
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 7e., 27e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1861.

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 7e., 27e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1861.

La première série décennale du *Bulletin* est devenue très-rare, M. Hardel peut cependant en compléter quelques-unes de temps à autre.

La deuxième série, du XIe. au XXe. volume, peut être facilement acquise, quoique bientôt elle doive être épuisée.

Après la troisième série, du XXIe. au XXXe. volume, le tirage du *Bulletin monumental* sera augmenté.

La table raisonnée des dix premiers volumes, par M. l'abbé Auber, de Poitiers, se trouve toujours à Caen, chez M. Hardel. Prix : 5 fr. — La table de la deuxième série, rédigée, comme la première, par le savant historiographe du diocèse de Poitiers, s'imprime dans cette ville et est sur le point de paraître.

LA VILLE DE REIMS

CHOISIE POUR LA SESSION

DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE,

EN 1861.

Les Congrès archéologiques de la Société française ont offert chaque année tant d'intérêt, que beaucoup de villes sollicitent l'honneur de recevoir cette assemblée. La Société voudrait siéger dans toutes les villes qui l'appellent dans leurs murs ; mais, cela n'étant pas possible, il faut opter pour une de celles qui lui sont présentées par le Bureau. Ce choix a été fait dernièrement pour la session de 1861, et nous allons résumer en quelques mots la discussion qui s'est ouverte à cette occasion dans la séance tenue, le 6 novembre 1860, par le Conseil général administratif.

Dans le midi de la France, diverses demandes ont été adressées, les unes pour Nîmes, Béziers et Narbonne ; les autres pour Rodez, Alby et Castres.

Il a été répondu que Nîmes avait reçu, en 1844, le Congrès scientifique de France ; que la Société française d'archéologie y avait tenu, à la même époque, plusieurs séances générales ; que tous les monuments romains avaient alors été visités, depuis

la Maison-Carrée et les Arènes jusqu'aux vestiges des bains et

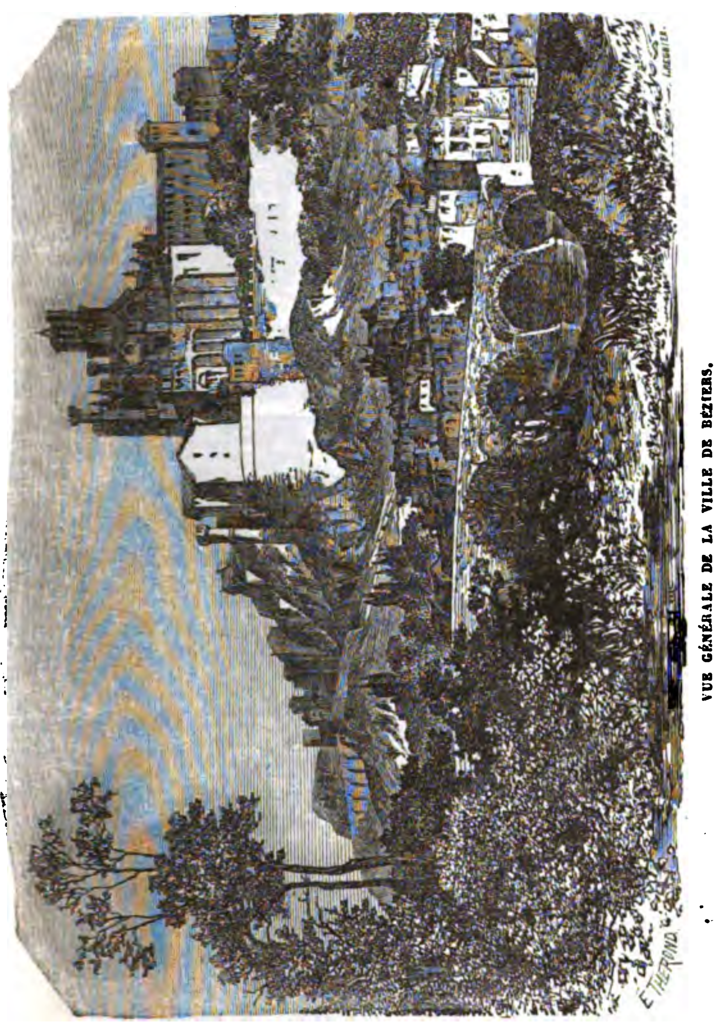


MAISON-CARRÉE, A NÎMES.

à la tour Magne, etc., etc. : M. Pellet donnait toutes les explications nécessaires. Des fouilles ont été faites depuis cette époque, mais elles ont donné lieu à des publications très-savantes de M. Pellet, et l'on sait quels résultats on en a obtenu. Il y a donc lieu d'ajourner la session du Congrès archéologique à Nîmes.

Béziers et Narbonne conviennent mieux pour la tenue du Congrès archéologique, et il faudra que d'ici à peu d'années ces villes soient désignées pour centre des réunions générales annuelles de la Société. Béziers, en effet, a des monuments curieux. Cette ville avait demandé le Congrès par l'intermé-

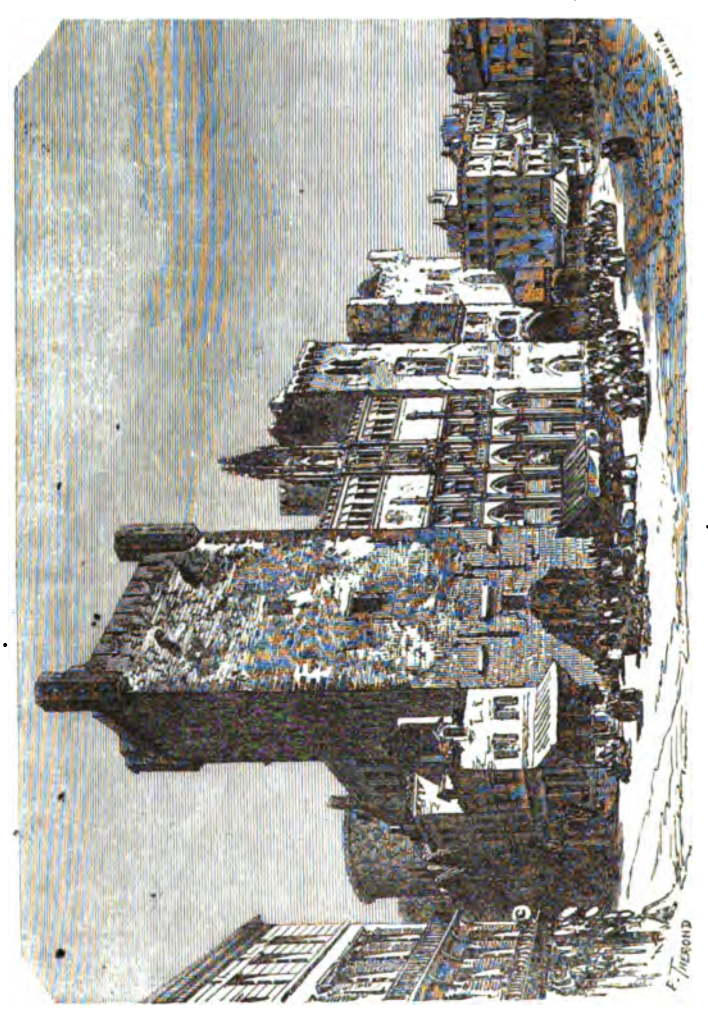
diaire de M. l'abbé Vinas, membre du Conseil, et si un pro-



VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE BÉZIERS.

gramme eût été présenté, elle aurait déjà été choisie : on

pourrait, d'ailleurs, tenir la moitié de la session à Béziers et l'autre moitié à Narbonne. Ces villes sont voisines; elles sont



ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL A NARBONNE.

reliées par un chemin de fer, et rien n'est plus facile que

d'aller de l'une à l'autre. Au point de vue de l'archéologie romaine, Narbonne est une des villes les plus curieuses de France. Son palais épiscopal renferme un riche musée épigraphique. Les murs de la ville sont eux-mêmes tapissés de débris romains.

Il n'y aurait pas à hésiter si les demandes faites en faveur de ces deux villes étaient accompagnées d'une liste d'adhérents au Congrès archéologique, et si les savants qui les habitent s'étaient entendus pour préparer le programme de la réunion. Il y a lieu, en attendant que ces formalités soient remplies, d'ajourner la tenue du Congrès à Narbonne et à Béziers, tout en admettant en principe que prochainement elles seront le siége de la réunion.

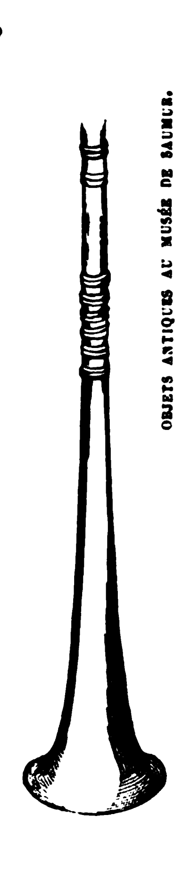
M. le comte de Toulouse-Lautrec et M. Du Molay-Bacon ont demandé le Congrès archéologique pour Alby. Cette ville est bien placée, à deux heures de Toulouse; la cathédrale Ste.-Cécile est un monument très-connu et d'une haute importance au point de vue de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, dont M. de Caumont a parlé dans le *Bulletin monumental* (1853). L'église St.-Savy, près de la cathédrale, est aussi un monument intéressant. Il y a donc lieu de prendre la demande de M. le comte de Toulouse en sérieuse considération. Un membre a même pensé que l'on pourrait y tenir une partie du Congrès quand on ira à Narbonne et à Béziers. D'autres ont pensé qu'il vaudrait mieux consacrer à Alby et à Castres une session complète du Congrès. Castres n'a pas de monuments importants, mais il y a dans cette ville, voisine d'Alby, une certaine activité intellectuelle, et une Société académique qui travaille bien s'y est formée depuis quelques années. Des séances archéologiques à Castres y auraient très-certainement du succès et de l'utilité.

Rodez est aussi une ville très-convenable pour le Congrès archéologique, et l'on pourrait choisir la curieuse abbaye de

Conques pour but d'une excursion pendant la session du Congrès.

Dans le centre de la France, la ville qui se présente avec le plus de faveur est Saumur. Saumur a fait à son hôtel-de-ville des travaux qui attestent le bon goût du maire (M. Louvet, député) et de son Conseil municipal. Cet hôtel-de-ville renferme un musée d'antiquités très-curieux dans lequel on trouve, entre autres choses, une trompette ro-





OBJETS ANTIQUES AU MUSÉE DE SAUMUR.

maine dont les dessins ont été faits par M. de Caumont dès l'année 1830, et qui, depuis, a été l'objet de diverses notes, non-seulement en France, mais en Angleterre, où elle a fixé l'attention de M. Roach-Smith.

Le château et les églises de Saumur, mais surtout les monuments des environs, méritent l'attention du Congrès, et des courses très-intéressantes pourraient être faites à Montreuil-Bellay, à Fontevrault, à Candes et à Chinon; on pourrait même, grâce au chemin de fer, aller à Angers tenir une séance publique et entendre les intéressants détails que M. Godard-Faultrier pourrait donner sur les nombreux et importants objets du musée d'antiquités de cette ville. Les rives de la Loire sont classiques pour l'archéologie, et les publications si remarquables de M. Victor Petit en ont popularisé les monuments. La ville de Saumur offrirait donc des avantages incontestables.

Chartres a été proposé par un membre pour siége du Congrès. Mais cette ville est connue de tous : pas un archéologue qui n'ait visité sa belle cathédrale, qui n'en ait étudié la statuaire. D'ailleurs, la Société française a tenu à Chartres, en 1856, une séance; elle a donné lieu à la création d'une Société archéologique qui explore avec zèle le département d'Eure-et-Loir : cette année encore, au mois d'avril, une Commission de la Société visitait, à la demande de M. Paul Durand, les travaux de l'église St.-Brice et faisait mouler plusieurs chapiteaux de cette église. MM. Parker, de Caumont, Bouet, R. Bordeaux, de Glanville faisaient partie de l'excursion.

Blois ou Beaugency sont des villes où plus tard le Congrès pourrait aussi siéger. M. le marquis de Vibraye, inspecteur divisionnaire de la Compagnie, serait très-disposé à organiser le Congrès, s'il siégeait à Blois. M. le comte de Pibrac ne refuserait pas de rédiger le programme, si le Congrès siégeait à Beaugency.

Dans le nord, trois villes ont été recommandées : Amiens, d'abord, dont la belle cathédrale sera toujours un objet d'admiration (Voir la page 13);

Abbeville, où le cabinet de M. Boucher de Perthes excite vivement l'attention;



VUE DU PORTAIL ET DES TOURS DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.



VUE DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

Soissons, où il existe une Société archéologique très-laborieuse ;

Et Reims, l'ancienne capitale de la Gaule-Belgique.

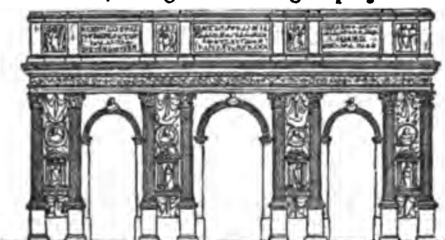
Amiens a dû être écarté par la raison que déjà la Société française y a tenu son Congrès en 1839, et qu'elle évite de se réunir dans les villes où le Congrès s'est déjà tenu.

Abbeville pourra un jour obtenir le Congrès archéologique, et Soissons est une des villes où il pourrait siéger avec le plus d'intérêt et de profit.

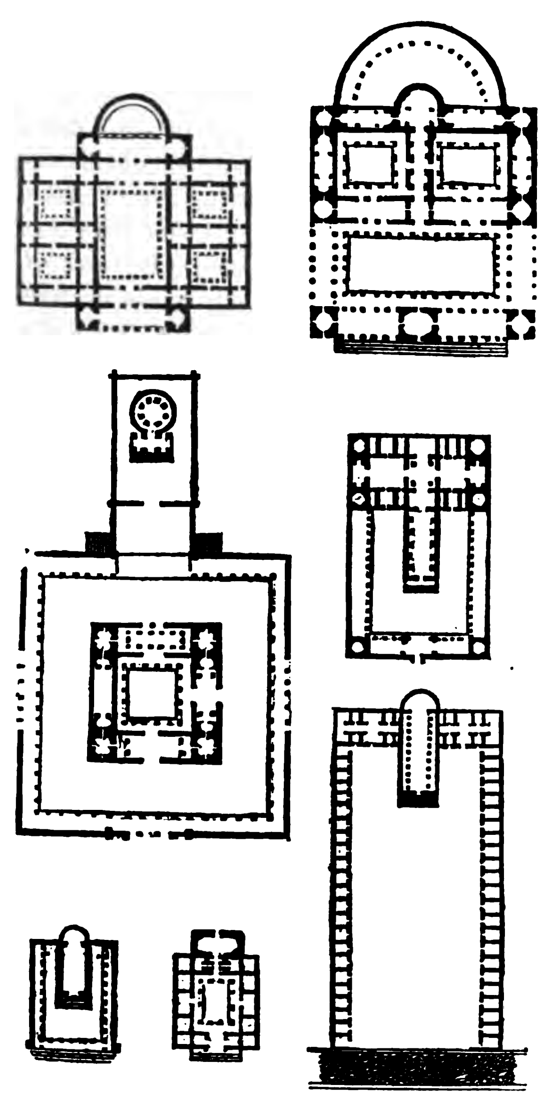
Mais Reims a dû mériter tout spécialement les suffrages du Conseil général d'administration. D'abord et avant tout, parce que S. Ém. le cardinal Gousset en occupe le siége archiépiscopal et que Son Éminence a toujours porté un vif intérêt aux travaux de la Société française d'archéologie et des Congrès scientifiques. Ce dernier Congrès a siégé à Reims en 1845, sous la présidence de Son Éminence. Le Congrès archéologique obtiendra la même faveur s'il siége à Reims, et cette considération devait être décisive. Reims, d'ailleurs, est une cité très-intéressante au point de vue de l'archéologie romaine et de l'archéologie du moyen-âge.

Reims possède une Académie dont les publications importantes ont fait la réputation.

Cette capitale de la Gaule-Belgique conserve son arc de triomphe vénérable, malgré les aveugles projets de destruc-



tion qui ont osé se produire. Des substructions de monuments considérables ont été trouvées en fondant les constructions modernes de la ville, et M. l'architecte Brunette a pu en dessiner



PLANS DE QUELQUES MONUMENTS ROMAINS RECONNUS A REIMS

PAR M. L'ARCHITECTE BRUNETTE.

les plans. Il y a lieu de discuter sur ces intéressants débris, et d'examiner quelle était leur destination probable sous la domination romaine.

La topographie ancienne de Reims pourra donc faire une des principales questions dont le Congrès devra s'occuper.

Il trouvera aussi dans la cathédrale, dans l'église St.-Remy et dans plusieurs édifices nouvellement construits dans le style du moyen-âge, d'amples sujets de discussion, et des excursions pourront être faites aux environs par le chemin de fer; enfin, si des séances générales ont lieu à Liége (Belgique), de Reims il sera facile de s'y rendre par Mézières. Ces différentes considérations ont déterminé le Conseil à prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. Le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Reims le mercredi 24 juillet, à midi, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Gousset.

Art. 2. Le directeur de la Société pourra, s'il le juge convenable, convoquer une seconde session dans une autre ville dont le Conseil lui laisse le choix.

Art. 3. Deux séances générales auront lieu à Bordeaux, au mois de septembre, pendant la session du Congrès scientifique de France.

Art. 4. Une somme de 300 fr. pourra être employée pour faire pratiquer des fouilles à Reims et aux environs, avant ou pendant la session du Congrès.

Les questions suivantes, formulées par M. de Caumont, ont été agréées comme devant faire partie du programme :

« A-t-on quelques faits nouveaux à signaler ou des rectifi-
« cations à indiquer, depuis la publication du mémoire de
« M. Savy sur les chemins, camps et tumulus du départe-
« ment de la Marne, communiqué en 1855 et publié en 1856
par la Société française d'archéologie? » (Compte-rendu du Congrès archéologique, session de 1855, p. 203 et suiv.)

« Quelles sont les découvertes d'antiquités romaines faites, « depuis cette époque, dans le département de la Marne ? »

« Quelles sont les découvertes de monnaies romaines faites, « depuis cette époque, dans le même département? »

« Donner la description des mosaïques romaines trouvées « à Reims à diverses époques. Présenter des dessins de ces « mosaïques. »

« Le diocèse de Reims renferme-t-il quelques restes de « constructions que l'on puisse faire remonter à l'époque « mérovingienne? Les colonnes en marbre employées dans la « basilique de St.-Remy sont-elles mérovingiennes? »

« Y a-t-il, dans les collections publiques ou privées, des « objets appartenant à cette période de l'histoire de l'art? »

« Comparer les débris du grand candélabre de St.-Remy, à « la Bibliothèque de Reims, avec l'arbre de la Vierge de la « cathédrale de Milan, dessiné par M. Victor Petit. »

« Est-il probable, comme l'a dit M. l'abbé Le Tourneur au « Congrès de 1855 (p. 88), qu'il se trouve à St.-Remy des « vitraux qui puissent remonter au XIe. siècle ? »

« Dans quel lieu les monuments épigraphiques trouvés à « Reims sont-ils disposés? Sont-ils catalogués? Peuvent-ils « être facilement observés? »

Les Congrès de la Société française d'archéologie ont puissamment contribué à propager la connaissance de l'histoire de l'art. Les vingt-six comptes-rendus qui en sont le résultat forment une collection des plus intéressantes, que malheureusement les membres seuls de la Compagnie ont obtenue, et qui est à présent d'un grand prix dans le commerce quand on peut l'y trouver complète. Espérons que la Société la fera réimprimer. Ces précieux documents sur la statistique monumentale de la France devraient être dans toutes les bibliothèques archéologiques publiques et privées.

SCEAU

DE

LA COMTESSE ÉLIÉNOR DE VERMANDOIS,

PAR M. Ch. GOMART,

Membre de la Société française d'archéologie, à St.-Quentin.

La comtesse de Vermandois, Éliénor ou Éléonore, a été l'un des plus grands caractères de l'époque de Philippe-Auguste ; elle fut la dernière de la grande famille des comtes de Vermandois.

Éliénor était, comme Élisabeth, fille de Raoul II (dit le Borgne), comte de Vermandois, et, après la mort de sa sœur Élisabeth (1182), qui avait épousé Philippe d'Alsace, Éliénor eut à lutter, d'un côté, contre son beau-frère qui voulait conserver le comté de Vermandois; et de l'autre, contre le roi Philippe-Auguste qui convoitait cette riche province; elle eut le bon esprit de transiger avec le roi, à qui elle donna, en 1191, le comté de Vermandois, en s'en réservant la jouissance jusqu'à sa mort.

Que pouvait-elle faire de mieux? Elle avait eu successivement cinq maris sans avoir eu d'enfants, et l'âge était passé qu'elle pût en espérer. Elle avait fait représenter, en pied, les quatre premiers dans quatre panneaux de la grande fenêtre du côté gauche du transept de l'église de St.-Quentin.

Voici les noms de ses cinq maris :

1°. Godefroy de Namur, emporté dans la fleur de l'âge, au moment où il allait partir pour la Terre-Sainte;

2°. Guillaume V, comte de Nevers, mort de la peste devant St.-Jean-d'Acre, le 24 octobre 1167 ;

3°. Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, qu'elle épousa en 1170 ; il mourut en Palestine ;

4°. Mathieu III, comte de Beaumont, chambrier de France, qu'elle épousa en 1182, après la mort de son troisième mari, et qui mourut peu de temps avant elle, en 1213.

5°. Quelques historiens lui donnent un cinquième mari ; Éliénor, quoique déjà âgée, était un parti avantageux pour le mari qu'il lui conviendrait d'accepter. Étienne de Champagne, comte de Sancerre et seigneur de Châtillon-sur-Loire, rechercha la main d'Éliénor et l'obtint. Le comte de Sancerre, ruiné par les croisades, voulait passer auprès de la vieille comtesse le reste d'une vie presque aussi usée que la sienne.

Dès sa prise de possession du comté de Vermandois, Éliénor avait confirmé les bourgeois de St.-Quentin dans leur droit de commune; mais, lorsqu'elle transigea avec le roi de France, elle voulut assurer de la manière la plus authentique tous les bénéfices de cette institution nouvelle à la ville de St.-Quentin. C'est dans cette intention qu'elle n'abandonna, en 1191, le comté de Vermandois à Philippe-Auguste que sous la condition expresse que ce prince confirmerait la commune aux habitants de St.-Quentin et qu'il en assurerait lui-même, par serment, l'exécution. Ce prince s'y engagea par la charte qu'il signa en 1195, et par le serment qu'il fit prêter à St.-Quentin, la même année, entre les mains de la comtesse et en présence de tous les magistrats de la commune, par un de ses grands dignitaires qu'il y envoya de Compiègne.

Éliénor fit frapper monnaie à St.-Quentin (1191 à 1214), et les pièces d'argent sorties de son atelier monétaire, dont

nous possédons deux exemplaires, portent, dans le champ, une large croix avec deux petites étoiles, et autour : ✝ SQVINTINVS ;

Revers ; au milieu : $\frac{\text{ALI}}{\text{ENO}}$; et autour : ✝ COVIBONENDI.

Nous avons retrouvé le sceau de la comtesse aux Archives du royaume, appendu à une charte passée à St.-Quentin en 1212, le 3 des nones d'août ; il est ovale, de 75 centimètres de hauteur sur 5 de largeur. Il représente la comtesse debout, tenant, à la manière des grandes dames de cette époque, un faucon sur la main gauche ; la main droite est appuyée sur sa



hanche ; sa robe, à manches étroites, est longue et traînante ; elle est serrée autour de la taille par une ceinture. Sur ses épaules est jeté un manteau dont les deux pans sont retenus

sur sa poitrine par une riche agrafe. Un voile couvre sa tête et tombe par derrière, en laissant voir la figure.

On lit autour de ce sceau :

† SIGILLVM ELIENOR COMITISSE SCI QVINTINI ET VALESIE.

Le contre-sceau a la forme d'un bouclier, il porte au milieu : *d'or au lion de gueules, armé et lampassé*, avec ces mots : † SECRETVM ELIENOR.

Éliénor mourut le 19 juin 1214 (1) à un âge avancé. Son



corps fut inhumé à l'entrée de l'église du Parc-aux-Dames. La figure qui représentait la comtesse, sur sa tombe, était grossièrement faite et l'inscription portait seulement que cette dame reposait sous la pierre.

Digne héritière du sang dont elle était sortie, Éliénor fut une illustre et respectable princesse en tous points ; elle maintint avec force et équité ses droits et ceux de ses vassaux ; sa mémoire fut long-temps en grande vénération dans le Vermandois. C'était une de ces femmes fortes, formées par la nature pour orner le palais des grands et faire le bonheur des peuples. Nous ajouterons qu'elle fut la protectrice des arts et des sciences, et nous avons encore le *Roman de sainte Geneviève* que lui dédia un poète de son temps.

(1) Nécrologe de l'église de St.-Quentin.

RELIQUAIRE

DE SAINTE-MADELEINE,

A SAINT-MAXIMIN (VAR) :

Par M. L. ROSTAN,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Les journaux ont rapporté les détails de la magnifique cérémonie qui a eu lieu à St.-Maximin, le 20 mai dernier, à l'occasion de la solennelle translation des reliques de sainte Marie-Madeleine dans un nouveau reliquaire. Je ne viens point, après tant d'autres, faire le récit de cette fête, je veux seulement arrêter quelques instants l'attention des lecteurs du *Bulletin monumental* sur l'œuvre considérable d'orfèvrerie religieuse dont on a célébré l'inauguration.

Avant 1793, l'église de St.-Maximin possédait un riche reliquaire du XIIIe. siècle, dû à la piété du comte de Provence, Charles II, envers l'illustre sainte dont, par une faveur insigne de la Providence, il avait découvert les reliques. Son père, Charles d'Anjou, avait même envoyé de Naples sa royale couronne pour décorer cette œuvre splendide, et plusieurs siècles après la reine de France, Anne de Bretagne, l'avait encore embellie et complétée par sa pieuse générosité.

Cet ancien reliquaire fut la proie du vandalisme révolutionnaire et, à l'époque du rétablissement du culte, un simple buste en bois doré renferma provisoirement la sainte relique, en attendant qu'une époque favorable vînt permettre l'exécution d'une œuvre plus digne de ce glorieux dépôt.

Les choses étaient encore dans cet état, quand M. l'abbé Viau, curé de St.-Maximin, encouragé par Mgr. Jordanès, évêque de Fréjus et Toulon, résolut de réaliser ce projet déjà depuis trop long-temps ajourné, et de doter son église d'une châsse qui fût supérieure à celle du moyen-âge, sinon par la richesse de la matière, du moins par le mérite de l'exécution.

Un appel a été fait, dans ce but, aux fidèles de la Provence et le reliquaire actuel en est le résultat.

C'est ce monument dont la bénédiction a eu lieu le 20 mai dans la belle église de St.-Maximin, en présence de huit prélats, d'un innombrable clergé, tant séculier que régulier, des autorités administratives et judiciaires et d'une foule d'élite accourue de toute part.

Cette œuvre remarquable, dont le dessin est dû à M. Révoil, architecte diocésain d'Aix et de Fréjus, et dont l'exécution appartient à M. Didron, est en bronze doré, fondue et ciselée; elle est de tous points conforme à la tradition de Provence ainsi qu'aux règles iconographiques du XIIIe. siècle.

D'après la légende, sainte Marie-Madeleine, pendant son séjour à la Ste.-Baume, était sept fois par jour transportée par les anges au sommet de la montagne pour entendre les concerts des légions célestes. Cet épisode de sa vie légendaire a été consacré par une infinité de représentations et forme un de ses types les plus caractéristiques. L'ancienne châsse l'avait adopté. La nouvelle a dû aussi lui rester fidèle.

Au moyen-âge on faisait les reliquaires pour les reliques, c'était simple et logique; on leur donnait généralement la forme de la partie du corps dont ils étaient pour ainsi dire l'enveloppe et qu'on embellissait avec soin; de sorte que l'art, par une glorification plastique, transfigurait pour ainsi dire les ossements des saints en les offrant à la vénération publique.

C'est ainsi que le reliquaire de sainte Madeleine, destiné à

renfermer la tête précieuse de l'amie du Sauveur, a dû revêtir la forme de son glorieux chef.

Ce reliquaire forme un beau groupe, composé de quatre anges, qui porte le buste de sainte Madeleine. Ces anges, hauts de 60 centimètres, sont vêtus de tuniques et de manteaux bien drapés; dans une attitude parfaite. Il y a quelque chose d'élégant et de gracieux dans leur pose, en même temps que de noble et de céleste dans leur expression.

La tête de sainte Madeleine portée par ces anges est plus forte que nature, elle a les cheveux pendants, descendants jusqu'à la naissance de la poitrine, recouverte d'un vêtement agrafé par un médaillon qui figure une tête de Christ dans le style de l'époque.

L'expression du visage de la sainte est vraiment belle : c'est Madeleine pénitente qui est ici représentée, avec les yeux inondés de larmes et un profond sillon creusé sur ses joues. Il est fâcheux que les reflets de la dorure nuisent quelquefois à cette expression : l'argent, au lieu de bronze doré, aurait été sous ce rapport préférable pour la tête, dont la teinte mate se serait de cette manière mieux détachée de l'ensemble du monument. Il y a néanmoins une grande noblesse sur ce visage ainsi amaigri par les jeûnes et ravagé par la douleur.

On se demande toutefois, à l'aspect de cette tête ainsi figurée, si sainte Madeleine dans ses transports extatiques, au sein des ineffables jouissances que lui faisaient goûter les délices du ciel, n'éprouvait pas dans ses traits une transformation capable de refléter les joies surhumaines qui inondaient dans de pareils moments tout son être, et si l'artiste n'aurait pas dû la représenter avec un visage empreint d'une plus radieuse sérénité.

Mais les stygmates de la pénitence étaient trop profondément gravés sur ses traits pour s'effacer ainsi, et comme c'était par l'expiation qu'elle avait mérité d'être élevée dans ces ravissements sublimes, il était naturel qu'elle conservât l'empreinte du

sentiment qui lui avait conquis cette faveur suprême. Du reste, Madeleine étant considérée comme le type par excellence de la pénitence dans le christianisme, il était juste que l'art consacrât ce type, même en la figurant au milieu des inénarrables jouissances que Dieu lui accordait dans sa solitude.

Cette expression si admirablement rendue n'a donc rien qui choque la vraisemblance.

Entre les quatre anges et au-dessous du chef même de sainte Madeleine, qu'il aide à supporter, se trouve placé un élégant portique à trois baies, décorées de colonnettes soutenant des arcs trilobés. Ces baies sont consacrées à contenir divers petits reliquaires. Celle de face renferme, dans un tube de cristal, le *Noli me tangere :* on nomme ainsi la particule de chair jadis adhérente à l'os frontal de la sainte pénitente, à l'endroit même où le Christ, après sa résurrection, l'avait touchée en lui adressant ces paroles, particule qui s'en est détachée peu d'années avant la Révolution. Les deux autres cylindres de cristal placés sous les autres arcatures renferment des reliques du frère et de la sœur de sainte Madeleine; c'est-à-dire l'un, celui de droite, un os de saint Lazare, récemment envoyé d'Autun, et l'autre, celui de gauche, une relique de sainte Marthe, apportée de Tarascon par Mgr. l'Archevêque d'Aix, dans cette solennelle circonstance.

Cet édicule, haut d'environ 50 centimètres, décore bien l'ensemble de cette œuvre importante. Sur le derrière, au lieu de baie, c'est une surface plane où l'on a gravé cette inscription commémorative de la translation du 20 mai :

ANNO DOMINI
MDCCC LX
XIII-KAL-JUNII
DOMINICA INFRA OCTAVAM ASCENSIONIS
R. D. D. J. A. H. JORDANY

FOROZUL. AC. TOLON, PONTIFICE
PLURIBUS ADSTANTIBUS
ILLI PRÆSULIBUS
E THECA VETERI
IN RECENTIOREM
SACRUM B. MAGDALENÆ CAPUT
TRANSLATUM EST.

H. REVOIL DEL. ED. DIDRON SCULPS. AD. DIDRON ÆRE FUDIT.

La base sur laquelle ce groupe repose est à la fois commune au reliquaire et au baldaquin qui le surmonte et qui s'y adapte à volonté par les colonnes.

Quatre colonnes portent ce baldaquin : les deux colonnes de face sont l'une fleurdelisée, et l'autre décorée de feuillages ; celles de derrière offrent la même ornementation, mais en alternant avec les colonnes du premier rang ; car la variété fut toujours l'un des caractères du moyen-âge et si l'unité régnait dans l'ensemble, on n'y trouvait ni uniformité ni monotonie dans les détails.

Le toit du baldaquin est formé de quatre gables inscrivant un arc trilobé ; des rinceaux serpentent au-dessus des inscriptions que portent ses divers pignons ; des ornements à jour décorent les crêtes et au sommet de chaque gable s'épanouit un élégant fleuron.

Voici les inscriptions, en lettres gothiques, de chaque face, toutes quatre empruntées à l'histoire évangélique de sainte Madeleine :

La première : Remittuntur ei peccata multa quoniam dilexit multum.

La seconde, à droite : Quod fecit narrabitur in memoriam ejus.

La troisième, à gauche : Stabat ad monumentum plorans.

La quatrième : Maria optimam partem elegit.

Il est à regretter toutefois que l'intérieur du baldaquin, sous

le toit, ne soit pas décoré de voûtes d'arêtes, émaillées d'azur et semées d'étoiles d'or, ainsi que l'avait conçu et indiqué M. Révoil dans son remarquable dessin, ce qui en aurait véritablement complété l'aspect.

La base est décorée de quatre-feuilles inscrits dans un cercle, ainsi que de légers rinceaux. Des griffons d'un beau style et d'une grande énergie d'expression portent cette base.

On y voit deux blasons, celui de *Charles II* et celui de *René d'Anjou*, comtes de Provence et rois de Sicile, tous deux éminemment dévoués au culte de sainte Madeleine; le premier fondateur de l'église de St.-Maximin, le second continuateur du célèbre monument; seulement j'aurais préféré que la droite eût été accordée à Charles II, comme place d'honneur qui lui était due ici.

Les émaux de ces blasons tranchent d'une manière heureuse sur la dorure du reliquaire.

Le blason de Charles II, comme on sait, est: *d'azur, semé de France, avec un lambel à trois pendants de gueules.*

Celui du roi René est: au premier, — *de* HONGRIE : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces;*

Au second, — *de* SICILE : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules;*

Au troisième, — *de* JÉRUSALEM : *d'argent avec une grande croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même;*

Au quatrième, — *d'*ANJOU : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, bordé de gueules;*

Au cinquième, — *de* BAR : *d'azur à deux barbeaux adossés d'or, semé de croix pommées au pied fiché;*

Sur le tout, — *d'*ARAGON : *d'or à quatre pals de gueules.*

Ces deux princes ont bien mérité, par leur dévotion envers sainte Madeleine et par leurs largesses en faveur du monument, l'insigne honneur d'avoir leurs armes sur le saint reliquaire.

Au centre de la base entre les deux blasons, se trouve la représentation de la châsse elle-même, placée dans une niche décorée de colonnettes portant un arc trilobé inscrit dans un gable. Le reliquaire, ainsi figuré en petites proportions, est placé sur un autel du moyen-âge, soutenu par une seule colonne. Un pape et un roi sont agenouillés au pied de cet autel; le pape à droite, le roi à gauche; ils expriment les visites fréquentes des souverains-pontifes et des têtes couronnées au tombeau de sainte Madeleine, durant les siècles passés. Au-dessous on lit, en lettres du XIIIe. siècle : *Ora pro nobis.*

C'est l'histoire abrégée des saintes reliques et du monument, ainsi tracée en caractères iconographiques.

La hauteur du reliquaire proprement dit avec sa base, mais sans le baldaquin, est de 1 mètre 20 centimètres; la largeur de la base avec la saillie des griffons est de 1 mètre sur chaque face.

La hauteur totale du reliquaire et du baldaquin est de 2 mètres 20 centimètres.

Ce riche et élégant baldaquin, en forme de *ciborium* gothique, symbolise le monument qui abrite sous ses voûtes les reliques de sainte Marie-Madeleine et qui a reçu, avec les prières des papes et des rois, les actes sans nombre de leur pieuse munificence.

L'histoire et la tradition se trouvent donc réunies pour donner à cette œuvre une consécration à laquelle l'art ajoute son éclat particulier. A part quelques critiques de détail, ce reliquaire, ainsi conçu et exécuté, est un véritable monument digne en tous points de la foi de la Provence qui le réclamait et des éminents artistes qui l'ont produit.

Il fait le plus grand honneur à M. Révoil, l'habile architecte qui en a fourni la conception, et à MM. Didron qui en ont dirigé l'exécution avec tant de science et de soin.

BEAUVAIS

ET

SES MONUMENTS

PENDANT L'ÈRE GALLO-ROMAINE

ET SOUS LA DOMINATION FRANQUE;

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

Est-ce sur l'emplacement qu'occupe actuellement la ville de Beauvais qu'existait l'*oppidum Bratuspantium* dont il est parlé dans les *Commentaires* de César (1), et où les Bellovaques se retirèrent à l'approche du conquérant des Gaules? Quelques auteurs l'ont soutenu, et on peut citer, entre autres : Cluvier, Scaliger, Samson, Clarke, Ondendorp, Hadrien de Valois, Loysel, Simon, Hermant et D. Grenier. Mais cette opinion est loin d'être incontestable. La seule considération sur laquelle on peut s'appuyer pour la soutenir est que *Bratuspantium* paraît avoir été, avant l'invasion, la principale place des Bellovaques, et que Beauvais, sous les Romains, était la capitale du Beauvaisis (2). On comprend que ce n'est pas là une preuve irréfragable. Ceux qui placent *Bratuspantium* entre les villages de Vendeuil, de Caply et de Beauvoir, dans une vallée où l'on a trouvé une grande quantité de monnaies gau-

(1) César, livre IIe. de la *Guerre des Gaules*, chap. XIII.

(2) *Géographie* de Ptolémée, livre II, chap. IX.

loises, ont de meilleurs arguments à faire valoir. Cependant, nous l'avouerons, ils ne peuvent pas en présenter qui éloignent tous les doutes, et voilà même que, dernièrement, un numismate distingué, M. Hucher, est venu combattre leur sentiment en nous faisant lire, sur des monnaies celtiques, un nom qui se rapproche de Vendeuil. Ce nom, suivant lui, aurait été celui de l'*oppidum* gaulois que le village remplace.

Si Beauvais ne s'est pas élevé sur les ruines ou à côté de *Bratuspantium*, n'a-t-il pas du moins pris la place de quelque autre *oppidum*, de quelque autre centre d'habitation plus ou moins considérable? Cela est possible; on ne saurait toutefois encore l'avancer avec quelque certitude. Jusqu'à présent on n'a trouvé ici aucun monument qui indique une origine gauloise.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains, peu de temps après la conquête, formèrent dans ce lieu un établissement important, qu'ils désignèrent sous le nom de *Cæsaromagus* et qui, en peu de temps, s'accrut au point de devenir une grande cité. Ptolémée, qui vivait à la fin du IIe. siècle, la donne comme la capitale des Bellovaques. Elle est indiquée dans la Table de Peutinger, et l'Itinéraire d'Antonin la marque deux fois sur la route de *Samarobriva* à *Suessiones*, entre *Curmeliaca* et *Litonobriga*, comme point de départ d'un chemin allant à *Lutetia* par *Petromantalum* et *Briva-Isara*. Elle prit, dans la suite, le nom de *civitas Bellovacorum*, d'où est venu, après de nombreuses variantes, *Bellovacum*, que l'on a traduit par Beauvais.

1°. Période gallo-romaine.

Étendue de la ville au IIe. et au IIIe. siècle. — On ne peut douter qu'au IIe. et au IIIe. siècle de notre ère, Beauvais n'ait eu une étendue beaucoup plus considérable que celle qu'elle a aujourd'hui. Comme maintenant, elle occupait

le fond du vallon ; mais plusieurs de ses édifices les plus importants s'élevaient sur les hauteurs voisines, abandonnées depuis à la culture.

Les coteaux du Mont-Capron, qui dominent, au nord-est, la ville actuelle, étaient en particulier couverts de constructions importantes.

Temple de Bacchus et autres édifices au Mont-Capron. — Au mois d'août 1636, pendant que les Impériaux envahissaient la Bourgogne, une armée espagnole traversait la Somme, sous le commandement de Verth et menaçait de venir attaquer Beauvais. On s'empressa alors de mettre la ville en état de défense et on construisit plusieurs forts dans les environs. L'un d'eux, que l'on désigna sous le nom de fort *Tenaille*, fut établi sur le Mont-Capron, à 3 ou 400^{m}. de la porte de l'Hôtel-Dieu, près du chemin conduisant de la route d'Amiens à celle de St.-Just-en-Chaussée, et désigné sous le nom de rue Argentine. Un tertre d'une certaine hauteur en fait encore connaître l'emplacement. Augustin Potier, évêque de Beauvais, donna lui-même le premier coup de pioche. Dans les terrassements faits alors en cet endroit, on découvrit les ruines de plusieurs monuments, l'un desquels devait être un temple consacré à Bacchus. Voici comment, dans son *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, Dom Grenier, renseigné par les savants de Beauvais, s'exprime au sujet de cette découverte :

« En août 1636, on commença à travailler à un fort du Mont-Capron, où Mg^{r}. Augustin Potier donna le premier coup de pic. On a remarqué qu'il y avait eu là autrefois un temple considérable dont quelques pierres, où il s'est vu des figures, ont servi à la construction des murs de la cité et de quelques anciennes églises. Il s'est trouvé, au même endroit, des tombeaux, urnes, anciennes armes et autres vestiges d'an-

tiquités. Les débris consistaient en fragments de colonnes, grandes et petites, les uns tout unis, les autres ornés de feuilles de chêne, de laurier, d'olivier et de pampres; en fragments de chapiteaux, de bases, de corniches, d'impostes; en fragments de statues très-délicatement travaillés : toutes ces pierres furent transportées dans la ville de Beauvais. Long-temps auparavant, la plus saine partie était entrée dans la construction des murs de la cité. En effet, en coupant celui sur lequel était bâti l'ancien séminaire, du côté de l'évêché, on a trouvé le chapiteau d'une colonne dont la base avait été déterrée, en 1636, au Mont-Capron. On voit encore, dans une cave pratiquée sous ces anciens murs romains, un reste de bas-relief travaillé dans le même goût : il représente un sacrificateur brûlant de l'encens sur un autel. La tête, qui manque, se retrouve sur l'autre partie de la pierre, enchâssée dans le mur d'une maison voisine.

« Voici le plan de ce temple, tel qu'il nous a été communiqué par M. l'abbé Danse. Il fut tiré sur un ancien qui avait été fait du temps de la découverte de 1636 (le dessin n'a pas été reproduit par la Société des Antiquaires de Picardie, qui a publié l'*Introduction* de D. Grenier). C'était un carré-long, forme des temples antiques. L'entrée était à l'orient, précédée d'une cour parfaitement carrée, autour de laquelle régnait un portique qui allait aboutir à une terrasse. On voit, en-dehors de cette cour, un corridor qui conduisait à deux escaliers dont les noyaux étaient chargés de pampres rampants : ils formaient comme deux tourelles à l'extérieur de la première enceinte. Le temple était placé partie sur la cour, partie sur la terrasse. Celle-ci était terminée en rond-point. L'intérieur du temple avait un rang de colonnes qui imitait la forme extérieure. On montait au vestibule par un escalier. La terrasse séparait le temple et sa cour d'un autre bâtiment presque carré, qui occupait plus d'espace encore que les deux

ensemb'e. Il était en glacis; on y montait par un perron. L'intérieur était divisé en deux parties égales et uniformes, formées par un rang de colonnes. Le plan donne à cette partie le nom de Jardin. C'était peut-être le lieu de la sépulture de ceux qui étaient employés au service du temple. En effet, on y a trouvé quelques urnes et un tombeau élevé de terre de trois pieds environ. Nous en parlerons ailleurs. Le temple était d'ordre dorique; le portique d'ordre corinthien. On a jugé qu'il avait été dédié à Bacchus, par les différents attributs de ce dieu représentés sur ces débris. »

L'auteur du plan d'après lequel M. l'abbé Danse a fait sa description a sans doute un peu suivi, en le dressant, son imagination qui lui aura fait voir des choses que les ruines n'indiquaient pas suffisamment. On ne peut douter, toutefois, que les monuments dont ces débris faisaient partie n'aient eu des dimensions très-considérables. L'abbé Dubos, dans une lettre qu'il écrivit le 22 mai 1695 à M. de Francastel, en parle ainsi :

« En m'entretenant ce matin avec M. de Saint-Hilaire sur le temple du Mont-Capron, il m'a dit que le péristyle qui enfermait la cour était aussi grand que le Louvre. La façade de ce monument était dorique, ce que M. de Saint-Hilaire juge par la grosseur du fût des colonnes, et par la hauteur de la traverse qui allait à quinze pieds : elles avaient soixante pieds de haut. Le péristyle était corinthien et les fûts des colonnes étaient ornés de feuilles de chêne, de pampres et de lierre; les colonnes des angles saillaient, ce qui était particulier à ce péristyle. »

Un des sarcophages découverts au Mont-Capron avait sept pieds de long et trois de large; des bas-reliefs représentant des enfants jouant avec des grappes de raisin en couvraient la surface. Il était posé sur deux pierres de trois pieds de hauteur : l'une était chargée de sculptures; on lisait sur l'autre, qui ap-

partenait évidemment à un tombeau d'un autre genre et probablement de l'époque de l'incinération:



D M
MEMOR ATTIC
VIBIVS ATTICVS
PATER POSV (1).

Une épitaphe qu'on avait retirée de terre, sur la même colline, portait :

D M
L. CVRSORINVS (2).

Lorsqu'il y a près d'une cinquantaine d'années, on creusa le canal entre la porte de l'Hôtel-Dieu et celle de Bresles ou de Clermont, au-dessous du Mont-Capron, j'ai vu moi-même retirer de terre de gros fûts de colonnes qui provenaient des

(1) *Histoire de Beauvais*, par MM. Bucquet, Danse et Borel.
(2) *Ibid.*

édifices dont il vient d'être question, ou d'autres monuments plus rapprochés de la ville actuelle. Je possède une cuiller, en forme de spatule ou de massue, qui a été trouvée auprès de ces débris.

Édifices au Franc-Marché. — Le Marché-aux-Chevaux, appelé plus communément le Franc-Marché et situé au sud-ouest du Mont-Capron, était égalcment couvert de constructions, ainsi que l'indiquent les nombreux restes de la période romaine mis au jour dans les terrassements qui y ont été faits à différentes époques.

Théâtre. — Non loin encore de l'emplacement où a été découvert le temple de Bacchus, sur le versant sud-est des mêmes coteaux, vers l'endroit d'où partent les deux routes de Clermont et de St.-Just-en-Chaussée, est une sorte d'échancrure en arc de cercle dont la corde a bien deux cents mètres. On l'appelle *la fosse Abat-le-vent* ou *à Baillevent.* Il suffit de l'examiner avec quelque attention pour reconnaître que la disposition naturelle du sol a été secondée par l'industrie humaine. Les talus, couverts maintenant de vignes, forment encore comme une série de gradins, de tous les points desquels on peut apercevoir le fond qui présente une surface unie. La tradition indique ce lieu, où l'on ne rencontre aujourd'hui aucune trace de maçonnerie, comme étant l'emplacement d'arènes. Peut-être devrait-on y voir un de ces théâtres mixtes tels qu'on en construisit un grand nombre à partir du règne d'Auguste, et qui étaient destinés tout à la fois aux pantomimes et à la lutte. Sa forme, en effet, tient le milieu entre celle des amphithéâtres et celle des théâtres proprement dits. Ce n'est pas une ellipse complète ni un cercle complet, mais c'est plus qu'un demi-cercle.

Sacellum dédié à Mercure. — Un peu plus loin, à la Sa-

blonnière, située entre les routes de Clermont et St.-Just, à un demi-kilomètre environ de la porte de Clermont, on découvrit, en 1695, un monument votif fort curieux qui a appartenu autrefois à M. Bucquet, antiquaire distingué de la ville, et dont la famille a fait hommage à notre musée. C'est un monolithe ayant la forme d'un carré long, terminé par un fronton triangulaire. Deux rebords assez larges, reliés par des volutes aux angles aigus du fronton, règnent de chaque côté de la façade antérieure et forment une espèce d'encadrement. Au milieu, est représenté Mercure. Il a la tête couverte d'un bonnet ailé, la barbe longue ; tout son corps, à l'exception du bras droit, est enveloppé dans un large vêtement. De la main droite, il tient la bourse ; de la gauche, il porte un caducée. Sur le fronton on lit :

SACRVM
MERCVRIO AVGVSTO
C IVLIVS HEALISSVS V S L M.

Sacrum Mercurio augusto Caius Julius Healissus votum solvit lubens merito.

Des sculptures ornent aussi les façades latérales. A droite, on remarque, à la partie supérieure, un ruban qui part de la volute attenant au fronton et qui descend en s'enroulant sur lui-même. Au-dessous, sont deux dauphins placés l'un à côté de l'autre, la queue tournée vers le haut. Une large patère occupe la partie inférieure. De l'autre côté, on a encore représenté un ruban et une patère, mais il n'y a point de dauphin.

L'abbé Dubos annonça le premier la découverte de ce Mercure. Adrien Ducauroy, docteur en médecine, dans la vigne duquel il fut trouvé, en donna une description que Montfaucon publia dans son grand ouvrage des *Antiquités*

expliquées en l'ornant d'une gravure fort belle, mais qui ne reproduit pas assez fidèlement l'original (tome IIe., part. 2e., pl. 85).

La statuaire païenne avait des types fixes comme en adopta dans la suite la statuaire chrétienne. Aussi la barbe que l'artiste s'imagina de donner au Mercure qui nous occupe, dérouta-t-elle un instant les antiquaires. On le prit pour un empereur romain, un Hadrien, un Posthume, mais à tort; car Mercure n'était pas toujours représenté imberbe. On le voit, sur une mosaïque d'Herculanum, avec une barbe très-longue et on lit dans Pausanias : *In medio fori Mercurii typum cum barba.*

On trouva dans la même sablonnière la base d'une colonne ionique, une médaille de Titus en or et quantité de pierres sculptées, provenant sans doute d'un *sacellum* dédié à Mercure qui renfermait le monument votif.

A l'église de Marissel, située à trois ou quatre cents mètres de la Sablonnière, on remarque, vers le fond du bas-côté méridional, dans un mur du XIIe. siècle, une colonne ionique qui paraît bien y avoir été placée au moment même de sa construction. Elle paraît provenir du même *sacellum.*

Ce sanctuaire faisait-il encore partie de la ville de Beauvais? Nous n'oserions l'affirmer à cause de la distance; cependant cela ne nous paraît pas impossible et c'est pour cette raison que nous l'avons décrit ici. Malgré la décadence de l'art qu'accuse l'imperfection de la sculpture, nous pensons que le monument est antérieur au IVe. siècle, qu'il faut le rapporter au IIIe., peut-être même au IIe. Combien de statues et de bas-reliefs de cette époque qui ne sont pas d'une meilleure exécution! Si la présence d'une médaille de Titus dans le même endroit ne forme pas une preuve d'une grande valeur, elle peut cependant ajouter quelque poids à une opinion que de nombreux rapprochements rendent très-plausible.

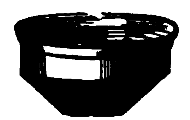
Lieux d'inhumation.—Sépultures découvertes aux Capucins.—A l'ouest du Mont-Capron, sur la route de Calais, est le cimetière actuel de Beauvais. Là, s'élevait autrefois le couvent des Capucins. Ce terrain paraît avoir été pendant l'époque gallo-romaine, et en particulier dans le IIe. et le IIIe. siècle, un lieu public d'inhumation. On y a trouvé et on y trouve encore constamment aujourd'hui, en creusant les fosses, des vases et une multitude d'autres objets, qui remontent incontestablement à cette époque. Parmi les vases, il y en a un grand nombre en terre rouge couverts d'élégants bas-reliefs. Quelques-uns ont dû servir d'urnes cinéraires, d'autres être déposés auprès des squelettes dans les cercueils qui les contenaient. Dom Grenier indique, comme ayant été découvert dans l'allée des Capucins, un tombeau en pierre, long de neuf pieds et large de deux, dont le couvercle était plat. Il contenait les ossements d'un homme de huit pieds et trois vases. L'un de ces vases, en cristal de roche ciselé, avait la forme d'un gobelet; le second, ressemblant à un pot à confitures, était d'une terre rouge très-belle et très-fine; le troisième, d'une terre rouge commune, pouvait contenir cinq chopines de liquide. A côté de la tête du squelette se trouvait une monnaie de Marc-Aurèle. M. Bouchard, agent-voyer de Beauvais et zélé collecteur, possède de curieuses cisailles et un assez grand nombre de vases que contenaient deux ou trois sépultures voisines les unes des autres, découvertes, il y a seulement cinq ou six ans dans ce terrain déjà si souvent remué. Quoique nous n'ayons pu avoir aucun renseignement précis sur la disposition de ces objets dans la terre, quoique nous ne puissions dire à quelle sépulture chacun d'eux appartenait, nous croyons utile de les faire connaître.

Le vase le plus curieux est en bronze : sa forme est celle d'une petite poêle ou plutôt d'une large coquille, il est couvert de cannelures. Un appendice qu'il présente, à l'endroit où

les cannelures viennent se réunir, porte à croire qu'il était muni d'un manche vertical. On a pensé que ce pouvait être un *sympulum*, instrument dont on se servait chez les anciens pour verser le vin goutte à goutte dans les libations.



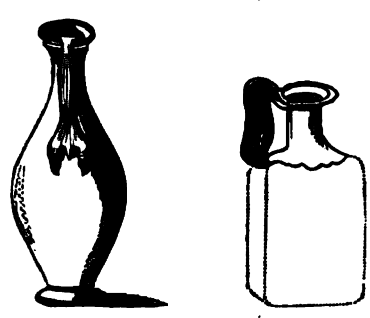
Un autre vase en cuivre affecte une forme qui se rapproche de celle de la partie supérieure d'un entonnoir.



Un troisième vase, du même métal, est une petite cuvette ronde à fond plat et uni.



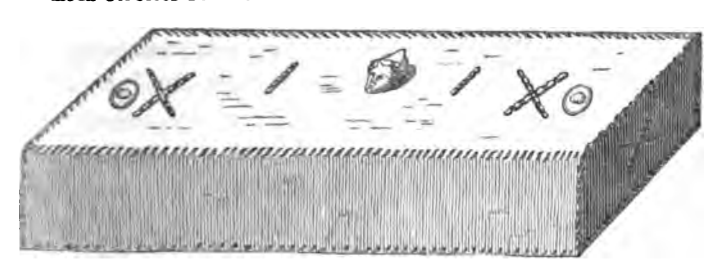
Les vases en verre, au nombre de cinq, sont des fioles, des flacons, des burettes de forme variée, avec ou sans anses.



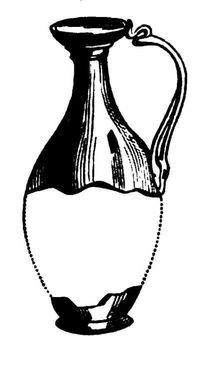
Le sarcophage renfermait encore deux vases en verre. L'un d'eux s'est brisé au moment où on l'a touché. L'autre, à parois très-épaisses, est d'un verre dont la couleur se rapproche de celle de nos bouteilles ordinaires. Sa forme est cylindrique, il est recouvert en-dessus comme nos flacons de pharmacie; mais, au lieu d'être surmonté comme ceux-ci d'une tubulure, il n'offre qu'un léger renflement au milieu duquel est pratiquée une ouverture circulaire, disposition qui lui donne beaucoup de ressemblance avec certains encriers de verre dont se servent les élèves des colléges. L'ouverture a au moins le tiers du diamètre total du vase. Sur trois points de la paroi supérieure, et près du bord, est disposée une espèce d'anse ou d'anneau en forme de cou de cygne. Ces anneaux paraissent avoir été destinés à suspendre le vase, ce qui a fait penser qu'il avait pu servir de lampe. Ce vase a 7 centimètres de haut sur 8 centimètres de diamètre.

Cercueil en plomb trouvé au lieu dit La Battière. — Au-dessus du Franc-Marché, sur le bord de la route impériale de Beauvais à Amiens qui, en cet endroit, se confond avec la voie romaine de *Cæsaromagus* à *Samarobriva* par *Curmiliaca*, on a rencontré, le 27 janvier 1857, un curieux cercueil en plomb. Des travaux de terrassement exécutés au lieu dit La Battière, dans un jardin appartenant à un habitant de Beauvais, M. Cavillier, ont amené la découverte de cette tombe qui doit remonter au IIe. siècle de notre ère. Elle affecte la forme d'un parallélipipède. Sa largeur, partout la même, est de 35 centimètres, sa hauteur de 29 centimètres et sa longueur de 1 mètre 50 centimètres; l'épaisseur de ses parois de 3 millimètres. Son poids total s'élève à 150 kilogrammes. Il paraît qu'elle a été fondue tout d'une pièce, à l'exception des deux plaques carrées des extrémités qui n'ont été soudées qu'après l'introduction du corps du défunt. La surface extérieure de

ces deux parois des extrémités présente deux baguettes croisées en sautoir et composées de six perles chacune (c'est peut-être la marque du denier). La partie supérieure du sarcophage est couverte de deux ornements semblables, de deux baguettes simples également chargées de perles et de trois têtes saillantes. L'une de ces têtes occupe le milieu, les deux autres sont placées aux deux bouts. Les baguettes simples se trouvent à côté de la tête du milieu qui est couverte d'un bonnet phrygien, et les baguettes croisées près de celles des extrémités que contiennent des encadrements circulaires. Des ganses ou torsades assez étroites se dessinent sur toutes les arêtes.



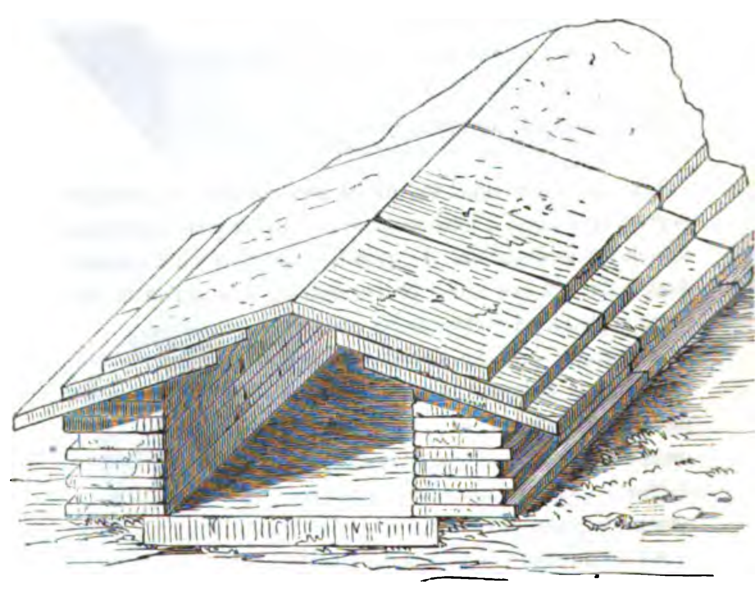
Les restes du squelette furent envoyés à M. le docteur Serres, professeur d'anthropologie. Ce savant y reconnut une tête et des os de femme. Le principal caractère qu'il constata dans la tête est une saillie de l'os épactal, telle qu'on la remarque chez les Scandinaves, les Suédois et la première branche celtique qui arriva dans la Belgique et fut remplacée par une seconde. M. Serres a fréquemment observé ce caractère du crâne dans les fouilles qu'il a faites dans le département de Seine-et-Oise.



A côté du squelette étaient deux fioles ou burettes, à parois très-minces en verre verdâtre.

Un coffre en bois avait renfermé le sarcophage, ainsi que l'attestent les clous assez nombreux que l'on a retirés de terre à l'endroit même où il était placé. Ces clous, à tête large et plate, à tige carrée, ont environ dix centimètres de longueur.

Sépultures découvertes au lieu dit le Fonds-des-Capucins. — Le 15 juillet 1854, on fit, dans le voisinage du jardin de M. Cavillier, au lieu dit le Fonds-des-Capucins, à environ 250 mètres du cimetière, la découverte d'une construction souterraine en briques. Cette construction, placée dans la direction du nord au sud, était encore un tombeau. Un squelette accompagné d'une monnaie de Néron y était renfermé. Sa longueur était de 2 mètres et sa hauteur, prise sur l'axe, de



38 centimètres. Elle se composait de deux murs latéraux éle-

vés à 48 centimètres de distance l'un de l'autre, de deux murs à pignon dressés aux extrémités et d'un toit triangulaire. Les briques formant les murs latéraux, ainsi que ceux des extrémités, avaient 167 millimètres de large sur 185 millimètres de long. La longueur de celles du toit, disposées en retrait sur trois rangs, était de 38 centimètres, leur largeur de 27. D'autres briques, de 55 centimètres en carré et épaisses de 5 centimètres, constituaient une espèce de dallage au fond du tombeau.

A cinquante mètres environ de la sépulture dont il vient d'être question, toujours au lieu dit le Fonds-des-Capucins, M. Longfier a déterré en 1848 des débris d'ossements humains auprès desquels étaient de longs clous à large tête, provenant d'un cercueil en bois. Plusieurs vases en terre et en verre accompagnaient aussi le squelette. L'un des pots en terre renfermait une monnaie d'Alexandre Sévère. La terre dont il est formé est rouge en-dedans et grisâtre à l'extérieur.

Sépultures découvertes près de la rue Verte, au-dessous du Franc-Marché. — Les fouilles exécutées au-dessous du Franc-Marché, dans l'emplacement où l'on a construit les nouvelles prisons, nous ont enrichi d'un cercueil en plomb ayant beaucoup de rapport avec celui du jardin de M. Cavillier. La découverte a eu lieu le 16 juillet 1858.

Le sarcophage a 1 mètre 15 centimètres de long sur 33 centimètres de large. L'épaisseur de ses parois est de 8 millimètres. C'est une boîte rectangulaire composée de deux parties. La partie principale ou inférieure a été faite d'une seule lame de plomb que l'on a relevée pour former les côtés, après en avoir détaché une portion carrée à chaque angle, ainsi qu'on le pratique pour les boîtes de carton de la même forme. Aussi ne remarque-t-on de soudure qu'aux arêtes verticales. On s'y est pris de la même manière pour disposer le dessus, ou cou-

vercle, dans lequel l'autre partie était simplement emboîtée. Les côtés sont, du reste, très-peu élevés.

Un ornement semblable à celui que nous avons vu sur l'autre sarcophage en plomb occupe chacune des extrémités du couvercle. Ce sont deux baguettes disposées en sautoir et formées de perles que des anneaux séparent les unes des autres. Le coffre, au milieu de chacun de ses petits côtés, présente en relief une large tête barbue de vieillard dont le front est ceint d'une couronne radiée. Peut-être est-ce la tête de quelque divinité infernale.

Ce cercueil avait été renfermé dans une caisse en bois, ainsi que l'indiquent de longs clous dont il était environné. D'autres clous, mais beaucoup plus petits, trouvés dans l'intérieur même du sarcophage, portent à croire qu'il contenait une seconde caisse d'un bois plus précieux dans lequel le corps avait été immédiatement placé.

L'examen attentif du squelette a fait juger aux hommes de l'art que c'était celui d'une jeune fille de sept à huit ans; il avait, dans la terre, la tête tournée du côté de l'orient.

Après la destruction des deux caisses en bois, le cercueil en plomb s'est déformé. Le fond, rentrant dans l'intérieur par l'effet de la pression, a pris une disposition presque semi-cylindrique; une partie, plus altérée sans doute que les autres, s'est même entièrement détachée de manière à produire au-dessous de la tête une large ouverture.

Indépendamment des clous dont nous venons de parler, plusieurs objets d'une certaine importance accompagnaient le squelette. Le plus curieux de tous est sans contredit une tablette en ivoire chargée d'un délicieux bas-relief. Dans un encadrement rectangulaire composé de trois moulures inégales, se présentent sept gracieux enfants, ou plutôt sept génies, qui paraissent faire la vendange ou porter des présents au dieu Bacchus. Ils sont tous ailés et ont le front ceint d'une couronne

d'épis ou de roseaux. Sur leurs épaules est attaché un large *peplum* qui leur descend jusqu'aux jarrets; ils sont d'ailleurs entièrement nus. Le premier, celui qui ouvre la marche, a la tête tournée vers ses compagnons, il élève la main droite et s'entretient avec celui qui le suit immédiatement; dans la main gauche, il porte un *pedum* ou *lituus;* à ses pieds est déposé un panier d'une assez grande dimension. Le second tient de la main gauche une corbeille plate, de la droite un panier à anse. Dans l'une des mains du troisième est une grosse grappe de raisin et dans l'autre un *pedum*. Le quatrième tient un panier et une grappe de raisin; par terre, à côté de lui, on remarque une outre pleine. Il n'est pas facile de reconnaître l'objet que le cinquième élève à la hauteur de sa figure : c'est probablement encore un panier; il paraît le soulever et l'incliner pour montrer ou jeter par terre ce qu'il contient. Les épaules du sixième sont chargées d'une outre qu'il retient de la main gauche; dans sa droite est un *pedum*. Le dernier a également un *pedum* dans la main droite; de la gauche, il porte une corbeille. Le génie placé au milieu du tableau, qui peut-être représente Bacchus lui-même, est assis : il appuie son panier sur son genou et paraît se reposer. Les autres sont debout dans des attitudes différentes. Les figures ont été disposées avec une symétrie qui plaît : elles ont de la vie, du mouvement; leur pose est naturelle et facile, leurs parties sont entre elles dans de justes proportions. Tout enfin accuse, dans l'artiste qui a exécuté le bas-relief, une étude approfondie du corps humain et un véritable talent. Il a incontestablement existé à une époque où les arts n'avaient pas encore atteint leur période de décadence et on peut, sans craindre de se tromper, affirmer que ce bas-relief a été exécuté vers le milieu du IIe. siècle.

Lorsqu'on cherche à se rendre compte des motifs qui ont pu faire placer un semblable sujet dans le cercueil de la jeune

fille, plusieurs hypothèses se présentent à l'esprit. Le sommeil de l'ivresse est l'image de la mort, et c'est peut-être pour cette raison que Bacchus quelquefois a été invoqué dans les funérailles, que son image même a été sculptée sur des tombeaux. On la voit sur plusieurs de ceux que le Père de Montfaucon a fait graver dans ses *Antiquités expliquées*, et sur un grand nombre d'autres dont Visconti nous a donné le dessin dans son *Musée Pio-Clémentin*. Les génies de Bacchus représentés sur la tablette d'ivoire pourraient donc être là pour signifier simplement que celle que le cercueil contient est ensevelie dans le sommeil de la mort. Mais la vendange n'a-t-elle pas elle-même une signification symbolique? Ces raisins mûrs détachés de la vigne, foulés sous le pressoir, ne sont-ils pas l'emblème d'une vie dont le fil vient d'être tranché par la Parque cruelle? Malgré son âge encore si tendre, si peu avancé, la petite fille était un fruit mûr pour la mort. On pourrait encore considérer les plaisirs bachiques que le sujet rappelle comme l'emblème des délices dont les âmes fortunées doivent jouir dans la vie future. Enfin nous ne devons pas oublier que le temple construit sur le Mont-Capron était probablement consacré à Bacchus. Des pampres et des feuilles de lierre étaient sculptées sur plusieurs fûts de colonne qui en provenaient; d'autres parties de l'édifice présentaient de petits génies, tenant des grappes de raisin ou placés devant des corbeilles qui en contenaient. Nous avons vu que, sur un sarcophage découvert dans le même emplacement, étaient sculptés des génies jouant également avec des grappes de raisin. N'est-il pas permis de supposer que les parents de la jeune défunte auront mis dans sa tombe le bas-relief comme un gage de leur dévotion particulière pour le dieu qui avait là ses autels? Peut-être étaient-ils eux-mêmes employés dans son temple ou initiés à ses mystères. Peut-être le père était-il un de ses prêtres, un de ses sacrificateurs.

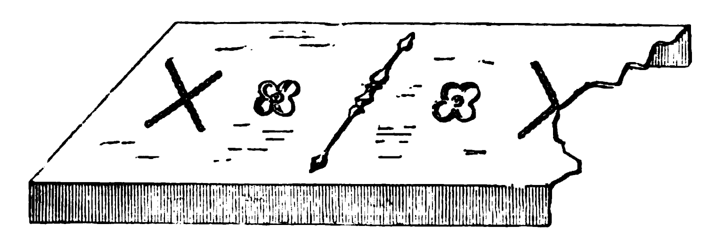
Les autres objets trouvés dans le cercueil sont un petit chien en bronze, une petite fiole d'une forme élégante, également en bronze, un bracelet en ivoire, une boucle d'oreille en or et plusieurs perles en verre de couleur. Il y a tout lieu de croire que le chien n'était qu'un jouet avec lequel l'enfant s'était amusée et qui lui avait été particulièrement cher.

Les mêmes fouilles ont mis à découvert, à très-peu de distance de l'endroit où était le cercueil de plomb, un squelette d'adulte. Le long des jambes était placé une lance en fer et près des pieds, à gauche, un vase en terre noire. Ce squelette avait été renfermé dans un cercueil de bois dont il n'existait plus de trace. Sa tête était tournée du côté du couchant. Au commencement du mois de décembre 1858, on a trouvé encore dans le même emplacement un joli vase en argent et une cuiller du même métal.

Le cercueil en plomb et tous les autres objets trouvés dans l'enclos des prisons ont été remis, par ordre de l'administration départementale au musée de Beauvais.

Sépultures découvertes au faubourg Saint-André. — Le même musée possède le couvercle d'un autre cercueil en plomb de la même époque. Comme le précédent, il se composait de deux parties distinctes qui s'emboîtaient l'une dans l'autre, sans soudure. Le dessous, que l'on a fondu, n'offrait aucun ornement. Au milieu du couvercle, on remarque un sceptre ou un bâton enrichi de sculptures, et à ses extrémités deux baguettes de perles disposées en sautoir. Entre ces baguettes croisées et l'ornement du milieu, s'épanouit un fleuron à quatre lobes. Ce sarcophage avait 1 mètre 70 centimètres de long sur 50 centimètres de large. On l'a découvert en 1844, en creusant une cave au clos St.-Lazare, dans le faubourg St.-André, à une distance à peu près égale de la porte de la ville qui portait ce nom et de la fosse Abat-le-vent que nous avons

considérée comme l'emplacement d'un théâtre romain. Il se trouvait à 2 mètres 66 centimètres au-dessous du sol. L'épaisseur du plomb est de 9 millimètres. Nous n'avons pu avoir aucun renseignement sur les objets que cette tombe contenait.



Les terrains qui avoisinent la ville actuelle, du côté du midi, renferment aussi, comme ceux du nord et du nord-est, des sépultures qui remontent aux premiers siècles de la domination romaine. Il n'y a que ceux qui sont situés au sud-est et au nord-ouest qui n'en aient pas encore offert jusqu'ici. Mais le peu de consistance de ces terrains, la plupart humides et marécageux, ne permettait guère d'y déposer des corps; de sorte que l'on peut dire que, quoiqu'il y ait eu un lieu particulier d'inhumation, celui où est le cimetière actuel, on a enterré cependant partout ailleurs lorsque la nature du sol n'a pas empêché de le faire.

Sépultures découvertes au faubourg St.-Jacques. — Au mois d'août 1839, en creusant des fondations dans une habitation que M. Moisset possède à l'entrée du faubourg St.-Jacques, le long de la rue Mazagran entre la route de Paris et celle de Méru, on a découvert un sarcophage en pierre. Il se trouvait à une profondeur de 2 mètres 32 centimètres (sept pieds); mais il paraît qu'au moment de l'inhumation, il n'avait été placé qu'à 1 mètre 30 (4 pieds environ) et que le terrain, depuis cette époque, s'est successivement élevé.

Cette tombe, qui existe encore chez M. Moisset, a la forme d'un carré long. Ses deux extrémités sont égales, elle présente intérieurement une longueur de 1 mètre 34 centimètres sur une largeur et une profondeur de 43 centimètres. Ses parois, ainsi que la pierre qui la recouvrait, ont 108 millimètres d'épaisseur.

Le squelette qui y était renfermé avait les pieds dirigés vers le nord; il était recouvert de chaux jusqu'à la moitié des cuisses. D'après M. le docteur Daniel, ce squelette serait celui d'une jeune fille de l'âge de 12 à 15 ans. Une médaille de Lucile a été trouvée sur les ossements, à la hauteur de la poitrine. Cinq vases de verre les accompagnaient, mais deux seulement ont été retirés intacts, ils sont en verre très-fin et très-blanc.



L'un d'eux, celui qui se trouvait à côté de la tête, a des parois très-minces; sa hauteur est de 176 millimètres et son diamètre, vers le milieu, de 61 millimètres; il affecte la forme d'une bouteille allongée terminée par un col en entonnoir. Sa partie la plus renflée a été enfoncée, de distance en distance, de manière à former plusieurs grosses rides ou cannelures. La base est aplatie et environnée d'un large bourrelet, ce qui lui donne plus d'étendue que n'en a la panse dans son plus grand diamètre.

Le second vase est un gros flacon de forme sphéroïdale à

parois très-épaisses, ayant un col peu élevé, qui se termine par un bord réfléchi et qu'accompagnent deux anses étroites, mais fort élégantes. La hauteur de ce flacon est de 96 millimètres, son plus grand diamètre de 102 ; il était placé entre les genoux.

Le verre de ces deux bouteilles est devenu, sur plusieurs points, opaque et d'un blanc laiteux, ce qui probablement est dû à l'action de la chaux.

A côté de la tombe était un soucoupe en terre à vernis rouge, sans figures. Elle a 108 millimètres de diamètre sur 54 de hauteur ; un autre vase en terre de couleur grise et un fragment en verre, qui ressemble à un petit entonnoir, ont été rencontrés à la même place.

En terrassant dans le même enclos, à la fin de mars 1840, l'on a encore découvert six squelettes, non plus renfermés dans des cercueils en pierre, mais seulement recouverts de terre. Ils étaient placés chacun dans une fosse particulière creusée jusqu'à la craie qui, dans cet endroit, se trouve à 15 décimètres au-dessous du sol. Le fond de ces fosses avait été battu comme l'aire d'une grange et recouvert d'un enduit, formé simplement avec les parties supérieures de la craie broyées et réduites en pâte.

L'un des squelettes, tourné du nord au midi, avait la tête placée sur la convexité d'une tuile romaine disposée en faîtière un peu anguleuse. En le mesurant sur place, on lui a trouvé une grandeur de 1 mètre 60 centimètres ; mais, comme les genoux étaient un peu pliés et que les os des pieds avaient été détachés, on suppose que l'individu auquel il appartenait avait de 1 mètre 66 centimètres à 1 mètre 70.

Derrière la faîtière étaient placés deux vases d'une terre grise très-légère recouverte d'une couleur noire. Celui qui se trouvait à droite affecte la forme d'une urne, ou plutôt celle de certains pots de grès dans lesquels on met maintenant du

beurre ou des confitures communes. Il a 110 millimètres de hauteur, 95 millimètres de diamètre à l'ouverture et 60 à la base. Il est très-renflé vers le milieu. Ses parois sont peu épaisses ; l'intérieur a absolument les mêmes contours que l'extérieur. L'autre vase offre à peu près la disposition d'un broc, il est muni d'une anse ; sa partie principale, presque sphérique, porte sur un socle cylindrique ; elle est surmontée d'un goulot étroit qui se termine par une ouverture évasée avec un bec à sa partie antérieure. Ce vase a 185 millimètres de hauteur et 130 de diamètre vers le milieu.

Le second squelette, placé à quelques décimètres du premier, était dans une position tout-à-fait opposée. Derrière sa tête se trouvaient deux vases de terre : l'un sans couverte et d'une pâte blanche tirant sur le rose, l'autre recouvert d'un vernis ou plutôt d'une couche de couleur noire. Ces deux vases étaient cassés ; le noir avait la forme d'une urne et le blanc celle d'une bouteille. Ce dernier avait des dimensions assez considérables, il était très-renflé au milieu.

Dans l'intervalle qui existait entre les pieds de ces deux corps, on a trouvé une médaille grand bronze d'Antonin-le-Pieux, ayant pour revers une Victoire debout. On y a découvert, en outre, un instrument en fer assez semblable à un marteau à lattes, tranchant d'un côté et carré de l'autre. On remarque, vers le milieu de la partie carrée qui est la plus longue, un renflement destiné probablement à recevoir le manche. La longueur totale de cet instrument est de 195 millimètres. Le tranchant a 70 millimètres dans sa plus grande largeur ; le côté opposé n'en a que 20.

Auprès du troisième squelette, tourné encore du midi au nord, se trouvait une médaille grand bronze entièrement fruste et quatre vases bien conservés : un d'eux était à la tête ; il y en avait deux autres aux pieds et un vers le milieu du corps.

Celui qu'on a trouvé près de la tête est une bouteille d'une

terre rougeâtre sans couverte. Elle est munie d'une anse ; son goulot, court et étroit, est environné d'un bourrelet au-dessous de l'ouverture. Sa panse, arrondie par-dessous, est conique à la partie supérieure. La base, qui consiste en un socle circulaire très-peu élevé, a 60 millimètres de diamètre, l'ouverture en a 30 intérieurement. La hauteur totale de la bouteille est de 18 centimètres et sa circonférence, au milieu, de 45.

Celui du milieu, également en terre, mais couvert d'une couleur noire, a la forme d'une urne allongée ; sa partie supérieure, disposée en cône, ne présente pas de rebord ; il repose sur un petit socle cylindrique de 1 centimètre de haut et de 4 centimètres de diamètre. Sa hauteur totale est de 12 centimètres et sa circonférence, au milieu, de 27 ; le diamètre de l'ouverture est de 5 centimètres.

Un des vases qui accompagnaient les pieds est une coupe en verre, haute de 75 millimètres, ayant une forme allongée et fort gracieuse. Elle s'évase légèrement vers l'ouverture : ses parois sont fort minces et sa surface couverte d'élégants ornements. Une rosace à longues feuilles dont le centre est au milieu du fond s'étend jusqu'à la moitié de la hauteur, elle est surmontée d'un damier formé de plusieurs rangs de losanges.

L'autre est une bouteille en terre rouge assez fine, sans vernis, elle est munie d'une petite anse ; son goulot est fort court ; sa panse, arrondie en-dessous et conique par-dessus, affecte une forme cylindrique au milieu. Des sillons assez profonds, creusés horizontalement les uns à côté des autres, couvrent cette partie cylindrique. La hauteur de la bouteille est de 13 centimètres et sa circonférence, dans sa partie la plus renflée, de 35. La base, qui est plate, a un diamètre de 65 millimètres ; l'ouverture, intérieurement, en a un de 23 millimètres.

On n'a rien découvert, du moins d'entier, dans les trois autres fosses ; mais il est probable que, comme les précédentes,

elles contenaient plusieurs vases qui auront été mis en morceaux par les ouvriers chargés du terrassement; les corps qui s'y trouvaient étaient, comme les précédents, tournés du midi au nord.

Tous ces corps ont été primitivement renfermés dans des bierres en bois. De gros clous et plusieurs morceaux de fer, épars auprès d'eux, l'indiquent suffisamment.

Sépultures découvertes au faubourg de Bretagne. —Au mois d'avril 1842, des terrassements faits sur le flanc de la colline qui s'élève entre les portes de Paris et d'Évreux, au faubourg de Bretagne, mirent à découvert un sarcophage en pierre qui remonte encore aux premiers siècles de la domination romaine. Il se compose d'une auge formée de deux morceaux mis bout à bout et d'un couvercle plat, également en deux parties. Ces pierres, appartenant à la formation du calcaire grossier, ne peuvent provenir des terrains qui avoisinent Beauvais et qui tous sont crayeux; elles auront sans doute été extraites des carrières de Mouy ou de Mello.

L'auge a intérieurement 32 centimètres de haut, 44 centimètres de large et 2 mètres 10 centimètres de long. En y comprenant l'épaisseur des parois, sa longueur est de 2 mètres 30 centimètres, sa largeur de 65 centimètres et sa hauteur de 44 centimètres. Le dessus a 20 centimètres d'épaisseur.

Le squelette, encore dans un état parfait de conservation, a paru être celui d'un jeune homme; il avait la tête tournée du côté de l'orient.

A ses côtés, on a trouvé un morceau de soufre, des morceaux de charbon ou plutôt de bois décomposé, des clous à tête large et plate, un pommeau d'épée en plomb ou en étain, un dé à jouer, entièrement semblable à ceux dont on se sert encore maintenant, mais dont les points étaient rongés, de fragments d'un vase en verre, à parois très-minces, et deux

monnaies en bronze, l'une du deuxième module et l'autre du troisième.

Le moyen bronze était presque entièrement fruste: quelques numismates ont cru cependant y reconnaître une tête de Faustine, femme de Marc-Aurèle. Quant au petit bronze, on assure qu'il était bien conservé. Un amateur, dont on n'a pu dire le nom, l'aurait recueilli.

Un phrénologue, observant la tête du squelette, a remarqué que les parties postérieures, latérales et supérieures, avaient comparativement un plus grand développement et il en a conclu que, chez ce sujet, les instincts et les affections fortes avaient dû prédominer, et qu'au contraire, il n'avait pas beaucoup exercé ses facultés purement intellectuelles.

Le sarcophage et la plupart des objets qu'il contenait ont été donnés au musée de la ville de Beauvais, par M. Léguillon, dans la propriété duquel la découverte a été faite. Cette découverte a été annoncée le 23 avril 1842, dans le *Journal de l'Oise*, par M. Pradier, capitaine instructeur, au 2e. de carabiniers.

Monuments divers dans la ville.—Ce qui prouve qu'à l'époque où une partie de Beauvais s'élevait en amphithéâtre sur le Mont-Capron et les hauteurs voisines, l'autre partie occupait dans la vallée tout l'emplacement de la ville actuelle, c'est que, partout sur cet emplacement, on a trouvé des produits de l'art romain et même des constructions qui paraissent antérieures au IVe. siècle.

Hypocauste et colonne dans la rue du Prévost.—On découvrit, en 1844, dans la rue du Prévost, sous la maison no. 5, les restes d'un hypocauste et en 1846, dans la même rue, à 3 mètres de profondeur, sous la maison no. 3, la base d'une colonne d'ordre ionique en marbre avec huit tuiles brisées. Ces objets furent transportés au musée.

Pierre avec le nom de Quintus Cicéron.—Hermant nous apprend qu'en fouillant, au XVIIe. siècle, pour établir les fondations de l'hôtel de la Châtellenie qui est la première maison à droite sur le côté ouest de la rue St.-Pantaléon, on rencontra une pierre avec une inscription portant le nom de Quintus Cicéron, l'un des lieutenants de César dans les Gaules.

Restes d'un édifice avec une monnaie d'Hadrien, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. — Lorsqu'on jeta, au mois de décembre 1752, les fondations de l'hôtel-de-ville, sur la grande place, on atteignit, à 7 pieds de profondeur, un nombre considérable de pierres taillées et entre autres une base de colonne dans laquelle on avait introduit une médaille d'Hadrien. On lisait au droit de cette médaille: IMP CAES TRAIANVS HADRIANVS AVG P M TR P COS, et au revers: LIBERALITAS AVG... III SC.

Fondations et débris d'un autre édifice important dans l'emplacement du collége actuel.—Les fouilles que l'on fit en 1596, pour construire le dortoir des Ursulines (le collége actuel) à peu de distance de l'église St.-André, laissèrent voir une assise de grosses pierres dures de 15 à 28 pieds en carré, avec quelques colonnes et quelques chapiteaux élégamment sculptés près desquels on recueillit vingt à trente médailles, presque toutes à l'effigie de Marc-Aurèle et de Lucius Verus. On retira des mêmes fouilles une amphore, haute de 10 pieds, ayant une circonférence de près du double et une base conique.

Enceinte gallo-romaine.—Les murs de l'enceinte gallo-romaine, connue jusque dans ces derniers temps sous le nom de cité ou de châtel, *castellum*, n'ont été élevés qu'au IVe. siècle, époque à laquelle les incursions des barbares forcèrent d'établir dans les Gaules une multitude de nouveaux camps et

de nouvelles forteresses. Plusieurs de nos historiens, s'appuyant sur un passage des *Actes* de saint Lucien, écrits par un moine de l'abbaye qui portait le nom de cet apôtre du Beauvaisis, ont avancé qu'ils remontaient à la deuxième année du règne de Néron. Mais, outre que les *Actes* de saint Lucien ne sont pas d'une autorité irrécusable, il y est question du premier établissement que les Romains formèrent à Beauvais et non de la construction des murs dont nous voulons parler. Il suffit d'avoir vu ces murs, d'en avoir étudié la disposition pour en déterminer la date d'une manière précise. Du reste, toutes les fois qu'on en a renversé quelques portions, on a rencontré, parmi les matériaux qui les composaient, des débris de sculpture qui ne sont pas antérieurs au IIe. et peut-être même au IIIe. siècle (1). Des médailles de plusieurs empereurs qui ont régné assez long-temps après Néron, et en particulier de Posthume, y ont été également recueillies (2).

Cette enceinte murale se trouvait enclavée dans la ville actuelle et ne paraissait, à l'extérieur, que du côté du nord-ouest.

Son plan affectait la forme d'un parallélogramme irrégulier. Le côté sud-ouest, régnant dans toute la longueur de la rue du Théâtre jusqu'à la rivière, avait deux cent cinquante mètres de longueur; le côté sud-est, qui courait depuis la rue du Théâtre jusqu'à celle du Petit-Thérain, en avait trois cent soixante. On en trouvait près de deux cent soixante pour le côté nord-est, qui occupait cette dernière rue jusqu'au boulevard du Palais-de-Justice ou de l'Évêché. Enfin, l'étendue du côté nord-ouest, formé par une ligne légèrement brisée, était de quatre cents mètres. — Il résulte de ces dimensions que

(1) Simon, *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, IIIe. partie, portant le titre de : *Additions à l'Histoire du Beauvaisis*, p. 28.

(2) Simon, *Ibid.*, p. 3.



PLAN DE BEAUVAIS ET DE L'ENCEINTE MURALE DU IVe. SIÈCLE.

l'enceinte avait une contenance d'environ dix-huit hectares quarante ares, ce qui équivaut à la huitième partie de la ville actuelle, non compris les faubourgs.

On assure qu'on n'y pénétrait primitivement que par deux entrées. L'une des portes se trouvait entre l'ancien évêché et l'église de Notre-Dame-du-Châtel ; l'autre était pratiquée dans la muraille du sud-est, précisément au lieu où l'on voyait encore, il y a douze ans, l'arcade nommée *Gloria laus*, et on l'appelait la porte du Châtel (1).

On pratiqua plus tard une autre ouverture près du Pont-d'Amour, en démolissant le mur d'enceinte, ce qui la fit appeler la porte de la Frète. Elle correspondait à la rue qui porte encore le même nom.

L'épaisseur totale du rempart était de six mètres. Il se composait de deux murailles parallèles, séparées l'une de l'autre par un espace de deux mètres rempli de terre et de déblais. Le mur extérieur avait 21 ou 22 décimètres d'épaisseur ; il consistait en un massif en moëllon à bain de ciment, revêtu de pierres de petit appareil lesquelles avaient douze ou treize centimètres de large, autant de haut et vingt ou vingt-deux de long. Quelques-unes affectaient la forme d'un prisme quadrangulaire ; d'autres formaient une pyramide tronquée et avaient, à l'intérieur, de moins grandes dimensions qu'à la surface. Une couche assez épaisse de mortier les encadrait de manière à former un réseau à mailles carrées. Le massif était divisé par quatre lits de briques qui en traversaient toute l'épaisseur, pour lui donner plus de solidité. Placés à quinze ou seize décimètres les uns des autres, ils apparaissaient à l'extérieur pour former des cordons dont la couleur rouge se détachait d'une manière agréable sur le fond gris de

(1) Loysel, *Histoire des pays, villes, comté et comtes, évesché et evesques de Beauvais*, p. 34.

la muraille. Les briques, dont chaque lit comprenait deux assises, avaient la plupart quarante centimètres de longueur, vingt-huit de largeur et quarante d'épaisseur. Mais, dans certaines parties, on en a trouvé dont les dimensions étaient plus considérables. En dehors des courtines se présentaient des tours rondes très-saillantes, ayant de trois à quatre mètres de largeur et placées assez régulièrement à vingt-six mètres les unes des autres. Sur deux d'entre elles ont été greffées, au XIe. ou XIIe. siècle, les deux intéressantes tourelles romanes de l'ancien palais épiscopal dont il ne reste plus malheureusement qu'une seule, laquelle encore vient d'être entièrement reconstruite.

Le second mur offrait la même disposition, mais il n'était point muni de tours et avait moins d'épaisseur.

Dans l'espace compris entre les deux murailles existaient plusieurs niches cubiques dont on ne devine pas la destination. Elles étaient formées chacune de six carreaux de terre cuite réunis à angles droits, ayant chacun cinquante-six centimètres de long sur autant de large et six ou sept d'épaisseur.

Les murs avaient pour fondation des pierres de grand appareil d'un volume considérable, taillées régulièrement, mais réunies sans mortier. Elles étaient visibles au niveau de l'eau près de la porte Limaçon. Ainsi que nous l'avons déjà dit, on a trouvé à différentes époques, dans ces fondations et parmi les moëllons qui formaient les massifs supérieurs, des colonnes, des débris de statues et des pierres chargées d'ornements qui provenaient d'édifices construits au IIe. et au IIIe. siècle.

Des fossés remplis d'eau que remplacent les ruisseaux actuels entouraient les remparts. Une barque, déterrée dans la cave d'une maison de la place de l'Hôtel-de-Ville, indique quelle était leur longueur et leur importance.

Les différentes parties de ces fortifications gallo-romaines ont été successivement renversées. Louvet rapporte que c'est lors du siége de Beauvais par Louis-le-Gros que tomba celle

qui s'étendait au sud-est, depuis la rue du Petit-Thérain jusqu'à la rue de la Frète, et dont il n'existe aucune trace. Des constructions élevées dans la suite à différentes époques, pour servir d'habitation, ont fait en partie disparaître le côté sud-ouest et le côté nord-est ; on remarque toutefois encore, dans la rue du Petit-Thérain, de nombreux restes du mur romain qui servent de soubassement aux maisons ainsi qu'une tour assez bien conservée. On retrouve également une tour et des pans de muraille de la même enceinte dans la rue du Théâtre, près de l'endroit où était autrefois l'église de St.-Michel. Le côté nord-ouest par lequel les Bourguignons firent, en 1472, leur principale attaque, était resté debout entre la porte Limaçon et la rue du Théâtre le long de la rue St.-Nicolas. A la vérité, il avait été remanié, et sur plusieurs points, on avait remplacé le petit appareil par des briques et des pierres de taille ; mais l'on voyait encore, près de la poterne St.-Louis, deux tours auxquelles on n'avait pas touché et que séparait une large courtine également bien conservée. M. de Caumont a représenté ces tours et ce pan de muraille dans l'atlas de la seconde partie de son *Cours d'antiquités monumentales.*

En 1841, le Conseil municipal résolut de démolir ces restes de muraille dont l'aspect ne lui plaisait pas. Il espérait que, le rempart une fois abattu, les maisons qu'il cachait s'embelliraient et offriraient bientôt de brillantes façades; puis il voulait continuer de ce côté les promenades, et établir une communication plus facile et plus prompte entre la caserne et le champ de manœuvre. Je fis alors connaître cette détermination au Comité des arts et monuments, et je le priai d'user de toute son influence pour faire rapporter l'arrêté du Conseil municipal. Ce n'est pas seulement pour leur valeur archéologique, lui écrivais-je, que les remparts de Beauvais doivent être conservés. Ils offrent encore le plus grand intérêt à cause des hauts faits dont ils ont été les témoins. C'est là

que nos ancêtres combattirent, avec un si intrépide courage, contre les Anglais et les Normands; c'est là qu'en 1472, les habitants de la ville résistèrent presque seuls aux efforts des quatre-vingt mille hommes de Charles-le-Téméraire. C'est là que Jeanne Hachette s'immortalisa, en enlevant la bannière qu'un Bourguignon se disposait à planter sur la brèche et que nous conservons avec un noble orgueil.

Quant aux motifs qui avaient déterminé le Conseil, il était facile de faire voir combien ils étaient faibles. Ce n'était pas sur un emplacement de six à sept mètres de large qu'il était possible de faire des plantations importantes, et d'établir une promenade publique. Les habitudes des habitants de la ville ne pouvaient guère faire espérer qu'on élèverait de ce côté de riches constructions. Et, en effet, on n'y voit guère encore que les murs en torchis de quelques granges, de quelques bâtiments de décharge. Enfin, la nécessité d'établir une nouvelle voie ne pouvait être alléguée d'une manière plausible, puisque, parallèlement et à trente mètres de distance, il existait une autre rue, celle de St.-Nicolas, par laquelle pouvaient s'établir les mêmes communications et qui était aussi large que devait l'être celle-ci.

Le Comité appuya ma réclamation, et M. le Ministre de l'Instruction publique écrivit à M. le Secrétaire-général de l'Oise, correspondant du Comité, afin qu'il cherchât à faire revenir le Conseil municipal sur sa détermination. Le Conseil crut devoir persister, et, en 1842, les deux tours avaient presque entièrement disparu (1). Cependant, le Comité, pressé par M. le baron Taylor, fit de nouvelles tentatives. Il pria M. le Ministre de l'intérieur de vouloir bien intervenir lui-même et d'user de toute son autorité pour arrêter les travaux

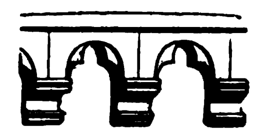
(1) *Bulletin archéologique du Comité des arts et monuments*, t. II, p. 293.

de démolition. Les renseignements que le ministre reçut lui apprirent que ces travaux étaient très-avancés, que le rempart St.-Nicolas n'était plus qu'une masse informe, sans caractère et qu'il ne méritait plus d'être conservé. En 1846, il n'en restait aucune trace (1).

Prétoire.—Le prétoire de la forteresse, qui a été détruit il y a seulement une quarantaine d'années, était sur la place de la Cathédrale, à peu de distance du portail méridional de cet édifice. Il consistait en une grosse tour carrée, construite en pierres de grand appareil juxta-posées sans ciment. Simon nous apprend qu'elle recouvrait l'entrée de plusieurs vastes souterrains dont on n'avait encore pu trouver l'issue. Elle servait, en dernier lieu, de clocher et portait pour cette raison le nom de beffroi. Les grosses cloches de la cathédrale y étaient contenues (2).

(1) *Bulletin arch. du Comité des arts et monuments*, t. II, p. 294.
(2) Simon, *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, IIIe. partie, p. 2.

(La suite à un prochain numéro.)



UNE VISITE

AUX SABLIÈRES DE SAINT-ACHEUL,

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française d'archéologie.

Après avoir jeté un coup-d'œil très-intéressant sur l'état de la question relative à la première industrie de l'homme sur la terre, M. l'abbé Cochet donne la relation des observations qu'il a faites lui-même dans les sablières de St.-Acheul. Nous publions cette partie de son mémoire.

Trois sablières ont surtout fixé mon attention à St.-Acheul. L'une appartient à M. Tattegrain et les deux autres à MM. Fréville, briquetiers de la localité, qui les exploitent au profit de leur industrie et pour le commerce du bâtiment.

En pénétrant dans ces catacombes d'un nouveau genre, ce qui m'a frappé tout d'abord, moi explorateur de cimetières, c'est la présence bien des fois répétée de cercueils de pierre de l'époque gallo-romaine. Quelques-uns, demeurés entiers, sont encore gisants sur le sol. Ce qui m'a également impressionné à l'aspect de ces tranchées profondes, c'est la vue de nombreuses sépultures, fosses ou sarcophages, apparaissant çà et là, dans les coupes de ce sol curieux à tant de titres. Il faut se hâter de dire que, par une coïncidence singulière et bien remarquable, ce sol qui contient au plus profond de ses en-

trailles les plus anciens vestiges du passage de l'homme en ce monde, est aussi celui qui présente dans ses couches élevées les plus parlants débris de la plus haute civilisation historique de nos contrées.

Ces champs à présent cultivés de St.-Acheul furent, aux premiers siècles de notre ère, surtout au IVe. et au Ve., la principale nécropole de la grande cité de *Samarobriva*, célébrée par César et par Cicéron, renommée par ses fabriques d'épées et de boucliers (1), et à jamais illustrée par la charité de saint Martin. Ce sont les contemporains de ce grand saint, le Thaumaturge des Gaules, que l'on retrouve ici. Ce quartier de St.-Acheul avec son église, son cimetière, son collége, ses maisons et ses champs, ce fut autrefois la *villa d'Abladène*, la propriété du sénateur Faustinien, l'un des premiers chrétiens du pays des *Ambiani*. C'est là qu'il inhuma pieusement le corps de saint Firmin-le-Martyr, et que lui-même vint reposer avec toute sa famille dès le IVe. siècle de notre ère, si l'on en croit la tradition (2). C'est là aussi que fut enterré plus tard saint Firmin-le-Confesseur, 3e. évêque d'Amiens, et le saint pontife Ursiscin ou Ursinien, dont les sablières ont rendu récemment le nom et l'inscription funéraire gravée sur une tuile romaine (3).

Depuis plus de deux cents ans cette terre de St.-Acheul est connue pour être le *Campo santo* d'Amiens; elle est regardée comme le berceau du christianisme dans la contrée et les catacombes de la religion nouvelle. En 1632, en 1653 et en 1697,

(1) « Ambianensis spataria et scutaria. » *Notitia dignitatum Imp. rom.*, p. 81, édit. Labbe, Paris, 1651.

(2) Rigollot, *Mémoires sur des instruments en silex, trouvés à St.-Acheul, près Amiens*, pages 28-29, 38-39, *et Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIV. — Id., *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1855, n°. 2, pages 346-48.

(3) « Ursicinus jacet cum pace ». Cette tuile précieuse est conservée à Amiens, chez M. Ch. Dufour, le grand organisateur du *Musée Napoléon*.

des tombeaux y furent découverts comme en 1854 (1) et en 1860. Les 7 ou 8 cercueils de pierre que l'on conserve, dans la crypte de l'église paroissiale de St.-Acheul, sont des tombeaux romains du IVe. et du Ve. siècle. Malheureusement ils ne possèdent aucun signe qui puisse les faire reconnaître pour avoir appartenu à des martyrs ou à des confesseurs, ou même à de simples chrétiens de ces temps reculés.

Cette vaste nécropole de St.-Acheul, entièrement sécularisée aujourd'hui et déjà depuis des siècles, dut servir jusqu'aux temps mérovingiens ou carlovingiens, époque où, les paroisses étant formées, les cimetières se fixèrent autour des églises. St.-Acheul fut, pour l'ancienne *Samarobriva* (Amiens), ce que furent, pour l'antique *Rotomagus* (Rouen), le quartier St.-Gervais et la côte du Mont-aux-Malades (2), et pour *Augustodurum* (Bayeux), l'ancien *Mont Phaunus*, devenu plus tard le cimetière de St.-Floxel et de St.-Vigor (3).

Comme partout, les sépultures romaines de St.-Acheul étaient en pierre ou en bois. Les cercueils de bois n'ont laissé dans le sol qu'une trace charbonnée, les longs clous qui les fermaient et les pentures de fer qui les consolidaient aux angles. Il est

L'abbé Corblet, *Revue de l'art chrétien*, tome IV, page 524, octobre 1860. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, années 1858 et 1859, n°. 1er., pages 17-21.

(1) Rigollot, *Mémoires sur des instruments en silex, trouvés à St.-Acheul, près Amiens*, pages 28-29, 38-39 ; et *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XIV.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re. édition, pages 37-38 ; 2me. édition, pages 45-47. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome IV, pages 236-52 et page 279. — Thieury, *St.-Gervais de Rouen*, pages 98-102.

(3) Ed. Lambert, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XVII, page 423. — *La Normandie souterraine*, 1re. édition, pages 41-42 ; 2me. édition, pages 50-51. — *Bulletin monumental*, tome XXII, pages 623-25.

aisé de reconnaître la présence de ces bières dans les tranchées où leur coupe est nettement marquée. Leur profondeur varie beaucoup : quelques-unes sont à 50 centimètres du sol ; la plupart descendent depuis 1 mètre jusqu'à 2, mais d'autres atteignent jusqu'à 2 mètres 50.

Cette profondeur, toutefois, n'est rien en comparaison de celle des hachettes. Voici à peu près leur gisement, tel que peut l'établir un homme étranger à toute notion géologique :

La couche d'humus ou de terre végétale m'a paru avoir environ 2 mètres, puis vient une couche d'argile qui n'a pas moins de 1 mètre 50. Sous l'argile règne une forte assise de gravier et de sable mêlés avec des silex, dont plusieurs roulés par les eaux ont été arrondis comme des cailloux de mer, tandis que d'autres ont à peine adouci leurs angles au contact des courants ou au frottement des vagues. Ils ressemblent à ces cailloux que l'on trouve au bord des rivières ou dans le lit des torrents ravinés par l'orage. C'est dans cette couche, épaisse d'au moins 2 mètres et à une profondeur totale de 5 à 6 mètres du sol, que se rencontrent les hachettes de silex, entières ou en morceaux (1).

Chose étrange ! aucune d'elles n'est achevée : aucune n'est polie. Ce sont des rudiments plutôt que des outils, des essais et des ébauches plutôt qu'un travail complet et définitif. Aucun de ces silex ne paraît avoir passé au feu, comme on croit le reconnaître sur le caillou gris et cendré des hachettes celtiques. Mais il est évident que sur tous ces instruments, si informes

(1) Voici, d'après Ch. Garnier, bibliothécaire à Amiens, l'indication approximative des terrains de St.-Acheul :

Terre végétale argilo-ferrugineuse, 1 mètre 30 centimètres. — Limon gris mélangé de craie et de silex, 60 centimètres. — Argile ferrugineuse, 80 centimètres. — Sable blanc, 60 centimètres. — Banc de silex roulés, vase, 2 mètres 40 centimètres. — Craie.

qu'ils soient, une main humaine a passé. Nul homme de bonne foi ne saurait le méconnaître.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le terrain d'où ils proviennent est entièrement vierge de tout travail humain et qu'il est aujourd'hui tel qu'il a été laissé par les eaux. Reste à savoir à quelle époque remonte sa formation, et par quelle sorte d'eaux il a été déposé ici. Question importante que le temps résoudra sans doute.

Ce que je puis assurer, c'est que les hachettes s'y trouvent bien réellement. J'en ai vu une sortir de terre sous nos yeux, amenée au jour par la pioche d'un ouvrier. Elle venait d'un terrain qui n'avait jamais bougé depuis sa formation par l'eau. Cette hachette n'était pas entière, il est vrai ; mais en pareil cas un fragment vaut un entier, et un entier en vaut mille. Mes trois compagnons de voyage (MM. Goze, Dusevel et l'abbé Corblet) ont été, comme moi, témoins de la découverte et leur témoignage viendrait au besoin corroborer le mien.

Tout près de la hachette que nous avons recueillie, mais dans une autre tranchée, un second terrassier nous a fait voir une hachette encore engagée dans le sol et gisant dans sa gangue naturelle. Il la réservait, disait-il, pour les Anglais. M. Dusevel et moi avons examiné la pièce ; nous l'avons, avec nos mains, déchaussée du gravier qui l'enveloppait et l'avons soulevée du sol, auquel elle adhérait par le talon.

Du reste, ces ouvriers, dont quelques-uns sont des femmes et des enfants, qui tous ignorent ce qu'ils trouvent et l'intérêt scientifique qui s'y rattache, ont, depuis plusieurs années, rencontré par centaines ces instruments de pierre. Les 30 et 31 octobre 1860, j'ai recueilli le fruit de deux journées du travail de six à huit personnes et j'ai remporté douze hachettes, laissant de côté quatre ou cinq pièces qui m'ont paru moins intéressantes.

Ces terrassiers, qui ne sont que des agents aussi aveugles

que leurs outils, s'étonnent de l'importance que l'on attache à ces instruments grossiers qui ne leur disent rien et que, dans leur langage populaire et imagé, ils appellent des *langues de chat* (1). Leur bonne foi ne saurait en aucune façon être suspectée, et quand même plusieurs savants n'auraient pas vu sur place, *in situ*, comme disent nos voisins, ces hachettes mystérieuses et incompréhensibles, l'hypothèse d'une fabrication par les terrassiers ne saurait être admise. De temps à autre, à la fin d'une journée péniblement gagnée, l'ouvrier cache en terre ou rapporte chez lui deux ou trois de ces *langues de chat* : il les garde soigneusement pour les visiteurs qui le rémunèrent à leur gré. Or, pour fabriquer ces deux ou trois hachettes, une journée suffirait à peine et il faudrait à ces hommes des outils qu'ils ne possèdent pas. Ils n'ont généralement avec eux qu'une pelle, une pioche, un râteau, une brouette et un tamis, le tout en assez mauvais état. Il me paraît donc aussi impossible à de pareils ouvriers de tailler eux-mêmes ces hachettes de pierre qu'ils cèdent pour quelques sous, qu'il leur serait impossible de forger les clous et les pentures des cercueils qu'ils livrent pour quelques centimes. Ces clous, ces pentures, ces équerres sont gallo-romains ; ils ont 13 ou 1400 ans, et les terrassiers ignorent complètement la date et l'intérêt de ces débris. Il en est de même des hachettes. Ils ne sont vis-à-vis d'elles, on peut le dire sans les offenser, que les instruments aveugles et innocents d'une grande découverte.

C'est à la science qu'il appartient d'éclaircir un fait désormais bien établi et hors de conteste. C'est d'elle et de l'avenir que nous attendons la lumière sur cette grave et importante question.

(1) Pouchet, *Excursion aux carrières de St.-Acheul*, page 35. — L. Giraud, *L'Homme fossile*, page 16. — Boucher de Perthes, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1859, n°. 2, page 69.

CHRONIQUE.

Circulaire de Mg^r. l'Évêque d'Angers, pour le Musée diocèsain.— On lit ce qui suit dans une circulaire adressée par Mg^r. l'Évêque d'Angers au clergé de son diocèse :

« Plusieurs fois déjà, à l'époque des Retraites pastorales, j'ai fait connaître et j'ai recommandé au clergé un établissement, dont j'ai été heureux de favoriser l'ouverture, à cause des services qu'il est appelé à rendre dans l'avenir : je veux parler du *Musée diocèsain.*

« Permettez-moi donc de vous renouveler à cet égard mes recommandations. Il est une foule d'objets, pour vous sans emploi, sans valeur, perdus dans une sacristie ou au presbytère, qui, joints à d'autres, peuvent servir à composer un ensemble plein d'intérêt et éclairer des points obscurs encore d'iconographie, de symbolisme, etc.

« Mais le Musée diocèsain n'est pas destiné seulement à recevoir des objets d'art anciens : une place importante y est réservée pour les documents, les papiers intéressants des paroisses ; et, c'est sur ce point que je veux particulièrement insister : non pas que je veuille demander la cession et le dépôt au Musée des archives des paroisses, de ces pièces, actes, etc., auxquels on peut avoir des raisons sérieuses et respectables de tenir. Mais, sans en venir à cet abandon, on pourrait obtenir à peu près le même résultat en procurant au Musée des copies, ou du moins les extraits de ces diverses pièces : de sorte que si l'original venait à disparaître, nous pussions conserver au moins, aux archives du diocèse, la substance ou les termes mêmes de ces actes.

« Et, afin que les difficultés de temps ou de transcription n'arrêtent pas MM. les Curés dans leur bonne volonté, on ne

leur demande qu'une seule chose, c'est qu'ils veuillent bien réunir les archives de leur paroisse et nous les communiquer pour quelque temps. Les copies, notes ou extraits, seront pris et les dossiers rendus ensuite *intégralement*, après avoir été même, au besoin, classés et annotés.

« A cela on est tenté de faire souvent une réponse, c'est qu'on n'a pas d'archives ni de papiers intéressants ; et malheureusement ceci n'est parfois que trop vrai, et soit négligence passée, soit malheurs des temps, des pièces intéressantes ont péri sans ressource.

« Cependant, ce cas est plus rare encore qu'on ne pourrait le croire : en règle générale, les archives de la paroisse existent, plus ou moins complètes, soit au presbytère, soit entre les mains du trésorier ou dans la caisse de la fabrique, soit dans les mairies. Seulement il faut les chercher là où elles se trouvent. Pour faciliter cette recherche, que je recommande à votre bonne volonté, voici, Monsieur et cher Curé, la liste des papiers les plus utiles pour l'histoire locale, et dont quelques-uns du moins se rencontrent dans presque chaque paroisse :

« 1°. Registres des baptêmes, mariages et sépultures, où l'on trouve fréquemment la chronique de la paroisse faite par le curé lui-même, fléaux, mortalités, visites pastorales ou des archiprêtres et des doyens, bénédictions de cloches, translations de reliques, etc.

« 2°. Inventaires des titres, des meubles et des ornements de l'église. Ces documents sont des plus curieux à consulter.

« 3°. Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, fournis chaque année par les procureurs de la fabrique.

« 4°. Testaments, fondations de messes, d'anniversaires, d'obits, de services, legs divers, etc.

« 5°. Authentiques des reliques conservées à l'église, lors même que ces reliques auraient disparu.

« 6°. Pouillés, ou dénombrement des chapelles, prestimonies, bénéfices, etc.

« 7°. Lettres des évêques d'Angers et de leurs vicaires-généraux, dispenses diverses, etc., munies ou non de leurs sceaux.

« 8°. Bulles et brefs portant érection de confréries ou concession d'indulgences. »

« Ce sont ces pièces, et autres de ce genre, que je vous prierais de me communiquer pour quelque temps, ou du moins de me signaler si leur envoi souffrait, par hasard, quelque difficulté imprévue. » † GUILLAUME, *évêque d'Angers.*

Incendie du palais d'été de l'empereur de Chine, à Pékin. — Un acte regrettable pour tous les amis des arts, c'est l'incendie du palais d'été de l'empereur de Chine par les Anglais : ce n'était pas par la destruction d'un palais que l'on devait venger les mauvais traitements endurés par les prisonniers. Cela ressemble un peu trop à ce que font les enfants en colère qui brisent les meubles, pour se venger des réprimandes de leurs bonnes. Brûler un palais en pure perte, c'est un acte de barbarie et une triste leçon de civilisation donnée aux Chinois.

X.

Mosaïque importante découverte à Reims. — Au mois de novembre dernier, en plantant des arbres sur la promenade qui passe devant l'arc-de-triomphe ou porte de Mars, à Reims, on a trouvé, à 1 mètre environ de profondeur, une magnifique mosaïque gallo-romaine sur laquelle on voit plusieurs cavaliers qui combattent; elle s'étend sur un espace assez considérable, de sorte que ce tableau doit être très-grand. On s'est empressé de recouvrir de sable les parties découvertes, afin qu'elles ne fussent pas endommagées par la gelée, et on se propose d'opérer, au printemps, la mise au jour complète de cette belle mosaïque. Les combattants à cheval sont rares sur les mosaïques connues ; il y a donc un grand intérêt à dégager celle-ci.

Toute la promenade renferme des substructions antiques, et probablement la Société française d'archéologie voudra y faire opérer des fouilles avant la session qu'elle tiendra à Reims en juillet.

D. C.

Découverte d'antiquités romaines dans le canton de Périers. —Lorsqu'en l'année 1846, on ouvrit la nouvelle route de Valognes

à Coutances, passant par Prétot et St.-Jores, on suivit sur plusieurs points l'ancienne voie romaine dite *le chemin Perrey*, qui conduisait d'*Alauna*, Alleaume, à *Cosedia*, Coutances, et l'on découvrit, en opérant les déblais, des vestiges de l'occupation des Romains et de leur passage dans le pays; ainsi, on trouva des monnaies, des restes d'un ancien fourneau à briques ou à poteries, des briques à rebords, des vases en verre, d'autres en terre de formes et de couleurs différentes. Quelques-uns de ces vases étaient encore entiers, mais furent brisés par les ouvriers. On sait que, dans une commune voisine, celle de Vindefontaine, on trouve des terres plastiques, ou terres à potier, dont on fait encore aujourd'hui une poterie commune et vernissée.

Un membre de la Société française d'archéologie, M. l'abbé Lecardonnel, vicaire à St.-Jores, plein de zèle pour l'étude des antiquités, a récemment fait opérer quelques fouilles sur plusieurs points, dont les noms de *Camp* ou *de Butte du Castel*, ou *Castelet*, *de la Garde* et *de la Porte*, ont une signfication évidente. L'entrée du camp de Montcâtre, situé à peu de distance, s'appelle encore *les Portes*.

On a mis à découvert d'anciennes constructions, fortement cimentées, des briques, les unes à rebords, les autres entaillées, des terres noirâtres, mêlées de cendres. Peut-être, si ces fouilles étaient continuées avec soin et prudence, amèneraient-elles la découverte d'objets précieux à recueillir, et la preuve de l'existence, sur ce point, d'un établissement romain plus ou moins important.

La Société française d'archéologie a mis quelques fonds à la disposition de M. l'abbé Lecardonnel, pour faire opérer de nouvelles fouilles. RENAULT.

Restauration du château de Chazey. — L'esprit de conservation s'attache aujourd'hui aux restes des habitations seigneuriales du moyen-âge. On vénère, comme des ruines pittoresques et propres à maintenir le culte des grands souvenirs, celles qui gisent en débris sur le sommet des collines. On commence même à rendre à leur splendeur première quelques-unes de celles que

les siècles avaient laissées sur pied. Mais qu'il est rare de voir le goût et la science présider à des travaux de ce genre, et combien de fois l'œil de l'archéologue est-il affligé par de prétendues restaurations qui défigurent sous prétexte d'enjoliver, où la mesquinerie de la mise en œuvre le dispute à l'intelligence des conceptions, et qui aboutissent, soit à de grossiers anachronismes, soit à de véritables parodies! Nous sommes heureux de pouvoir signaler ici, comme un bel exemple à imiter, une restauration magnifique et vraiment digne de ce nom.

A une lieue à l'est de Meximieux, sur une haute colline dont le pied est baigné par la rivière d'Ain et en vue des belles montagnes du Bugey, s'élève le château de Chazey. Bâti au XIe. siècle, par les Coligny, comme une défense avancée de leur comté de Revermont, en face des domaines de l'église de Lyon, il échut par succession aux Dauphins de Viennois, et, après la réunion du Dauphiné à la couronne, Philippe de Valois le donna en échange à Amé III, de Savoie, dit le comte Verd. Il sortit peu après, par inféodation, de la possession des souverains de Savoie, et y rentra cent ans plus tard pour y rester pendant un siècle environ. Le duc Philippe, qui le reconstruisit presque en entier vers 1460, lui imprima le cachet de son siècle, en en faisant sa résidence favorite, et le duc Charles III y naquit en 1488. Vers la fin du XVIe. siècle, il fut donné à titre d'engagement aux comtes de la Grange-Cremeaux, dont la descendance l'a conservé jusqu'à son extinction survenue il y a peu d'années.

Mais, pendant la possession de cette famille, le vieux manoir avait perdu sa physionomie imposante et était descendu à l'état de simple gentilhommière. Son donjon, ébréché au sommet et déchiré par de longues lézardes, avait été diminué et rasé, sur huit à dix mètres de hauteur, de son étage en encorbellement. Les créneaux, les échanguettes, les machicoulis en avaient disparu. Le tronçon restant avait été coiffé d'une toiture plate et sans caractère. Les autres tours avaient subi la même injure. On les avait découronnées, ravalées et aplaties. Le corps-de-logis principal avait été traité d'une façon analogue. Aux baies à meneaux, ceintes d'élégants cordons de moulures, on avait substitué

des croisées plates et insignifiantes. Les lucarnes ogivales, les épis, les hauts rampants des toits avaient fait place à un couvert écrasé et percé de simples flamandes.

Par les soins du nouveau propriétaire, M. Cote, les blessures du vénérable donjon ont disparu sous un double cercle de fer, caché lui-même sous l'enduit de la maçonnerie. L'étage encorbellé et garni de machicoulis lui a été rendu avec sa couronne de créneaux et d'échauguettes et sa toiture d'ardoises aiguë et escarpée, surmontée de girouettes, qui élèvent maintenant sa tête grandiose à plus de cinquante mètres de hauteur. La tour de la poterne a été relevée aussi selon le plan primitif avec ses moucharabys et ses créneaux abrités. La tour du colombier, rendue à sa hauteur première, a été surmontée d'un large hourd en charpente conforme aux traditions de l'art. Le corps-de-logis principal a retrouvé ses meneaux, les moulures extérieures de ses baies, sa toiture aiguë, ses épis et ses élégantes lucarnes. Les courtines de l'enceinte ont repris leurs créneaux écroulés et l'entrée principale a été close d'un porche à voûte d'ogive recouvert de sa chambre de guette. Enfin, les communs ont été reconstruits en marelles de chêne, auxquelles on a conservé la couleur du vieux bois, et que l'on a surmontées de pignons à ogives encadrées, selon le style de quelques vieilles maisons de la ville voisine de Bourg. Tout cet ensemble est d'un style grave et noble et compose une habitation d'une élégance et d'une distinction comme, malheureusement, il n'en existe plus guère en France. C'est, pour les restaurations de châteaux du moyen-âge, un modèle à citer et qui fait le plus grand honneur au goût éclairé des propriétaires, qui en ont eux-mêmes dirigé la réédification, et au talent avec lequel l'architecte, M. Bellemin, de Lyon, a exécuté leurs judicieuses inspirations. CHALLE,

Sous-directeur de l'Institut des provinces.

Établissement des Bénédictins à St.-Bertrand de Comminges. — Lorsque j'eus l'honneur d'être admis dans la Société française d'archéologie, je fis part de mes démarches pour doter l'ancienne cathédrale de Comminges d'un ordre religieux. La Société

eut la bonté de les encourager. Dieu a béni mes efforts: aujourd'hui nous avons une abbaye avec abbé crossé et mitré, et notre cathédrale, veuve de ses évêques, va revoir son beau chœur peuplé des enfants de saint Benoît : les populations des environs, désireuses de contempler leurs belles cérémonies, se réjouissent de cet événement. J'ai trouvé en Mgr. l'Archevêque et en M. le Préfet un concours puissant, mais il y a bien à faire pour rendre habitable la maison que j'avais achetée à cet effet et pour subvenir aux frais de premier établissement. Je ne puis y suffire seul. La Société accorde des fonds pour l'entretien et la conservation des monuments : aurai-je quelque secours de sa part ? Cette œuvre aura pour effet la restitution à une destination religieuse de l'ancienne demeure épiscopale, bâtie par saint Bertrand, l'établissement, dans cette belle cathédrale, d'un corps religieux gardant les anciennes et bonnes traditions en fait d'art et de sciences, qui contribuera par ses soins à sa conservation intelligente, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'ici (1). Baron D'AGOS.

L'Amphithéâtre de Saintes. — Après bien des lenteurs, le vœu de la Société va finir par être exaucé. Voici ce que nous écrit M. l'abbé Lacurie, inspecteur divisionnaire de la Société :

Il y a dix-sept ans que la Société, siégeant à Saintes, votait 200 fr. pour aider au rachat des arènes de cette ville.

Les restes de l'amphithéâtre de Saintes sont sauvés: nous en possédons les 4/5 qui nous coûtent la somme de 8,395 fr., et nous sommes en pourparler pour les 2/5 qui restent à acquérir. Pour couvrir cette dépense, nous avons: 3,000 fr. votés par la ville de Saintes, 1,500 fr. alloués par le département, 3,000 fr., produit d'une souscription volontaire ; reste un déficit de 895 fr., qui sera couvert par l'État, j'ai tout lieu de l'espérer. Dès que nous posséderons le tout, nous aviserons aux moyens de reconnaître l'état du *podium* et le fond de l'arène; alors seulement

(1) Cette demande sera examinée et renvoyée à la Commission spéciale, pour être ensuite soumise au Congrès archéologique. Très-probablement elle sera bien accueillie.

pourra être décidée la question si controversée de savoir si cet amphithéâtre a pu ou non servir aux naumachies.

D. C.

PUBLICATIONS.— *Les moines d'Occident*, par M. le comte DE MONTALEMBERT. — Une de nos gloires littéraires les plus brillantes, si l'on reconnaît encore des gloires littéraires à notre époque, M. le comte de Montalembert, de l'Académie française, de L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE, vient de publier les deux premiers volumes de son *Histoire des moines d'Occident*.

C'est pour nous un devoir d'annoncer cette remarquable publication de l'homme illustre que la Société française d'archéologie s'honore de compter parmi ses plus éminents fonctionnaires (1).

M. le comte de Montalembert, après avoir éloquemment caractérisé l'esprit et les mœurs des communautés religieuses, démontre que le cloître fut pendant toute la durée des âges chrétiens l'école permanente des grands caractères, c'est-à-dire de ce qui manque le plus à la civilisation moderne. Il faut le répéter sans cesse: la gloire la plus éclatante et la plus durable de l'institution monastique, ce fut la trempe vigoureuse qu'elle sut donner aux âmes chrétiennes, la féconde et généreuse discipline qu'elle imposa à tant de milliers de cœurs héroïques.

M. de Montalembert a montré tous les services rendus à la société et aux arts par les moines; ils ont achevé, dit-il, ces œuvres dans les déserts, sans routes, sans canaux, sans machines, sans aucun des instruments puissants de l'industrie moderne, avec une patience et une constance inépuisables, et en même temps avec un goût, un discernement des conditions de l'art que toutes les académies pourraient leur envier; il n'y a pas de société au monde qui ne puisse aller à leur

(1) M. le comte de Montalembert a bien voulu accepter les fonctions d'inspecteur divisionnaire de la Compagnie, et il a présidé plusieurs de ses séances.

école pour y apprendre à la fois les lois de la beauté et de la durée (1).

Mais les droits les plus incontestables n'ont pu sauver les ordres religieux de la proscription ; ils ont été chassés, leurs biens ont été confisqués. Ni justice, ni pitié, ni souvenir, ni reconnaissance, ni respect du passé, ni souci de l'avenir, telle a été la loi du progrès moderne. Quand il a trouvé sur sa route ces antiques et vénérables débris, la haine et la cupidité n'ont rien épargné.

« Soyez donc, continue M. le comte de Montalembert, les plus « anciens et les plus constants bienfaiteurs de la société chrétienne, « pour être ainsi mis hors la loi et au ban de l'humanité ! Et « par quelles mains encore ? Par la misérable omnipotence d'une « troupe de sophistes et de calomniateurs, d'hommes qui au fond « n'ont rien fait pour l'humanité, qui ne lui ont apporté, en « guise de bienfaits, qu'un surcroît d'orgueil, de jalousie et de « discorde ; qui n'ont jamais rien édifié, rien conservé ; qui ont « commencé par écrire leurs doctrines avec le venin du mensonge, « et qui en ont signé les conclusions avec du sang ; dont toutes les « théories ont abouti à des coups de hache. La justice divine les a « déjà pour la plupart saisis. Quelques-uns ont appris à recon- « naître, dès ce monde, que le bien d'autrui ne profite pas et « ne rassasie pas. Plus d'un a dû envier, avant la fin de sa car- « rière, le repos de ceux dont ils avaient si cruellement spolié « le patrimoine et troublé la paix.

« Quel honnête homme ne frissonnerait à la vue ou à la seule « pensée de cette vaste et impitoyable ruine, de cette désolation « universelle, de ces débris qui gisent encore autour de nous, « lugubres, informes et souillés ? Dans quelle invasion de bar- « bares vit-on jamais anéantir et dévorer à la fois tant de monu- « ments admirables, tant de souvenirs populaires, tant de trésors « d'art et de poésie, tant de ressources pour la charité publique et « pour les plus pressantes nécessités des peuples ? Quel ignomi- « nieux contraste entre ces races anciennes qui ne pensaient

(1) P. LXXIV.

« qu'à édifier, à enrichir, à conserver, et ces générations ré-
« centes qui ne savent que renverser, détruire et confisquer; « entre ces pères qui toujours donnaient et ces fils qui volent les « aumônes de leurs pères !

« C'est en pleine paix et en contradiction directe avec le vœu « des populations, qu'on a vu une bureaucratie savante, habile à « dépister et à châtier la moindre erreur de comptabilité comme « un crime, procéder avec une gravité méthodique à l'œuvre de la « spoliation, à la violation patente et permanente du droit de pro- « priété. Ce ne sont pas des vainqueurs étrangers, pas même des « hordes révolutionnaires, ce sont trop souvent les descendants « couronnés des fondateurs et des bienfaiteurs d'autrefois, ce sont « des gouvernements réguliers, pacifiques, reconnus par tous, « qui ont érigé la démolition en système et lui ont donné pour « préambule la hideuse confiscation. »

Nous regrettons de ne pouvoir consacrer plus d'espace aux éloquents passages qui brillent à chaque page dans le beau livre de M. le comte de Montalembert. Ce peu de mots suffit au moins pour montrer combien son livre, attendu depuis long-temps, mérite l'attention de tous les archéologues : on ne doit pas être surpris que cet ouvrage presqu'entier soit déjà enlevé, même à une époque où les préoccupations de tout genre absorbent les esprits.

Nous avons lu sans désemparer, tant il nous a fait plaisir, l'ouvrage de M. de Montalembert. Nous admirons le talent de l'auteur et nous approuvons la plus grande partie de ses vues : jamais la spoliation ne pourra être excusée d'un honnête homme; nous ne sommes pas, toutefois, de ceux qui croient devoir favoriser la création de nouveaux établissements de moines à l'heure qu'il est, hormis les Bénédictins qui, comme corps savant, peuvent être appelés à rendre des services; les autres ordres, surtout les ordres prêcheurs, nous paraissent une anomalie trop grande à notre époque pour produire des résultats utiles. Du reste, M. le comte de Montalembert n'a pas traité cette question, il a fait de l'histoire et son livre nous a beaucoup intéressé : il a vivement excité nos sympathies.

L. M. S.

Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, par Edmond Tudot. 1 vol. in-4°., orné d'un grand nombre de gravures sur bois et de 75 lithographies. Paris, Rollin, 12, rue Vivienne.

Les documents écrits et les vieux parchemins ont, pour la plupart, été passés au crible de la critique; mais les archives que l'on peut faire surgir du sein de la terre sont loin d'avoir été généralement explorées et interrogées; cependant, elles fourniraient aux investigateurs intelligents des faits inattendus et des données nouvelles.

Les travailleurs, dans cette voie si récemment ouverte, sont presque tous aussi, pour le public, des hommes nouveaux, et depuis quelques années, l'impulsion imprimée aux recherches archéologiques dans la province n'a pas peu contribué à révéler les aptitudes de ces auteurs studieux. Ces réflexions nous sont précisément suggérées par l'apparition d'une œuvre due à l'une de ces sentinelles placées au loin et isolées dans nos départements.

Disons quelle a été l'origine de ce livre:

Qu'on se figure tout un atelier de céramistes datant des premiers siècles de notre ère, enseveli sous la terre d'un champ cultivé, et que des fragments de poterie jetés sur un chemin ont révélé; qu'on remarque, parmi les amateurs d'antiquités qui comprirent le haut intérêt de cette découverte, un artiste qui, sachant faire usage du crayon et de la plume avec un égal talent, a dessiné et décrit les figurines et les vases en argile exhumés du sol de l'Allier: alors on se fera une idée de l'imprévu et de l'originalité de la publication sur laquelle nous voulons appeler l'attention des antiquaires.

L'ouvrage de M. Tudot ne renferme pas moins de quatre cents motifs inédits; il se divise en deux parties: l'une renfermant des considérations générales, et l'autre, l'histoire des céramistes du centre de la Gaule. Les questions se rapportant aux statuettes sont la partie qui offre l'intérêt le plus général. Après avoir dessiné toutes les pièces provenant du Bourbonnais, l'auteur a joint à ces premiers types les différents sujets analogues épars

dans les musées et dans les cabinets d'amateurs qu'il a pu visiter.

D'après M. Tudot, ces figures n'appartiennent pas à l'art romain, et il justifie par cette opinion la qualification de *gauloises* pour des œuvres exécutées dans la Gaule, produites, il est vrai, pendant la domination romaine, mais par des céramistes gaulois; aussi, les ouvrages de ces artistes sont-ils fortement empreints d'un caractère de barbare originalité. Cela explique le haut intérêt qui s'attache à des pièces révélant pour ainsi dire toute une époque : religion, mœurs et costumes se déchiffrent dans leurs secrets arcanes : ainsi, les dieux du premier ordre et les Lares familiers, les ex-voto, les consécrations et les divinités topiques s'y retrouvent aisément; et, dans un autre ordre d'idées, on y rencontre des scènes de mœurs, œuvres de la fantaisie des artistes gaulois. L'un des sujets qui ont le plus charmé l'auteur, dans la partie historique de ces études, est celui des dieux Pénates : « Le culte aux Lares, dit-il, aux génies honorés dans le sein de la famille, a été le premier pratiqué près du foyer domestique; c'était la religion des souvenirs; et, il faut le reconnaître, il y avait dans cette pensée quelque chose de merveilleusement propre à moraliser les peuples: qu'y a-t-il, en effet, de plus élevé que le culte qui réside dans la mémoire du cœur? »

M. Tudot a également cherché à reconnaître, sous leur dénomination romaine, le véritable caractère des divinités particulières à la Gaule. A ses yeux, Vénus n'était pas, chez les Gaulois, la déesse des plaisirs, c'était le symbole de la femme chaste et belle. La statuette qui représente une déesse allaitant deux enfants n'est pour l'auteur, ni Isis, ni Latone, ni Junon-Lucine; c'est la *Proserpine des Gaules*, c'est-à-dire l'image qui réalise la pensée symbolique de la mère des Gaulois. Beaucoup d'autres figures de divinités deviennent, à leur tour, l'objet d'observations aussi neuves que celle qui précède. Si, de là, on passe à la série des bustes et à celle des personnages en pied, le nombre de ces statuettes attestera chez les Gaulois un goût très-prononcé pour les portraits, et il est à remarquer que ce sont les femmes qui ont eu un plus vif désir de perpétuer par ce moyen l'image de

leurs traits. Il n'y a pas jusqu'à la femme du peuple, dont la physionomie ne se retrouve dans la collection que nous passons en revue. L'auteur a même joint au dessin d'une véritable virago, un passage d'Ammien-Marcellin dans lequel les Gauloises plébeiennes ne sont pas vues sous un jour très-favorable : « L'historien, en parlant des Gaulois, remarque leur haute stature et leur regard menaçant, surtout lorsqu'ils sont en compagnie de leurs femmes ; ces Gauloises, ajoute-t-il, aux yeux bleus, à la chevelure blonde et dorée, à la poitrine blanche comme la neige, paraissent plus terribles que leurs maris ; elles sont toujours prêtes à lever la main, et les coups de pied et de poing qu'elles donnent équivalent à des traits de flèche. »

Les portraits en pied deviennent à leur tour un sujet d'étude fort curieux, particulièrement lorsqu'on se place au point de vue des costumes gaulois : la variété des formes de capuchons, par exemple, ne pouvait être soupçonnée avant l'apparition des nouveaux documents que nous passons en revue ; et, si M. Tudot ne s'est pas trompé dans l'ingénieuse explication d'un personnage dont il fait un vergobret, il apporte aux artistes, par cette interprétation, une précieuse donnée.

Enfin les céramistes de la Gaule ont encore représenté beaucoup de sujets de fantaisie, et leur sentiment du pittoresque se fait surtout remarquer dans les caricatures qui sont parvenues jusqu'à nous : ces images satiriques, le plus souvent sous forme de singes, révèlent infiniment d'esprit et d'habileté.

Sans aucun doute, au point de vue de la science du dessin, la plupart de ces pièces sont imparfaites ; mais ce n'est pas sous ce rapport qu'il faut les considérer : on ne doit voir dans les statuettes de la Gaule qu'une page d'histoire où, pour la première fois, apparaissent les plus anciens spécimens connus de notre art plastique.

Ces matériaux permettront certainement d'élever l'édifice que M. Tudot propose d'appeler un *Panthéon gaulois*. L'auteur, pour atteindre ce but, fait un appel à tous ceux qui possèdent des figurines de la même époque. « Des communications, dit-il, nous aideraient à compléter ce monument. D'ailleurs, ne serait-

ce pas une chose agréable, pour les archéologues et les amis des arts, d'avoir concouru à une œuvre si importante?

« Il est certain qu'à ces productions du passé, jusqu'ici trop oubliées, se rattachent de brillants souvenirs : elles disent les efforts des artistes qui nous ont précédés et marquent le point de départ de l'art plastique français, devenu plus tard, sous la main de nos grands statuaires, un des fleurons de notre gloire nationale. »

Dans cette analyse du travail de M. Tudot, nous nous sommes particulièrement attaché aux statuettes, négligeant les vases et même l'histoire, d'ailleurs fort curieuse, des céramistes de l'Allier: l'intérêt de cette partie du livre étant essentiellement local. Mais, parmi les questions qui naissent de l'examen des statuettes, si quelques-unes nous ont semblé convenablement traitées, il en est d'autres qui, selon nous, restent encore à résoudre : ainsi la difficulté d'attribuer un sens à l'idée dont chaque sujet est l'expression n'a pas toujours été vaincue. A cette part de la critique, nous devons encore ajouter la hardiesse de l'artiste qui croit pouvoir s'affranchir des citations littérales: cela décèle une trop grande liberté d'interprétation. En somme, l'ouvrage de M. Tudot nous paraît un des plus intéressants qui aient été récemment publiés. D. B. C. S.

Carte archéologique du département de la Seine-Inférieure aux époques gauloise, romaine et franque, dressée sous la direction de M. l'abbé Cochet, par M. Le Roy, membre de la Société française d'archéologie. — Cette publication, qui attend un texte explicatif donnant quelques détails sur les découvertes faites dans les diverses localités indiquées, nous paraît très-importante et mériter les éloges de tous les amis des antiquités et de la géographie romaine. Il faut des cartes pareilles pour explorer notre sol et l'étudier avec fruit. M. Le Roy mérite donc nos éloges pour sa carte. Trois couleurs différencient les trois époques gauloise, romaine et franque, et toutes les indications se saisissent facilement sans confusion.

Nous recommandons donc la carte de M. Le Roy, espérant

que des cartes semblables seront faites pour la plupart de nos départements. Nous savons que plusieurs essais de ce genre ont paru et que d'autres sont en portefeuille, dans un grand nombre de localités.

J'ai donné il y a long-temps, dans mon *Cours d'antiquités*, une réduction de la carte romaine du Calvados, mais je n'ai pu tout indiquer dans un si petit format et, depuis cette époque déjà fort éloignée, bien des faits ont été observés ; je suis donc en mesure de donner une carte beaucoup plus complète et je pense toujours à cette publication (1).

Dans l'Eure, il sera facile de faire cette carte, en s'aidant des renseignements fournis par MM. Auguste Le Prevost, Bonnin, Canel, et M. Métayer-Masselin y pensera peut-être un jour, lui qui explore avec zèle le territoire de l'Eure.

La carte de l'Orne est à peu près faite par M. de La Sicotière ; celle de la Sarthe nous a été présentée par M. l'abbé Voisin.

Dans le département de la Marne, M. Savy, membre de la Société française d'archéologie, vient de faire une carte qui lui a mérité les éloges de tous les antiquaires.

M. Coste en a publié une pour le Haut-Rhin.

Nous avons, dans les archives de la Société de l'Aube, les éléments d'une carte antique de ce département.

Il en est de même, pour la Côte-d'Or, dans les archives de la Commission d'antiquités de Dijon.

La Société archéologique de Sens est naturellement appelée à publier la carte de l'Yonne.

La carte de la Vienne est faite par la Société de Poitiers.

Celles d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire le seront par les Sociétés archéologiques de ces deux villes.

Je pourrais citer bien d'autres départements qui ne peuvent manquer de posséder bientôt leur carte gallo-romaine, et nous verrons avec plaisir l'exemple donné par M. Le Roy, suivi dans toute la France. DE CAUMONT.

(1) Cette carte et une autre carte pour le moyen-âge pourront former des appendices à ma *Statistique monumentale du Calvados*.

Répertoire archéologique du département de la Vienne. — La Société des Antiquaires de l'Ouest vient de publier le *Répertoire archéologique du département de la Vienne*, que l'on pourrait intituler : *Tableau géographique et statistique des monuments du département.* Ce travail est important et nous paraît bien fait. On regrette seulement que des renseignements plus étendus n'aient pas été donnés sur certaines localités qui sont fort intéressantes, et que l'on ait omis de citer toujours les auteurs qui ont décrit, les premiers, quelques-uns des monuments mentionnés : c'est ainsi qu'il n'est pas fait mention une seule fois des figures et des dessins publiés sur les monuments du Poitou, dans le *Bulletin* de la Société française d'archéologie, ni des divers mémoires et dissertations, publiés en dehors de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Les Sociétés locales ont une certaine tendance à tout rapporter à elles et à ne rien voir au-delà de leur atmosphère propre. C'est une tendance fâcheuse et dont on comprend facilement les inconvénients.

Du reste, ce répertoire, qui peut être facilement complété, a demandé beaucoup de recherches à M. Ménard, secrétaire de la Société (1), et le cadre en est excellent. Il est à désirer que les contrées qui n'ont pas encore de statistique monumentale soient dotées de répertoires du même genre. Y. Z.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Derache, membre de la Société française d'archéologie, libraire-éditeur, à Paris.* — M. Derache, dont nous annonçons la mort avec un vif regret, était depuis long-temps le libraire du Congrès scientifique de France et de la Société française d'archéologie ; il avait succédé à son parent, M. Lance, dont les Sociétés savantes n'ont pas non plus oublié les services, et sa librairie était en relation avec un grand nombre d'académies qui l'avaient choisie pour le dépôt central de leurs publications. Le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont qui y fut mis en dépôt, et dont pendant quelque temps

(1) M. de Longuemar a partagé avec M. le Secrétaire les labeurs de la rédaction. MM. l'abbé Auber, l'abbé Lalanne et Barbier de Montault, ont aussi fourni largement leur contingent.

100 volumes étaient vendus chaque semaine, donna à la librairie Derache un certain caractère archéologique, et plusieurs auteurs lui offrirent d'éditer leurs ouvrages. M. Berthy, entr'autres, céda à M. Derache, la propriété de son *Dictionnaire d'architecture.* Toutefois M. Derache crut devoir le plus souvent se borner à être dépositaire des ouvrages de ce genre, et donna tous ses soins aux publications d'un professeur célèbre, M. Robertson, qui institua, à Paris, des cours d'anglais, d'allemand, d'italien, etc., etc., qui eurent un succès complet. Les nombreuses éditions des grammaires et ouvrages divers de M. Robertson ont eu lieu aux frais de M. Lance d'abord, puis de M. Derache, qui en ont été constamment les éditeurs-propriétaires.

M. Derache avait un fils qui, nous l'espérons, suivra la carrière de son père auquel il était associé depuis quelques années.

D. C.

Mort de M. l'abbé Cantpis, de Vire. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. l'abbé Cantpis, de Vire, homme de goût et plein de zèle, qui avait rendu des services à l'art et à l'archéologie dans son pays. Ce fut un de ceux qui organisèrent en 1859, à Vire, une exposition très-remarquable d'objets d'art, à l'occasion du Congrès de l'Association normande et des séances de la Société française d'archéologie. M. l'abbé Cantpis n'avait que cinquante-cinq ans. D. C.

Mort de M. Alphonse Le Flaguais, membre de la Société française d'archéologie. — Un poète bien connu, M. Alphonse Le Flaguais, de Caen, vient de mourir, à l'âge de 55 ans. M. Le Flaguais a chanté nos anciens monuments : ses poésies sont empreintes de beaucoup d'harmonie et de sensibilité. M. Le Flaguais était membre de l'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE.

Mort de M. le duc de Cases. — M. le duc de Cases, ancien ministre sous Louis XVIII, grand référendaire de la Chambre des Pairs sous le règne du roi Louis-Philippe, vient de mourir à Paris, dans un âge très-avancé.

M. le duc de Cases avait assisté en 1845, à Tournay, au Congrès archéologique de France. L'année précédente, il avait

autorisé la Société française d'archéologie à se réunir au palais du Luxembourg, et elle y avait tenu deux grandes séances générales. La Société doit donc un souvenir à M. le duc de Cases. Ailleurs, on dira que M. le duc de Cases a, plusieurs années, présidé le Congrès central d'agriculture qui, fondé d'abord en province, a tenu à Paris sept sessions importantes. M. le duc de Cases avait présidé le Conseil général de l'agriculture en 1841 et en 1846, alors que ce Conseil était appelé à préparer des projets de loi que le Conseil d'État élaborait en dernier ressort.

D. C.

Mort du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume. — Le roi Frédéric-Guillaume, qui vient de mourir à Postdam, aimait les arts, particulièrement l'architecture : plusieurs fois il avait visité les anciens édifices des bords du Rhin, avec MM. *Delassault*, *Boisserée* et d'autres architectes. Dans ces excursions, le Roi montrait une bonté tout allemande aux personnes qui l'entouraient. On sait combien il portait d'intérêt à l'achèvement de la cathédrale de Cologne. Plusieurs antiquaires et architectes français furent invités à aller à Cologne pour donner leur avis. M. de Caumont fut un de ceux qui se rendirent à cette invitation : quelque temps après, il recevait la croix d'officier de l'Aigle-Rouge de Prusse. Le *Cours d'antiquités monumentales* avait d'ailleurs été lu par le Roi au château de Sozenfelds ; ce fut de ce château que la décoration fut envoyée à M. de Caumont, en 1845. X.

Mort de lord Aberdeen — Lord Aberdeen vient aussi de mourir. Il avait, un des premiers, fait des recherches sur l'origine de l'ogive et sur l'architecture gothique. Il appartenait à un grand nombre de Sociétés savantes.

Mort de Mgr. l'Évêque de Périgueux. — Mgr. Jean-Baptiste-Amédée-Georges Massonnais est mort le 20 décembre 1861, après quelques jours de maladie.

Mgr. Massonnais, neveu du cardinal de Chevrus, était membre de la Société française d'archéologie ; il a présidé plusieurs séances du Congrès archéologique de France, en 1858, quand il tint sa session à Périgueux.

LETTRE

ADRESSÉE PAR M. DE CAUMONT A M. A. RAMÉ,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie,
membre de l'Institut des provinces, à Rennes,

SUR QUELQUES SCULPTURES

PRÉSUMÉES ANTÉRIEURES AU XIe. SIÈCLE.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous savez que, comme vous l'avez fait de votre côté, j'ai depuis long-temps cherché à préciser les caractères de l'architecture aux époques mérovingienne et carlovingienne. Chaque année, je dessine ou je fais dessiner les rares détails qui me paraissent remonter à ces époques reculées, et j'augmente peu à peu ma collection de moulures et d'ornements présumés antérieurs au XIe. siècle. Mais, comme il est facile de se faire illusion, de regarder comme plus vieux qu'ils ne le sont des détails de la 1re. moitié du XIe. siècle, je suis bien aise de vous consulter sur l'âge des moulures qui vont suivre et qui proviennent des murs de l'église d'Évrecy, près Caen, dans lesquels elles avaient été employées comme moëllons après la destruction de l'édifice auquel elles avaient d'abord appartenu.

Évrecy avait un monastère dès le VIIe. siècle. L'église actuelle, que j'ai décrite dans le 1er. volume de ma *Statistique monumentale du Calvados*, paraît, en grande partie, du

XIIIe. siècle ; mais l'intérieur de la tour et un côté de l'extérieur sont romans.

C'est en refaisant quelques portions des murs du chœur que M. l'abbé Marie, curé-doyen d'Évrecy, homme de goût, membre de la Société française d'archéologie, trouva dans ces murs les pierres sculptées dont je vais faire passer les ornements sous vos yeux. Ces pierres y étaient, comme je l'ai dit, employées avec le moëllon.

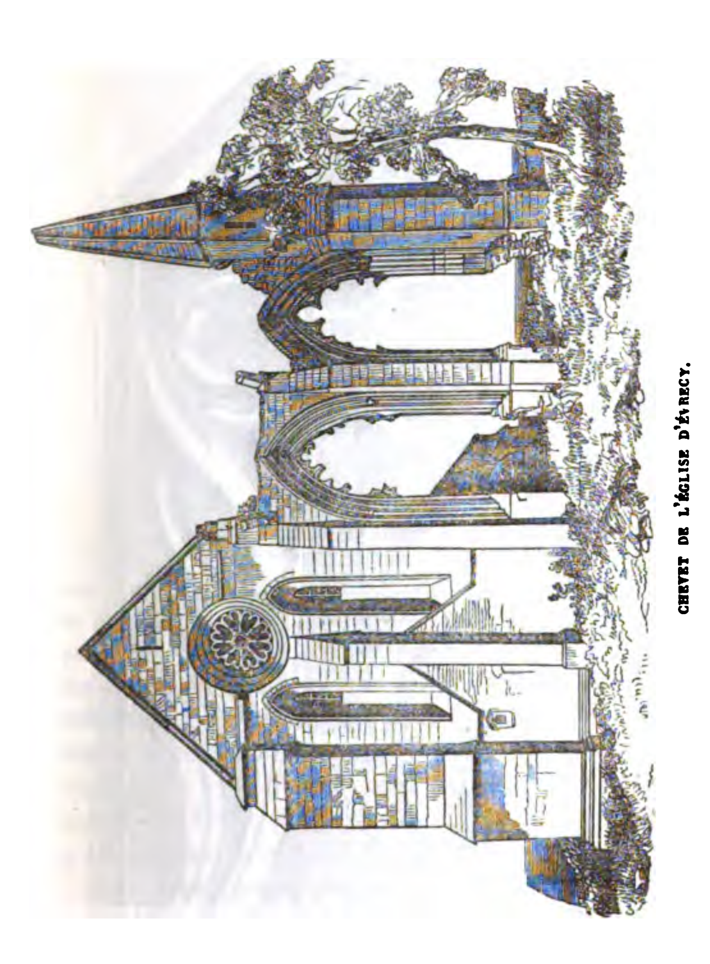
Long-temps auparavant nous avions, M. Bouet et moi, remarqué de pareilles pierres sculptées dans le parement extérieur des murs du chœur et de la nef.

Dans les murs latéraux de l'église, les pierres sculptées sont disséminées ; mais dans le mur du chevet elles sont disposées régulièrement, de manière à recouvrir sans interruption plusieurs mètres du parement.

Ce mur appartient d'ailleurs au XIIIe. siècle, pour la plus grande partie, et vous devez vous rappeler l'esquisse que j'en ai donnée dans le 1er. volume de ma *Statistique monumentale du Calvados ;* je la reproduis ici pour vous éviter la peine de recourir au volume (Voir la page suivante).

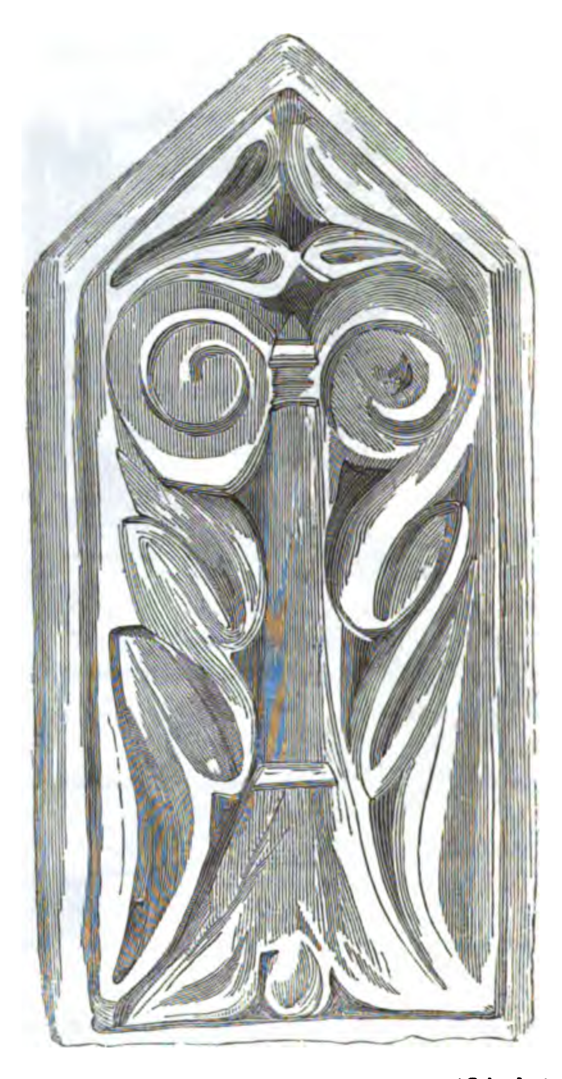
La plupart des pierres sculptées dont je parle paraissent avoir composé une ou plusieurs archivoltes ; elles ont appartenu à deux rangs de claveaux distincts et probablement concentriques, car les unes (les plus petites) n'ont que 21 centimètres 1/2 de longueur sur 11 centimètres à la partie la plus large et 10 à l'extrémité la plus étroite ; les autres ont 30 centimètres de longueur. Je ne prétends pas, du reste, indiquer leurs dimensions absolues dans l'état fruste où plusieurs se trouvent aujourd'hui.

La plupart me paraissent avoir été rectangulaires par un bout, triangulaires par l'autre, comme celle-ci (Voir la page 92). Il devait donc rester entre leurs extrémités un



CHEVET DE L'ÉGLISE D'ÉVRECY.

carré qui était rempli par une pièce de rapport; on voit, effectivement, des pierres sculptées de cette forme et dont les dimensions s'accordent parfaitement avec celles du vide à



SCULPTURES PRÉSUMÉES CARLOVINGIENNES, A ÉVRECY (Calvados).

remplir : je vous en présente une que je prends au hasard entre beaucoup d'autres.

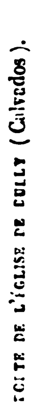


Ainsi, vous voyez là une disposition d'archivoltes que vous avez certainement rencontrée bien des fois et que nous avons en Normandie, mais particulièrement dans les églises qui paraissent bien certainement du XIe. siècle, c'est-à-dire dans les plus vieilles. Nous l'avons dans la petite église de Bully (Voir la page 94), près de Vieux, très-souvent dessinée ; dans celle de Beaumais, figurée dans mon *Abécédaire d'archéologie*, p. 110 de la 4e. édition. Toutefois, la forme des sculptures d'Évrecy me paraît accuser une autre époque, et je suis très-porté à les croire antérieures au XIe. siècle.

Votre opinion pourra fixer mes incertitudes.

Indépendamment des claveaux triangulaires à l'une des extrémités, il y en avait d'autres rectangulaires aux deux extrémités : tels sont les fragments d'archivoltes figurés p. 95 et 96.

Un beau fragment d'entablement me paraît propre à vous guider dans vos appréciations : il est couvert de feuilles qui



PORTE DE L'ÉGLISE DE CULLY (Calvados).

Bouet del.



SCULPTURES PRÉSUMÉES ANTÉRIEURES AU XIe. SIÈCLE, A ÉVRECY.



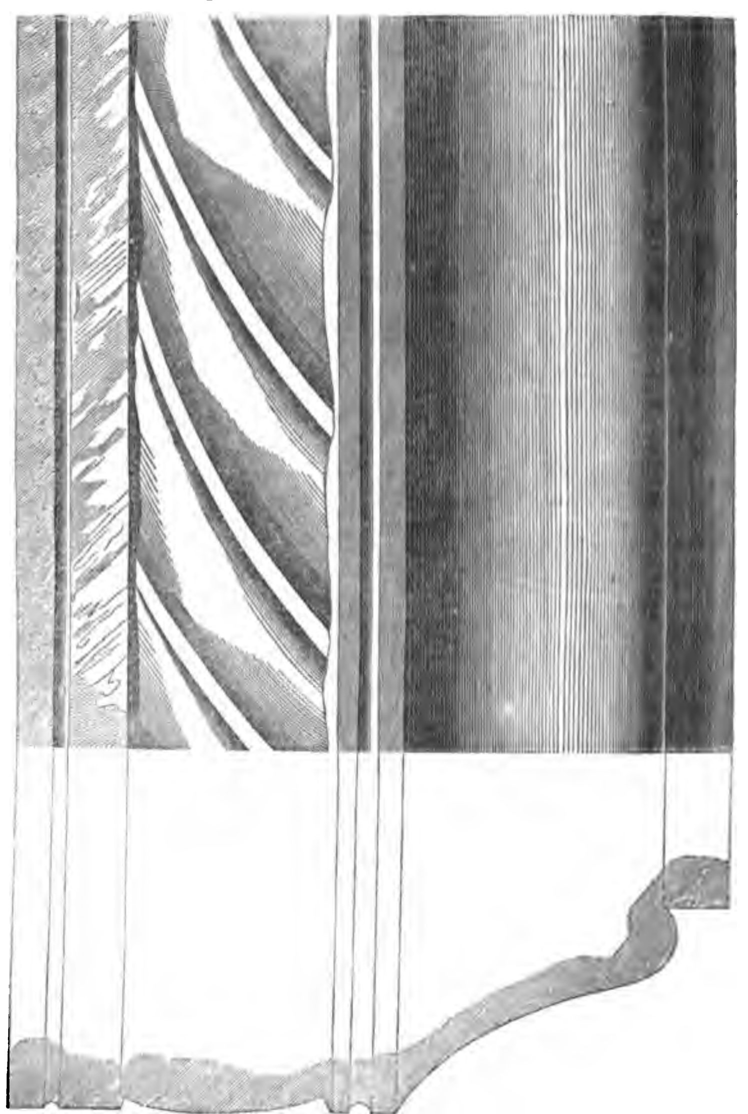
SCULPTURES PRÉSUMÉES ANTÉRIEURES AU XIe. SIÈCLE, A ÉVRECY.

font de l'effet, quoique le relief en soit très-peu considérable.



SCULPTURES TROUVÉES A ÉVRECY.

Un fragment de corniche montre encore le profil des moulures antiques.



FRAGMENT DE CORNICHE TROUVÉ A ÉVRECY.

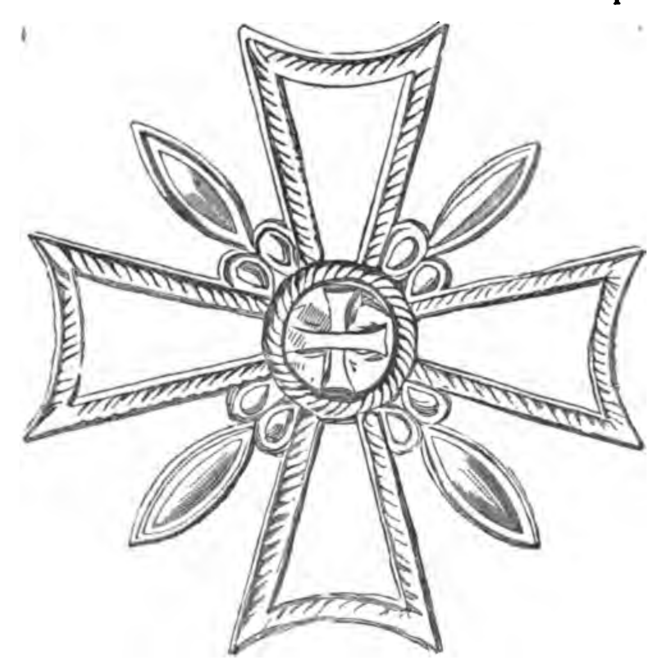
Voici maintenant un modillon qui ne ressemble pas à ceux



ANCIEN MODILLON TROUVÉ A ÉVRECY.

du XIe. siècle ; il représente une volute, et la moulure anguleuse qui détache la partie saillante de la partie engagée me rappelle des moulures de ce genre que j'ai trouvées dans des monuments évidemment gallo-romains, notamment dans quelques débris rapportés du mont d'Éraines, près Falaise, qui frappèrent, comme moi, M. Victor Petit en 1849.

Nous avons encore observé à l'extérieur, dans le mur méridional du chœur, une croix que voici et dont le travail nous a paru très-ancien. Remonterait-elle à la même époque ? Serait-ce une ancienne croix de consécration ? C'est ce que

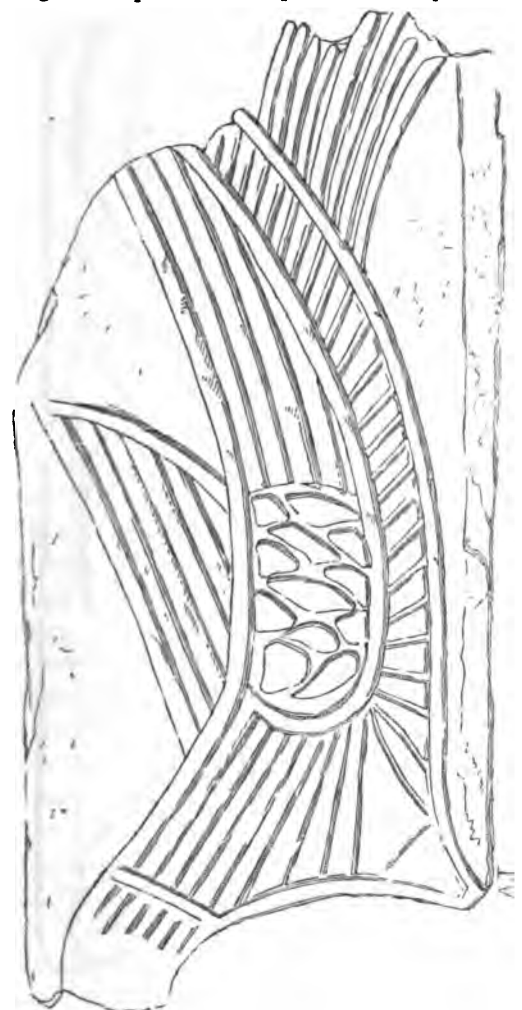


CROIX INCRUSTÉE DANS LE MUR EXTÉRIEUR DU CHŒUR (CÔTÉ SUD), A ÉVRECY.

vous pourrez décider. Cette croix a été trouvée dans la dé-

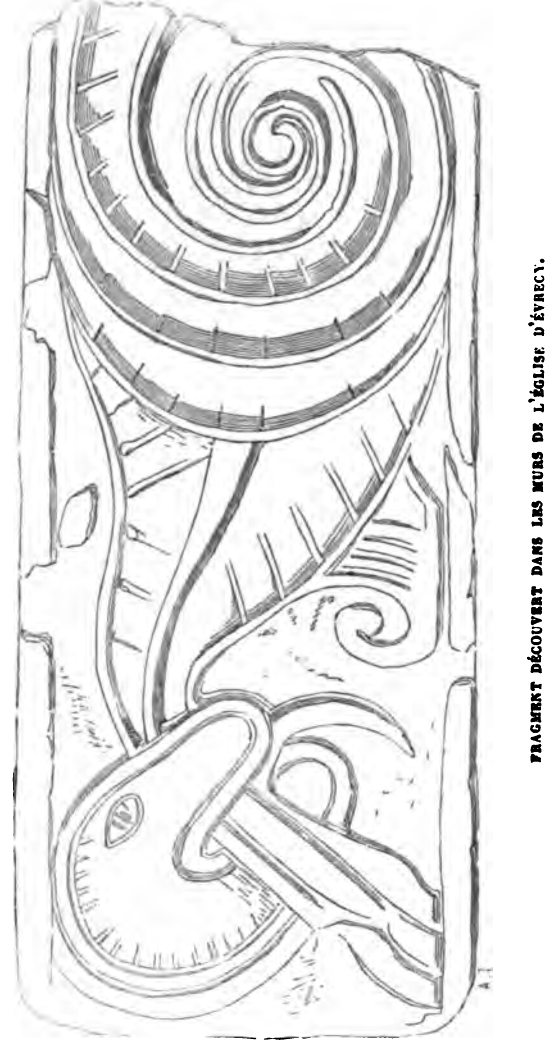
molition de l'ancien maître-autel. M. le Curé l'a placée dans le mur pour la conserver.

Les fragments qui suivent représentent, le premier, une



colombe ou un oiseau de ce genre ; il n'est pas complet.

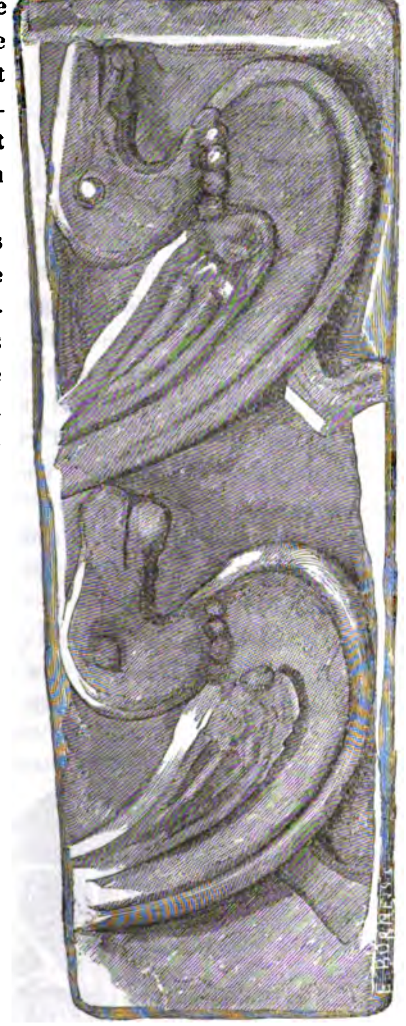
Peut-être faisait-il partie d'une frise comme celui qui suit



FRAGMENT DÉCOUVERT DANS LES MURS DE L'ÉGLISE D'ÉVRECY.

et qui représente une sorte de poisson, dont la queue est mordue par un animal.

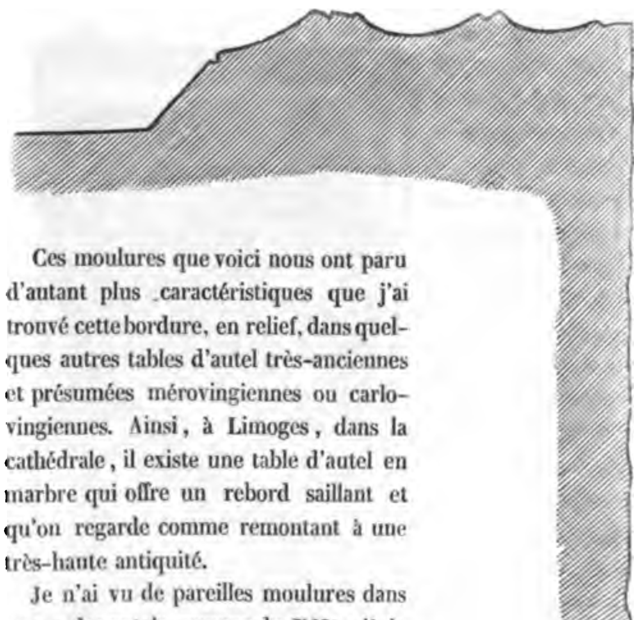
Tout cela, aussi bien qu'un rang de palmipèdes dont je n'ai qu'un fragment (Voir la figure ci-jointe), me paraît avoir été disposé en ligne horizontale.



SCULPTURES TROUVÉES A ÉVRECY.

Je n'entre pas dans plus de détails, parce que les objets eux-mêmes sont mis sous vos yeux, et qu'une description ne ferait que gêner votre examen et arrêter, par la lecture d'un texte, le coup-d'œil si juste et si sûr que je réclame de vous sur ces objets curieux.

Je termine donc en vous envoyant encore le profil d'un fragment d'autel, trouvé dans l'épaisseur du mur démoli qui a fourni la plupart des objets précédents. Cet autel était, comme celui du Ham, figuré dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces, bordé de moulures en relief.



Ces moulures que voici nous ont paru d'autant plus caractéristiques que j'ai trouvé cette bordure, en relief, dans quelques autres tables d'autel très-anciennes et présumées mérovingiennes ou carlovingiennes. Ainsi, à Limoges, dans la cathédrale, il existe une table d'autel en marbre qui offre un rebord saillant et qu'on regarde comme remontant à une très-haute antiquité.

Je n'ai vu de pareilles moulures dans aucun des autels romans du XIIe. siècle ou du XIe. que j'ai observés.

Voilà, Monsieur, les quelques faits que j'avais à vous signaler dans ma première lettre. Si vous voulez y répondre, je pourrai vous en adresser une seconde avec d'autres figures.



NOTE

SUR

L'AUTEL D'AUGUSTE

A LYON ;

PAR M. DE CAUMONT.

Outre les autels ordinaires, il y en avait quelques-uns de dimensions colossales : tel était le célèbre autel élevé à Lyon en l'honneur d'Auguste (1). On sait que la consécration d'Auguste fut le premier acte de son successeur, et que le sénat, après avoir mis cet empereur au rang des dieux, établit des prêtres pour desservir ses autels. Mais les provinces avaient prévu cette apothéose d'Auguste, et lui avaient rendu les honneurs divins de son vivant. Long-temps avant sa mort, Lyon lui avait érigé un autel ; des temples lui avaient été consacrés par la communauté des villes de l'Asie (2).

Trois ans après la bataille d'Actium, Auguste vint à Lyon,

(1) Elien dit qu'il y avait à Rome un grand autel dédié à Hercule : « Ara maxima (dit-il) sub dio est : ibi plurima offeruntur sacrificia, « non die tantum, sed tota nocte ardet. »

Plusieurs villes ont emprunté leur nom des autels qu'elles ont possédés : *Ara Lapidea*, ville de Pannonie ; *Ara Tutela*, dans la Corse ; *Aræ Murtiæ*, ville d'Étrurie ; *Ara Patrensis*, Patras, etc. Il est probable que ces autels étaient remarquables par leurs dimensions.

(2) Artaud, *Recherches sur les médailles au revers de l'autel de Lyon.* — Bourignon, *Recherches sur les antiquités de la Saintonge.*

et créa cette ville métropole des soixante nations gauloises. A cette occasion on célébra des fêtes, on donna au peuple des spectacles, des jeux, et un autel fut érigé en son honneur par la reconnaissance d'une ville qui lui devait l'importance dont elle venait d'être revêtue. Cependant la modestie ou la politique d'Auguste ne lui fit accepter les honneurs divins, qu'à condition que son nom serait associé à celui de la déesse *Roma*, comme un symbole d'alliance entre le prince et la patrie.

L'autel de Rome et d'Auguste fut construit au confluent du Rhône et de la Saône, dont la jonction avait lieu à cette époque beaucoup moins loin, au centre de la ville, et à peu de distance de l'église d'Ainay (1). Il n'y a peut-être pas de monument antique dont l'existence soit attestée par un aussi grand nombre d'inscriptions. Strabon parle de cet autel dans le passage suivant relatif à la ville de Lyon :

« Lyon, bâti sur une colline, au confluent de la Saône et « du Rhône, est sous la domination des Romains. C'est la « ville de la Gaule la mieux peuplée après Narbonne; elle se « distingue par son commerce, et parce que les gouverneurs « envoyés de Rome y font battre monnaie, soit en or, soit en « argent. *Devant cette ville, à l'endroit où la Saône se joint « au Rhône, est construit le temple que tous les Gaulois en*

(1) M. Artaud fait remarquer que les temples et les autels des divinités tutélaires des provinces, regardés comme objets les plus saints, étaient ordinairement situés à l'entrée du pays et souvent dans des îles ou des presqu'îles, au confluent de deux fleuves, afin de rendre les états plus sacrés et de les mettre à l'abri d'une invasion. De mon côté, j'ai souvent remarqué des ruines gallo-romaines au confluent de deux rivières, et il paraît que nos ancêtres affectionnaient ces emplacements; peut-être aussi y attachaient-ils quelques idées superstitieuses, indépendamment des avantages que présentaient d'ailleurs de semblables positions.

« *commun ont dédié à Auguste. On y voit un autel magni-* « *fique sur lequel sont gravés les noms de soixante peuples,* « *représentés par autant de statues. Cet autel est d'une* « *hauteur considérable. On en voit encore un autre qui est* « *aussi très-grand.* Lyon est la capitale des *Segusii* qui ha- « bitent entre le Rhône et la Loire (1). »

Il ne peut donc rester aucun doute: l'autel avait été érigé avec le concours des soixante nations de la Gaule dont Lyon était la métropole; ces nations étaient représentées par soixante statues. Il ne paraît pas douteux non plus, d'après le passage de Strabon, qu'il n'y eût, au confluent du Rhône et de la Saône, non-seulement un *autel*, mais un *temple* (2).

Quelle était la forme de l'autel? comment était-il orné? Était-il *in aperto* ou dans un édifice? Voilà des questions bien naturelles et qu'il importe de résoudre; des inductions puissantes nous permettront peut-être d'arriver, sur ce point, à une solution.

Quant à la forme de l'autel, rien ne saurait mieux nous

(1) Post Narbonem, hæc urbs maxime omnium gallicarum, hominum frequentia pollet : præfecti enim Romanorum eo utuntur emporio, monetamque ibi tam auream quam argenteam cudunt : et templum ab omnibus communi sententia Gallis decretum Cæsari Augusto, ante hanc urbem, ad concursum fluviorum est positum. Aram habet hoc memorabilem, cum inscriptione gentium LX numero, et imagines singularum : item et aliam magnam (Strab., liv. IV, § 3).

(2) On trouve, sur les marbres et dans les auteurs anciens, ces différentes manières de désigner l'autel de Lyon : *Sacerdos ad aram, — ad aram Romæ et Augusti, — ad aram Augusti, — ad aram Cæsaris N., — ad aram Romæ et Augustorum, — ad aram Augustorum, — ad aram ad confluentem Araris et Rhodani, — ad confluentes Araris et Rhodani ; — ara Lugdunensis.*

Pour le temple : *Sacerdos ad templum Romæ et Augusti, — ad templum Augusti, — ad templum Romæ et Augustorum, — ad templum Augustorum, — ad templum Romæ et Augg.*

éclairer que la médaille d'Auguste, qui porte pour revers la représentation de ce monument. Elle montre aussi quelle était la disposition des ornements qui le décoraient. M. Artaud, après avoir soigneusement examiné les médailles qui portent ce revers, et les avoir comparées les unes aux autres, est parvenu à acquérir des notions très-satisfaisantes sur l'autel d'Auguste.

C'était, à ce qu'il paraît, un autel très-large et fort élevé, aux extrémités duquel étaient deux colonnes, surmontées de deux Victoires colossales de 10 pieds environ. M. Artaud suppose qu'il n'avait pas moins de 20 pieds de haut, d'après les revers des médailles et l'examen de quatre colonnes placées dans l'église d'Ainay (1), que l'on croit formées des deux

(1) M. Artaud a mesuré les colonnes de l'église d'Ainay, et leur a trouvé les proportions suivantes :

Le premier pilier, dont le congé est antique, a en bas 3 pieds 6 pouces 6 lignes de diamètre, et en haut 3 pieds 5 pouces ; le second a en bas 3 pieds 3 pouces, et en haut 3 pieds ; le troisième a en bas 3 pieds 5 pouces 9 lignes et en haut 3 pieds 1 pouce ; le n°. 4 a en bas 3 pieds 3 pouces, et en haut 2 pieds 9 pouces, y compris l'astragale qui est antique.

Le premier pilier, y compris le congé et le filet du bas qui sont antiques, a 13 pieds 4 pouces 5 lignes de hauteur ; le second a 13 pieds 7 pouces 9 lignes de haut ; le troisième pilier a 13 pieds 1 pouce 3 lignes de haut ; le quatrième pilier a 12 pieds 10 pouces 5 lignes de hauteur. En rajustant ces quatre colonnes de manière à n'en former que deux, on trouve que l'une aurait eu un fût de 26 pieds 2 pouces 6 lignes, et l'autre un fût de 26 pieds 2 pouces ; que la première avait 3 pieds 4 pouces 7 lignes en bas, et 2 pieds 8 pouces en haut, tandis que la seconde avait 3 pieds 3 pouces 9 lignes à sa base, et 2 pieds 8 pouces à la sommité.

Il résulte de ces mesures qu'il y a une colonne d'un diamètre un peu plus fort que l'autre ; la longueur du fût de ces colonnes fait juger qu'elles sont d'ordre corinthien.

Malgré ces rapports, *je ne peux croire que les colonnes d'Ainay soient celles de l'autel d'Auguste.*

colonnes de l'autel d'Auguste, sciées par le milieu et divisées en deux parties.

Sur l'autel il y avait huit trépieds, vraisemblablement d'un



métal précieux, disposés symétriquement. Plusieurs de ces trépieds paraissent surmontés d'une pomme, les autres d'une couronne, symboles du culte d'Apollon ; deux autres, au centre de l'autel, supportent chacun une figure orbiculaire qui, si l'on s'arrête à l'inscription de l'autel, *Romæ et Augusto*, paraît signifier le partage de la souveraineté et de la divinité entre Rome et Auguste. Ces deux trépieds sont plus élevés que les autres; d'où on peut induire que le monétaire a

voulu leur donner une signification différente ; ils occupent la place d'honneur et peuvent être considérés comme l'emblème des deux divinités de Rome et d'Auguste. Ainsi les globes qu'ils supportent seraient l'image de la souveraine puissance et de l'empire céleste, tandis que les petits trépieds supporteraient des pommes, emblème des jeux apollinaires et augustaux (1).

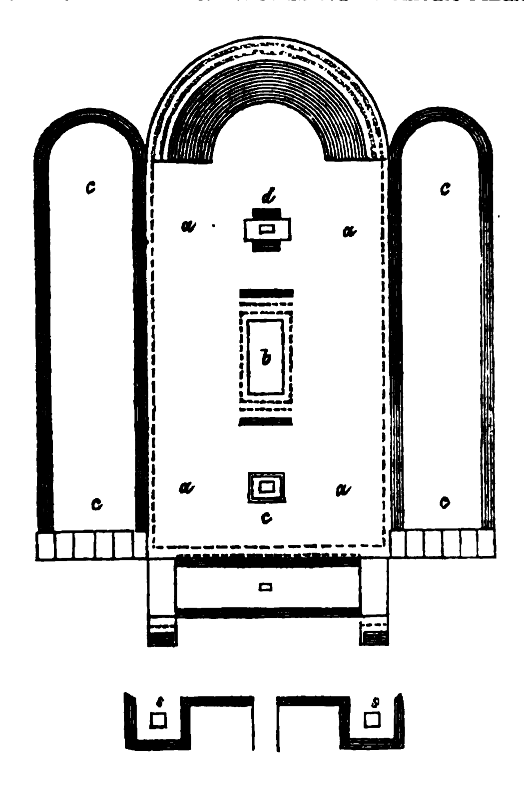
Sur le devant de l'autel, on voyait encore, d'après les médailles, deux trépieds et au centre la couronne de chêne entre deux branches de laurier, décoration qui se trouvait aussi sur la porte du palais impérial (2).

Ainsi tout s'explique dans cette décoration : les couronnes et les trépieds sont les emblèmes des jeux dont ils étaient les prix ; la figure de la Victoire, symbole agonal ou militaire, était destinée à redire aux siècles futurs la gloire d'Auguste ou celle des vainqueurs dans les exercices solennels. Les autres ornements rappelaient la puissance et les glorieux trophées des empereurs.

(1) Cette multiplicité de trépieds ne doit point étonner, quand on se rappelle combien les ornements et les prix de ce genre étaient en honneur chez les anciens. Auguste fit fondre des statues d'or et d'argent que la flatterie lui avait érigées et les fit transformer en trépieds pour les consacrer à Apollon. Virgile, Pline, Cicéron nous apprennent qu'on mettait plusieurs rangs de trépieds sur les autels, en guise de candélabres ; les trépieds devaient jouer un grand rôle dans les prix de poésie.

(2) On a été long-temps embarrassé pour se rendre compte de toutes les figures, présentant entre elles de l'analogie, qui ornaient le devant et la partie supérieure de l'autel dans les médailles : leurs formes ne paraissaient pas présenter de caractère déterminé. Cependant on est enfin arrivé à comprendre que toutes ces figures, semblables parfois à des compas plus ou moins ouverts tantôt en guise de tables ou de niches plus ou moins arrondies, tantôt en forme de génies dont on croit voir la tête, les bras et les jambes, ne sont que des variétés de trépieds

La grandeur et la disposition de l'autel de Lyon font présumer à M. Artaud qu'il était disposé en forme de tribunal, sur lequel les juges pouvaient présider aux cérémonies des exercices littéraires, et distribuer publiquement les récompenses aux hiéronices augustaux (1). L'action des deux Victoires surmontant les colonnes semblerait d'ailleurs l'indiquer.



grossièrement indiqués, surmontés d'un globe, quelquefois d'une couronne, et souvent privés de l'un et de l'autre.

(1) V. Mémoire cité sur les médailles au revers de l'autel d'Auguste.

D'après la dimension présumée de l'autel d'Auguste, il serait difficile d'admettre qu'il fût à l'intérieur du temple dont parle Strabon; il était très-probablement en avant de cet édifice. Selon toute apparence, le temple et l'autel se trouvaient renfermés dans une espèce de forum orné de portiques, et c'est peut-être une des causes qui ont fait souvent confondre le temple et l'autel d'Auguste (1). M. Artaud a essayé de rétablir le plan de ce temple et de cet autel, et quoique cette restitution soit peut-être un peu conjecturale, elle ne mérite pas moins d'être examinée : on la trouve dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités*, pl. XL BIS, fig. 2; je l'ai présentée, p. 111, telle que je l'ai tirée du plan général de Lyon antique.

D'après ce plan, deux statues équestres s'élevaient sur le bord de la Saône, en avant de l'enceinte du temple *(s s)*. Puis venait le forum dans lequel on voyait le temple de Rome et d'Auguste *(b)*, et en avant de l'édifice, un autel *(c)*. Un autre autel *(d)* se trouvait au-delà du temple que M. Artaud suppose avoir été périptère à deux façades. Ce dernier autel serait celui devant lequel on venait réciter des vers et concourir au prix d'éloquence ou de poésie. Aussi a-t-on figuré, derrière, des gradins disposés en demi-cercle, comme ceux d'un théâtre, pour les juges ou pour les auditeurs.

M. Artaud a très-bien démontré que, d'après Strabon, il y avait près du temple d'Auguste deux autels; car, après avoir parlé de celui dédié à Rome et à Auguste, il ajoute : *item et aliam magnam*. Cet autre autel aurait, comme le pense M. Artaud, été élevé postérieurement au premier, après la mort d'Auguste. « Les habitants de Lyon, dit-il, ou plutôt la « communauté des Gaules dut saisir l'occasion d'être agréable

(1) La plupart des antiquaires et des historiens ont confondu le temple et l'autel d'Auguste.

« à Tibère, d'agrandir le culte de la divinité protectrice, et le « local où les représentants des soixante peuples devaient « s'assembler tous les ans, aux fêtes d'Auguste, pour la célé- « bration de leurs jeux fameux et la tenue de leurs foires « renommées ; ce ne serait que l'an 767 de Rome, qu'elle « aurait pu diviser le culte et la dénomination de son temple « et de son double autel ; ce serait alors qu'elle aurait donné « plus d'éclat à ses fêtes augustales, à ses jeux qui devinrent « si fort à la mode sous Caligula, et qui acquirent tant de cé- « lébrité à l'autel de Lyon. »

Ainsi l'autel le plus ancien était dédié à Rome et à Auguste, *Romæ et Augusto;* le second, plus particulièrement à cet empereur. Dans la suite, l'autel d'Auguste devint celui des Césars ou des princes régnants (1); les *augustalia* furent aussi changés par Caligula en jeux gaulois ou jeux mêlés.

Pour revenir au plan restitué par M. Artaud, à droite et à gauche de la place qui renfermait le temple et les autels, étaient deux cirques ou xystes pour la course et les différents exercices du corps *(c c c).*

Ce monument a joué un grand rôle dans l'histoire de la Gaule. L'autel d'Auguste se rattache à la consécration des assemblées représentatives qui eurent lieu dans les Gaules durant l'ère gallo-romaine. Après la tenue de celle où les députés des provinces rendirent un décret pour consacrer en commun un autel à Auguste, l'an de Rome 741, il y eut souvent des réunions du même genre; et si elles se tinrent quelquefois dans d'autres villes, tout porte à croire au moins qu'elles avaient lieu habituellement à Lyon, où se tenaient des

(1) On ne peut douter que l'autel et le temple de Rome et d'Auguste n'aient été appelés dans la suite autel et temple des Augustes ou des Césars; on en peut trouver la preuve dans la note de mon *Cours d'antiquités*, t. III, p. 360.

foires célèbres, et où des fêtes et des jeux attiraient un grand concours d'étrangers. Plusieurs savants ont pensé que, chaque année, les soixante cités de la Gaule étaient représentées par des députés, aux fêtes qui se tenaient au mois d'août devant l'autel d'Auguste (1), et qu'ils délibéraient sur leurs intérêts communs. Quoi qu'il en soit, plusieurs inscriptions attestent que, dans ces assemblées, les provinces des Gaules décernaient des récompenses nationales. C'est dans une pareille réunion que fut autorisée l'érection d'une statue en l'honneur de *Titus Sennius Solemnis*, prêtre de Mars, de Diane et de Mercure, dans la ville de Vieux, sa patrie. Le marbre qui servait de piédestal à cette statue fut trouvé à Vieux dans le XVIe. siècle ; les curieuses inscriptions qui le couvrent ont été plusieurs fois publiées (2).

(1) D'après M. Artaud, une inscription curieuse, trouvée au jardin des plantes de Lyon, atteste que les 60 nations gauloises, représentées chacune par trois députés, avaient leurs places marquées dans l'amphithéâtre de cette ville.

(2) L'une de ces inscriptions atteste que les trois provinces de la Gaule avaient décerné ce monument à Titus Sennius Solemnis dans la cité de Vieux :

TRES. PROV GALL
PRIMO V. MONVMENTVM IN SVA CIVITATE
POSVERVNT LOCVM ORDO CIVITATIS VIDVC.
LIBENTER DED. P. XVIIII
AN PIO ET PROCVL C. O. S.

Cette date répond à l'an 238 de l'ère chrétienne. T. Sennius Solemnis avait assisté, comme député de sa cité, à l'assemblée représentative des trois provinces des Gaules. V. Renouard, *Histoire du Droit municipal*, t. Ier., p. 219.

M. Lambert a publié une dissertation sur le piédestal de la statue de Titus Sennius Solemnis ; on le connaît sous le nom de marbre de Thorigny, parce que pendant long-temps il avait été déposé au château de ce nom, arrondissement de St.-Lo.

LA MOSAIQUE

DES

JEUX DU CIRQUE AU MUSÉE DE LYON.

La mosaïque des jeux du cirque est une des choses les plus précieuses de la riche collection du musée de Lyon. Décrite et figurée par M. Artaud dans son grand ouvrage sur les mosaïques du midi de la France, reproduite d'après lui dans le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, elle a été l'objet d'un article particulier dans le catalogue du musée, publié par M. Commarmond, membre de l'Institut des provinces. Nous croyons qu'une reproduction de cet article sera lue avec plaisir dans le *Bulletin monumental.*

Le champ de la mosaïque est occupé par un espace carré-long dont l'une des extrémités est garnie, sur toute son étendue, d'une balustrade à colonnes, au milieu de laquelle on remarque la grande entrée de l'intérieur de l'hippodrome et, de chaque côté, quatre portes grillées qui sont celles des *carceres* d'où sortaient les chars destinés à la course. Au-dessus s'élève le *podium*, ou tribune prétorienne réservée aux spectateurs de distinction, et dans le centre une loge où se tiennent trois personnages ou magistrats, désignés pour juger la course et décerner le prix au vainqueur. La *spina*, espèce de construction solide en forme de parallélogramme, divise la longueur de l'arène en deux parties égales, en laissant sur

toutes les faces un espace libre pour le passage des chars ; elle est elle-même divisée en deux par un couloir destiné à servir d'abri en cas d'accident, et où se trouvent deux personnages qui tiennent une palme, sans doute destinée au vainqueur, et la présentent aux concurrents pour exciter leur ardeur.

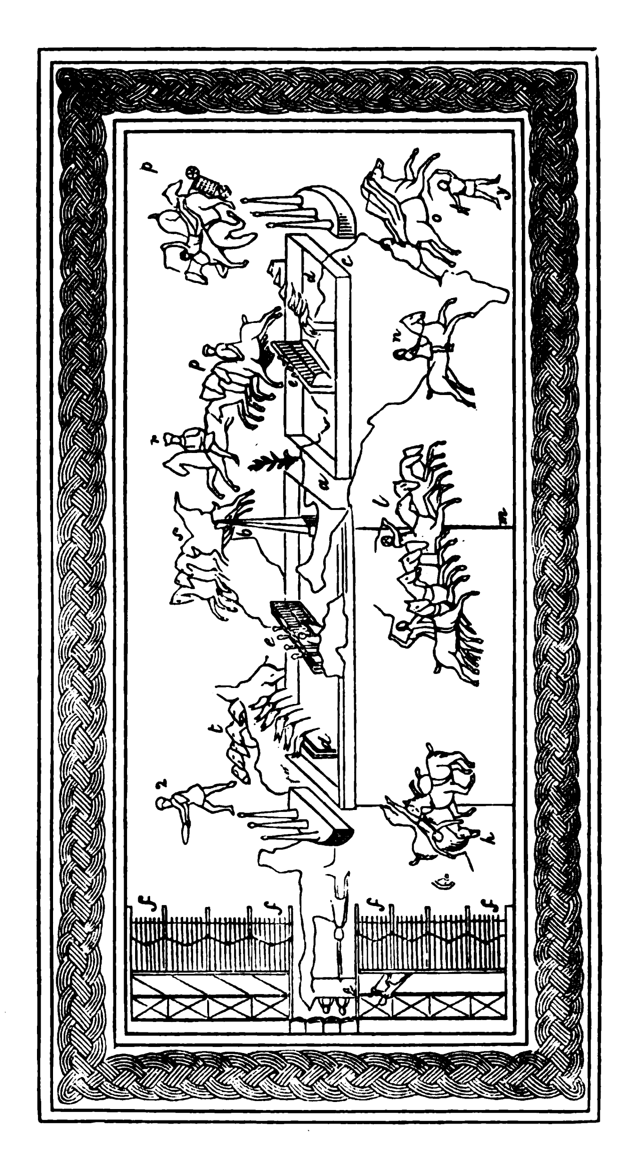
Cette *spina* est simple et n'est pas décorée d'autels, de statues de dieux, de petits édicules, comme celles dont les auteurs nous donnent la description ; sa décoration se borne, sur chacune de ses parties, à une rangée de sept dauphins et huit œufs placés en ligne sur une traverse qui sert de couronnement à un balustre. Nous ferons remarquer que ces sortes de représentations symboliques étaient très-usitées ; ici les dauphins étaient en l'honneur de Neptune, et les œufs en l'honneur de Castor et Pollux, dont ils étaient les attributs. Sur la *spina*, on voit aussi l'obélisque du Soleil ; à chacune de ses extrémités, s'élève la *triborne*, séparée d'elle par un passage qui servait de refuge dans un cas d'accident, et où pouvaient se tenir ceux qui exerçaient une surveillance pendant la course. Cette *triborne* est composée d'une base en maçonnerie, arrondie en dehors, et sur laquelle reposent trois petits obélisques qui indiquent les extrémités du cirque.

Dans cette mosaïque, l'artiste n'a point eu la prétention de donner une idée détaillée des *ludi circenses* : il s'est borné au sujet principal, en n'offrant dans son tableau que les acteurs de la course, le tribunal chargé de juger les concurrents et les autres personnages indispensables dans les jeux. Gêné sans doute par l'espace, il n'a pu donner la forme des cirques, qui était l'ovale allongé ; il a omis volontairement la représentation des gradins qui entouraient l'arène et les innombrables spectateurs qui les occupaient ; il a dû également renoncer à reproduire toutes les décorations en usage dans ces lieux de réunion pendant ces grands jours de fêtes popu-

laires : son intention a été seulement de figurer la scène principale, au moment de l'action. On comprend la difficulté qui existe déjà pour exécuter un sujet de cette nature, d'une aussi grande dimension, en cubes de couleurs différentes.

En examinant l'ensemble de la course, on remarque huit groupes, dont les acteurs sont à cheval ou montés sur des chars ; ils sont chacun en costume différent, comme dans les courses de nos jours. La course est commencée, peut-être est-on au 2e. ou au 3e. tour, car le nombre en était fixé, et il existait des statuts auxquels on devait se conformer d'après la nature du prix, le genre de course et la vitesse voulue pour parcourir l'espace déterminé dans un temps donné. Le départ a eu lieu du côté de l'arène : les concurrents étaient rangés en ligne au-dessous du *podium*. Le char du premier groupe est fracassé, les quatre chevaux qui le traînaient sont dans le plus grand désordre *(h)*, et le conducteur est précipité sur l'arène. Cet accident nous fait supposer que le premier tour avait déjà été fait, car il n'aurait pu avoir lieu au moment et sur la ligne de départ.

Le second groupe est composé de deux cavaliers conduisant chacun quatre chevaux *(lm)*, celui de derrière est sur le point de passer le premier, et fait des efforts pour stimuler ses chevaux par l'action du fouet ; il est vêtu d'une casaque rouge à raies noires, celui qui le précède en porte une d'un bleu pâle ; en avant de ces deux concurrents, on voit un cheval isolé *(n)*. Le quatrième groupe comprend un bige, dont le conducteur est penché sur ses coursiers *(o)*, il est vêtu en bleu. Sur le côté de ce groupe on voit un préposé aux courses, appelé *agitator*, qui attend au passage les chevaux ; il est armé d'un fouet pour stimuler leur ardeur *(y)*. Le cinquième groupe se compose d'un bige et d'un conducteur vêtu en rouge ; le char est vide : le conducteur s'est élancé sur ses chevaux, dont l'un est en avant et l'autre en arrière *(p)*.



LA MOSAÏQUE DES JEUX DU CIRQUE, AU MUSÉE DE LYON.

Le sixième groupe est composé d'un cavalier conduisant plusieurs chevaux *(p)* et d'un autre cavalier isolé *(r)*, monté sur un cheval élancé qui dépasse le premier de presque toute sa longueur. Le septième groupe est composé de quatre chevaux. Le huitième et dernier groupe *(t)* est composé d'un quadrige, monté par un cavalier, celui-ci est près d'atteindre le but; en avant, sur les côtés, un personnage à pied porte un vase en forme de coupe, il attend au passage chaque char pour lancer de l'eau sur les moyeux, afin d'empêcher qu'ils ne s'enflamment par le frottement (2). Les chevaux sont lancés au grand galop, ils sont presque tous d'une couleur rosée simulant le fauve; leur harnachement est des plus simples : un filet et une sangle le composent; on n'aperçoit aucun trait à ceux qui sont attelés aux chars, mais ils ont un léger collier où, sans doute, le bout de la flèche ou le timon du char était fixé au moyen de courroies.

En résumé, nous trouvons dans ce tableau le tribunal, composé de trois juges, dont un tient la *mappa*, espèce de tissu qu'il agitait en l'air pour indiquer le signal du départ; une course en pleine action, composée de plusieurs groupes; de chaque côté de la *spina*, un cavalier isolé qui suit la course : ce sont peut-être des inspecteurs; à l'angle droit du bas de l'arène, on voit un *agitator* armé d'un fouet; à l'angle gauche du haut, un préposé qui tient un vase plein d'eau et semble prêt à arroser les roues au passage des chars; à la porte d'entrée du cirque, un huissier ou employé qui doit proclamer le vainqueur et veiller à ce que les chevaux continuent leur course et ne soient pas tentés de rentrer dans les *carceres*; dans le couloir qui divise en deux la *spina*, deux personnages debout, dont l'un tient une palme, l'autre une couronne destinée au vainqueur. Sur chaque partie de la *spina*, au pied du balustre où sont placés les œufs d'or, nous remarquons l'*erector ovorum*, espèce de commis, de déco-

rateur de la *spina*, qui était aussi chargé de compter le nombre des tours faits par les coursiers (e).

Ce tableau repose sur un fond noir ; il occupe le centre de la mosaïque et est entouré d'un encadrement composé de deux filets blancs, entre lesquels se trouve une large tresse de couleur bleue, blanche et rouge, nuancée sur un fond noir; un point blanc est placé au centre du vide qui existe entre chaque entrelac.

Entre ce cadre et l'extrême bordure de la mosaïque, on voit une large bande ornée de rinceaux à feuillages, dont les extrémités se terminent par un fleuron en forme de fleur crucifère.

Ce rinceau part d'un vase placé du côté de la tribune et se termine par un ornement en peinture placé, de même, du côté opposé.

L'extrême bordure se compose en-dedans d'un filet blanc, et en dehors, à peu de distance, d'une rangée de denticules triangulaires se détachant sur un fond noir.

Cette belle mosaïque a été découverte à Lyon en 1806.



ÉGLISE DE ROUMANOU

COMMUNE DE CESTAYROLS (Tarn);

Par M. Élie-A. ROSSIGNOL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Les églises rurales ont été presque toutes négligées par les archéologues qui se sont occupés des monuments religieux du diocèse d'Albi. Suivant la même marche que les historiens qui ont écrit sur ce pays et qui, exclusivement préoccupés, soit de l'ensemble des faits, soit des localités les plus importantes, ont dédaigné de rechercher les titres et de faire l'histoire des villes secondaires, des villages et des hameaux, les archéologues ont décrit seulement les monuments civils et religieux des villes principales, sans se demander si les campagnes ne pouvaient pas offrir à leurs investigations des édifices dignes de prendre place à côté des premiers. Et cependant, il n'est presque pas de communes où une recherche patiente et minutieuse des titres ne pût apprendre des faits dignes d'intérêt, et où un examen attentif des églises et des châteaux ne fît connaître des édifices remarquables, au moins dans quelques-unes de leurs parties.

Une des plus belles églises rurales est sans contredit l'église de ROUMANOU, située dans une commune du canton de Gaillac. Sans doute, l'église de Roumanou a été déjà signalée comme monument remarquable, mais elle n'a été qu'indiquée

en courant et non décrite, et je crois que les détails suivants ne seront pas dépourvus d'intérêt.

L'église de Roumanou a une longueur d'environ 18 mètres sur 4 mètres 80 centimètres de largeur; elle est orientée et a la forme d'une croix. La nef est divisée en deux travées, et le sanctuaire, après une première travée, se termine en hémicycle; les transepts sont à chevet droit, et ont les murs, comme ceux de la nef, décorés de faux arcs à plein-cintre. Les piliers qui limitent les travées de la nef, ceux des transepts et de l'entrée du sanctuaire sont ornés de colonnes à demi engagées qui supportent des arcs-doubleaux à plein-cintre, surhaussés et se rapprochant, quelques-uns, de l'arc en fer-à-cheval. Les voûtes de la nef, du transept et du chœur sont cintrées en berceau. Les colonnes des piliers ont une base à moulures simples et sont couronnées de chapiteaux sculptés: quelques-uns, à peine dégrossis par le ciseau, sont cubiques dans le haut et deviennent cylindriques dans le bas pour s'adapter au fût de la colonne; les autres sont chargés d'ornementations végétales d'un fini parfait. Les uns reproduisent deux rangs de feuilles légèrement recourbées en volute, des palmes larges à la base et pointues vers le haut avec rosaces dans les intervalles; les autres figurent des palmettes avec des entrelacs, des feuilles ornées, recourbées en volute avec des têtes humaines sur les angles et reposant sur deux rangs de palmes qui forment la base du chapiteau; enfin, de nouvelles plantes végétales, imitant des fleurs de lis. Tous ces chapiteaux s'appuient sur des tores ou astragales dont un seul est sculpté en torsade.

Tout autour de l'église règne, à la hauteur des tailloirs des chapiteaux et se confondant avec eux, un cordon qui n'est chargé d'aucun ornement, mais qui, à en juger par le tailloir du chapiteau où est gravée une incrustation en damier, était destiné à recevoir sur tout son parcours une ornementation

semblable. Dans le bas, et à la hauteur des socles des piliers, étaient adossés tout le long des murs des bancs en pierre. Sur le socle du premier pilier, à gauche en entrant, on voit gravée l'inscription suivante, dont la forme des lettres accuse une date reculée : KADALTRVS IC REQVIESCIT ANIMA EI IN PACE.

Dans l'église, nous avons à remarquer le bénitier et les fonts baptismaux. Ces derniers sont composés d'une coupe oblongue, chargée, avec le pied sur lequel elle repose, de tores et de creux alternant, creusés obliquement et aboutissant à une large bande perpendiculaire qui parcourt les fonts sur toute la hauteur; au haut de cette bande, sur la coupe, est gravé, dans un écusson surmonté d'une croix, le monogramme du Christ, IHS. Ces fonts étaient primitivement placés, nous a-t-on assuré, au milieu de l'église, au centre du transept; ils sont aujourd'hui dans une niche creusée dans le mur latéral de l'église, et enchâssés dans la bâtisse, de telle sorte qu'on ne peut voir qu'une moitié de l'ornementation. Le bénitier, à gauche de la porte, est formé aussi d'une coupe oblongue, portée sur un pied cubique, dont la face antérieure est ornée d'un encadrement avec écusson au milieu; cet écusson est chargé de six étoiles et d'une bande, et se relie par des palmes aux angles de l'encadrement; un soleil ou figure avec rayons se voit encore dans le champ, entre le haut de l'écu et l'encadrement.

Le sanctuaire est éclairé par deux fenêtres à plein-cintre, dont l'ouverture, très-large et presque carrée à l'intérieur, se rétrécit beaucoup au-dehors où elle n'a environ que 50 centimètres de haut sur 20 centimètres de large. Des fenêtres semblables existaient aussi dans les transepts et la nef, entre les espaces des piliers; mais presque toutes sont aujourd'hui bouchées. Dans le mur terminal de la nef se voit, au-dessus de la porte, une fenêtre de grandeur moyenne à arcatures

en plein-cintre, se continuant sur des pieds-droits sans aucun ornement, tant en-dedans qu'au dehors de l'église.

La porte d'entrée est dans le mur occidental; elle n'offre ni colonnes, ni pilastres et est formée simplement de trois arcs légèrement en ogive, qui se continuent sur des pieds-droits disposés en retrait; l'angle des claveaux et des pieds-droits a été abattu et le sculpteur a gravé sur cette partie, depuis le haut jusqu'en bas, une garniture de moulures, composée, pour le premier arc, de fleurons perlés; pour le deuxième, de palmettes et, pour le troisième, de fleurons. Contre le dernier arc et sur le mur extérieur est un quatrième rang de moulures, figurant des palmettes et se terminant par une tête-plate en saillie qui appuie sur un cordon ou corniche placé contre le mur, à la naissance de l'ogive. Ce cordon, long d'environ 50 centimètres, est sculpté à droite en damier et à gauche en losange. Un porche, construit depuis quelques années, garantit cette porte de l'intempérie des saisons.

L'extérieur de l'église est orné de pilastres qui correspondent aux piliers du dedans; ils sont réunis par des arcatures semi-circulaires, simples dans les murs du transept et géminées dans ceux de la nef. Le claveau central de ces dernières n'est chargé d'aucun ornement; mais il était sans doute destiné à l'être, à en juger par l'ébauche d'une tête grimaçante qui se voit à l'un d'eux, du côté du midi. La toiture repose à plat sur les murs qui n'ont pas de couronnement.

Le clocher très-bas, à un seul étage et de forme carrée, est placé au centre du transept; chacune de ses faces est percée de deux ouvertures cintrées et décorée, à l'extérieur, de pilastres sur les angles et sur le milieu.

L'église de Roumanou a été construite, à l'exception de la porte d'entrée, à une époque qui doit être fixée au XIe. siècle. La découverte dans l'église d'une pierre tumulaire, portant avec le nom du fondateur la date 1037, confirme

ces conjectures; il est seulement à regretter que cette pierre n'ait pas été conservée et qu'on ne puisse la citer que sur le souvenir de personnes de la localité, ce qui laisse toujours beaucoup d'incertitude dans l'esprit. La porte d'entrée, dont les arcatures sont en ogive, a été construite postérieurement, mais non bien long-temps après; car on sait que l'ogive a été employée concurremment avec le plein-cintre dans beaucoup d'églises du XIIe. siècle, et sur notre porte les moulures appartenant bien plus au style roman qu'au style ogival, on peut en faire remonter la construction à la fin du XIIe. siècle.

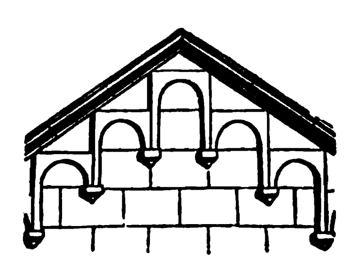
Cette église est dans un très-bel état de conservation; il faut craindre seulement, dans l'intérêt du monument, des mutilations qui ne seraient pas indispensables et des adjonctions maladroites. Ainsi, à l'intérieur, nous avons à constater que les murs ont été recouverts de badigeon; que deux colonnes ont été endommagées, l'une pour faire place au siége du célébrant, et l'autre pour fixer au mur une chaire dont l'abat-voix cache en partie le chapiteau; que les bancs en pierre qui régnaient tout autour de l'église ont été coupés, à l'exception de ceux de la chapelle de gauche; et à l'extérieur, nous avons à signaler surtout la construction, contre le mur septentrional, d'une cage d'escalier pour monter au clocher, qui cache le mur de la nef, une partie de celui du transept et la base de la tour.

L'histoire ne nous apprend rien sur Roumanou. A défaut de titres, la tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, nous dit qu'en cet endroit existait un couvent d'hommes, et qu'à l'époque des guerres religieuses (des XIIe. et XIIIe. siècles probablement), les moines auraient été dispersés, et le monastère détruit; l'église seule aurait été conservée. Jusqu'à la Révolution, Roumanou a été un prieuré, ce qui prouve que la tradition est fondée.

L'église de Roumanou est située dans la commune de

Cestayrols, chef-lieu d'une ancienne baronnie importante; elle est bâtie sur le roc et au bord d'un ravin profond. Nous l'avons visitée le 31 octobre dernier, avec M. Henri de Tonnac, notre confrère de la Société française d'archéologie, et MM. de Rivières et de Combettes-Labourelie, tous connus par leur savoir et leur zèle pour l'étude de notre histoire et de nos monuments; et ce sont bien moins nos observations personnelles que leurs remarques judicieuses que j'ai transcrites ici.

Un nom ancien et une vague indication de son importance attirent à Roumanou beaucoup de visiteurs; tous admirent les formes et les proportions du monument; ils déplorent les mutilations et les adjonctions qui y ont été faites, et ils s'éloignent en faisant, comme nous, des vœux pour la conservation d'un édifice remarquable par son ancienneté et par l'homogénéité de sa construction.



LETTRE

ADRESSÉE PAR M. PARKER, D'OXFORD, A M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société française d'archéologie,

SUR QUELQUES MONUMENTS DE LA BASSE-NORMANDIE

VISITÉS A L'OCCASION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

Tenu à Cherbourg en 1860.

ET RÉPONSE DE M. DE CAUMONT A LA LETTRE DE M. PARKER.

MON CHER MONSIEUR DE CAUMONT,

Peut-être mes observations sur les monuments de la Basse-Normandie auront-elles quelqu'intérêt, surtout si elles s'écartent en quelques points des opinions généralement admises.

Dans les pays granitiques, les monuments ont souvent une apparence d'ancienneté que les dates ne justifient pas. Les antiquaires de ces contrées ne tiennent pas toujours compte de ce fait pourtant bien connu. Cette réflexion trouve sa place à propos de la petite église de Querqueville. Cette église a certainement l'aspect d'un monument très-ancien; elle ressemble à quelques vieilles églises d'Irlande; elle est cruciforme, avec des absides rondes à l'extrémité du chœur et à celles des deux transepts; l'appareil des parties anciennes est très-barbare, disposé en arêtes de poisson. Cependant, je ne ferais pas remonter cette église au-delà du commencement du XIe. siècle, période à laquelle je suis disposé à attribuer tous les monuments barbares de ce genre. Je suis convaincu que

c'est à partir du XIe. siècle que l'on a, en général, commencé à employer la bonne pierre pour les églises qui ont dû long-temps être en bois après l'anéantissement de l'Empire romain.

L'église d'Octeville m'a plu beaucoup, avec sa tour octogone (1150 ?) portant un toit en bâtière sur des pendentifs aux angles. Quoique cette terminaison soit très-postérieure à la tour, l'effet en est pittoresque. Le bas-relief du tympan, représentant les douze apôtres, est des plus curieux ; il a été lithographié par M. le comte du Moncel, dans la *Revue archéologique de la Manche.*

L'église de Trinité, à Cherbourg, en style flamboyant du XVe. siècle, n'est pas bien remarquable, quoique des colonnettes attachées par des anneaux aux piliers de la nef, comme on le voit quelquefois au XIIIe. siècle, soient surprenantes dans une église du XVe. La tour ne me semble pas un *ciborium* comme à l'excellent archéologue le docteur Cattois ; des machicoulis (simulés, il est vrai) porteraient plutôt à croire qu'elle a fait partie des fortifications de la ville.

L'église de Valognes est dans le style flamboyant du XVIe. siècle. La partie la plus remarquable est le dôme en coupole gothique dont l'effet général est très-bon, quoique les détails soient mauvais. *La forme générale est une double courbe et pourrait être meilleure, mais elle a du mérite*, et les dômes gothiques sont chose que les architectes devraient étudier avec soin.

Les dômes gothiques du XVe. siècle, en Italie, sont des monuments des plus remarquables, et l'architecte du Cotentin qui a eu le courage d'en bâtir un dans le XVIe. mérite notre approbation. Quoiqu'assez rares, sans compter les célèbres dômes de Florence et de Sienne, on trouve des dômes gothiques flamboyants en Allemagne, et de très-beaux en style



Bouet del.

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE VALOGNES.

gothique primitif sur l'intertransept de plusieurs églises d'Espagne, dont l'effet est assez bon.

La tour de Valognes a le mérite de présenter un véritable dôme gothique. Or, les architectes pensent que cette forme manque dans les monuments de style gothique en France, et ils citent toujours le dôme de Florence, en Italie, comme le plus ancien. Vous avez donc très-bien fait de faire dessiner cette tour et l'église qui la supporte.

L'autel du Ham, à la bibliothèque, avec ses inscriptions qui donnent la date 667, est une des choses les plus curieuses que je connaisse. Vous en avez parlé dans votre *Feuille de route*.

A Quinéville, le monument qui a été si souvent décrit et qui a donné lieu à tant d'opinions erronées me paraît, comme à vous, une grande cheminée de la fin du XIIe. siècle, et probablement celle de la cuisine d'un château ; c'est la plus remarquable que j'aie vue, et il est bien fâcheux de la voir entourée d'arbres qui en entraîneront la ruine d'ici à quelques années, comme ils ont déjà ruiné le haut.

L'église de Quinéville est un assez bel exemple du XIIe. siècle et elle a un intérêt historique, ayant été une station de notre roi Jacques II. J'ai vu aussi l'église de Fontenay, dont vous avez dit un mot au Congrès : son chœur est voûté, du XIIIe. siècle ; les arcades du côté de la tour sont très-élevées. Cette dernière a été reconstruite à différentes époques.

St.-Marcouf est une église très-curieuse sous plusieurs rapports. La crypte est de deux époques, dont la première me paraît répondre au commencement du XIe. siècle et la seconde au commencement du XIIe. ; mais je suis persuadé que d'autres la considèrent comme plus ancienne.

Les murs de la crypte sont plus épais que ceux de l'abside

qui la surmonte; la fenêtre de l'est est assez singulière, avec cinq colonnettes sur chaque côté et un petit oculus au-dessus (1).

Les voûtes sont en style flamboyant dans la nef comme dans le chœur, mais les murs sont anciens. Le clocher latéral, au sud, est de deux époques : le bas du XIe. siècle, le haut du XIIIe. Ce qui est singulier, c'est que trois voûtes existent dans ce clocher et qu'elles appartiennent à trois époques : la plus élevée, qui est la plus ancienne, peut dater du XIe. siècle; la seconde paraît du XIIIe. et la plus basse du XVIe. On en a commencé une autre au XIIIe. siècle au-dessus de la plus élevée, mais elle n'a pas été finie. Dans la façade ouest de ce clocher, on voit deux petites figures dans des niches; elles ont de l'analogie avec de petites figures de tombeaux et pourraient dater l'une du XIIIe. siècle, l'autre du XVIe.

L'église de Martinvast, que nous avons visitée avec le Congrès, me semble un bel exemple du milieu du XIIe. siècle. Les chapiteaux, imités de l'ionique dans l'extérieur de l'abside, et dont on a parlé précédemment dans plusieurs notices, ne me paraissent pas chose très-rare.

Le château de Bricquebec est une belle ruine avec parties

(1) Cet oculus, quoique n'ayant pas 1 pied de diamètre, est fortifié, à l'extérieur, par une barre de fer. Comme il se trouvait au-dessus de l'autel, si le St.-Sacrement était conservé dans un ciboire suspendu, cette ouverture permettait d'apercevoir de la mer la lampe qui brûlait auprès. Or, il existe dans le sanctuaire un assez curieux sacraire portant la date de 1603, et cette date s'accorde assez bien avec le style des armoiries qui bouchent aujourd'hui l'ouverture intérieure de l'oculus.

Cette travée avait été seule conservée lors de la reconstruction de l'abside au XIIe. siècle : n'était-ce point par respect pour cet ancien usage, et le sacraire n'aurait-il point été construit lorsqu'il a été abandonné? (*Note de M. Bouet.*)

intéressantes; le donjon, haute tour polygonale du XVe. ou XVIe. siècle, est assez beau, et les parties subsistantes de la grande salle, du XIIe. siècle, sont très-curieuses; elles auraient besoin d'être long-temps étudiées pour être expliquées.

Les parties romanes de l'*église de l'abbaye de St.-Sauveur* me semblent s'accorder assez bien avec les dates 1067, 1080; les parties modernes sont assez bien refaites.

L'église de Colomby est très-belle et très-bien conservée; c'est un modèle du beau style du XIIIe. siècle. Le clocher et sa flèche sont très-élégants et placés sur la voûte d'une manière hardie et très-remarquable. Cette église avait été figurée, il y a plus de trente ans, dans le grand ouvrage de l'antiquaire anglais Cotman : c'est une des plus intéressantes que j'aie rencontrées en France et dans mon excursion de cette année.

Il ne me semble pas, du reste, que l'influence anglaise soit plus marquée dans le Cotentin que dans les autres parties de la Normandie.

En revenant du Congrès, j'ai examiné de nouveau, avec M. Bouet, l'*église St.-Étienne de Caen* et nous avons trouvé, comme je l'avais dit auparavant, que cet édifice a subi dans ses portions romanes des changements très-importants. On peut y distinguer trois époques. La façade ne faisait pas partie de la construction primitive; les voûtes et presque toute l'ornementation des parties supérieures sont de la même époque.

Dans *l'abbaye St^{e}.-Trinité* je trouve des portions du style correspondant à celui de la seconde et de la troisième époque, mais rien qui corresponde aux portions primitives.

A Lisieux, la ressemblance de l'ancienne cathédrale avec celle de Sens m'a paru si grande qu'il faut qu'elles soient de la même époque, ce qui s'accorde bien avec la date historique 1160-1180, date qui passait pour incroyable.

Mais le chœur et l'abside ont dû être construits dans le XIII°. siècle. Cette portion a des abaques ronds et présente un aspect un peu anglais.

A Bernay, malheureusement je me trouve en désaccord avec M. Félix de Verneilh. Les dômes ou plutôt les voûtes domicales me semblent du XI°. siècle, et je ne vois pas de preuves qu'elles aient été ajoutées au XVI°.

Le mur latéral et les arcades sur lesquelles ces voûtes sont portées présentent les caractères du XI°. siècle, et je n'ai pu y trouver de traces de modification. Je n'en ai pas trouvé non plus à l'extrados des voûtes, et l'intrados est tellement plâtré que l'on ne peut en voir qu'une petite portion dont l'enduit, étant tombé, laisse à nu l'appareil semblable à celui des voûtes des XI°. et XII°. siècles, et non une construction en pierres de taille comme le sont habituellement les voûtes au XVI°.

Votre confrère et ami,

PARKER.

RÉPONSE DE M. DE CAUMONT A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

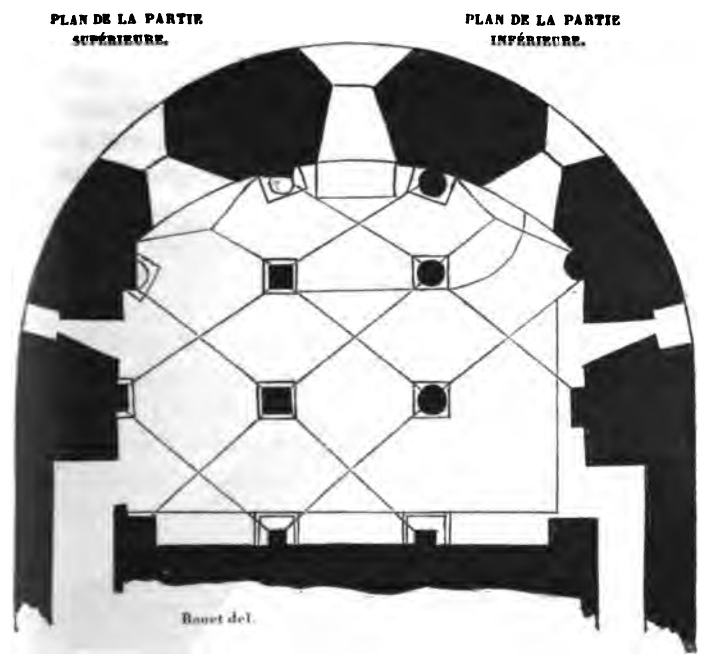
Quand l'archevêque Odon Rigault avait terminé la visite d'un diocèse, il adressait souvent à l'évêque diocésain le résumé de ses observations sur l'état des maisons religieuses qu'il avait examinées. Vous avez imité le savant archevêque, en me communiquant vos idées sur les monuments que vous avez observés dans la division de la Manche et dans celle du Calvados; je vous en remercie et vous engage à nous faire de pareilles communications, quand vous explorerez d'autres

contrées de notre territoire. La Société française d'archéologie a toute la France pour circonscription, et elle compte, comme vous savez, dans ses domaines une multitude de régions monumentales des plus riches et des plus intéressantes. Vous avez contribué plus que d'autres à les faire connaître au monde archéologique par vos longues et fécondes excursions entreprises avec M. Bouet, tantôt dans le Midi, tantôt dans l'Est, dans le Centre et dans l'Ouest. Continuez-donc à nous faire part de vos impressions, et la Société publiera vos notes avec plaisir et empressement.

Pour ne pas sortir de la petite région que vous avez parcourue à l'occasion du Congrès scientifique de France de cette année, *la région du Cotentin,* je vous demande la permission d'ajouter quelques notes et quelques figures à ce que vous avez dit de St.-Marcouf, et de vous parler de St.-Floxel. J'avais vu ces églises avant vous et j'avais écrit au crayon sur mon album quelques notes qui trouveront ici leur place.

Et d'abord, relativement à la crypte de St.-Marcouf que je crois, comme vous, n'être pas antérieure au XIe. siècle, je me suis demandé si elle n'aurait pas succédé à une église ronde; elle se lie mal avec l'église actuelle : la forme ronde était consacrée anciennement pour les tombeaux. Si saint Marcouf y avait été enterré, ma supposition n'aurait rien d'extraordinaire; mais je voudrais retourner à St.-Marcouf pour savoir si cette pensée est vraiment admissible. Voici, du reste, le plan de la crypte, tel que l'a levé M. Bouet avant votre visite (Voir la page suivante).

On sait que saint Marcouf partit du Bessin avec ses compagnons pour prêcher l'évangile sur la côte du Cotentin; sa mission fut favorisée par l'évêque de Coutances, qui s'appelait Possesseur, et réussit au gré de ses vœux; le roi Childebert accorda un territoire au missionnaire pour y



CRYPTE DE SAINT-MARCOUF.

établir un monastère. Ce lieu s'appelait *Nant* ou *Nanteuil*. M. l'abbé Noget-Lacoudre, dans ses savantes recherches sur l'hagiographie du diocèse de Bayeux, nous dira comment les apôtres du Bessin avaient évangélisé à diverses époques cette partie du Cotentin ; il nous expliquera comment les évêques de Bayeux ont eu, dans l'arrondissement de Valognes, un exemption qui comprenait plusieurs paroisses. Personne ne saurait élucider avec autant de science que lui ces intéressants problèmes de notre histoire religieuse.

Les fonts baptismaux de St.-Marcouf (p. 142) ont leur pédicule garni de feuilles de laurier imbriquées, réminiscence gallo-romaine.

La fontaine de St.-Marcouf, dont vous n'avez pas parlé, est à deux pas du cimetière, au pied d'une petite éminence du calcaire appelé lias par les géologues.

Elle a la forme d'une maison avec toit de pierre et est carrée à l'intérieur. L'architecture paraît se rapporter à la première moitié du XIVe. siècle. La statue de saint Marcouf



Bouet del.

LA FONTAINE SAINT-MARCOUF.

est placée dans une niche au-dessus de l'ouverture qui permet de pénétrer dans la fontaine. Cette disposition a été assez

générale, à la même époque, pour les fontaines dont les eaux étaient regardées comme pouvant guérir de certaines maladies.

Saint Marcouf est invoqué pour les écrouelles et les maladies de peau ; sa fontaine attire encore des pélerins, et l'on m'a assuré que quelquefois des malades se dépouillent de leurs vêtements et prennent un bain dans le réservoir de la fontaine, assez spacieux pour contenir plusieurs baigneurs à la fois.

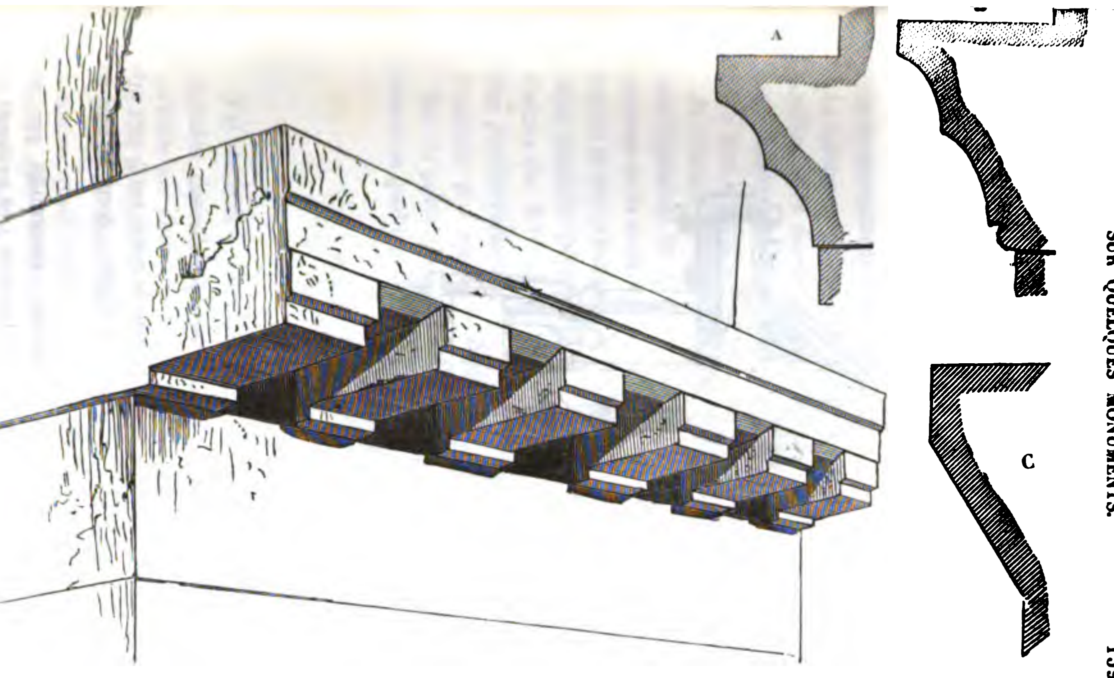
L'église de St.-Floxel présente, sous sa tour, quatre arcades cintrées très-anciennes. La tour offre elle-même des ouvertures romanes qui me paraissent du commencement du XIe. siècle (Voir la page suivante); mais ce qui semble le plus curieux et ce qui me paraît exhaler un parfum de style carlovingien, c'est ce fragment que M. Bouet a dessiné dans les arcades sous la tour (Voir la page 139) : peut-être n'est-il que du XIe. siècle; mais il pourrait aussi provenir d'un monument plus ancien. Saint Floxel est un des premiers apôtres du Cotentin. Sa légende est bien connue, et vous avez entendu avec intérêt le savant mémoire de M. l'abbé Noget, lu au Congrès de Cherbourg et qui porte son nom. La foire St.-Floxel, qui est encore une des plus importantes du pays, doit son origine aux assemblées qui avaient lieu près du tombeau du saint, dans les premiers siècles.

La croix d'Héroudeville est un joli petit monument du même canton.

Il y a plus de vingt-cinq ans que j'avais remarqué cette croix de pierre, qui se trouve sur le bord du chemin tendant vers Montebourg, et je l'avais souvent, depuis lors, signalée aux antiquaires et aux dessinateurs. Cependant il a fallu que le Congrès scientifique vînt siéger à Cherbourg pour que cette croix ait été dessinée. Notre confrère, M. Bouet, allant à cette réunion et désirant utiliser son voyage dans



OUVERTURES DANS LA TOUR DE SAINT-FLOXEL.



TAILLOIR D'UN DES QUATRE PILIERS QUI SUPPORTENT LA TOUR DE SAINT-FLOXEL.

A. B. C. Coupes des tailloirs des trois autres piliers.

l'intérêt de l'art et de l'archéologie, s'est rappelé de ma recommandation.

La croix d'Héroudeville, dont voici le dessin, a perdu



LA CROIX D'HÉROUDEVILLE, PRÈS MONTEBOURG.

quelque chose de son sommet, mais le reste est à peu près intact. Un fronton tréflé abrite le Christ, dont la tête est fortement inclinée à droite.

De chaque côté est un personnage, agenouillé sur une sorte d'estrade (probablement un donateur) et présenté par

un autre personnage debout (les patrons des donateurs vraisemblablement). Les personnages du revers sont disposés comme ceux de la face ; seulement, au lieu de Jésus-Christ se trouve un saint et au-dessus la Sainte Vierge. Le tout est taillé dans le même morceau. Des montants en pierre rattachent la partie basse du tableau aux bras de la croix et consolident le tout.

La colonne qui supporte la console est garnie de têtes et de coquilles. Ces dernières se retrouvent en plusieurs endroits, entre autres aux bouts des bras de la croix, et porteraient à croire que le saint qui est au revers serait un saint Jacques.

St.-Cosme-du-Mont. — Je regrette que vous n'ayez pas visité l'église de St.-Cosme-du-Mont : c'est une des plus intéressantes de la contrée, et vous savez que les moines de Cluny avaient là un prieuré qui fut visité en 1250 par l'archevêque Odon Rigault. Diverses parties de cette église sont romanes, d'autres du XVe. siècle ; c'est un monument de dimensions plus considérables que les églises rurales ordinaires, ce qui s'explique par son titre de prieuré.

Sur la porte occidentale on voit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Le prieur et patron de St.-Côme
Est patron de ceste église.

J'ai déchiffré plusieurs fragments d'inscription de pierres tombales dans l'église, notamment dans la grande chapelle parallèle au chœur ; elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la commune.

Enfin, le font baptismal octogone avec support central, à colonnes quadrangulaires auxiliaires historiées, est des plus curieux que j'aie rencontrés et doit dater des dernières années du XIIe. siècle.

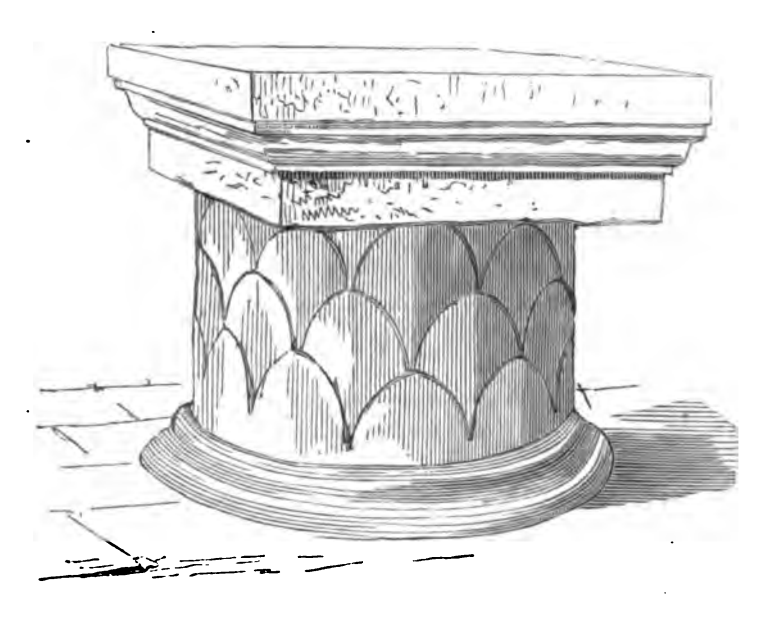
Je vous en adresserai un croquis pour votre album.

Le clocher se distingue de loin : c'est une tour à pyramide en pierre.

Vous voyez que l'église de St.-Cosme méritait votre visite : je n'ai pas l'intention de la décrire assez complètement pour que vous soyez dispensé d'aller la voir quand vous reviendrez en Normandie ; je désire que ce soit le plus prochainement possible.

Votre Confrère,

A. DE CAUMONT.



FONT BAPTISMAL DE SAINT-MARCOUF, cité p. 135.

MONOGRAPHIE D'ÉTORMAY

(COTE-D'OR) ;

PAR M. A. DUPONT,

Membre de la Société française d'archéologie.

Il est un fait historique qu'on ne sait pas assez : c'est qu'une multitude de nos villages modernes n'ont été, dans le principe, que des granges monacales. Centres, alors, de domaines plus ou moins sauvages, s'ils surabondent aujourd'hui de mouvement et de vie, ils ne le doivent qu'aux infatigables cénobites qui en ont défriché et fertilisé les territoires, et sans lesquels ils n'existeraient même pas (1). L'histoire de Fontenay nous offre plusieurs preuves de ce fait, et le village d'Étormay se trouve du nombre.

Au XIIe. siècle, cette ancienne annexe de chaume n'était, selon Courtépée (2), qu'une grange donnée aux moines de Fontenay, et que ceux-ci désignent presque toujours par ces

(1) On peut acquérir la certitude de cette assertion en compulsant le *Dictionnaire géographique des légendes au moyen-âge*, publié dans l'*Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, t. XXIX. On y trouve l'origine catholique, non-seulement d'une multitude de villages, mais aussi d'un nombre considérable de villes, tant de la France que du reste du monde, et le dictionnaire est bien loin d'être complet.

(2) *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 265.

mots : *Grangiam Estormerii* (1), tandis qu'ils nomment simplement les villages des environs. Maintenant, quel est le donateur de cette grange, que l'on rencontrait près de la *voie romaine* qui traversait la région (2)? Est-ce un prince de l'Église, emporté par le mouvement dont nous avons parlé dans la *Monographie de Flacey*, ou bien un seigneur laïque? Malgré les ravages du temps ou des révolutions parmi les origines monacales d'Étormay (3), nous avons retrouvé cependant quelques-unes de celles-ci.

La première donation, que nous voyons constatée dans une bulle du pape Alexandre III (4), est celle de la *Grange d'Estormer*, par accord entre les moines de Fontenay et ceux de St.-Martin d'Autun (1169). La bulle est adressée à l'abbé Bernard (5) et à ses pieux Frères en Jésus-Christ, et son but est de confirmer cet accord et de le stabiliser. Les médiateurs entre les moines et le Souverain-Pontife sont l'archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, et l'évêque d'Autun (6); et l'affaire se résume en ces mots : *L'abbé* (7) *et le couvent de St.-Martin d'Autun ont accordé à l'église de Fontenay tout*

(1) *Cartulaire de Fontenay* (bibl. de Semur), ESTORMER, ch. 40, 42, 37, 35, etc.

(2) *Id.*, ch. 40 : *A chimino romano vsus gngia de Estorm.*

(3) Dans le cartulaire précité, beaucoup de chartes relatives à Étormay se trouvent perdues ou mutilées.

(4) Archives de Dijon, *Cartul. de Font.*, n°. 204, p. 38. — La date 1190 de Courtépée est fausse et la véritable est 1169, inscrite dans Pérard, p. 399. — Conséquemment, le pape dont parle la bulle ne peut être qu'Alexandre III.

(5) Plusieurs abbés de Fontenay ont porté le nom de *Bernard*, et celui dont il s'agit ici est *Bernard Ier*. *Bernard II* ne gouverna que dans les premières années du XIIIe. siècle.

(6) L'archevêque de Lyon est *Guirchard*, et l'évêque d'Autun est *Henri de Bourgogne* (*Recueil de chartes de Pérard*, p. 399).

(7) L'abbé de St.-Martin d'Autun est *Villaume* (même recueil).

ce qu'ils avaient dans la métairie d'Estormer, avec les terres environnantes, plaines et forêts, les dépendances, pâtures et usages, et tous leurs droits, de la Braine à la Seine. En retour, les Frères de Fontenay donneront à l'église de St.-Martin, tous les ans, du mois d'août à la Toussaint, quatre muids et demi (1) *de froment, mesure d'Autun.* Or, qu'était-ce que l'abbaye de St.-Martin d'Autun? Fondée, en 592, par la reine Brunehaut, cette abbaye était de l'ordre de St.-Benoît et comptait plusieurs saints parmi ses cénobites, entre autres saint Méry de Paris et saint Frodulphe, son disciple. Saccagée par les Sarrasins en 731 et rétablie par le comte Bodilon en 871, elle s'était élevée à une haute puissance et possédait, dit *Bullet* (2), plus de cent mille *manses*, données par la fondatrice, par le roi Thierry, son petit-fils, par Charles-le-Chauve, Eudes et Raoul. De plus, grâce à son immense renommée, Bernon, fondateur de Cluny, était venu s'y perfectionner; dans son sein, Eugène Ier. avait

(1) Nous ne connaissons point positivement la valeur du muid d'Autun. Celle du *modius* de Charlemagne peut être fixée à 70 litres environ et est huit fois plus forte que celle du *modius* romain, dont la contenance ne s'élevait qu'à 8 litres 67 centilitres. Le *modius* de Charlemagne, malgré les modifications qu'il a pu subir quelquefois, était encore généralement en usage à la fin du IXe. siècle, et il est permis de supposer qu'il se conserva, sans grande altération, peut-être jusqu'à la fin du XIe. Mais on est forcé, dans les temps postérieurs, d'augmenter de beaucoup la capacité du muid, et l'on est autorisé à croire que celui du XIIe. siècle valait 15 hectolitres 17 litres, ce qui dépasse de plus de vingt-une fois le muid carlovingien. Quant au muid servant, depuis la fin du XIe. siècle, à mesurer le vin et les autres liquides, il était beaucoup moins grand et ne contenait guère que 217 litres (*Cartul. de l'abbaye de St.-Père de Chartres,* Prolégomènes de M. Guérard, § 168).

(2) *Bullet,* Dissertation imprimée en 1771. — La *manse,* étendue de terre qu'une charrue à deux bœufs pouvait labourer en un jour, c'est-à-dire 240 pieds en tous sens.

choisi la colonie-mère de Vézelay, et ses successeurs l'avaient honorée de leur protection et de grands priviléges (1). Certainement, les anciens monastères étaient entraînés par l'enthousiasme des évêques et des seigneurs laïques, et à leur instar ils faisaient tout pour étendre le monachisme par de nouveaux établissements, et consolider ceux-ci par la richesse territoriale. La donation d'Étormay par l'église de St.-Martin en est une preuve, et, s'il est imposé aux moines quelques muids de blé, le fonds de la propriété leur est entièrement donné, et la redevance n'est guère qu'une rémunération temporelle, en attendant l'éternelle.

Ajoutons que la bulle d'Alexandre III se termine par la confirmation de l'abandon, fait aux moines de Fontenay, du territoire de *Novillemont*, avec ses dépendances, pâtures et usages. Placé sous le vocable de St.-Nazaire, ce village, appelé aujourd'hui *Villeneuve-les-Convers*, avait jadis l'abbé de Fontenay pour collateur et ressortissait de sa justice. Rainal, vicaire de Tonnerre, Ermengarde de Saulx et Hugues de Chatelus l'avaient donné à l'abbaye dans le XIIe. siècle, et pendant long-temps celle-ci y envoya des frères convers pour en cultiver les fonds (2); Hugues III de Bourgogne avait cédé tout ce qui s'y trouvait de son *casement* (3); Olivier de Grignon, toutes les terres que ses ancêtres y avaient possédées (4),

(1) *Hist. de St.-Martin d'Autun*, par Bulliod. — Courtépée, t. II, p. 515.

(2) Courtépée, t. IV, p. 294. Nous n'avons pas trouvé les chartes de Rainal, d'Ermengarde et de Hugues, ainsi que celles des autres bienfaiteurs de cette propriété monacale.

(3) Pérard, *Recueil de chartes*, p. 399. *Ego dux Burg. Hugo, quicquid de casamento meo erat apud Novillemontem donavi*, etc. A l'article FLACEY, nous avons dit ce qu'on entendait par *casement* (*Bulletin mon.* de 1860).

(4) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), FLACEY, p. 106.

et beaucoup d'autres seigneurs agrandirent encore cette propriété. De plus, ceux qui inquiétaient les moines, tels que les fils de Godefroy de Darcey, se désistèrent de leurs prétentions (1). Enfin, *Montnoville* devint, comme Étormay, une nouvelle ferme-modèle, un nouveau centre de propriétés.

Mais il est un bienfaiteur puissant qui s'empresse de consolider le domaine d'Étormay par l'abandon (1169) de tous ses droits dans cette métairie (2); un des plus grands feudataires du royaume, qui pouvait lutter avec le roi de France et porta lui-même une couronne; un vaillant guerrier qui fut toujours à cheval, se croisa (1171) et faillit périr sur mer; qui fit la guerre pour Louis VII (1172) au comte de Chalon et se saisit des villes de sa dépendance; qui prit les armes (1174) contre Guy, comte de Nevers, et l'obligea à lui faire hommage de ses fiefs de Bourgogne; qui assiégea (1185), dans le même but, le seigneur de Vergy, qu'il ne put soumettre; accompagna (1190) Philippe-Auguste en Palestine, et se signala, comme général des Croisés, par de nombreux exploits (3); enfin, Hugues III, déjà nommé, qui ne vécut que de guerres, et cependant s'occupa des monastères, de leur extension et de leur sécurité (4). Or, cet homme qui ne semble fait que pour les combats, par suite de quelles idées s'occupe-t-il encore d'abbayes et de moines? Nous l'avons dit, Hugues est roi lui-même, et ses idées sont celles des rois, de Clovis, de Charlemagne et de tous leurs successeurs. *Si nous établissons des monastères*, dit l'un d'eux quelque part, *si nous nous efforçons d'avoir pour amis les serviteurs de Dieu, dont les vertus font notre gloire et les prières notre défense; si nous les élevons le*

(1) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), ESTORMER, charte 44.

(2) *Chartes* de Pérard, p. 399. *Ego dux Burgund. Hugo, quicquid juris habebam in villa de Estormer donavi*, etc.

(3) Courtépée, Dom Plancher, etc.

(4) Id., id.

plus haut possible dans les honneurs, les entourant de notre vénération et de nos complaisances, c'est parce que nous croyons par là augmenter la stabilité de notre royaume, la gloire de notre siècle et notre part du céleste empire (1). Voilà le langage de Clovis à saint Jean de Riôme, lors de la fondation de son monastère, et ces pensées sont celles de tous les rois de la première race (2); celles de Charlemagne, qui protége partout *les saints de la terre*, et dont tous les successeurs empruntent les idées (3); celles du fondateur de la troisième race et de tous les rois ses descendants, pendant cinq ou six siècles encore (4); celles de tous les souverains de l'Europe et des plus grands feudataires de chacun de leurs royaumes, et de la France en particulier (5); celles spécialement des ducs de Bourgogne de la première race et même de la deuxième (6)! Et voilà pourquoi le vaillant Hugues III, en dehors des champs de bataille, favorisait si fort les institutions religieuses, défendant les unes, élevant les autres, consolidant celles-ci, étendant celles-là, pour la gloire et la *stabilité* de son duché, parce qu'il ne voyait point, comme Eudes III, son successeur, de moyen plus efficace pour parvenir à ce but (7), parce qu'en effet la religion peut seule fonder et consolider un État, quel qu'il soit!

(1) *Gallia christ.*, t. IV, *Instrumenta*, p. 125. — Pérard, p. 1.

(2) Le monastère dont il s'agit est celui de Moutier-St.-Jean. Pour apprécier les idées des rois de la première race au sujet de la propagation des abbayes, voir la *Collection des cartulaires de France*, par M. Guérard; les *Instrumenta* de la *Gallia christiana;* les *Chartes* de Pérard, de Dom Plancher, etc.

(3) Voir les mêmes ouvrages. Ne pas oublier le *Cartul. de St.-Bertin.*

(4) *Idem.* Ne pas oublier les *Preuv. de l'hist. de Bourg.* de Plancher.

(5) *Idem.* Chartes de Henri, empereur des Rom.; de Frédéric, id.; du roi Rodulphe; de Robert, duc de Normandie, etc.

(6) *Idem.* Chartes de Robert, duc de Bourgogne.

(7) *Nullo potiori modo principatum meum firmari credens*, etc. Pé-

Après la donation de St.-Martin d'Autun et de Hugues III, Renaudin de Bussy accorde aux moines de Fontenay (1174) une partie de la dîme du territoire de la *grange d'Estormer* (1). C'était une illustre et puissante famille que celle des Robert et Jean de Bussy, bienfaiteurs de Fontenay (1210 et 1224), et Eudes, fondateur des Templiers de Bure (1228)! C'était aussi une famille terrible, alliée plus tard aux fameux de Rabutin, et dont Raoul de Bussy ne craignait pas de faire pendre *haut et court*, à ses fourches patibulaires, pour le moindre délit! Certes, c'était un voisinage bien inquiétant pour les pauvres moines, qui pouvaient délinquer comme les autres, et que surtout on pouvait accuser injustement! Ils le comprirent, et, par accord entre leur abbé et Raoul de Bussy, en 1300, celui-ci se désista du pouvoir de faire pendre aucun portant l'habit de Fontenay, pour quelque crime que ce fût (2). Bienheureux furent les moines d'en être quittes aussi facilement, car l'abbaye, construite en face du château, c'était la puissance monacale dressée devant celle du seigneur. Que les grands feudataires de la couronne aient vu la propagation des monastères avec le même enthousiasme que les rois dont ils étaient les rivaux, nous le comprenons, et nous voyons sans surprise le *propter stabilitatem regni nostri* dans les chartes des ducs de Bourgogne comme dans celles de Clovis et de Charlemagne (3). Mais nous nous expliquons moins, humainement parlant, l'enthousiasme des seigneurs secondaires voisins des moines eux-mêmes, sinon par l'influence des grands

rard, p. 267. Le reste du préambule de la charte n'est pas moins remarquable.

(1) Courtépée, t. IV, p. 265.

(2) Id., p. 256. Selon la *Gallia*, l'abbé de Fontenay qui traita avec Raoul serait *Eudes*.

(3) Voir les ouvrages indiqués p. 148, note 2.

vassaux sur eux et les motifs déjà exposés par nous (1), parce qu'il est partout dans la nature de l'homme de vouloir être le premier à posséder, commander et jouir, et seul le premier. Disons, en passant, que l'on voit encore à Bussy le château construit par Roger de Rabutin, où Casimir, roi de Pologne, séjourna pour le rétablissement de sa santé, et que le propriétaire actuel (2) a fait restaurer, avec les peintures des exploits de Roger, des princesses et ministres de la cour de Louis XIV, des généraux les plus illustres de la France et des principaux seigneurs du temps. La tradition montre même encore l'emplacement des fourches patibulaires de Raoul, mais elle a oublié les bienfaiteurs de Fontenay.

Ce qui confirme la sagesse de l'accord fait avec Raoul, et démontre la rivalité fréquente des châteaux et des abbayes, c'est la lutte que nos religieux eurent à soutenir contre les seigneurs de Bussy, et dont nous avons encore un débris justificatif (3). Les adversaires du monastère sont le chevalier Mathieu et l'écuyer Poncet, seigneur de Bussy, et le tribunal chargé de faire justice est celui de Baigneux, sous Robert, duc de Bourgogne. De quoi les seigneurs sont-ils donc coupables envers l'abbaye? Ils ont causé divers dommages à ses propriétés et ont enlevé le blé de l'une de ses terres *d'Esten-*

(1) *Monographie de Flacey* (*Bulletin monum.*, 1860).

(2) Le propriétaire actuel est M. le comte de Sarcus.

(3) Je dois ce débris à l'extrême obligeance de M. le Dr. Rigoine, de Lucenay, qui a bien voulu m'aider dans mes recherches sur Étormay. Dans cette pièce, le mot *échoite* veut dire succession; *taillable*, sujet à la taille ou impôt; *exploitable*, qui peut être saisi, exécuté et vendu; *main-morte*, ou droit de s'emparer des biens du serf mort sans héritier, etc.; *hoir de son corps*, ou enfant; *cense*, ou redevance; *saisine*, possession. La pièce est rédigée par *Pierre d'Autun*, sire de Dracel, chevalier, bailli d'Auxois et de la Montagne, pour le baron *Robert*, duc de Bourgogne.

ville; de plus, ils ont saisi l'*échoite* d'Élisabeth, fille de Jean *le Beau*, de Bussy, femme *taillable* et *exploitable* de la *main-morte* des moines, décédée sans *hoirs de son corps*, et dont les biens devaient revenir à ceux-ci, selon les coutumes féodales; enfin, ils ont acquis des terres et des vignes de la *cense* du monastère, et celui-ci requiert (1279) la cessation immédiate des dommages, une indemnité de 1,100 marcs d'argent (1) et de 10 muids de blé, la reddition de l'*échoite* et 100 livres tournois pour les fruits qui en ont été perçus, enfin, l'abandon des héritages de la *cense* abbatiale, avec les dédommagements suite de la retenue. Qui fut condamné, des seigneurs de Bussy ou des religieux? Pendant trois ans, les premiers refusèrent de comparaître, et, comme leurs dommages étaient aussi manifestes que l'antique *saisine* par les seconds de la justice du finage d'Étormay, la sentence fut contraire à Mathieu et Poncet (1282). Comme on le voit, sur ses fourches patibulaires, Raoul aurait bien pu faire pendre les pauvres cénobites, non-seulement pour leurs délits, mais aussi par rancune et vengeance, et grand bonheur fut à eux d'avoir pu s'affranchir d'un aussi rude voisin. C'est ainsi qu'il y avait luttes fréquentes entre les abbayes et les seigneurs, surtout quand les domaines des uns s'enchevêtraient dans

(1) Nous ne savons point la valeur positive du *marc d'argent* dont il est parlé ici. Sur la fin du XIe. siècle ou au commencement du XIIe., Philippe Ier. ayant fait entrer un tiers de cuivre dans les espèces d'argent, il ne resta plus que 8 onces d'argent dans la livre monnayée, qui n'était encore que de 12 onces. C'est pourquoi, sous le règne de ce prince, on quitta cette espèce de livre pour prendre le marc de 8 onces, la livre d'argent monnayé ne contenant plus, en réalité, que 8 onces d'argent pur. Le double du marc donne la livre du poids de 16 onces. Quant à la *livre tournois*, on sait qu'elle valait les $\frac{80}{81}$ du franc actuel, qui vaut 3 deniers de plus que la première (pour le marc, *Cartul. de St.-Père de Chartres*, Prolégom. de M. Guérard, § 180).

ceux des autres ; et, si les abbés se défendaient souvent avec ardeur, c'est qu'ils n'étaient pas seulement des directeurs de moines, mais aussi les défenseurs et les représentants de vastes intérêts de propriété. Leur zèle était d'autant plus grand qu'il n'était que l'excès d'une qualité, le dévoûment aux intérêts de leurs frères, dégagé de toute avarice et de tout égoïsme, puisqu'ils ne pouvaient pas plus posséder personnellement que les simples moines.

Les donations de St.-Martin d'Autun, de Hugues III de Bourgogne et de Renaudin de Bussy, voilà les origines principales de la puissance monacale d'Étormay. Maintenant, les religieux de Fontenay, devenus propriétaires de ce domaine, y trouvèrent-ils, pour la colonie de leurs frères convers, un monastère et une chapelle? L'abbaye de St.-Martin y avait-elle entretenu des fermiers ou des religieux pour l'exploitation de ses terres? Enfin, les moines de Fontenay furent-ils obligés de s'y construire des cellules et un lieu de prière? Les matériaux nous manquent pour répondre à ces questions, et ce qu'on peut attester, c'est qu'à Étormay il y a eu (1), en dehors de la grange et de ses dépendances, un *moutier* et une chapelle, résidence de la colonie de Fontenay et bâtis par elle ou par les Frères de St.-Martin d'Autun. Du temps de Courtépée, le monastère existait encore (2), et dans les chartes de l'abbaye nous avons retrouvé, sous le titre de *magistri Estormerii*, les noms de plusieurs de ceux-ci, au commencement du XIII[e]. siècle (3). Ce qu'on peut attester encore, c'est qu'Étormay devint une nouvelle ferme-modèle, destinée à répandre sur tous les environs l'influence agricole de Cîteaux,

(1) *Cartul. de Font.*, cartons des archives de Dijon.

(2) Il appartenait à M. Le Chapt (Courtépée, t. IV, p. 265).

(3) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), ESTORMER, chart. 38, 43, 48, 50, 52, où nous voyons pour témoins *Bernard* et *André*. Voir les autres cartulaires.

avec son influence morale, l'une et l'autre si salutaires; c'est qu'il devint le centre, comme Flacey, de toutes les propriétés dont nous allons le voir agrandir par le clergé, les seigneurs des environs et le peuple.

Dans le clergé, apparaît le chapelain de Lucenay, qui confirme (1197) les donations de son père et de son oncle, et dont les neveux et lui abandonnent (1206) toutes leurs terres et leurs prés entre Lucenay, Étormay et Verdonnay, et sur le finage de celui-ci (1). Parmi les seigneurs laïques, nous avons à signaler Garnier de Blaisy, avec Agnès, son épouse; et peut-être à côté d'eux faut-il placer Huez de Darcey. C'était une ancienne et illustre famille que celle des seigneurs de Blaisy, dont l'histoire, souvent oublieuse, nous a transmis de nobles noms : Huguès, moine à Salmaise, et qui donna son *Meix* à Boux (1060); Hugues, chevalier et bienfaiteur du prieuré de Salmaise (1119); Garnier, abbé de St.-Étienne de Dijon (1098); Garnier, fils aîné de Guy (1204) et bienfaiteur de St.-Seine; Amiot et Jeanne de Parigny, inhumés aux Cordeliers de Dijon (1308); Alexandre, signataire du contrat de mariage de Eudes IV (1316); Jean, abbé de St.-Seine (1339); Geoffroi, gouverneur du duché en l'absence de Philippe-de-Rouvres (1360); Jean, écuyer de Philippe-le-Hardi, et qui emprisonna Humbert de Rougemont (1371); Jean, fils de Geoffroi et bienfaiteur de la Ste.-Chapelle de Dijon (1382); Jean, abbé de St.-Seine (1388); enfin, Jean, 44[e]. abbé de Morimont (1441) (2). Voilà la famille de Garnier et d'Agnès, bienfaiteurs de Fontenay, et certes cette famille était aussi recommandable par sa piété que par sa position sociale, et Garnier avait bien honoré ses pères en entrant dans leurs voies.

(1) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), ESTORMA, chart. 47 et 48. Le chapelain s'appelait *Laurent*, et ses neveux *Robert* et *Constant*.

(2) Courtépée, t. IV, p. 250.

Quand ce seigneur donna à Étormay (1201) ses prés et ses pâturages de *Muneix* (1), puis 19 deniers et 1 obole (2) sur le finage du hameau, il allait partir pour St.-Jacques-de-Compostelle avec Agnès, son épouse. Au moyen-âge, l'esprit de pélerinage était dominant en Europe, et les chrétiens étaient pleins de ferveur pour ce genre de dévotion, qui a préparé les résultats civilisateurs des croisades. Chaque contrée avait ses sanctuaires privilégiés que venaient saluer une foule de fidèles, partis de tous les points du monde chrétien : à Jérusalem, le sépulcre du Sauveur; à Rome, les tombeaux des apôtres Pierre et Paul; en France, Notre-Dame-de-Liesse et St.-Michel-du-Mont; en Espagne, St.-Jacques-de-Compostelle; puis une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Le jour du départ, un prêtre vous remettait le costume des pélerins, caractérisé par le bourdon et l'escarcelle; les cloches sonnaient à grande volée; la foule se rassemblait et le clergé vous accompagnait jusqu'au prochain village. Sur la route, on trouvait de nombreux hospices établis par les ordres religieux du temps, et le terme du pélerinage atteint, on était reçu au son de la musique ou à la lueur des torches, et chacun se disputait le bonheur de vous posséder. Enfin, au retour, on était accueilli avec le même éclat, la même joie, et de plus on avait acquis une réputation de sainteté, toujours proportionnée à celle du sanctuaire visité. Tels étaient les âges

(1) Ce *Muneix* est sans doute le *Mugnois* ou *Munois*, dépendance de Darcey, patrie de Guy de Mugnois, pieux et savant abbé de St.-Germain d'Auxerre, etc. (Courtépée, t. IV, p. 263).

(2) De quels deniers s'agit-il ici ? Sont-ce des deniers d'argent ou de cuivre? La charte ne le dit pas. Le *denier d'argent* des rois de la première race pesait à peu près un quart de franc; sous la deuxième et la troisième, le denier était un peu plus fort. Le *denier de cuivre* était la douzième partie d'un sou. Quant à l'*obole*, elle était en or, en argent ou en cuivre. Cette dernière valait la moitié d'un denier.

de foi, et le pèlerinage *du baron saint Jacques*, comme dit Froissart, se trouvait à l'apogée de sa célébrité. Selon les uns, à la bataille de Logrono, le saint évêque, monté lui-même sur un cheval blanc, avait décidé la victoire des Espagnols sur les Arabes d'Abd-er-Rahman; selon les autres, Al-Manzor, après avoir ravagé la Galice et brûlé Compostelle, avait été arrêté, devant l'église du vaillant martyr, par un coup de foudre épouvantable. Et depuis ces prodiges, tout propriétaire d'un arpent de terrain devait payer au *saint baron* une redevance annuelle en grains et en vin; et son église était devenue un archevêché puissant, avec un chapitre de sept prêtres-cardinaux, trente-quatre chanoines, onze prébendiers et plusieurs autres bénéficiers; et son sanctuaire était une merveille, où, dans vingt-trois chapelles, ruisselaient, avec les feux de l'or et de l'argent, ceux de mille flambeaux toujours allumés (1). Or, voilà le pèlerinage fameux qu'allait entreprendre Garnier de Blaisy avec Agnès, son épouse; et, pour obtenir la protection du ciel, ils avaient accordé à Fontenay les deniers et l'obole dont nous avons parlé, et Agnès y avait ajouté, en cas de mort dans le voyage, ses prés et ses pâtures de *Muneix*, mais à condition du retour des premiers et du droit de racheter les seconds, si elle rentrait dans ses foyers (2). Disons tout de suite qu'après elle Huez de Darcey entreprit le même pèlerinage (1211), fit à l'abbaye l'aumône d'un pré pour se rendre le ciel propice, et fut reçu par l'abbé Villaume au nombre de ses frères reconnaissants (3). Huez était-il noble ou serf? Nous ne le voyons pas clairement, et l'histoire seule atteste

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, 6e. édit., t. Ier.; — Capefigue, *Hugues-Capet et la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste*; — *Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, *Dictionn. des pèlerinages religieux*.

(2) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), Estormer, charte 36.

(3) *Id.*, charte 46.

que les petits se faisaient pélerins comme les grands (1).

C'est ainsi que les pélerinages furent une source de richesses pour les monastères. Quant aux motifs qui entraînèrent les autres bienfaiteurs de la ferme-modèle d'Étormay, ils sont les mêmes que ceux déjà signalés par nous à l'article FLACEY. De plus, l'enthousiasme pour Étormay ne fut pas inférieur à celui que fit naître cette dernière métairie; et, comme preuve, nous citerons encore le chevalier Guy de Fontette, qui confirme aux moines (1187) toutes les acquisitions faites sur son domaine et y ajoute d'autres dons (2); Renier et son frère, de l'illustre famille de Saigny, qui concèdent (1196) une rente de 15 sols sur le territoire d'Étormay (3); Huldré, qui abandonne (1200), avec le *casement* de Robert, maire de Bussy, toutes ses possessions d'Ampilly (4); Gautier (1201) et Renaud (1206) de Lucenay, qui accordent tous leurs biens des finages de *Puce* et Verdonnay (5); Jean, chevalier de *Senevey*, qui donne (1202) sa part de toutes les dîmes du territoire d'Ampilly (6); Jocelin, fils du

(1) Aux XII[e]. et XIII[e]. siècles, il y a eu des seigneurs à Darcey (Courtépée, t. IV, p. 263), et Huez pourrait bien être du nombre. Toutefois, le surnom de *Corniaux*, qui lui est donné dans la charte, porterait à penser qu'il n'était qu'un simple serf, ainsi que sa réception par l'abbé Villaume, en dédommagement de sa donation, et sur le conseil des Frères.

(2) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), ESTORMER, ch. 37 et 38. Je pense que le *Fontette* dont il s'agit ici est celui du bailliage de Semur (Courtépée, t. III, p. 565), et non point de Bourbon-Lancy (Id., p. 194). Du reste, les seigneurs de *Fontette* et de *Fontête* ont été, de part et d'autre, illustres et puissants.

(3) *Id.*, ch. 39. Il y a un Godefroi de Saigny qui donne à Fontenay ses fonds à Éringes en 1146 (Courtépée, t. III, p. 580).

(4) *Id.*, ch. 32.

(5) *Id.*, ch. 43 et 50.

(6) *Id.*, ch. 54.

seigneur de *Ravières*, qui ratifie (1203) les bienfaits de Guy de Fontette et en ajoute d'autres (1); le chevalier Odrez et son épouse, qui abandonnent (1209), avec diverses propriétés à Jours, le cens de 39 deniers que les moines leur devaient à Étormay, Fain et Viserny (2); enfin, Jean, seigneur de *Sarmaise* (3); Anselme, seigneur de Duême (4); Josbert, chevalier de Maisey (5), et d'autres encore dont les révolutions ont dispersé les noms (6). Ajoutons que le fils de Josbert fut l'un des possesseurs de St.-Georges-de-Lucenay (7), où les moines de Fontenay établirent un prieuré (1260), et qui leur appartint avec le Paty-de-Nan (8). Un lambeau de charte nous révèle même que Josbert donna une partie de la première propriété (9).

Comme on le voit, les seigneurs contribuèrent largement à la richesse de la ferme-modèle d'Étormay, et leur enthousiasme pour celle-ci ne fut pas moindre que pour Flacey. Quant au peuple, entraîné partout par les motifs que nous avons signalés (10), il partagea l'élan général au même degré que les seigneurs, s'empressa d'apporter aux moines toutes les aumônes qui lui furent possibles, et en fut traité avec la même bonté.

Le premier serf qui nous apparaît est Renaud d'Étormay.

(1) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), Estormer, ch. 38.

(2) *Id.*, ch. 33.

(3) *Id.*, ch. 29, mutilée.

(4) *Id.*, ch. 27 et 28, mutilées également.

(5) *Id.*, charte 30, mutilée.

(6) Les vingt-quatre premières chartes d'Étormay manquent entièrement.

(7) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), Estormer, ch. 31, mutilée.

(8) Courtépée, t. III, p. 570.

(9) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), Estormer, ch. 3.

(10) Voir la *Monographie de Flacey* (*Bulletin mon.*, 1860).

Ses parents avaient fait aux religieux diverses aumônes pour le salut de leurs âmes, et lui, comme tout fils qui honore les auteurs de ses jours, devait respecter leurs dispositions. Loin de là, il soulève contre les Frères d'Étormay plusieurs querelles, apporte le trouble à leur repos et leur cause même de graves dommages. Les moines usent de prudence, le ramènent avec bonté de son erreur ou de sa malice, et Renaud ratifie les dons de son père et se désiste même de ses prétentions. Toutefois, exploiteur des religieux jusqu'au bout, il subordonne la paix signée par lui à son admission au *moutier* d'Étormay (1), dès qu'il lui plaira de s'y rendre ou qu'une infirmité l'y conduira. Les moines, prudents et bons, acceptent les conditions du serf querelleur, *et n'y opposent que la lèpre ou le mal caduc, dans le cas où il en serait atteint* (2). Et cette cause d'exclusion, nous la retrouvons dans une autre charte, où, en retour de la cession, par Hugues du Mont et ses frères, de leurs droits à Étormay, les religieux les admettent en participation de leurs biens, *mais pourvu qu'aucun d'eux ne soit infecté de la lèpre* (3). Nous pensons même que c'est à ce mal horrible qu'ils veulent faire allusion, quand ils promettent au chapelain de Lucenay, déjà signalé par nous, de le recevoir au milieu d'eux, *mais s'il se présente dans un état qui n'y fasse point obstacle* (4). Enfin, la rencontre de

(1) *Tali conditione ut*, etc., *benigne a Fratrib. sicut* DOMESTICUS *suscipietur*. Dans l'origine, les serfs ont été désignés par le nom de *mancipia*. Mais plus tard, quand ils s'approchèrent davantage des hommes libres, on les désigna par le nom de *servi*. Enfin, sur le point d'être émancipés tout-à-fait, on les appela *homo*, *famulus* ou *domesticus*. Nous n'avons encore rencontré que ces dernières désignations dans les cartulaires de Fontenay.

(2) *Cartul. de Font.* (bibl. de Semur), ESTORMEA, ch. 51, année 1195.

(3) *Id.*, ch. 40. Sous Bernard Ier. et Étienne II.

(4) *Id.*, ch. 47, année 1197.

cette clause dans les chartes d'Étormay, l'existence dans les environs de plusieurs *léproseries* peut-être (1) : tout nous porte à croire que cette région a été infectée de la lèpre. Or, ce mal, redouté si fort des moines de Fontenay, qu'était-il? Voici :

La lèpre, disent les auteurs contemporains (2), se manifestait par des *pointures et mordications* entre cuir et chair, puis des alternances de chaud et de froid suivies d'insomnies. La face, enflée, onctueuse, était tantôt livide, tantôt rouge *se tirant à noirseure;* les sourcils se dépilaient, et le front, tuméfié, formait divers plis s'étendant d'une tempe à l'autre. Bientôt, sous l'influence de la maladie, la voix, d'abord nasillarde, devenait *rauque comme de chat terrible;* la respiration était oppressée, la forme du visage s'altérait. Des ulcères, des boutons blancs à base verte couvraient la face. Les yeux, enflammés, *jaillissant hors de leurs paupières enversées*, devenaient d'une fixité effrayante; le regard, disent alors les vieux praticiens, était *couleur noire*, *comme la beste Satan*. Les oreilles, rapetissées et ramenées en arrière, étaient mangées d'ulcères; le nez s'enfonçait par suite de la corrosion du cartilage, et des narines ouvertes au conduit ulcéré découlait incessamment un sang *grumeleux* et corrompu. Les lèvres s'enflaient en se fendillant; la langue, sèche, noire, coupée

(1) Il y avait une léproserie à *Eschalot*, une autre, je crois, à *Bussy*, et peut-être d'autres encore dans les environs. Pour sûr, il y en avait un nombre assez grand dans le bailliage (Courtépée, t. IV).

(2) *Fleur de lys en médecine*, par maître Bernard de Gardon, docteur en médecine à l'École de Montpellier, en 1312; imprimé à Paris en 1509. — *La grande chirurgie de Guy de Chauliac*, composée en l'Université de Montpellier, en 1363.—Delamarre, *Traité de la police*, liv. IV, t. XII, ch. 1, p. 527.—Ce que ces auteurs disent de la lèpre a été résumé par M. Joseph Garnier, dans sa *Notice historique sur la maladière de Dijon*, p. 7 précitée.

de sillons, était semée de grains blancs ; l'haleine devenait infecte ; les cheveux et les poils, *aggrélis et apetissés*, ne pouvaient être arrachés qu'avec la chair pourrie qui les avait nourris. Le corps se couvrait, chez les uns, de pustules ou d'ulcères sans cesse renaissants ; chez les autres, de taches blanches ou de squammes, écailles semblables à celles du poisson. La peau, inégale, rude, insensible, étant coupée ne rendait de sang qu'une liqueur sanieuse ; souvent on l'arrosait d'eau sans pouvoir la mouiller. Cette insensibilité venait à un tel degré, qu'on pouvait percer le poignet ou les pieds du lépreux sans lui faire souffrir aucune douleur. Enfin, le nez, les pieds, les mains, même les membres, se détachaient tout entiers, et, par une mort particulière, prévenaient celle du malade.

Voilà le mal épouvantable contre lequel les moines de Fontenay avaient tant raison de se prémunir par les clauses précitées. Du reste, les statuts du Chapitre général de Cîteaux, de 1194, un an environ avant la ratification de Renaud, venaient de prescrire le renvoi *de jure* de tout novice qui en serait atteint, sans en exclure cependant les moyens de le sauver (1). Ajoutons que le Chapitre général de 1204 fût plus sévère encore et ne toléra pas même le séjour des lépreux autour des maisons de l'ordre, à cause des dommages que celui-ci pouvait en retirer (2). En effet, les Cisterciens étaient appelés à une haute mission dans le monde, et il convenait à leur dignité que l'espèce d'infamie attachée à ce mal hideux ne les atteignît jamais. Il fallait même que leur universelle renommée de sainteté ne fût point compromise par l'atteinte d'un mal auquel le relâchement des mœurs n'était pas étranger.

(1) *Stat. select. Capit. gen. ord. Cist.*, ann. 1194, § 7 ; — *Thesaur. anecdot. nov.*, t. IV.

(2) *Id.*, ann. 1204, § 4 ; — *Ibid.*

Exposer cette renommée à l'horreur qu'engendrait partout la honteuse plaie que nous avons décrite, eût été ébranler l'influence de l'ordre tout entier et l'œuvre dont il était chargé.

Après Renaud d'Étormay, nous aimerions à citer tous les autres actes de bonté du peuple et des moines, que nous avons sous les yeux (1); nous aimerions à nous étendre sur l'amitié qui s'établit entre ceux-ci et les trois frères Radulphe, Laurent et Robert de Lucenay (1209); amitié formulée dans une charte où, après avoir renoncé à tous leurs différends, ils se promettent garantie et défense réciproque contre quiconque osera calomnier les uns ou nuire aux autres, et où les religieux leur réservent un lieu de repos dans leur monastère, aussitôt qu'ils désireront s'y abriter (2); nous aimerions à parler de Rainald de Lucenay, qui donne plusieurs terres à Verdonnay et Bretenière, et auquel les moines promettent la même hospitalité, et de plus, s'il vient à mourir dans l'habit séculier, de le traiter comme un de leurs frères (3); mais, pour ne point fatiguer nos lecteurs, nous terminerons par Robert, maire de Bussy, qui donne (1210) sa part des dîmes d'Ampilly, son revenu *d'un fossé de grenouilles* et de deux prés (4), et nous examinerons ce qu'était un maire de village au XIIe. siècle.

Dans l'origine, les maires étaient des officiers ruraux, de condition servile, semblables aux *villici* des Romains, qui habitaient les terres de l'abbaye ou du seigneur et conduisaient les travaux que les serfs et les autres hommes de pôté faisaient pour l'un ou l'autre. Mais ils conquirent rapidement la liberté; et si l'on compare leur état sous Charlemagne, tel

(1) *Cartul. de Font.* (Semur), cartul. n°. 204 (Dijon).
(2) *Id.*, Estormer, ch. 49.
(3) *Id.*, ch. 52.
(4) *Id.*, ch. 34.

qu'il est donné par le *Polyptique* de l'abbé Irminon, avec celui dont ils jouissaient pendant le XIe. siècle et surtout le XIIe., dont nous allons nous occuper, on ne pourra s'empêcher d'être étonné du chemin qu'ils ont fait. Il ne s'agit plus, comme jadis, d'humbles tenanciers, soumis, envers l'abbaye ou le seigneur, à des redevances onéreuses ainsi qu'à des services pénibles et de tous les jours; ce sont maintenant des propriétaires et des personnages, établis comme de petits seigneurs dans les terres de leur office, qu'ils se sont en grande partie appropriées, ou dont ils ont rendu la possession héréditaire dans leur famille.

Quoiqu'ils soient souvent déclarés ne tenir leur emploi qu'à vie, ils le transmettent ou s'efforcent de le transmettre à leurs descendants comme un héritage. Ils ont, avec l'abbé ou le seigneur, des contestations fréquentes et violentes, composent ou luttent d'autorité avec eux. Leurs tenures, quoique d'un genre servile, sont, au fond, de petits fiefs pour lesquels ils font foi et hommage, et qui les mettent en possession de plusieurs droits judiciaires ou autres, tels que ceux d'assigner et de contraindre en justice les hommes de leur mairie, de lever les amendes et de percevoir des taxes. Quant à leurs devoirs, ils étaient devenus en grande partie purement féodaux; et, lorsque les maires avaient payé une certaine rente, donné un cheval ou rempli quelques autres obligations annuelles et fixes, ils étaient à peu près quittes envers leur seigneur et ne lui devaient plus qu'une assistance générale, à l'exemple des vassaux.

Ils n'en restaient pas moins ses hommes, quelquefois avec la qualité de serfs, vivant dans sa dépendance et ne pouvant en sortir ni se marier sans sa permission. Ces entraves à leur liberté, peu profitables d'ailleurs à leur maître, étaient encore pour eux très-gênantes, et ils firent de grands sacrifices pour s'en délivrer et pour obtenir leur complet affranchissement.

Enfin, dans le courant du XIIIe. siècle, la condition des maires ne fit que s'améliorer encore, et leur décadence ne commença qu'avec la royauté dont elle suivit les progrès, qui ruina petit à petit leur autorité, et finit même par la réduire à rien (1).

Voilà ce qu'était un maire de village au XIIe. siècle, ce que devait être la foule de ceux que signalent les cartulaires de l'abbaye (2), ce qu'était peut-être celui de Bussy en face de Robert, son seigneur. Ces magistrats, c'était le peuple sorti de l'avilissant esclavage de la cité du monde, et parvenu, par son intelligence, aux dignités de tenancier féodal, d'intendant et d'officier de justice. Comment seraient-ils restés en arrière du mouvement qui emportait les esprits vers les monastères? Déjà respectés dans la cité précitée, ils savaient bien qu'en multipliant ceux-ci ils se préparaient d'autres dignités dans la cité de Dieu, et même les premières dignités de ce monde. Du reste, disons-le, ils croyaient aux enseignements du roi des déshérités et tenaient à les propager.

Telle est l'histoire de la ferme-modèle d'Étormay aux XIIe. et XIIIe. siècles, et probablement au XIVe.; telles sont les sources de sa richesse territoriale qui sont tombées entre nos mains (3). Dans les siècles qui suivent, apparaissent encore

(1) *Prolégom. du cartul. de l'abbaye de St.-Père de Chartres*, par M. Guérard, de l'Institut.—*Diplomat. chrét.* de Quantin, archiviste du département de l'Yonne, publiée par M. Migne, dans son *Encyclopédie théolog.*, t. XLVII.

(2) Voir les cinq cartulaires de Fontenay, bibliothèque de Semur et archives de Dijon.

(3) Depuis la rédaction de notre article sur Étormay, M. l'abbé Millot a bien voulu faire pour nous quelques recherches dans les archives communales et particulières de ce village, et, chez la veuve Blandin, il a trouvé des papiers précieux pour l'histoire de Fontenay et des dons à Étormay nouveaux pour nous. Seulement, comme les donations que nous avons signalées sont déjà fort nombreuses, nous avons

quelques bienfaiteurs de l'abbaye, par exemple Milon, maire de Bussy, qui donne, en 1515, pour le salut de son âme et de ses ancêtres, 12 deniers de cens et 2 septiers de froment (1); mais ces faits deviennent de plus en plus rares à l'approche du XVIIIe. siècle, *rari nantes in gurgite vasto*. Maintenant, l'immense domaine d'Étormay, par quelles mains fut-il exploité durant les âges de foi? Par les religieux mêmes du monastère dont nous avons parlé, aidés des mercenaires laïques des environs, placés sous la direction de leurs frères convers, comme tous l'étaient sous celle du *maître* de la colonie (2). De cette époque à la dispersion des moines, par

jugé convenable de ne pas inscrire ces dons dans notre récit, d'autant plus que leurs chartes n'ont pu nous être remises. Voici quelques-uns d'entr'eux :

Nouveau don à perpétuité, par Hugues III de Bourgogne, de plusieurs maisons d'Étormay qui étaient main-mortables, 1187.—Dons faits par Jean, seigneur de Baumes, de 3 septiers de froment et d'avoine, qui lui étaient dus sur la grange d'Estormay, 1225. — Don fait par l'abbé de Chatillon de tout ce qu'il avait au finage d'Étormay, 1188. — Don fait par Ermengarde de Bussy *d'elle-même* et de tous ses biens acquis et à acquérir, 1265.—Don fait, par Thibaud de Bard, des droits qu'il avait dans la dîme d'Étormay, 1176. — Don de pâturage, fait par Hugues de Thil et plusieurs autres, sur les territoires de Jours, de Lucenay et de Ville-le-Prêtre, 1174, 1176, 1186. — Don de la moitié d'un muid de froment par Ermengarde, veuve du seigneur de Gissey, 1226. — Don fait par Guichard, Regnault, Warin et Aymond, de tout ce qu'ils avaient dans le territoire d'Étormay, etc.

Il est aussi quelques donations de fonds aux moines, à condition de redevances, genre de fait dont il serait bon de rechercher les motifs d'une manière particulière, parce qu'il prit une grande extension dans le moyen-âge.

(1) Documents transmis par M. l'abbé Millot et déposés aux arch. de Dijon.

(2) *Diffinierunt se conversos laïcos, barbatos, de licentia episcopi sui suscepturos et homines etiam mercenarios.* — *Exord. mag.*, liv. I, ch. XXIV; — Nomast. Cist., *De cura grangiarum*, p. 266.

quelles vicissitudes la métairie d'Étormay a-t-elle passé? Sans nous arrêter aux faits nombreux du reste de son histoire, même à la sentence des commissaires de Martin V et d'Eugène IV, en faveur de St.-Martin d'Autun contre Fontenay, pour affaire de redevances (1432) (1), nous nous contenterons de signaler, avec la richesse d'Étormay au XIV[e]. siècle, la multiplication par les moines de leurs baux emphytéotiques, en nombre limité au XV[e]. siècle et considérable au XVI[e]., puis le fermage de leurs revenus au XVII[e]. siècle, devenant d'autant plus général que l'on avance davantage dans le XVIII[e]., vers l'époque terrible que font pressentir le refus des redevances les plus légitimes, les difficultés de toutes sortes suscitées aux moines malgré la diminution qu'ils s'empressent de faire à ces redevances, l'acrimonie dont ne s'abstiennent pas même les juges à leur égard, la rapacité de leurs fermiers généraux et les réclamations du peuple (2).

(1) Chartes de Pérard, p. 400. — Documents précités.

(2) Au XV[e]. siècle, nous avons trouvé pour Étormay douze emphytéoses; au XVI[e]., soixante-quatre, et quelques-unes au XVII[e]. De plus, en 1642, apparaît le fermage général d'Étormay, retrouvé encore en 1724, et nous voyons, en 1763, un fermier général de l'abbaye, avec un sous-fermier pour Étormay, Lavilleneuve, Corpoyer et Darcey. Ce fait se reproduit pour toutes les autres seigneuries de Fontenay, et les nombreuses pièces qui nous ont été remises au sujet d'Étormay sont loin d'être complètes. Ajoutons qu'en 1774 le fermage de ce village s'étend encore et embrasse, en sus des localités précitées, Chaumes, Frolois, Baigneux, etc.

En 1652, la dîme est déjà diminuée par une transaction spéciale entre les moines et les habitants d'Étormay, et réduite à dix-sept gerbes l'une au lieu de dix. Cette diminution n'est pas la dernière et n'arrête pas les procès pour refus de dîmes, qui apparaissent en 1657 et se multiplient en raison de l'approche de la Révolution. Quant à la rapacité des fermiers généraux et aux réclamations du peuple contre eux, il en existe des preuves manifestes aux archives du département, avec des pièces judiciaires fort acrimonieuses.

Maintenant, quels motifs ont porté les moines à multiplier ainsi les emphytéoses de leurs terres aussi morcelées? Celles-ci étaient-elles trop nombreuses pour qu'ils pussent les cultiver toutes par eux-mêmes? Est-ce parce qu'ils ne trouvaient plus assez de religieux et de frères convers pour l'exploitation de leur métairie? Est-ce l'amélioration de la condition du peuple qui leur faisait multiplier ces sortes de contrats en sa faveur? Est-ce pour augmenter la somme de leurs jouissances, en se débarrassant du souci de toute culture? Assurément, les propriétés des moines étaient fort nombreuses, et même trop si l'on veut; mais ce ne fut point là le motif général des emphytéoses précitées, bien qu'il ait pu présider à plusieurs d'entre elles. Nous croyons que, quand éclata la décadence de l'ordre de Cîteaux, l'abbaye de Fontenay en vint à ne pouvoir plus se recruter, et que la pénurie de sujets pour la culture de ses terres fut la grande cause des aliénations de celles-ci. Nous avons même un moyen de suivre le développement de cette terrible pénurie : c'est la multiplication de plus en plus grande des emphytéoses de l'abbaye, et l'apparition des fermages de plus en plus généraux de ses revenus et de ses droits. Quand, à la suite du XIV[e]. siècle, où les moines de Fontenay étaient trois cents, leurs successeurs sont restreints à un nombre de travailleurs puissant encore, leurs emphytéoses se multiplient lentement. Mais quand, au XVI[e]. siècle, ce nombre diminue sans espoir de s'augmenter, la multiplication de ces baux devient frappante. Enfin, quand les moines ne sont plus qu'une poignée d'hommes, alors apparaissent les fermages généraux de leurs revenus, et à mesure que cette poignée s'affaiblit encore, ceux-ci se généralisent de plus en plus (1). Toutefois, il n'y a pas de doute que la pensée d'améliorer la condition du peuple n'ait présidé à un grand

(1) Mêmes documents.

nombre des emphytéoses des religieux de Fontenay, comme des Cisterciens en général (1). C'était même une conséquence logique de la mission providentielle de l'ordre de Cîteaux, et par suite de toutes les abbayes qui s'y rattachaient. Quand les Cisterciens parurent dans le monde, l'agriculture était abandonnée et la surface du sol français à défricher, assainir et cultiver, non pas au profit de quelques hommes, mais au profit de tous. Or, cette mission une fois remplie, que restait-il à faire aux enfants de saint Benoît? Remettre à leurs frères de la cité du monde ces mêmes terres fécondées de leurs sueurs, et ne se réserver que la juste récompense de leurs travaux. Eh bien! c'est ce qu'ont fait les Cisterciens en général et les moines de Fontenay en particulier, et incalculable serait l'aliénation des terres livrées par eux à la multitude des serfs qui les environnaient, source des richesses d'un nombre immense de nos propriétaires modernes, qui ne le seraient pas aujourd'hui, et même ne pourraient pas l'être, si cette base ne leur eût été donnée. De nos jours, à la place des simples redevances exigées autrefois pour le paiement des plus vastes domaines abandonnés par les monastères, ce sont d'énormes sommes qu'il faudrait pour les payer, des sommes inaccessibles au plus grand nombre et rendant pour le peuple la difficulté d'acquérir beaucoup plus grande qu'autrefois. Ne crions donc pas tant contre les richesses des moines, puisque, soit conséquence logique de leur mission providentielle, soit comme effet inévitable de leur décadence, toutes leurs pro-

(1) Nous rencontrons des emphytéoses dès l'année 1334, et nul doute pour celles-là du motif que nous avons signalé, puisque ce siècle était l'apogée de l'abbaye. Nous croyons aussi que ce motif présida à bon nombre des emphytéoses qui vinrent ensuite, car plus le flot populaire devenait défavorable aux moines, plus ceux-ci devaient faire d'efforts pour se le rendre propice, par l'accomplissement du but de leur mission.

lieux signalés dans les chartes du XIVe. siècle. Pour nous, une seule chose nous a frappé : c'est un vaste mur d'enceinte assez élevé et très-épais, qui clôture une partie du village, avec un chemin de ronde au dehors. Ce mur, comme ceux des villages environnants, aurait-il été nécessité par les dévastations des seigneurs voisins ou des guerres du temps ? Quand Étormay a-t-il été érigé en commune ? Quelle a été sa charte d'affranchissement ? Telles sont les questions que nous avons adressées à plusieurs, avec beaucoup d'autres encore, et sur lesquelles nous n'avons reçu aucune réponse. Toutes ces choses ont passé comme l'ombre, et comme nous-mêmes nous passerons.



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, du 2 au 10 avril 1861.—La Société française d'archéologie rappelle à ses inspecteurs et aux membres de son Conseil général d'administration qu'ils doivent, autant qu'ils le peuvent, déléguer au moins deux membres au Congrès qui s'ouvrira le 2 avril à Paris, rue Bonaparte, 44. Ils sont priés de procéder, sans retard, à ces délégations et d'informer de leur choix le directeur de la Société.

Un grand nombre de communications importantes sont annoncées au Congrès. Voici quelques questions récemment admises pour le programme :

HISTOIRE.— « 1°. En considérant l'accroissement du prix de la « main-d'œuvre et la situation morale de la classe ouvrière, la « dépréciation monétaire et les tendances qui en résultent ; en « comparant ces phénomènes sociaux avec la marche que suivirent les mêmes choses sous l'Empire romain, déterminer le « synchronisme du XIX°. siècle avec la période de l'histoire « romaine qui peut y correspondre.

« 2°. Faire connaître, par des documents authentiques, les fa- « milles gallo-romaines les plus considérables de la Gaule aux « III°. et IV°. siècles ; indiquer approximativement l'importance « de leurs domaines ; déterminer, s'il est possible, l'emplacement « des maisons de campagne ou *villæ* qui leur ont appartenu. »

« 3°. Quelle idée peut-on se faire des cabanes, ou *tuguria*, des « laboureurs gallo-romains et de leur mobilier ? Quels sont les « bas-reliefs antiques qui fournissent quelque lumière sur cette « question. ? »

BEAUX-ARTS.— « 1°. Quelles sont les compositions musicales les « plus remarquables produites en province en 1860 ; quel est

« l'état de l'art dans l'ouest, le midi, l'est, le centre et le nord « de la France ? »

« 2°. Quelles ont été, en 1860, les constructions les plus remar- « quables au point de vue du goût, de l'exécution et de l'utilité ? »

ORGANISATION ACADÉMIQUE. — « En considérant la multipli- « cation des travaux académiques, et l'importance toujours crois- « sante de l'Institut de France, quelles seraient les modifications « à introduire dans les réglements de cette illustre Assemblée ? »

Trois grands œils-de-bœuf qui regardent une tour maigre. — Quand on sort du Louvre pour passer la Seine, on est frappé par la vue de trois énormes œils-de-bœuf surmontant des ouvertures dont nous n'avons rien à dire. C'est un des bras du palais des Beaux-Arts, celui, dit-on, qui sera consacré aux expositions d'architecture. La disposition intérieure peut être très-convenable pour cet objet, nous aimons à le supposer ; mais pourquoi ces malencontreux trous circulaires que rien ne commandait et qui produisent un effet si bizarre dans la ligne des édifices qui bordent le quai Malaquais ? Vainement on se mettrait l'esprit à la torture pour le deviner, à moins que ce ne soit pour mieux voir la pauvre tour de St.-Germain-l'Auxerrois, dont nous parlions dans un précédent numéro. X.

Réorganisation de la Commission des monuments historiques au ministère d'État. — On a été singulièrement étonné de ne plus voir figurer l'illustre et savant comte de Montalembert dans la Commission des monuments historiques du ministère d'État, commission dont il avait fait partie sous tous les gouvernements, depuis celui du roi Louis-Philippe. M. de Montalembert est pourtant l'homme de France qui a le plus fait peut-être pour la conservation des monuments, un de ceux qui les connaissent et qui les apprécient le mieux. Chacun se demande si les préoccupations politiques ont déterminé le nouveau ministre à remplacer, dans la Commission, l'homme éminent et consciencieux qui a rendu tant de services à l'archéologie. Il est difficile d'admettre cette explication, en songeant que l'élimi-

nation de M. le comte de Montalembert coïncide avec la circulaire dans laquelle M. de Persigny *fait appel à la conciliation des partis.* Nous sommes donc réduit à des conjectures, et nous ne pouvons soulever le voile qui nous cache le mot de l'énigme.

Mais nous regrettons profondément que la Commission se trouve privée du concours puissant de M. le comte de Montalembert. D. C.

Exposition générale à Nantes. — Une grande exposition générale se prépare à Nantes pour les arts et l'industrie : toute la France est conviée à y concourir ; elle doit s'ouvrir en juillet et durer plusieurs mois, comme celles qui ont eu lieu à Besançon, à Rouen et à Dijon. L'Institut des provinces a chargé M. de Caumont, son directeur, de faire en son nom une visite à l'exposition de Nantes, et la *Société française d'archéologie* a invité M. le baron de Giraudot à lui adresser un rapport sur l'exposition, considérée au point de vue archéologique, car il paraît qu'elle comprendra des objets anciens. L. M. S.

Un abattoir dans une église. — M. le comte de Pibrac vient d'émettre des idées très-justes, à propos de la translation de l'abattoir de Beaugency dans une ancienne église de cette ville : nous reproduisons quelques passages de sa notice :

« La construction de l'abattoir de Beaugency dans l'ancienne église de St.-Michel, dit-il, présente deux questions bien distinctes : l'une appartient au domaine des sciences exactes ; l'autre rentre tout-à-fait dans celui des convenances, c'est-à-dire des égards dus aux idées du siècle dans lequel on vit.

« La première est un problème de lignes et de chiffres qui se résout avec la règle et le compas, en se conformant avec plus ou moins de bonheur aux exigences que réclame ce genre d'édifice, et aux conditions de dépenses imposées par un programme déterminé. C'est un chemin tracé à l'avance, d'où il est difficile de s'écarter, sans y être ramené de suite par cette inflexibilité des sciences abstraites, qui ne permet de transiger ni avec les lois de l'architecture, ni avec celles du calcul. Aussi, quand les auteurs

des projets que nous avons à étudier manquent à l'une ou à l'autre de ces obligations, nous n'hésitons pas à leur signaler les erreurs dans lesquelles ils sont tombés.

« A côté du sentier tracé nettement dans le domaine de la science, il est une autre voie plus difficile à suivre : c'est celle des idées, qui, échappant aux lois du calcul, n'en sont pas moins soumises à celles de l'opinion publique ; voie que nous parcourons tous, sous l'œil vigilant de ce juge sévère et d'autant plus redoutable que ses arrêts sont souvent sans appel. S'il flétrit l'homme qui se manque à lui-même, soyez sûrs qu'il est encore plus inexorable pour l'homme qui oublie les égards qu'il a le droit d'exiger de lui. Aussi, pour répondre dignement à son attente, je pense qu'il faut se mettre au-dessus de toutes ces considérations personnelles, de toutes ces petites intrigues de clocher, qui, en rétrécissant le cercle des idées, ne permettent plus d'apprécier à leur juste valeur les choses même les plus évidentes. C'est donc à nous de ramener sur leur véritable terrain des questions qui ont été soulevées par des circonstances que je n'ai pas à rappeler ici : c'est un droit et un devoir pour nous d'agir ainsi, en présence des raisons et des moyens que l'on met en avant et que nous allons examiner.

« L'on dit d'abord que l'on sauvera les apparences en modifiant la forme extérieure de l'édifice ; en un mot, qu'on le mutilera pour le rendre méconnaissable.

« Lorsqu'on nous propose un pareil expédient, l'on ne sait donc pas qu'une église d'où les chants, les prières et les cérémonies religieuses sont bannis, est comme un corps dont l'âme s'est envolée vers d'autres régions ; et, pour me servir de cette expression, après laquelle Bossuet n'en trouvait plus d'autre pour rendre ce qui reste de nous après la mort, cette église est un cadavre autour duquel viennent planer encore mille touchants souvenirs. Eh bien ! un cadavre même a droit à ce respect religieux, que la nature a placé dans le cœur de tous les peuples de la terre. Et croyez-vous maintenant, lorsque vous en aurez retranché quelques membres, que vous l'aurez défiguré, croyez-vous, dis-je, que vous pourrez l'insulter impu-

nément ? Non, certes, la plus petite parcelle de ce qui a vécu de notre vie réclame nos égards, et c'est ce qui explique l'attachement et la vénération que nous avons pour ces souvenirs arrachés au cercueil, au moment où il va se refermer sur les restes d'une personne qui nous fut chère. Ce n'est pas à la forme des murs que s'arrêtent nos pensées, mais c'est aux événements dont ils ont été témoins. Les murailles de nos monuments sont pour ainsi dire des miroirs, où l'esprit humain voit se refléter ces faits et ces traditions qui ont pour lui tant d'attrait; et comme la feuille du lierre qui les couvre, ces souvenirs s'attachent à elle pour les protégér. »

Nous partageons l'opinion si bien exprimée par M. le comte de Pibrac, et nous croyons que la ville de Beaugency fera bien de suivre ses bons conseils. L. M. S.

Explorations dans l'arrondissement de Bernay. — M. Métayer-Masselin continue d'explorer le sol gallo-romain des campagnes des environs de Bernay : en 1856, il explorait une *villa* romaine dont les ruines recouvraient des sépultures d'un certain intérêt : ces fouilles étaient voisines de Plasnes.

En 1858, on a trouvé, sur la propriété de Mme. la baronne de Montigny, une autre *villa* renfermant aussi des sépultures anciennes.

En 1860, une troisième *villa*, plus importante que les deux autres, fut trouvée et sous ses ruines étaient aussi des sépultures. M. Métayer a décrit ces diverses constructions, les médailles et autres objets, recueillis à l'occasion des fouilles. D. C.

Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Évreux. — En 1854, nous avons publié sous ce même titre, dans le *Bulletin monumental* (t. XX, p. 479), une note où nous avertissions les amis des arts d'un projet qui menaçait alors un accessoire de la cathédrale d'Évreux. Nos informations étaient sûres. Cependant, une lettre signée de M. Fortoul, alors ministre de l'Instruction publique, nous tranquillisa, en affirmant que nous étions mal informé. Rassuré complètement par cet avis,

nous nous empressâmes de donner, dans le numéro du *Bulletin monumental* qui suivit la réception de cette lettre (t. XXI, p. 148), la bonne nouvelle que la cathédrale d'Évreux ne subirait aucune mutilation. « Il est évident, écrivions-nous alors, que la conservation intégrale du cloître, contre la démolition partielle duquel nous réclamions, est désormais hors de doute. Tous les amis de nos monuments seront enchantés de cette déclaration officielle. »

La lettre de M. Fortoul portait, en effet, qu'il avait transmis nos observations et nos critiques « à M. Viollet-le-Duc, inspec-
« teur général des édifices diocésains, qui est chargé spéciale-
« ment de la surveillance des travaux de la cathédrale et de
« l'évêché d'Évreux. M. Viollet-le-Duc, dont vous appréciez la
« science et le mérite, continue la lettre ministérielle, s'étonne
« que l'auteur de la brochure ait pu être ASSEZ MAL INFORMÉ
« POUR PRÊTER A L'ADMINISTRATION DES INTENTIONS QU'ELLE
« N'A PAS. »

Eh bien ! en dépit de cette déclaration si positive, la *démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Évreux* est aujourd'hui un fait accompli. Nous avouerons que lorsque, dans les derniers jours de novembre dernier, nous avons été averti qu'un groupe d'ouvriers démolissait à grands efforts un pavillon gothique de la façade méridionale de la cathédrale, nous ne pûmes croire d'abord ce qu'on nous annonçait. Hélas ! comme nous l'avions prédit dans la note qui motiva le démenti donné par M. Fortoul, *l'étage supérieur du cloître est maintenant rasé, et un toit plat recouvrira seul les voûtes du rez-de-chaussée,* nivelé sous une même ligne horizontale.

Et, comme nous l'avions prévu, la maçonnerie des salles hautes du cloître élevé par le cardinal La Balue était liée avec celle du portail méridional de la cathédrale. Oui, aujourd'hui la suppression de l'étage supérieur laisse « de profondes traces sur la façade du transept, quelque soin que l'on prenne d'effacer l'arrachement des gros murs et des voûtes, ainsi que le profil de certaines baies de portes ouvrant dans l'église. » Un vide que rien ne remplira a désormais pris la place d'un groupe de constructions pittoresques, et il faudra bien qu'au-dessus du cloître

découronné on retaille en sous-œuvre les gros murs du transept méridional, aujourd'hui lacéré, dénudé et privé du complément dont l'avait accompagné l'architecte primitif.

Les amis de l'archéologie seront doublement affligés de cette inutile destruction. Non-seulement le pavillon des anciennes archives était bâti avec des matériaux de choix appareillés avec un soin que devraient imiter plus souvent nos rénovateurs de l'architecture du moyen-âge, mais encore c'était le local où, depuis un bon nombre d'années, il avait été question de former un musée diocésain d'archéologie religieuse. Quel motif alléguera-t-on pour justifier cette démolition? L'économie, sans doute. Or, les travaux qui vont en être la conséquence coûteront cent fois plus cher que n'eussent coûté la réparation et l'entretien de l'édifice détruit. Il est vrai que, dans les dernières années, on avait laissé une partie de la voûte subir des infiltrations; mais c'est toujours ainsi que l'entêtement des agents parvient à paralyser le bon-vouloir des ministres. Raymond BORDEAUX.

Comment on traite l'église d'Harfleur. — L'église d'Harfleur est livrée, par le curé et par ses marguilliers, aux saturnales artistiques les plus désordonnées : mutilée par une succession de vandales, il fallait être bien ingénieux, désormais, pour trouver place à de nouvelles blessures, mais cette place vient d'être trouvée.

Après avoir raccourci de 2 mètres le bas-côté sud, et avoir démoli la belle fenêtre terminale du XVIe. siècle, pour la faire refaire lourdement, M. le Curé, ne sachant, comme Pyrrhus, où s'arrêter dans ses conquêtes, veut enlever le rétable du maître-autel, pour découvrir une fenêtre bouchée qu'il masque.

Ce rétable est un magnifique morceau de sculpture sur bois que M. Cochet, dans une lettre, estime avoir coûté *une trentaine de mille livres :* je veux dire que ce qu'il a coûté équivaudrait à plus de 30,000 fr. d'aujourd'hui ; il est de 1636. L'artiste s'est attaché, avec un goût parfait, aux belles et riches lignes du style de la Renaissance; ce gracieux chef-d'œuvre ne serait répudié par aucune de nos belles églises.

Enlèvera-t-on, sans l'endommager, cet assemblage de tant de pièces ? Le démontera-t-on et, surtout, le raccordera-t-on sans briser ses tenons, sans endommager ses délicates sculptures et sa dorure ? C'est à peu près impossible.

Et quand on aura privé le maître-autel de ce décors admirable pour le reléguer sous les cloches, quand on aura démasqué la fenêtre, on y mettra une verrière qu'on demandera à M. Drouin, peintre-verrier de Rouen. Ces vitraux pourront coûter (je ne dis pas valoir) 1,800 fr., et, pour arriver à ce beau résultat, on aura sacrifié un remarquable monument. En fin de compte, tous ces remaniements auront dilapidé une quarantaine de mille francs, pour faire des anachronismes de pierre et de misérables pastiches. Le curé, il est vrai, aura recueilli, parmi ses fidèles, le quart à peu près de cette somme ; mais peut-on, à ses frais, mutiler nos œuvres artistiques et surtout renverser ce culte des souvenirs qui s'attache à nos vieilles églises ?

M. le Curé a demandé à M. Cochet s'il ne pourrait pas *scinder* son rétable, pour en mettre la moitié dans une chapelle et la moitié dans une autre. Voilà l'homme auquel est abandonnée la restauration artistique du pauvre St.-Martin d'Harfleur ! Mais, chose plus incroyable ! voilà que l'abbé Cochet, après les assurances contraires qu'il m'a données, autorise et protége ces inqualifiables mutilations, entraîné, sans doute, par des considérations de confraternité cléricale. VIAU,

Membre de la Société française d'archéologie.

PUBLICATIONS. — *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen,* ornée de trois dessins de E.-H. Langlois (du Pont-de-l'Arche), gravés par H. Brévière, par E. DE LA QUÉRIÈRE. Rouen, 1860, 124 pages grand in-8°. (A Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16.)

Lorsqu'on ouvre ce volume, l'attention est immédiatement attirée par trois belles gravures à l'eau-forte. La première offre une vue extérieure de l'église monumentale de St.-Jean de Rouen avant sa démolition ; les deux autres, coloriées dans certains exemplaires plus précieux, reproduisent deux curieux vitraux

légendaires. Cette église était l'un des principaux ornements de cette vieille ville de Rouen, autrefois si riche en incomparables édifices, mais qui, au moment même où nous écrivons ces lignes, va encore sacrifier plusieurs fleurons de sa couronne monumentale. Elle rivalisait avec St.-Maclou, St.-Vincent, et les autres grandes églises de la ville, par son étendue, par l'élévation de son vaisseau principal et par ses belles vitres peintes. Déjà au XVII°. siècle, Farin, en son *Histoire de Rouen,* remarquait que, seule entre toutes les églises de cette illustre métropole de la Normandie, elle possédait doubles collatéraux, c'est-à-dire qu'à l'intérieur elle avait cinq nefs, toutes voûtées en pierre, comme St.-Eustache ou St.-Séverin à Paris. Elle avait aussi trois portails, dont deux latéraux, couverts de dentelles et de statues par les merveilleux imaginiers de l'époque des cardinaux d'Amboise, car cette église, érigée en paroisse au XI°. siècle, avait été rebâtie de fond en comble au XV°. et au XVI°. Il faut lire les détails recueillis par M. de La Quérière sur la tour carrée du beffroi, et surtout sur l'élégante flèche de plomb qui était élevée au-dessus du chœur. M. de La Quérière était plus compétent que tout autre pour composer une monographie de cette église, non-seulement parce qu'il a le feu sacré des arts, mais aussi parce qu'il a pu l'étudier lorsque ses hautes nefs élevaient encore leurs solides murailles au-dessus du quartier voisin, et surtout parce qu'il avait eu la pensée de l'arracher aux démolisseurs en l'achetant et en la payant de ses deniers. Aussi avec quelle patience a-t-il compulsé tout ce qui reste aujourd'hui de cette paroisse, je veux dire ses archives et ses registres de fabrique. M. de La Quérière n'a voulu négliger aucun détail et, dût-on le trouver minutieux, il a tout analysé, tout noté. Si quelques particularités par lui enregistrées peuvent sembler surabondantes à certains lecteurs, d'autres, au contraire, sauront bon gré à l'auteur de ce qu'il a recueilli sur les familles de Rouen, sur les mœurs et usages, sur le prix des denrées, des salaires, etc. Les érudits qui s'occupent de l'histoire de la musique trouveront, dans les pièces justificatives, un devis intéressant de l'orgue de St.-Jean, et, dans le cours de l'ouvrage, de piquants détails sur un concours pour la

place d'organiste. On y voit que, tandis que dans certaines paroisses de Rouen les fonctions d'organiste étaient exercées par des prêtres, il en était d'autres, *proh pudor !* où le clavier résonnait sous la main de musiciens de l'*opéra*. A St.-Jean, du moins, le programme du concours oblige les candidats à renoncer, pour le cas de nomination, à tout emploi à l'opéra rouennais.

Les mœurs du XVIIe. et du XVIIIe. siècles sont peintes au vif dans les vieux registres des trésoriers de St.-Jean; on y retrouve par-ci par-là la trace de bien des misères. A peine l'église est-elle sortie des mains des architectes, qu'elle est saccagée par les calvinistes, et au milieu du pieux et grave XVIIe. siècle, le pasteur de la paroisse lutte contre maints abus. Ce n'est pas seulement les musiciens qu'il faut empêcher de jouer à la fois à l'église et au spectacle, ce sont certains chapelains et prêtres habitués qu'il faut rappeler à leurs devoirs. En voici un qui, au chœur, ne sait trouver de meilleure occupation que de *tordre ses moustaches*, pour narguer le curé. A côté de ces épisodes comiques, il y en a de plus tristes. Des prêtres de la paroisse, quoique nés de bonnes familles, meurent à l'hôpital : l'un d'eux, vieux et infirme, est même réduit à la mendicité. La paroisse n'a pas de cimetière : il faut enterrer les morts dans l'église même, et on en fut réduit à entasser des ossements au-dessus des voûtes. Aux jours des grandes fêtes, les trésoriers sont obligés de faire tendre l'église tout entière avec des tapisseries. La capitale de la Normandie regorge de ces riches tissus; ses opulents habitants possèdent tous des produits de cet art que notre époque ne connaît plus, et cependant la difficulté est grande pour se procurer des tapisseries *convenables*, car la mythologie a trop souvent inspiré les artistes, et dans le nombre des tentures qui étaient présentées, il y en avait de fort peu édifiantes. Il en était advenu qu'à la fête de saint Jean-Baptiste une foule de curieux accouraient pour voir la *tente* que l'on avait coutume de faire ce jour-là, et « *s'arrestoient à contempler les tapisseries, pour la pluspart deshonnestes et prophanes.* » M. de La Quérière transcrit une curieuse délibération qui coupa court à ce scandale. De nos jours, les archidiacres, grands-vicaires et curés n'ont plus à faire la guerre

aux tapisseries représentant des scènes galantes, mais le diable n'y perd rien, et dans maintes églises les musiciens du théâtre tiennent l'orgue, si même ils ne revêtent le surplis.

A côté de ces traits de mœurs, M. de La Quérière n'a eu garde d'omettre les détails relatifs à l'histoire des arts. Il a relevé dans les registres de compte tous les noms d'artistes, architectes, imaginiers, peintres : il a noté tous les travaux de décoration : statues, vitraux, menuiseries. Les riches bourgeois de St.-Jean de Rouen, qui délibéraient, au nombre de vingt à trente, sur les intérêts de leur chère église, avaient voulu que tout fût magnifique. Quel avait été le mobile de ces œuvres d'architecture et d'ornementation ? Était-ce une pensée religieuse ou le simple amour-propre des habitants, poussés par une rivalité de clocher ? Nul ne pourrait le dire. Toutefois, cette église n'était pas, dans les desseins de Dieu, l'une de celles qu'il s'est réservées pour la célébration de son culte, et, à la fin d'avril 1791, ses quintuples nefs virent cesser les solennités saintes. Cependant St.-Jean était conservé dans la nouvelle circonscription des paroisses de Rouen. Mais l'Église gallicane venait d'être mortellement frappée par un chapitre de la Constitution, relatif au clergé, et l'abbé Desmazis, curé de St.-Jean, fidèle à ses devoirs, se vit chassé par un prêtre jureur. Comme partout, la partie religieuse de la population dut cesser d'assister aux offices désormais sacriléges, et la pauvre église, abandonnée par ceux-là même qui l'avaient le plus assidûment fréquentée, devint le théâtre de toutes sortes de mascarades patriotiques. Il eût été curieux de rechercher dans quel local les fidèles s'assemblèrent jusqu'à la suppression définitive et canonique de cette paroisse à la suite du concordat de 1801, car le culte catholique continua à s'exercer à Rouen, plus ou moins secrètement, pendant la Révolution. Quant au curé constitutionnel, il abandonna bientôt l'église dont il s'était dit le pasteur, et nous regrettons vraiment que M. de La Quérière ait fait figurer le nom de cet intrus sur la liste des curés légitimes de St.-Jean. Lorsqu'en 1795, quelques églises se rouvrirent à Rouen, celle-ci devint un magasin. Toutefois, la Révolution ne consomma son œuvre qu'en 1816 :

et, chose que M. de La Quérière a bien fait de noter, ce fut l'architecte de la ville qui fut le démolisseur. En vérité, la ville de Rouen n'a pas la main heureuse en fait d'architectes municipaux, car c'est un architecte aussi qui a dressé le plan actuel d'alignement auquel on devra, dans peu d'années, la démolition ou la mutilation de tout ce que Rouen possède de richesses monumentales, et ce sont encore des architectes qui vont démolir bientôt les deux vieilles églises de St.-André et de St.-Martin-sur-Renelle.

Le tracé de la nouvelle rue que la mairie de Rouen a adopté, malgré les réclamations des amis des arts, passera sur l'emplacement de l'église St.-Jean. Peut-être retrouvera-t-on quelques débris curieux, dont pourra s'enrichir le musée départemental, et les fouilles ramèneront sans doute alors les statues qui décoraient autrefois la nef, mais que l'architecte De France, en 1721, fit jeter, comme trop anciennes, dans les fondations du sanctuaire. On pourra aussi, nous le pensons, relever le plan de cette église, car il nous semble que notre savant auteur a manqué à son exactitude ordinaire en écrivant qu'il n'en est absolument rien resté, que tout a été renversé, brisé, anéanti. Des parties de gros murs ont, en effet, été utilisées dans la construction de l'espèce de passage établi à la place de la pauvre église, et tout récemment des pinacles et des portions d'arcs-boutants se montraient encore au-dessus des toits de quelques boutiques. Les archéologues rouennais feront donc bien d'exercer une surveillance active lorsque les travaux s'effectueront.

Raymond Bordeaux.

Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France.— Tel est le titre d'un ouvrage de M. le chevalier de Linas, membre de la Société française d'archéologie, qui vient de paraître à la librairie de Didron, rue St.-Dominique, à Paris (1). Cet ouvrage, dans le format grand-in-8°., est accompagné de plusieurs planches en chromolithographie, exécutées par M. de Linas

(1) Prix : 4 fr.

lui-même, et de l'exactitude desquelles on peut conséquemment être parfaitement assuré. Le texte n'est pas moins remarquable que les planches, et tout le monde sait que M. de Linas est un des archéologues qui, en Europe, ont le plus étudié les anciens tissus et dont les opinions sont le plus sûres. Ce nouvel ouvrage mérite donc, à tous égards, d'être lu et médité. D. C.

Essai historique sur la prise et l'incendie de la ville de Bayeux (1105), par M. le vicomte DE TOUSTAIN, membre de la Société française d'archéologie. — Tout fait qui se rattache à l'histoire de la localité qu'il habite, revêt aux yeux de l'amateur des études historiques une importance d'autant plus grande qu'il croit, en le signalant, apporter un document essentiel à la grande histoire de son pays. C'est effectivement de la réunion de monographies spéciales que jailliront les lumières qui éclaireront les ténèbres des temps passés. L'histoire du moyen-âge en France se trouvera écrite dans les histoires particulières de ses diverses provinces, et celles-ci se composeront des chroniques de leurs différentes localités.

C'est ainsi que débute la préface de M. le vicomte de Toustain, dont les recherches sont pleines d'intérêt, puisées aux vraies sources avec un remarquable talent d'exposition. L'auteur démontre que la prise de Bayeux par le roi d'Angleterre Henri Ier. eut lieu dans les premiers jours de mai 1105, et non en 1106, comme l'ont établi plusieurs historiens.

La dissertation dans laquelle cette date est rétablie nous offre un précis de l'histoire de cette époque; ce récit est d'autant plus intéressant, que l'auteur a très-habilement groupé tous les faits qui ont préparé et amené le dénouement du drame à la suite duquel Henri Ier. conquit la Normandie tout entière, sur son frère Robert-Courte-Heuse.

Il termine par les réflexions suivantes :

« Si le duché de Normandie fût resté séparé du royaume « d'Angleterre, par suite du partage de ces deux contrées entre « les fils de Guillaume-le-Conquérant, Henri et Robert eussent « été les auteurs de deux familles princières dont la parenté eût

« été en s'éloignant de plus en plus. La Normandie relevait tout « naturellement du roi de France, et il est plus que probable « que ce grand fief n'eût jamais été anglais. Par suite, plus de « Henri II, plus d'Éléonore de Guyenne pour lui apporter « presque le tiers de la France occidentale; la mer eût séparé « toujours les deux États; et qui sait si l'Angleterre aurait eu « au moyen-âge, par ses possessions continentales, cette préé- « minence sur les autres États de l'Europe, qu'elle conserve « encore de nos jours par ses possessions coloniales? »

Ces réflexions sont très-justes. Il nous reste à féliciter l'auteur, à féliciter aussi M. Delaporte, l'imprimeur, et M. Le Gost-Clérisse, l'éditeur. Le livre est remarquablement bien exécuté, sur papier excellent. On voit avec plaisir M. Le Gost éditer des ouvrages sérieux et justifier la devise : NEUSTRIACIS LITTERIS, dont il orne le frontispice de ses livres. DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Deleutre, inspecteur de la Société française d'archéologie.*—Nous annonçons avec douleur la mort de M. Deleutre, inspecteur de la Société pour le département du Tarn. M. Deleutre était président du tribunal de Gaillac, membre de plusieurs Sociétés scientifiques et officier de l'ordre pontifical de Pie IX. M. Deleutre était avantageusement connu par des travaux d'épigraphie, accomplis lors de son séjour à Reims et à Sens, et son nom se trouve cité avec éloges dans plusieurs ouvrages spéciaux; il avait assisté à plusieurs réunions de la Société française à Reims, à Sens, et notamment dans ces dernières années à Toulouse, à Grenoble et à Valence; il a également assisté à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France où il a été appelé à faire partie du bureau de la section d'histoire. M. Deleutre emporte les regrets unanimes des personnes qui l'ont connu, et sa perte sera vivement sentie par les nombreux amis que ses qualités de cœur avaient su lui attirer.

A. ROSSIGNOL *(du Tarn)*.

NÉCROLOGIE GALLO-ROMAINE

OU

EXCURSIONS

DANS LES MUSÉES LAPIDAIRES DE FRANCE;

PAR M. DE CAUMONT.

1er. ARTICLE.

Les Romains ont eu un profond respect pour les mânes de leurs pères; ils ont attaché un grand prix à conserver le souvenir des morts par des monuments. Nous savons que ces tombeaux étaient rangés sur le bord des routes qui conduisaient à la ville et qu'ainsi les morts n'étaient pas, comme aujourd'hui, relégués dans des lieux où l'on ne va jamais. Ils étaient, au contraire, en contact avec les vivants autant qu'un mort peut l'être, puisque c'était sur les routes les plus fréquentées que les monuments consacrés aux morts, et rappelant leurs noms et leurs mérites, étaient offerts chaque jour aux yeux et au souvenir des passants.

C'était là une coutume excellente que j'ai bien des fois admirée, et j'aurais voulu qu'elle eût pu passer dans nos mœurs; car rien n'est plus immoral que l'oubli, et nous oublions si vite dans notre siècle!!

C'était aussi un encouragement aux gens de bien, que de livrer à la publicité la plus longue possible la vie et les actes

des personnes qui, après avoir payé leur dette à la société, avaient payé à la nature une autre dette à laquelle personne encore n'a pu se soustraire, malgré les progrès de la médecine et des sciences physiques.

La plupart des tombeaux gallo-romains qui ont été transportés dans les musées d'antiquités appartiennent aux temps où l'incinération des corps était usitée en Gaule. Le cippe, ou tombeau, recouvrait une autre pierre dans laquelle l'urne cinéraire était incrustée; et très-souvent cette pierre monumentale était attachée, au moyen de crampons, à la pierre inférieure ou à la cavité maçonnée qui renfermait l'urne.

Ces stèles ou cippes sont de différentes formes, que j'ai décrites dans mon *Cours d'antiquités* (ère gallo-romaine) et dans l'*Abécédaire d'archéologie* consacré à la même période.

Depuis ces publications, j'ai entrepris de faire graver et de publier, dans le *Bulletin monumental*, plusieurs séries de cippes gallo-romains inédits, ou au moins peu connus, enfouis qu'ils sont pêle-mêle dans certaines collections.

La plupart des objets que je présenterai proviennent de la démolition des murailles antiques dont les cités gallo-romaines furent entourées vers le IVe. siècle. C'est là la mine féconde qui a produit, et produit encore tous les jours, une foule de tombes qui garnissent nos musées lapidaires dans les villes où quelques hommes en ont compris la valeur. Malheureusement les hommes dont je parle sont rares; ils sont, le plus souvent, sans influence. Les citoyens qui trônent dans la plupart de nos villes, avec le titre de maire ou de conseillers municipaux, s'acharnent à détruire les restes de murailles qui existent encore, croyant embellir la cité (1); ils sont plus disposés à mépriser ces débris antiques qu'à en anto-

(1) Grave erreur!! J'étais hier encore dans une de ces villes, et com-

riser la réunion. Quand, à force de sollicitations, on obtient la permission de déposer les sculptures remarquables, les magnifiques frises, les chapiteaux de colonnes antiques et les inscriptions les plus curieuses, c'est sur quelque promenade publique ou dans un coin habituellement rempli d'immondices que l'on permet de déposer ces trésors, comme *par pitié pour l'administré* qui demande. Quant aux objets eux-mêmes, on voudrait déjà en être débarrassé, et l'on ne veut pas, le plus souvent, leur aumôner le plus petit abri de planches, sous prétexte que la ville est pauvre.

La ville est pauvre ! c'est possible; mais si l'on savait à quelles niaiseries inutiles on emploie trop souvent des sommes assez rondes !!!

En attendant que l'esprit des administrations s'améliore au point de vue qui nous occupe, nous croyons intéressant et utile de jeter un coup-d'œil sur cette galerie de tombeaux qu'offrent plusieurs de nos villes de France, même après quatorze siècles, et de réunir quelques notes pour la *nécrologie gallo-romaine* dont peu de personnes se sont occupées.

Qui ne se sentirait vivement ému quand, en entrant dans un musée lapidaire, dans celui de Sens, par exemple, on se trouve en face d'un vaste cercle d'effigies ou de statues en pierre, offrant une partie considérable de la population notable de la ville au IIIe. siècle? Tous ces morts, représentés en ronde-bosse dans leurs niches, ou en demi-relief sur leurs stèles, avec leurs attributs, n'ont-ils pas quelque chose de saisissant quand on se reporte, par la pensée, aux temps éloignés où ils formèrent la population notable de la cité?

bien je la trouve inférieure, à tous les points de vue, à ce qu'elle était il y a trente ans!!! Combien sont misérables ces pauvres maisons déjà délabrées qui ont remplacé les murailles majestueuses et presque intactes que l'on a démolies !!!

Quand on songe à la quantité considérable de stèles et de cippes funéraires en belle pierre de taille qui ont été employés dans la construction des murs de Sens, de Périgueux, de Metz, de Bordeaux, de Bourges et de tant d'autres cités d'origine romaine, on se reporte naturellement par la pensée aux grandes voies abordant à ces métropoles; on se les représente bordées de monuments funéraires, et l'on croit voir encore les morts figurés dans leurs niches et regardant passer les vivants.

Certes, rien n'est plus intéressant que ces monuments funèbres qui nous ont été conservés presqu'intacts dans l'épaisseur des murs de défense; on peut, dans leurs attributs variés, trouver de précieux renseignements sur les mœurs et les coutumes du temps, aussi bien que sur les industries et les arts de l'époque. L'épigraphie a exhumé depuis longtemps les trésors qu'offrent les pierres tumulaires pour le latiniste, mais on n'a pas suffisamment étudié les figures auxquelles les inscriptions se rapportent; on ne les a que rarement dessinées.

Le travail que je commence, et que je continuerai dans plusieurs volumes du *Bulletin monumental*, aura donc son intérêt et son utilité; il aura encore l'attrait de la nouveauté pour un grand nombre de lecteurs.

Je débute, dans cette revue des tombeaux gallo-romains, par quelques-uns de ceux qui se trouvent au musée de Bordeaux (1).

(1) Nous devons dire, en passant, que la collection lapidaire de Bordeaux est dans un local insuffisant et sombre; les pierres y sont entassées; d'autres, qui n'ont pu trouver place dans la salle, sont restées dans la cour voisine. Cet état de choses est indigne d'une ville comme celle de Bordeaux, et je n'ai cessé, depuis vingt-cinq années, de réclamer. Espérons qu'on finira par construire des locaux qui manquent complètement dans cette ville.

Feu M. Jouannet, auquel on doit l'acquisition d'une grande partie de ces pierres et qui les récoltait avec zèle quand la destruction des murailles romaines lui en fournissait l'occasion, les a décrites en grande partie dans les *Mémoires* de l'Académie de Bordeaux ; mais cette collection de mémoires est peu connue ailleurs que dans la ville où elle a été imprimée. Les notes de M. Jouannet se trouvent dans plusieurs volumes : il est très-difficile de les consulter ailleurs qu'à Paris ou dans les bibliothèques de certaines académies depuis long-temps en correspondance avec celle de Bordeaux.

Le sujet est donc encore neuf. Nous examinerons d'ailleurs quelques pierres qui n'ont encore été examinées par personne, et nous donnerons des figures qui ajouteront beaucoup d'intérêt à nos descriptions.

M. Léo Drouyn s'est empressé d'accéder à ma demande, quand je l'ai prié de dessiner les monuments du musée de Bordeaux : c'est une garantie de l'exactitude des figures qui vont passer sous les yeux des lecteurs.

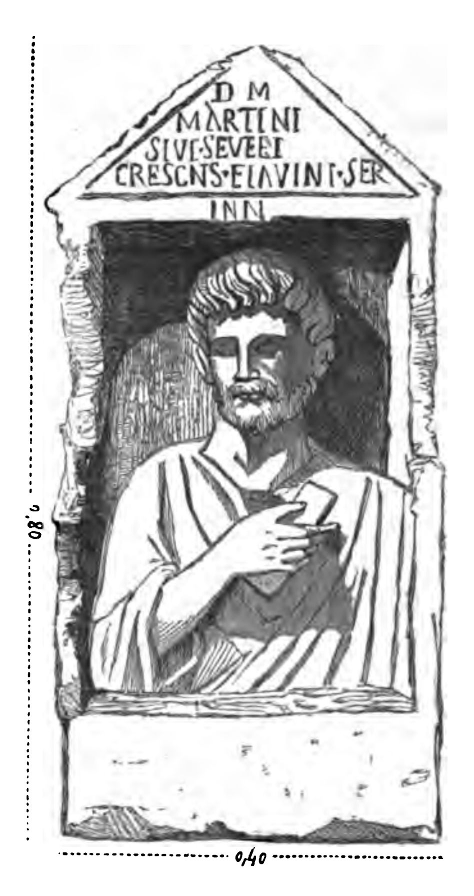
Fig. 1. Le tombeau reproduit page 190 montre, dans une niche carrée, le portrait d'un homme élégamment drapé et tenant de la main droite un livre fermé.

On lit sur le fronton du cippe :

D M
MARTINI SIVE · SEVERI CRESCNS · *(Crescius)*
FLAVINI · SERVUS

Ce monument est d'un bon travail. Il paraît que le défunt était connu sous les deux noms de *Martinus* et *Severus*, puisque l'inscription porte *Martini sive Severi*, Martin ou Sévère. Feu M. Jouannet a lu, dans les dernières lettres

placées en-dehors du cadre, et qui peut-être étaient plus lisibles autrefois qu'à présent, FRATER POSVIT, et il regarde ce monument comme un souvenir de la tendresse d'un frère.



On peut avoir confiance en M. Jouannet, qui était un observateur excellent; mais les lettres indiquées dans le dessin de M. Drouyn ne sont pas assez complètes pour nous per-

mettre de donner cette leçon. Nous reproduisons les monuments *dans l'état où ils sont aujourd'hui*, et les déplacements opérés dans le musée ont bien pu faire disparaître quelques lettres.

Rien n'est plus fâcheux que les déplacements pour les monuments épigraphiques, comme pour les sculptures. Les objets pesants, comme les pierres, sont plus exposés que d'autres à être ébréchés, précisément parce qu'ils sont plus difficiles à remuer et qu'on est obligé d'avoir recours à des leviers et à des hommes forts, mais souvent peu soigneux.

Le tombeau que je viens de figurer à 80 centimètres de hauteur sur 40 de largeur.

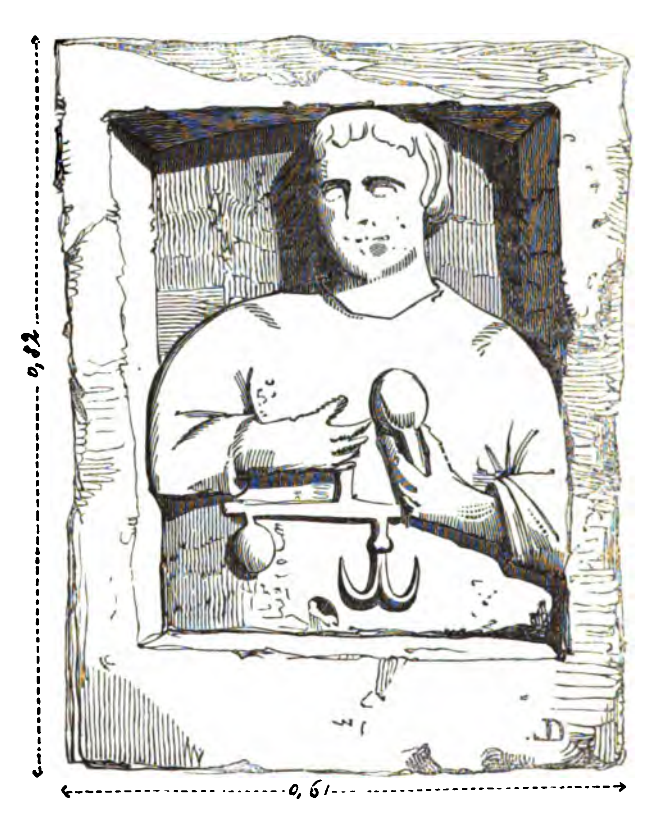
Fig. 2. L'effigie qui suit est, comme la précédente, au milieu d'une niche carrée. Je l'ai fait mouler pour le musée plastique de la Société française d'archéologie (division de Caen), dans lequel on peut l'examiner (1).

C'est l'image d'une femme assise, vêtue de la tunique, portant de la main droite une romaine munie de son double crochet pour suspendre les objets à peser : ce qui paraît indiquer qu'elle était marchande ; de la main gauche, elle tient un miroir rond à manche, attribut naturel de la femme que j'ai trouvé sur un grand nombre de monuments funéraires gallo-romains.

Cette pierre a 82 centimètres de hauteur sur 61 de lar-

(1) Ce moulage et ceux dont il va être question plus loin ont été faits par l'habile sculpteur de Bordeaux, M. Jabouin, membre de la Société française d'archéologie, et sous la surveillance de M. Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire de la Société.

geur ; elle était évidemment posée sur un soubassement ou



incrustée dans un cippe en maçonnerie.

Fig. 3. La figure suivante offre le buste d'un artisan tenant d'une main un marteau, ou hachette, qui a la plus grande ressemblance avec l'*ascia*, et de l'autre un instrument gradué. Cette effigie devait, comme la première, être incrustée dans une

construction en pierre. Le moulage en a été fait par M. Jabouin et se trouve, comme celui de la pierre précédente, au musée plastique de la Société française d'archéologie à Caen. Malheureusement la partie supérieure n'existe plus : elle nous aurait



appris le nom du défunt; car, évidemment, elle portait une inscription dont les dernières lettres, V I I C L, se voient encore au-dessus de la tête du défunt, qui vraisemblablement

était un architecte ou un charpentier, à en juger par les objets qu'il tient dans ses mains.

Fig. 4. Le cippe qui suit renferme les bustes de deux person-



nages, un mari et son épouse, ce que nous apprend l'inscription

JVLIVS · APLONIVS · A · QVETA
VXSOR · POSVIT

placée sur la frise, au-dessous du fronton.

La femme a l'air beaucoup plus jeune que le mari ; elle tient avec le pouce et l'index de la main droite une boule ou un fruit rond ; ses cheveux sont disposés de manière à former un bourrelet ou torsade autour du front, coiffure dont on trouve beaucoup d'exemples dans les effigies de femmes romaines.

Le mari a les cheveux courts et le menton barbu. L'un et l'autre sont vêtus de la même manière, c'est-à-dire d'une espèce de tunique à plis.

Un archéologue a pensé que *Queta* pourrait être la fille d'Aplonius, et que l'épouse aurait fait élever ce monument à la mémoire de son mari et de sa fille, qui serait ainsi figurée près de son père. Je laisse au lecteur le choix des deux interprétations.

Le cippe, qui a 0m,74 de hauteur sur 0m,67 de largeur, était, comme les autres, fixé par des crampons en fer dont on voit les traces, à une autre pierre formant soubassement.

Les tombes gallo-romaines offrent assez souvent, sur les mêmes cippes, les effigies du mari et de la femme.

Fig. 5. Le cippe qui suit montre une figure de femme debout dans une niche cintrée, surmontée d'un fronton à la base duquel sont deux acrotères. Elle tient le bras droit ployé et la main appuyée sur la poitrine. Le bras gauche est pendant et la main tient un bouquet.

Nous trouvons dans cette figure en pied un exemple du costume des femmes à l'époque où il fut érigé, c'est-à-dire une tunique à manches courtes et une robe recouvrant le premier vêtement. On voit très-distinctement la place de deux crampons en fer qui attachaient cette pierre aux pierres inférieures.

L'inscription suivante est gravée sur le fronton.


D·M
CVR
D
1,13
0,37

D M
ATIOXTVS
ET CRAXXILLVS
MATRI MONVMEN
CVR AVE

Ce touchant monument de la piété filiale est intéressant. Le faire en est gracieux et rappelle le bon temps : on doit surtout remarquer la pose de la tête et les draperies. Les noms d'ATIOXTVS et de CRAXXILLVS paraissent gaulois à M. Jouannet. Dans quelques M et dans les A un des jambages s'élève au-dessus des autres : ce fait se produit très-souvent dans les inscriptions romaines, surtout dans les écritures cursives. Hauteur, 1 mètre 13; largeur, 0^m. 37.

Ce tombeau est un de ceux dont on possède le moulage à Caen.

Fig. 6. Deux niches superposées sont pratiquées sur la face extérieure du petit monument suivant : le cadre supérieur renferme un bas-relief représentant un enfant à cheval, vêtu de la cuculle et tenant de la main droite un soc de charrue. Un bas-relief décore aussi le cadre inférieur; on y reconnaît deux bœufs dételés se dirigeant du même côté que le cavalier. M. Jouannet à lu l'inscription de la manière suivante :

DILECTO FILIO DEFVNCTO ANNIS XII
PATER PONENDVM CVRAVIT.

Le premier D de l'inscription est effacé.

Il est fâcheux que cette pierre, comme plusieurs de celles que nous avons examinées, ait perdu le fronton ou couronnement triangulaire qui surmontait presque toutes les tombes,

et sur lequel se trouvait souvent l'inscription tumulaire.



Il est facile de se rendre compte de l'état actuel de ces blocs de pierre et des motifs qui ont fait abattre la partie triangulaire, si l'on se rappelle qu'ils sont entrés dans la construction des murs de défense de Bordeaux, élevés au IV[e]. siècle, et que la forme carrée était la plus convenable pour appareiller les pierres.

Dans son état actuel, ce petit monument a 0m,61 de hauteur sur 0m. 52. C'est un de ceux qui ont été moulés par M. Jabouin pour le musée plastique de la Société.

Fig. 7. Voici le tombeau d'une jeune fille, ou plutôt d'une enfant, dont le chat favori (1) a été figuré entre ses mains. A ses pieds on voit un coq que, probablement, elle affectionnait comme le chat, et que le père a voulu représenter aussi près de son enfant regrettée. Divers tombeaux ont prouvé que les pères et mères enterraient avec leurs enfants les joujoux et les objets de toilette qui leur avaient appartenu, et auxquels vraisemblablement ils attachaient du prix. C'est ce que le tombeau d'une jeune fille de 12 ans, trouvé à Rouen dans la rue du Renard, et qui fut décrit, il y a trente ans, par M. Langlois, a prouvé et ce que prouvent une foule d'autres faits semblables.

La figure que je présente doit être celle d'une enfant de dix à douze ans; elle est dans une niche cintrée qui a perdu son fronton et dont la hauteur est de 0m,85 sur 0m,48.

On lit à gauche de la tête:

D M
LAFTVS
PAT.

L'autre côté de la niche étant enlevé, on a perdu le nom de la jeune enfant; mais nous avons celui du père qui s'appelait LAPITVS ou LAFITVS. Le T représentait probablement en même temps un I et un T.

(1) Peut-être ce que nous prenons pour un chat est-il un singe; mais nous inclinons à y reconnaître un chat, parce que cet animal domestique devait être commun et qu'il était plus naturel de le placer entre les mains des enfants.

La jeune fille est vêtue comme les femmes précédemment



figurées; mais elle a de plus un manteau sur les épaules et des manches longues à sa robe.

Fig. 8. Voici une jeune femme en pied dans une niche



carrée, dont le fronton a été abattu et dont l'inscription manque par suite de cette mutilation dont j'ai expliqué la cause.

Elle tient de la main gauche un panier plein de fruits appuyé sur son corps, et de la main droite un des fruits du panier. Le haut de la tête a été enlevé, mais le reste de la statue est d'une bonne conservation ; la robe a des manches longues. La chaussure, espèce de brodequin, est assez bien indiquée dans la sculpture et mérite d'être remarquée.

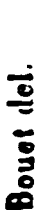
Hauteur de la pierre, 0^m,82 ; largeur, 0^m,49.

Fig. 9. La figure suivante a perdu non-seulement son inscription, mais sa tête. La niche devait être cintrée et couronnée d'un fronton ; elle est semi-circulaire à l'intérieur. La trace des crampons en fer est visible à la partie inférieure, comme dans les pierres précédentes.

Au milieu de la niche est un guerrier, debout, la main droite appuyée sur son bouclier, tenant de l'autre un glaive, la pointe relevée verticalement, ou plus probablement une haste brisée, dont on ne voit plus qu'un tronçon ; le vêtement se compose d'un costume à manches courtes, *indusium*, recouvrant une tunique plus longue, *subucula*. Les jambes paraissent nues et il n'est pas facile de distinguer la chaussure dans l'état fruste de la pierre.

Je m'arrête dans ce premier article sur la nécrologie gallo-romaine ; il sera suivi de plusieurs autres à divers intervalles, et près de TROIS CENTS FIGURES viendront successivement se placer dans le *Bulletin*. Les collections de nos départements sont plus importantes effectivement qu'on ne le suppose, et l'on ne peut savoir combien de richesses sortiront encore des murailles romaines du IVe. siècle que chaque jour je vois démolir dans les villes que je parcours. Chacun des blocs de grand appareil qui forment la partie inférieure de ces murs, au-dessous du petit appareil (V. les pages 204 et 205), a appartenu à de grands édifices ou à des tombeaux. C'est là

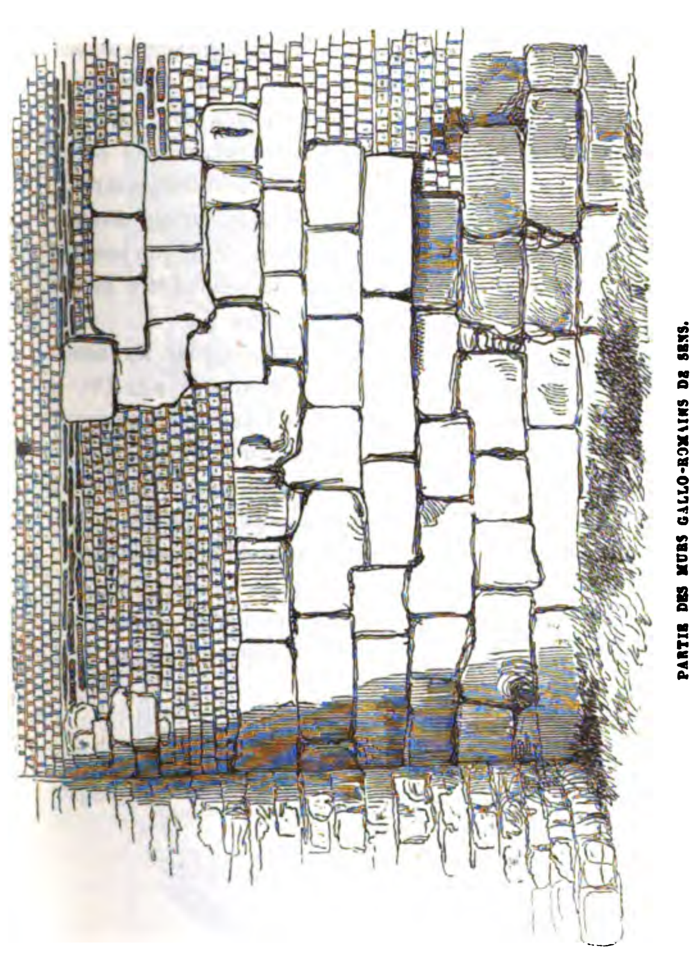

0, 95
0m, 43.
.D.



Bouet del.

PARTIE DES MURS GALLO-ROMAINS DU MANS, PRÈS DE LA GRANDE POTERNE.

que gisent encore des trésors pour l'histoire de l'art et l'épi-



PARTIE DES MURS GALLO-ROMAINS DE SENS.

graphie gallo-romaine !

Chose à remarquer, ce sont les barbares qui, en ruinant la Gaule, en forçant nos pères à élever en toute hâte des fortifications autour des villes, à employer à cette fin les matériaux des édifices placés en-dehors de la nouvelle enceinte; ce sont eux, dis-je, qui ont été ainsi la cause de cette accumulation de richesses architectoniques et épigraphiques qui nous restent encore dans quelques villes. Ces pierres, si elles étaient demeurées au jour, auraient été probablement taillées et retaillées plusieurs fois pour entrer dans des constructions diverses. Les archéologues pourront donc profiter de ce que nous ont laissé les barbares. C'est peut-être un motif d'être un peu indulgent pour le souvenir de leurs ravages.

Peut-on, d'ailleurs, n'être pas indulgent pour les hordes qui se ruaient de l'Allemagne sur la Gaule, aux IVe. et V^e^. siècles, quand nous avons renversé tant de monuments, brisé et converti en moëllon, depuis vingt années, tant de cippes funéraires antiques et de fragments sculptés d'une valeur artistique et historique incontestable; quand, dernièrement encore, nous brûlions des palais et des bibliothèques? Évidemment, les barbares du XIXe. siècle, qui savent lire, ne sont pas moins coupables que ceux du IVe. siècle, qui n'avaient aucune instruction et qui approchaient de l'état sauvage.

Dans nos prochains articles, nous continuerons l'examen des monuments gallo-romains de Bordeaux et de quelques autres villes de la même région.



AUTEL FUNÉRAIRE TROUVÉ DANS LES MURS DE BORDEAUX EN 1756.

L'ANGON DES FRANCS,

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française d'archéologie.

L'angon est une des armes les plus rares et les plus curieuses dont il soit fait mention dans l'histoire. Elle semble avoir appartenu plus spécialement aux Francs. Du moins, jusqu'à présent, les historiens ne l'ont accordée qu'à eux seuls. L'archéologie, qui est appelée à contrôler l'histoire écrite, a confirmé sur ce point toutes ses assertions; car un ou deux spécimens de cette arme, signalés au dehors des terres mérovingiennes, ne sauraient infirmer la règle générale.

L'ancien auteur qui le premier, et presque le seul, ait traité de l'angon de nos pères est Agathias, écrivain des bas temps, qui, au second livre de son *Histoire du siècle de Justinien,* décrit cette arme de jet à peu près en ces termes: « L'angon, dit-il, est une pique qui n'est ni trop longue ni trop courte. Cette haste, qui peut être lancée au besoin, est propre à la défense comme à l'attaque.

« Cette javeline, en effet, est presque entièrement en fer, si bien qu'on n'y trouve de bois que ce qui suffit pour la poignée. A l'extrémité supérieure de l'arme, c'est-à-dire à la pointe, sont deux espèces de crochets recourbés vers la hampe et assez semblables aux crochets d'un hameçon. Lorsque l'angon est jeté sur un ennemi et qu'il pénètre dans la chair, il s'y engage tellement qu'il ne peut en être extrait sans

rendre la blessure mortelle, quand elle ne l'aurait pas été d'abord.

« Si, au contraire, le fer frappe sur l'appendice du bouclier, il y reste engagé, parce que les crocs dont il est muni rendent toute extraction impossible. Il demeure alors suspendu, balayant la terre par son extrémité. A ce moment, le Franc se précipite sur son ennemi, met le pied sur le manche du javelot, découvre le corps de son adversaire et le tue avec son glaive.

« Quelquefois l'angon, attaché au bout d'une corde (comme la lance à son *amentum*) (1), sert, en guise de harpon, à amener tout ce qu'il atteint. Pendant qu'un Franc lance le trait, son compagnon tient la corde; puis tous deux joignent leurs efforts soit pour entourer l'ennemi, soit pour l'attirer à eux par son vêtement ou par son armure » (2).

C'est à propos de la bataille de *Casilinum*, en Campanie, gagnée, vers 555, par Narsès sur les Francs et les Allemands, qu'Agathias décrit cette arme exceptionnelle et terrible. Procope (3) et Sidoine-Apollinaire (4) nous laissent seulement soupçonner son existence.

Tous les historiens modernes (5), et surtout les anti-

(1) Mérimée, *Découverte du véritable usage de l'amentum* dans la *Revue archéologique*, du 1er. septembre 1860. Nouvelle série, t. II, p. 210-211.

(2) Agathias, *De imp. et reb. gest. Justiniani*, lib. II, c. v, p. 40, édit. Paris, 1600. — Ribauld de La Chapelle, *Dissertation sur l'origine des Francs*, p. 137-39. —A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre VIe., p. 96-97, édit. de 1834. — Bordier et Charton, *Histoire de France d'après les monuments*, t. Ier., p. 113.—Dom Bouquet, *Rerum gallic. et franc. Scriptores*, t. II, p. 65-66.

(3) Procopius, *De Bello gothico*, lib. II, c. xxv.

(4) Sidon. Apollin., *Panegyric. in Majoriano*.

(5) Cluvier, *German. antiq.*, lib. I, c. xliv. — Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. Ier., p. 6. — Ribauld de La Chapelle, *Disser-*

quaires (1), se sont préoccupés de l'angon. Ce n'est pourtant que depuis quelques années qu'il a été permis, à l'aide de découvertes précieuses, d'établir sa forme véritable. Le P. Daniel et Ribauld de La Chapelle s'étaient fait de cette arme des formes imaginaires. Les dessins qu'ils nous ont laissés (2) prouvent combien la seule étude des textes est insuffisante pour faire revivre les monuments de l'antiquité. MM. Bordier et Charton, dans leur précieuse *Histoire de France par les monuments*, se sont contentés de décrire l'angon d'après les textes, et ils se sont abstenus de toute représentation imaginaire ou approximative.

Cette sobriété, sage alors, serait déplacée aujourd'hui que l'angon des Francs est bien connu, et que des monuments authentiques et incontestables nous l'ont fait toucher au doigt depuis quelques années.

Dès 1853, M. Wylie, antiquaire anglais, se préoccupait de l'angon au point de vue monumental (3), et il crut un moment l'avoir trouvé dans une javeline barbelée de notre musée d'artillerie de Paris (4). C'était une erreur (5). Mais, l'année

tations sur l'origine des Francs. — Gibbon, *The History of the decline and fall of the roman empire*, c. XLIII.

(1) Rigollot, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. X, p. 205. — Wylie et Akerman, *Archæologia*, vol. XXXV et XXXVI. — Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. V, p. 129-136. — *La Normandie souterraine*, 2e. édit., p. 350-53.—*Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 215-18.

(2) Ribauld de La Chapelle, *Dissertations sur l'origine des Francs*, pl., fig. 14 et 15. — Le P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. Ier., p. 6.

(3) Wylie, *Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks as described by Agathias*, in-4°. de 8 pages. London, 1853, et *Archæologia*, vol. XXXV, p. 48-45.

(4) Id., *Ibid.*, p. 3-4. — Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. V, p. 131.

(5) *La Normandie souterraine*, 2e. édit., p. 352. — Akerman,

suivante, cette arme mystérieuse apparaissait sur plusieurs points à la fois de l'ancien territoire mérovingien, et elle s'offrait d'elle-même à deux observateurs qui ne s'en préoccupaient pas.

La première découverte se fit en 1854, dans ce précieux cimetière d'Envermeu qui, en huit années, nous a révélé à peu près toute l'archéologie franque (1). En 1855, pareille trouvaille se renouvelait dans les mêmes conditions et dans le même champ de sépulture (2).

A la même époque, trois cimetières rhénans des anciens Ripuaires présentaient à M. Lindenschmit cinq angons bien constatés, lesquels avaient trouvé un refuge dans les musées de Wiesbaden, de Mayence et de Darmstadt (3). La description et le dessin donnés par l'archéologue allemand étaient si probants et si démonstratifs que les antiquaires de Londres, fort attentifs aux faits archéologiques, s'empressèrent de les reproduire dans les pages de l'*Archæologia* (4), le premier recueil archéologique de l'Angleterre et peut-être de l'Europe.

Nos deux angons d'Envermeu, dont nous donnons ici une reproduction, ont 1 mètre de longueur ; ils sont entièrement

Note on the angon of Agathias, p. 1, in-4°. London, 1855, et *Archæologia*, vol. XXXVI, p. 78-79. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 215.

(1) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 160, 215-216. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, p. 497-100. — *Bull. de la Langue de l'Hist. et des Arts de la France*, t. III, p. 545.

(2) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 186, 215-16. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, p. 497-500. — *Bull. du Comité de la Langue, de l'Hist. et des Arts de la France*, t. III, p. 545.

(3) Akerman, *Note on the angon of Agathias*, by John Akerman secretary introductory of drawings of exemple, and some remarks by herr Ludwig Lindenschmit of Mayence, and plate. *Archæologia*, vol. XXXVI, p. 78-79.

(4) Id., *Ibid.*



en fer, mais ils possèdent au bas de la hampe une douille qui reçut autrefois un manche de bois. Ce manche, qui dut être court, ne consistait guère qu'en une poignée qui ne devait pas excéder 40 à 50 centimètres.

Ce manche était arrondi, comme celui des lances. Du reste, la douille de l'angon est ronde et la hampe est circulaire dans toute sa longueur. La pointe seule est quadrangulaire, et sous deux des angles s'ouvraient des ailes ou crochets en fer que la rouille a soudés à la hampe. La pointe mesure 10 centimètres de longueur et les ailes en ont 5 seulement (1).

MM. Akerman et Lindenschmit s'accordent parfaitement avec nous, dans la description qu'ils nous font des angons des bords du Rhin. Tous deux aussi regardent les cinq pièces teutoniques comme conformes à celles que décrit Agathias, et à la peinture que fait l'*Egil's Saga* de la lance de Thorulf :

« Les pointes quadrilatérales de ces javelines, dit M. Akerman, sont très-remarquables ; elles diffèrent de toutes les autres têtes de lance de cette période et ressemblent aux pointes de flèches et de hallebardes du moyen-âge, et aussi aux pointes de différentes épées et de poignards faits pour percer les armes défensives.

« Dans presque toutes ces têtes de lance, observe M. Lindenschmit, les barbes sont serrées contre la hampe, comme si elles eussent été appliquées fortement par quelque corps solide.

(1) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 215-16.

Celles de Wiesbaden et de Darmstadt sont aussi ployées, comme si elles avaient servi à la guerre » (1).



ANGONS DES BORDS DU RHIN.



L'angon, si bien déterminé et si nettement défini par les découvertes des bords de l'Eaulne et du Rhin, s'était déjà montré précédemment sur le sol de la France, mais sans y avoir été reconnu. C'est ainsi que nous pouvons citer plusieurs apparitions de cette arme, sans qu'on ait su déterminer sa nature. La première eut lieu près Verdun en 1740, dans la tombe d'un chef franc dont le contenu fut confié à l'expérience du savant Schœpflin (2). L'érudit alsacien ne reconnut, dans les fragments rouillés qui lui furent remis, qu'*exesum scabra rubigine telum* (3).

M. Baudot, de Dijon, me paraît avoir tiré deux angons du cimetière burgonde de Charnay (Saône-et-Loire), exploré par lui en 1832 (4). Remennecourt, en Lorraine (Meuse), me semble avoir donné un angon en 1838 (5). Un quatrième

(1) Akerman, Lindenschmit, *Note on the angon of Agathias*, p. 2. — *Archæologia*, vol. XXXVI, p. 79.

(2) Oberlin et Schœpflin, *Museum Schœpflini*, p. 146, pl. XVI, fig. 7. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 216.

(3) Id., *Ibid.*

(4) Baudot, *Mém. de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*, années 1832-33, p. 205.

(5) De Widranges, *Mém. de la Soc. philomatique de Verdun*, t. III, p. 31, pl. III, fig. 39. — Wylie, *Remarks on the angon of the Franks*

a été signalé à Reims chez M. Duquesnel (1). Tout porte à croire que M. Lindenschmit en trouva un en 1846 dans le cimetière de Selzen, près Mayence (2). Enfin, M. Houben me semble avoir rencontré un angon dans ces riches fouilles du Xanten (3), auxquelles il n'a manqué qu'un interprète mieux préparé.

Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre qui ne revendique aujourd'hui la présence de l'angon sur les fondateurs de l'heptarchie.

Dans la dernière livraison de ses *Collectanea antiqua*, M. Roach Smith reproduit une javeline ailée qui a toute la physionomie de l'angon des Francs. Cette arme a été trouvée, en 1859, dans un tombeau du Kent, qui renfermait de plus un couteau, une hache et un bouclier (4). Outre cet angon du Kent, l'archéologue anglais prétend qu'un javelot de la même famille a été trouvé par le docteur Bruce aux environs du mur d'Adrien (5). Mais cette attribution, quoique déjà mise en avant par M. Wylie (6), nous paraît moins fondée que

and the pilum of Vegetius, p. 1. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 216.

(1) Wylie, *Remarks on the angon of the Franks and the pilum of Vegetius*, p. 2. London, in-4°., 1855 ;—*Archæologia*, vol. XXXVI, p. 81. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 216. — Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. V, p. 131.

(2) Lindenschmit, *Das germanische tod tenlager*, p. 4. — Rigollot, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X, p. 206.

(3) Houben et Fiedler, *Denkmaeler von castra vetera und colonia Trajana*, p. XLVII, fig. 10.

(4) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. V, part. III, p. 129-30, pl. X, fig. 1.

(5) Id., *Ibid.*, p. 131-32. — Collingwood Bruce, *The roman Wall*, 2e. édit., p. 434.

(6) Wylie, *Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks*, p. 8.

la première : elle est d'ailleurs contestée par M. Akerman (1).

Depuis que nous avons publié l'angon dans notre *Normandie souterraine* et dans nos *Sépultures*, cette arme d'élite a été reconnue sur deux nouveaux points de la Gaule, d'une manière qui ne laisse pas le moindre doute. La première fois, ce fut en 1857, dans le cimetière franc de Miannay (Somme) (2); en 1860, nous avons reconnu au musée d'Abbeville cet angon, qui mesure 92 centimètres. La seconde découverte a eu lieu, en 1858, dans les remarquables sépultures franques de Samson, près Namur, dans un château que l'on dit bâti par Auberon, fils de Clodion (3) : trois angons mesurant 98 centimètres ont été trouvés et décrits par M. Del Marmol, un des antiquaires les plus zélés de la Belgique (4).

De cette série de faits et de découvertes modernes venus fort à propos pour élucider le passé de nos pères, il est une conclusion que nous ne devons pas négliger de tirer : c'est que les monuments de l'histoire primitive des nations sont en partie cachés dans leurs tombeaux, et que la véritable marche de la civilisation comme de l'humanité, sur la terre, ne sera jamais mieux connue que par l'étude bien critiquée des sépultures.

En terminant cette courte étude archéologique sur l'angon, étude, toutefois, où j'ai cherché, autant qu'il m'a été possible, à être complet, je ne puis m'empêcher d'ajouter qu'il m'a semblé reconnaître l'angon sur la monnaie de nos premiers rois. La Bibliothèque impériale de Paris possède sept pièces d'or au type de Théodebert. Ce roi guerrier est re-

(1) Akerman, *Note on the angon of Agathias*, p. 1.

(2) *L'Abbevillois*, du 2 décembre 1857.

(3) Del Marmol, *Fouilles dans un cimetière de l'époque franque, à Samson*, p. 1.

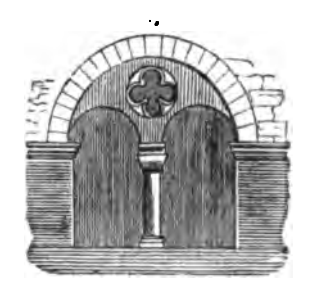
(4) Id., *Ibid.*, p. 10-13, pl. II, fig. 21

présenté tenant de la main droite une javeline dont le manche perlé pose sur l'épaule droite, passe derrière le cou et reparaît au côté gauche de la tête. C'est alors qu'on voit la pointe de l'arme munie de deux ailes, absolument comme les angons d'Envermeu et des bords du Rhin (1). La même particularité se remarque sur une monnaie d'or de Sigismond, roi des Burgondes au commencement du VI[e]. siècle (2).

Pour ne pas donner trop de portée à cette dernière observation, nous ajouterons immédiatement que les monnaies de Sigismond et de Théodebert sont trop servilement calquées sur le type impérial pour en tirer des conclusions un tant soit peu pressantes.

Cependant, la présence de cette arme sur les rois guerriers de ce temps m'a paru avoir une signification : elle prouve, ce me semble, que l'angon ou javeline barbelée était une arme d'élite, portée même par les chefs militaires. En effet, chaque fois qu'elle s'est rencontrée dans la tombe, elle était toujours sur des leudes qui présentaient avec elle la lance, l'épée et le bouclier.

(1) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 217-18.
(2) Bordier et Charton, *Histoire de France*, t. I[er]., p. 115.



BEAUVAIS

ET

SES MONUMENTS

PENDANT L'ÈRE GALLO-ROMAINE

ET SOUS LA DOMINATION FRANQUE;

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

(*Suite.*)

VOIES ROMAINES. — Seize voies ou chaussées romaines rayonnaient autour de la ville de Beauvais et la mettaient en communication avec des lieux plus ou moins éloignés.

1°. *De Beauvais à Amiens, par Cormeille.*— Cette voie, qui n'est qu'une section de la route de Soissons à Amiens, par Senlis, est confondue, au sortir de Beauvais, avec la route actuelle d'Amiens ou de Breteuil jusqu'au-dessus de Tillé. Elle traverse ensuite le bois du Fayel, longe à l'ouest Guignecourt et Fontaine-St.-Lucien, passe au milieu de Maulers, parcourt la Chaussée-du-Bois-d'Écu, vient ensuite près du parc d'Hardivillers pour gagner, près de Cormeille, le point nommé la Neuville, que l'on pense avoir été la station *Curmiliaca.* Elle pénètre de là dans l'Amiennois, après avoir tra-

versé les bois de Blancfossé et de Bonneuil. La distance de *Curmiliaca* à Beauvais est de 28,200 mètres.

2°. *De Beauvais à Paillart, par Noyers-St.-Martin.* — Elle s'embranche à un kilomètre des portes de Beauvais, au-dessus du Mont-Capron, sur la voie de *Curmiliaca*, et il est assez probable que, comme cette route, elle partait directement de l'entrée de la ville, puisque le Mont-Capron était alors couvert d'importants édifices. Elle passe entre Tillé et Tilloy, au lieu dit *la Haute-Borne*, et à Oroer dont elle forme la grande rue, traverse la vallée de la Brêche à Reuil, et ensuite le bois de la Chaussée, touche à Noyers-St.-Martin et descend près de Noirveaux. Elle se dirigeait de là par les lieux dits *Haie-de-la-Chaussée* et *la Haute-Borne*, à droite de Caply, pour gagner l'emplacement qu'occupait autrefois, selon un grand nombre de savants, l'*oppidum Bratuspantium*. Elle se continue jusqu'auprès de Breteuil qu'elle laisse à gauche pour aller à Paillart où elle rencontre, à la descente de la vallée de la Noye, une autre voie conduisant à Amiens. Elle est connue, au-delà de Breteuil, sous le nom de *petite chaussée de Paillart*. On en retrouve à peine quelques traces depuis Noirveaux jusqu'à Vendeuil.

3°. *De Beauvais à Montdidier.* — Elle se sépare entre Tillé et Tilloy de la chaussée allant à Paillart, vient passer au bout de Bonlier et au moulin de Henu. Elle décrit une courbe pour descendre dans la vallée de la Brêche, qu'elle traverse sur le pont de Mauregard; elle se continue, en passant au sud-est et très-près de Gouy, jusqu'à Thieux. Là, elle semble s'arrêter sans pénétrer dans le village; elle reprend à la mare du moulin pour passer au moulin à vent de Wavignies; de là elle arrive à Anseauvillers dont elle forme la rue méridionale. D'Anseauvillers le tracé vient au nord de Blin et dans la rue basse de Gannes, qui était qualifiée autrefois de *chaussée*

Brunehaut ; il passe à l'ouest de Longbus et de Morinvillers, puis entre les bois Dufour et du Fay. C'est ensuite le *chemin Vert* qui traverse La Morlière, le hameau d'Abbemont et se rend de là vers le territoire d'Ayencourt, département de la Somme.

4°. *De Beauvais à Bavay, par St.-Just.* — Cette voie, l'une des plus remarquables par la rectitude presque complète de son alignement, et confondue maintenant jusqu'à la vallée de la Brêche avec la route départementale de Beauvais à St.-Just, paraît près de la ville après le chemin creux appelé *la Cavée de St.-Just*, entre le Mont-Capron et la Sablonnière, d'où l'on a tiré le monument votif de Mercure. Elle passe successivement au sud et très-près de Nivillers, à Fouquerolles, au bout de St.-Rimault, au moulin d'Hatton, dans la vallée de la Truie, au Mesnil-sur-Bulles, au lieu dit la Trouée-de-Nourard, à St.-Just-en-Chaussée où elle croise une autre voie tendant vers Amiens, à l'extrémité du Plessier-sur-St.-Just, au nord de Bacouel, dans les ravins de Montigny, au hameau de Vaumont, à l'extrémité de Courcelles-Épayelles, à Bains, à Boulogne-la-Grasse. Après avoir traversé la route de Flandre sous un angle très-aigu, elle se continue près de Beuvraignes (Somme) jusqu'à Roiglise, l'ancien *Rodium.*

5°. *De Beauvais à Bulles.* — M. Graves a considéré comme voie romaine le chemin nommé, dans les cantons de Nivillers et de Clermont, *la Haute-Chaussée.* Courant de l'est-nord-est, elle était destinée sans doute à établir une communication entre Beauvais et le bourg de Bulles, lieu assez important au VIe. siècle pour avoir deux châteaux, ce qui permet de lui supposer une origine déjà bien ancienne, à cette époque reculée. La *Haute-Chaussée* commençait au nord de Marissel, près du Mont-Capron, où peut-être elle joignait la route de St.-Just. On en voit encore des traces jusqu'au chemin qui

descend de Morlaine à Wagicourt ; elle disparaît ensuite pendant trois quarts de lieue, après lesquels on la retrouve au nord de Laversines, séparant cette commune des territoires de Nivillers et de Fouquerolles; elle vient passer dans Fay-St.-Quentin, de là, au bout de Rémérangles, pour descendre à Bulles par le hameau du Châtelet où était l'un des châteaux de cette ancienne ville.

6°. *De Beauvais à St.-Martin-Longueau.*— La voie dont il s'agit partait sans doute, comme les précédentes, de l'entrée même de la ville, du côté du théâtre romain ; elle quitte maintenant, à St.-Antoine-de-Marissel, la route impériale de Beauvais à Compiègne qu'elle laisse à droite, et, marchant vers l'est, elle vient toucher l'extrémité nord du village de Laversines, passer au nord de Bresles et de Rue-St.-Pierre pour arriver à Litz et pénétrer dans la forêt de Hez. Elle traverse la rivière de Brêche, près de Ronquerolles, et celle d'Aré sur la digue de l'étang de Cressy. De là elle se continue dans le parc de Fitz-James, puis, vers le sud-est, dans le bois de Breuil-le-Sec ; elle passe aux deux moulins à vent de Catenoy, coupe à l'est de ce village la route de Compiègne, d'où elle parvient en droite ligne à St.-Martin-Longueau ; on la connaît sous le nom de *Basse-Chaussée*, tant aux environs de Beauvais que dans la plaine de Catenoy. Elle rencontrait, à St.-Martin-Longueau, une autre voie qui allait de Senlis et de Pont-Ste.-Maxence vers le nord.

7°. *De Beauvais à Litanobrige et à Senlis.* — C'est une section de la route d'Amiens à Soissons, par Senlis. Le tracé complet de cette section n'a pu jusqu'à ce moment être retrouvé avec certitude, sur place. D'après les observations de M. Graves, elle devait d'abord suivre à peu près la même direction que la route impériale de Beauvais à Compiègne, traverser Therdonne et Condé, passer près du Mont-César dans

la commune de Bailleul-sur-Thérain, près de Hermes, près de Hondainville, entre Bury et Mérard, au nord de Rousseloy, à Laigueville, dans les marais de Nogent, et arriver un peu au-dessus du pont de Creil à l'endroit où se trouvait, selon les indications de Danville, *Litanobriga*. Elle repartait, après cela, par l'*ancienne cavée de Senlis*. On la retrouve près de Malassise, à la *butte des Corps-Morts*, entre la butte et le village d'Aumont, contre le parc d'Apremont. C'est ensuite le *chemin du Tomberay* faisant limite entre les territoires d'Aumont et de Senlis, et enfin l'*ancien chemin de Creil*, entre le Val-au-Tru et la vallée d'Onette, qu'il franchit près du moulin neuf de Villevert pour atteindre Senlis.

8°. *De Beauvais à Paris, directement*.—Elle était autrefois connue à côté de l'abbaye de St.-Symphorien, près de la porte St.-Jean ou de Gisors; elle disparut totalement, lorsqu'en 1556 on entoura de retranchements tout le coteau qui couvre, au midi, la ville de Beauvais. On la retrouve en approchant du vieux chemin de Chaumont, à l'ouest du Clos-Canone. Sa direction constante est au sud-sud-est; elle est visible à l'emplacement du Bois-Quequet, nouvellement défriché, d'où elle vient descendre au hameau de Bongenoult. Après avoir remonté la côte de Frocourt, elle coupe sous un angle très-aigu la route de Pontoise, longe le bois de Fecq, passe au hameau du Val-de-l'Eau et à l'église de St.-Sulpice. On la suit entre Abbecourt et Hodenc-l'Évêque; elle descend à Tillard et passe sur l'emplacement du four à chaux de Boncourt; elle franchit la montagne Ste.-Geneviève au lieu dit *le Vaux-Gérin* et s'y montre exhaussée comme un boulevard; elle forme la grande rue de Ste.-Geneviève. Parvenue au bas du village, elle tourne à droite, forme la rue rectiligne du hameau de Lacroix d'où elle arrive à Noviller; elle disparaît ensuite jusqu'au-delà de Montchavert. Elle passe au-dessus de Dieudonne et

se dirige vers Fresnoy-en-Thelle. Elle disparaît de nouveau dans le ravin nommé la vallée Margot. Après la vallée Margot, elle forme une ligne d'une parfaite rectitude et comme tracée au cordeau jusqu'à l'Oise.

9°. *De Beauvais à Boran, par Stᵉ.-Geneviève.* — Cette voie peut être considérée comme un embranchement de la précédente, dont elle se sépare dans le bourg de Stᵉ.-Geneviève pour venir passer au lieu dit *le Camp de la guerre;* elle sépare les territoires de Stᵉ.-Geneviève et de Noviller, et passe entre Bois-Morel et La Chapelle-St.-Pierre où elle touche à un lieu dit *la Haute-Borne.* De là elle arrive à Moulincourt, puis elle se continue à l'est de Cavillon, à l'est du bois de *Cauche.* Elle prend les noms de *chemin de Beauvais* et de *chemin de la Tranchée*, près de Neuilly-en-Thelle, dont elle sépare le territoire de celui d'Ercuis. On arrive, de là, dans le village de Crouy-en-Thelle et au Petit-Crouy. On rencontre ensuite un ravin qui descend vers l'Oise, et il n'y a plus de trace de route; mais, après avoir franchi cette dépression, l'alignement indique la continuation de la voie dans les champs cultivés, où sa convexité la fait aisément distinguer. De là on arrive au chemin Vert de Crouy à Morancy, chemin qui est la chaussée elle-même, large de 8 à 10 mètres, relevée de 2 au moins. Morancy, actuellement hameau de Boran, était auparavant une commune, et, si l'on en croit la tradition, il y aurait eu là un établissement gaulois que César aurait détruit. La chaussée descend ensuite à gauche vers l'Oise, au pont d'Orémaux où l'on dit encore qu'il y avait un passage romain.

10°. *De Beauvais vers Pontoise.*—On la connaît, dans tout le Vexin-Français, sous le nom de *chemin de la Reine-Blanche.* Elle s'embranche, à la sortie de Bongenoult, sur la chaussée de Paris, laisse à droite le chemin de Berneuil, vient passer à l'église de Frocourt, près de laquelle on l'appelle *chemin*

des Transports, puis disparaît en descendant dans la vallée de Bray. On la retrouve dans le ravin à gauche de la route de Pontoise, en montant au Bois-de-Mole. Elle prend ensuite à gauche, dans le village de Bois-de-Mole, et, suivant sa direction vers le midi, elle descend près de la Neuville-d'Aumont, à l'est de Ressons, entre Valheureux et Corbeilcerf, près de Ribauville, dans le bois Famin. De là elle se dirige vers la ferme de la Trinité, puis elle va en ligne droite à Berville (Seine-et-Oise), en effleurant le territoire d'Hénonville. Elle paraît se continuer ensuite par Theuville et Epiais. Au lieu d'aboutir à Pontoise, elle se détournait peut-être par Mézières, du côté d'Auvers où M. Gaillard présumait qu'il devait y avoir un passage romain.

11°. *De Beauvais à Paris, par Petromantalum.*— La voie de Petromantalum s'embranchait, au-dessus de la porte St.-Jean et près de l'abbaye de St.-Symphorien, sur celle qui allait directement à Paris. Elle la laissait à gauche et traversait le plateau pour aller en droite ligne à St.-Martin-le-Nœud. On voit çà et là sur cette direction, qui est dénommée *ancien chemin de Gisors*, quelques restes de chaussée en cailloutis. Vers le milieu du plateau, et aux lieux dits Framentel et le Mouilleux-Ferré, on a remarqué, sur le bord de la cavée Beaulieu, un empierrement composé de cailloux mélangés avec des fragments de briques et de tuiles à rebord. De St.-Martin, la chaussée se poursuivait à travers le bois de Belloy jusqu'au village de St.-Léger-en-Bray. Elle passait à l'église de St.-Léger, au hameau de Boqueteaux, traversait Auneuil, puis s'élevait, au bout de ce bourg, sur la falaise du Bray jusqu'à la Neuville-d'Auneuil. A partir de la Neuville, elle est connue sous le nom de chemin de Mantes. Elle traverse le bois de la Chambre-aux-Vaches, Jouy-la-Grange, Jouy-sous-Thelle, passe à la chapelle de la Chaire-à-Loup,

puis à l'ouest de Bachivillers, de là sur la lisière du parc de Boissy-le-Bois, d'où elle descend à l'ouest de Gagny. Parvenue contre Loconville, elle prend la qualification de *chaussée Brunehaut* qu'elle conserve en traversant le marais de la Troène pour monter à Liancourt-St.-Pierre. La voie arrive de là à Lierville où on l'appelle chaussée du Boulleaume. Elle reprend ensuite son premier nom de chaussée de Mantes, passe derrière la ferme de Hadencourt-le-Haut-Clocher et pénètre dans le département de Seine-et-Oise, où elle se continue par Neucourt et Banthelu. *Petromantalum*, appartenant à la fois à cette chaussée et à la voie de Rouen à Paris, devait se trouver au point de rencontre de ces deux lignes, et par conséquent au lieu dit la Haie-des-Gendarmes, situé à la limite des territoires d'Artheuil et de Banthelu. MM. de Caumont et Le Prevost pensent que *Petromantalum*, nommé *Petrumviacum* sur la carte de Peutinger, n'était qu'une colonne milliaire.

12°. *De Beauvais vers Gisors.* — Elle se sépare, à Boqueteaux, de la voie qui allait à Petromantalum. Près de la chapelle d'Auneuil, elle se confond avec la route impériale d'Évreux qu'elle quitte presque aussitôt pour franchir la colline du Point-du-Jour, à l'est de la montée actuelle. Elle gagne la ferme de la Neuville d'Auneuil, d'où elle vient au bois des Bouillets et à la vallée des Aiguillons. Elle tourne au sud-ouest pour traverser l'une des rues de Porcheux et coupe, au-dessus du Bohon, la route d'Évreux. Sur ce point, elle est encore en remblai; mais elle s'abaisse aussitôt, quoique l'empierrement demeure encore visible. Arrivée à Pommereux, elle perd le nom de *chaussée Brunehaut* qu'elle porte jusque-là, et la suite du tracé est extrêmement incertaine.

13°. *De Beauvais à St.-Valéry.* — Cette voie, qui a servi pendant plusieurs siècles aux relations directes de Paris avec

les côtes de la Manche, est connue comme route de la mer. Son alignement est à peu près vers le nord-nord-ouest. On ne la voit pas précisément aux portes de Beauvais, mais on croit qu'elle suivait le chemin appelé la Rue-Verte. On en trouve des restes évidents à un quart de lieue plus loin, entre le village de Notre-Dame-du-Thil et la rivière du Thérain. Après avoir tourné le bois de Brûlet, on perd ses traces. Elle descendait probablement à Miauroy et remontait ensuite sur la lisière du bois d'en haut et suivait le chemin des Moines qui conduisait à St.-Maurice. On croit la retrouver sur le chemin qui borde à l'est le bois de Beaupré pour arriver à Courroy. De là, elle passait à côté de Monceaux pour arriver à St.-Omer-en-Chaussée où ses vestiges existent dans l'abreuvoir, à côté du pont de la route impériale de Calais. Elle coupe bientôt cette route et en suit parallèlement la direction pour se rendre vers Marseille. Ensuite elle passe à gauche de Verte-Fontaine, traverse le village de St.-Maur-en-Chaussée, Ecatelet, Bronbos, La Chaussée, Grasse, le Petit-Sarcus et arrive au bout de St.-Thibaut-en-Chaussée, où la nouvelle route impériale du Tréport emprunte son tracé jusqu'aux limites du département.

14°. *De Beauvais vers Dieppe ou ses environs.* — Les premières traces de cette route, qui s'embranchait probablement sur la précédente à St.-Omer, ont été reconnues au nord de Songeons, sur les friches crayeuses de Riffin et de Longavesne. Il faut en retrouver la continuation dans le chemin qui conduit de Longavesne à *la Chaussée* d'Ernemont, à travers le bois de Forestel, et qui porte dans le pays les qualifications de *Vieille-Route* et de *Chaussée royale de Dieppe*. Elle allait ensuite au bois de la Vallée, puis à Courcelles-Campeaux et à un autre hameau de *la Chaussée* qui dépend de Formerie. Elle pénètre, après cela, dans le département de la Seine-Inférieure, où elle se poursuit par Villedieu, Frévent, Pierrement,

Conteville jusqu'à Estrelet. On ignore le reste de son parcours.

15°. *De Beauvais à Abbeville.* — L'ancien chemin d'Abbeville paraît devoir être porté au nombre des voies romaines. Il s'embranchait primitivement sur la chaussée de Beauvais à St.-Valéry, vers St.-Lucien. Il passe au-dessous de la ferme du Bois, occupe ensuite le chemin de Miauroy au Plouy, et, après avoir touché au lieu dit le Haut-Belloy, s'avance vers le nord. Il laisse à droite le hameau de Houssoy, puis arrive au ravin de Guehengnies et au lieu dit les Blamonts ; il remonte à Sauqueuse-St.-Lucien et à Blicourt. De Blicourt, le tracé se continue jusqu'à Lihus, par la voirie appelée le chemin Vert de Lihus à Beauvais, et de là, à Hétomesnil, par un chemin sans nom qui traverse le bois de Crèvecœur. La voie est représentée ensuite par le chemin d'Hétomesnil à Rieux, et de là elle gagne, à l'ouest du Hamel, un lieu qui porte le nom de *Haut-Cauchois.* Elle arrive à l'est de Sommereux, où elle s'appelle *Ruelle-à-Cauche.* Elle se continue vers Dargies, puis dans la Somme, vers La Haie et St.-Romain.

16°. *De Beauvais à Amiens, par Croissy.* — L'ancien chemin d'Amiens, différent de la chaussée qui passe par Cormeille, était encore très-probablement une voie romaine ; il portait autrefois le nom de *chaussée Brunehaut.* On pense qu'il se détachait de la voie de St.-Valéry dans le trajet de la rue Verte. Il quitte maintenant la route impériale de Calais au calvaire de Notre-Dame-du-Thil, descend dans le vallon de Calets, au milieu du village de Villers, et vient passer près du Plouy-St.-Lucien, puis se rend de là à Verderel, après avoir croisé deux fois la route départementale de Crèvecœur. Au sortir de Verderel, il rejoint la même route dont il se sépare après avoir dépassé Juvignies pour se continuer à l'ouest de Rougemaison. De là, il passe dans Luchy, dans Auchy et

au cimetière de Francastel, à partir duquel on n'en retrouve aucune trace certaine jusqu'à Viefvillers. A partir de Viefvillers, le tracé devient évident : il passe au lieu dit le *Chaussoy* et va droit sur la commune du *Saulchoy-Gallet* et se dirige sur le village de Fontaine, en passant par la *Fosse ferrée*; il se continue, toujours en droite ligne, jusqu'à Croissy; après cela, il pénètre dans le département de la Somme, passe à Lestoq, à Tilloy-les-Conty, etc.

Domination franque, jusqu'au XIe. siècle.

ÉGLISES. —Pendant la période romaine, plusieurs églises, ainsi que nous l'avons dit, s'élevèrent à Beauvais, quelques-unes d'entre elles, d'abord fort simples, furent reconstruites sous la domination franque et on en édifia alors un grand nombre d'autres.

Église de St.-Lucien ou de St.-Nicolas. — Si l'on doit ajouter foi à la tradition, la première église de Beauvais a existé avant la construction des fortifications gallo-romaines: elle remonte à l'époque où saint Lucien vint prêcher la foi dans le Beauvaisis; c'est même lui qui l'a fait bâtir en bois, auprès de sa demeure, sur l'un des points que ces fortifications renfermèrent, au sud-ouest de l'endroit où est située la cathédrale actuelle ; et les premiers chrétiens ont donné à cette église le nom de leur saint apôtre, après son martyre. Ce qui est incontestable, c'est qu'il y avait là en effet, avant le XIe. siècle, une chapelle en bois et qu'elle portait le titre de St.-Lucien *intra muros.* En 1078, Raoul Lenfant, chevalier et sénéchal de France, la fit reconstruire en pierre et y établit un chapitre; elle fut placée alors sous le vocable de St.-Nicolas. Les chanoines étaient obligés de donner, chaque année, à l'abbaye de St.-Lucien une livre d'encens. M. de La Rochefoucauld,

dernier évêque de Beauvais avant la Révolution, prononça, le 26 janvier 1788, la suppression du chapitre de St.-Nicolas; l'église ne fut démolie qu'en 1796 (1).

Eglise de la Basse-Œuvre. — La disposition des murs de l'église de Notre-Dame de la Basse-Œuvre, située dans l'intérieur de la cité, a tant d'analogie avec celle des fortifications que beaucoup d'archéologues pensent qu'elle a été construite à la même époque. C'est le même appareil, la même taille des pierres. Ce sont les mêmes zones de briques; puis on a également trouvé, parmi les moëllons dont le blocage intérieur est composé, des fragments de sculpture qui paraissent provenir de monuments du IIe. et du IIIe. siècle. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que cette église ne soit antérieure au VIIIe. siècle, ainsi que M. de Caumont l'a fort bien dit dans son *Cours d'antiquités monumentales.*

Placée d'abord sous le vocable du prince des apôtres, elle prit ensuite le nom de Notre-Dame. Celui de Basse-Œuvre lui fut donné lorsqu'on bâtit près d'elle le chœur de la cathédrale actuelle, que l'on appela la Haute-Œuvre à cause de ses grandes dimensions et surtout de sa prodigieuse hauteur. Quelquefois le mot Basse-Œuvre était employé seul, mais quelquefois aussi on le joignait à Notre-Dame : *Notre-Dame de la Basse-Œuvre, Beata Maria de Basso opere.*

Détruite en partie au XVIe. siècle, époque à laquelle on entreprit la construction de la nef de la nouvelle basilique, la Basse-Œuvre fut pendant quelque temps abandonnée. Au XVIIIe. siècle, on la restaura pour les usages de la paroisse et, comme elle n'était pas assez grande, on y ajouta une espèce d'avant-nef ou de narthex. L'on continua à s'en servir

(1) Voir les Lettres de Guy, évêque de Beauvais, relatives à l'établissement des chanoines de St.-Nicolas. Louvet, *Histoire et antiquités du pays de Beauvoisis*, tome Ier., page 689.

pour la célébration des offices jusqu'à la Révolution de 93. Vendue alors comme bien national, elle devint la propriété d'un marchand de bois.

Ce qui reste de la Basse-Œuvre ne consiste guère que dans une partie de la nef. Le bas-côté de gauche appartient à l'ancienne construction, mais une moitié de celui de droite a été exhaussée il y a une trentaine d'années pour servir d'habitation, et on y a percé de nouvelles portes et de nouvelles fenêtres. Le mur du midi a 28 mètres 50 centimètres de longueur; l'autre côté ne conserve guère que 25 mètres. La largeur totale de l'édifice est de 22 mètres à peu près.

Autant qu'on peut en juger par ces restes, la Basse-Œuvre n'avait pas de transepts; elle se terminait sans doute, à l'orient, par une abside comme les basiliques profanes et les anciennes églises chrétiennes.

Les murs extérieurs sont en petit appareil. Des fenêtres cintrées, sans moulures et sans colonnes, éclairent la nef principale. Leur cintre est formé de pierres cunéiformes, séparées les unes des autres par quelques briques. Il est encadré dans une bordure de briques disposées en demi-cercle, et il repose sur une espèce d'imposte, également en briques, qui s'étend d'une fenêtre à l'autre et forme ainsi un cordon sur toute la longueur du mur. Des fenêtres semblables, mais plus grandes et sans encadrement, sans imposte en briques, éclairent les bas-côtés.

Cinq ouvertures en plein-cintre sont percées dans la façade et semblent former autant de portes, mais plusieurs d'entre elles n'ont été pratiquées qu'à l'époque où l'on a construit l'avant-nef. On a voulu ainsi réunir le mieux qu'il était possible ces deux parties, et n'en faire en quelque sorte qu'une seule. Dans le même but, on a élargi et élevé les portes ou la porte unique qui existait antérieurement. Trois de ces baies occupent le centre de la façade et correspondent à la nef prin-

cipale; celle du milieu a 3 mètres de large; les deux qui l'accompagnent n'ont qu'une largeur de 2 mètres; elles ont aussi moins de hauteur. Les autres portes correspondent aux deux bas-côtés, elles ont chacune 3 mètres 50 centimètres de large; elles sont également plus basses que l'ouverture du milieu. Aucun ornement ne décore ces baies; on n'en remarque aucun sur la partie inférieure de la façade, mais elle présente quatre contreforts d'une certaine épaisseur. Deux occupent les extrémités de la muraille, les autres sont placés entre les ouvertures des bas-côtés et celles de la nef. Tout ce bas de la façade est maintenant masqué par l'avant-nef, mais on peut apercevoir les portes en y entrant.

Au-dessus du toit de l'avant-nef, on remarque sur la façade une fenêtre à plein-cintre ornée d'une archivolte fort remarquable, qui se compose de plusieurs rangées de petits compartiments en relief, renfermant les uns des croix droites, les autres des croix disposées en sautoir. Un demi-cercle de tores interrompus enveloppe et couronne tous ces dessins; puis, se repliant au bas de l'archivolte, il forme un cordon dans toute la largeur de la façade.

La fenêtre est surmontée de trois personnages qui paraissent n'être couverts d'aucun vêtement. L'un d'eux, d'une taille très-élevée, a le bras étendu vers les autres qui sont placés à quelque distance de lui, dans une attitude de crainte et de soumission. Ces figures ont donné lieu à bien des interprétations. Les uns les ont considérées comme des idoles; d'autres, sans se prononcer sur le sujet qu'elles représentent, ont cru, à cause de la grossièreté du travail, qu'elles étaient antérieures à l'édifice et qu'elles avaient appartenu à quelque monument plus ancien. C'est l'opinion qu'a émise en particulier M. Graves, dans sa *Notice archéologique du département de l'Oise.* Enfin, M. Voillez, qui a publié une description de la Basse-Œuvre, voit dans cette sculpture Adam et Ève paraissant

devant Dieu après leur péché. Cette dernière hypothèse semble d'autant plus probable qu'il existe au portail de l'église de Tracy-le-Val, édifice du XIIe. siècle, des figures tout aussi grossières et presque semblables, représentant Adam et Ève tentés par un serpent enroulé autour d'un arbre qui sépare ces deux personnages.

Au-dessus des figures se trouvent deux corniches, placées à 1 mètre environ l'une de l'autre. L'inférieure est ornée de lignes ondulées ; l'autre se compose de billettes ou tores interrompus.

La façade est terminée par un fronton triangulaire, au centre duquel est une large croix ancrée, en saillie. Au-dessus de chaque branche transversale de la croix, on remarque une ouverture ronde très-petite, destinée probablement à faire pénétrer la lumière dans les combles.

La façade a 16 mètres de haut jusqu'à la base du fronton. Il est incontestable que le toit n'est pas aussi ancien que l'édifice, car on aperçoit dans le fronton les traces de l'insertion de la charpente primitive, et d'ailleurs il est facile de voir que ce fronton a été exhaussé à son sommet, et même assez maladroitement, et que l'on a abaissé les murs latéraux afin de donner plus d'inclinaison au toit. Avant cette opération, les murs étaient probablement terminés par une corniche ornée de quelques moulures.

A l'intérieur, la Basse-Œuvre est divisée en trois nefs. Des arcades en pierre, dépourvues de toute espèce d'ornement, séparent la nef principale des deux autres et supportent les grands murs. Les cintres des arcades reposent sur des piliers sans chapiteaux et sans corniche, qui sont les uns quadrangulaires et les autres octogones. Ces derniers paraissent avoir eu aussi d'abord une forme carrée, mais, en tronquant leurs arêtes, on leur a donné huit côtés au lieu de quatre. Tous les piliers sont formés de grosses pierres ainsi que les cintres.

Les murs offrent au-dedans les mêmes dispositions qu'au-dehors. On les a également revêtus de petites pierres carrées et ornés de briques romaines, mais ils sont actuellement couverts en grande partie d'une couche de mortier.

Il n'a jamais existé de voûte ni dans la nef centrale, ni dans les bas-côtés : l'inspection des murs et de la surface intérieure du fronton ne laisse pas le moindre doute à cet égard.

Il est vraisemblable que la Basse-Œuvre était l'église baptismale de la ville ; c'est ce que porte à croire la pratique, qui s'est conservée jusqu'à la Révolution, d'y baptiser aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte les enfants des différentes paroisses.

Plusieurs opinions ont été émises relativement à la destination primitive de la Basse-Œuvre : maintenant on pense assez généralement, avec M. de Caumont (1), qu'elle a été construite pour servir d'église ; et un certain nombre de ceux qui la considèrent comme contemporaine des fortifications, se rangent même à cet avis. Mais d'autres ont soutenu que, bâtie d'abord comme temple païen, elle n'avait été consacrée au culte catholique qu'assez long-temps après sa construction. C'est le sentiment de Louvet (2) ; c'est aussi celui de Loysel, autre historien de Beauvais (3). Cambry a été jusqu'à désigner la divinité en l'honneur de laquelle cet édifice aurait été élevé : il le donne pour un temple de Jupiter. Ces auteurs se fondent surtout sur la présence des figurines, qu'ils regardent comme représentant des divinités profanes. D'autres croient que c'était ou une basilique profane ou quelque édifice du même genre que l'on a converti en église, à une époque où le christianisme

(1) M. de Caumont, *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge*. Caen, 1841, p. 83.

(2) Louvet, *Histoire de la ville et cité de Beauvais*. Rouen, 1614, livre IVe., ch. Ier., p. 367.

(3) Loysel, *Mémoires de la ville et cité de Beauvais*. Paris, 1607, page 46.

était déjà bien affermi dans le Beauvaisis. Quoique nous adoptions de préférence l'opinion de M. de Caumont, nous ne regardons pas cette dernière comme absolument improbable.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la façade de la Basse-Œuvre, ou du moins la partie supérieure de cette façade, est d'une époque moins ancienne que le reste de l'édifice. En effet, elle est comme appliquée contre la tranche des murs latéraux auxquels elle ne se relie qu'imparfaitement ; elle est chargée d'ornements qui n'existent pas sur ces murs ; les pierres de petit appareil qui la revêtent, disposées d'une manière peu régulière, semblent avoir été remaniées ; enfin les dessins qui décorent l'archivolte de la fenêtre ont beaucoup de rapport avec des moulures qui se trouvent dans des édifices postérieurs au IXe. et même au Xe. siècle, en particulier dans les églises de Rue-St.-Pierre et de Morienval, et les figures ressemblent beaucoup à celles qui ornent le pignon de Tracy-le-Val, église du XIIe. siècle. On remarque, il est vrai, dans cette façade des briques romaines, mais elles ne forment pas de cordons réguliers ; elles sont placées confusément dans le mur et proviennent probablement d'anciennes constructions.

L'extrémité orientale de la Basse-Œuvre se trouvait très-rapprochée du prétoire ; elle n'en était pas éloignée de plus de 25 à 30 mètres.

Non loin de la Basse-Œuvre, dans l'intérieur même de la cité, s'élevèrent encore, avant le XIe. siècle, deux autres églises.

Église de St.-Michel. — Du côté du sud-ouest, parallèlement à l'emplacement qu'occupa dans la suite le couvent des Minimes et où se trouve maintenant la salle de Spectacle, on bâtit sur les fortifications gallo-romaines l'église de St.-Michel.

L'archange saint Michel est le chef des armées célestes : c'est lui qui avec les anges fidèles combattit Satan, alors qu'il

voulait s'égaler au Tout-Puissant et placer son trône au plus haut des cieux. Il le vainquit et le précipita avec ses suppôts au fond des enfers. C'est lui qui, soutenant l'Église naissante au milieu de ses luttes et de ses épreuves, la fit triompher de tous les obstacles et l'aida à établir sur l'univers entier sa bienfaisante domination. Le considérant, pour cette raison, comme un invincible guerrier capable, à lui seul, de dissiper tous les ennemis réunis de ceux qui l'invoquent, nos pères le prirent pour leur protecteur. Ils lui dédièrent cette église pour qu'elle fût comme une citadelle imprenable, et que lui-même, du haut de leurs remparts, il repoussât et mit en déroute tous ceux qui viendraient les attaquer.

Cette église fut détruite en 1810. Les murs de la nef, d'après Simon (1), dataient d'une époque fort reculée. Ils devaient être, comme ceux de la Basse-Œuvre, construits en petit appareil ; leur base du moins l'était d'un côté, puisqu'elle n'était autre qu'une partie même des fortifications.

St.-Michel fut d'abord confié à une communauté régulière. Angésige en était abbé lorsqu'il fut élu en 871 à l'archevêché de Sens. Dans l'année 1147, Eudes, évêque de Beauvais, supprima les dignités d'abbé et de doyen. Il voulait que, dorénavant, les chanoines reconnussent le chef du diocèse pour leur seul supérieur et qu'ils lui rendissent une pleine et entière obéissance. Il statua que les revenus de l'abbé et du doyen seraient administrés au nom de l'évêque par le prévôt, et que lorsque des plaintes s'élèveraient sur le compte de quelqu'un des membres du clergé de la même église, ce serait encore l'évêque lui-même, ou un délégué qu'il choisirait parmi les chanoines, et non le chapitre, qui terminerait l'affaire. Guillaume de Mahum, qui gouvernait à cette époque

(1) Simon, *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, 3e. partie : *Nobiliaire et fondations*, page 100.

la communauté, avait lui-même remis entre les mains de l'évêque son abbaye. Il devint simple chanoine et le chapitre fut sécularisé. Les lettres d'Eudes ont été rapportées textuellement dans l'*Histoire du pays de Beauvaisis*, par Louvet, tome I, page 469.

Église de St.-Pantaléon. — Au sud-est, également sur le rempart, ou du moins contre le rempart, fut construite l'église de St.-Pantaléon qui, depuis 1819, a fait place à une caserne de gendarmerie. Elle fut d'abord desservie par des chanoines. Louvet rapporte que, pendant le Xe. siècle, sous l'épiscopat d'Hildégaire, on y porta un jeune homme atteint du feu sacré, dans l'espoir d'obtenir sa guérison de l'intercession du saint martyr auquel elle était consacrée (1). Vers le commencement du XIIe. siècle, les chanoines Hugues et Garnier la donnèrent à St.-Martin-des-Champs de Paris, à la condition qu'ils y établiraient une communauté de moines, et cette donation fut confirmée, en 1108, par le pape Pascal II. Elle appartint ensuite à l'Ordre de Malte, qui la fit dépendre de la Commanderie de Sommereux. On voyait dans cette église deux tombes remarquables. L'une avait pour inscription :

Cy gist frère Lancelot dit Poule, chevalier de St.-Jean de Jérusalem, commandeur de Laigueville, du Saussoy, de Sommereux et de céans, qui trespassat l'an mil trois cent quatre-vint et deux.

On lisait sur l'autre :

Cy gist Jean Perrin, chevalier de St.-Jean de Jérusalem, commandeur de Martigne et de Sommereux, qui décédat l'an mil quatre cent quatre-vint et neuf.

(1) Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, tome II, page 173.

Il résulte de ce que nous venons de dire qu'avant le XIe. siècle l'enceinte fortifiée renfermait déjà quatre édifices religieux; qu'il y en avait un près de chaque côté du rempart et qu'ils se trouvaient ainsi disposés en quelque sorte aux quatre points cardinaux. Plus tard, deux autres églises furent ajoutées à celles-ci : St.-Barthélemy et Notre-Dame-du Châtel. Ce fut près de la porte du *Gloria laus* qu'on éleva la première, qui existe encore en partie; la seconde, détruite en 1793, était voisine de l'autre entrée de la cité. La collégiale de St.-Barthélemy fut fondée, en 1037, par le chevalier Heilan que l'on croit avoir été châtelain de Beauvais. On rapporte à l'année 1136 la fondation de celle de Notre-Dame-du-Châtel.

(La suite à un prochain numéro.)



NOTICE

SUR

L'ÉGLISE ET LE BOURG

DE CADALEN;

Par Élie-A. ROSSIGNOL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Le bourg de Cadalen, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Gaillac, au département du Tarn, possède une église remarquable sous plusieurs rapports. Cette église est malheureusement petite, et les fidèles de la paroisse ne peuvent y tenir qu'avec peine. Depuis long-temps on s'était aperçu, on s'était plaint de l'exiguité de ses dimensions; mais aujourd'hui on n'a pas voulu souffrir plus long-temps. On a demandé l'érection d'une nouvelle église; la commune s'est imposé des sacrifices; on a mis la main à l'œuvre et le nouvel édifice sera bientôt terminé. Qu'adviendra-t-il de l'ancienne église? Déjà, une fois, on a voulu la démolir et en utiliser les matériaux pour la nouvelle construction. Les fidèles se sont alarmés à la pensée de voir porter la pioche à leur respectable temple; ils ont, en se cotisant, fourni la somme à laquelle avaient été évalués ces matériaux, et ainsi l'édifice est devenu la propriété particulière de quelques paroissiens réunis en association. Mais ce zèle se soutiendra-t-il? Ou bien, lorsque le nouveau temple sera consacré au culte, les oppositions seront-elles levées? Je ne sais; mais, pendant que l'église est encore debout, j'ai eu

l'idée de la décrire, d'en faire ressortir la beauté, et de tâcher d'inspirer ainsi un peu d'intérêt pour ce vénérable édifice.

Je dois auparavant dire un mot de l'histoire de la ville, rechercher ses titres, et peut-être par ce moyen faire comprendre qu'une ville qui a son nom inscrit dans l'histoire du pays doit tenir à honneur de conserver dans ses murs un témoin irrécusable de son ancienneté et de son importance dans les siècles passés.

Cadalen était anciennement un château dont les seigneurs commencent, dès le XIe. siècle, à figurer dans l'histoire. Le titre le plus ancien où ils soient mentionnés est un acte, passé vers l'année 1062, par lequel Aiméric et Rigald, fils tous deux de Godanie, firent hommage à Frotaire, évêque de Nîmes (qui avait encore un droit sur l'évêché d'Alby), et à son neveu Raymond, vicomte d'Alby et de Nîmes, du château de Cadalen avec tous les forts qui y étaient alors et ceux qui y pourraient être bâtis à l'avenir.... *Illum castellum quod vocatur Cadalonium, totas fortezas quæ ibi modo sunt et in antea erunt* (1). Ces mots sembleraient indiquer que ce château-fort commençait alors à recevoir un peu d'importance, et que, fondé depuis peu, il était appelé à en acquérir encore. Quelques années après, Bernard et Guillaume d'Aiméric (fils peut-être du précédent Aiméric) sont nommés en 1081 (2) comme seigneurs *(principes)* du château de Cadalen : ils étaient avoués, c'est-à-dire protecteurs de l'église de Vieux, et en cette qualité ils furent priés par Armant, moine transfuge de l'abbaye de Gaillac, retiré pour lors à celle d'Aurillac, de consentir à l'union de cette église avec l'abbaye d'Aurillac. Ces deux seigneurs refusèrent d'abord d'acquiescer à une telle pro-

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. III, p. 535, nouv. édit.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 380. D'après un récit de Balluze, historien du XIIe. siècle.

position, mais enfin ils y consentirent, moyennant le paiement d'une somme de 400 sols que dut leur verser le moine Armant.

Les seigneurs de Cadalen, ou plutôt les notables de la ville, comptaient, pendant le XIIe. siècle, parmi les premiers de la province. Guinaguerre de Cadalen et seize autres gentilshommes se portèrent pour garants (par un acte daté du 7 des calendes de mars de l'année 1130 (1)) du partage, que venaient de faire les vicomtes Roger et Raymond Trencarel, des biens composant la succession de leur père, et du traité d'amitié et de paix qu'ils s'étaient jurées à cette occasion; ces gentilshommes s'engagèrent même à prendre les armes pour assurer par la force l'exécution des conventions adoptées alors par chacun des deux frères. Les relations se continuèrent pendant long-temps entre ces vicomtes et les notables de Cadalen. En 1139, Bernard Rigal de Cadalen est témoin de l'hommage rendu à Roger, vicomte de Carcassonne, par Raymond Amélius et Olivier pour le château de Penne (2); en 1158 et le 2 juillet, Guinaguerre est témoin, avec d'autres, d'un hommage fait, dans la ville de Carcassonne, à Roger et à Raymond Trencarel par divers vassaux (3); enfin en 1181, lorsque Roger, vicomte de Béziers, reprit les armes contre le comte de Toulouse, parmi les chevaliers et les nombreux vassaux qui accoururent à son passage à Albi pour lui présenter leur hommage, je remarque Wuilhermus de Cadalen. Tous ces nobles jurèrent à Roger de l'aider de tout leur pouvoir dans la guerre qu'il entreprenait contre le comte de Toulouse, et dans celles qu'il aurait dans la suite avec ce même comte (4).

A la mort de Raymond VII, comte de Toulouse, toute la

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 405.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 428.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 488.
(4) *Ibid.*, t. IV, p. 543.

noblesse du Languedoc fut requise de prêter serment de fidélité à Alfonse, comte de Poitiers, et à Jeanne, sa femme, fille unique et héritière de Raymond VII. Le serment fut prêté au château Narbonnais, le 1er. décembre 1249, devant les commissaires envoyés par la reine Blanche, mère d'Alfonse, par les comtes, les barons, les chevaliers de la province, et encore par les consuls et les prud'hommes de plusieurs villes. Sur la liste des barons et chevaliers de l'Albigeois qui remplirent ce devoir de vassalité figurent les noms de Gérald, de Pierre de Cadalen (1). Cadalen devait ainsi relever du comte de Toulouse, mais ce n'était probablement que d'une manière indirecte, puisque par sa position elle faisait partie des États, appartenant au vicomte d'Alby, qui avaient été attribués à Simon de Montfort, et, plus tard, à Philippe de Montfort. Ce dernier avait, en effet, des droits seigneuriaux dans cette partie du bas Albigeois, puisque nous l'avons vu dans de précédentes recherches (2) prendre, en 1231, sous sa protection l'abbaye de Candeil, voisine de Cadalen, et lui accorder certaines prérogatives.

Nous avons vu aussi, dans cette étude sur l'abbaye de Candeil, les seigneurs et autres habitants de Cadalen faire au couvent des donations considérables. Raymond y est indiqué comme seigneur de Cadalen dans celles des années 1232 et 1252; il ne devait être que seigneur en sous-ordre, Philippe de Montfort conservant la haute-seigneurie sur le pays. En 1262, Philippe passe un acte de paréage avec les religieux de Candeil, et se qualifie dans l'acte de successeur, dans cette partie de l'Albigeois, des comtes de Toulouse, des vicomtes

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. VI, p. 475.

(2) *Hist. de l'abbaye de Candeil*, par E.-A. Rossignol, manuscrit qui a valu à l'auteur une médaille de vermeil de la part de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, juin 1859.

de Béziers et d'autres seigneurs souverains. Ce même Philippe eut, en l'année 1265, de grands différends avec Auralric, vicomte de Lautrec, seigneur de Giroussens et d'Ambres, et ce dernier aurait, assure-t-on (1), publiquement insulté le comte de Montfort dans le château de Cadalen. Des lettres-patentes de Philippe de Montfort (2) accordant, en 1269, des droits de pacage aux habitants de la Bessière, dans son fief de Cadalen, prouvent incontestablement que la place de Cadalen appartenait à Philippe de Montfort, qui avait d'autres possessions dans ce canton, sur lesquelles il construisait des forteresses, des *bastides*, dans des positions favorables, telles, par exemple, que celle de Técou, élevée avant l'année 1277.

Des mains de Montfort, la seigneurie de Cadalen dut passer dans celles des Comminges; Gui de Comminges, fils puîné de Bernard VIII et de Laure de Montfort, eut, dans le partage fait en 1315 entre son frère Bernard, comte de Comminges, et lui, d'une part, et Éléonore de Montfort, comtesse de Vendôme et dame de Castres, leur tante, d'autre part, au sujet des terres de l'Albigeois et autres qui leur appartenaient par indivis à cause de Laure de Montfort, mère des Comminges; Gui, dis-je, eut dans son lot diverses terres dépendantes de la seigneurie de Castres, et entre autres Fiac, Tersac et Cadalen; il prit, à cause de cela, le surnom d'Albigeois (*Hist. gén. du Lang.*, t. VII, p. 38). Gui agissait encore comme mari et héritier de Marguerite de Monteil-Adhémar, fille unique d'Hugues de Monteil-Adhémar, baron de Lombers. La seigneurie de Cadalen appartenait donc, dans la première moitié du XIVe. siècle, à Gui de Comminges. Gui, seigneur de Cadalen, de Fiac et autres lieux, s'associa, avec une trentaine de malfaiteurs, écuyers, gentilshommes, pilla et ran-

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. VI, p. 129.
(2) *Hist. de l'abbaye de Candeil.*

çonna une foule de lieux. Il se faisait appeler roi de l'Albigeois et exerçait partout une tyrannie insupportable, détroussant et tuant les habitants, et ne respectant pas même les lieux relevant de son autorité : les premières lettres de rémission délivrées en sa faveur, en 1333, par le roi Philippe VI (1), parlent de vingt hommes tués, *aucuns* entre Florentin et Cadalen.

Le château de Cadalen était une place fortifiée, bâtie sur un mamelon peu élevé et garnie de fossés, de murailles et de portes. Pour l'entretien des portes, ponts-levis et en un mot de la clôture de la ville, les consuls avaient le droit d'aller prendre tout le bois qui leur serait nécessaire dans les forêts de l'abbaye de Candeil, situées dans l'étendue de leur juridiction. Une transaction, passée le 19 septembre 1430 (2), entre eux et l'abbé Pierre de Grave, les confirma dans ce droit et leur reconnut de nouveau et de plus fort celui d'enlever les *fustes* (poutrelles) qui leur seraient utiles pour cela, à la seule condition de le notifier chaque fois à l'abbé et de lui déclarer le nombre de celles qu'ils voulaient emporter.

Cette place a joué un rôle dans les guerres civiles et religieuses du XVI[e]. siècle. Déjà, au début de ces guerres, en 1568, elle fut occupée par les religionnaires (3). Les divers auteurs qui ont écrit avec détails sur les troubles suscités par les affaires de religion dans le Castrais et l'Albigeois, ont plusieurs fois mentionné le nom de Cadalen. Le baron de Cadalen avait embrassé de bonne heure la religion réformée, ou du moins il soutenait ses adhérents. Un gentilhomme de ses

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. VII, p. 462.

(2) *Hist. de l'abbaye de Candeil.*

(3) État des lieux occupés par les religionnaires en 1568, dressé par les ordres de Philippe-Rodolphe, évêque d'Alby. Compayre, *Etude historique*, p. 99.

voisins; le seigneur de Gabriac, était au contraire un des plus fermes soutiens des catholiques. Ces deux seigneurs en vinrent plusieurs fois aux prises, et il est malheureusement vrai de dire qu'aux rivalités d'opinions religieuses se joignirent trop souvent des rivalités d'intérêt personnel. Le seigneur de Gabriac joua un rôle des plus actifs dans ces luttes où il se fit un nom dès l'année 1562; il fut un des lieutenants du gouverneur de l'Albigeois et commanda pendant quelque temps dans la ville de Gaillac. Je n'entreprendrai pas de raconter ici tous les événements dans lesquels ce seigneur figura, je dirai seulement ceux qui rappellent son nom avec celui du baron de Cadalen.

Le 18 février 1576, le baron de Cadalen, à la persuasion du capitaine Alexandre et de Fabre de Castres, bailla sa maison aux huguenots. Les catholiques de Cadalen, excités par de Gabriac, se mirent sous ses ordres, et joints à ceux des villages voisins et à ceux qui étaient accourus d'Alby, ils allèrent assiéger le baron dans sa maison; mais les protestants volèrent à son secours et contraignirent les assiégeants à rentrer en toute hâte dans la ville (1). Les catholiques, ainsi repoussés, prirent leur revanche quelques jours après.

Le baron de Cadalen, enhardi par l'espèce de succès qu'il venait de remporter, forma le projet de faire un coup de main et de surprendre une des places fortes des environs. Il réunit une quarantaine de soldats, se mit à leur tête et partit, le 30 mars 1576, pour aller exécuter l'entreprise qu'il méditait. A peine avait-il fait un peu de chemin qu'il rencontra le capitaine Rouyré (de Baine), de Gabriac et Fonvieille, seigneur de Saliés, commandant une troupe d'hommes bien supérieure en nombre à la sienne. A la vue de ces terribles et nombreux adversaires, le baron battit prudemment en retraite, et, se

(1) Troubles advenus au diocèse d'Alby, de 1561 à 1587. Manuscrit.

sentant pressé, il gagna une métairie, s'y enferma et s'y laissa assiéger. Il se défendit vaillamment et fit mordre la poussière à plusieurs de ses ennemis et au seigneur de Saliés, un de leurs chefs ; enfin, ne pouvant plus résister à des forces supérieures, il demanda à capituler, et il obtint des conditions honorables : la vie sauve pour lui et pour ses soldats. Malgré la foi solennellement jurée, le noble baron et ses vaillants soldats furent constitués prisonniers et amenés d'abord à Alby ; puis de là, d'après les ordres du sieur de Gabriac, ils furent conduits par le sergent Combes à la tour de Gabriac où ils *moururent* peu de jours après. Deux auteurs (1), l'un catholique et l'autre protestant, ont rapporté ces faits avec cette différence que l'écrivain catholique dit que le baron de Cadalen se tua dans la tour de Gabriac, tandis que l'autre, auteur protestant, attribue hardiment sa mort à une déloyauté de la part du sieur de Gabriac qui l'aurait fait périr, dit-il, malgré la foi promise, prétendant lui succéder. Je ne me prononcerai pas entre ces deux versions, il me suffit de les avoir indiquées l'une et l'autre ; mais on peut faire observer que le voisinage des terres de ces deux seigneurs et l'importance des dépouilles du baron de Cadalen pourraient donner de la vraisemblance aux suppositions du chroniqueur Castrais. Cette époque nous montre malheureusement trop souvent des exemples pareils, où des rivalités personnelles et de basses cupidités viennent se joindre aux animosités religieuses et envenimer les querelles.

Après la mort du baron de Cadalen (2), il n'est plus question

(1) Manuscrit cité. — Gaches.

(2) Le baron de Cadalen est toujours désigné dans les manuscrits par son titre et jamais par son nom de famille. On pourrait cependant inférer d'un acte, aux archives de Candeil, par lequel noble Mafre Jeanin de Gabriac, seigneur et baron de Roquesesière et de *Cadalen*, baille, en 1563, le greffe de Cadalen, qu'il était de la même famille

de cette ville; il est à croire que, soumise à l'influence de Gabriac, catholique éprouvé, elle embrassa ardemment le parti de la Ligue, car elle fut une des dernières du pays à reconnaître Henri IV: elle ne fit sa soumission à ce prince qu'en l'année 1595.

Depuis lors, la ville de Cadalen n'est plus guère mentionnée dans les écrits; son nom figure seulement sur la liste de celles qui furent ravagées par la peste (1), de l'année 1629 à 1631, et l'on sait que l'évêque d'Alby appliqua tous ses soins et employa une partie de ses revenus à soulager les pauvres et les pestiférés. Cadalen conserva toujours son importance et garda un des premiers rangs parmi les villes du diocèse dont elle était une des onze villes *maîtresses*. Les députés assistaient pour le tiers-état, avec les représentants des autres consulats du diocèse, à l'assemblée des trois États du pays d'Albigeois. A ces assemblées se trouvaient, pour la noblesse, avec les vicomtes et les barons du pays, le baron de Castelnau de Lévis, anciennement de Bonafous, qui avait en outre entrée aux États-généraux de la province du Languedoc. Le titre de baronnie des États avec entrée aux États-généraux fut porté en 1766 sur la seigneurie de Cadalen. Jacques de Crussol, marquis de St.-Sulpice, avait été nommé baron de Castelnau et des États, et il avait transmis cette terre et ce titre à ses descendants; en l'année 1766 Ch^es^. M^ie^. Em^el^. de Crussol marquis de St.-Sulpice, vendit la terre de Castelnau de Lévis au président de Pégneyroles, et le titre de baronnie aux États du Languedoc et d'Albigeois, à Philippe-Charles-François de Pierre de Blou,

que de Gabriac, son frère ou son cousin-germain. On aurait ainsi désigné les deux antagonistes par leurs titres pour ne pas les confondre, et l'affirmation de Gaches, qui veut que de Gabriac ait tué le baron de Cadalen pour lui succéder, donnerait de la vraisemblance à ma supposition.

(1) Roger, *Archives historiques*, p. 201.

marquis de Pierre Bernis, frère du cardinal de ce nom, archevêque d'Alby. Ses titres furent portés sur la seigneurie de Cadalen auquel le nom de PIERRE-BOURG fut alors imposé. C'est sous ce nom que Cadalen est désigné sur la carte des diocèses de France par Cassini : *Pierre-Bourg ci-devant Cadalen*, et jusqu'à la Révolution, les barons de Cadalen, ou plutôt de Pierre-Bourg, assistèrent aux réunions annuelles de l'assiette d'Alby et à celles des États du Languedoc.

Une grande partie du diocèse d'Alby, partie méridionale, était comprise dans la sénéchaussée de Carcassonne. L'administration de la justice y était confiée à un viguier résidant à Alby. Depuis long-temps cette viguerie avait été divisée en quatre siéges royaux particuliers, savoir : le siége d'Alby, le siége de la Terrebasse d'Albigeois, fixé à Cadalen, la prévôté de Réalmont et la baillie ou capitainerie de Briatexte. Cadalen était donc, depuis plusieurs siècles (1), un des siéges de l'administration de la justice dans la viguerie d'Alby; elle y était rendue par un juge, auprès duquel le roi était représenté par un procureur, et ces officiers étaient ainsi désignés : juge ou procureur du roi, en la judicature de Terrebasse, siége principal de Cadalen. Cadalen n'a pas perdu, dans la nouvelle division administrative de la justice, le privilége d'être un des siéges subalternes dans lesquels la justice est rendue, et la fixation à cette ville d'un chef-lieu de canton vient justement lui continuer aujourd'hui une certaine splendeur. Les juges de paix étaient primitivement nommés par le peuple. Les archives de la mairie de Cadalen conservent le procès-verbal d'installation du premier de ces magistrats, M. Cahuzac, du 5 juin 1791 (2).

(1) J'ai vu, à la préfecture du Tarn, un bail du greffe de Cadalen, cédé, le 4 février 1563, par noble Maffre Jeanin de Gabriac, seigneur et baron de Roquesesière et de Cadalen.

(2) Mon père a été aussi juge de paix de ce canton pendant 17 ans.

La communauté de Cadalen était administrée par quatre consuls nommés par les habitants à la pluralité des voix. Ils entraient en fonctions chaque année le 30 novembre, jour de la fête de saint André. Voici de quelle manière il était procédé à leur nomination. Les consuls en exercice dressaient une liste de sept personnes, composée du juge, lieutenant de maire, premier consul perpétuel, pour le premier rang, et de deux autres personnes pour les deuxième, troisième et quatrième rangs; cette liste était communiquée au procureur du roi au siége de Cadalen, qui permettait, si les personnes y dénommées étaient *gens de bien et d'honneur et sans reproche*, de procéder à la création consulaire par le suffrage des habitants. Le juge lieutenant de maire convoquait alors à Cadalen, le dimanche avant la fête de saint André, tous les habitants compris dans l'étendue du consulat; il leur présentait la liste dressée par les consuls anciens et approuvée par le procureur du roi; puis il appelait tous les habitants assemblés les uns après les autres, leur faisait prêter serment et recueillait un par un tous les suffrages qui devaient se reporter sur l'une ou l'autre des deux personnes désignées pour chacun des quatre rangs, la nomination du premier consul étant de pure forme, puisqu'il n'avait pas de concurrent, et qu'il était pourvu à la régie de premier consul perpétuel. Les suffrages recueillis, le lieutenant de maire président faisait appeler, par son *baille* (valet consulaire), les trois personnes des deuxième, troisième et quatrième rangs qui avaient obtenu la pluralité des voix : il leur demandait si elles acceptaient leurs nouvelles fonctions, et après leur avoir fait prêter serment et leur avoir fait promettre de bien et dûment exercer leur charge, et de donner à la fin bon et fidèle compte de leur administration, il les proclamait consuls pour l'année suivante (1).

(1) Registre des délibérations de la commune de Cadalen, séance du

Les consuls étaient aidés dans leur charge par douze conseillers politiques; ils se réunissaient à la maison de ville, *au son de la choche*, sous la présidence du juge en la judicature de Terrebasse, faisant les fonctions de lieutenant de maire, et qui était aussi premier consul perpétuel. La principale attribution de ce conseil était le vote des dépenses et la répartition des tailles. Cadalen était tenue de payer annuellement au roi une albergue de vingt-quatre livres. J'ai vu toujours figurer cette somme dans les dépenses de la communauté, jusqu'en l'année 1709; mais, par un édit du mois de juin 1710, le roi affranchit cette communauté, se réservant seulement une petite somme annuelle, que j'ai vue être, en 1711, de 5 sols, et, en 1719, de 1 livre 15 sols 4 deniers, sur les registres des délibérations où elle est ainsi justifiée : pour reste des 24 livres que le roi s'est réservé de l'abonnement de l'albergue que la communauté lui payait annuellement.

Dans une délibération du 14 avril 1720, il est voté une dépense de 523 livres affectée à des réparations à faire à la maison de ville, au couvert de la place, au clocher et aux murailles de la ville, réparations urgentes, car ces édifices menaçaient de crouler.

L'église de Cadalen était sous le vocable de la Sainte-Vierge. Beaucoup d'églises étaient placées sous l'invocation de la sainte Mère de Dieu; pour les distinguer les unes des autres, on appliquait autrefois à chacune d'elles une dénomination particulière; c'est ainsi que celle de Cadalen a été fort anciennement, depuis sa fondation peut-être, désignée par ces mots : église de *Notre-Dame del Sauze* ou *du Sauze de*

dimanche 26 novembre 1713, Jean de Molinier, conseiller du roi, juge en la judicature de Terrebasse, siége principal de Cadalen, lieutenant de maire dudit Cadalen. Jean-François Cahours, procureur du roi en la même judicature.

Cadalen. Des actes authentiques (1) nous prouvent que, pendant tout le cours du XVII[e] siècle, elle a été ainsi qualifiée. Ce surnom devait avoir une raison d'être, mais je n'ai pu en trouver aucune explication plausible; à moins de lui appliquer des faits racontés par une légende répandue encore aujourd'hui dans le pays (2). Un acte conservé aux Archives de la préfecture du Tarn rappelle succinctement une bulle lancée par le pape Alexandre VII, en faveur de la confrérie de Notre-Dame de Cadalen, et une permission pour la publication de cette bulle donnée, le 31 janvier 1661, par le vicaire-général du diocèse d'Alby. Il est regrettable que le texte de cette bulle

(1) Archives de la Préfecture, Actes des années 1603, 1645, 1657, 1690.

(2) Au lieu de Cadalen, avant la construction de toute maison, croissait, aux bords d'une mare, un saule dont le tronc était devenu creux par suite de vieillesse. Une jeune fille, vouée de bonne heure au service de Dieu, avait quitté ses parents, pour suivre en liberté, les secrètes aspirations de sa conscience : elle suivait en cela l'exemple d'autres jeunes vierges dont les traditions sacrées du diocèse nous ont conservé le souvenir : sainte Carissime, sainte Martiane, sainte Sigolène. Elle avait fixé son séjour sur le mamelon désert de Cadalen. Elle parcourait le pays, faisant partout le bien; la nuit, elle se réfugiait dans le saule creux où elle avait établi sa résidence, et, l'arbre étant un peu penché sur l'eau, elle y parvenait en faisant un léger bond. A sa mort, elle fut enterrée à ce même endroit où elle avait passé une partie de sa vie à servir Dieu. Des miracles durent s'opérer sur sa tombe, et les habitants des environs résolurent de construire une église sur l'emplacement sanctifié par ses vertus et d'y grouper autour leurs habitations. L'église fut placée sous l'invocation de la sainte Mère de Dieu, et pour conserver le souvenir de la jeune fille, on l'aurait appelée du nom de *Notre-Dame du Sauze* ou *du Sault*, en mémoire du saule où elle se retirait, ou du sault, du bond qu'elle faisait pour s'y loger. Telle serait l'origine du bourg de Cadalen. — Il ne faut pas se dissimuler toute l'invraisemblance de pareilles traditions; cependant les légendes ont un point de départ ordinairement vrai, et ainsi elles ne doivent pas être systématiquement écartées.

ne nous ait pas été conservé : il nous aurait appris certainement quelque détail intéressant sur cette association, et donné peut-être une explication du vœu que certaines femmes pieuses allaient accomplir, il y a encore peu d'années, à cette église (1).

Des fondations d'obits furent faites dans l'église de Cadalen. Beaucoup de personnes, confiantes en l'efficace protection de la puissante patronne vénérée d'une manière particulière dans cette église, avaient fait des libéralités considérables à l'effet d'obtenir, pour le repos de leur âme, des prières publiques et annuelles dans ce saint lieu; plusieurs même, étrangères à la localité, désiraient que leur corps fût inhumé dans cette église paroissiale et priaient, par leur testament (2), le desservant et les paroissiens de vouloir le leur permettre. Les unes et les autres donnaient, à cette fin, des sommes fortes aux trois bassins de Notre-Dame, de St.-Étienne et de St.-Amarand, ou à un seul des trois, et léguaient aux curés des rentes perpétuelles en argent ou en nature pour faire dire des messes solennelles pour le salut de leur âme. Des fiefs nobles furent même baillés à ces intentions : les archives de la préfecture renferment une note détaillée sur la désignation des fiefs appartenant aux prêtres obituaires de Cadalen, avec la contenance et

(1) De jeunes femmes, de jeunes mères, à certaines époques de leur vie, allaient et vont encore faire un vœu à Notre-Dame de Cadalen, et se dépouillent, pour obtenir la protection de la sainte Mère de Dieu, de leurs plus belles parures, lui faisant don d'un ruban, d'une coiffe, ou de toute autre partie de leur habillement. Le dimanche des *Pasquettes* (Quasimodo), ces objets étaient vendus au profit de la Fabrique.

(2) Archives de la préfecture. Testament, 5 novembre 1645, de dame Jeanne de Pez et femme de Jean Cahours, procureur du roi en la judicature de Terrebasse, siége à Cadalen, désirant que son corps fût inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame del Sauze de Cadalen ; et autre testament de l'année 1547, de Jean Brunet, demandant que son corps fût apporté au tombeau de ses prédécesseurs dans cette même église.

la cotisation de chacun d'eux (1). Ces fiefs, dont plusieurs étaient indivis avec le seigneur de Gabriac, servaient chaque année, sous le nom de censives, des rentes féodales foncières et directes, avec acape et arrière-cape et autres droits seigneuriaux. Comme possesseurs de fiefs et autres biens immeubles, les prêtres obituaires de Cadalen étaient obligés de payer au Trésor des droits d'amortissement, et de déclarer leurs nouvelles acquisitions. J'ai vu aux archives une note, du 7 août 1690, du commissaire délégué pour le fait des amortissements et nouveaux acquêts en la généralité de Toulouse, établissant que les marguilliers de Notre-Dame del Sauze de Cadalen, pour satisfaire à l'ordonnance royale du 5 juillet 1689, lui avaient remis une déclaration portant qu'ils ne possédaient aucun bien sujet à ces droits, soit par acquisition,

(1) Ces fiefs, situés dans la juridiction de Cadalen, ont été plus d'une fois arpentés de l'année 1451 à 1729. Dans la *perge* et la *cotise* faite le 1er. octobre 1603 par Pierre Bonne, *agrimauseur* de Gabriac, ils sont ainsi dénommés :

Fief de la *Viguairie*, faisant rente de 6 rases de blé, mesure d'Alby, de 2 sols 6 deniers d'acape et autant d'arrière-cape, et avait une contenance de 4 setiers 4 méjères. — Cette mesure est indivise avec le sieur de Gabriac qui en avait les trois quarts, le quart seulement appartenant aux prêtres obituaires de Cadalen.

Fief *del Mercadial*, faisant rente de 2 rases de blé. Contenance, 4 rases. — Indivis par moitié avec le sieur de Gabriac.

Fief d'*Albino*, sous la censive de 6 deniers. Contenance, 6 rases 1 boisseau. — Indivis avec le sieur de Gabriac qui en a les trois quarts.

Fief de *St.-Amarand*, censive, 2 deniers d'argent. Contenance, 10 rases 1 boisseau.

Fief de *Bouscou*, censive, 4 sols. Contenance, 3 setiers. — Indivis avec le sieur de Gabriac qui en a les trois quarts.

Fief de *la Nauzette*, faisant rente de 1 cartière de froment et 1 denier d'acape. Contenance, 6 rases.

Fief de *Foulougne*, faisant rente de 1/2 mesure de froment. Contenance, 1 setier 2 rases.

donation, fondation, échange ou autrement depuis le 1er. janvier 1600.

Les fondations d'obits devinrent si nombreuses, qu'au dernier siècle, les prêtres de Cadalen furent obligés de s'adresser à l'archevêque d'Alby pour le prier de réduire et modérer le service des obits eu égard à leur revenu. L'archevêque Dominique de Larochefoucault, faisant droit à leur réclamation, mit, par son ordonnance du 24 février 1755, à 20 sols les grand'-messes et à 10 sols les basses, et reporta les litanies de la Vierge et le *Libera me* fondés pour chaque samedi au service fixé pour chaque dimanche.

Plusieurs prêtres desservaient l'église de Cadalen : un acte de l'année 1603 est fait à l'acceptation de Jacques Puel, prêtre et syndic des autres prêtres desservant de Notre-Dame del Sauze de Cadalen.

L'ordre des séances dans l'église, le rang selon lequel devait être faite l'offrande et distribué le pain bénit, ont été pendant bien long-temps le sujet de longs débats dans les grandes comme dans les petites localités. Les notabilités de Cadalen n'entendaient pas, elles aussi, qu'il fût empiété sur leurs droits : car nous voyons (1) les officiers royaux se plaindre et intenter un procès devant la Cour de Toulouse au curé de Cadalen, pour avoir refusé de leur donner la paix lorsqu'ils s'étaient présentés à la Sainte-Table et *d'avoir fait passer d'autres gens avant eux*. Ce procès fut terminé à l'amiable avant toute enquête, et le curé demeura autorisé à donner d'abord la paix dans le sanctuaire aux ecclésiastiques et aux ministres servant à l'autel, et puis, se rendant au balustre, à recevoir à l'offrande et à donner la paix aux laïques au fur et à mesure qu'ils se présenteraient, *sans avoir aucunement à se préoccuper de leur rang* (2). Par ce même arrangement, les

(1) Archives de la préfecture.

(2) Il n'y a pas de civilité à l'offrande, il n'y a que des droits. Sou-

marguilliers furent obligés de porter ou de faire porter le pain bénit aux officiers et aux consuls à leur banc.

Les archives de la préfecture mentionnent un acte sur parchemin, du 25 juillet 1551, relatif à la *consécration* de l'église de Cadalen. Aucun détail n'est donné dans cet acte aujourd'hui perdu, et j'ai cherché inutilement aux archives de l'archevêché une explication sur cette cérémonie et sur cette date; la perte de ce document est d'autant plus regrettable que l'église, comme on va le voir par la description que je vais maintenant en faire, remonte à une époque beaucoup plus reculée; et je ne sais dès-lors comment concilier cette date avec les caractères architectoniques de l'édifice : le texte seul aurait pu nous éclairer sur ce point. Cependant, nous savons que la cérémonie de la consécration se faisait souvent (et quelquefois elle ne se faisait même pas pour les petites églises) bien long-temps après la bénédiction de l'édifice. La consécration de 1551 ne prouverait ainsi rien pour la date de l'érection de l'église.

L'église de Cadalen, de petites dimensions, est composée d'un sanctuaire et d'une nef, séparés l'un de l'autre par les piliers massifs qui supportent le clocher. Elle est orientée de l'est à l'ouest. La porte d'entrée est percée latéralement dans le mur méridional de la nef, et le pavé de l'église étant élevé d'environ deux mètres au-dessus du niveau du sol extérieur, on y monte par un escalier double de douze marches. La longueur totale est dans œuvre depuis le fond de l'abside jusqu'à l'extrémité de la nef, de 19m,40. Toutes ses parties sont voûtées; je

vent il faut qu'après de longues plaidoiries les Parlements règlent les rangs, et vous verriez quelquefois une foule de seigneurs, de marguilliers, de gens notables, aller fièrement à l'offrande un arrêt dans une main et une pièce d'argent dans l'autre. — Monteil, *Histoire des Français des divers États*, XVIe. siècle, station XXXIII.

vais décrire successivement chacune d'elles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le sanctuaire, formé de cinq faces d'un octogone régulier, a seulement 5 mètres de largeur; la voûte est divisée par six arceaux légèrement en ogive qui se croisent diagonalement et vont se réunir à un point d'intersection placé au centre du polygone. Quatre de ces arcs reposent sur des colonnes à demi engagées, adossées à chaque angle de l'octogone. Ces colonnes sont liées les unes aux autres par de faux arcs, également en tiers-point. Deux d'entre elles, celles du fond, ont un fût très-mince et sont couronnées d'un chapiteau, figurant un cep de vigne avec ses fruits enlaçant un écusson; elles n'ont pas de base et le fût lui-même a été coupé à deux mètres au-dessus du sol, pour en supprimer la saillie et rendre ainsi plus facile le passage ménagé derrière l'autel; les deux autres sont plus fortes; elles partent sans base et d'un seul jet du pavé de l'église, et ont un chapiteau sans autre ornement qu'un écusson. Ce même écusson reparaît encore à la retombée des autres deux arcs, à l'angle formé par le sanctuaire et les piliers du clocher. Ce sanctuaire est éclairé par deux fenêtres allongées et étroites.

A droite et à gauche de l'autel, une armoire a été pratiquée dans l'épaisseur du mur. Celle de gauche (du côté de l'épître) est toute simple et n'offre rien de remarquable; celle de droite mérite d'être signalée. C'est une ouverture rectangulaire, entourée d'un encadrement creusé dans la pierre et formé de petites colonnettes, trois de chaque côté, à base élégante et dont les deux extérieures portent un couronnement des plus gracieux; ces colonnettes sont partagées inégalement, dans le sens de leur hauteur, par des traverses horizontales qui divisent l'armoire en deux compartiments distincts, qui sont fermés l'un et l'autre par un volet avec pentures et serrure. Les dimensions de cette armoire intéressante sont de 1 mètre 85 de haut sur 1 mètre de large

On sait qu'avant le XIIe. siècle il n'y avait pas sur les autels de tabernacles pour recevoir les hosties, et les tabernacles manquent encore sur la plupart des autels des XIIIe. et XIVe. siècles ; l'eucharistie se conservait alors dans des vases qui étaient suspendus, tantôt renfermés dans des *armoires* placées à côté de l'autel. Ces armoires, qui existaient depuis le Ve. siècle, servaient aussi, celle de droite, à renfermer les calices et les autres vases, et celle de gauche les livres saints. Aux XIIe. et XIIIe. siècles parurent les *crédences*, sortes de niches pratiquées aussi dans l'épaisseur du mur, le plus souvent du côté de l'épître, mais quelquefois des deux côtés de l'autel, et qui étaient destinées à recevoir l'eau qui avait servi à laver les vases sacrés et les doigts du prêtre. Les crédences, en usage jusqu'au XVe. siècle, ne doivent pas être confondues avec les armoires qui existaient souvent concurremment avec elles. — L'armoire de l'église de Cadalen est bien réellement une de ces armoires où l'on conservait la sainte hostie. Le style architectonique des décorations paraîtrait assigner à sa construction une époque postérieure à celle du sanctuaire ; mais cette armoire n'en est pas moins remarquable, et il faut reconnaître ici qu'on en rencontre rarement dans les églises du diocèse d'Alby.

L'autel et le rétable ne méritent pas d'être signalés ; cependant le rétable présentait, il y a quelques années, cette particularité qu'on remarquait un miroir incrusté dans un de ses panneaux, celui du milieu. N'aurait-on pas observé dans d'autres rétables une ornementation de ce genre? L'église de Cadalen n'ayant pas de sacristie (car celle qui existe, et dont la porte ouvre dans le chœur à gauche de l'autel, a été construite seulement en l'année 1817) : le prêtre se revêtait de ses ornements sacerdotaux, pour célébrer la messe ou chanter les offices, devant l'autel et en présence des fidèles. Ce fait démontre l'absolue nécessité des armoires dont nous venons

de parler, et pourrait peut-être expliquer la présence du miroir sur le rétable de l'autel.

La nef a une longueur de 9 mètres 40 sur 6 mètres 60; elle est composée de trois travées équilatérales, décorées de faux arcs et séparées de chaque côté par deux pilastres supportant l'arc-doubleau. La voûte, qui a une hauteur de 9 mètres 80, depuis le sol de l'église, offre des arcs en ogive, surbaissés et se rapprochant un peu du plein-cintre. Les pilastres qui supportent ces arcs n'ont pas de chapiteaux historiés; les arcs seuls, qui s'appuient et se réunissent aux angles des piliers du clocher et du mur occidental de l'église, sont terminés par un chapiteau pareil à ceux des colonnes du chœur et qui figurent un cep de vigne chargé de fruits enlaçant un écusson.

La nef est éclairée par deux fenêtres percées dans le mur méridional, et par une rosace pratiquée dans le mur du fond de l'église. La porte d'entrée est dans le mur méridional entre les deux pilastres, mais plus près de l'un que de l'autre.

En face de la porte se voient les fonts baptismaux; ils sont placés dans une niche creusée dans le mur septentrional de la nef, entre les deux pilastres. Cette niche est couronnée d'une construction en maçonnerie appuyée contre le mur et affectant la forme d'une pyramide, dont la base est ornée d'une boiserie sculptée et élégamment découpée dans le style ogival : boiserie polygonale divisée par compartiments et imitant les franges d'un rideau qui recouvrirait le haut d'un berceau. La cuve baptismale qui repose dans cette espèce de baptistère est en pierre, de forme ronde ou légèrement polygonale et à pédicule très-peu développé. Elle est entourée et protégée par une grille qui s'élève bien plus haut qu'elle, en bois sculpté, et composée de panneaux liés les uns aux autres par des charnières et s'ouvrant en deux parts; deux d'entre eux étaient fixés au mur. Les panneaux de cette grille, qui enveloppe et étreint la cuve baptismale, sont percés à jour et reproduisent

des ornements diversement ajustés et disposés. Au centre de chaque panneau ont été gravés : sur l'un, le monogramme du Christ, IHS, *Jesus hominum salvator ;* sur l'autre, celui de la Sainte Vierge, M-A, *Maria*, en belles lettres gothiques du XVe. siècle ; sur les autres, une rosace ou le soleil, une fleur de lis et autres décorations. Au bas des deux panneaux de devant, une main taillée dans le bois indique les deux lettres gothiques T. P. Cette boiserie m'a paru très-remarquable et mérite d'être conservée.

La nef est séparée du sanctuaire par les piliers massifs qui supportent le clocher, ou plutôt les piliers sont placés à l'extrémité orientale de la nef et la rétrécissent considérablement, et encore la base et le fût de la colonne, à une hauteur d'environ deux mètres, ont-ils été enlevés pour donner entre les deux piliers un passage plus large. Chacune de ces colonnes est ornée de chapiteaux dont trois sont formés de deux rangs de feuilles recourbées en volute, et le quatrième reproduit deux aigles ou oiseaux du même genre. Contre un de ces piliers, celui de gauche en entrant, a été adossé dans la nef un autel. La voûte du clocher, en coupole pour ainsi dire, est divisée par deux arceaux plats se coupant à angles droits.

Le clocher est octogone, mais à l'extérieur il présente la forme carrée jusqu'à la hauteur d'un trottoir, garni d'une rampe, qui règne seulement sur les deux faces méridionale et septentrionale. Chacune des faces de l'octogone est percée d'une ouverture allongée. La tour est voûtée au sommet et la voûte, consolidée par huit arceaux venant de chaque angle du polygone, supporte une plate-forme.

On monte à cette tour par un escalier tournant en pierre ; il est pratiqué dans une seconde tourelle très-étroite, placée dans le mur du nord et faisant saillie à cet aspect. La tourelle dépasse le niveau de la balustrade du clocher, et sa couronne conique s'élève presque aussi haut que la tour du clocher.

La porte d'entrée de l'église est placée sur le côté méridional et non sur la façade occidentale ; elle est à plein-cintre et ornée de plusieurs voussures décorées de creux et reliefs et disposées en retrait ; elle est percée dans un mur qui forme une saillie sur celui de l'église et qui est terminé par une corniche supportée par des modillons. Les archivoltes de la porte reposent sur une corniche placée sur les chapiteaux des colonnes. Celles-ci, au nombre de deux de chaque côté, ont leurs chapiteaux historiés, c'est-à-dire offrant des sujets religieux en bas-relief. L'explication de ces sujets, sur lesquels on a découvert des symboles, est quelquefois un peu conjecturale ; mais il y a des types qui ont été reproduits assez souvent pour ne laisser aucun doute sur l'interprétation des scènes qu'ils représentent. Ainsi l'on y voit habituellement reproduits des sujets puisés dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament, les supplices des pécheurs et les récompenses des bons, l'antagonisme entre le bien et le mal.

D'après le symbolisme employé généralement dans les églises du moyen-âge pendant le XIIe. et le XIIIe. siècle, je crois pouvoir expliquer d'une manière plausible, au moins pour deux d'entre eux, les sujets reproduits sur les chapiteaux de notre porte. Les chapiteaux qui sont à la droite du spectateur figurent, le premier, un homme couvert d'un vêtement ample et court, portant une bourse suspendue par un cordon à son cou et qu'il presse contre sa poitrine avec sa main droite ; il est placé entre deux démons à pieds crochus et à figures hideuses, coiffés d'un bonnet garni de serpents, qui l'ont lié par le cou et ont l'air de l'entraîner ; l'un tient la corde avec ses deux mains ; l'autre, tout en tenant ferme le lien, tire le patient à lui par un bras, de toute sa force. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce sujet, admirablement bien sculpté, un avare tourmenté par deux démons. Le second chapiteau nous montre d'une manière aussi claire Adam et Ève,

aux deux côtés de l'arbre de la science du bien et du mal que le serpent séducteur embrasse de ses replis. Ce sujet biblique est un de ceux que les sculpteurs du moyen-âge ont le plus souvent représenté, et ils ont donné habituellement à l'arbre l'aspect d'un palmier, d'un figuier, d'un pommier on d'un oranger.

Les deux chapiteaux de l'autre côté de la porte, à gauche du spectateur, ne nous donnent pas des sujets d'une interprétation aussi facile ; je n'en hasarderai pas une explication, et me contenterai seulement de les décrire. Le chapiteau extérieur représente un personnage vêtu d'un habit long et ample ; il paraît légèrement élevé au-dessus du sol et a les mains tendues vers le ciel ; il est entouré de deux anges vêtus, placés sur un plan un peu inférieur au sien ; ils appuient une de leurs mains sur leur poitrine et semblent, de l'autre, soutenir le personnage du milieu dans l'ascension qu'il paraît vouloir faire vers le ciel. Ne pourrait-on pas voir là l'apothéose de quelque saint ? — L'autre figure un quadrupède, à membres robustes et dont la queue est aussi longue que ses jambes, qui tient avec sa gueule par le cou un oiseau dont il fait courber la tête vers la terre ; l'oiseau fait ses efforts pour lui échapper, mais ces efforts ne peuvent rien contre la force calme et tranquille de son ennemi. Ces deux animaux seraient-ils le renard et le coq, et symboliseraient-ils l'abaissement des orgueilleux ?

Les colonnes, formées d'une ou de deux pierres, sont en grès-molasse et les chapiteaux en pierre calcaire ; les sujets ont été parfaitement sculptés ; la pierre est profondément fouillée, et les sentiments que chacun des sujets exprime convenablement rendus. Le temps a peu rongé ces sculptures, les hommes seuls les ont mutilées : les têtes des personnages surtout ont eu le plus à souffrir des dévastations ; mais, tels qu'ils sont, ces chapiteaux sont encore fort remarquables.

La corniche qui surmonte les chapiteaux se prolonge jusqu'à

l'extrémité du mur de la porte ; elle est composée à droite de rinceaux et à gauche de palmettes avec des têtes humaines, des deux côtés, aux angles formés par la retraite des colonnes.

La porte, ai-je dit, est ornée de voussures décorées de creux et reliefs et disposées en retrait. Les tores, alternant avec les creux, forment le plus agréable coup-d'œil. Un de ces creux, le plus large de tous, et qui repose sur les deux colonnes intérieures, est chargé de vingt-trois billettes rondes. L'archivolte est décorée, à son extérieur, par des palmettes réunies deux à deux et en sens inverse, disposition des plus élégantes.

L'entablement de la porte est couronné par une corniche supportée par des corbeaux ou modillons, entre lesquels on a sculpté, en guise de frise, des rosaces et d'autres figures. La corniche est ornée d'un rang de palmettes ; les modillons en forme de console qui la soutiennent sont au nombre de dix et représentent, le premier, à gauche, une tête grimaçante, et les deux derniers de belles têtes ordinaires ; les sept autres, chargés aussi de quelque ornement, ont été mutilés : de telle sorte qu'on ne reconnaît aucune des figures. Entre chacun de ces modillons, on voit reproduits, en guise de frise allant de gauche à droite, la figure de la lune, celle du soleil, symboles de l'Ancien et du Nouveau-Testament ; l'Agneau soutenant du pied la croix et se retournant pour l'examiner, symbole du Christ immolé pour nous racheter ; un personnage représenté par la partie inférieure du corps, nu ou presque nu, à genoux devant une espèce de vêtement qu'il veut peut-être revêtir ; une croix ou un X, et enfin trois rosaces.

Dans l'entablement, entre la frise et l'archivolte, on voit, sur le milieu de la façade, le monogramme du Christ placé dans un cadre perlé, circulaire : monogramme formé des deux lettres X et P, qui sont les deux premières du mot grec Χριστος, le Christ. Il est ici accompagné des deux lettres Α et Ω, première et dernière de l'alphabet grec, posées sur une barre

transversale, et ces lettres indiquent que Jésus-Christ est le *commencement et la fin : Ego sum alpha et omega, principium et finis.*

A l'intérieur, cette église, à l'exception de l'abside, ne nous offrira rien de bien remarquable. La façade de l'ouest, qui est terminée par un fronton triangulaire percé d'une ouverture ronde sans aucun ornement, et celle du midi, sur laquelle est placée la porte d'entrée, dans un mur en saillie, ont été crépies : de telle sorte qu'on ne peut pas distinguer la manière dont les murs ont été construits. Les pilastres qui supportent la voûte de la nef, et les contreforts du clocher, font une légère saillie qui se confond dans le bas avec la partie du mur correspondant à la portion de l'église comprise dans le sol. Des trois fenêtres éclairant la nef, deux sont à plein-cintre, l'une à gauche de la porte et l'autre entre les contreforts du clocher, ayant une hauteur égale à deux fois environ leur largeur; la troisième, à droite de la porte, est haute et très-étroite : elle a été évidemment refaite. Le chevet de l'abside est décoré de colonnes à demi engagées dans le mur dont elles n'atteignent pas le haut, et qui sont surmontées de corniches ornées d'oves et de moulures imitant des pierres taillées à facettes. A la hauteur de ces chapiteaux, l'hémicycle du chœur est décoré d'un rang horizontal de pierres sculptées se détachant du mur et reproduisant des figures grimaçantes. Entre chacune de ces colonnes, au nombre de quatre, correspondant aux angles de l'octogone, l'architecte a pratiqué, sur ces cinq faces, une fenêtre à plein-cintre sans aucun ornement, d'une hauteur égale à deux fois sa largeur ; trois de ces fenêtres ont été bouchées, et les deux autres, dont nous avons parlé en décrivant l'intérieur du sanctuaire, ont été refaites et allongées. La partie du mur de l'abside qui regarde le nord et qui n'était pas ainsi soumise à l'action du mauvais temps, contre lequel d'ailleurs elle aurait été protégée par les maisons distantes à peine de

quelques mètres, n'ayant pas été recouverte de mortier, on peut parfaitement en remarquer la maçonnerie, qui est un appareil régulier et en pierre dure. Le mur de l'abside, comme celui de la nef, n'est couronné d'aucun entablement; il n'aurait jamais été fait ou bien, à une époque postérieure, il aurait été enlevé.

L'ancienneté de l'église de Cadalen me paraît incontestable: on pourrait, par les détails architectoniques, préciser l'époque de la construction; mais il faudrait pour cela plus de connaissances et de pratique que je n'en ai. Je soumettrai donc ici mon opinion avec beaucoup de réserve. La porte d'entrée est évidemment romane du XIIe. siècle; l'abside, quoique offrant à l'intérieur des arcs en tiers-point, doit néanmoins par son extérieur, par son appareil, ses colonnes, ses fenêtres à plein-cintre et dépourvu de tout ornement, remonter à une époque fort reculée, sinon romane, au moins à l'époque de transition, au XIIIe. siècle. Quant à la nef, si elle n'a pas été élevée à la même époque et en même temps, elle l'aurait été peu de temps après; car l'examen de toutes ses parties indique une époque relativement fort ancienne: voûtes, pilastres, piliers massifs qui supportent le clocher, chapiteaux à ornementation simple, rose du fond de la nef sans aucun ornement, fenêtres à plein-cintre, contreforts à peine saillants, clocher avec sa tourelle, tout concourt à faire regarder cet édifice comme élevé dans le XIIIe. siècle ou au moins dans le XIVe.

Me serait-il permis maintenant de dire un mot au sujet de la conservation de l'église? Cet édifice, d'une ancienneté et d'un intérêt si incontestables, mérite-t-il d'être conservé; ou bien doit-on, spectateurs indifférents, attendre, désirer même que la pioche l'enlève à notre vue comme un objet gênant ou tout au moins inutile? La question résolue, je l'ai déjà dit, dans le sens de la conservation, sera peut-être agitée de nouveau, lorsque l'église nouvelle sera achevée et consacrée, et il est

peut-être à craindre que les fidèles, qui se sont prononcés dans le principe avec tant d'unanimité et de force, abandonnent alors les droits de propriété qu'ils avaient acquis.

Il est des questions dans lesquelles des considérations particulières doivent faire place à des considérations d'un intérêt général, et je crois ici que l'intérêt général veut la conservation et non la destruction du monument. Vos pères, il y a sept siècles, ont bâti cette église sur un emplacement, si nous en croyons une tradition encore répandue, sanctifié par un fait miraculeux; ils l'ont ornée avec soin et ont groupé autour d'elle leurs maisons, comme des enfants se serrent autour de leur mère pour se mettre sous sa protection, ou pour la couvrir de leur amour. Leurs fils ont continué de venir s'agenouiller, prier et mourir au pied de ses murs. Aujourd'hui, ses dimensions ne sont plus suffisantes pour contenir la population de la paroisse: vous votez l'érection d'une nouvelle église plus vaste, vous ne reculez devant aucun sacrifice pour l'embellir et la rendre digne de la majesté du Dieu auquel elle doit servir de temple: votre conduite est louable, mais quelque chose qui le sera davantage, c'est la conservation de l'ancien édifice: la construction et l'embellissement d'une église nouvelle pourraient être attribués à d'autres motifs qu'à celui de la dévotion; la conservation du monument primitif ne pourra l'être qu'au plus honorable motif, à celui du respect pour la foi de vos pères. Prenons-y garde, ne dédaignons pas ce qu'ils ont fait, si nous voulons que nos neveux à leur tour respectent ce que nous aurons fait nous-mêmes. Cet édifice, d'ailleurs, d'une solidité à toute épreuve et qui ne menace nullement ruine, pourrait être utilisé, si ce n'est pour le culte, au moins pour toute autre destination publique: salle de la mairie, école communale, prétoire du juge de paix, etc., et on conserverait ainsi un des monuments d'architecture romane qui sont si rares dans notre contrée.

L'église démolie, au contraire, vous aurez d'un côté une place, et quelle place! et de l'autre vous aurez dénaturé votre ville. Si un voyageur, en effet, du haut d'un des coteaux qui environnent la ville, jette un coup-d'œil sur Cadalen, il sera frappé de l'effet pittoresque et instructif de la ville construite sur un mamelon, avec ses maisons étagées légèrement les unes sur les autres, et se pressant autour de l'église qui les domine toutes et dont la tour octogone et le clocheton conique flattent la vue; à côté, il verra sur le penchant du mamelon l'église neuve dans toute sa splendeur, et tout le passé et le présent de la ville se révélera à lui à cette seule inspection, il comprendra tout et il vous louera. Mais s'il revient et qu'il n'aperçoive plus l'église ancienne, qu'il ne voie plus que l'église nouvelle éloignée des habitations, reléguée à un coin du village sur un coteau où aucune habitation ne pourra jamais venir se grouper, et cette église malgré sa beauté seule dans son isolement, il comprendra également tout, et il doutera de votre foi et de vos sentiments.

De nos jours, on est malheureusement trop porté à démolir pour reconstruire. L'exemple vient d'en haut et il est contagieux. Les villes, au prix de grands sacrifices, isolent leurs églises monumentales sans se préoccuper si elles les dénaturent ou non; car cette question est loin d'être résolue, à savoir si un édifice (une église) n'est pas plus beau, plus vénérable, lorsqu'il est entouré de maisons qui lui donnent un cachet primitif, que lorsqu'il est isolé; elles tracent et percent de nouvelles et larges rues sans se préoccuper s'il faut démolir une maison intéressante, une façade ancienne, et sans se demander s'il ne vaudrait pas mieux faire entrer dans leur projet d'embellissement une maison, un hôtel, une façade remarquables; car souvent, et le plus souvent, cette façade, cet hôtel, cette maison orneraient bien plus la ville qu'une rue

droite bien tirée au cordeau, avec toute sa raideur et son uniformité.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Désirons que nos campagnes entrent dans une voie toute différente ; et si nous avons reçu des villes l'impulsion pour les constructions nouvelles, donnons-leur en retour l'exemple de la conservation et du respect pour les monuments. L'exemple des constructions et des démolitions vient d'en haut, que celui de la conservation vienne d'en bas, il en sera tout aussi efficace.



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes. — Un grand nombre de délégations sont parvenues au président du Congrès. Voici quelques nouvelles questions inscrites au programme :

« Progrès de l'archéologie en 1860. » — MM. de Mellet, R. Bordeaux et de Caumont.

« Les arts du dessin, en 1860. » — M. R. Bordeaux.

« L'art français en Allemagne. » — M. A. Darcel.

« Quelles sont les compositions musicales les plus remarquables « produites en province en 1860 ; quel est l'état de l'art dans « l'ouest, le midi, l'est, le centre et le nord de la France ? » — M. De Lavault, de Niort.

« Quelles ont été, en 1860, les constructions les plus remar- « quables au point de vue du goût, de l'exécution et de l'utilité ? »

« Coup-d'œil sur les publications littéraires et philosophiques « en 1860. » — M. le comte Foucher de Careil.

Séance tenue par la Société française d'archéologie, le 21 *janvier* 1861. — Dans cette séance, la Société a voté :

1°. 300 fr., pour exhumer la belle mosaïque reconnue à Reims, sur la promenade publique, à 1 mètre 20 de profondeur ;

2°. 100 fr., pour sa souscription à la restauration des bâtiments de l'évêché de Saint-Bertrand-de-Comminges, sauvés de la destruction par M. le baron d'Agos.

La Société, considérant qu'il importe, au point de vue de la conservation des musées et des trésors artistiques de Rome, que l'autorité papale se maintienne dans cette ville ; — considérant que S. S. Pie IX a donné des preuves nombreuses de ses connaissances archéologiques, soit qu'elle ait fait explorer la voie Appienne et ses tombeaux par des fouilles conduites habilement, soit qu'elle ait encouragé et, en quelque sorte, dirigé les

magnifiques travaux épigraphiques de M. le chevalier Rossy, conservateur de la Bibliothèque du Vatican, qui assistait, l'an dernier, à Strasbourg, au Congrès archéologique où il rendait témoignage des grandes vues de Pie IX ;

A l'unanimité arrête qu'elle contribuera pour 200 fr. à la quête faite sous la dénomination de denier de saint Pierre.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — M. *Élie Rossignol*, de Gaillac, est nommé inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Tarn, en remplacement de M. Deleutre, décédé.

M. *Poissat*, architecte, est nommé inspecteur de la Société pour le département du Haut-Rhin, en remplacement de M. Anatole de Barthélemy, qui a quitté ce département et qui devient membre du Conseil général administratif pour le département de la Seine.

M. *Bourdaloue* est nommé inspecteur de la Société pour le département du Cher.

M. *Advielle*, secrétaire de la sous-préfecture de St.-Marcellin, est nommé membre du Conseil général administratif, pour le département de l'Isère.

Estampages exposés à Caen par M. Métayer-Masselin. — La Société a toujours recommandé l'estampage, soit pour les inscriptions, soit pour les pierres tombales. C'est avec infiniment d'intérêt qu'elle a vu les pierres tombales du Bec, relevées, d'après ce procédé, par M. Métayer-Masselin, de Bernay. Elle a tenu à Caen, le 3 mars, une séance spéciale pour examiner ces magnifiques estampages qui ont vivement intéressé le public. Voici quelles ont été les principales tombes exposées par M. Métayer :

La première de ces dalles, que l'on voit encore, à gauche, dans le sanctuaire de l'église de Neuville, près Brionne, représente un jeune chevalier, le sire Charles de Boscherville, qui décéda vers la première moitié du XIIIe. siècle. Ses pieds sont appuyés contre le symbole du courage dont il fit preuve au

champ d'honneur, qui n'est autre que deux léopards, réunis par une même tête. Autour, on lit :

CHI : GIST : MONSAINOR : CHARLES : DE : BOSCHERVILLE : CHEVALLIER : QVI : TRESPASSA : EN. LEN. DE. GRACE ⋮ MIL... A. TREVIAS ⋮ E. DISE : SEPT : EN : LA VIGILE : DE. NOEL ⋮ DEX. AEIL : PITIÉ. AME : RECHIDE. LVI. AMEN.

La deuxième, conservée à son tour au milieu de la chapelle de la Vierge dans l'église de Menneval, près Bernay, est placée sur le tombeau du sire Mathieu de Varennes, mort en 1340. Ce noble seigneur succomba sans doute aussi en servant sa patrie, ainsi que semblerait l'indiquer le lion accroupi à ses pieds. Voici l'inscription gravée sur cette pierre :

CHI. GIST. HAVT. HOME. MAHIEV. DE VARENNES. IADIS. SEIGNEVR. DE CHESTE. VILLE. QVI. TRESPASSA. LAN. DE. GRACE. MIL. CCC. ET XL. LE JOVR. DE. LA. FESTE. A. SAINS. INNOCENS. PRIEZ. POVR. LAME. DE. LI. QVE. DIEV. BONNE MERCHI LI. FACHE.

La troisième, transportée, après la première Révolution, de l'abbaye du Bec dans l'église Ste.-Croix de Bernay, recouvrait, au pied du maître-autel de cette illustre abbaye, les cendres de Guillaume IV d'Auvillers, vingt-sixième abbé du monastère, qui mourut en 1417. Autour de cette magnifique dalle on lisait, gravée sur cuivre, la curieuse inscription suivante :

HIC JACET EXEMPLUM BONITATIS, REGULA MORUM
JUSTITIÆ TEMPLUM, FIDEI VAS, LUX MONACHORUM
GUILLERMUS FRATER QUONDAM DE VALLE VOCATUS :
CŒNOBIIQUE PATER BECCENSIS ORIGINE NATUS
EX AUVILLARIBUS, DIOCÆSIS LEXOVIENSIS
ABBAS VIGESIMUS SEXTUS, QUEM FLEBILIS ENSIS
FUNERIS EXHAUSIT VITALIA FILAQUE ROSIT
NAM NIXUS CHRISTO MUNDO MIGRAVIT AB ISTO

ANNO MILENO CENTUM QUATER ADDEQUE DENO
SEPTEM, TUNC TERNA JAMJAM LUCENTE LUCERNA
VIVAT SANCTORUM CONSORS SUPER ASTRA POLORUM
AMEN.
QUI TERITIS TRITIS, SIMILES ERITIS, BENE SCITIS
QUOS PEDIBUS TERITIS, PRECIBUS RELEVARE VELITIS.

La quatrième, qui a subi le même sort que la précédente, indiquait, au même lieu, l'endroit où reposait la dépouille mortelle de Robert Vallée, neveu de Guillaume d'Auvillers, autre abbé du Bec, qui trépassa en 1430. On lit encore, sur la pierre de son tombeau, cette inscription :

HOC JACET IN LOCO VENERABILIS ATQUE DISERTUS
ABBAS VOCABULO CUI VALLIS, SICQUE ROBERTUS :
IS DECRETORUM QUE DOCTOR FUIT ET VIA MORUM,
AUXILIANTE DEO FRATRES CONCORDITER ILLUM
ELICIUNT, IN EO PONENTES MENTIS ASYLUM,
UNDE FUIT NATUS BECCO, STANS HIC INHUMATUS,
ANNO MILLENO CENTUM QUATER ATQUE TRIGENO
IN MAII MENSE, QUARTA, MORTIS RUIT ENSE ;
QUISQUIS ROGET CHRISTUM, QUOD CŒLIS COLLOCET ISTUM
AC IBI SOLAMEN SANCTORUM SENTIAT. AMEN.

La cinquième, aujourd'hui dans le milieu du chœur de l'église de Boisney, près Brionne, était primitivement placée dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye du Bec, sur le tombeau du vaillant soldat qu'elle représente, Robert de Floques, capitaine d'Évreux, qui mit son épée au service du roi de France, afin de chasser les Anglais de la Normandie. Le lévrier qui repose à ses pieds indique qu'il mourut au milieu des siens et entouré de leurs affections. Voici son épitaphe :

CY GIST NOBLE HOMĒ MESSIRE ROBERT DE FLOCQUES

CHEVALLIER, EN SON VIVANT SIGNEUR DUDIT LIEU DE FLOCQUES ET D'AURECHIER MARECHAL HEREDITAL DE NORMANDIE CONSEILLIER, CHAMBRELAND DU ROY NOSTRE SIRE ET SON BAILLY ET CAPPITAINE D'ÉVREUX LEQUEL TRESPASSA L'AN DE GRACE MIL QUATRE CENT SOIXANTE ET UN LE VIIe. JOUR DE DECEMBRE. PRIES DIEU QUI LUY FACE PARDON A L'AME. AMEN.

La sixième, placée dans la même église au bout de la précédente, indiquait, dans la chapelle St.-Jean de l'antique abbaye, la sépulture d'une noble châtelaine du moyen-âge, demoiselle de Thibouville, qui épousa un des membres de l'ancienne et noble famille de Ferrière. L'inscription gravée sur cette pierre est ainsi conçue :

CY GIST NOBLE ^PVISSANTE DAME JEHANNE DE TILLY VEVFE DE FEV NOBLE PVISSANTE S^r^. JEHN BARON DE FERIERES CHL^er^. EN SON VIVANT DAME DU DIT LIEV DE FERIERES, DE LA RIVIERE THIBOVILLE, DE CREVECOEVR EN AVGE, DE BAILLEVL, DE BRVCOVRT ET DE BOISSAY LE CHATEL, LAQVELLE TRESPASSA LAN MIL QVATRE CENT QUATRE VINGT QVINZE LE XXVIIe. JOVR DE FEVRIER. PRIEZ DIEV POVR ELLE.

La septième, retrouvée par morceaux au milieu d'un hangar du château de St.-Martin-des-Chesnets, près Bernay, recouvrait avant 1793, devant la porte de ce domaine, le tombeau de son propriétaire.

Olivier Filleul, sieur des Chesnets, qui mourut en 1621, appartenait à la religion protestante. Ne pouvant être inhumé dans le cimetière des catholiques, il se fit faire un caveau sépulcral sous le perron de son château de St.-Martin.

FRAGMENTS DIVERS.

Le premier fragment est une simple inscription gravée sur une pièce de bois, dans la sacristie de l'église de Menneval, par les ordres de Gabriel Dumoulin, curé de cette paroisse et auteur de l'*Histoire de Normandie*.

Le deuxième, que M. Métayer a sauvé d'une destruction complète, appartient au XIIIe. siècle et devait servir, ainsi que beaucoup d'autres, au pavage d'une des églises de Brionne.

Les troisième et quatrième ont été exhumés du milieu des fouilles que notre archéologue Bernaïen a fait exécuter, en 1859, dans l'église abbatiale de la ville qu'il habite. Un des morceaux porte les armes de cette abbaye (échiqueté d'or et d'azur au franc-quartier d'hermines), et faisait partie de la dalle tumulaire de Jean de La Chapelle, vingt-quatrième abbé de ce monastère, qui mourut en 1488.

Le cinquième, qui doit être du XVe. siècle, servait de seuil de porte dans l'église de Neuville-sur-Brionne, et provient de la pierre tombale d'une noble châtelaine des environs.

BOUET,
Membre du Conseil de la Société.

Création d'un musée d'objets gaulois à Paris. — L'empereur Napoléon III fait faire, à Paris, une collection d'objets appartenant à l'ère de Jules César. Le ministre d'État vient d'acquérir le cabinet d'antiquités formé à St^{e}.-Reine, l'ancienne Alise (Côte-d'Or). D.

NÉCROLOGIE. — *Mort du céramiste Avissau, de Tours.* — Avissau, l'habile imitateur de Palissy, vient de mourir à Tours après avoir, pendant de longues années, produit des chefs-d'œuvre. Il n'est personne qui n'ait admiré les magnifiques plats et les autres belles pièces de cet artiste dans nos diverses expositions. La Société française d'archéologie avait, il y a vingt ans, décerné une médaille à l'habile potier de Tours; partout il avait obtenu d'autres couronnes; mais ces succès, qui avaient dû flatter son amour-propre d'artiste, ne l'avaient pas enrichi; il aurait pu monter une fabrique de poterie; il s'est borné à fabriquer de très-belles pièces qui coûtaient beaucoup de temps, et dont le prix paraissait encore trop élevé aux acheteurs pour obtenir un placement facile.

Avissau doit avoir une page dans l'histoire de l'art au XIXe.

siècle. Son fils, héritier de son expérience et de ses procédés, continuera des travaux céramiques, auxquels il était associé depuis plusieurs années. D. C.

Mort de M. Gérard, membre de la Société française d'archéologie, sous-préfet de Dunkerque. — Qui aurait, cru en voyant M. Gérard prendre une si grande part aux travaux *du Congrès archéologique*, au mois d'août dernier, à Dunkerque, et quelques jours après au *Congrès scientifique* de Cherbourg; en voyant sa jeunesse, son entrain, la fraîcheur et la vivacité de ses idées; qui aurait cru, dis-je, que nous aurions à appeler sitôt sur ce savant administrateur les regrets de la Société à laquelle il se faisait gloire d'appartenir? M. Gérard a succombé il y a quelques jours dans la force de l'âge, et déjà le *Moniteur* nous apprend qu'il est remplacé par M. Petiet, le fils du général qui avait fait partie de la Société française d'archéologie et que nous avions vu souvent assister à nos Congrès.

M. Gérard, ancien sous-préfet de Bayonne, sous-préfet de Dunkerque, était un de ceux qui devaient tôt ou tard obtenir une préfecture. Observateur très-instruit, infatigable, il n'était pas de ces administrateurs qui se croient infaillibles; il était, au contraire, du petit nombre de ceux qui aiment à discuter. Nous avons vu avec quelle distinction il a présidé, à Dunkerque, plusieurs séances des assises de l'Institut des provinces, combien il résumait avec facilité les discussions. A Cherbourg, il a payé sa dette au Congrès scientifique par la lecture d'un mémoire.

M. Gérard avait trouvé tant d'intérêt dans ces réunions, qu'il avait promis de les suivre toutes les fois que ses fonctions le lui permettraient, et il avait déjà tenu cette promesse quand la mort l'a frappé. Sa perte sera vivement sentie de tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier la haute portée de son esprit. D. C.

RECHERCHES

SUR

LES PEIGNES LITURGIQUES,

Par M. BRETAGNE,

Membre de plusieurs Sociétés archéologiques.

Le *Bulletin monumental* tient surtout à faire connaître à ses lecteurs tout ce qui est neuf en archéologie. Sous ce rapport, l'extrait suivant d'un mémoire qui vient d'être publié par M. Bretagne mérite d'occuper une place dans notre recueil; il intéressera vivement les antiquaires.

(Note de M. de Caumont.)

« On conserve, dans le trésor de la cathédrale de Nancy, un peigne liturgique, en ivoire, qui a appartenu à saint Gauzelin, évêque de Toul, de 922 à 962.

Ce peigne, précieux par son origine et par son ornementation, accompagne un calice, une patène et un évangéliaire qui ont également appartenu à ce saint évêque. Ces trois derniers objets ont été décrits, dans une notice spéciale, par M. Aug. Digot (1); mais le peigne, qui était resté enveloppé d'un morceau de soie, dans l'ancienne châsse de saint Sigisbert, n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune description. Cette châsse, qui existe encore, est placée dans l'une des chapelles de la cathédrale de Nancy.

(1) *Bulletin monumental*, t. XII, année 1846.

L'origine de ces saintes reliques, dont on peut suivre la trace, soit dans les historiens, soit dans plusieurs inventaires successifs qui sont rappelés dans l'histoire de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, près de Nancy (1), est constatée d'une manière si évidente qu'il devient superflu de la discuter ici.

Nous avons profité de la communication qui nous a été fortuitement donnée du peigne liturgique de saint Gauzelin pour le décrire et pour en réunir, dans une même étude, quelques autres qui ont également appartenu à de saints personnages, et qui ont été aussi honorés sans aucune interruption, pensant qu'en vulgarisant la connaissance de ces curieux objets, nous pourrons en même temps, par la comparaison de leurs ornements, dont la date est si précise, faire faire un pas à la chronologie des styles du moyen-âge jusqu'à ce jour assez obscure.

Il est bon d'entrer dans quelques détails sur la destination du peigne liturgique, et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter la dissertation du savant Dom Claude de Vert, trésorier de l'abbaye de Cluny (2) :

« Car, dit-il, quoique la tonsure et la couronne des évêques « ne fussent point autrefois différentes de celles que portent « encore à présent les cordeliers et les capucins, comme nous « dirons en son lieu ; toutefois, le cercle de cheveux qui « régnait autour de leur tête était toujours assez épais pour « qu'ils eussent besoin d'un peigne, dont la décence voulait « qu'ils se servissent pour démêler leurs cheveux et les « arranger promptement, surtout avant que d'entrer à l'autel « et de commencer leur fonction. Il paraît même par le « pontifical romain, accommodé aux usages de l'Église de

(1) Par M. Henri Lepage.

(2) *Explication littérale et historique des cérémonies religieuses*, t. II, p. 338-340.

« Mende, que l'évêque avait exprès un *peignoir*, c'est-à-dire « un linge fait en forme de petit manteau, qu'on mettait sur « ses épaules quand on le peignait : *Tobellia* (touaille, toile « ou toilette), *quando pectitur, collo circumponenda.* C'est « qu'on ne se peignait en effet qu'après être tout-à-fait revêtu « des habits sarcerdotaux ou pontificaux, et sur le point « d'entrer en fonction ; de sorte qu'on était bien aise de « conserver la chape ou la chasuble et d'empêcher que la « crasse ne tombât dessus. Les prêtres de second ordre, « n'étant pas moins garnis de cheveux que les évêques et « portant une couronne et une tonsure toute semblable, « prenaient aussi la précaution de se peigner avant que d'aller « à l'autel et accompagnaient cette action de la même prière « que les évêques, savoir celle-ci, selon le missel de Lunden « de 1514 :

« *Corripe me, Domine, in misericordia tua ; oleum « autem peccatoris non impinguet caput meum* ; ou cette « autre de l'ancien pontifical de Paris : *Intùs exteriùsque « caput nostrum, totumque corpus et mentem meam tuus, « Domine, purget et mundet Spiritus almus* (1) ; ce qui « était commun à l'évêque et au simple prêtre, comme nous « avons dit plus haut, suivant ces paroles du même pontifical : « *Episcopus vel sacerdos, missarum solemnia celebra- « turus..... dum se pectinat, dicat : Intus, etc.* »

Il existe, dans le trésor de la cathédrale du Puy, une belle copie, faite au XIVe. siècle, du pontifical de l'Église de Mende. Cet ouvrage, composé par Guillaume Durand, évêque de cette ville (1286-1296), le célèbre auteur du *Rational des*

(1) « On voit qu'on demande à Dieu, par cette prière, qu'en même « temps que le peigne décrasse la tête et la nettoie de ce qu'il y a « d'impur et de grossier, le Saint-Esprit, par sa grâce divine, daigne « purifier notre cœur et en ôter tout ce qu'il peut y avoir de contraire « à la vertu, etc. » (Note de Dom de Vert.)

offices divins, reproduit ainsi l'acte liturgique que rapporte Dom de Vert :

« Le pontife qui doit célébrer une messe solennelle s'avance
« vers son siége..... Un de ses serviteurs, s'approchant, lui
« ôte ses chaussures ordinaires, et le sous-diacre lui met les
« sandales. Ensuite, l'évêque dépose sa chape, et, lorsque de
« nouveau il s'est assis, le diacre, après lui avoir entouré le
« cou d'un peignoir, le peigne respectueusement et légère-
« ment ; ou, en cas de nécessité, le diacre est remplacé par
« le chapelain (1). »

On trouve dans Ducange les renseignements suivants au sujet des peignes liturgiques :

« Le peigne est mentionné au nombre des objets servant
« au culte, parce que les prêtres et les clercs se peignaient
« avant d'entrer dans l'église.

« Testament du comte Évrard (année 837) : *Nous donnons,*
« *pour l'ornement de notre chapelle, un ciboire avec une*
« *croix d'or..... ; un peigne orné d'or.*

« Chronique de *Calmeliac* dans Estiennot, *Fragments*
« *historiques*, t. III : *Des tables d'ivoire pour l'ornement*
« *de l'autel; quatre ou cinq peignes d'ivoire.*

(1) Verso du feuillet 164 : « Pontifex missam solemniter celebraturus
« accedit ad faldistorium. Unus de servitoribus suis accedens ipsi
« detrahit communia calciamenta..., et subdiaconus calciat illum
« caligas et sandalia. Deinde antistes deponit capam, et tunc eo
« iterum super faldistorium residente, diaconus, toballia circà ejus
« collum circumdata, pectit decenter et leviter caput ejus ; vel, si
« necesse est, capellanus, ejus vice, hoc agat. »

Nous faisons des vœux pour que ce manuscrit, d'une charmante exécution, vienne reprendre sa place dans le trésor de la cathédrale de Mende. Peut-être cette église posséderait-elle un autre objet propre à faire un échange pour obtenir la restitution de l'un de ses plus précieux joyaux.

« Testament de Riculf, évêque d'Elne (année 915) : *Un*
« *peigne d'ivoire, deux tables d'ivoire*, etc.

« Charte de l'année 1231, dans Catel, *Mémoires du*
« *Languedoc : On y voit huit ceintures de soie et six*
« *peignes d'ivoire.*

« Charte de Jean, archevêque de Capoue (année 1301) :
« *Item un peigne d'ivoire ; item un calice*, etc.

« Confraternité entre l'abbaye de St.-Gall et quelques
« évêques (année 908), dans Neugast, *Codex diplomaticus :*
« *L'évêque entra dans le chauffoir des religieux et fit*
« *suspendre à des chaînes des peignes d'ivoire*, *remar-*
« *quables par leur grandeur et par leur travail.* »

Dans l'origine, l'usage des peignes liturgiques était probablement nécessaire, surtout pour les membres inférieurs du clergé, tirés généralement des rangs du peuple. D'un autre côté, les serfs, si abrutis par leur dure condition, ne nettoyaient guère leur tête, et leur contact dans les églises ne devait pas permettre au prêtre d'avoir la chevelure suffisamment nette pour approcher de la sainte Eucharistie. De là, la prescription de se peigner avant de monter à l'autel, prescription qui est tombée avec les progrès de la civilisation, laquelle a généralisé les habitudes de propreté. Mais, pour les princes de l'Église, il est probable que l'usage du peigne liturgique n'a jamais été que symbolique ; c'est ce qui expliquerait la grandeur démesurée de quelques-uns de ces objets, leur ayant appartenu, qui sont parvenus jusqu'à nous.

Cette liturgie paraît être complètement tombée en désuétude vers le commencement du XVI[e]. siècle, car le pontifical romain du pape Clément VIII (1592-1605), revu par l'ordre d'Urbain VIII, ne mentionne plus le peigne que pour le sacre des évêques.

1°. Dans le chapitre préliminaire, où sont détaillés les préparatifs de la consécration, on trouve ces mots : « Annulus

« cum gemma benedicandus, pecten eburneum et pro obla-
« tione intorstitia duo. »

2°. Après la cérémonie de l'onction du saint-chrême sur la tête et sur les mains du nouvel évêque, après la bénédiction de la crosse et de l'anneau, après la perception de l'évangile, le pontifical romain ajoute : « Alors le prélat sacré, ayant à « droite et à gauche les deux évêques assistants, revient vers « sa chapelle, où il s'assied, et les onctions sont essuyées « avec de la mie de pain et avec un linge propre ; ensuite, ses « cheveux sont nettoyés et arrangés avec un peigne (1). »

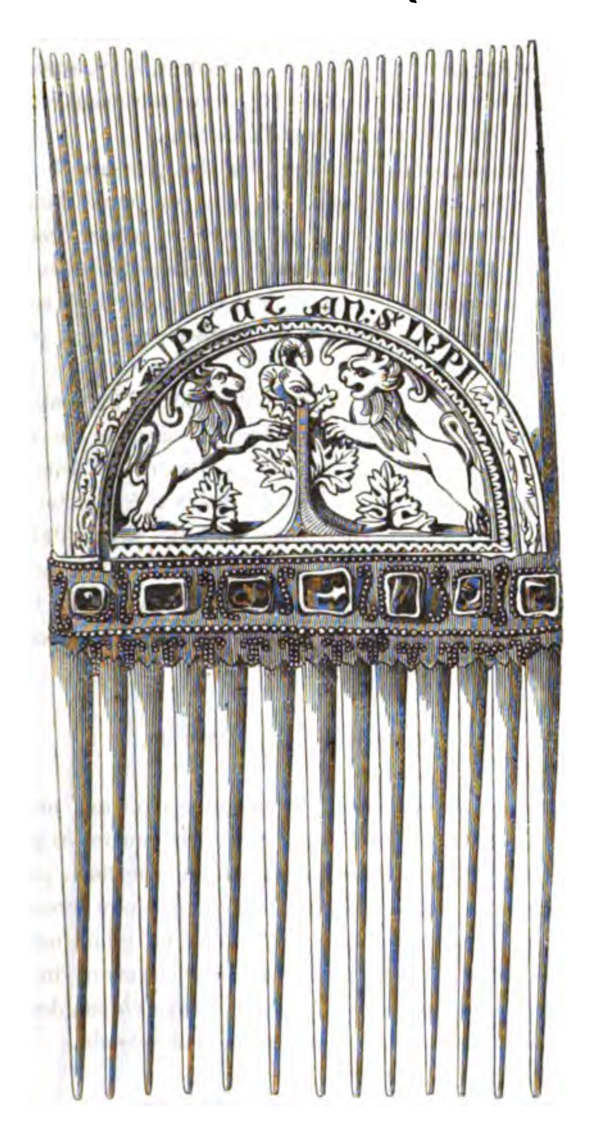
L'Église grecque, au contraire, a conservé jusqu'aujourd'hui l'ancienne coutume de se peigner avant la messe, et le peigne, après cette action, reste déposé sur l'autel.

PEIGNE DE SAINT LOUP, ARCHEVÊQUE DE SENS (MORT EN 623).

Saint Loup, ou saint Leu (2), appartenait à une famille illustre : par son père Betton, il descendait des rois de Bourgogne. Deux de ses oncles occupaient dans le clergé une place éminente : c'étaient saint Aunaire, évêque d'Auxerre, et saint Austrêne, évêque d'Orléans. Grâce à la protection de ces deux prélats, il fut nommé, jeune encore, archevêque de Sens, par le vœu unanime du clergé et du peuple. La part qu'il prit aux luttes des princes mérovingiens le fit saisir et exiler par le roi Clotaire II, l'an 613 ; mais son exil devint pour lui une source de triomphes. Par ses efforts et ses miracles, il convertit à la foi chrétienne les populations idolâtres au milieu desquelles on l'avait contraint de vivre. Les

(1) « Tunc, consecratus, medius inter officientes episcopos, redit « ad capellam suam, ubi abstergitur, et sedenti cum medulla panis et « cum panno mundo, deinde cum pectine mundantur et componuntur « capilli. »

(2) Bollandistes, t. I de septembre, p. 255-265.



PEIGNE DE SAINT LOUP, A SENS.

Sénonais réclamèrent à grands cris leur archevêque, et Clotaire finit par le rendre à leurs prières. Il mourut, le 1er. septembre 623, à Brienon-l'Archevêque (1), terre patrimoniale de ses ancêtres, qu'il légua à l'archevêché de Sens.

Son peigne, aujourd'hui l'un des plus précieux objets du riche trésor de St.-Étienne de Sens, est formé d'un seul morceau d'ivoire. Le champ qui sépare les grosses dents des fines est orné d'une plate-bande, sur laquelle, entre deux baguettes perlées en or, sont enchâssées sept pierres de couleur rouge, bleue ou verte, entourées d'ornements, aussi perlés, et en forme d'S.

La plate-bande, filigranée d'or, descend sur les dents inférieures et les encastre à leur origine; elle supporte une arcade en plein-cintre, dont l'archivolte est ornée de deux filets encadrant des rinceaux, dont le centre a été gratté pour recevoir cette légende en capitales du XIVe. siècle : PECTEN S LVPI. Dans l'intérieur de l'arcade, sous un talon orné de raies de cœur, se voient deux lions se dressant contre l'arbre de la science du bien et du mal, sur lequel est le serpent qui tenta nos premiers parents.

PEIGNE DE SAINT GAUZELIN.

Le peigne de saint Gauzelin est formé d'un seul morceau d'ivoire; il est découpé à jour, et la partie munie des grosses dents est séparée de celle où existaient les dents fines, par une décoration composée d'une arcade en plein-cintre accostée de deux petits frontons. Sous l'arcade est un calice orné de cannelures, d'où part la vigne symbolique tournée en rinceaux. Auprès du vase sont deux colombes, et sous chacun des deux frontons il y a aussi un cep de vigne et une colombe.

(1) Chef-lieu de canton du département de l'Yonne.



PEIGNE DE SAINT GAUZELIN.

Une moulure chargée de feuilles d'acanthe encadre le tout. Le centre de chaque feuille est orné d'une perle de verre bleu, d'une nuance semblable à celle de certains émaux qui figurent aussi sur l'évangéliaire de saint Gauzelin. Les yeux des colombes sont formés également de gouttes du même émail.

Les grosses dents, qui seules subsistent encore, sont au nombre de 10 et ont 115 millimètres de longueur. Les dents plus fines de la partie opposée ont disparu ; il n'en reste qu'une seule, assez grosse, qui, placée sur le côté, était destinée à garantir les autres ; mais, sur la tranche où elles s'attachaient, on voit encore de légères traces de dentelure qui pourraient permettre de restitner le peigne fin, lequel n'avait que 36 millimètres de longueur.

L'ornementation de ce peigne est large et parfaitement entendue, et ce meuble est empreint du caractère de grandeur que la religion catholique a toujours su donner aux moindres objets du culte.

Les personnes attaquées de la maladie de la teigne allaient autrefois en pélerinage à Bouxières-aux-Dames, et demandaient que leur chevelure fût touchée du peigne de saint Gauzelin, afin d'obtenir leur guérison. C'est à cette circonstance probablement qu'il faut attribuer la disparition des dents du peigne fin. Quant à l'autre partie, elle a dû nécessairement triompher des chevelures les plus incultes. Il existait autrefois en Lorraine un dicton auquel ce culte avait donné lieu. Lorsqu'on remarquait un individu dont la chevelure était en désordre, on disait qu'il s'était peigné avec le peigne de saint Gauzelin.

Une autre église de la Lorraine a aussi possédé des peignes liturgiques, c'est la cathédrale de Metz. Dom Calmet, dans la *Notice de la Lorraine*, les décrit ainsi (1) : « On y montre

(1) Tome I, col. 834.

« aussi (dans le trésor) deux peignes anciens d'ivoire, à l'un « desquels on a mis des dents d'argent, au lieu de quelques « dents d'ivoire qui y manquaient, ce qui fait qu'on le regarde comme une relique. » Mais le savant abbé de Senones n'a pu savoir à quels saints évêques de Metz ils avaient appartenu. »

M. Bretagne décrit avec son talent bien connu plusieurs autres peignes liturgiques; mais nous nous arrêtons dans l'extrait de son excellent mémoire, imprimé tout récemment à Nancy.



PATÈNE DE SAINT GAUZELIN.

LE

PAVAGE EN MOSAIQUE

DU SANCTUAIRE DE L'ÉGLISE DE CRUAS (Ardèche);

PAR M. DE CAUMONT.

C'est encore un des faits curieux de l'histoire de l'art au moyen-âge que la disparition des pavés en mosaïque, au moment où le style ogival vient remplacer le style roman; au moment où l'arc en tiers-point et son cortége d'ornements viennent se substituer au plein-cintre et au système d'ornementation usité jusque-là.

Quand on voit les magnifiques pavés en mosaïque de St.-Marc de Venise et de quelques églises de cette contrée; quand on voit ceux de l'église d'Aust, publiés par M. Aubert, membre de la Société française d'archéologie, dans son bel ouvrage sur la vallée d'Aust, on se demande comment on a renoncé aux effets grandioses de ces pavés, qui avaient l'éclat des plus riches tapis, et l'on ne peut se défendre d'un sentiment de regret; car les pavages qui leur ont succédé sont évidemment inférieurs aux mosaïques, artistiquement parlant.

L'économie a dû être la cause principale de cet abandon; la pénurie des artistes a dû faire aussi chercher un moyen plus expéditif; les aires et les dalles en pierre, qui avaient toujours été usitées pour certaines parties des édifices, ont été employées bien plus généralement au XIIIe. siècle qu'auparavant. Cependant, pour les sanctuaires, les chœurs et quel-

ques parties des temples, et même pour les maisons privées d'une certaine importance, on ne pouvait se passer de couleur; on ne pouvait abandonner partout et toujours ces tableaux habilement nuancés des mosaïques pour la froide uniformité des dalles des aires et des carreaux unicolores en terre cuite. On demanda donc l'effet désiré à la *marqueterie*, à l'assortiment de pièces symétriques en *terre cuite émaillée surtout*, en marbre *quelquefois*. Nous avons donné, dans notre *Abécédaire d'archéologie*, de nombreux spécimens de ces pavés émaillés dont beaucoup d'églises nous montrent encore des débris, et que l'on a remis en honneur dans les intelligentes restaurations faites depuis quelques années.

Nous ne voulons d'ailleurs ici que rappeler l'abandon de la mosaïque pour le pavage en marqueterie au XIIe. siècle, précisément quand on abandonna le plein-cintre pour l'ogive.

Cela fait, *quels sont, en France, les débris de pavages en mosaïque appartenant à l'art chrétien qui peuvent encore exister?* Je serais très-embarrassé de répondre catégoriquement à la question; mais je peux dire, avec certitude de ne pas me tromper, qu'il n'en existe que bien peu de traces.

Nous avons signalé il y a long-temps la tombe de *l'évêque Frumald*, que l'on trouve au musée d'Arras et qui provient de l'ancienne cathédrale de cette ville, détruite aujourd'hui. L'évêque Frumald mourut en 1180; nous avons figuré cette mosaïque dans le *Bulletin monumental*.

Le musée de St.-Omer renferme aussi quelques débris de mosaïque provenant de l'abbaye de St.-Bertin.

On a constaté l'existence ancienne de semblables pavages dans quelques églises; mais ces débris, qui étaient entièrement détériorés, ont été complètement détruits et remplacés, depuis long-temps déjà, par des pavages modernes. Aussi suis-je convaincu que la plus intéressante des mosaïques chrétiennes, employées en pavage, qui nous reste en France est

celle de Cruas, dont j'entretenais, il y a deux ans, la Société française d'archéologie, sans pouvoir lui montrer autre chose qu'un croquis bien incomplet.

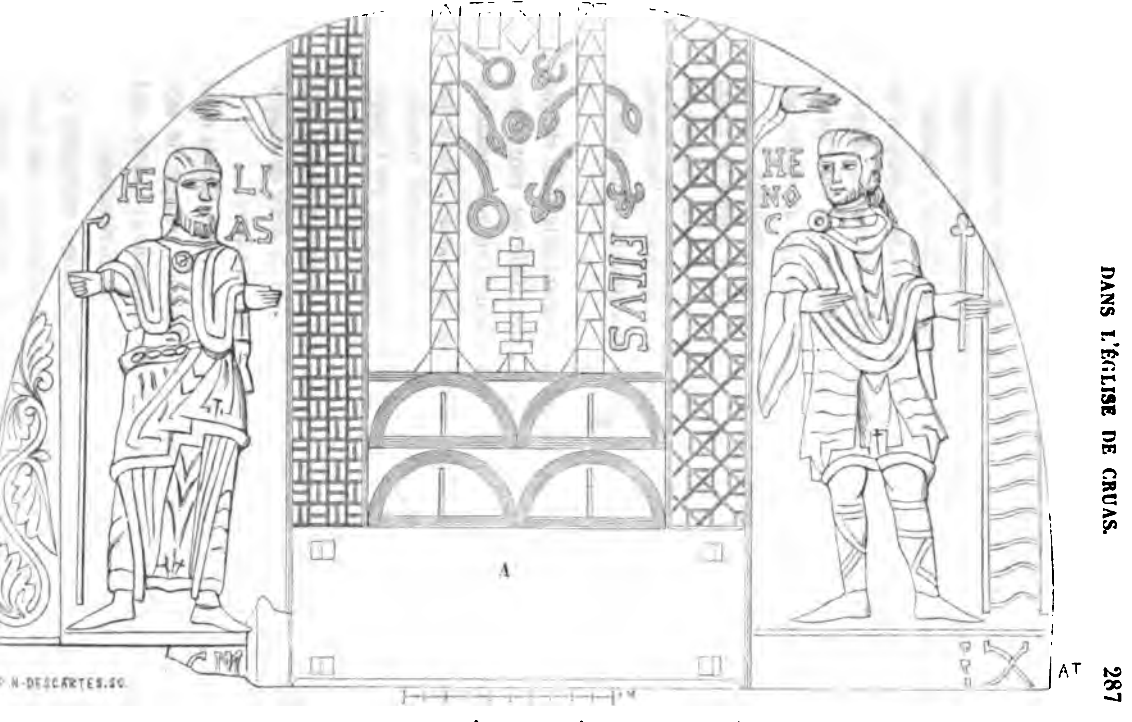
Depuis cette première communication, nous sommes allés à Cruas, M. Bouet et moi. J'ai rendu sommairement compte de cette excursion dans mon Rapport verbal de 1858, à la page 209 du tome XXV du *Bulletin monumental*. M. l'architecte Raimondon, qui a, le premier, signalé la mosaïque de Cruas, et par les soins duquel elle sera conservée, m'en a remis un dessin que j'ai pu faire graver pour le publier dans le *Bulletin monumental*.

Malgré ce que M. Raimondon en a dit au Congrès de la Société française d'archéologie en 1857, à Valence, et ce que j'en ai dit moi-même, il paraît que cette mosaïque est bien peu connue des archéologues, puisque M. Amé ne l'a pas citée dans son grand ouvrage sur les pavages, ouvrage dans lequel il a décrit avec soin les rares débris des pavés chrétiens en mosaïque qu'il a pu observer en France. C'est un motif déterminant pour moi de publier, sans délai, le dessin gravé de la mosaïque de Cruas, et de renoncer à le réunir à d'autres fragments que je décrirai tôt ou tard dans le *Bulletin*.

Il ne faut pas, en effet, que le pavage en mosaïque le plus intéressant qui nous reste en France demeure plus long-temps dans l'oubli. Je manquerais à mon devoir d'antiquaire et de directeur de la Société française, si je laissais plus long-temps cette planche reposer sur les tablettes de ma bibliothèque.

La voici donc (p. 287), mais en noir, car la gravure sur bois ne peut rendre les couleurs d'une mosaïque : il faudrait pour cela la chromolithographie. L'esquisse de M. l'architecte Raimondon, d'après laquelle ma réduction a été faite, nous a paru exacte à M. Bouet et à moi

Les cubes sont, à Cruas comme ailleurs, blancs, noirs,



PAVÉ EN MOSAÏQUE DANS L'ABSIDE DE L'ÉGLISE DE CRUAS (ARDÈCHE).

LES PÉNITENTS DU CONFALON,

Par M. E. TUDOT,

Membre de l'Institut des provinces, à Moulins.

SOCIÉTÉ DU CONFALON DE CHAUDES-AIGUES.

Dans une des principales rues de cette ville, au-dessus de la porte d'entrée de la maison qui fut, en 1597, consacrée à l'Association des Pénitents du Confalon, il existe une pierre sculptée en bas-relief, dont nous donnons ci-dessous un dessin :



L'inscription, SOCIETAS CONFALONIS, et la représentation

naïve de deux pénitents agenouillés devant la Vierge, indiquent d'une manière originale l'institution à laquelle cette sculpture sert d'enseigne, c'est-à-dire la maison commune de la Confrérie des Pénitents blancs de Chaudes-Aigues, société qui, depuis plus de deux siècles et demi, a toujours prodigué aux populations d'alentour des soins aussi charitables qu'empressés.

Nous ne rechercherons pas l'origine des *Sociétés du Confalon* : ce travail a déjà été fait par divers auteurs, notamment par M. Barse, et ce dernier n'a laissé que peu de chose à glaner. D'ailleurs, l'intérêt historique de la sculpture inédite que nous publions sera facilement compris, lorsque nous aurons indiqué l'époque de l'introduction en France de l'ordre religieux du Confalon, le but que se proposaient d'abord ces pénitents, et les modifications que le temps a apportées dans leur constitution sociale.

On rapporte à la fin du moyen-âge, et surtout à ce temps où des guerres civiles et de grandes misères désolaient l'Italie, le pieux dévouement de certaines âmes qui espérèrent apaiser la colère du ciel, en torturant leur corps et en se flagellant devant le public. Ce fut, dit-on, à Pérouze qu'eurent lieu les premières processions où des pénitents se fustigèrent jusqu'à faire couler leur sang. La même cérémonie s'est, d'ailleurs, constamment renouvelée dans cette ville depuis les temps dont nous parlons jusqu'à nos jours; nous-même, avons pu voir à Pérouze, il n'y a encore que peu d'années, des flagellations à grands coups de discipline se faire publiquement, le soir aux flambeaux, et par des pénitents des deux sexes.

Toutefois, en France, les confréries du Confalon se sont organisées sous une règle moins sévère, et peut-être leur institution a-t-elle rendu de plus grands services : nos pénitents se sont réfugiés dans la prière et la résignation, en s'imposant encore de rechercher sans cesse les occasions de faire toutes sortes de bonnes œuvres.

Ces religieux avaient, pour la plupart, adopté l'étendard de la Vierge, ou CONFALON ; mais, plus tard, il y eut des exceptions, car plusieurs bannières représentent des saints. Quant au costume, règle générale, tous les pénitents portent le même : ils sont revêtus d'un grand sac en toile, au fond duquel est pratiqué un trou pour passer la tête ; deux fentes sur les côtés laissent les bras libres de sortir. Une espèce de capuchon fermé, attaché à la partie du sac qui couvre les épaules, enveloppe la tête ; deux trous placés à la hauteur des yeux permettent au pénitent de voir devant lui. La couleur du costume seule varie entre le noir, le blanc, le gris et le bleu. A la procession, ces religieux tiennent le crucifix d'une main et dans l'autre ils ont un fouet. Ils doivent s'abstenir de parler en public, et ne peuvent non plus se découvrir le visage.

La plus ancienne confrérie du Confalon, en France, paraît avoir été celle de Lyon : sa fondation date de 1578. Bientôt après, Avignon eut aussi la sienne. Une association de pénitents fut installée par saint Nectaire dans la ville du Puy, en 1587 ; enfin, à la date de 1597, on trouve la Société de Chaudes-Aigues. Celle-ci est donc au nombre des premières formées en France.

Il est essentiel de remarquer qu'au début, ces congrégations ne se composaient que de pénitents réguliers, c'est-à-dire formant une communauté religieuse ; tandis qu'aujourd'hui, les associations du Confalon ne sont guère formées que de laïques. Aussi la règle qui caractérisait les premières confréries, et qui entraînait à de singuliers devoirs, a-t-elle été progressivement modifiée ; et, après bien des réorganisations successives, il n'est plus resté des premiers réglements que l'obligation de ne changer ni le nom, ni le costume des premières associations. Quant aux idées particulières aux pénitents, il faut reconnaître qu'on a fait, dans les nouvelles confréries,

une application, plus judicieuse et mieux en rapport avec l'esprit de notre temps, de ce sentiment de charité profonde qui généralement est en nous et auquel les chrétiens, d'ailleurs méritants, mais peut-être trop exaltés de Pérouze, ont dû l'idée de leur dévouement.

Ainsi, la plupart des confréries de pénitents que l'on rencontre encore dans beaucoup de localités de la France, particulièrement en Auvergne, se composent d'hommes de toutes les classes, qui n'appartiennent à aucun ordre religieux; et sans nul doute, ces pénitents s'associent moins pour racheter leurs péchés et ceux d'autrui que pour faire de bonnes œuvres. En effet, sous un costume qui empêche qu'ils soient reconnus, on les voit secourir avec empressement ceux qui souffrent. A Chaudes-Aigues, par exemple, quand la cloche des pénitents se fait entendre, on sait qu'elle annonce un sinistre ou quelque accident : aussitôt, partant de divers points de la ville, les membres de l'association qui se trouvent disponibles arrivent à la maison commune et, un instant après, revêtus de leur costume de pénitents, ils courent au lieu de l'événement et portent des secours et des consolations à ceux que le malheur afflige. Peut-être sans l'avantage de l'incognito, leur dévouement se ralentirait-il, soit parce qu'il serait connu, soit dans la crainte de blesser des susceptibilités orgueilleuses.

Tel est, en quelques mots, le degré d'ancienneté de l'ordre religieux auquel appartiennent les pénitents représentés sur notre bas-relief, et tels sont aussi les successeurs qui, de nos jours, rappellent l'ancienne Société du Confalon, et concourent à en perpétuer le souvenir.

BEAUVAIS

ET

SES MONUMENTS

PENDANT L'ÈRE GALLO-ROMAINE

ET SOUS LA DOMINATION FRANQUE ;

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

(Suite et fin.)

Eglise de St.-Etienne. — Vers l'an 286 (1), saint Firmin vint exercer à Beauvais son ministère apostolique. Il était né à Pampelune, au pays de Navarre. Ses parents avaient confié son éducation au prêtre Honest, qui, l'ayant jugé digne du sacerdoce, l'avait conduit à saint Honorat, évêque de Toulouse, afin qu'il lui conférât cette dignité. Plus tard, le même prélat, sachant combien il pouvait être utile à la religion, l'avait élevé à l'épiscopat. Après avoir parcouru, en apôtre, l'Agenois, l'Auvergne et l'Anjou, Firmin s'était rendu dans la Neustrie, où il avait fait embrasser la foi chrétienne à un grand nombre

(1) On n'est pas parfaitement fixé sur l'époque ou saint Firmin exerça son apostolat, ni sur celle où il subit le martyre. L'Église de Pampelune met sa mort en 101 ; l'auteur des *Actes du saint* donnés par Dom Bouquet, en 258 ; Malbrank (*Histoire des Morins*), en 268 ; Baillet et Tillemont, en 287 ; Baronius, en 303.

d'idolâtres. Il se trouvait à Pont-Audemer, lorsqu'il apprit que les chrétiens de Beauvais, privés de leur premier pasteur, étaient cruellement persécutés par le préfet Valère, qui cherchait à les faire apostasier. Aussitôt son cœur d'apôtre s'émeut et, dans son ardente charité, il se sent pressé de se porter là où le danger est plus grand, d'aller au secours de chrétiens que de si rudes épreuves exposent à renoncer à la foi. Il arrive au milieu d'eux, les console, les fortifie, les anime au combat et cherche à faire de nouvelles conquêtes pour Jésus-Christ. Ses démarches ne pouvaient être long-temps ignorées des agents de la persécution. On l'arrête, on le bat de verges et on l'enferme dans une prison qui se trouvait dans le bourg. Sergius, qui succède à Valère, partage ses sentiments et laisse dans les fers le saint confesseur de Jésus-Christ. Mais une émeute éclate : il est massacré par la milice, et alors les chrétiens, recouvrant leur liberté, délivrent aussitôt leur apôtre. Firmin s'applique alors avec un nouveau zèle à l'affermissement de la foi, et à l'endroit même où il avait été renfermé, il fait élever une nouvelle église sous l'invocation de saint Étienne. Après avoir pourvu autant qu'il lui était possible aux besoins de cette chrétienté, il s'éloigne enfin de Beauvais, et va prêcher l'Évangile à Amiens, où il lui sera donné de recevoir la couronne du martyre.

C'est là ce qu'on lisait dans un ancien légendaire manuscrit de Saint-Michel, traduit par Godefroy Hermant ; c'est là aussi ce que nous dit la tradition locale. Peut-être y a-t-il quelque inexactitude dans ces récits au sujet de la construction de l'église de St.-Étienne. Il paraît assez peu probable que saint Firmin ait eu lui-même la faculté de transformer son cachot en oratoire ; mais il ne répugne pas d'admettre que les chrétiens l'aient fait sous le règne de Constantin, lorsque ce prince eut rendu la paix à l'Église. Guy, évêque de Beauvais, dans une charte datée du 15 des calendes de juillet 1072

donne l'église de St.-Étienne comme étant, par sa vénérable antiquité, la mère et la tête de toutes les églises, tant de la ville que du faubourg : *Quæ in Belvacensi burgo sita, pro antiquitatis dignitate, quasi mater et caput cæterarum ecclesiarum tam in urbe quam in suburbio* (1).

Sous l'épiscopat de saint Hildeman, 31e. évêque de Beauvais, en 836 suivant les uns, vers 844 suivant les autres, on transporta à Beauvais le corps de saint Vaast, évêque d'Arras, pour le soustraire à la fureur des Normands. Il fut déposé dans l'église de St.-Étienne, où plusieurs prodiges signalèrent sa présence. Louvet rapporte que, par les mérites et l'intercession du saint confesseur, une lampe y fut miraculeusement remplie d'huile : l'huile ne cessait de brûler et cependant elle n'éprouvait aucune diminution. Il arriva un jour qu'en présence d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles il y en avait qui doutaient de l'intervention divine, elle sortit entièrement du vase et se répandit par terre. Puis, tout-à-coup, la lampe se remplit de nouveau d'une huile très-pure et fut divinement allumée. En mémoire de ce merveilleux événement, ajoute l'historien de Beauvais, d'après la relation des miracles du saint évêque d'Arras, Hildeman et plusieurs de ses successeurs ont pris à St.-Étienne l'huile dont ils avaient besoin pour l'administration du baptême et de l'extrême-onction.

Les précieuses reliques restèrent à Beauvais quatre ou cinq années, après lesquelles elles furent reprises par les religieux de St.-Vaast d'Arras; mais les nouvelles incursions des Normands les forçant à fuir, il les rapportèrent de nouveau dans notre ville, en 881, sous l'épiscopat d'Odon; la réception s'en fit avec une affluence extraordinaire du clergé et du

(1) Charta Guidonis Belvac. episcop. apud Loysel. *Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évesché et évesques de Beauvais*, Paris, 1617, page 254.

peuple. C'est à St.-Étienne qu'elles furent encore déposées. Cette fois elles y demeurèrent près de treize ans.

En 993, les moines de St.-Vaast redemandèrent le corps de leur saint patron, et quoiqu'il en coûtât beaucoup à l'évêque de Beauvais de se voir privé du dépôt sacré que ses diocésains avaient environné de tant de vénération, il s'empressa de se rendre aux désirs de ceux qui l'avaient confié à l'un de ses prédécesseurs. Sa piété le porta même à accompagner, une grande partie du chemin, avec son clergé, les religieux d'Arras. La ville presque tout entière suivit aussi le pieux cortége et voulut, par cette démarche, témoigner en quelque sorte au saint sa reconnaissance pour les bienfaits qu'elle avait reçus par sa puissante intervention.

L'éloignement des reliques du saint évêque d'Arras ne diminua pas la dévotion que les habitants de Beauvais avaient pour lui. L'église qui les avait possédées prit son nom, sans renoncer cependant à celui de son premier patron.

En 886, l'église de St.-Étienne avait été considérablement endommagée par un violent incendie, qui consuma une partie de la ville; elle avait subi depuis de nouvelles dégradations. En 997, on la renversa entièrement pour construire, sur l'emplacement qu'elle occupait, une nouvelle basilique plus vaste et d'une architecture beaucoup plus riche. On fut sans doute un temps assez considérable à la terminer; ou, ce qui est plus probable encore, on la rebâtit de nouveau cent ou cent vingt ans plus tard. Les parties qui nous en restent, la nef et le transept, ont une ornementation telle, qu'on est porté à leur assigner pour date la fin du XIe. siècle, ou le commencement du XIIe. Les deux premières travées antérieures de la nef, le portail qui les précède et les voûtes ne sont pas antérieurs à la fin du XIIe. : on y trouve les formes et les ornements du style ogival primitif; les modillons qui soutiennent la corniche, à l'extérieur, sont cependant encore ceux de l'ar-

chitecture romane; les dégâts causés par l'incendie de 1180 auront forcé à reconstruire ces parties. Le chœur a eté rebâti en 1506. Quant au lourd clocher qui se trouve auprès du portail, il n'a été fait qu'en 1674. A la demande de Roscelin, grand-chantre de St.-Pierre de Beauvais et de Nevelon, chanoine de Compiègne, Guy, évêque de Beauvais, fonda à St.-Étienne un collége de chanoines, dont l'installation solennelle eut lieu le 8 mai 1072. A cette installation assistaient : Thibaud, abbé de St.-Lucien; Robert, abbé de St.-Symphorien; Ives, abbé de St.-Quentin; Hugues, doyen de St.-Pierre; Odon, doyen de St.-Michel, et plusieurs autres dignitaires du clergé de Beauvais. Guy donna au nouveau chapitre les cures de St.-Étienne et de St.-Sauveur, avec leurs revenus et priviléges. Le chapitre de St.-Vaast fut supprimé, en 1742, par René Potier de Gesvres.

Église de St.-Laurent. — Cette église, tout à la fois paroissiale et collégiale, était située près de la porte de l'Hôtel-Dieu, ou d'Amiens. D'après la légende de saint Firmin insérée dans le *Propre* du diocèse de Beauvais, ce serait encore ce saint évêque qui l'aurait fait élever (1). Louvet nous apprend qu'elle fut, comme St.-Étienne, rebâtie en 997 (2). Le même auteur, dans un autre endroit de son *Histoire de Beauvais*, avance qu'elle fut construite de nouveau en 1037 ou 1038, sous Druon ou Drogon, évêque de Beauvais; ce que répète Simon (3), en mettant toutefois par erreur 1137 et 1138 pour 1037 et 1038. Louvet s'appuie sur ce que contenait

(1) *Officia propria ad usum ecclesiæ Bellovacensis.* Turonibus, 1855. Pars autumnalis, page 40.

(2) Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, tome II, page 633. — Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, tome I, page 424.

(3) Simon, *Supplément à l'Histoire de Beauvais*, 2e. partie, page 98.

l'Obituaire de St.-Laurent, au sujet de Drogon. On y lisait : *Obiit Drogo episcopus, qui istam ecclesiam stabilivit in honore Domini Jesu Christi, B. Mariæ et S. Laurentii et qui dedit pauperibus decem minas bladi.* Si ceci devait s'appliquer à l'église elle-même, il faudrait probablement l'entendre en ce sens, que Drogon fit terminer les constructions commencées en 997 ; mais tout porte à croire que, par *ecclesiam*, on a voulu, dans l'Obituaire, désigner le chapitre qui paraît en effet avoir été fondé par Drogon, à l'époque où fut également établi celui de St.-Barthélemy.

L'église fut consacrée en 1521, par Augustin, évêque de Neubridge, le siége étant vacant, par la mort de Louis de Villers. Le tonnerre, étant tombé sur cet édifice en 1696, en brûla le clocher, ce qui était déjà arrivé cent ans auparavant ; il fut entièrement démoli en 1798.

Le chapitre de saint Laurent avait huit prébendes, dont l'une au patronage de l'abbé de St.-Quentin, et six chapellenies : St.-Éloi, à la nomination du diocésain ; St.-Jean, St.-Jacques, Ste.-Marie-Madelaine, la Vierge Marie, dite d'Albâtre, et la chapelle du grand-autel, toutes conférées par le chapitre. Cette collégiale portait également le nom de St.-Sauveur, et son doyen prenait le titre de président.

Les chanoines nommaient aux cures d'Auchy-la-Montagne, de Francastel, d'Avregny, ainsi qu'à celles de St.-Laurent, de St.-Hippolyte et de Ste.-Marguerite dans Beauvais.

Église de St.-Gilles. — L'église paroissiale de St.-Gilles était située, en partie, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la caserne St.-Jean que l'on désigne encore sous le nom de Grand-Quartier. Son portail occidental se trouvait près de la rivière. Louvet rapporte que, comme les précédentes, l'église St.-Gilles a été reconstruite en 997. Son architecture, cependant, semblait bien plus appartenir au XIIe. siècle qu'à la fin

du Xe. Les travaux que l'on a exécutés en 1820 près du Grand-Quartier, pour le redressement du lit du Thérain, ont fait découvrir quelques restes de la façade occidentale de cet ancien édifice. C'était une partie de la porte principale qu'accompagnait une petite porte bouchée. Le cintre de la porte se composait de cinq voussures, supportées de chaque côté par autant de colonnes que séparaient des montants anguleux. Les tailloirs des chapiteaux formaient une espèce d'imposte continue garnie de feuilles à lobes profondément découpés. Sur les chapiteaux eux-mêmes se présentaient des animaux chimériques. Les voussures étaient couvertes, du moins en partie, d'élégants feuillages. L'archivolte de la porte simulée n'avait qu'une seule voussure qu'encadrait une plate-bande couverte de feuilles et retombant sur deux têtes saillantes. Des oiseaux enlacés dans des rinceaux, et mangeant deux à deux dans le calice d'une large fleur épanouie, enrichissaient la voussure. Sur le tympan, que possède maintenant le Musée de Beauvais, est représenté un animal à deux corps ailés qui se terminent par une queue de serpent. Au-dessus de sa tête aux traits hideux, on en voit une seconde non moins monstrueuse; l'une et l'autre se présentent de face. La façade, telle qu'on l'a découverte, a été lithographiée par M. Chevalier, lithographe à Beauvais.

Le 28 novembre 1575, le tonnerre tomba sur l'église St.-Gilles et brûla le clocher, qui était en bois et d'un travail remarquable. Un vieux narrateur, rapportant le fait et faisant allusion à la légèreté de cette flèche, nous dit que « c'était comme une chandelle ardant tout en haut de l'édifice. » Le feu dura jusqu'à quatre heures du matin. Les cloches furent fondues et le presbytère, voisin de l'église, également brûlé.

La paroisse St.-Gilles fut supprimée par arrêt du Parlement, du 12 février 1657, et répartie entre celles de St.-Étienne et de St.-Quentin. On démolit l'église en 1674. Une partie de

l'édifice avait cependant été conservée et servait de chapelle. Elle fut également renversée, en 1741, pour achever les écuries des gardes-du-corps. Par une ordonnance en date du 30 août, de la même année 1741, René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, transféra dans l'église de St.-Étienne la chapelle de St.-Gilles; elle était placée près de l'endroit où se trouvent maintenant les fonts baptismaux, contre un des premiers piliers de la nef.

Église St.-Sauveur. — L'église paroissiale de St.-Sauveur existait probablement avant le XIe. siècle. Guy, par sa charte de 1072, donne, comme nous l'avons vu, au chapitre de St.-Vaast, les cures de St.-Étienne et de St.-Sauveur.

Il y avait dans l'église de St.-Sauveur trois chapellenies que conférait l'évêque diocésain, et une quatrième qui avait été fondée par les seigneurs de Morlaine et dont ils avaient conservé le patronage. Les chapellenies à la nomination de l'évêque étaient sous les vocables de la Sainte Vierge, de Ste.-Marie l'Égyptienne et de Ste.-Catherine; celle des seigneurs de Morlaine portait le nom de St.-Jean-Baptiste.

On a commencé à démolir l'église de St.-Sauveur en 1799; son grand clocher n'a toutefois été renversé qu'en 1808.

Église de St.-Martin. — Nous n'avons rien de bien certain sur l'époque de la fondation de l'église St.-Martin. Peut-être est-elle antérieure au XIe. siècle. Cette église, consumée par l'incendie de 1180 qui détruisit une partie de la ville, eut probablement plusieurs reconstructions. Elle fut consacrée le 3 mai 1349, par Guillaume Bertrand, évêque de Beauvais. On la démolit en 1796.

Église de St.-André. — L'église de St.-André peut bien aussi avoir été construite avant le XIe. siècle. Elle fut brûlée dans l'incendie de 1180. On la reconstruisit en 1221, sous

l'épiscopat de Milon de Nantheuil. Vendue dans la Révolution comme propriété nationale, elle fut démolie en 1813.

Eglise de la Madeleine. — Nous ne savons pas si l'église de la Madeleine, qu'atteignit également l'incendie de 1180, était de beaucoup antérieure à cette époque. Les portions de cet édifiee qui subsistent encore présentent les caractères de l'architecture romane secondaire. Un mur qui dépendait d'un des collatéraux est percé de longues fenêtres en plein-cintre, au-dessus desquelles règne une corniche en boudin soutenue par des consoles. Un bâtiment voisin, qu'on dit avoir servi de sacristie, a des fenêtres courtes, également en plein-cintre, avec un cordon à doubles dentelures, formant une archivolte que soutiennent des têtes saillantes. Au-dessous de la toiture règne une corniche cylindrique : elle repose sur des corbeaux carrés chargés de têtes monstrueuses et d'ornements variés.

Eglise de St.-Thomas. — L'église St.-Thomas eut, comme la précédente, beaucoup à souffrir de l'incendie de 1180; mais nous ne pensons pas qu'elle ait été alors entièrement consumée par les flammes. Les parties qui étaient encore debout il y a quelques années appartenaient à l'architecture romane tertiaire. La façade occidentale seule semblait n'avoir été construite qu'après l'adoption exclusive du système ogival. Il est possible que cette église ait existé avant le XIe. siècle : nous ne saurions toutefois l'affirmer. Nous ne connaissons aucun titre antérieur à cette époque où il en soit fait mention.

Eglise cathédrale de St.-Pierre. — Quelques auteurs font remonter la fondation du chœur de la cathédrale à 919, d'autres la rapportent à l'année 924; mais il est plus probable qu'elle n'eut lieu qu'en 991, sous l'épiscopat d'Hervée. L'ancien Obituaire contenait ce passage : *Obiit Herveus episcopus, qui dedit Petro mansos duodecim in suburbio et duo molendina*

ad constructionem novi operis. Roger de Champagne continua l'œuvre d'Hervée avec un zèle ardent et y consacra une partie de son patrimoine. La nouvelle église fut dès-lors appelée la Haute-Œuvre et l'ancienne prit par opposition celui de la Basse-Œuvre qu'elle conserve encore, comme nous l'avons dit précédemment.

L'incendie de 1180, qui consuma presque toute la ville, n'épargna pas la cathédrale. Cependant, plusieurs parties de l'édifice échappèrent aux flammes. Le dommage n'était pas encore réparé au commencement du XIIIe. siècle, car le corps de Philippe de Dreux, qui mourut en 1217, fut déposé dans la Basse-Œuvre jusqu'à l'achèvement des travaux.

Un nouvel incendie survenu en 1225 détruisit encore, du moins en partie, la basilique; mais on ne voulut pas alors se borner à la réparer. C'était l'époque des grandes constructions religieuses. Milon de Nantheuil, évêque de Beauvais, résolut de la rebâtir sur une très-large échelle. Par une ordonnance du 2 novembre 1225, le prélat, avec le consentement du chapitre, affecta aux frais de cette construction, pour dix années, les bénéfices des cures vacantes, la dîme de tous les revenus de l'évêché et la dîme des prébendes. Commencé en 1247, le chœur fut terminé en 1272, et l'on put y officier le 31 octobre de cette même année. On sait qu'on n'a entrepris la construction de la nef que dans les premières années du XVIe. siècle.

Eglise de St.-Jean. — L'église St.-Jean fut encore du nombre des monuments que détruisit ou dégrada le violent incendie de 1180. On ne connaît pas l'époque de sa construction. Elle était située près de la porte de la ville que l'on désigne sous le nom du saint auquel elle était dédiée. Reconstruite dans le même lieu immédiatement après l'incendie, elle fut rasée en 1588 par les ligueurs, pour la défense de la ville. Pour la remplacer, on en bâtit une autre sous le même vocable

à quelque distance des remparts et près de l'abbaye de Pentemont. C'est un petit édifice en bois qui paraît tout moderne. Le service divin y est encore célébré le dimanche pour les habitants du faubourg.

Chapelle du Mont-des-Anges ou du Mont St.-Symphorien. — Dodon, évêque de Beauvais, sous le règne de Chilpéric, venant de son palais de St.-Just-des-Marets pour assister à matines dans son église cathédrale, aperçut, sur la montagne désignée maintenant sous le nom de St.-Symphorien, plusieurs anges qui déjà avaient apparu dans le même endroit à un certain nombre de personnes. En mémoire de cet événement, le prélat fit construire sur la montagne une chapelle qu'il dédia à saint Symphorien, et le lieu même fut appelé le Mont-des-Anges. Sous l'épiscopat d'Hildegaire, la chapelle fut augmentée et embellie à cause de plusieurs guérisons inattendues qui s'y opérèrent. Nous laisserons Louvet nous raconter ces miracles :

« Un pauure maneuure de la ville de Beauuais ayant esté pendant la saison d'aoust, la nuict, garder les gerbes de son champ, tomba en vne si grande paralisie que le lendemain au matin les laboureurs et scieurs s'estans transportez en la campagne pour faire la moisson, le trouuèrent sans se pouuoir mouuoir. L'vn d'iceux en estant uenu donner aduertissement à ses parens, ils le rapportèrent en la maison où après auoir demeuré tant demy vif que demy mort, par l'espace d'vn an, et nourry en tel estat par les aumosnes des gens de bien: finalement il fut incité par la grâce de Dieu, de vouloir estre porté en la chapelle de St.-Symphorian qui estoit fort proche de la ville et de la riuière de Thérain, assise sur une haute et belle montagne : ce qu'ayant fait entendre à ses parens, on le porte en ladite chapelle où il est laissé en la garde de Dieu et es prieres de St.-Symphorian. La nuict ensuivant, cependant

que ce paunre paralitique est en prières et qu'il addresse ses oraisons à saint Symphorian afin d'estre exaucé de Dieu, la chapelle deuient remplie d'vne grande et suaue odeur, laquelle guerit et restitua la santé au paralitique. On ne peut dire de quelle allégresse et de quelle joye il sortit du lict auquel il estoit pour aduertir sa mère de sa guarison, qui luy avoit tenu compagnie et laquelle s'estoit endormie; esueillée qu'elle est, ils rendent grâce à Dieu: puis sonnent la cloche de ladite chapelle pour en donner aduertissement au peuple de Beauvais: lequel aduerty du miracle y alla auec grande affluence pour rendre action de grâces à Dieu et au glorieux martyr.

« En mesme temps et au mesme lieu, nostre Dieu donna si grande foy à vn homme aueugle, qu'il croyoit fermement de recouurer la veuē, s'il estoit conduit et mené en l'église de St.-Symphorian où ayant esté conduit et fait ses prières il recouura la veuē et la clarté par les mérites et intercessions du glorieux martyr. Ce qui donna occasion à tous les bourgeois et habitans de Beauuais d'aller visiter la chapelle de St.-Symphorian et voir ce qui auoit esté miraculeusement fait; d'où après auoir fait leurs oblations et prières ils retournoient en grande joye et liesse.

« Quelque temps après, il arriva au territoire de Beauuaisis qu'vn jeune homme nommé Druon, exerçant suivant les commendemens de ses père et mère l'agriculture et le labeur de la terre, commença d'estre affligé d'vn mal au doigt du pied: n'y ayant mis remède, il arriva que six jours après ayant descouuert son mal à ses parens, il fut trouué estre frappé du feu sacré. Ce qui leur donna occasion de le porter en l'oratoire de saint Panthaleon basti sur les murs de la cité où ils se tindrent toute la nuict jusques au matin, espérans par les prières et intercessions du martyr recevoir guerison, mais voyans que le mal ne cessoit, ayans entendu que la montagne dite de St.-Symphorian estoit célèbre par les grandes guerisons

qui s'y faisoient par les mérites et intercessions de saint Symphorian, ils délibérèrent d'y transporter leur malade: ce qu'ayans fait leur malade fut merveillement affligé par l'espace de trois jours, sur la fin desquels le feu s'estant esteint il devint guery. »

Chapelle de St.-Germer. — Les religieux de St.-Germer, redoutant les insultes des Normands, leurs voisins, transportèrent à Beauvais vers l'an 840 la châsse de leur saint fondateur. Elle fut déposée, disent les chroniqueurs, dans une chapelle bâtie sur les murs de la cité. Louvet affirme, dans l'un de ses ouvrages, que cette chapelle n'était autre que le nef de l'église de St.-Michel (1); mais il l'indique ailleurs comme ayant existé dans une tour voisine de la poterne St.-Louis, désignée autrefois sous le nom de poterne de St.-Germer (2). Les religieux de St.-Germer y célébrèrent pendant quelque temps l'office divin, mais comme ils n'avaient point de novices pour les remplacer, on la fit desservir par des séculiers et, quelque temps après, on transporta à la cathédrale les précieuses reliques que l'on y conservait encore au moment de la Révolution. On assure que la chapelle de St.-Germer possédait un autel de porphyre, qui avait été consacré par saint Ouen.

Chapelle de Ste.-Véronique. — Il existe dans la rue Ste.-Véronique une petite chapelle du même nom. Elle fait partie d'une maison qui a autrefois servi d'hôtel aux vidames de Gerberoy. On assure qu'elle fut pendant quelque temps dépositaire du corps de saint Vaast, sous le vocable duquel elle a été également placée. Si cela est, ce dont nous doutons, il en résulterait qu'elle existait déjà au commencement du IXe.

(1) Louvet, *Histoire de la ville de Beauvais.* Rouen, 1614, p. 283.

(2) Louvet, *Histoire et antiquitez du pais de Beauvaisis*, tome I, page 62.

siècle. Elle fut donnée aux religieuses de Variville en l'année 1173, par Guillaume, vidame de Gerberoy, avec une partie de l'hôtel. Pierre de Gerberoy donna l'autre partie du même hôtel au chapitre de la cathédrale de Beauvais. Reconstruite au XVIe. siècle, cette chapelle a été réparée il y a quelques années. On a refait en briques le mur qui donne sur le jardin. Au-dessus de la porte est une petite niche, dans le style ogival tertiaire, qui renferme la statue de la sainte. L'arcade de la porte est surbaissée.

Abbayes. — Il n'y avait pas d'abbaye dans l'intérieur même de la ville sous les deux premières races, mais dès le VIe. siècle s'était élevée, à peu de distance de l'ancien cimetière romain, celle de St.-Lucien et, au XIe. siècle, on en vit deux autres se fonder dans les faubourgs.

Abbaye de St.-Lucien. — Après son martyre sur la colline appelée Montmille, l'apôtre du Beauvaisis, saint Lucien, se rendit miraculeusement, portant sa tête dans ses mains, dans un lieu très-voisin de la ville de Beauvais pour y être inhumé. Au rapport des légendaires, les premiers chrétiens élevèrent aussitôt qu'ils le purent une chapelle sur son tombeau.

Quelques auteurs ont avancé que, dès les premiers temps de la monarchie et peut-être même auparavant, de pieux cénobites étaient venus s'établir près du vénérable sanctuaire et y avaient formé une première communauté religieuse. Cela ne saurait être prouvé d'une manière convaincante; mais ce qui est incontestable, c'est que Childebert Ier. était considéré par les religieux de St.-Lucien comme leur premier fondateur. On lisait dans leur Nécrologe : *Kalendas januarii obiit Childebertus rex, filius Chlodovei et primus fundator hujus cœnobii.* Childebert résolut en effet, ou de rétablir l'ancien monastère ou d'en fonder un, et il donna pour cela des propriétés considérables; mais ce fut Chilpéric Ier. qui mit le

projet à exécution. Saint Evrost, qui s'était d'abord retiré à Oroer, près Beauvais, pour y mener la vie solitaire, avait pris, à la demande de Frédegonde, le gouvernement d'un couvent qui s'était formé aux portes d'Amiens en l'honneur de saint Fuscien. Tout occupé qu'il était de l'administration de la nouvelle abbaye, il ne pouvait cependant s'empêcher de reporter ses pensées vers des lieux qui lui étaient chers, et d'être vivement affecté de l'état où se trouvait l'église bâtie sur le tombeau de saint Lucien. Un jour, le saint martyr lui apparut et le pressa de faire rechercher les corps de ses compagnons et de les réunir au sien. Docile à cet avertissement, Evrost quitte aussitôt son monastère et vient communiquer à l'évêque de Beauvais, Dodon, la mission dont il est chargé. Les précieux restes de Julien et de Maxien ne tardent pas à être retrouvés sur la sainte montagne où ils avaient été martyrisés avec saint Lucien, et aussitôt le prélat et le pieux abbé se décident à aller trouver Chilpéric Ier. pour le supplier de confirmer et de faire mettre à exécution les ordonnances de ses prédécesseurs pour la fondation ou le rétablissement de l'abbaye de St.-Lucien. Le roi, animé des meilleures dispositions, les accueille avec bonté et peu de temps après paraît l'ordonnance suivante :

« Chilpéric, roi des Francs, homme illustre : comme nous demeurons peu de temps en cette vie, et que nous avançons rapidement malgré nous vers la mort, nous devons faire la volonté de Dieu et construire des églises, sur les lieux où sont honorés les martyrs, afin que nous méritions de partager avec eux les joies de l'éternité ; car, en remplissant ce devoir de piété, nous ne pouvons douter que nous ne soyons agréables à Dieu et ne méritions de régner éternellement avec les saints. En conséquence, que tous les agents de notre royaume présents et à venir sachent que, bien des églises ayant été détruites et beaucoup de monastères dépeuplés et dévastés par les

païens qui ont fait irruption sur les terres des Francs, nous avons l'intention de les rebâtir autant que cela nous sera possible. Le seigneur Dodon, vénérable évêque de Beauvais et notre bien-aimé Evrost, abbé, avec un grand nombre de fidèles sujets de notre royaume connaissant nos dispositions, sont venus vers notre sérénité et nous ont supplié, pour notre salut et pour la conservation de notre royaume, d'user des largesses de notre munificence royale pour faire réédifier une église qui avait été anciennement construite près des murs de Beauvais, en l'honneur du bienheureux prince des apôtres et de saint Lucien martyr, laquelle a été pillée et détruite par les païens, et de la placer à perpétuité sous notre protection et celle de nos successeurs. Nous avons été d'autant plus porté à faire droit à cette requête que les auteurs de nos jours avaient déjà affecté les revenus de quelques-unes de leurs propriétés au rétablissement de cette église et avaient laissé le soin d'exécuter leurs intentions aux évêques de ladite ville qui, ayant d'autres vues, ont négligé l'œuvre dont ils étaient chargés. Ce qui nous a encore plus particulièrement déterminé, c'est le récit qui nous a été fait que le glorieux saint Lucien est apparu au susdit Evrost et l'a pressé de retirer du Montmille, où il demeurait ignoré, le corps de saint Maxien qui avait partagé la gloire de son martyre, et de le déposer à côté de lui dans la même église; et que depuis l'exécution de cet ordre, beaucoup de miracles éclatants se sont opérés par l'intercession des saints martyrs. C'est pourquoi, vu la justice et l'utilité de la requête qui nous a été présentée, en vertu de notre autorité royale, nous ordonnons, par le présent décret muni de notre sceau, que l'église autrefois bâtie près des murs de Beauvais, en l'honneur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et du martyr saint Lucien dont le corps y repose, soit réédifiée par la munificence de notre libéralité et appropriée au service du Dieu tout-puissant, et qu'une commu-

nauté de cénobites y soit établie ; de telle manière cependant que ce lieu et l'église qui y sera construite soient et demeurent toujours sous notre patronage et celui des rois de France nos successeurs, et qu'il ne soit permis à personne de la jamais confier ou soumettre à aucune autre puissance séculière. Que si quelqu'un, ce que nous sommes loin de croire, osait agir contrairement à ce présent décret et violer ces dispositions que nous avons dictées au nom et pour l'honneur de Dieu, nous voulons qu'il encoure la colère du souverain Juge, qu'il soit dépouillé de tous ses biens et banni hors du royaume. Et afin de donner plus de force à ce décret de notre sérénité, nous l'avons fait marquer du sceau de notre anneau royal et l'avons signé de notre main. »

L'abbaye de St.-Lucien devint bientôt l'un des monastères les plus importants de l'ordre des Bénédictins. En 845, pendant la dévastation de Beauvais par les Normands, elle fut presque entièrement détruite. On ne sait comment elle se releva de ses ruines, mais la vie religieuse y était certainement rétablie au commencement du Xe. siècle, puisque Bovon, évêque de Beauvais, élu en 921, est désigné comme moine de St.-Lucien. Ce prélat fit présent à l'abbaye des villages de Fouquenies et de St.-Just-des-Marest. L'abbaye de St.-Lucien a été vendue, comme toutes les autres, à l'époque de notre première Révolution ; elle n'a été démolie qu'en 1812. Les bâtiments des religieux avaient été nouvellement reconstruits, mais l'église datait, du moins en grande partie, du XIIe. siècle ; elle présentait les mêmes caractères architectoniques que St.-Étienne de Beauvais. L'architecte qui en avait dressé le plan était un religieux de la maison, nommé Gauthier ; le maître maçon s'appelait Wirembold.

Abbaye de St.-Quentin. — Guy, qui était doyen de St.-Quentin en Vermandois, devint évêque de Beauvais en 1063.

Plein de vénération pour le patron de la célèbre collégiale qu'il avait quittée, il résolut de fonder en son honneur une abbaye près des murs de sa ville épiscopale.

L'évêché possédait une vaste prairie située entre le village de St.-Just-des-Marest et l'abbaye de St.-Lucien. Ce lieu lui parut réunir toutes les conditions désirables pour atteindre le but qu'il avait en vue, et il y fit jeter les fondations du nouveau monastère. Les travaux se poursuivirent avec une telle activité que, dans l'espace de deux ans, toutes les constructions furent terminées. Guy dota le nouvel établissement de biens considérables et il mit à la tête des fervents religieux qu'il y réunit le célèbre Yves, qui fut dans la suite évêque de Chartres; il était né à Auteuil, près de Beauvais. La dédicace de l'église eut lieu le 4 octobre de l'année 1069. Elle se fit avec une très-grande pompé : Guy, évêque d'Amiens, Ratholde de Noyon, Gauthier de Meaux, Hugues de Troyes, Eudes de Senlis, et Manassès, élu par le clergé de Reims pour succéder à Gervais, y assistèrent. Les religieux de Breteuil s'y rendirent avec les reliques de saint Constancien, et les chanoines de St.-Quentin en Vermandois avec le corps de leur patron. Le chapitre de Beauvais enrichit, dans cette circonstance, le monastère des précieux restes de sainte Romaine que la cathédrale possédait. Un incendie détruisit, le 5 juin 1681, une partie des bâtiments claustraux; ils furent immédiatement reconstruits; le grand escalier et le bâtiment voisin ne furent pourtant achevés que dans l'année 1731. Ces bâtiments existent encore. Après avoir été vendue nationalement, l'abbaye fut rachetée en 1823 pour devenir le siége de l'administration départementale. C'est alors que fut démolie l'église, qui datait de l'époque même de la fondation; quelques parties cependant avaient été réparées ou reconstruites après le siége de 1472, pendant lequel le monastère avait été pillé par les Bourguignons.

Abbaye de St.-Symphorien. — Nous avons vu que Dodon avait bâti, sur le Mont-des-Anges, une chapelle en l'honneur de saint Symphorien. L'évêque Druon, vers l'an 1035, convertit cette chapelle en un monastère, dans lequel il plaça des religieux de l'ordre de saint Benoît. Une charte de Henri Ier., donnée à Laon la même année, confirme les donations faites par le prélat au monastère : une pièce de terre sur la montagne même, un bois qui en était voisin, 24 *hôtes*, des vignes, des prés, la pêche dans la rivière depuis Gouincourt jusqu'à Voisinlieu et de Voisinlieu à St.-Lucien, les églises de Lihus, de Laversines, de St.-Germain, un moulin à St.-Just-des-Marest, à Bury une métairie avec ses *coliberts* ou serfs, etc. L'église fut dédiée le 6 mars 1121, sous l'épiscopat de Pierre. En 1180, elle fut en partie brûlée. Au milieu du XIVe. siècle, lorsque le pays était ravagé par la guerre des Anglais et par les désordres de la Jacquerie, la sûreté de la ville exigea la destruction des édifices trop rapprochés des murs ; alors, en vertu d'une délibération prise dans une assemblée générale qui se tint à l'Hôtel-de-Ville, on mit le feu à l'abbaye de St.-Symphorien. Louvet rapporte qu'aucun citoyen n'ayant voulu mettre à exécution la délibération, on fut obligé, pour faire incendier le monastère, de prendre deux hommes condamnés à mort auxquels on promit d'accorder la vie sauve. Cet acte s'accomplit le jour de la Sainte-Croix de l'an 1359.

L'abbaye ayant subi une troisième dévastation lors du siége mémorable de 1472, Louis XI donna permission aux religieux de quêter dans tout le royaume pour relever leur monastère.

Le cardinal Forbin de Janson obtint, le 12 avril 1694, une bulle qui supprimait la manse monacale de St.-Symphorien ; il n'y avait plus alors que quatre religieux. Les revenus, qui ne dépassaient pas trois mille livres, furent réunis au séminaire

diocésain avec les prieurés de Bonneuil, Montmille et St.-Martin-Longueau. Les Pères de la Mission, ou Lazaristes, s'installèrent le 28 août suivant dans les bâtiments claustraux. On y ajouta bientôt de nouvelles constructions dont la première pierre fut posée au mois de mai 1700 par René de Mornay de Montchevreuil, vicaire-général, en l'absence de l'évêque.

Hôpitaux. — Beauvais possédait deux hospices pour les malades : l'Hôtel-Dieu de St.-Jean et la Maladrerie de St.-Lazare.

Hôtel-Dieu de St.-Jean. — L'hôpital de St.-Jean était, en 840, près de l'église de St.-Étienne. Les légendaires de Beauvais, parlant des miracles qui eurent lieu pendant que le corps de saint Vaast était dans cette église, disent que dans la paroisse à laquelle elle appartenait se trouvait l'hôpital général de tout l'évêché. Depuis, il fut établi hors des murs de la ville dans le faubourg Gaillon, et enfin, en 1300, on le plaça dans le voisinage de l'église de St.-Laurent à l'endroit où il est encore maintenant. Les bâtiments, plusieurs fois restaurés, ont été renversés il y a une trentaine d'années pour faire place à de nouvelles constructions.

Maladrerie de St.-Lazare. — Cet hôpital était placé à près d'une demi-lieue de la ville. On ignore l'époque de la fondation, mais il est probable qu'il existait déjà au IXe. siècle. C'était l'asile de tous les lépreux du diocèse ; plus tard, on y reçut tous ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses. Il y avait dans cet établissement plusieurs communautés distinctes : une de religieux, une de religieuses et une troisième, principalement consacrée au service des lépreux. Chacune d'elles avait une chapelle, un dortoir et un réfectoire à part. L'administrateur général de St.-Lazare était établi par

élection ; mais les revenus s'administraient par des baillis ou procureurs, qui étaient des commissaires nommés par l'évêque, le chapitre de la cathédrale et le maire de la ville.

En 1472, les religieux et les religieuses furent supprimés, sans doute à cause des désastres causés pendant le siége de Beauvais. Les biens furent unis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Beauvais au XVIIe. siècle, en vertu des mesures générales prises à l'égard des maladreries.

La plupart des bâtiments de St.-Lazare subsistent encore, ils servent maintenant à un établissement agricole.

L'église offre les caractères de l'architecture romane secondaire. C'est un des édifices religieux les plus remarquables du Beauvaisis. Elle a la forme d'une croix ; sa longueur totale est de 27 mètres, dont un tiers pour la nef.

Le corps de ferme, qui servait probablement de logement aux religieux, a été construit au XIIIe. siècle ; il est éclairé par des fenêtres ogivales géminées avec une moulure anguleuse au-dessus de l'archivolte.

La grange, divisée en trois nefs par des colonnes, est des plus vastes ; elle paraît dater de la même époque que le corps de ferme.

Fortifications. — Nous avons vu que l'enceinte fortifiée de Beauvais était assez restreinte pendant la domination romaine ; on l'agrandit sous l'une des deux premières races, en construisant de nouvelles murailles pour former ce qu'on a appelé le *Bourg-Clos*. Ces murailles, construites, à ce qu'il paraît, en petit appareil, commençaient au mur de la cité du côté de la rue des Trois-Cuirets, allaient joindre la rue du Lion-Rampant, passaient derrière l'église St.-Sauveur, longeaient la place et revenaient par la rue St.-Christophe, derrière l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville, pour rejoindre l'enceinte romaine au Pont-d'Amour. Les fortifications qui environnaient la ville

à l'époque de la Révolution, et que l'on a renversées depuis, n'avaient été élevées que du temps de Philippe-Auguste.

Palais des comtes de Beauvais. — Le palais des comtes de Beauvais avait été construit sur les murs de la cité, près de la porte de l'ouest. L'évêque Roger de Champagne, ayant obtenu de son frère le comté de Beauvais en échange de celui de Sancerre en Berry, y fixa sa demeure. Ce vaste édifice, qui servit pendant si long-temps d'habitation à nos évêques, a, depuis quelques années seulement, été transformé en palais de justice. Il fut rebâti au XIe. siècle, sur les anciennes fondations, ou par Roger lui-même ou par un de ses successeurs. Le mur occidental est de cette époque, mais il a été remanié. Il était flanqué de deux tourelles couvertes de riches ornêments romans. L'une d'elles, qui s'est écroulée après l'incendie de 1819, a été remplacée par un pavillon carré; l'autre vient d'être reconstruite par M. Verdier, architecte du gouvernement, telle qu'elle était auparavant.

Ancienne demeure des évêques. — Nos premiers évêques n'eurent d'abord d'autre habitation que celle qu'ils purent se procurer par leurs ressources personnelles, et assez souvent ils acceptaient l'hospitalité que leur offraient ceux qui avaient embrassé le christianisme. La tradition désigne, comme ayant été habitée par saint Lucien, une maison de la cité voisine de l'emplacement où fut bâtie l'église de St.-Nicolas. Nous avons vu qu'en 583 Dodon habitait un château à St.-Just-des-Marest, d'où il se rendait à sa cathédrale pour l'office des matines qui se chantaient alors pendant la nuit. Il est probable qu'il avait, en outre, une demeure dans l'intérieur de la ville. Clément et Hildeman, qui vivaient l'un dans le VIIe. siècle et l'autre dans le IXe., résidaient certainement à Beauvais même; mais rien ne nous apprend où était leur habitation. Quelques-uns de nos historiens pensent que la maison située sur la place St.-

Pierre, entre la rue du Prévost et celle de Ste.-Véronique, est l'ancien palais des évêques. Il a existé là évidemment une construction importante ; mais les riches sculptures dont est couverte la partie qui subsiste encore ne remontent pas au-delà du XIe. siècle, époque à laquelle les évêques s'établirent dans le palais des comtes. Lors même que les fondations qui s'étendent sous les maisons voisines seraient, ainsi qu'on l'assure, beaucoup plus anciennes, cela ne serait pas encore un indice certain de la destination du monument. On ne peut non plus considérer, comme pouvant servir à établir l'opinion dont il est ici question, la découverte, faite dans la même maison, d'une plaque d'ivoire sur laquelle étaient sculptées en relief les figures de Hervée et de Roger, évêques de Beauvais.



LA TOUR DU CONNÉTABLE

AU CHATEAU DE HAM (SOMME);

Par M. Ch. GOMART,

Membre de la Société française d'archéologie.

Ce n'est jamais sans émotion que je vois se dresser devant moi, au milieu des vapeurs des marais qui l'environnent, la grosse tour du château de Ham. Il me semble que la tragique histoire du comte de Luxembourg et les légendes de cette antique demeure viennent dérouler devant mes yeux leurs scènes dramatiques. Bien des siècles ont, depuis la grande époque féodale, gravé leur souvenir sur ses murailles, jusqu'au jour où Henri IV, en réunissant à la couronne ce château qui lui appartenait deux fois et par droit d'héritage, et par droit de conquête, y inscrivit, en 1595, les armes de France.

Du fond de cette forteresse, lorsque les dramatiques souvenirs de son histoire viennent m'assiéger, il me semble entendre résonner le bruit des armes et les cris des combattants; puis, au milieu du sang et des larmes, apercevoir la figure impassible du cruel Jean-sans-Peur.

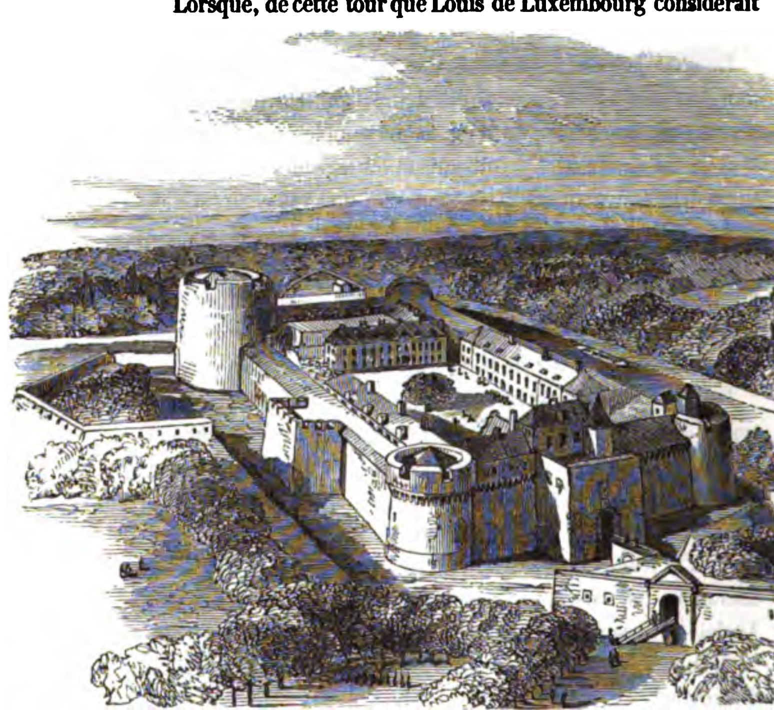
Mais la trompette guerrière a retenti : quels sont ces preux chevaliers qui accourent pour reprendre ce château aux Anglais? Ce sont les vaillants capitaines de Charles VII : Richemond, Poton de Xaintrailles et Dunois, *le Bâtard d'Orléans.*

A l'une des fenêtres, j'ai vu passer la douce figure de la délicate Marie de Luxembourg qui vient d'être fiancée à François de Bourbon. —D'ici, je vois le pignon de l'appartement

où cette princesse mit au jour François et Antoinette de Bourbon. — Quelle est cette formidable artillerie de siége qui tonne nuit et jour contre les murailles du château ? C'est celle du roi d'Espagne, Philippe II, qui veut prendre cette forteresse dont le siége occupe et retarde un moment toute son armée.

Si ma vue quitte le château pour se diriger vers la campagne, j'aperçois l'*arbre Gommeron*, où fut pendu Loys de Moy, de Gommeron, expiant ainsi le crime d'avoir voulu vendre aux Espagnols le château confié à sa garde.

Lorsque, de cette tour que Louis de Luxembourg considérait



VUE CAVALIÈRE DU CHATEAU DE HAM.

comme son meilleur ouvrage, mon imagination se reporte à la place de Grève, où il subit la peine capitale, je suis

moins étonné de la cruauté du roi que de la trahison du duc de Bourgogne. Le connétable, qui joua un si grand rôle dans les affaires du royaume de France, au XV[e]. siècle, m'apparaît avec ses qualités et des vices qui furent ceux de son temps plutôt que les siens. Habile, parfois jusqu'à la perfidie, inexorable dans ses vengeances, ni plus cruel, ni plus ambitieux que la plupart de ses contemporains, il fut fort supérieur à ses ennemis par son courage et par ses moyens. Pontoise, Dieppe, Caen, Montlhéry attesteraient au besoin la valeur et les brillantes qualités de ce général d'armée.

Mais un bruit de clefs et de chaînes a changé le cours de ma rêverie : ce n'est plus un château féodal que j'ai devant les yeux, mais une prison d'État, sombre et triste, dans laquelle je vois entrer une longue file de prisonniers.

Le premier est ce courageux mayeur de Ham, Robert Patou,



SCEAU DU MAYEUR DE HAM, EN 1223.

noble cœur, qui eut la langue percée d'un fer rouge pour avoir résisté aux exigences du seigneur, en défendant les prérogatives communales de la charte de Ham.

Quelle est cette jeune et belle fille encore revêtue de son armure, qui marche entre deux haies de soldats? Sa figure porte les traces d'une grande douleur et d'une noble inspiration. C'est l'infortunée Jeanne d'Arc, l'héroïne de Vaucouleurs qui, faite prisonnière à Compiègne par les archers de Jean de Luxembourg, est conduite au château de Ham en allant de la prison de Beaulieu à celle de Beaurevoir.

Qui vient derrière elle? C'est le fameux Louis de Bourbon, prince de Condé, fils du duc de Vendôme, chef du parti des Calvinistes; malheureux prince qui, quelques années après, devait être assassiné à Jarnac!

Quels sont ces élégants? Le chevalier d'Aydie, comte de Riom, d'abord abbé, puis amant, puis mari de la duchesse de Berry;—le comte de Larochefoucault (de Roucy), envoyé à Ham par le ressentiment de la belle duchesse de Châteauroux.

Derrière eux s'avancent majestueusement, en robe rouge, plusieurs conseillers du Parlement, exilés après le coup d'État de 1753 et de 1770.

Mais voici un marin à la figure ouverte et martiale, aux manières brusques et pleines de fierté? C'est l'intrépide Jacques Cassard, de Nantes, que n'effrayaient ni les vagues furieuses, ni les canons anglais; jeté à Ham par une lettre de cachet du cardinal Fleury, il va trouver la mort dans la tristesse de la prison. Quel est son crime? Une réclamation un peu verte en la forme auprès du ministre contre un arrêt du Parlement qui le ruinait.

Plus loin, j'aperçois l'infortuné comte de Mailly qui portera sa tête, à Arras, sur un échafaud. — Et cet homme dont la figure annonce la folie? C'est le marquis de Marbœuf, qui fut enfermé à Ham pour avoir insulté Marie-Antoinette.

Au milieu d'un groupe d'ardents révolutionnaires, je distingue le fameux orateur comte de Mirabeau, suivi de huit des plus fougueux Montagnards de la Convention; ces derniers s'entretiennent avec rage de la proposition de Dumon qui les exile à Ham.

Voici venir une troupe de prisonniers autrichiens, des prêtres espagnols, des soldats vendéens à la figure martiale et au costume original. Plus loin, ce sont les naufragés de Calais, pâles et fatigués, qui arrivent au château dans le plus complet dénuement; parmi eux, je vois figurer les premiers noms de la noblesse de France, les Choiseul, les Montmorency, les Vibraye, etc., etc.

Un vieillard revêtu du brillant uniforme de lieutenant-général, le baron de Travot, s'arrête: sa raison ne peut pas supporter la perspective d'une longue captivité. Il est suivi d'un maréchal de France, Moncey, qui n'a pas voulu juger le maréchal Ney.

Les ministres de Charles X, le prince de Polignac, le comte de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville viennent de passer devant moi. Je salue ces victimes de la fidélité à une cause perdue.

Quel est cet homme dont le visage bronzé exprime la fierté? C'est Cabrera, chef carliste, chassé de l'Espagne.

Derrière lui s'avance un prisonnier à la figure grave et majestueuse, c'est le prince Louis Napoléon, aujourd'hui l'empereur Napoléon III, qui trompa la vigilance de ses geôliers et parvint à échapper pour aller recueillir les derniers soupirs de son père.

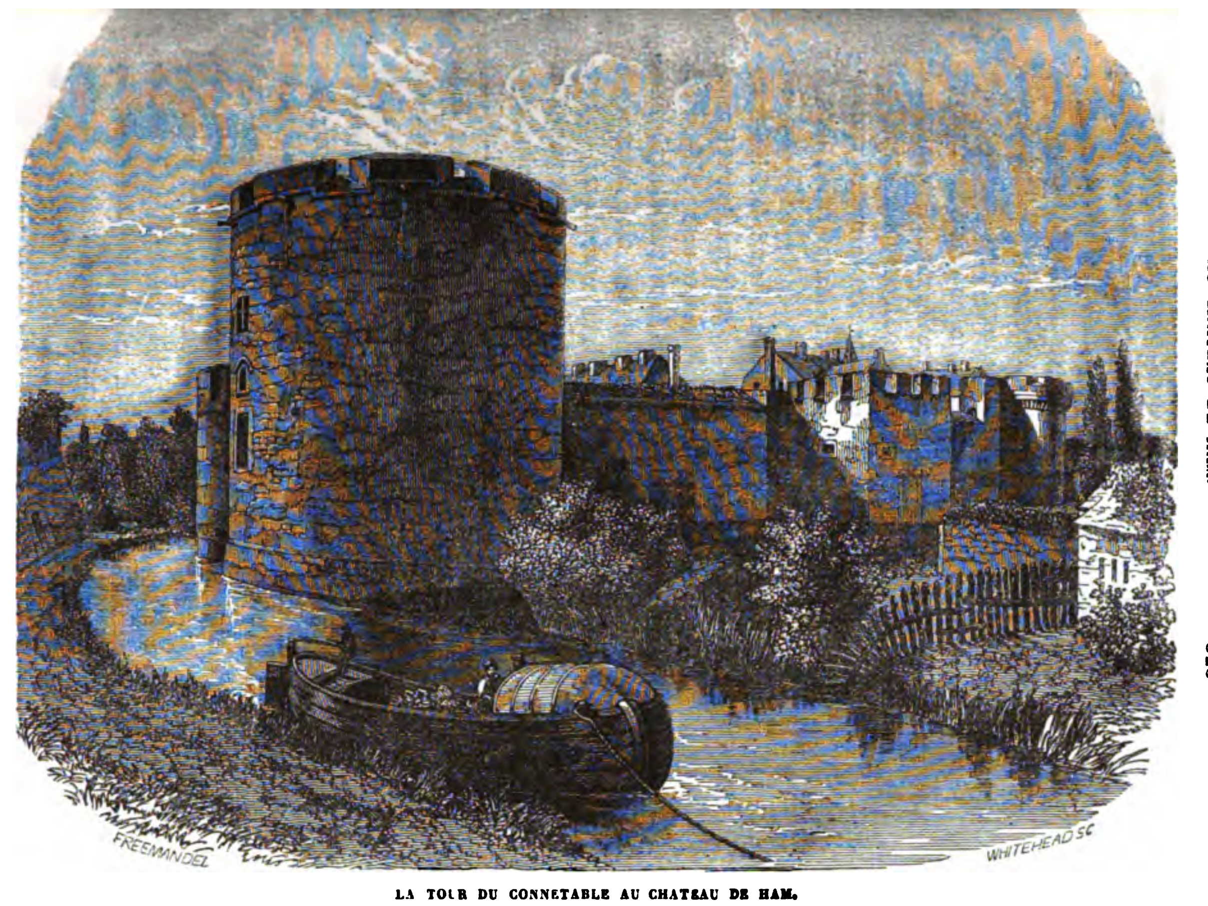
Un groupe de généraux, parmi lesquels je distingue Cavaignac, Changarnier, Lamoricière, Bedeau, etc., termine cette longue file de prisonniers d'État.

Quelles mélancoliques réflexions inspirent ces nobles infortunes, et combien la tour du Connétable est riche en grands enseignements!

La tour du Connétable, plus communément connue sous le nom de *Grosse tour*, est l'œuvre capitale de Louis de Luxembourg. Elle caractérise l'esprit de l'architecture féodale du XVe. siècle, et son étude peut présenter d'autant plus d'intérêt que Louis de Luxembourg, ce grand constructeur ou restaurateur des châteaux-forts de Bohain, Beaurevoir, Guise, Vendeuil et Lafère, qui croyait pouvoir, avec ces forteresses, non-seulement résister à ses rivaux, mais encore au roi de France et à ses armées, nous fait connaître, par l'inscription qu'il avait fait graver, au-dessus de la porte d'entrée, que c'est l'œuvre qu'il prisait le plus.

Un des caractères particuliers aux châteaux de cette époque, c'est l'importance relative de la tour principale, d'un fort diamètre, épaisse dans ses œuvres, très-haute et très-saillante en-dehors des courtines. Cette tour ne doit pas être regardée comme un donjon proprement dit, mais comme une tour plus forte que les autres, et destinée à servir de donjon dans des circonstances exceptionnelles. Ce réduit n'est plus placé, comme au XIIe. siècle, dans le centre du fort : et l'on n'a pas choisi pour l'établir l'emplacement soit le plus élevé, soit de l'accès le plus difficile.

Le connétable a assis son donjon dans la position la plus utile pour la défense de la forteresse ; en effet, cette immense tour construite à l'angle est de l'enceinte, établie en saillie des trois quarts de son épaisseur sur les courtines du nord-est et du sud-est, placée à 40 mètres de distance de la tour carrée qui servait alors d'entrée au château, commandait l'accès du fort, en donnant les moyens de prendre en flanc les assaillants.



LA TOUR DU CONNETABLE AU CHATEAU DE HAM.

Cette tour est remarquablement plantée pour dominer les dehors, du côté de la langue de terre par où l'on peut approcher assez près du château, et elle est engagée dans l'enceinte de manière à ne laisser qu'une circulation très-étroite sur le chemin de ronde du rempart. L'ennemi, se fût-il emparé de la cour du château, n'arrivait encore que difficilement à la porte de la Grosse tour protégée, même à l'intérieur, par un fossé plein d'eau et par un ouvrage dépendant du donjon qui commandait le passage du pont-levis. L'ennemi ne pouvait pas non plus monter sur les remparts sans se mettre complètement à découvert pour ceux qui étaient retirés dans la Grosse tour.

Ce réduit dominait, par sa hauteur, tout à la fois l'esplanade, la ville et la campagne; mais, par cela même et à cause du peu d'ouvertures qu'on avait laissées dans ses flancs, il était impuissant à défendre le pied de sa muraille qu'un mineur aurait pu facilement entamer sans avoir beaucoup à craindre les attaques de ceux qui la défendaient; car, du haut de ce donjon, il est impossible de viser un objet placé à sa base, à moins de sortir presque tout le corps; l'ingénieur avait sans doute l'intention de compléter son œuvre par l'addition de galeries saillantes ou de hourds placés au sommet de la tour, de manière à commander complètement le pied des murs par un machicoulis continu, et à permettre aux assiégés de battre le pied de la tour par une grêle de pierres et de projectiles de toute nature. La chemise en maçonnerie dont on avait entouré la base et les fossés pleins d'eau qui en baignaient le pied devaient, en attendant, en rendre l'accès difficile pour l'assiégeant.

Quoique la découverte de la poudre, ou mieux le perfectionnement de l'artillerie, eût déjà nécessité la recherche de moyens de défense en rapport avec ses terribles effets, les seigneurs suzerains furent long-temps à reconnaître la puissance de l'artillerie dans l'attaque, et l'on voit, par l'étude de

la tour du Connétable, qu'ils continuèrent long-temps à croire que le meilleur moyen pour résister au fracas des boulets était d'augmenter l'épaisseur des murailles de leurs tours.

Ce n'est que postérieurement et après que l'art des siéges eut démontré l'insuffisance des murailles élevées et épaisses, qu'on reconnut que, pour protéger l'enceinte d'un fort, il fallait la couvrir par des ouvrages extérieurs. Le génie de Vauban n'était pas encore arrivé pour tracer ses ouvrages à cornes, ses demi-lunes et ses tenailles en avant des enceintes.

Louis de Luxembourg, renchérissant sur les idées de l'époque et croyant faire de la tour de Ham un donjon plus fort que celui d'Enghien qu'avait bâti son père dans le Hainaut, donna aux murailles de cette tour principale une épaisseur inusitée (11 mètres). La maçonnerie, composée d'un blocage de moëllons dans un bain de mortier, fut revêtue extérieurement, jusqu'en contre-bas des parapets, de grès taillés et piqués, le grès étant la pierre qui pouvait offrir le plus de résistance au fracas du boulet. Loin de percer les murailles de fréquentes embrasures, de manière à armer ce réduit d'une nombreuse artillerie, on n'y ouvrit que quelques rares meurtrières, sa masse et son épaisseur devant être ses principales forces pour résister aux efforts des assaillants. Cependant, pour défendre le pied de la tour, on ne négligea pas d'amener vers le château les eaux de la *Beine* et de la *Sommette*, qui, retenues par des barrages ingénieusement disposés, protégèrent dans de larges fossés les remparts de la forteresse. L'un de ces barrages, établi dans l'intérieur du fort, faisait renfler les eaux de la Sommette dans les fossés du château, du côté de l'esplanade et autour de la Grosse tour qu'il isolait du reste du château; l'autre barrage, placé à la porte de Noyon, maintenait le niveau des eaux de la Beine et de la Sommette réunies assez élevé pour inonder au loin les abords de la place, du côté des courtines du sud et de l'ouest.

La tour du Connétable passe pour avoir 100 pieds de hauteur et autant de diamètre, mais elle ne s'élève que de 28 mètres au-dessus du niveau des eaux du canal de la Somme qui en baigne aujourd'hui le pied. Cette hauteur de 28 mètres forme sans doute, avec les fondations, les 100 pieds d'élévation que lui donne la tradition ; son diamètre est de 33 mètres. Cette largeur, hors de proportion avec sa hauteur, est loin de lui donner l'élégance des donjons de la grande époque féodale. Vue à une petite distance, cette tour n'est qu'une lourde masse de pierres sur lesquelles le temps a jeté une couleur grise d'un ton fin et harmonieux, dont l'ampleur colossale saisit l'âme d'une impression à la fois grandiose et triste.

La disproportion que nous signalons entre la largeur et la hauteur nous fait croire que cette œuvre capitale du connétable n'a pas été achevée, ni élevée à la hauteur qu'on avait l'intention de lui donner en jetant ses fondations et en traçant son périmètre. Sa construction nous paraît avoir été arrêtée tout-à-coup, soit pour s'en servir dans un moment pressé, soit par l'abandon qu'on aurait fait des travaux à la suite de la fin tragique et inattendue de Louis de Luxembourg. Les parapets ne présentent pas le même caractère de construction que le corps de la tour : ils sont très-rapprochés de l'extrados de la voûte du 1er. étage, enfin il n'y a ni machicoulis ni préparations pour recevoir des hourds, complément indispensable de ce donjon. Qu'y aurait-il d'étonnant que le connétable, dont la fin a été si foudroyante et si imprévue, eût été surpris par les événements qui ont amené sa mort avant d'avoir terminé cette œuvre capitale ?

On est frappé, lorsqu'on étudie le système défensif de cette tour, du soin avec lequel on s'est mis en garde contre les surprises. On voit que le connétable n'est pas encore persuadé de la puissance de l'artillerie, puisqu'il s'imagine être à l'abri de

ses terribles effets derrière une muraille de onze mètres. Au contraire, toutes les précautions ont été prises pour arrêter l'ennemi par des obstacles imprévus. L'assiégeant pouvait entrer dans le château sans que pour cela la garnison fût obligée de se rendre; car alors, renfermée dans la tour, son dernier réduit fortifié, elle pouvait encore résister long-temps, épuiser les forces des assaillants et leur faire perdre du monde à chaque attaque partielle.

Prenait-on le rez-de-chaussée : l'escalier en spirale qui donnait accès aux étages supérieurs était facilement et promptement barricadé, et l'assiégé conservait encore ses moyens de défense et de communication avec l'extérieur, soit pour introduire des secours et des vivres, soit pour échapper à l'ennemi. Avec une garnison déterminée et bien approvisionnée on pouvait résister encore quelque temps à une armée nombreuse et aguerrie.

On arrive à la grosse tour par un passage, aujourd'hui de plain-pied; il tourne dans l'intérieur du château, de manière à forcer l'assiégeant à présenter le flanc droit qui, ainsi, n'était plus couvert par les grands boucliers nommés pavois, dont on se servait encore dans les siéges au XVe. siècle. Mais l'état des lieux est complètement changé, et la Sommette ne passe plus dans le fort. La Beine elle-même ne vient plus baigner les murailles du château.



La porte d'entrée, à plate-bande un peu arrondie aux extrémités, est à ogive intérieurement. Sur chaque grès formant la plate-bande, une houppe ou cordelière a été sculptée en relief. Cette houppe est un emblème que l'on trouve brodé avec les armes de Louis de Luxem-

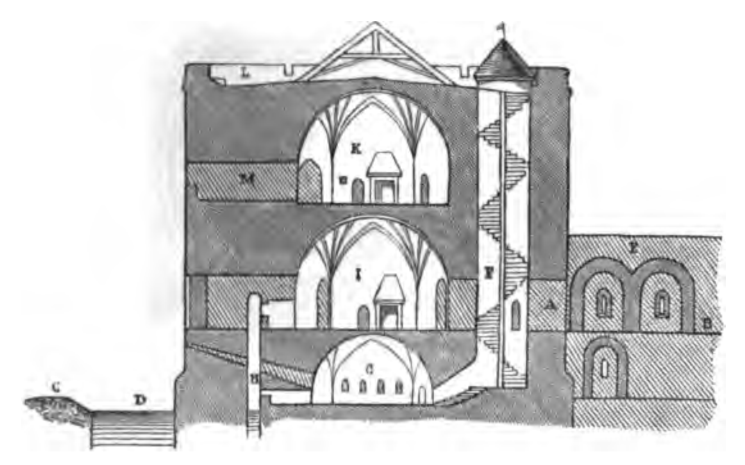
bourg, sur l'étendard qu'il portait à la bataille de Montlhéry, en 1465, et aussi autour de la miniature qui se trouve peinte au frontispice du récit du PAS-D'ARMES DE LA BERGÈRE qui lui est dédié. Ces houppes figurent sur les clefs de voûte des étages inférieurs de la grosse tour, tantôt seules, tantôt entrelacées. On les voyait encore sur les machicoulis de plusieurs autres tours avant leur enlèvement. Au-dessus des houppes, le connétable a fait sculpter en relief sa devise, ou ce mot de son humeur : mō myeux. La même inscription est reproduite extérieurement au-dessus d'une autre entrée qui donne sur la campagne.

L'entrée de la tour a conservé l'encastrement nécessaire à la manœuvre des chaînes du pont-levis, et on y voit aussi des rainures pratiquées aux parois des murailles pour laisser glisser la lourde herse de fer. On y retrouve, bien conservé sur la droite du passage (A), le petit escalier qui conduisait les hommes chargés de manier la herse au réduit placé au-dessus de la porte d'entrée. Là, des ouvertures ménagées dans la voûte leur permettaient, en cas d'alerte, d'observer les soldats qui entraient dans le passage. On élevait la herse à l'aide d'une machine, et, à l'approche du danger, on la laissait retomber. Dès ce moment, le passage était fermé, et il fallait briser la herse pour pénétrer plus avant.

Outre la herse, pour défendre l'entrée, il y avait encore pour arrêter l'assaillant une seconde porte massive hérissée de gros clous.

Avant de pénétrer dans la *Salle des Gardes* du rez-de-chaussée, on rencontre à gauche, sous le passage A, un magnifique escalier en spirale (F) qui descend, par vingt-neuf marches, aux souterrains et monte, par cent marches, à la plate-forme de la tour. Ce magnifique escalier est pris dans l'épaisseur même des murs de la tour, du côté de l'intérieur du fort, de manière à ne rien retirer à l'épaisseur des murailles vers l'extérieur. Chaque marche de ce large escalier est formée d'un

seul morceau de grès dur, taillé et piqué, mesurant 1 mètre 80 centimètres de longueur sur 40 centimètres d'emmarchement et 21 centimètres de hauteur. Chaque marche est enclavée, d'un côté, dans la muraille et forme, au centre, une colonne de 0m,30 centimètres environ de diamètre.



COUPE DE LA TOUR DU CONNÉTABLE AU CHATEAU DE HAM.

L'escalier qui conduit à l'étage inférieur de la tour commence en spirale, puis il descend directement vers le souterrain (G). On rencontre, avant d'arriver au fond de la tour, des galeries (M), placées à droite et à gauche de l'escalier, conduisant à de petits postes (N N) qu'on a improprement qualifiés d'*oubliettes* et sur lesquels les romanciers ont raconté des histoires atroces. On sait qu'on donnait ce nom à des puits dans lesquels on précipitait les prisonniers au moyen d'un plancher qui se dérobait sous leurs pieds.

L'étage inférieur, appelé le *souterrain*, est composé d'une immense salle ronde (G) de 5 mètres de hauteur sous clef de voûte, de 10 mètres de diamètre, voûtée en plein-cintre avec arêtes qui, toutes, aboutissent au centre. Ce caveau est humide et obscur, car le sol n'est élevé que de 0m,15 centimètres

au-dessus du niveau de l'eau, et il n'est éclairé que par un très-étroit soupirail (P) qui traverse toute l'épaisseur de la



PLAN DES SOUTERRAINS DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

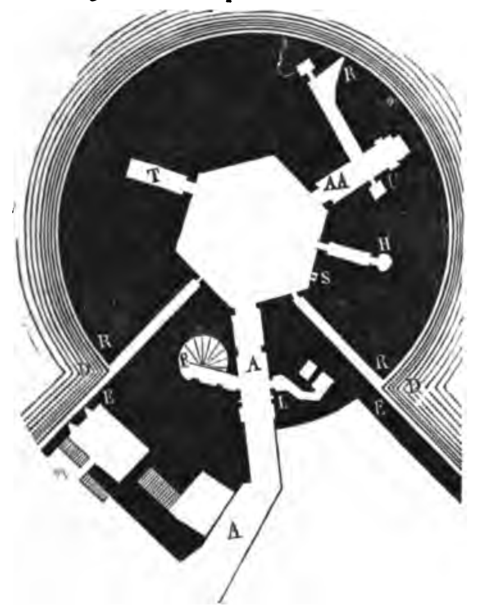
muraille. On y trouve un puits (H), et six cellules *(oooooo)*. Ces cellules, ouvertes dans l'épaisseur des murs, ont été pratiquées après la construction du donjon, plutôt pour l'établissement de fourneaux de mines et pour faire sauter la tour, à un moment donné, que pour servir de cachots. Cependant, les gonds qui garnissent encore aujourd'hui l'entrée de ces cavités montrent que ces réduits ont retenu des prisonniers.

C'est une tradition, dans le pays, qu'un malheureux capucin a vécu pendant de longues années, prisonnier dans un de ces étroits cachots, et qu'il y est mort en grande réputation de sainteté. Nous avons déjà rapporté cette légende (1), quoiqu'il nous paraisse bien difficile de croire qu'un prisonnier privé

(1) *Bulletin monumental*, vol. XIX, 1853, p. 119. *La Picardie*, tome III, 1857, p. 450.

d'air, de lumière et d'espace, ait pu vivre dans ce trou humide où règnent l'obscurité, la folie et la mort.

L'étude des dispositions intérieures du rez-de-chaussée montre qu'elles sont combinées pour la défense plutôt que pour l'habitation ; il se compose d'une grande salle hexagone à ogives, dite la *salle des Gardes*. Les nervures qui du sommet des ogives vont aboutir au centre de la voûte y formaient, avant sa reconstruction, une magnifique étoile à six pans dont la clef de voûte était le centre. Cette immense salle n'est que très-faiblement éclairée par deux meurtrières (DD), qui donnent sur les fossés des remparts. On y trouve une vaste cheminée, un puits (H), des bancs de pierre et une chambre (T) qui a dû servir soit de râtelier d'armes, soit de magasin pour les munitions de guerre ou les provisions de bouche.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

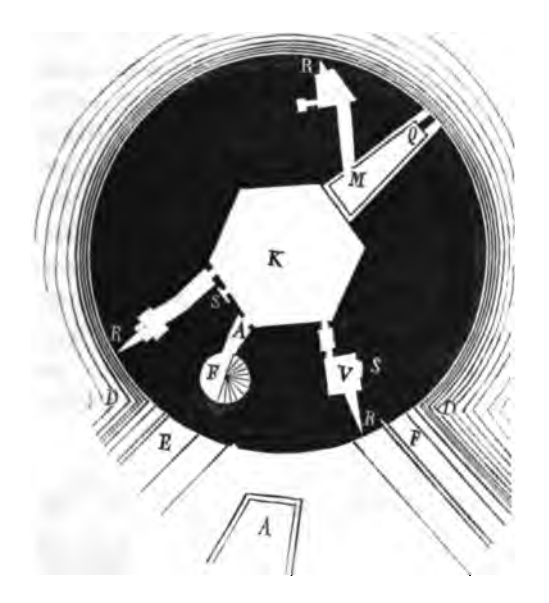
On a mis à découvert, en 1829, une galerie (A A) murée sur

la moitié de son épaisseur et depuis long-temps condamnée, conduisant à une porte de secours donnant vers l'extérieur (1). Cette issue n'a pu servir, dans l'origine, que pour communiquer par une petite honnette avec la demi-lune placée en avant de la courtine sud-est ; car la porte est à 7 mètres au-dessus du niveau de l'eau des fossés. On retrouve dans le passage les rainures de la herse, l'escalier et le réduit des hommes chargés de la manier. La voûte de la salle des Gardes est percée, contre un des murs latéraux, par un trou rond assez grand qui aboutit au pavé de la salle de l'étage supérieur. La voûte de la salle du premier est également percée par un trou à l'aplomb de celui de l'étage inférieur, ce qui permettait de transporter facilement d'un étage à l'autre, au moyen d'un treuil, les provisions de bouche, les armes et les munitions de guerre.

Destinée sans doute au seigneur du château, la salle du premier étage (K) est mieux éclairée et plus ornée que celle du rez-de-chaussée, si l'on peut appeler ornements quelques moulures ajoutées aux nervures des ogives, aux manteaux des cheminées, et un écusson avec des emblèmes sculptés sur la clef de voûte. On y parvient de l'escalier (F) par une petite galerie (A) qui était fermée d'une double porte. La vaste salle hexagone (K) à ogives dans laquelle on pénètre, connue sous le nom de *salle du Conseil*, présente un aspect grandiose qui frappe d'abord ; elle est de la même grandeur et de la même hauteur que celle du rez-de-chaussée, c'est-à-dire qu'elle présente une hauteur de 9 mètres sous clef de voûte. Une seule ouverture (Q) à baie en croix, qui donne sur la campagne, conduit le jour dans la salle par une galerie qui porte en longueur 11 mètres et va en s'élargissant vers l'intérieur. Elle est à ogives avec voûtes d'arêtes surchargées de nervures et élevée

(1) Cette voûte a été refaite, en 1841-42, complètement en briques et à arêtes rentrantes.

de deux marches au-dessus des dalles de la *salle du Conseil.* Deux bancs en pierre règnent de chaque côté des murs : c'était la place ordinaire des habitants de la tour, lorsque le froid ne les obligeait pas à se rapprocher du foyer.



PLAN DU PREMIER ÉTAGE DE LA TOUR DU CONNÉTABLE.

Deux vastes cheminées à chambranles énormes, adossées contre les parois des murs, permettaient au seigneur de se chauffer à un foyer séparé de celui de ses officiers.

Dans la partie droite, on trouve, attenante à la grande salle, une fort petite chambre (V) qui a dû servir de chambre à coucher, car elle a une cheminée. Ce réduit, appelé la *chambre du Roi*, est en réalité un véritable cachot éclairé par un petit soupirail placé très-haut. Le nom de *chambre du Roi*, que lui a conservé la tradition, voudrait-il dire que le roi Louis XI y a

couché lorsqu'il est venu visiter à Ham le connétable, son beau-frère, en mars 1470, ou dans le second séjour qu'il fit au château de Ham auprès de sa belle-sœur malade, Marie de Savoie, en mai 1471 (1)?

Quand on compare le confortable des belles maisons de la noblesse et des riches financiers de notre époque avec ces anciennes forteresses où l'on ne rencontre que des appartements tristes, humides, malsains, peu éclairés, on est frappé de l'indifférence qu'on y remarque pour le bien-être matériel, pour le luxe et le confort. On a négligé les commodités les plus simples de la vie, quelque facilité qu'on ait eu à se les procurer. On se demande quels hommes et surtout quelles femmes pouvaient habiter de pareils lieux; comment les grands seigneurs, leurs nobles dames, Marie de Savoie, belle-sœur du roi Louis XI, femme du connétable, qui était, après le duc de Bourgogne, le plus riche seigneur du royaume, que dis-je, le roi de France lui-même, ont pu habiter de pareils réduits.



SCEAU DU BAILLIAGE DE HAM, EN 1546.

On parvient sur la plate-forme qui couronne la grosse tour

(1) *Ordonnances des Rois de France*, t. XVII, pages 404, 420 et suivantes.

par l'escalier en spirale, surmonté d'un mur jusqu'à une certaine hauteur et couvert d'un toit d'ardoises de forme conique, mais qui a dû évidemment être dans l'origine revêtu de dalles.

La plate-forme présente un vaste espace circulaire de 24 mètres de diamètre. Cette surface est, en grande partie, couverte d'un toit de forme conique. Une ancienne vue du château nous montre la grosse tour, en 1643, avec un toit ayant la même forme. Cette vue nous fait voir aussi que ce monument était alors couronné d'embrasures pour y loger des pièces de canon. Les huit embrasures qui y sont aujourd'hui sont modernes et elles ont été disposées de telle sorte que les feux des pièces peuvent s'entrecroiser. Entre chaque embrasure, un conduit a été ménagé dans le parapet pour l'écoulement des eaux pluviales. Ces eaux sont jetées au dehors par des gargouilles curieuses. Nous allons passer en revue ces ornements, qui nous paraissent être des symboles de la pensée que Louis de Luxembourg avait attachée au sommet de son œuvre.

La gargouille placée au-dessus de la porte d'entrée du côté



du fort représente, sculpté en ronde-bosse, un chevalier plus grand que nature, debout, armé de sa cotte de mailles; sa

main gauche est repliée sur sa poitrine; la main droite, appuyée contre le corps, tient un écu sur lequel est sculptée une tête de Méduse; à travers les jambes du chevalier rampe un monstre, serpent ou dragon, qui mord le bas de l'écu.

Une des gargouilles représente une harpie à tête de chat, emblème des *chats*, *gats* ou *gates*, sortes de galeries en

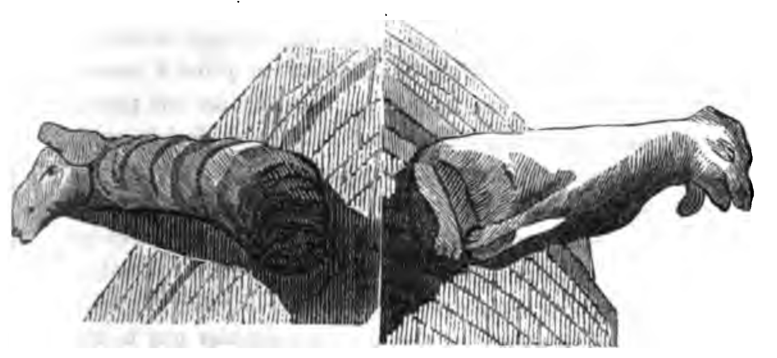


bois couvertes de merrains, de fer, de peaux, qu'on approchait des places fortes pour combler les fossés et saper les courtines.

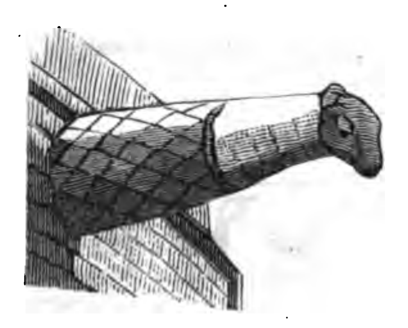
Une autre représente un chien ailé, de l'espèce des lévriers, emblème de fidélité.



Ici, c'est un bouc sans cornes, ou chien avec de la barbe; là, une tête de cheval, au cou bardé de fer.



Enfin la dernière nous paraît représenter le *bosson*, ou bélier des anciens, avec lequel on battait en brèche les murailles avant l'emploi de l'artillerie. Le cou du bélier, allongé et cylindrique, est orné d'un collier de perles et accompagné d'écailles de poisson.



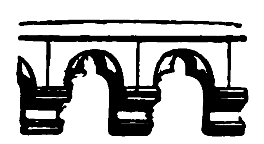
M. Léon Paulet, qui a publié une légende sur le château de Ham (1), a cru reconnaître dans cette gargouille la tête de Mélusine de Lusignan. Louis de Luxembourg, qui se faisait honneur de descendre de Mélusine, aurait placé en haut de la

(1) *La Picardie*, 1860.

tour de Ham cette fée à tête de femme sur un corps de serpent. Il dit que la tradition raconte que, lorsqu'il naissait un enfant de l'illustre maison de Lusignan ou quand il mourait un seigneur de cette famille, on entendait des cris gais ou lugubres qui certainement étaient l'expression de joie ou de douleur de la fée Mélusine, toujours intéressée à la prospérité de la famille des descendants (1) de Luxembourg.

Le personnage de Mélusine, ou de maintes autres fées qui hantent les vieux châteaux, n'est pas pour nous un type unique et spécial pour le château de Ham, mais le reflet d'antiques croyances. Il est évident que toutes ces légendes que la tradition populaire nous a conservées, et qui racontent des merveilles sur les fées qui hantent les anciennes tours, ne s'appliquent pas à une seule localité, mais qu'il y a communauté d'origine entre les fées qui apparaissent au bord des fontaines et celles qui jettent des cris douloureux sur les ruines des vieux châteaux féodaux.

(1) Louis de Luxembourg descendait de Mélusine par Antoine de Lusignan.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

PAR

MM. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, DE CAUMONT, MATHON,
E. TUDOT, CH. LE VARDOIS, J.-B.-L. ROY-PIERREFITTE.

MONUMENTS DE LA VALLÉE D'AOSTE.

Nous venons de lire un volume qui a paru il y a quelques jours seulement à la librairie de M. Amyot (1), et qui nous a d'autant plus intéressé que, sur le titre, nous avons reconnu le nom de l'un des membres de la Société française d'archéologie. Dans ce volume, qui est peut-être un des plus beaux spécimens de la typographie française en 1860, nous avons remarqué une si grande profusion de gravures, un tel luxe d'exécution, que nous devons, tout d'abord, féliciter l'habile éditeur qui a eu le courage, assez rare à notre époque, d'attacher son nom, sans reculer devant les sacrifices, à une œuvre de science et d'art d'aussi grande importance.

Mais l'éditeur ne doit pas nous faire oublier l'auteur à qui sont dus et le texte, et les nombreuses illustrations gravées sur bois et sur acier. Si le lecteur veut bien nous permettre de donner à notre pensée une forme un peu familière, nous dirons que M. Aubert sait faire obéir sa plume à toutes ses volontés : elle lui sert également à parler en très-bon français,

(1) *La Vallée d'Aoste*, par Édouard Aubert. Paris, Amyot, 1860, grand in-4°. Jésus, de 36 feuilles; 97 bois intercalés et 30 planches dont 6 de blason coloriées.

et à exécuter des dessins d'une perfection inouïe : hâtons-nous de le dire, toutes les planches qui ornent *La Vallée d'Aoste* sont exécutées d'après des dessins à la plume, au nombre de 127, qui forment un album digne d'une folie princière.

Notre confrère a bien voulu nous confier deux bois qui donneront une idée de ceux qui figurent dans son livre : nous les encadrerons dans le texte même qui les accompagne. C'est la meilleure manière, pensons-nous, de prouver que dans nos appréciations il n'y a ni exagération, ni partialité amicale.

Limitrophe de la partie des États Sardes qui a récemment été réunie au territoire de l'Empire français, la vallée d'Aoste s'étend sur une longueur de 100 kilomètres de l'est à l'ouest : les Alpes seules séparent de la France ce magnifique pays qui doit à sa ceinture de montagnes d'avoir conservé une certaine autonomie. Son histoire commence deux cents ans avant l'ère chrétienne, alors que les Salasses l'habitaient ; aux Salasses succédèrent les soldats romains établis dans la colonie d'*Augusta Prætoria*, aujourd'hui Aoste ; puis la vallée suivit les phases historiques de la haute Italie, passant aux rois bourguignons, aux Carlovingiens, aux Lombards, aux rois d'Italie, puis à la maison de Savoie par une alliance avec l'unique héritière des ducs et marquis des Alpes Cottiennes.

L'histoire de la vallée d'Aoste était à faire complètement, et M. Aubert s'est acquitté de cette tâche avec un zèle et un succès que montrent rarement les personnes qui parlent des pays étrangers : le savant n'a pas imposé silence à l'artiste, et l'artiste n'a pas empêché le savant de donner à son travail des soins dignes d'un ancien Bénédictin. Les études historiques sont solides et consciencieuses; le texte est rempli de recherches complètes, d'aperçus nouveaux et de découvertes inédites jusqu'à ce jour ; les descriptions sont exactes sans être minutieuses ; chacun peut y trouver des pages à son gré : l'antiquaire comme le touriste, l'historien comme l'artiste. Nous insistons

sur ce fait que *La Vallée d'Aoste*, texte et planches, est un livre sérieusement élaboré, qui n'a rien de commun avec ces ouvrages composés au moyen de compilations empruntées à des écrivains antérieurs, ou de dessins produits d'imagination dans toutes les descriptions de l'Italie.

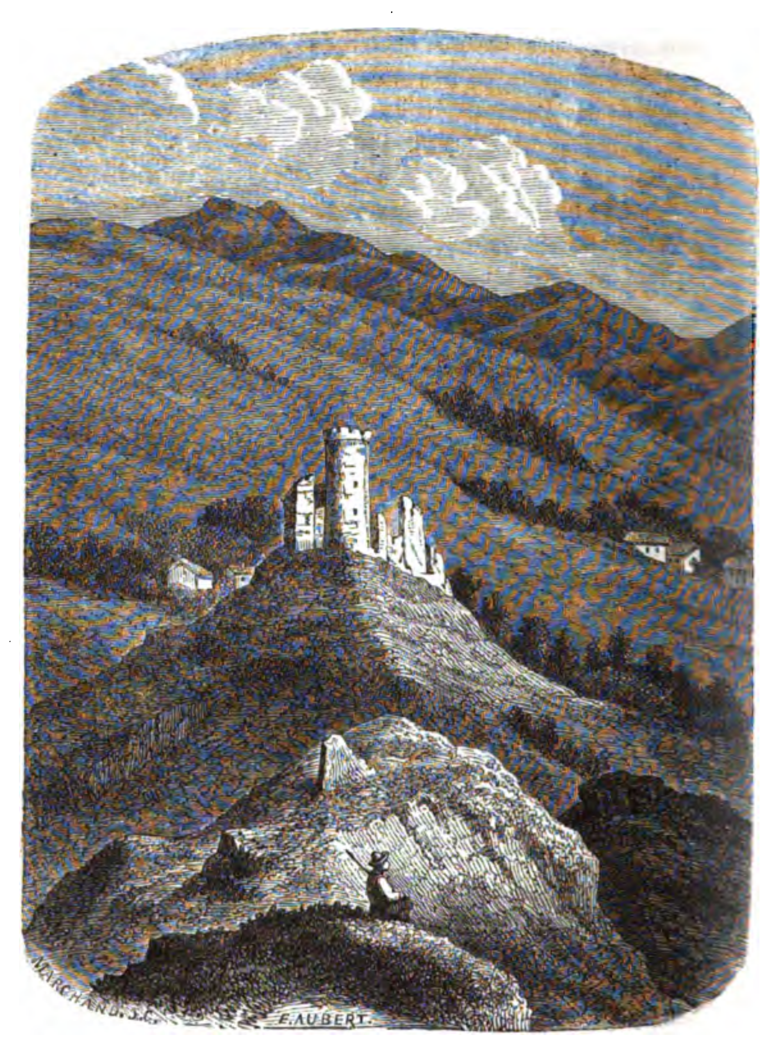
Espérons que M. Aubert ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et qu'il continuera ces annexions littéraires : la Société française d'archéologie est heureuse de voir ses membres entreprendre des travaux de cette importance, et donner à nos collègues de l'étranger un exemple aussi bon à imiter.

Voici deux passages de l'ouvrage de M. Aubert :

Château du Châtelar. — « En sortant de Moryex pour « continuer ma route, je remarquai à quelque distance du « bourg, à gauche, sur un mamelon détaché de la montagne, « les ruines d'un château. Une tour élevée, couronnée de « créneaux, et quelques pans de murailles à demi écroulés « sont tout ce qui reste de l'habitation de la noble maison « Grossi du Châtelar (1). Cette famille, dont l'origine remonte « aux temps les plus reculés, ne portait primitivement que « le nom de Grossi ; elle ne prit celui de du Châtelar qu'à « l'époque où Rodolphe Grossi fit construire la maison forte « dont je viens de signaler les débris. Rodolphe était prévôt « de l'église cathédrale d'Aoste en 1235 ; en 1244, il fut « élevé au siége épiscopal de cette ville, et, quelques années « plus tard, en 1249, il fut appelé à l'archevêché de Ta- « rentaise. La date de la fondation du château, sans pouvoir « être précisément fixée, doit donc être placée, sans crainte « d'erreur, dans la première moitié du XIIIe. siècle.

« L'archevêque Rodolphe du Châtelar fut aidé, dans les

(1) Le Châtelar portait *d'azur, à la porte flanquée d'une tour d'argent : le tout maçonné de sable et surmonté d'une fleur de lis d'or.*

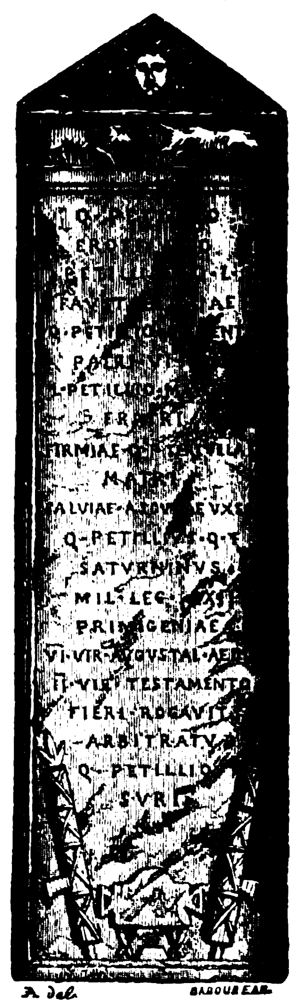


VUE DU CHATEAU DU CHATELAR.

« dépenses qu'entraîna la construction de cette spacieuse « demeure, par ses deux frères, Jacques et Thomasset. Les « enfants de Jacques continuèrent la descendance directe de « l'illustre maison qui compta parmi ses membres plusieurs « dignitaires de l'Église, des guerriers de renom et des « hommes d'État distingués. En 1691, lors de l'invasion des « Français commandés par le marquis de La Hoguette, lieu- « tenant-général des armées de Louis XIV, le dernier rejeton « de la branche aînée, Jacques du Châtelar, fut tué en « cherchant à repousser les ennemis de sa patrie. Une branche « cadette s'était établie à La Thuille où Jean, fils naturel de « Thomasset du Châtelar et neveu, par conséquent, de l'ar- « chevêque Rodolphe, était venu se fixer au milieu du XIIIe. « siècle. »

Inscription de St^{e}.-Colombe. — « Au temps de la domi- « nation romaine, une maison de sévirs augustaux avait été « établie non loin de l'emplacement occupé, dans les siècles « suivants, par Chatel-Argent. A l'époque de l'écroulement « du paganisme, une chapelle chrétienne, sous le vocable « de Ste.-Colombe, s'éleva à la place même de la *villa* des « prêtres romains. Ainsi faisaient d'ordinaire les premiers « chrétiens : voulant détruire jusqu'au souvenir du culte des « dieux de l'Olympe, ils abattaient les temples païens, et « pour purifier le terrain profané, ils construisaient sur les « ruines un sanctuaire consacré au vrai Dieu. Depuis le « XVIe. siècle, la chapelle de St^{e}.-Colombe a été abandonnée ; « ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines. Vers « 1809, en pratiquant des fouilles dans l'enceinte du mo- « nument chrétien, on trouva une foule de débris : tuiles, « briques et inscriptions du plus beau style. La plus re- « marquable, sans contredit, est celle qu'on a eu l'heureuse « idée d'enchâsser dans le mur méridional de la caserne des

« carabiniers royaux, située sur la place de l'église actuelle de Villeneuve. Là, au moins, les savants archéologues et les simples curieux peuvent admirer ou étudier ce rare morceau de sculpture, mis ainsi à l'abri des intempéries des saisons et du vandalisme de ces voyageurs qui, pour emporter un souvenir palpable de leur passage, iraient jusqu'à briser les plus purs chefs-d'œuvre de l'antiquité. Cette inscription monumentale a 1 mètre 96 centimètres de hauteur, sur une largeur de 68 centimètres ; dans la partie inférieure, elle offre aux regards le *Bissellium* ou chaise curule, et les deux faisceaux consulaires surmontés par les haches. Entre les pieds du *Bissellium*, on voit le *Suggestum*, espèce de marchepied sur lequel les magistrats romains montaient pour s'élever et parler à la foule. La partie supérieure est taillée en forme de fronton et contient la tête de Méduse ; au-dessous sont représentés deux ani-



maux féroces, placés là sans doute pour rappeler que l'édile

« était chargé de fournir les lions et les tigres aux amphi-« théâtres, et de pourvoir ainsi aux plaisirs du peuple. L'in-« scription est gravée entre les ornements qui décorent le « haut et le bas de ce remarquable monument, dont la con-« servation est étonnante, et qui est sculpté sur une table de « marbre gris tiré des carrières d'Aymaville. »

Anatole DE BARTHÉLEMY,
Membre du Conseil général administratif de la Société pour le département de la Seine.

NOTE SUR DEUX PEIGNES ANCIENS EN OS.

Nous avons donné un article, de M. Bretagne, sur les peignes liturgiques. Nous allons figurer deux peignes qui remontent vraisemblablement à une époque beaucoup plus ancienne, à l'époque gallo-romaine.

Peigne trouvé à Cambrai.

Quand la Société française d'archéologie tint à Cambrai son Congrès archéologique, nous vîmes un peigne en os que M. le comte de Vendegies voulut bien dessiner, à notre demande, et que nous avons pu faire graver.

Ce peigne est d'une forme particulière, muni d'un manche. Il n'est pas probable que ce soit un peigne liturgique, et je suis, au contraire, porté à croire que c'était le meuble d'un simple particulier. Il a $0^{m},28$ de longueur et se compose de deux peignes adossés, c'est-à-dire d'un peigne à dents écartées, ce que nous appelons de nos jours un démêloir, et 'un peigne à dents plus serrées. Deux têtes d'oiseaux terminent chacune des séries de dents, dont plusieurs sont brisées.

Les membres de la Société d'émulation de Cambrai qui

nous ont présenté ce peigne le regardent comme gallo-romain, parce que l'on a trouvé en même temps des tuiles romaines et des médailles ; mais il reste un peu d'incertitude sur cette origine, car l'emplacement est tout près de la place occupée par l'abside de l'ancienne métropole détruite. On y a mis à nu des tombeaux qui, probablement, étaient chrétiens, et il ne serait pas impossible que le peigne lui-même fût de l'époque mérovingienne.



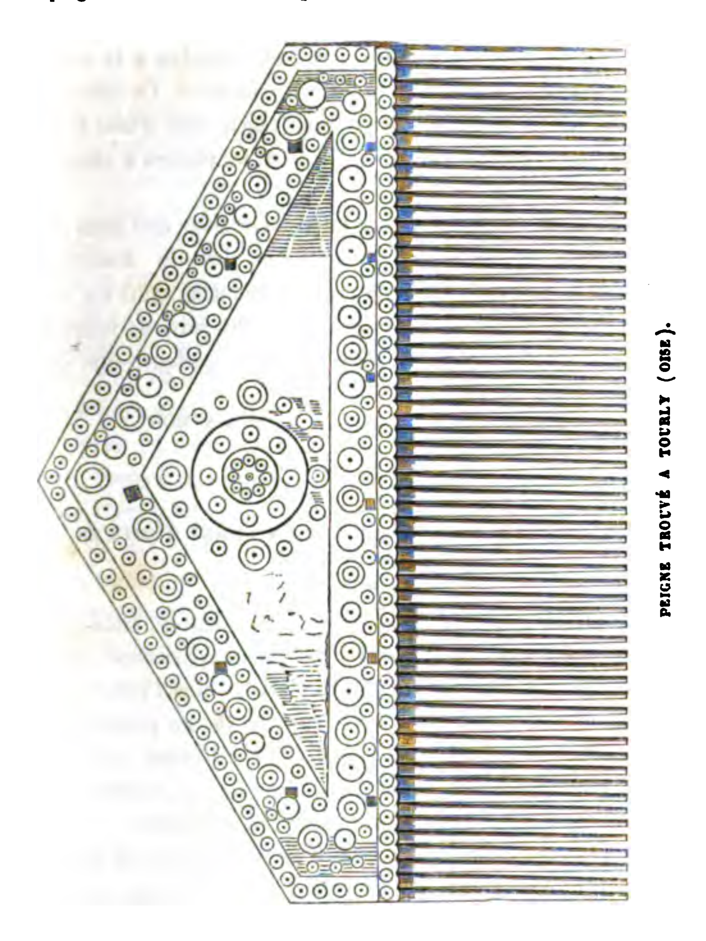
PEIGNE TROUVÉ A CAMBRAI.

Peigne trouvé à Tourly (Oise).

L'autre peigne a été figuré et décrit par M. Mathon, archiviste de l'Oise, et avait été trouvé dans une sépulture gallo-romaine, à Tourly (Oise).

« Ce peigne, dit M. Mathon, a 8 centimètres de hauteur et 10 de largeur ; les extrémités ont été un peu altérées par le temps et les dents en étaient détachées. La surface est ornée de points et de lignes circulaires disposés symétriquement ; qui forment une décoration bien simple et exactement semblable des deux côtés. Quatre petites planchettes en os, épaisses de 3 millimètres, étaient adaptées entre les deux grandes plaques extérieures, à l'aide de plusieurs petits rivets en

cuivre ; l'oxydation les a rendus encore adhérents aux os ; ils maintenaient parfaitement le tout, ce qui donne à ce peigne 9 millimètres d'épaisseur. Lors de l'exécution de cet



PEIGNE TROUVÉ A TOURLY (OISE).

objet, les dents n'avaient été faites à l'aide d'une scie ou d'un autre instrument, qu'après qu'on eut réuni et bien fixé ces

tablettes d'os entre les deux autres d'une plus grande dimension, destinées à être maintenues dans la main. Une ligne se retrouve exactement tracée à l'intérieur, et cela dans chaque vide existant entre les dents de ce peigne sur lequel on ne voit aucune trace d'ouverture, soit pour l'attacher à la ceinture, soit pour le porter de toute autre manière. Le cercueil en bois qui a renfermé ces quelques objets était d'une forte épaisseur, à en juger par les équerres en fer placées à chaque angle. »

L'étude des peignes est assez intéressante pour que nous en présentions successivement quelques-uns dans le *Bulletin*. Ce meuble était aussi commun chez les Romains qu'il l'a été chez les Mérovingiens et dans tous les siècles suivants jusqu'à nous. Il est donc curieux d'en examiner quelques-uns de chaque siècle.

DE CAUMONT.

LES EX-VOTO GALLO-ROMAINS EN CHÊNE TROUVÉS PAR M. DUPUIS.

M. Dupuis, membre de l'Institut des provinces, faisait, il y a quelques mois, à la Société française d'archéologie, une communication des plus intéressantes sur les objets provenant de fouilles exécutées, à ses frais, sur une de ses propriétés. Ces fouilles ont eu lieu près de Châtillon-sur-Loing, sur un point que quelques personnes regardent comme renfermant les ruines d'*Aquæ Segestæ* de la Carte de Peutinger.

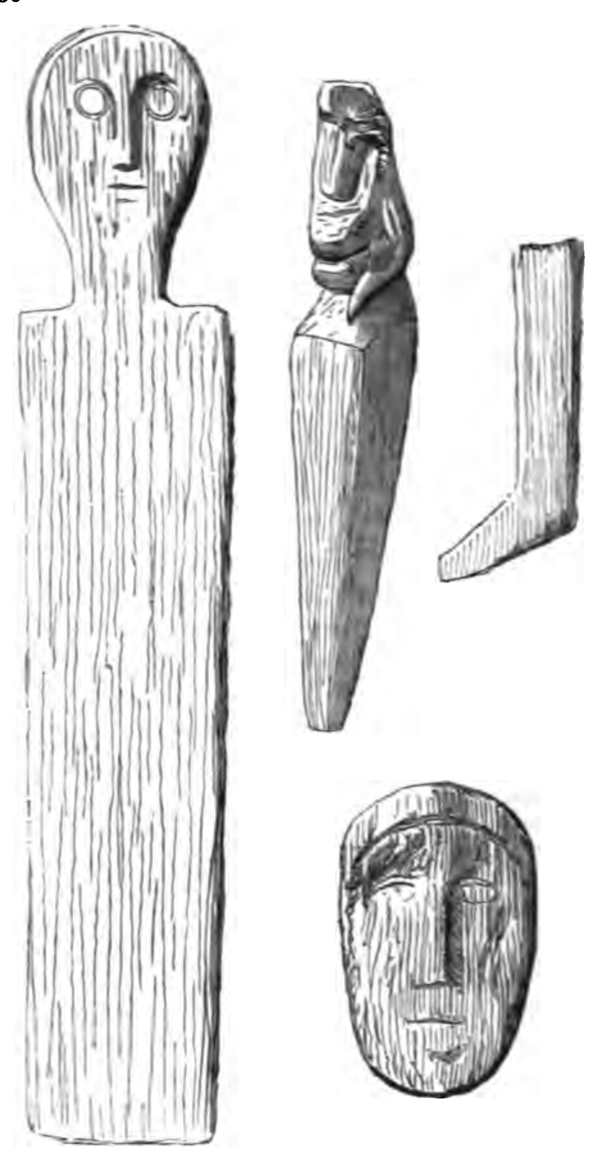
M. Dupuis a trouvé là les restes d'un établissement de bains des plus considérables; des médailles, depuis le temps d'Auguste jusqu'à celui de Constantin; des statuettes en terre blanchâtre (Lucines, Vénus, etc., etc.); divers objets en bronze.

Mais ce qui surtout offre de l'intérêt, ce sont des objets en bois de chêne, évidemment de la même époque et dont la conservation a lieu de surprendre. Ce sont des figures grossièrement sculptées, dont les unes représentent des jambes, des bras, d'autres des têtes. Ce sont évidemment des *ex-voto* qui ont été jetés dans l'eau d'un bain ou d'un réservoir consacré à quelque divinité, pour obtenir la guérison du membre ainsi représenté. On connaît la série d'objets semblables, *mais en métal, ce qui explique leur conservation*, trouvés à St.-Seine et déposés à Dijon, dans la collection archéologique. Cet usage paraît avoir été assez général sous la domination romaine; il a persisté depuis le christianisme : seulement, ce n'est pas dans l'eau des fontaines qu'on dépose l'image du membre malade; c'est dans la chapelle du saint que l'on invoque, et c'est en cire, le plus souvent, que les membres sont figurés.

Pour en revenir aux *ex-voto* en bois de chêne trouvés par M. Dupuis et exhibés, à Cherbourg, à la Société française d'archéologie, ils sont une preuve de la longue conservation de ce bois dans la terre humide, et c'est un fait intéressant à constater au point de vue physique. M. Dupuis a trouvé effectivement ces objets avec des médailles romaines, au milieu de terres et de débris qui ne permettent pas de douter de la contemporanéité du dépôt.

Je présente (p. 350) quelques-uns des *ex-voto* dont nous venons de parler, dessinés par M. Bouet à la séance dans laquelle ils ont été montrés; mais ils ont été réduits à peu près au quart. Nous pourrons plus tard réclamer de M. Dupuis l'indication exacte des proportions de ces objets curieux.

DE CAUMONT.



SPÉCIMEN DES EX-VOTO EN CHÊNE TROUVÉS PAR M. DUPUIS.

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE TROUVÉE A TOURLY.

En élargissant un chemin dans la commune de Tourly (canton de Chaumont), le cantonnier rencontra une sépulture d'où il retira un vase en terre noire dont la hauteur est de 6 centimètres et demi, la largeur de la base de 7 centimètres, et celle de l'ouverture de 17 centimètres; la terre dont cette petite terrine est formée est de couleur noire; le vase plat, contenant des os de petite dimension, était placé aux pieds d'un squelette; deux vases en verre furent retrouvés, mais brisés en plusieurs morceaux, puis le peigne en os (figuré page 347) et une grosse perle plate en pâte de verre coloré: tout cela à côté d'un squelette qui fut de nouveau enfoui sous la terre voisine, sauf la tête qu'on avait réservée, et qui possédait encore deux rangs de belles dents de toute blancheur et indiquant bien un individu d'un âge peu avancé. Ces dents furent, à ce qu'il paraît, une heureuse découverte pour les femmes du village; car quelques-unes vinrent se diviser les anciens ornements naturels de la bouche de celui ou de celle dont la sépulture se trouvait dans ce lieu; elles enlevèrent chacune une dent de l'alvéole qui les maintenait encore assez fortement; les deux mâchoires furent ainsi détruites par ces naïves paysannes, qui excusaient cette action un peu irrespectueuse en alléguant qu'une de ces dents, suspendue au cou de leur jeune enfant, devenait pour lui un préservatif contre les convulsions. Ainsi, par suite de cette extraction, on n'a pu joindre aux vases qu'un crâne brisé (1).

La croyance que ces minces débris humains peuvent jouer le rôle d'un talisman, nous amène ici à faire ce singulier rapprochement, que les dents d'une personne déposée dans la

(1) Non-seulement les habitants de ces campagnes attachent cette croyance à ces amulettes, mais aussi ceux des villes de nos contrées

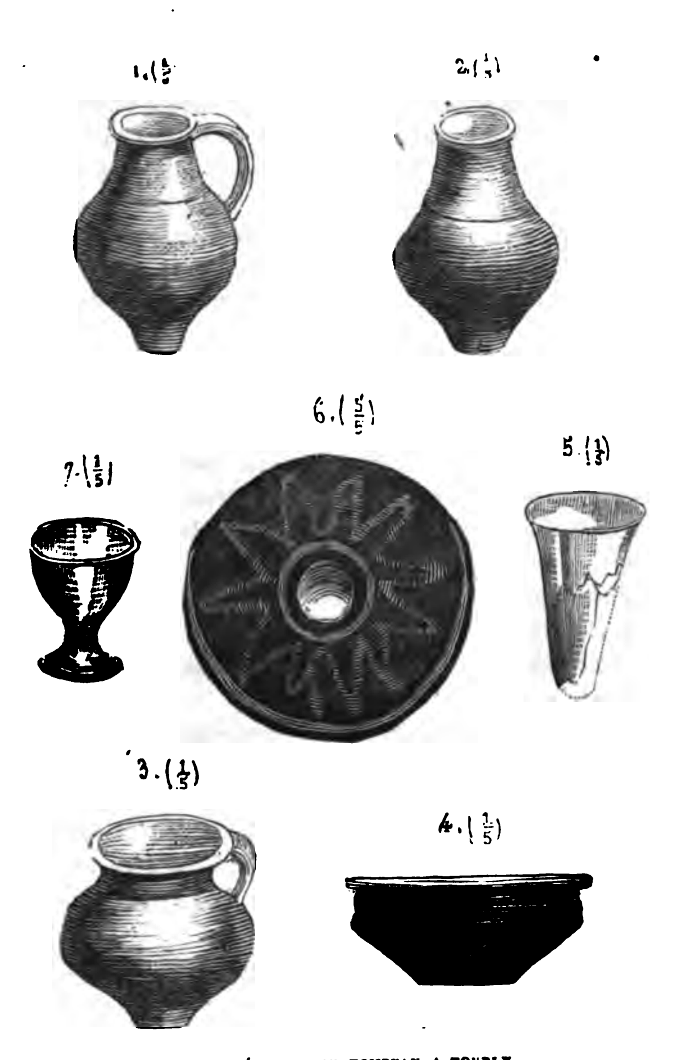
terre, depuis douze à treize siècles, viennent aujourd'hui servir à des usages aussi superstitieux que la grosse perle en verre qui se trouvait dans cette sépulture, mise là aussi comme amulette.

Vases en verre.—On a recueilli dans cette même sépulture les morceaux de deux vases en verre, de couleur olivâtre; l'un affecte la forme d'une coupe à pied ou gobelet, dont l'ouverture a 65 millimètres de largeur; le pied, qui est détaché et dont le bord est rond et creux, a 45 millimètres de largeur; l'intérieur de cette coupe se trouvait recouvert d'une légère couche de matière de couleur lie de vin un peu adhérente; elle a, d'un côté, l'aspect micacé, si ordinaire à ces anciens verres.

L'autre vase en verre est une coupe sans pied dont l'ouverture est de 85 millimètres de largeur; les bords ne sont pas unis, mais semblent avoir été taillés après la fusion du verre; cette coupe, de forme conique, a des parois extrêmement faibles et s'amincissant jusqu'à la partie inférieure formant le fond qui manque à ce vase, et dont on s'explique facilement la rupture par son extrême fragilité.

Perle en pâte de verre.—Cette perle unique, trouvée avec ces verres, a-t-elle fait partie d'un collier, était-elle un insigne particulier du personnage inhumé, ou avait-elle été placée

partagent ces mêmes erreurs : ainsi les têtes de vipère, les dents de loup jouissent chez nous d'une grande réputation; les pharmaciens débitent un grand nombre de têtes de vipère que l'on applique sur l'estomac, contenues dans un petit sachet; les dents de loup sont mises sur le tour et percées, et on forme d'un nombre impair, à l'aide d'un cordon, un collier que les enfants portent au cou : tout cela pour s'opposer aux convulsions, maladie du jeune âge. Nous avons su qu'on avait présenté, il y a peu d'années, à un ecclésiastique de notre ville, pour être soumise à sa bénédiction, une tête de vipère destinée à guérir un enfant, et cela, bien entendu, pour accroître la vertu curative de cette tête d'ophidien, vertu plus que douteuse aux yeux des hommes de bon sens.



OBJETS TROUVÉS DANS UN TOMBEAU A TOURLY.

là comme une amulette? Un collier formé de plusieurs perles semblables aurait été d'un poids bien fatigant pour le cou, car cette perle pèse 18 grammes; la couleur de la pâte est marron foncé; une ligne de verre coloré en bleu orne la partie extérieure ainsi que l'ouverture du trou qui est percé au milieu; une ligne en verre blanc laiteux forme un zigzag sur la surface. Ces perles en pâte de verre se retrouvent aussi bien dans des sépultures romaines que dans celles de l'époque franque et mérovingienne.

MATHON,
Archiviste de l'Oise.

COLONNE ITINÉRAIRE DE PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER.

Cette pierre était placée sur la voie romaine de Lyon à Limoges, par Roannes, Vichy, Clermont-Ferrand, etc. Elle est décrite dans Bergier, p. 109 des *Grands chemins de l'Empire*. Avec ce milliaire, l'auteur en signale un second qui paraît avoir été détruit depuis 1615, époque où écrivait Bergier. Ces deux colonnes, dit-il ailleurs, sont les plus anciennement connues, parmi les monuments de ce genre, pour la région du centre de la France.

M. Bouillet, dans sa *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, écrivait en 1846 que la borne de Pérignat avait disparu du lieu où elle gisait encore vers 1840. Dix ans plus tard, nous avons été assez heureux, après de persévérantes recherches, pour la découvrir dans le jardin d'un hôtel à Clermont, où elle servait de banc, et nous l'avons obtenue pour le Musée d'antiquités de l'Allier.

La pierre dont elle est formée est un granite d'un grain très-fin. L'inscription a été altérée par le temps, à ce point que les lignes de la partie inférieure sont entièrement effacées, et plusieurs des lettres, qui étaient visibles lorsque Bergier

les a copiées, ne se distinguent plus aujourd'hui. Cependan



l'inscription de la colonne de Biozat, qui paraît être tout-à-fait du même temps, peut aider à compléter celle de Pérignat. Mais il restera encore à préciser exactement la distance qui séparait cette dernière de la cité des Arvernes.

COLONNE DE BIOZAT (ALLIER).

IMP CAES DIVI TRA
IANI PART F DIVI NER
VAE NEP TRAIANVS
HADRIANVS AVG

PONT MAX TR POT V

COSS II PATR PATR AVG

C ARVERNORVM

L XVII

Ce n'est qu'après avoir fait un bon moulage en plâtre sur l'original qu'il nous a été possible de déchiffrer l'inscription de Biozat, qui jusque-là n'avait été qu'imparfaitement lue. Nous la traduisons ainsi qu'il suit :

« L'empereur César, fils du divin Trajan le Parthique, neveu du divin Nerva, Trajan Adrien Auguste, grand pontife, revêtu cinq fois de la puissance tribunitienne, deux fois consul, père de la Patrie. Clermont, cité des Arvernes, dix-septième lieue. »

Sur cette colonne la distance est indiquée en lieues gauloises, et il en était sans doute de même pour celle de Pérignat. Dans la Table Théodosienne, la région où cessent les milles est un peu plus haut. Bergier dit « qu'en Gaule, deçà le Rhône et la Garonne, les colonnes milliaires étaient marquées en lieues gauloises. » Nos pierres sont donc de ce nombre. Elles font supposer que l'usage importé par les Romains a dû céder à la persistance des habitudes gauloises; et nous devons faire remarquer que tous les peuples en général, à une ou deux exceptions près, ont donné le nom de mille à leur mesure itinéraire. Ce mille a l'inconvénient de différer dans chaque contrée, et l'on compte plus d'une quarantaine de pays où il varie d'étendue. La France seule avait toujours conservé sa lieue d'origine gauloise, et cela depuis les plus anciens temps jusqu'au commencement de notre siècle; mais, à cette époque, l'antique mesure a dû faire place au kilomètre.

E. TUDOT,

De l'Institut des provinces.

ÉGLISE ST.-PAIR-DU-MONT (CALVADOS).

L'église de St.-Pair-du-Mont est, comme la plupart de celles de la vallée d'Auge, plutôt une chapelle qu'une église : sa construction remonte au XIIIe. siècle. M. Pannier en donne la description dans un article inséré dans le journal de Lisieux, *Le Normand*, à la date du 15 février 1858. Les souhaits qu'il formait alors pour l'ouverture des croisées du chevet sont aujourd'hui réalisés.

Le chœur, plus élevé que la nef, avait sans doute été éclairé primitivement par de très-petites croisées à lancettes. Nous en voyions dernièrement encore une, peu éloignée du transept dans le mur gauche de l'église, en face la porte latérale donnant entrée au chœur. La ferrure qui la protégeait était curieuse, en ce que les deux barres de fer qui faisaient clôture à l'intérieur se croisaient dans leur axe en passant l'une dans l'autre; ce croisillon faisait ainsi corps avec l'édifice.

Cette petite fenêtre et ses dépendances sont disparues dans la restauration de l'église.

Mais là ne s'est pas bornée la perte des vestiges du passé que les nouveaux travaux de l'église ont enlevés. Sur le même côté, dans le sanctuaire, une autre fenêtre cintrée, faisant face à l'officiant, offrait une assez large ouverture et éclairait l'autel. Elle était au-dessus de la place sans doute réservée au seigneur de la paroisse; du reste, aucune pierre tombale, aucune inscription ne révèle cette place honorifique.

Cette fenêtre du sanctuaire contenait une verrière d'autant plus regrettable qu'on y voyait sa date inscrite. Elle était, en outre, remarquable par le semé d'*hermines et de fers-à-cheval d'or*, pièces principales des armoiries de la fa-

mille de Ferrières. Un témoignage irrécusable de leur possession se trouvait dans l'inscription du nom de cette famille, mis en lettres gothiques au bas de la verrière. Au centre de



la vitre, on avait peint des corniches et frontons dont quelques restes seulement subsistent. Ces ornements servaient sans doute d'encadrement à un tableau. Le tout était entouré d'une vignette curieuse, hardiment exécutée. Les sujets ressortent en gris sur fond jaune d'or. De la bouche de l'ange placé au sommet descend, de chaque côté, une guirlande de fleurs et de fruits attaqués par des oiseaux dont le col se termine par des fleurons recourbés; elle forme ainsi le plus élégant cordon d'arabesques que l'on puisse imaginer. On y voit des figures humaines souriant malignement, semblables aux satyres du paganisme; leurs têtes sont surmontées d'oreilles d'animaux; leur cou se termine en feuilles gracieuses. Le regard de ces singuliers personnages est plein de finesse, magnifique d'expression. C'est dans un des fragments de ce cordon qu'on rencontre un cartouche de teinte grisâtre, orné de bandelettes, portant, en gros caractères, le millésime 1547, date du vitrail.



La réouverture des trois fenêtres à lancettes du chevet est une heureuse compensation des pertes éprouvées, pour l'archéologue. On a renversé les ignobles moëllons qui en obstruaient les jours, et, avec ces fenêtres, a reparu l'éclat de la lumière, avec elles aussi la beauté de l'édifice et l'élégance primitive de sa création; leurs proportions sveltes et élancées, en rapport avec la construction du monument, laissent pénétrer, dans une juste mesure, les rayons solaires dont la brillante lumière fait resplendir le sanctuaire et, de là, rejaillit

dans la masse entière de l'édifice. Leur apparition seule, sans ornements, a décoré l'église. Cependant on a essayé de leur



CHEVET DE L'ÉGLISE DE SAINT-PAIR-DU-MONT.

rendre leurs vitraux. L'effet de cette substitution peut donner une idée des décorations anciennes de nos aïeux.

Mais quelques efforts qu'on ait faits pour retracer l'histoire du vieux temps de l'édifice, en y faisant pénétrer à nouveau la lumière qu'on avait long-temps étouffée sous d'affreux blocages, quelque louables que soient ces efforts, ils sont malheureusement imparfaits, ils laissent encore place aux regrets. Ces

anciens débris, dont nous avons parlé, précieux restes des richesses du passé, étaient échappés à la destruction; ils paraissaient, à nos yeux, comme des lambeaux de pourpre; en les voyant ensevelis dans la poussière, nous les regrettons sincèrement. Le temps, dans ses ravages, semblait les avoir respectés; nous aurions voulu que la main des hommes n'eût pas été plus téméraire. Ces vieux débris, c'étaient comme les archives de l'édifice, comme ses titres de famille, retraçant pour tous les nobles inspirations de nos aïeux, et qui en perpétuaient le souvenir.

Ch. Le Vardois,

Membre de la Société française d'archéologie.

NOTRE-DAME DE CROCQ (CREUSE).

En visitant Crocq, récemment, nous avons vivement regretté que nos *Notes historiques sur le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de Limoges* ne fissent qu'une simple mention de la chapelle située sur la petite place publique de cette ville, et connue sous le nom de *Notre-Dame de Crocq:* ce monument méritait une notice.

La plupart des édifices religieux qui furent vendus au nom de la nation, à la fin du dernier siècle, sont tombés immédiatement entre des mains indigentes ou avides qui, pour en tirer leur plus-value, les ont démolis. Par une heureuse fortune, la chapelle de Crocq, autrefois de la province d'Auvergne et du diocèse de Clermont, aujourd'hui située dans la Creuse et faisant partie du diocèse de Limoges, est passée dans les mains de M. le comte de Cornudet, membre du Conseil des Cinq-Cents et du Sénat, puis dans celles du fils de ce dernier, M. Émile de Cornudet, ancien pair de France, dont le château,

nouvellement restauré à grands frais et dans un fort bon goût, indique un ami des arts. M. le comte de Cornudet vient d'employer plus de 30,000 francs à embellir ce sanctuaire où, du reste, sont ensevelis son père et sa mère comme l'indique cette simple et touchante inscription gravée sur une table de marbre blanc, à l'angle sud-est, près de la sacristie récemment construite :

MEMORIÆ
JOSEPH CORNUDET DES CHOMETTES
ET DILECTISSIMÆ CONJUGIS
JOHANNÆ CELLIER DU MONTEL
PIETATIS MONUMENTUM
HOC PONENDUM CURAVIT
FILIUS
MDCCCLVII.

Cette chapelle, bien orientée, forme un rectangle ayant sa porte principale, à l'ouest, dans le pignon que termine un fronton isolé et détaché du toit, dont le faîtage est beaucoup au-dessous, fronton disposé de manière à recevoir une cloche et terminé par une croisette en pierre.

Le sanctuaire de l'église fut élevé vers la fin du XIIe. ou au commencement du XIIIe. siècle, comme l'indiquent le cordon de figurines que l'on remarque sous la toiture et quelques autres caractères architectoniques. Les voûtes sont à arcs diagonaux, dont les nervures très-saillantes se terminent par un boudin. Au point d'intersection de ces nervures se trouve une clef pendante, également en pierre, enroulée d'un ornement en forme de câble. On doit, sans doute, cette chapelle à un des comtes de Clermont et de Montferrand, dauphins d'Auvergne, alors seigneurs de Crocq. Le sanctuaire que nous venons de décrire a 2^m. 50^c. de largeur et, à l'entrée du chœur, 3^m. 40^c. La longueur est de 2^m. 90^c.

La voûte a 6m. de hauteur. Dans sa longueur totale, la chapelle mesure 10m. 40c.

De chaque côté de la nef se trouvent deux chapelles, communiquant entre elles par des arcades et soutenues par un pilier très-massif. Du côté du midi, les voûtes sont à plein-cintre, et l'arceau qu'elles forment dans la nef est bordé par une gorge. Ces quatre chapelles latérales ont 3m. 90c. de longueur et 2m. 35c. de largeur. Sur le linteau de la porte d'une de ces chapelles latérales, ouverte à l'angle sud-ouest, on a trouvé la date 1469, qui indique une restauration de l'édifice. On vient d'y ajouter la date 1857, pour rappeler la restauration récente. En somme, l'édifice appartient au style roman auvergnat de transition.

Le clocheton est une ancienne lanterne des morts, autrefois placée à l'angle méridional de la vieille église de Crocq, près du porche. Cette église ayant été démolie depuis treize ou quatorze ans, le clocheton a été transporté à l'angle nord-est de la chapelle de Notre-Dame. Tout près de l'autel où trône la statue de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Dieu, et du côté de l'épître, on a trouvé l'emplacement d'une sacristie qui manquait. Cette sacristie a été établie en retour d'équerre sur l'abside. Elle a intérieurement 4m. de long sur 3m. de large. Sa voûte est en arc de cloître, avec lunette de pénétration. Le pignon du midi, percé d'une grande fenêtre figurant des trèfles au sommet, est surmonté d'une croix en pierre.

Ce que les visiteurs remarquent le plus, ce sont les vitraux de M. Coromel, de Paris : ils ornent toutes les baies, et quoique d'une dimension médiocre, ils sont remarquables par la correction de leur dessin et leurs teintes harmonieuses. Les verrières principales sont celles qui garnissent les deux fenêtres de la façade méridionale. Chacune a deux médaillons superposés, de 50c. de diamètre. Ces médaillons repré-

sentent : la Naissance de la Sainte Vierge (4 personnages) ; l'Annonciation (la Sainte Vierge et l'ange), et l'Assomption (3 personnages). Dans trois de ces médaillons, la Sainte Vierge est vêtue d'une robe rouge et enveloppée d'un manteau bleu. Une grisaille de très-bon effet sert d'encadrement.

La rosace qui fait face à l'autel entoure un médaillon, de 50c. de diamètre, où paraît la Sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Les deux œils-de-bœuf de la façade nord sont garnis de grisailles de bon goût.

Des stalles en style du XIVe. siècle, époque présumée de la reconstruction de la façade du midi, forment un chœur assez vaste et figurent deux bas-côtés.

Au-dessous du rétable, qui porte la date 1760, on a découvert un autel en pierre qui paraît remonter au temps de la première construction : on désirait le conserver ; malheureusement la menuiserie était déjà placée ; il était trop tard pour remettre les maçons à l'œuvre.

NOTRE-DAME DE LA BORNE.

En allant à Crocq, nous venions de faire un pélerinage à Notre-Dame de la Borne, qu'on a voulu soustraire à une ruine imminente, en faisant appel aux aumônes des fidèles du canton d'Aubusson (Creuse). Ces aumônes ont été suffisantes pour couvrir les dépenses les plus indispensables : cependant, faute de ressources, la moitié des dalles manquaient ; les portes étaient closes avec des planches posées l'une contre l'autre. Le vieil autel vermoulu restait et la tapisserie qui rappelle le miracle à l'occasion duquel la chapelle fut construite était reléguée dans un grenier. Naturellement nous fûmes frappé du contraste qu'offrent ces deux sanctuaires. Une contrée entière ne pourrait-elle donc faire la moitié de ce qu'a fait une seule famille ? Malheureusement le senti-

ment de la propriété est plus puissant que celui du bien public, sauf le cas où de grandes passions sont en jeu, la vanité surtout. Cela me rappelle l'observation d'un vieux et digne paysan qui avait mis son bonheur à élever sept fils, et qui alors recevait d'eux une pension : « C'est étonnant, disait-il, beaucoup d'enfants ont plus de peine à nourrir leur père que je n'en avais, moi seul, à les nourrir tous. » C'est que, si peu qu'il donne, chacun de ces mêmes enfants craint de compromettre ses intérêts à l'avantage d'un autre frère; mais, quand il s'agit de participer à une œuvre religieuse, il faudrait craindre au contraire de se voir dépasser par d'autres; car on prête à qui sait rendre au centuple.

Comme enfant de la Creuse, la reconnaissance m'oblige à dire que la Société française d'archéologie a fait deux fois des allocations en faveur de l'élégante chapelle de Notre-Dame de la Borne.

J.-B.-L. ROY-PIERREFITTE,
Membre de la Société française d'archéologie,
à Limoges.



CHRONIQUE.

Séance tenue par la Société française d'archéologie, le 3 mars, à Caen. — Un nombre considérable de curieux ont visité les magnifiques estampages de pierres tombales exposés par M. Métayer-Masselin, membre de la Société française d'archéologie, dans les salons des Sociétés savantes de Caen.

A 1 heure 1/2, la Compagnie est entrée en séance. M. Bertrand, maire de Caen, siégeait au bureau. M. de Caumont, après avoir rendu justice aux travaux de M. Métayer, à son infatigable et judicieux dévouement, lui a remis une médaille, au nom de la Société, comme récompense de ses travaux.

M. Métayer a pris ensuite la parole et captivé l'attention du public pendant trois quarts d'heure, en lui racontant les diverses trouvailles qu'il a faites dans l'arrondissement de Bernay, et en donnant l'explication des grandes figures des pierres tombales exposées dans la salle.

Après quelques observations de M. Olivier, ingénieur en chef, sur les différents procédés d'estampage usités, M. Le Vardois a présenté les restes d'un vitrail du XVIe. siècle, de l'arrondissement de Lisieux, que des travaux récents ont forcé de démonter. Nous avons reproduit plus haut (page 358) ce vitrail, dessiné quand il était encore en place.

La séance s'est terminée par une communication de M. de Caumont sur des tombes gallo-romaines.

Tombeaux trouvés à Neuvicq (Charente-Inférieure). — A Neuvicq, canton de Montgugan, arrondissement de Jonzac, une tranchée, pratiquée pour l'assiette du chemin vicinal de Chalais à Blaye, a mis à nu des tombeaux en pierre, recouverts d'un couvercle en arête. Ces tombeaux ont été plus ou moins brisés par la pioche des prestataires. Le sol paraît en con-

tenir d'autres sur une assez grande étendue. Une trentaine, environ, ont été extraits de la tranchée. Sur quelques couvercles se lisent des noms latins, en assez gros caractères romains grossièrement tracés. En voici quelques-uns qui ont été déchiffrés :

« LÉONARDO, LOBASIO, SCHORILO, OMARTUNO, SEMARNO, † INTOBERO, ALTUO, † VIRINA, RUMA, † AUDOMARA, DOLENA, DONEILLA, JUCUNDU, † ETUTICIUT. »

Les croix qui précèdent quelques-uns de ces noms indiquent des sépultures chrétiennes.

On a recueilli dans ces tombeaux quelques objets : deux petits vases coniques en terre, une épée détruite par la rouille, un fort ceinturon presque entièrement détruit aussi, un bijou formé de quatre pierres de couleur, disposées en croix et montées sur or.

LACURIE,
De l'Institut des provinces, à Saintes.

Découvertes à Vienne (Isère). — D'anciennes sépultures ont été récemment découvertes à Vienne, dans l'église St.-Pierre, dont le *Bulletin* a précédemment entretenu le public, et qui est remarquable par son architecture mérovingienne et par l'emploi de colonnes antiques en marbre.

M. Allmer, connu pour ses travaux épigraphiques, recueille avec le plus grand soin les inscriptions qui ont déjà été trouvées. Nous avons publié précédemment une curieuse inscription tumulaire mérovingienne provenant de cette église, une des plus remarquables et des plus certainement anciennes du midi de la France.

D. C.

Voyage de M. Darcel en Allemagne. — M. Darcel, inspecteur de la Société française d'archéologie, vient de faire en Allemagne un voyage qui lui a donné lieu de recueillir d'importantes observations sur l'histoire de l'art. M. Darcel se propose de faire à ce sujet une communication au Congrès des délégués.

X.

Fouilles de Reims. — Voici quelques détails sur les résultats des fouilles archéologiques entreprises aux environs de la mo-

saïque des promenades, dont nous avons dernièrement annoncé la découverte. Outre les objets antiques, tels que poids en pierre de formes variées, ferrements dont l'attribution a besoin d'être étudiée, débris de peintures murales dont les couleurs rivalisent de vivacité, monnaies par lesquelles on pourra assigner une date à ces ruines, on a rencontré des constructions qui permettront de rétablir sur le papier, et d'une manière exacte, le monument ou l'habitation qui a existé en cet endroit.

(*Courrier de la Champagne.*)

NÉCROLOGIE. — Nous avons encore deux morts à enregistrer dans la chronique du *Bulletin* : celle de M. *Jules Renouvier*, de Montpellier, et celle de M. l'architecte Caumont, de Dijon.

M. Jules Renouvier était un des hommes les plus distingués de la nouvelle école d'archéologie ; membre de notre Société dès son origine, il avait publié plusieurs articles très-remarquables dans les premiers volumes du *Bulletin monumental*. Nous citerons, entre autres, son *Essai sur l'introduction de l'ogive* et ses remarquables notes d'un voyage en Italie, dans le VII[e]. volume du *Bulletin*, dont elles occupent une bonne partie. M. Renouvier avait, dans le même temps, publié un ouvrage considérable sur les monuments du Bas-Languedoc. Antiquaire, artiste, homme de goût, ses aperçus sont toujours judicieux et pleins de finesse. M. Jules Renouvier devint inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, et, en 1844, au Congrès scientifique de France, il fut élu vice-président de la section d'histoire.

A la Révolution de 1848, M. Renouvier devint représentant et ses idées en politique étaient fort avancées : nous n'avons pas à le juger sous ce rapport, nous avons seulement à rendre justice à son talent comme antiquaire et comme écrivain.

M. *Caumont*, architecte à Dijon, a montré beaucoup de zèle pour l'étude et la conservation des monuments du moyen-âge : il se fit remarquer parmi ceux qui prirent part au Congrès archéologique, quand il tint sa session dans cette ville.

D. C.

LE JARDIN-DIEU,

Par M. Ch. GOMART,

Membre de la Société française d'archéologie, à St.-Quentin.

De tous les monuments qui frappent la vue dans les recherches archéologiques, les tombeaux sont ceux qui intéressent le plus l'humanité. On est porté, par une curiosité naturelle, à connaître le sort et la qualité de ceux qu'ils renferment et l'époque où ils ont vécu.

Quoique la découverte dont nous allons parler remonte à 1846, et que les objets trouvés n'aient pas un caractère marqué de nouveauté et d'originalité, cependant leur publication peut présenter un véritable intérêt, parce qu'il y a peu d'objets mérovingiens édités en Flandre et en Picardie. Notre contingent trouvera donc naturellement sa place, et il sera utile à l'histoire en constatant un point géographique de plus pour la France mérovingienne.

Une partie des objets trouvés sont encore aujourd'hui en la possession de Mme. veuve Blamoutier, propriétaire du *Jardin-Dieu*, à Cugny (Aisne); une autre partie a été donnée à l'établissement de St.-Charles, à Chauny. —D'autres objets, en la possession de M. Barbier, de Ham, ont été donnés par lui au musée de Compiègne; enfin M. Millet, de Chauny, et M. le Doyen de Guiscard possèdent aussi quelques-uns des objets trouvés.

Dans une riante vallée située entre les villages de Cugny et de Flavy-le-Martel, s'élève un monticule nommé autrefois

faisaient enterrer dans leur église ou au moins dans leur cloître. Enfin, on n'a trouvé jusqu'alors dans le Jardin-Dieu aucune pierre tumulaire.

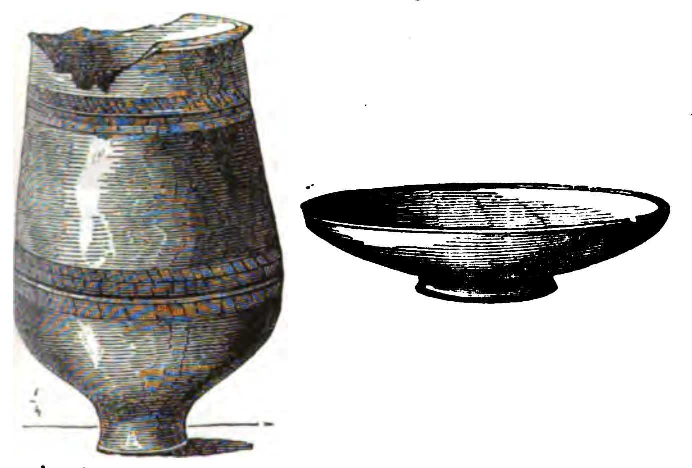
Le *Jardin-Dieu* était livré depuis long-temps à la culture, lorsque, en 1846, M. Blamoutier eut l'idée d'y établir une fabrique d'huile. Dès les premiers coups de pioche qu'on donna pour ouvrir les fondations de la fabrique, on rencontra, à 0^{m},60 centimètres du sol, un tombeau composé, dans son couvercle et dans ses côtés, de morceaux de moëllons. Ce sarcophage, ainsi que ceux que l'on trouva ensuite, était orienté les pieds tournés vers le midi. C'est aussi sur le versant du midi de la colline du *Jardin-Dieu* que le plus grand nombre de tombes ont été trouvées.

Malgré le désir que j'avais de connaître la position des corps dans les tombeaux, celle des armes, des ustensiles, des vases, je n'ai pu parvenir à obtenir rien de positif dans l'enquête que j'ai faite. Il n'y a rien d'étonnant, car il y a quatorze ans que ces tombes ont éte ouvertes. Le propriétaire du Jardin-Dieu est mort, une partie des ouvriers ont disparu et les autres n'ont pas pris assez de soin, dans l'ouverture des tombeaux, pour pouvoir donner des détails circonstanciés et véridiques sur toutes les circonstances qui ont accompagné les fouilles. Je crois donc devoir m'abstenir de détails et ne donner ici que la nomenclature et les dessins de la plus grande partie des objets trouvés, qui m'ont été communiqués avec la plus grande obligeance par Mme. veuve Blamoutier qui en a conservé une partie.

Les tombes avaient un ou deux vases, en terre grise pour le plus grand nombre, et indiquant par la forme qu'ils appartenaient à des sépultures franques. Ces vases, dont la forme se rapproche de nos sucriers, portent les raies, les brisures, les filets, qui caractérisent partout la poterie mérovingienne.



Mais deux autres vases en terre rouge affectent une forme



plus élégante, et on peut les attribuer à la fabrication romaine du Bas-Empire.



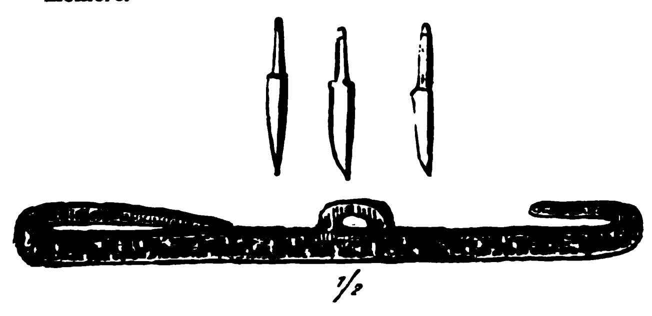
Nous n'avons vu qu'une seule hache en fer, mais c'est bien la francisque recourbée en forme de croissant et si caractérisée des Francs.

Une grande quantité de scramasaxes, tels qu'on les

trouve le plus communément et portant encore la double rainure destinée à loger le poison.



Des couteaux de différentes grandeurs, un fermoir d'aumônière.

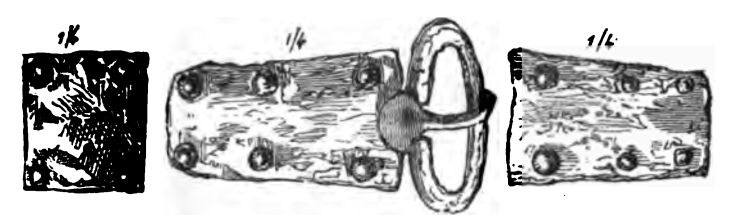


Des grains en émail et en perle de verre ayant servi de bracelets ou de colliers.



Une grande quantité de plaques et contre-plaques de ceintures en fer ; sur plusieurs on voit que des damasquinures

et des incrustations en argent ont existé ; mais l'oxyde a soulevé le travail précieux qui caractérise si bien l'époque franque.

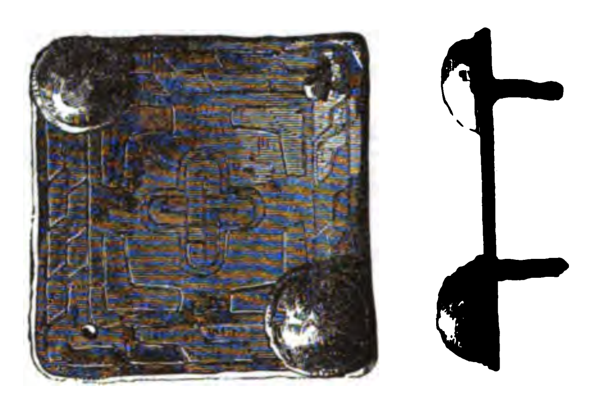


Parmi toutes les plaques et boucles de ceinture qu'on nous a montrées, nous en avons remarqué une en bronze, pareille à celle publiée par M. l'abbé Cochet et trouvée dans la vallée de l'Eaulne. Les bords sont ornés de petits clous en cuivre à tête saillante et hémisphérique. Le dessin qui a été taillé dans le bronze représente des rectangles, placés les uns à côté des autres avec points au milieu. L'ardillon de la boucle n'est pas du même dessin, mais il est du même genre.



Une des terminaisons carrées de ceinture trouvées dans les sépultures du Jardin-Dieu a beaucoup de rapport avec celle de la butte des Gargans, près Houdan (Seine-et-Oise) (1).

(1) *Tombeau de Childéric Ier.*, par M. l'abbé Cochet, p. 285.



Cependant celle en bronze trouvée au Jardin-Dieu, et dont nous donnons ci-dessous le dessin exact, de grandeur naturelle, a



TERMINAISON DE CEINTURE, TROUVÉE AU JARDIN-DIEU.

plus de caractère; la croix pattée qui est gravée au milieu n'est pas ici un ornement dû au burin plus ou moins capricieux de l'artiste, c'est bien le signe de la Rédemption qu'on a voulu

faire. On a placé une croix dans une croix au milieu d'une autre croix écartelée vers les angles.

Plusieurs médailles ont été trouvées, mais une seule nous a été montrée ; c'est un moyen bronze de Trajan.

Le facies est très-bien conservé ; il montre le profil de cet empereur. La légende : IMP. CAES. TRAJANVS. AVG. GERM. P. M. (1).

Au revers : TI. POT. CON. III. P. P. S. C. (2).

Cette médaille, qui remonte au Ier. siècle de notre ère, n'est pas la seule trouvaille faite dans cette contrée, car M. Théry, de Grugies, a découvert en 1846, dans un défriché de bois, au lieu dit le *Bois de la Vignole*, à peu de distance du Coquerel, un pot en terre cuite, enterré à $0^m,60$ de profondeur, qui contenait plus de 2,000 médailles en bronze et en argent, parmi lesquelles nous citerons les suivantes :.

Probus, Carin, Dioclétien, Maximien-Hercule, Maximin, Hélène, Constantin Ier., Fausta, Licinius, Constantin II, etc., etc. ; médailles qu'embrasse la période des IIIe. et IVe. siècles.

Enfin, un ornement en bronze, modelé en relief, avec une tête de bélier au centre, dont on ne saurait déterminer l'usage et qui appartient plutôt à l'art romain qu'à l'art franc (Voir le dessin exact, de grandeur naturelle, ci-contre, p. 378).

Le cimetière du *Jardin-Dieu* est-il un champ de sépulture franque du VIe. au VIIIe. siècle de notre ère, ou bien remonte-t-il à une plus haute antiquité ?

L'époque mérovingienne peut revendiquer les cercueils en pierre du pays, et en dalles juxtà-posées ; la plus grande partie des vases trouvés dans chaque cercueil, la forme des vases, les couteaux, les boucles, les scramasaxes, les francisques et surtout les boucles et les agrafes de ceintures, sont essentiellement spéciales à la période franque.

(1) *Imperator Cæsar Trajanus Augustus Germanicus, pontifex maximus.*

(2) *Tribunitia potestate consul III, pater patriæ, senatus consult.*



Cependant l'ornement en bronze, dont on ne saurait bien déterminer l'emploi, mais qui appartient bien plus à l'art romain qu'à l'art franc; la pièce de monnaie de Trajan, les deux vases en terre rouge, la trouvaille de monnaies des Iers., IIIe. et IVe. siècles, découvertes dans le voisinage, nous paraissent des motifs suffisants pour faire remonter l'origine de ce champ de sépulture aux premiers siècles de notre ère. A nos yeux, le cimetière du *Jardin-Dieu* a une racine romaine et il a dû commencer à la période du Bas-Empire. Cependant nous devons ajouter qu'après en avoir référé à M. l'abbé Cochet, nous avons reçu de ce savant archéologue l'assurance qu'il n'y avait rien au *Jardin-Dieu* qui ne pût être reporté à l'époque franque uniquement. Nous avons cru devoir citer cette opinion : le lecteur appréciera.

NOTE

SUR

LES RUINES D'UN GRAND MONUMENT ROMAIN

DÉCOUVERT A BOURGES EN 1860,

ET SUR

L'ÉTAT ACTUEL DU MUSÉE LAPIDAIRE DE CETTE VILLE,

PAR M. DE CAUMONT.

M. le vicomte de Gourgues m'écrivait, le 29 août dernier, une lettre dont voici quelques passages :

« Revenant de Vichy, je m'étais arrêté à Bourges et je « m'étais promis de visiter ce qui pouvait subsister de l'en- « ceinte gallo-romaine.

« Le soir, j'avais pris chez le libraire Verneuil tous les ren- « seignements nécessaires, et le lendemain matin, dès 5 heures, « j'étais sur la place de l'Arsenal, dans le chantier d'une con- « struction nouvelle élevée sur le sol de l'ancien château du « duc Jean de Berry. Je trouvai beaucoup d'obligeance chez « le concierge de la préfecture, qui me donna une lithogra- « phie, faite par M. Romagnési, représentant les substructions « d'un monument découvert le 20 juillet 1860, m'apporta « une échelle et alla chercher l'entrepreneur des travaux. « Nous descendîmes environ 4 à 5 mètres, et je reconnus la « construction figurée dans la lithographie, consistant en « deux ouvertures circulaires ayant 3^{m},60 de largeur, sépa-

« rées par un pied-droit orné d'un pilastre cannelé (V. p. 384),
« d'une hauteur à peu près égale, et dont le chapiteau et la
« base avaient été dégagés des terres qui les encombraient. Une
« troisième ouverture entièrement semblable, mais démolie,
« selon ce que m'a dit l'entrepreneur, en faisant la fouille,
« fait penser que ce monument consistait en une série d'ar-
« cades dans le genre d'un portique. Or, voici ce que j'y ai
« observé et qui a un rapport frappant avec les questions que
« Champlieu a soulevées au Congrès des délégués, en avril 1860:

« 1°. Ces portiques n'étaient pas à jour : le fond est fermé
« par une muraille hémisphérique et qui vient se relier, par
« une voûte en berceau, à la naissance de l'arcade.

« Dans cette première travée, à moitié hauteur, petit appa-
« reil à *cubes très-réguliers;* le haut avait un revêtement en
« crépissage à deux couches : la première, en mortier fin, de
« 2 centim. 1/2 ; la deuxième, très-blanche, de 3 millim.,
« destinées à recevoir une peinture. Il en subsistait une bande
« assez large, en ocre rouge, au-dessous du cintre de la voûte,
« et accompagnée d'un filet plus étroit de la même couleur.

« Dans la deuxième travée, même disposition.

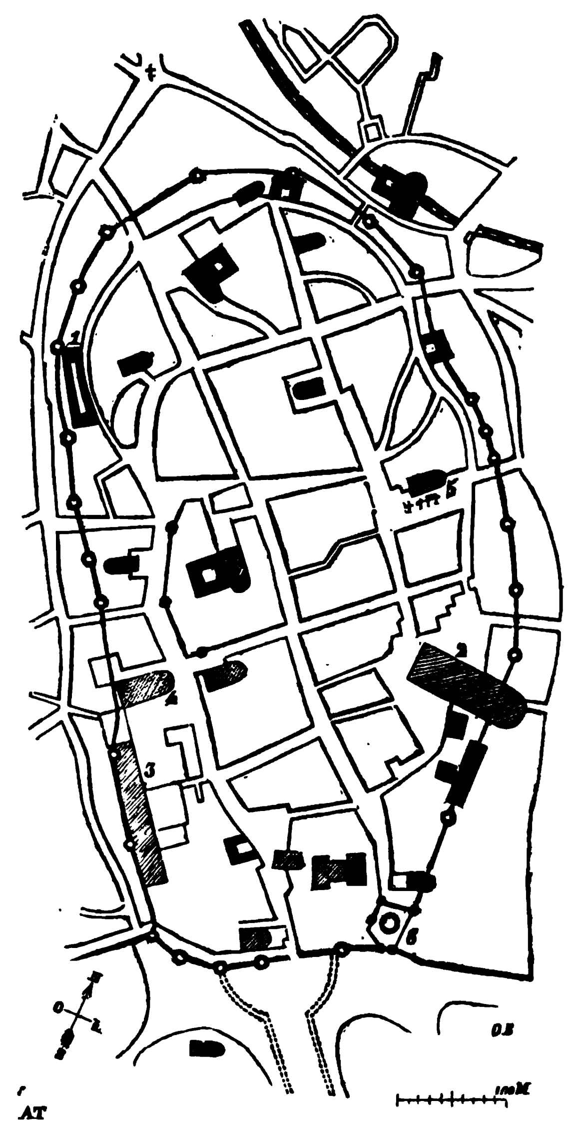
« Le pilastre cannelé qui sépare les deux travées est entiè-
« rement dégagé et sa base est parfaitement visible. Aussi
« l'entrepreneur me disait-il : Nous voici sur le sol antique.
« — En êtes-vous sûr? ai-je repris; il pourrait y avoir eu
« au-dessous un soubassement ou des marches. — Impossible,
« a-t-il répondu; il n'y a aucun fondement au-dessous, je les
« ai cherchés; *nous sommes sur le tuf.*

« Aussi, quand vous dites, à propos de Champlieu, en ré-
« pondant à M. Viollet-Leduc au sujet de l'absence de fonda-
« tions : *au contraire, à mes yeux, ce serait presqu'un*
« *caractère romain*, j'ai de nouveau reconnu la sûreté de
« vos paroles, dont l'autorité vient de ce qu'elles reposent sur
« la seule observation des faits et non sur des systèmes.

« Ces fouilles, Monsieur le Directeur, offrent un très-
« grand intérêt en ce qu'elles ont mis à découvert, à 6^{m},50
« au-dessous du sol des caves du duc Jean, deux étages de
« monuments romains : le portique dont j'ai parlé et, au-
« dessus, un fragment de tour romaine, sans liaison appa-
« rente avec le portique, mais construite *aussi en petit ap-*
« *pareil avec cordons de briques*, comme cela se voit dans la
« partie intérieure de la tour. »

Les détails donnés par M. de Gourgues étaient trop intéressants pour ne pas exciter ma curiosité, et quelques jours après la clôture du Congrès scientifique de France, à Cherbourg, je me rendais directement de Caen à Bourges, sans m'arrêter à Paris, pour visiter les constructions romaines qui étaient signalées; la position qu'elles occupent est facile à déterminer, en se reportant au plan que j'ai publié dans le *Bulletin* il y a deux ans : elles se trouvent en contre-bas du palais du duc Jean (n°. 3 sur le plan), fondé sur les restes de l'enceinte gallo-romaine du IVe. siècle, dont le périmètre est tracé sur le plan (Voir la page suivante).

Ce sont de belles arcades construites en grand appareil, dont l'une, complètement déblayée, a 3 mètres 50 centimètres de largeur, et indique les dimensions des autres; car elles paraissent avoir été toutes à peu près semblables, et avoir fait partie de la façade d'un édifice. Une troisième arcade a été démolie, comme l'a dit M. de Gourgues. M. Bourdaloue en avait antérieurement trouvé d'autres pareilles au-dessous de son jardin, sur la même ligne, au nord de celles-ci, et l'on sait qu'il en existe d'autres encore. Le monument romain dont on a retrouvé les vestiges avait donc une façade imposante. Ces beaux restes sont construits en pierres de grand appareil; les archivoltes des arcades sont, comme toutes celles que nous trouvons dans les grands monuments romains (arênes de



PLAN DE L'ENCEINTE MURALE DE BOURGES.

Les ruines romaines sous le palais du duc Jean, indiqué n°. 3 sur le plan, suivent l'alignement de la muraille militaire.

Nîmes, théâtre d'Orange, etc.), divisées en deux bandes au moyen d'un retrait, et bordées d'une cymaise ou moulure très-simple; chacune des arcades est séparée par un pilastre cannelé, dont le chapiteau n'existe plus, de sorte qu'il est difficile de savoir s'il était ionique ou corinthien.

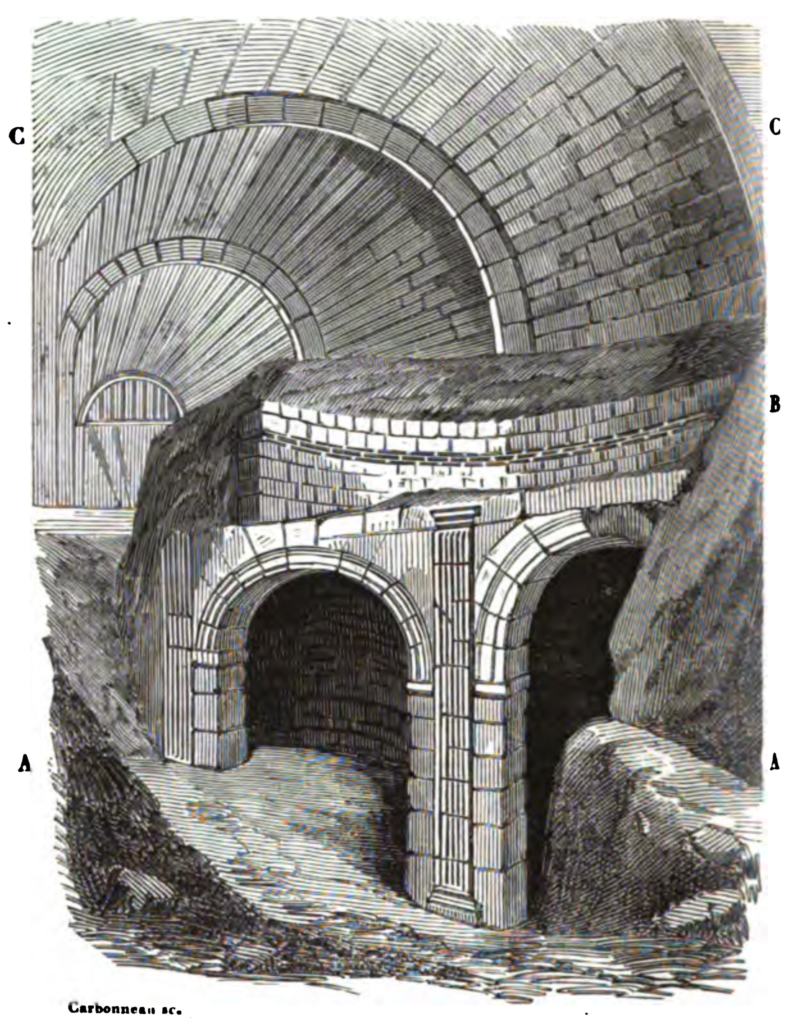
La figure ci-jointe (Voir p. 384) montre les deux arcades, trouvées en 1860, et qui n'ont pas encore été démolies; elles sont sous la maison nouvellement construite par M. Roger.

Au-dessus de ces beaux restes d'un monument important avait été établi, au IVe. siècle, le mur gallo-romain de l'enceinte militaire : preuve nouvelle qu'à cette époque on ne ménageait rien, et qu'on mettait à profit, pour la défense, tout ce qui formait escarpement, après qu'on en avait tiré des matériaux pour d'autres parties de l'enceinte. Dans cette partie du *castrum* de Bourges, un monument considérable existait donc, construit en grand appareil. On commença par en démolir les étages supérieurs, pour en employer les grandes pierres dans la fondation des murs que l'on construisait autour de l'emplacement reconnu le plus facile à défendre; puis sur les piliers inférieurs, probablement masqués par un mur, on construisit en petit appareil la partie supérieure du rempart.

Plusieurs assises de cette dernière construction, au-dessus des arcades en grand appareil, restent encore en place pour attester le fait (B).

Le duc de Berry, quand il construisit son palais sur le rempart gallo-romain, au XIVe. siècle, fit d'abord de belles caves voûtées, superposées aux deux constructions précédentes : ce sont celles qu'on aperçoit dans le dessin (C C).

On ne se fit pas faute alors (au XIVe. siècle) d'employer toutes les pierres de grand appareil qu'on put se procurer, et dont on dut trouver un grand nombre encore au pied du



VUE DE DEUX ARCADES ROMAINES DÉCOUVERTES EN 1860 (A), D'UNE PARTIE DES MURS GALLO-ROMAINS ÉTABLIS AU-DESSUS AU IVe. SIÈCLE, ET DES CAVES DU DUC JEAN RECOUVRANT LE TOUT.

monument romain, car plusieurs des pierres qui forment les arcs-doubleaux portent des trous de louve et viennent l'attester.

Les maisons que l'on construit à l'heure qu'il est au-dessus des caves du duc Jean, et auxquelles on accède par la rue de la Préfecture, forment un quatrième étage de constructions, et les propriétaires, en faisant du côté extérieur du rempart les démolitions qui ont occasionné la découverte des arcades romaines, ont trouvé bon nombre de pierres antiques de grand appareil, qui ont été retaillées et utilisées dans les constructions. Ainsi, telle était la durée des matériaux employés par les architectes romains, que les générations qui se sont succédé jusqu'à nous en ont fait usage, en les retaillant et les défigurant selon le besoin qu'ils en avaient. Un bon nombre d'édifices de Bourges en sont formés en partie; les grands monuments romains ont été, pour les âges qui ont suivi cette grande époque de l'art, des mines que la pauvreté des générations suivantes a exploitées, et que nous exploitons encore. C'est ce qui explique la déformation de ces belles pierres, qui ont été plusieurs fois retaillées, et que l'on ne trouve guère entières que dans les murs d'enceinte élevés au IVe. siècle pour la défense des cités gallo-romaines; parce que là elles sont restées ensevelies jusqu'au jour où l'on a détruit ces murailles, que l'on ne saurait étudier avec trop de soin, et que nos fonctionnaires devraient conserver au lieu d'en encourager la démolition.

Mais il est temps de répondre à la question qui se présente naturellement à l'esprit, celle de savoir à quel monument les belles arcades dont je viens de présenter une esquisse ont pu appartenir, avant d'être empâtées dans le rempart gallo-romain du IVe. siècle.

Cette question est difficile à résoudre : on ne peut, dans l'état actuel des explorations, que faire des conjectures. J'ai

26

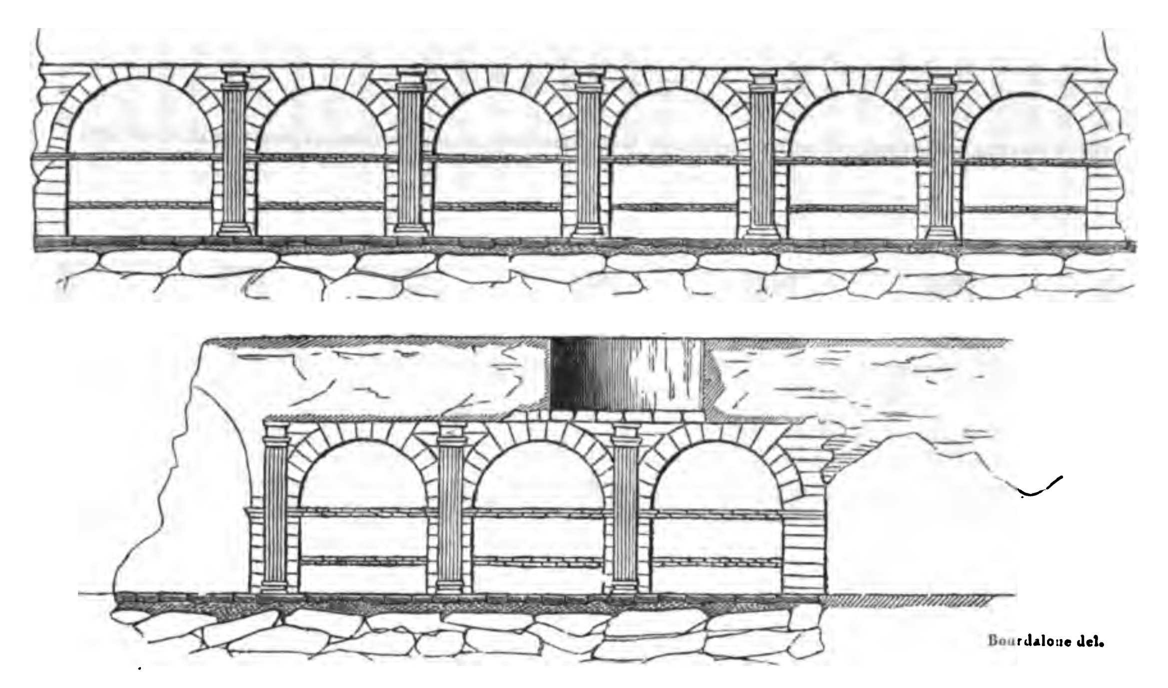
prié M. Bourdaloue, membre de l'Institut des provinces, de dresser un plan sur lequel il indiquerait les parties de l'édifice qu'il a reconnues chez lui quand il construisit sa maison en 1849, et toutes celles que des découvertes antérieures bien constatées permettraient d'indiquer. Cet honorable membre a répondu à mon appel avec son obligeance ordinaire, et la planche que je présente (p. 387) montre six grandes arcades découvertes il y a quelques années, et les trois arcades reconnues en 1860 : en tout, neuf arcades.

Dans l'état actuel des choses, les arcades que je viens de figurer nous paraissent avoir dépendu de la face extérieure d'un grand monument. Une maçonnerie de petit appareil remplit les arcades, en formant alternativement des niches arrondies et carrées (V. la pl. p. 388).

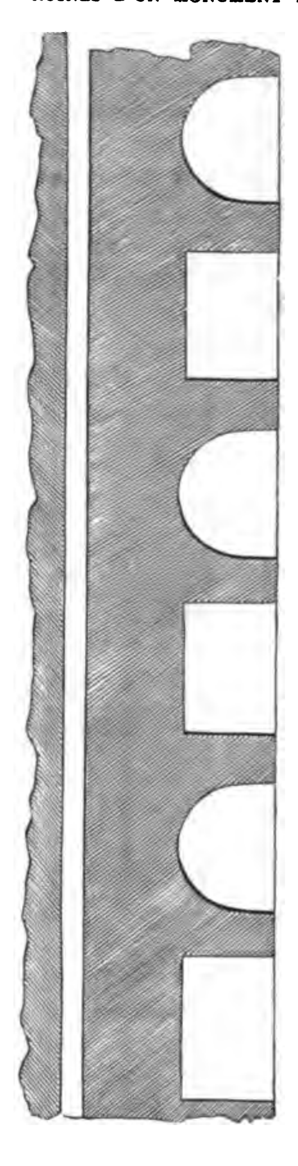
Ce remplissage, quoique d'un appareil fort différent, paraît devoir être rapporté à l'époque même des grandes arcades. Il était recouvert d'un enduit revêtu de peintures. Néanmoins cette contemporanéité peut se contester, car on a dû, pendant l'occupation romaine, comme on le fait de nos jours, modifier la distribution des édifices.

Les arcs en ligne droite auraient-ils fait partie de l'extérieur de la scène d'un théâtre ? Le mur du théâtre d'Orange nous montre sa partie inférieure garnie d'arcades en grand appareil. Il s'agirait de savoir si, dans les terrains qui s'élèvent en pente à partir des maisons que l'on construit, dans la direction de la cathédrale, on a pu établir les gradins qui auraient fait face au mur de scène, auquel je me demande si les arcades n'auraient pas appartenu.

Je le répète, ce ne sont pas même des conjectures que je fais, ce sont des questions à étudier que je pose aux archéologues et aux architectes de Bourges ; eux seuls connaissent les lieux, peuvent les étudier à loisir et déduire des conséquences de leurs observations.



LES ARCADES EN GRAND APPAREIL AVEC REMPLISSAGE DE PETIT APPAREIL, DÉCOUVERTES A BOURGES.



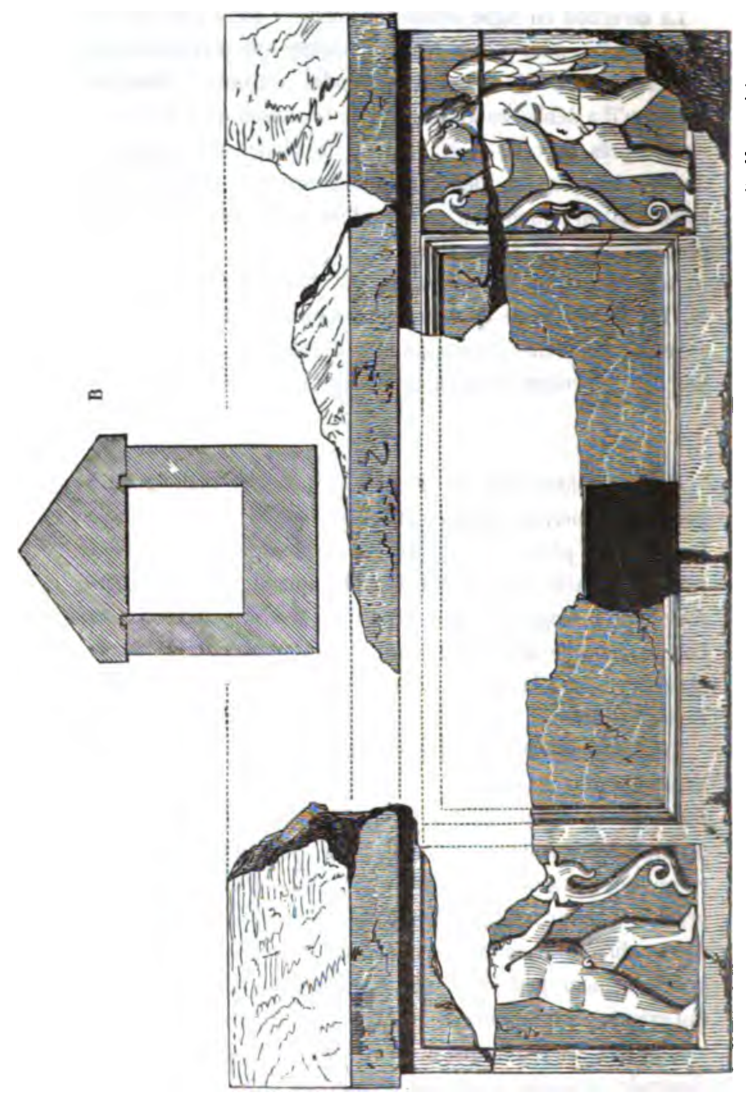
PLAN DES CAVITÉS ALTERNATIVEMENT CARRÉES ET SEMI-CIRCULAIRES PRATIQUÉES DANS LES GRANDES ARCADES FIGURÉES P. 387.

La direction en ligne droite conviendrait aussi à la galerie d'un *forum ;* mais a-t-on d'autres vestiges qui permettent de s'arrêter à cette idée ? M. Rollin-Mondat a trouvé, dans les caves qu'il a déblayées au-dessous de la maison qu'il fait construire près de celle de M. Roger, des chapiteaux ioniques, des corniches et des débris d'entablement qui doivent avoir appartenu au monument romain dont nous nous occupons, probablement aux étages supérieurs.

Nous attendrons les notes de M. Bourdaloue, celles de M. Du Moutet et de quelques autres antiquaires de Bourges, avant de rechercher sérieusement la destination du grand édifice dont les ruines imposantes viennent d'être décrites.

Le musée lapidaire en plein vent. — J'ai maintenant à parler des pierres antiques sculptées qui forment le musée lapidaire *en plein vent* de la ville de Bourges. Elles étaient jetées pêle-mêle dans le jardin public quand la Société française d'archéologie tint une séance à Bourges en 1858, et l'on se rappelle les instances que je fis alors près de M. le Maire, présent à la séance, pour obtenir que ces belles pierres fussent abritées.

On les a rangées le long du mur de clôture du jardin, mais elles sont toujours sans toiture ; avec 500 fr., on pourrait leur en donner une dont la pente serait du côté de la promenade extérieure, au moyen d'une légère charpente recouverte de zinc. Les arbres du jardin, quoique très-rapprochés du mur, n'empêcheraient nullement l'établissement de cet abri. Mais on m'a répondu que le mur doit disparaître prochainement pour faire place à une grille pareille à celle qui existe déjà d'un côté de la place. Je n'admets pas l'excuse, car, ne dût-elle durer que deux ou trois ans, la toiture que je demande, et qu'on nous avait promise en 1858, empêcherait les pierres de verdir et de se détériorer.



SARCOPHAGE GALLO-ROMAIN RÉCEMMENT TROUVÉ A BOURGES.

Du Moncel del.

M. Bourdaloue a enrichi cette collection d'un sarcophage en pierre dure de couleur rose, comme on en emploie beaucoup à Lyon, et qui, m'a-t-il dit, a été découvert près de l'ancienne église Ste.-Boudille.

Ce sarcophage, dont la longueur est d'environ $2^{m},60$ et la hauteur de $0^{m},70$, devait être adossé à un mur, car il n'est sculpté que d'un côté. Le côté sculpté représente deux génies ailés, soutenant un cartouche destiné à recevoir une inscription qui n'a pas été gravée. Ce sarcophage était couvert d'un toit prismatique sans moulures dont les débris existent. La hauteur de la saillie prismatique est de $0^{m},18$.

Le dessin ci-joint (p. 390), que je dois à M. Du Moutet, montre, du reste, l'état actuel de ce curieux sarcophage, et la coupe B fait voir comment le couvercle prismatique s'emboîtait dans l'auge de pierre. J'ai trouvé le même système dans d'autres sarcophages du même temps.

Musée de la ville. — Le musée de Bourges a reçu, depuis 1858, quelques nouvelles stèles gallo-romaines; mais tout y est entassé, et nous répéterons encore une fois qu'il est grand temps de disposer dans un local plus convenable les richesses archéologiques qui composent cette collection curieuse.

DES ANTIQUITÉS

ET PRINCIPALEMENT

DES POTERIES ROMAINES

TROUVÉES A MONTANS, PRÈS GAILLAC

(TARN);

Par M. Élie-A. ROSSIGNOL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

(2e. Article (1).)

Le village de Montans est bâti sur les cailloux roulés, le grès molasse et les marnes; le sol est formé d'une terre noire et poisseuse qui ne se retrouve plus en-dehors de l'enceinte présumée de l'ancienne ville gallo-romaine et dont la couleur est peut-être due à des incendies ou à des décompositions de bois mêlées aux démolitions de maisons. L'épaisseur de cette couche terrestre varie de 40 centimètres à 1 mètre 20 centimètres et est parsemée de débris de poterie; les vases avec des sujets gisent à une profondeur d'environ 30 centimètres, réunis ordinairement en tas, soit auprès des fours, soit dans des trous, des silos ou des puits qu'ils ont servi à combler. On serait porté à croire que ces vases, qui ne se présentent jamais entiers et dont on ne retrouve pas tous les fragments, malgré

(1) Voir le *Bulletin monumental*, année 1859, p. 692 et suiv.

les recherches les plus minutieuses, étaient des vases brisés ou défectueux, de rebut en un mot, jetés là, soit par les potiers eux-mêmes, soit par les nouveaux habitants du pays, pour déblayer le terrain et combler un trou, un puits qui leur étaient inutiles.

En travaillant un peu profondément un champ d'une certaine étendue, il est impossible de ne pas tomber sur un de ces amas. —En mars 1859, je faisais défoncer un grand champ (1), non loin des habitations, pour y replanter une vigne que la gelée de janvier 1854 avait fait périr. Après quelques journées de travail, les ouvriers rencontrèrent des masses de tuiles à rebords placées suivant deux lignes parallèles, longues de plus de 15 mètres et se dirigeant obliquement sur le chemin actuellement existant; ces tuiles, disposées ainsi peut-être par l'écroulement lent de la toiture qu'elles recouvraient, indiqueraient une rue de l'ancienne ville et une longue suite de maisons; car leurs lignes vont aboutir en se prolongeant à des tas de débris semblables, apparents sur la propriété voisine. Auprès de ces tuiles, et en deux ou trois endroits, on retira une grande quantité de vases à sujets et des lampes en terre cuite. Poursuivant les travaux, nous mîmes à découvert des débris de fourneaux, de la brique calcinée et à parois vitrifiés, de nouveaux vases et deux secondes rangées parallèles de tuiles à rebords. Non loin de là, nous rencontrâmes des briques moulées pour colonnes et quelques fragments de ces briques plates et épaisses dont les Romains se servaient pour leurs maisons, briques rares à Montans, où les murs étaient en pisé ou en brique verte; et enfin, à côté de tous ces débris, un ouvrier trouva des moellons placés circulairement, et, après avoir déblayé avec attention le terrain, reconnut en cet endroit les dernières assises d'un puits.

(1) N°. 356, section A du plan cadastral de la commune.

Déjà, dans nos fouilles précédentes, nous avions eu occasion, mon père et moi, de découvrir des puits gallo-romains, et nous avions chaque fois été assez heureux pour en retirer une ample provision d'antiquités. Nous renvoyâmes cependant le curage de ce puits à un moment plus opportun et fîmes continuer à défoncer le champ, d'où on ne retira que des débris plus ou moins considérables d'urnes cinéraires ou d'amphores, et quatre ou cinq vases de couleur noire à pâte très-grossière et à formes évasées, ayant pour tout ornement sur la panse des lignes circulaires gravées au poinçon et entrecoupées de zigzags. Tous contenaient des agglomérations d'ossements concassés.

Dans le mois d'août, pendant que j'étais à Paris à rechercher des documents historiques à la Bibliothèque impériale, mon père entreprit de vider le puits gallo-romain dont nous avions ajourné le curage, et suivant nos prévisions, eut le bonheur d'y trouver un nombre considérable d'objets tous précieux à divers titres : ainsi des fragments innombrables de cruches (deux d'entre eux présentaient de *la poix* attachée sur leurs parois intérieures) ; sept à huit cruches entières de différentes formes, les unes à couverte rouge et les autres à couverte blanche ; deux autres cruches à peu près entières, également à couverte blanche, mais ornées de lignes *peintes* en noir et en rouge; des débris de feuilles, de bois, de pommes de pin, de noix ; des ossements de toute grandeur et de toute forme, des dents de bœuf et de sanglier, des cornes de bœuf et de cerf; des instruments en fer, des clous, des anneaux, deux *cherche-puits ;* des rouleaux de sept à huit rondelles de cuir de 4 centimètres de diamètre et marquées ; un anneau en fer pour le doigt avec la pierre incise ou intaille qui y était enchâssée et formée d'un verre opaque, coloré en bleu clair sur le dessus; et enfin une médaille grand bronze de Marc-Aurèle; le tout gisant au milieu d'une vase particu-

lière. — A mon retour, je rassemblais et rapprochais les uns des autres les fragments de vases découverts pendant mon absence; j'explorais très-attentivement les débris gisant encore sur le sol, et que l'on avait eu soin de déposer par petits tas tout autour du puits et je rapprochais les morceaux les uns des autres; la vase du fond du puits attira aussi mon attention et elle me parut être de l'argile avec laquelle les potiers façonnaient leurs vases, parce qu'elle est onctueuse au toucher, d'une finesse extrême et qu'elle se délite à l'air sous forme de petits cubes à angles tranchants. Je me propose, au reste, de la faire analyser. — Voilà la découverte que j'ai annoncée à la fin de mon premier article sur les antiquités de Montans, et sur laquelle je promettais d'écrire une notice détaillée, à laquelle des occupations d'un autre genre m'ont empêché de travailler plus tôt.

Après cet exposé, je vais passer à l'examen des objets les plus intéressants sous le rapport de la nature de la poterie et des sujets qui y sont représentés.

Les lampes en terre cuite étaient toutes en un seul tas; la plupart étaient brisées, soit qu'elles eussent été déposées ainsi en cet endroit, soit qu'elles eussent été atteintes par la pioche des ouvriers employés depuis des siècles à la culture de ce coin de terre, ou encore que les racines de la vigne, en pénétrant dans l'intérieur des lampes entièrement rempli de terre, les eussent en grossissant fait éclater; j'en ai recueilli cependant plus de trente parfaitement intactes. Les sujets qui y sont représentés varient : ce sont des palmes réunies en couronne, une rosace quadrilobée ou quatre-feuilles, deux branches d'arbre attachées par leurs extrémités, deux feuilles (d'acacia ?), un coq parfaitement caractérisé avec un arbre derrière lui, différentes sortes de quadrupèdes, des gladiateurs, et enfin des têtes et bustes humains. Je citerai, parmi les lampes qui ont ces derniers motifs de décoration, trois surtout qui reproduisent : la pre-

mière, une tête barbue à cheveux partagés sur la tête, longs et retombant perpendiculairement; la deuxième, une autre tête à barbe inculte, à cheveux en désordre, hérissés, et entourée de cinq croissants marqués en creux, un au-dessus de la tête et deux de chaque côté; et la troisième, le buste d'un personnage dont la tête est entourée de cinq rayons. — Un savant professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse, M. Barry, a cru reconnaître dans ces figures celles de quelques divinités topiques ou locales que les Gaulois, nos ancêtres, adoraient. On a relevé, dans le Languedoc, les noms de plus de quarante de ces dieux, tous inscrits sur des autels votifs en marbre (1). Malheureusement on n'a presque aucune représentation authentique de ces génies tutélaires. On a cru posséder les images du dieu ABELLION, un des premiers d'entr'eux, dans des figures publiées par M. du Mège (2), mais que l'absence de nom ne permettait pas de rapporter sûrement à ce dieu. M. du Mège a reproduit (3) les traits du dieu LEHERENNVS, d'après un bas-relief existant à la Bibliothèque de Strasbourg; il a lui-même trouvé dans les champs aux environs de Martres, les restes d'un *vase en terre cuite* où se voit *une tête juvénile ornée de sept rayons et d'un croissant* avec cette inscription au-dessous : HELIOVGMOVNI DEO C. SARMVS C. F. EX VOTO (4). — Les figures représentées sur nos lampes, à peu près semblables à celles empreintes sur d'autres vases en terre cuite, ne pourraient-elles pas se rapporter aux di-

(1) Du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, t. II, p. 120 à 296.

(2) *Ibid.*, p. 129.

(3) *Ibid*, p. 201.

(4) *Ibid*, p. 228. — M. du Mège a d'abord publié cette découverte dans les *Monuments religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenæ*; il ajoute que les rayons qui entourent ici la tête d'Hélioug-mouni se retrouvent quelquefois sur les images du dieu Soleil.

vinités tutélaires des Gaulois, lorsque nous voyons surtout sur ces mêmes lampes des sangliers, des coqs, des arbres, toutes choses chères aux Gaulois?

Ces lampes portent presque toutes en-dessous le nom du fabricant estampillé, tantôt avec une matrice en creux et tantôt avec une matrice en relief: je lis sur une le mot FORTIS et sur une autre COSSVS, figurés en relief; sur plusieurs, MVNTRES F et C. OPPI. KES, figurés en creux. Elles étaient moulées en deux pièces: la partie concave qui servait de récipient à l'huile, et la partie plate ou couvercle sur laquelle était placée l'ornementation principale, ajustées l'une à l'autre lorsque l'argile était à moitié sèche; aussi elles se séparent facilement et beaucoup de celles que je possède ont été trouvées désunies ou bien se sont divisées en deux dans mes doigts.

Les lampes en terre cuite *(lucernæ)* étaient destinées à brûler de l'huile et elles ont, d'un côté, un bec pour la mèche et sur le dessus un orifice servant à verser l'huile; cet orifice est le plus ordinairement placé au centre, mais souvent aussi il est sur le côté, à droite ou à gauche, suivant les exigences du sujet que l'on a imprimé sur le plateau dans un encadrement circulaire; parfois même les lampes sont pourvues de deux orifices et, dans ce dernier cas, l'un d'eux était peut-être spécialement destiné à recevoir une tige de fer ou de bois servant à attiser la mèche: j'ai retiré du milieu de toutes ces lampes une petite tige de fer de 10 centimètres de long, pointue à ses deux bouts, qui aurait pu servir à cette fonction. De petits trous se remarquent encore sur beaucoup de lampes, mais ils ne doivent être considérés que comme des embellissements, car ils ne traversent habituellement pas le dessus de la lampe. Elles ont presque toutes une poignée opposée au bec, mais sur un plan plus haut que celui-ci, de manière que le vase a la forme d'une barque dont la poignée occupe le haut bout; cet appendice est

percé horizontalement d'une ouverture circulaire, de manière que le pouce et l'index, saisissant la lampe, puissent la tenir sûrement sans effort. Beaucoup de lampes n'ont pas de poignée et ont le côté opposé au bec tout-à-fait rond. — Ces lampes ont été quelquefois regardées comme des lampes funéraires et servant comme telles dans les cérémonies funèbres; considéré sous ce point de vue, le fragment d'un dessus de lampe que je possède est intéressant à étudier : on y voit une barque avec son mât et ses voiles, portée sur les eaux et montée par deux passagers qui, dans la supposition où la lampe aurait été destinée à quelque usage funèbre, seraient Caron et l'âme d'un mort qu'il transporte aux enfers et qui lui aurait payé la pièce de monnaie obligatoire.

Je laisserai de côté les quelques fragments de moules et de vases historiés qui ont été trouvés dans nos dernières fouilles, quoiqu'ils soient cependant curieux sous bien des rapports, et je citerai seulement un fragment d'une petite amphore ou cruche chargé, à l'extérieur, de décorations moulées dans un genre inusité pour les vases ordinaires et que je n'ai pas encore observé à Montans ; ces décorations, par suite de la forme du vase, ne peuvent avoir été obtenues qu'au moyen d'un *moule à deux ou plusieurs pièces :* tous les moules que j'ai recueillis jusqu'ici sont ou devaient être d'une seule pièce, et les vases ne nécessitaient que l'emploi de creux de ce genre ; le nouveau fragment seul exigeait un moule différent et en cela, comme par les motifs de ses décorations, il est, je crois, précieux.

Un petit pot à une seule anse et muni, sur le haut de la panse, d'un mamelon percé d'un trou qui communique à l'intérieur, aurait servi, m'a-t-on assuré, à verser l'huile dans les lampes de terre et porterait le nom de *guttus.* Le *guttus*, cruche à col très-étroit et à petite bouche, mais dépourvu d'appendice coniforme, au moins sur la figure qu'en a

donnée M. Antony Rich (1), servait à verser le vin sur les patères avec lesquelles on faisait les libations, et encore, dans les établissements de bains, à distiller l'huile sur la strigile avec laquelle on frottait le baigneur pour en rendre la surface plus glissante et empêcher de blesser la peau. Le vase dont il s'agit ne nous paraît pas propre à répandre l'huile dans les lampes : l'huile, s'écoulant par le trou presque capillaire du mamelon, aurait mis trop de temps à remplir celle-ci ; et, si on tient pourtant à cette destination, il faudrait admettre que l'huile se versait par le goulot et considérer le trou de l'appendice comme un soupirail. Notre vase remplirait beaucoup mieux la seconde destination du *guttus*, qui était de verser l'huile en très-petite quantité sur la strigile ; il pourrait aussi avoir rempli chez les Romains la même fonction qu'a chez nous le biberon, avec lequel d'ailleurs il a une certaine ressemblance (V. la fig. D, p. 401).

Je citerai encore un vase d'une forme, on peut dire, originale ; il est composé d'une coupe d'environ 10 centimètres de diamètre sur 5 de profondeur, portée sur un petit cul ou support ; tout autour du haut de la coupe part un large rebord plat, de 4 centimètres de large, incliné vers le bas. Ce vase pourrait être une *patère*, c'est-à-dire un vase employé particulièrement pour faire des libations. Les patères sont des vaisseaux peu profonds ; celles en terre ont un manche ou bien en sont dépourvues (et j'en ai découvert à Montans de deux espèces), mais aucune de celles que j'ai vues en nature ou figurées n'a la forme singulière que présente celle-ci (V. la figure C, p. 401).

La plus grande de toutes les cruches retirées du puits mesure 30 centimètres de haut et 58 de circonférence dans son plus grand renflement ; elle a le goulot court avec un bec légèrement indiqué et une seule anse. Quatre ou cinq cruches

(1) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques.*

de même forme, mais plus petites (22 centimètres de haut sur 50 centimètres de circonférence), se sont trouvées avec celle-ci et avec d'autres plus petites encore, les unes à deux anses, les autres à une seule, toutes de forme très-élégante; ces cruches ont une couverte rouge, une seule l'a blanche avec une ligne circulaire rouge tout autour de la panse. Mais la découverte capitale est celle de fragments de deux vases à couverte blanche chargée de *lignes peintes en noir et en rouge*. Convaincu de l'importance de ces vases, j'en ai recherché patiemment tous les débris et j'ai été assez heureux pour pouvoir, avec plus de vingt morceaux, reconstituer les deux vases presque en entier (A, B, p. 401). Ils sont de grandeur moyenne et leur décoration consiste en des lignes circulaires noires au-dessus des anses et, au-dessous, en deux bandes circulaires rouges formant bordure au haut et au bas de la panse, et entre lesquelles sont dessinés en noir et en bistre des losanges carrelés (1), séparés par des lignes perpendiculaires pleines et à simple trait; sur l'un d'eux, au-dessus comme au-dessous de la bande principale de losanges, sont une suite de lignes formant zigzag. Le bas de ces deux vases est de couleur bistre. C'est la première fois que j'ai trouvé à Montans des vases de cette nature ayant *leurs motifs de décoration peints en plusieurs couleurs, à la manière des vases étrusques*, au lieu de les avoir en relief comme tous les autres vases découverts jusqu'à ce jour.

Les briques *moulées* pour colonne ont la forme d'un secteur à angle droit de 18 centimètres de rayon; les quatre forment le rond parfait. J'en ai recueilli plus de vingt. On peut appli-

(1) Des losanges carrelés, à peu près semblables à ceux que je décris ici, et peints en noir, se voient sur des vases provenant du centre de la Kabylie, qu'a rapportés, en 1855, d'un voyage dans l'intérieur de cette province, M. Henri de Tonnac, notre confrère de la Société française d'archéologie.



VASES GALLO-ROMAINS TROUVÉS A MONTANS.

quer à ces briques le nom de *coluria*, donné à la pierre taillée de cette manière par segments circulaires pour élever une colonne, lorsque celle-ci était faite de pièces rapportées au lieu de l'être d'un bloc entier de marbre (1).

Au sujet des rondelles de cuir trouvées au fond du puits, mon père m'écrivait, à Paris, sous la date du 7 septembre 1859 : « J'ai trouvé.... un court rouleau ou pile de monnaies de cuir, c'est ainsi que j'appelle sept à huit rondelles de cuir superposées que j'ai déprises et dont l'une porte la figure d'un coq, une autre celle de la lettre V bien prononcée, etc. Malheureusement ce cuir, que l'eau n'avait pu détériorer, la sécheresse le démolit et le contact des doigts le réduit en poussière. » Ces rondelles ont 4 centimètres de diamètre ; les caractères, si nettement accusés au moment de la découverte, sont aujourd'hui en partie effacés. Je n'oserais pas avancer que ce cuir a servi de monnaie, et cependant, malgré que je ne connaisse pas l'usage auquel il était destiné, il me semble que sa découverte ne doit pas être passée sous silence.

Le petit instrument en fer que je nomme un *cherche-puits* est une simple tige de fer recourbée en crochet à ses deux extrémités, repliée sur elle-même et engagée dans un anneau ; sa longueur est de 15 à 18 centimètres. Cet instrument n'a pas la forme exacte d'un *harpago* ou croc dont on se servait, entre autres destinations, pour retirer des objets du fond de l'eau : un seau, par exemple, du fond d'un puits ; il a pu cependant remplir cet office, ou bien être le crochet de l'extrémité de la chaîne d'un peson ou romaine.

Enfin, au milieu de tous ces débris d'objets si différents et dont on peut maintenant apprécier l'importance, j'ai rencontré une médaille grand bronze de Marc-Aurèle portant, au

(1) M. Antony Rich., *loc. cit.*, ne donne pas la leçon de *coluria* comme certaine.

revers, un génie ailé avec palme et couronne. — Il est à propos de répéter ici que les puits gallo-romains sont très-communs à Montans; outre les quatre que nous avons explorés, j'en connais un pareil nombre, sans compter ceux dont j'ai des raisons de soupçonner l'existence. J'ai déjà parlé du mode de construction de ces puits et de leur forme. Celui que fit vider mon père en 1843, et au fond duquel fut trouvée une corne de cerf, offrait cette particularité que les pierres de chaque assise étaient calées à l'extérieur avec des fragments de brique et de poterie romaine, circonstance qui prouverait qu'il aurait été bâti par les Romains quelque temps après leur établissement à Montans ; celui que j'ai découvert, en 1855, sur la place de l'Église, était entièrement rempli de vases à sujets, brisés avant d'y avoir été jetés, puisque j'ai retiré des fragments du même vase à 1 et 2 mètres de distance l'un de l'autre. Ces débris alternaient presque régulièrement avec des assises de terre; des ossements humains, communs en bien des endroits à Montans, occupaient le haut de ce puits, qui aurait été comblé soit lors de l'occupation violente de Montans par les barbares, soit par les habitants qui auraient succédé aux Romains; mais toujours la présence des ossements serait assez inexplicable. Un troisième puits, situé près des berges escarpées du ruisseau qui entoure le village (1), a été démoli en 1859, pour être reconstruit: on en a retiré des cruches entières et des débris de poterie de toute sorte, et au fond, sur une pierre de la première assise, une *médaille* grand bronze *placée dans une cavité circulaire creusée avec le ciseau.* Cette médaille est de Vespasien ; R. l'empereur à cheval foulant un ennemi. Il est probable, sans doute même, qu'elle a été déposée là avec intention pour donner la date de l'édification de ce puits.

Cette circonstance, rapprochée de la découverte d'une mé-

(1) N°. 135 de la section A du plan cadastral de la commune.

daille de Marc-Aurèle dans le puits qui nous occupe, parmi les objets qui servaient à le remplir, pourrait faire croire, de la même manière, que la première fixe l'époque de la construction d'un puits, que celle-ci détermine le moment où le puits aurait été comblé. Je ne voudrais pas affirmer que cette médaille ait été jetée *avec intention* dans le puits par ceux qui le comblaient, mais on serait peut-être en droit de le supposer.

On se rappelle que j'ai précédemment remarqué qu'on ne trouvait pas, à Montans, de médailles romaines *antérieures à Auguste et postérieures à Marc-Aurèle.* Ce fait s'est maintenu vrai jusqu'à ce jour, mais il faudrait se garder d'en conclure que Montans a cessé d'exister après le règne de ce dernier empereur ; car nous savons et un de nos savants confrères, M. Hucher, nous a rappelé que les grands bronzes du Haut-Empire (et ceux de Marc-Aurèle en particulier) ont eu cours jusqu'au VIe. siècle de notre ère, et qu'ils étaient encore à cette époque une monnaie courante. Cependant le fait de la découverte, à Montans, de médailles postérieures à Marc-Aurèle, à l'exclusion des grands bronzes de Commode, Sévère, Gordien et Philippe, communs en bien des endroits, quoiqu'il ne puisse pas être d'une induction absolue pour le moment où le village aurait été détruit, n'en est pas moins caractéristique et digne d'être noté.

J'ai une rectification à faire ici à la liste des médailles trouvées à Montans. J'ai classé parmi les médailles consulaires, et dans la famille *Tatia*, un petit bronze dont l'avers représente une tête radiée et barbue, et le revers deux cavaliers avec la légende TATINO. Cette médaille, que j'ai trouvée en deux exemplaires, est gauloise et non romaine. Notre savant confrère, M. Hucher, auquel j'ai cédé un des deux exemplaires et qui se propose d'en faire l'objet d'une publication spéciale, m'apprend que cette médaille, connue des mumismates et clas-

sée par Duchalais comme appartenant à la Gaule cisalpine, doit être, par le fait de sa découverte à Montans, considérée comme gauloise; car, ajoute-t-il, on ne trouve pas en France de médailles purement italiques. Le revers en est intéressant par les détails du costume d'un des personnages à cheval. M. de Saulcy connaît aussi cette pièce; mais cet illustre académicien, qui prépare un grand ouvrage sur la mumismatique de la Gaule, possède seulement deux exemplaires de TATINOS qu'il a achetés dans une vente et dont il ignore la provenance sûre: la découverte de deux de ces médailles à Montans, dans la partie méridionale de la France, servira à fixer son opinion. Le TATINOS n'est pas la seule pièce gauloise trouvée à Montans: j'en ai plusieurs autres intéressantes sous certains rapports, notamment une qui offre sur son avers une tête vue de face.

Revenant à la poterie, je citerai un nouveau dépôt de vases découvert en avril 1860 auprès du village par un propriétaire qui défonçait son jardin (1); les fragments y étaient si considérables qu'on en aurait rempli largement un tombereau. Tous appartenaient à des pièces de rebut, défectueuses ou prises entre elles par la cuisson et jetées dans un trou tout auprès du four, dont on reconnaissait l'emplacement à de la brique calcinée et à parois vitrifiés. Tous ces vases, assiettes et écuelles de toutes formes, petites cruches à une seule anse et vases à sujets à relief, sortaient de la fabrique ou des mains de l'ouvrier VALÈRE dont le nom se lit sur le fond de chacun d'eux. Valère était lui-même l'auteur des moules dont il se servait pour les vases à ornements; car le plus grand nombre de ceux-ci offrent le même nom VALERI, placé au milieu des décorations et *gravé sur le moule avec la matrice dont on marquait les vases*; de telle sorte que les lettres sont repro-

(1) Partie du n°. 364 de la section A du plan cadastral.

duites sur le vase *en creux et dans une position anormale*, le nom se lisant de droite à gauche.

Les sujets que présentent la plupart de ces vases diffèrent, sous certains points, des types déjà trouvés à Montans. Ainsi, les bordures formées d'oves et de chevrons brisés y sont rarement figurées ; celles que l'on y voit, dans le haut surtout, sont formées de feuilles élégamment disposées, de rosaces et de guirlandes séparées par des lignes verticales pleines, d'oiseaux et de quadrupèdes poursuivis par des chasseurs, l'arc et la flèche à la main ; de telle sorte que ces bordures deviennent de véritables frises aussi remarquables que les décorations principales. Je reproduirai ici (fig. A, p. 407), comme n'en ayant vu d'analogue nulle part, une de ces bordures qui montre cinq bustes d'hommes placés à la file l'un de l'autre et alternant avec des lignes pleines et des rosaces.

Un de ces vases, dont la bordure offre nn groupe de chiens poursuivant un cerf, présente pour ornementation principale un chasseur et des bêtes fauves, placés dans des médaillons circulaires séparés chacun par une suite de lignes cordées (fig. B, p. 407). Le médaillon où sont groupés assez naïvement les animaux objets de la chasse offre, sur le premier plan, un lion à la crinière épaisse, aux griffes puissantes et à la queue relevée en panache, et au-dessus, presque sur le dos du lion, un oiseau sauvage, la tête tournée vers la queue ; dans le bas, entre les jambes du terrible quadrupède, un lièvre timide. Le lion marche hardiment à l'encontre du chasseur ; le lièvre lui tourne le dos. Le chasseur, figuré avec son chien dans le médaillon opposé, a l'air d'attendre de pied ferme le choc du lion; son arme est un long épieu muni, à son extrémité, de trois dents ou fourchons. Cette espèce de fourche-trident, *fuscina tridens*, assez semblable à celle dont se servaient les pêcheurs pour harponner le poisson et encore les gladiateurs appelés *retiarii* pour aller attaquer leurs adversaires, lorsqu'ils leur



VASES GALLO-ROMAINS TROUVÉS A MONTANS.

avaient jeté le filet sur la tête, n'était pas l'arme habituelle de la chasse aux bêtes féroces. La figure de notre chasseur offre encore une particularité intéressante : c'est, sur son bras gauche, un accessoire en forme de fer-à-cheval qui ne saurait être qu'un bouclier. Le *pelta* était un bouclier petit et léger, fait de bois ou d'un treillage d'osier et recouvert de cuir, de forme ronde, mais tronquée au sommet avec une ou deux échancrures demi-circulaires, *pelta lunata*. Il appartenait plus particulièrement aux Amazones et aux races asiatiques, et était porté encore par les soldats de certains corps des armées grecques. Cette arme est regardée comme nationale et caractéristique surtout des Celtes venus du Nord et des asiatiques ; à ce titre, sa représentation sur un vase gallo-romain est précieuse au plus haut point ; il est seulement étonnant que notre chasseur la porte dans un combat contre un lion dans lequel elle ne peut lui être d'aucune utilité, et on ne peut expliquer cette circonstance que par l'habitude de l'avoir toujours avec lui. Sur un autre vase provenant de la même localité, j'ai observé le même individu, armé du *fuscina tridens* et du *pelta lunata ;* mais cette fois aux prises avec un autre guerrier qu'il fait fuir devant lui.

Je mentionnerai encore ici, sauf à y revenir peut-être plus tard, comme étant représentés sur ces vases, des guerriers ou gladiateurs coiffés d'un casque de forme particulière, des courses d'animaux sauvages, et des chasses à l'arc. Sur ces derniers le chasseur est figuré, un genou en terre, bandant son arc et prêt à lancer la flèche dont le fer est crochu au sommet, *sagitta hamata* ou *adunca*. M. Antony Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, dit que les flèches de cette forme étaient particulièrement employées par les asiatiques et les peuples du Nord ; voilà encore une arme qui, comme le *pelta lunata*, est reconnue pour appartenir à des peuples étrangers à Rome et qui ont de très-grandes

affinités avec les habitants de la Gaule, et de leur présence sur nos poteries il faudrait conclure que toutes deux étaient des armes nationales des peuples qui habitaient ces contrées au moment où ils furent soumis par les Romains. Le chasseur à l'arc est représenté sur plusieurs vases; sur celui que je donne ici (Fig. C, p. 407), il est encadré dans un médaillon et a pour pendant un sanglier, aussi dans un médaillon, sur lequel il a l'air de vouloir lancer sa flèche.

Un seul moule s'est trouvé parmi tous ces débris, et nécessairement les sujets de son ornementation diffèrent de ceux qui sont représentés sur les vases.

Tous ces vases sont à couverte rouge et brillante. Cette couleur était obtenue, ai-je dit dans mon premier article, avec de la sanguine, et le brillant l'était au moyen de quelques poignées de sel marin que les potiers jetaient dans le four quand il était très-chaud et qui, en se volatilisant, formait à la superficie de toutes les pièces de poterie, rangées autour du four, un vernis solide et fort sain, ou plutôt rendait solide et brillante la couverte à base de sanguine que l'on avait appliquée sur le vase avant son entière dessication. J'ai cité, comme preuve que les potiers enfonçaient leurs vases à moitié secs dans une dissolution de sanguine, une cafetière sur laquelle j'avais observé, dans son intérieur entièrement blanc, des traces de couleur rouge dues à l'écoulement inégal de la couverte; j'apporte aujourd'hui une observation plus concluante encore. J'ai une petite tasse d'un rouge et d'un brillant rares, d'un degré de cuisson parfait; j'ai remarqué, à l'extérieur et *tout autour du petit rebord* qui lui sert de pied, *des parties inégalement espacées et de couleur moins foncée.* J'ai soupçonné que le vase pouvait avoir été tenu en cet endroit par l'ouvrier au moment où il le plongeait dans la matière colorante; j'ai appliqué mes doigts de la main gauche sur ces empreintes : en écartant le pouce et l'index et rapprochant l'annulaire et le

petit doigt, *j'ai recouvert sans effort toutes les taches du vase*. La question est donc toute résolue pour moi d'une manière affirmative.

Au sujet de la couleur rouge qu'offrent le plus grand nombre des vases romains, je dois revenir sur ce que j'ai avancé dans mon article précédent, à savoir que j'avais trouvé, au milieu d'objets d'origine évidemment romaine, deux fragments de poterie à *vernis* à base de plomb *vert-jaunâtre*, décorés de rosaces d'un vernis noir et qui avaient été reconnus pour appartenir à une époque relativement moins ancienne. Un riche ferblantier de Gaillac, qui a collectionné divers objets d'antiquité dont il s'est dessaisi en faveur de brocanteurs, a encore quatre ou cinq morceaux de poterie *qui proviennent de Montans* et, sur le nombre, un petit fragment de vase à *vernis jaunâtre*, semblable de couleur à celui déjà mentionné par moi et *chargé d'ornements en relief, moulés, exactement pareils à ceux des vases à couverte rouge*. Ce vase n'a pas de bordure et sa décoration principale consiste dans des feuilles cordées, diversement contournées et à pédoncules allongés; la pâte en est fine, mince et de couleur jaune de Naples; il est vernissé en dedans et au dehors. Ce fragment a une importance toute particulière : il ne peut avoir été fait que sur des *moules romains*, soit postérieurement à la domination romaine, par quelque ouvrier qui se serait servi des moules de ses devanciers, soit par les potiers gallo-romains eux-mêmes. Dans l'un et dans l'autre cas, il est on ne peut plus précieux, car il est la preuve ou que les potiers mérovingiens et carlovingiens se sont servis des moules romains, ou que les potiers romains ont donné parfois à leurs vases un *vernis* jaune à base de plomb.

On le voit donc, dans le village de Montans, les éléments pour l'étude sur la céramique gallo-romaine abondent, depuis les moules et les accessoires d'un atelier de potier jusqu'aux

vases façonnés sortis de leurs mains, depuis les vases à décorations peintes jusqu'à ceux qui sont moulés, depuis les couvertes blanches et rouges jusqu'au vernis jaune des temps plus modernes; nulle part, peut-être, on ne pourrait rassembler autant de matériaux sur ce sujet. Parmi les scènes représentées sur les vases de ma collection, j'en ai retrouvé une qui figure sur les poteries du Mans et qu'a décrite M. Hucher dans le *Bulletin monumental* (1860, p. 278 et suiv.); le sujet de la Diane à la biche, représenté sur les poteries du Mans et sur celles de l'Allier, se voit aussi à Montans et y est plus complet sous certains points, à ce que m'a assuré notre savant confrère auquel j'en ai envoyé une épreuve en plâtre. Ainsi, la communication des dessins de vases découverts dans des localités différentes fait faire de véritables progrès à la science; car souvent les scènes représentées sur les uns se complètent par celles qui sont empreintes sur les autres, et je ne puis que persister dans l'idée que j'ai déjà émise, que la publication et la comparaison des vases romains provenant de fabriques éloignées les unes des autres seront d'un puissant secours pour l'étude de la céramique ancienne, et pourront seules faire arriver à un travail exact et complet sur les vases romains et sur les sujets qui y sont gravés.



RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES

DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

NOTES

PRÉSENTÉES A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,
Dans la séance du 3 mars 1861;

Par M. LE MÉTAYER-MASSELIN,
Membre de la Société, inspecteur de l'Association normande.

. . . .
. . . .

1°. Époque gauloise.

Chez nous, les souvenirs de cette époque sont très-rares; aussi n'en signalerai-je que deux :

D'abord un dolmen en silex et malheureusement brisé par son propriétaire qui, avant tout, voulait utiliser le terrain que ce dolmen recouvrait. Les fragments restés en place se voient encore dans un bois voisin de notre ville, et à environ 300 mètres de la route de Rouen à Alençon. Nos recherches dirigées autour et sous cette pierre n'ont rien produit d'intéressant.

Ensuite, à 4 kilomètres de Bernay, le long d'un très-ancien chemin tendant vers Serquigny et sur la commune de St.-Léger-de-Rostes, ou du Boscdel (S. Leodegarius de Bordello) (1), dans un terrain entouré de vieux arbres et ap-

(1) 1er. Pouillé de Lisieux.





MONUMENTS CELTIQUES PRÈS BERNAY.

pelé encore aujourd'hui le *Clos-Fort*, nous avons trouvé une pierre siliceuse, de forme triangulaire, mesurant environ 5 mètres sur chacune de ses faces et 1 mètre d'épaisseur, taillée de main d'homme du côté opposé au soleil levant. Les fouilles dirigées sous cette table, ou bloc *hiératique*, nous ont fourni, au milieu de charbons mêlés à de l'argile, des ferrements oxydés et une lame de silex triangulaire.

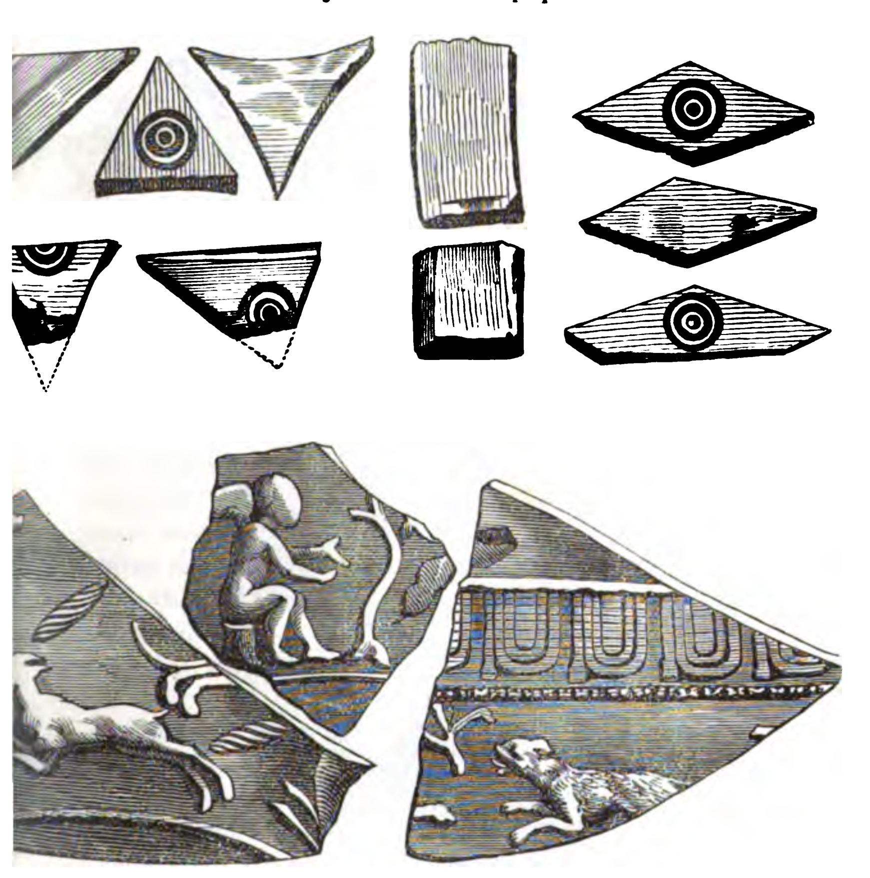
A environ 100 mètres de ce dolmen, au bord d'un bois voisin, nous avons fait déblayer une autre pierre, ou grès cylindrique, terminée à son sommet par un réservoir protégé par trois saillies en forme de cornes. Autour de cette dernière, trois grès grossièrement équarris ont été trouvés sous le sol et triangulairement placés. Les déblaiements du grès principal, qui porte dans le pays le nom de la *Mare-au-Loup*, ont fourni une quantité assez considérable de fragments de même nature que les pierres, taillés prismatiquement, et beaucoup de vitrifications ou laitiers.

Époque romaine.

Notre première exploration a eu lieu en novembre 1856 sur la commune de Menneval, distante de Bernay d'environ 2 kilomètres. Elle nous a révélé la présence de sépultures antiques d'un grand intérêt, cachées au milieu d'habitations du Haut-Empire. Nous publiâmes, dans l'année même où elle eut lieu, le compte-rendu de notre découverte; mais cette relation est toujours restée incomplète, car le propriétaire du champ voisin n'a pas voulu jusqu'à présent nous livrer son terrain pour y faire des fouilles qui auraient permis de compléter le procès-verbal de cette exploration. Nous espérons cependant encore obtenir cette permission et pouvoir terminer notre premier travail.

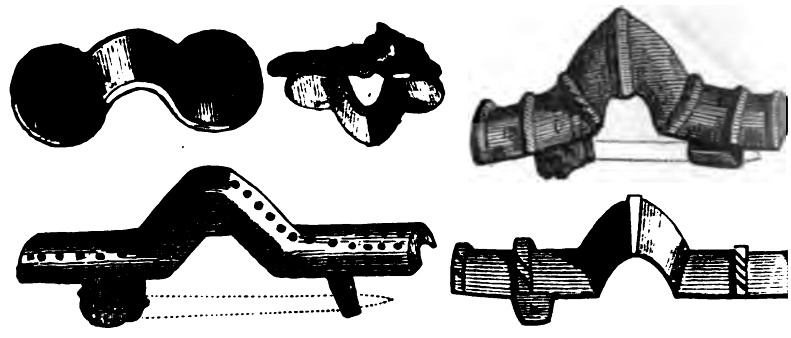
Notre deuxième fouille se fit sur la commune de St.-Martin-du-Tilleul, à 6 kilomètres de la même ville, au mois de septembre 1857. Feu M. Auguste Le Prevost vint souvent visiter

ces terrassements et reconnut, comme nous, qu'en un lieu appelé la Couture-Ecalard (*Cultura Scalardi*) il avait dû exister primitivement une villa gallo-romaine de grande importance. Nos ouvriers ont exhumé d'énormes substructions, alternées de silex et de briques romaines, sur une superficie considérable, avec différents objets de la même époque.



Notre troisième fouille, en novembre 1858, fut dirigée

sur des indications précises, sous la surveillance de Mme. la baronne de Montigny, près du château qu'elle habite, à St.-Léger-de-Rostes, et fit surgir du sol de nouveaux souvenirs historiques de deux époques distinctes. A la distance d'environ 150 mètres du *dolmen triangulaire* dont il a été parlé plus haut, au milieu de constructions romaines, on a trouvé des sépultures franques qui ont produit des armes, telles que flèches,



scramasaxes, etc., et quelques vases, ainsi que des fibules

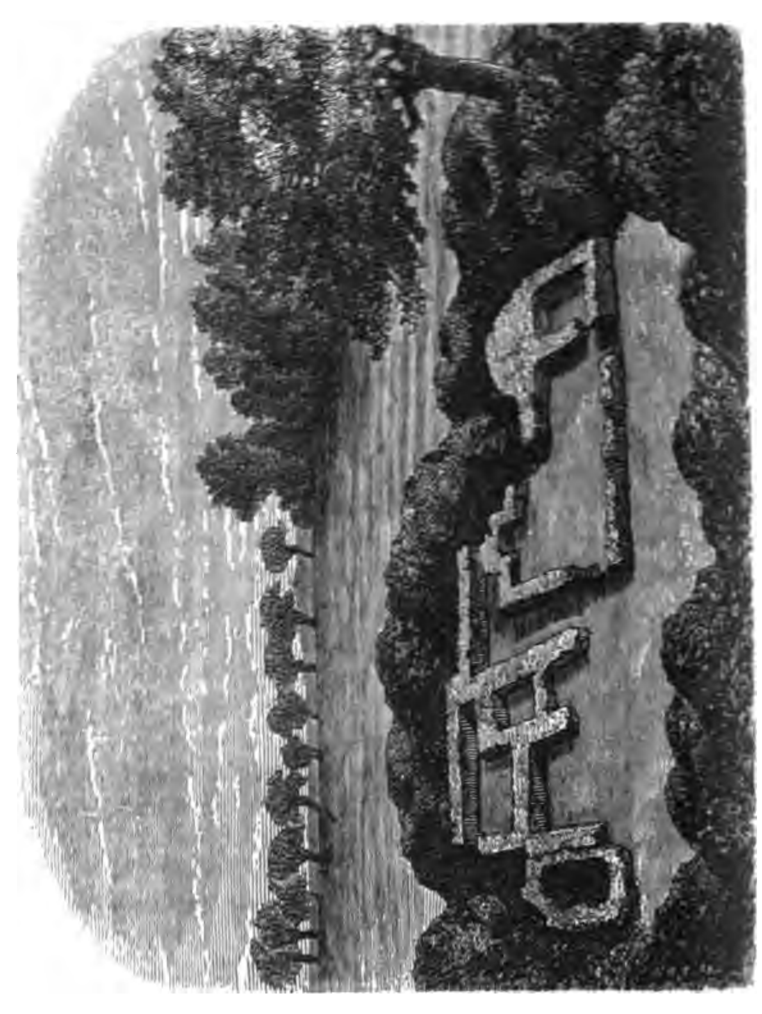


très-variées dans leurs motifs. Les ruines, à leur tour, ont

fourni des enduits plus ou moins curieux et une grande quantité de débris de vases en terre de Samos. Sur l'un de ces derniers, on lit la marque du potier : PASTORCI OF. M. l'abbé Cochet a bien voulu visiter ces fouilles et nous a donné sur place une leçon d'archéologie souterraine qui, je l'espère, portera ses fruits.

Notre quatrième fouille, en décembre 1860, a été exécutée sur le territoire de la commune de Plasnes, à environ 5 kilomètres de Bernay, sur un point distant de la grande route de Rouen à Alençon d'à peu près 100 mètres. M[me]. de Montigny, avec son désintéressement habituel, a bien voulu faire tous les frais de cette exploration et en surveiller elle-même les terrassements. Ces ruines, situées, fort heureusement pour notre pays, sous un sol acheté il y a peu de temps par cette noble famille, nous ont fourni, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la gravure ci-après (page 418), un établissement de bains (*balneum*) attaché à la maison d'un riche particulier. Les salles et dépendances de ces bains avaient servi, à l'époque franque, de lieux de sépulture : aussi avons-nous exhumé, du milieu des décombres, des squelettes possédant des armes (scramasaxes) et des vases brisés, d'une période bien postérieure à l'occupation romaine. Les constructions, édifiées avec un certain luxe, avaient leurs murailles recouvertes d'enduits coloriés. De bizarres ferrements, d'élégantes fibules et quelques belles médailles du Haut-Empire, ainsi que de curieux fragments de vases rouges, provenant des fouilles, sont conservés avec soin au château de St.-Léger. Sur deux de ces derniers, on distingue encore deux marques de potier (CVRIVS et SECVNI F.).

Nous publions en ce moment une histoire de Plasnes, conçue sur le même modèle que celle de St.-Martin-du-Tilleul; mais nous réservons pour le *Bulletin monumental* le procès-verbal de notre exploration, auquel nous joindrons un plan géomé-



CONSTRUCTIONS ROMAINES TROUVÉES A PLASNES.

trique des constructions, et la reproduction de tous les objets curieux recueillis dans les diverses enceintes.

Notre cinquième exploration se fait en ce moment sur la commune de Berthouville, à un endroit appelé le Villeret, le *Canetum* des Romains, situé au bord de la voie romaine de *Breviodurum* à *Noviomagus Lexoviorum.* C'est à cinquante mètres environ du lieu où furent trouvés, en 1830, les fameux vases d'or et d'argent déposés aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, que nous avons dirigé nos fouilles. Ces dernières, qui, si on nous le permettait, pourraient s'étendre sur une immense superficie, sont restreintes en ce moment à quelques hectares de terre. Depuis le peu de temps qu'elles sont commencées, elles nous ont déjà révélé la présence d'un dédale immense de constructions en petit appareil, alterné de lits de briques, dont nous levons un plan au fur et à mesure que les travaux avancent. Sur les toitures affaissées, on trouve de pauvres sépultures, il est vrai, mais parfaitement orientées et disposées avec soin; et, sous ces mêmes toitures, au milieu de charbons et sur des pavages briquetés, des squelettes à demi carbonisés épars çà et là. Les différents creux des appartements que nous avons vidés nous ont déjà fourni plusieurs monnaies gauloises et romaines, des fibules, un fragment de vase en bronze, quelques débris de vases en terre rouge, sur l'un desquels on lit la marque d'un potier (FRANTEDV) et une quantité considérable d'enduits de toutes sortes, ornés de feuillages, de fleurs et de fruits, avec beaucoup de morceaux de marbre de diverses couleurs.

Je ne dirai que quelques mots sur le cimetière romain de Brionne, dont j'ai surveillé en grande partie les fouilles. Je ne vous montrerai donc, en passant, que les dessins des vases les plus curieux trouvés dans cette immense nécropole, et qui sont déposés aujourd'hui dans la collection d'un de nos collègues, M. Loisel, maître de poste à la Rivière-Thibouville, qui en est devenu propriétaire dans le seul but de les conserver pour le pays.


X H
XH
X.H.


X.H

Trois communes circonvoisines me fournissent encore des éléments certains d'exploration :

1°. La commune de Courbépine, à 4 kilomètres de Bernay, où je suis sûr de rencontrer des sépultures antiques encore déposées au milieu de constructions gallo-romaines ;

2°. Celle de Boisney, à 9 kilomètres de la même ville et à 4 de l'antique *Breviodurum* (Brionne), où j'ai constaté des substructions romaines d'un certain intérêt ;

3°. Celle de Grandcamp, à 8 kilomètres de la même cité et à 7 de la ville d'Orbec, où, dans un endroit nommé le *Triège de la Tillaye*, j'ai acquis la preuve de l'existence de ruines romaines encore plus curieuses que celles qui précèdent.

J'arrive maintenant à des découvertes d'un autre genre.

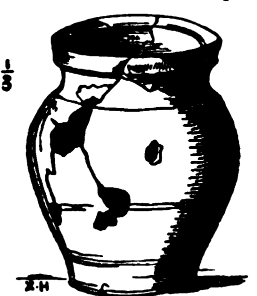
Moyen-âge.

Je passerai rapidement sur la recherche qui m'a fourni une notable quantité de documents sur la céramique chrétienne du moyen-âge : je veux parler des tombeaux de la Léproserie de Bernay, qui m'ont produit, avec 86 vases, une grande variété de monnaies parmi lesquelles il s'en trouve d'inédites. Le procès-verbal de ces exhumations, auquel j'ai joint un plan des tombeaux et un aperçu historique de cette *Maladrerie*, sera publié incessamment. Je présente seulement un dessin des quelques vases qui m'ont paru les plus curieux.



M. le Maire de la commune d'Aclou, près Brionne, désireux de savoir si l'on ne pourrait point trouver quelque chose d'intéressant sous une curieuse dalle tumulaire du XIVe. siècle, placée au milieu du chœur de son église, m'engagea à y faire une fouille. Les résultats obtenus ont été la découverte d'un

squelette avec plusieurs morceaux de vêtements sacerdota
quatre vases brisés. Ces vases étaient remplis de charbons



M. le Maire de la commune de Rostes croyait à l'exist
d'une crypte oubliée sous le sanctuaire de son église.
sondage dirigé à cet effet a amené, au lieu d'une crypte
découverte d'un tombeau d'argile battue, contenant
cercueil en bois de poirier renfermant, à son tour, le s
lette d'un religieux entièrement couvert de ses vêtem



sacerdotaux. Près de sa tête était placé un petit vase à co
rempli de charbons, et une monnaie du XVIe. siècle. A
côté était attaché un chapelet avec plusieurs médailles.
débris qui adhèrent encore aux fragments du cercueil té
gnent que le défunt fut déposé sur une couche de paill
seigle et de bruyère.

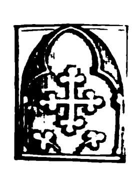
J'ai été encore appelé, vers la fin de l'année 1858, à Duranville, commune traversée par la route de Paris à Caen, et là, j'ai pu faire déblayer un ancien puits qui, disait-on, renfermait un trésor. Mes démarches près du propriétaire ont été couronnées d'heureux résultats. Au fond de ce puits, dans une cachette, nous avons trouvé un vase en bronze de grande dimension, douze petites assiettes et quatre plats ronds en étain de Cornouailles. Deux de ces plats sont enrichis d'écussons gravés à la pointe et sur les deux autres on lit, en caractères de la fin du XIII[e]. siècle : P. DE SEANS (1). Au bord des petites assiettes on lit encore, en écriture de la même époque, les inscriptions patronymiques suivantes : *Radulphus*, *Rogerius* ou *Robertus de Gaugie clericus*, *R. Laide clericus.*

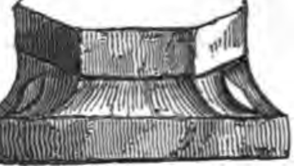
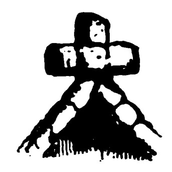
Je me suis éloigné, au mois d'août 1859, du centre principal de mes explorations. J'avais besoin de renseignements sur la famille des Giroie, anciens seigneurs de Montreuil-l'Argillé, dont quelques membres furent inhumés dans le cloître de l'abbaye de St.-Evroult (Orne). J'obtins assez facilement, du propriétaire des ruines, la permission de faire une fouille au lieu que m'indiquait *Ordcric Vital.* Je ne pus donner que deux jours à cette exploration. Si je ne trouvai pas ce qui était la cause principale de mon voyage, je pus du moins remporter avec moi deux vases à encens du XI[e]. ou du XII[e]. siècle, que je recueillis dans une sépulture d'autant plus remarquable que le squelette tenait un de ces vases entre ses mains (V. la page 426). J'ai emporté de ce cloître quelques pavés vernissés très-anciens et très-curieux dans leurs détails, dont je serai heureux de faire hommage au musée de la Société des Antiquaires de Normandie. Ce sera un à-compte sur le produit des recherches que nous devons bientôt recommencer au même lieu avec M. Léon de La Sicotière.

(1) Prieur de céans.

chœur de son église, le tombeau du bienheureux Goulafre, archiprêtre de cette paroisse, décédé en odeur de sainteté





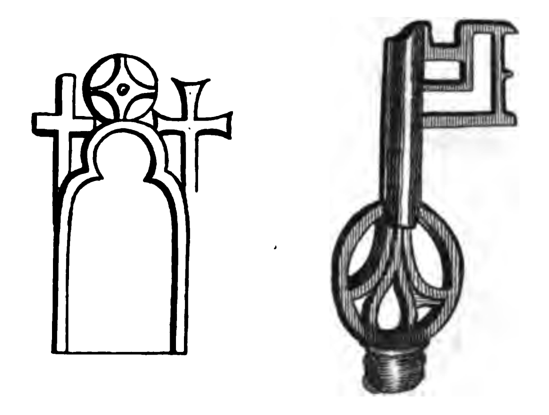

X. HELLOUIN.

FONT BAPTISMAL DE FERRIÈRES-SAINT-HILAIRE.

le 24 juin 1703. Cette exploration me fit retrouver une dalle tumulaire en marbre noir, recouverte d'une inscription en lettres d'or, qui n'était autre que l'épitaphe de François d'Aulne, seigneur de Beauplan, commandant au XVIIe. siècle la ville du Havre, qui fit faire de ses propres deniers un des autels de l'église abbatiale du Bec, que l'on voit aujourd'hui dans l'église Ste.-Croix de Bernay.

Quelques mois après, pendant le courant de décembre dernier, mon attention d'archéologue fut attirée sur le dallage de la nef de la même église. Je ne fus pas peu surpris, en faisant dépaver en quelques endroits, de constater la présence de ma-

la muraille du chevet, en face de l'endroit où se tient le prêtre pour lire l'évangile, une sorte d'ogive dans le style du XIVe. siècle complètement bouchée. Nous nous mîmes en besogne et grande fut notre surprise, quand nous nous aperçûmes que nous avions découvert un tabernacle ancien (1). Une clef en bronze que voici a été trouvée dans le cimetière.



A Ferrières-St.-Hilaire, près Broglie, le curé, préférant un plat à barbe en fonte, produit du pays, à sa cuve baptismale en grès du XVe. siècle, avait relégué cette curieuse cuve dans le cimetière (V. la page suivante). L'intention du Conseil de fabrique, nous a-t-il dit, était de l'utiliser dans les fondements d'une construction communale, lorsque nous avons pu en faire l'achat pour 20 fr. Nous comptons la faire transporter à Bernay en un lieu plus convenable et plus digne d'elle.

Vers le mois de juin de l'année dernière, M. le Curé de Ste.-Croix de Bernay m'autorisa à chercher, au milieu du

(1) V. Congrès archéologique de France. XXVIe. session tenue à Strasbourg. — Des tabernacles, p. 383. — Paris, 1860.

J'ai rassemblé, pendant le cours de l'année dernière, quel-ques plans et dessins sur notre abbaye, qui avaient été dis-persés à la Révolution et que l'on croyait perdus pour toujours

1°. Un plan du sol de l'église abbatiale de Bernay avan 1789;

2°. Un autre plan des bâtiments conventuels en 1749;

3°. Une vue des dépendances de cette abbaye, de la mêm année;

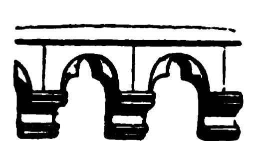
4°. Un plan de la maison abbatiale et des modifications qu l'on devait y apporter à l'époque de la première Révolution

5°. Un dessin au crayon de cette abbaye de Bénédictins telle qu'elle était en 1780;

6°. Le calque d'un plan d'ensemble de toutes les construc-tions et des changements qu'il était question d'y apporte en 93.

Avec ma bonne santé, je veux dorénavant disposer de tou mes instants de loisir pour combler les désirs de notre dign directeur. J'espère lui apporter, dans une de nos prochaine réunions, la carte archéologique de l'arrondissement de Berna qu'il m'a si gracieusement demandée dans le dernier numér du *Bulletin monumental* (1).

(1) Je dois déclarer que M. Hellouin m'a secondé avec beaucou de dévouement et a toujours mis avec empressement son habile crayo à ma disposition. C'est à lui que je dois mes dessins.



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, sous la direction de l'Institut des provinces. Session de 1861. — Le Congrès des délégués des Sociétés savantes vient de clore sa session de 1861 : elle a été satisfaisante à tous les points de vue.

Les secrétaires-généraux étaient au nombre de cinq : MM. *R. Bordeaux*, d'Évreux; *Gomart*, de St.-Quentin; le marquis *de Fournès*, du Calvados; le comte *d'Héricourt*, d'Arras; *Gaugain*, archiviste-trésorier. M. *de Haut*, de Seine-et-Marne, ayant été forcé de quitter Paris, a été remplacé par M. *d'Albigny*, de St.-Étienne, membre de l'Institut des provinces.

Le personnel du bureau a déployé le même talent et le même dévouement que les années précédentes.

Plusieurs Sociétés savantes, qui n'avaient pas de représentants les années précédentes, ont eu, cette année, des délégués au Congrès.

La Société académique de Maine-et-Loire avait, pour la première fois, envoyé une députation de trois membres.

La Société de Poligny (Jura) est aussi venue, pour la première fois, rendre compte de ses travaux.

Il en a été de même de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon, et de celle de Digne, qui ont eu pour interprète M. Berluc de Pérussis. Le talent de ce savant est bien connu des membres de la Société française d'archéologie, dont il est inspecteur pour le département des Basses-Alpes.

La Société littéraire de Lyon avait délégué, pour la première fois, plusieurs membres, parmi lesquels nous citerons M. Boulée et M. Delorme, qui a souvent pris part aux discussions.

Les Sociétés d'histoire naturelle du Rhône avaient pour représentant le capitaine Michaud, le savant conchyliologiste dont le nom est si connu des paléontologistes.

C'est ainsi que, chaque année, de nouvelles Sociétés répondent à l'appel de l'Institut des provinces.

Après le compte-rendu de la correspondance et la présentation des nombreux hommages, faits par le directeur de l'Institut des provinces, auquel le réglement attribue l'honneur d'installer le Congrès, on a entendu un discours d'une très-haute portée, par M. Des Moulins, de Bordeaux, sur le *but d'utilité que peuvent se proposer dans leurs travaux les Sociétés académiques*. C'est la première fois que M. de Caumont se dispense de prononcer le discours d'ouverture; mais il avait été bien inspiré en en chargeant le premier de ses officiers-généraux, le sous-directeur de l'Institut des provinces M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux, ce savant dont chaque pensée est bonne à méditer, dont chaque ligne révèle une science profonde et une remarquable justesse d'appréciation. Ce discours a été religieusement écouté: il faudra le relire plusieurs fois pour se bien pénétrer de toutes les vérités qu'il renferme.

M. Guérin-Menneville et M. le comte de Baracé ont entretenu l'assemblée des éducations qu'ils ont faites de vers à soie sur le vernis du Japon.

M. Léonce de La Vergne a montré quelles sont les tendances de l'agriculture dans le Midi. M. Gomart a traité la même question pour le nord. Leurs improvisations ont été fidèlement reproduites dans le procès-verbal, rédigé avec beaucoup de talent par M. le marquis de Fournès.

M. Payen, le savant secrétaire perpétuel de la Société impériale d'agriculture, a, pendant une heure 1/2, exposé les progrès de la chimie pendant l'année 1860, et M. le marquis de Vibraye a tracé de main de maître la marche à suivre pour améliorer l'état de l'agriculture dans la France centrale.

M. Bouchard-Huzard a donné un aperçu des réformes à introduire dans l'architecture rurale, et dans la construction des nouvelles fermes.

M. Chatin a offert un tableau des plus intéressants et des plus animés des progrès de la botanique en 1860.

M. Leverrier a fait au Congrès l'exposé des derniers progrès de l'astronomie, et a reçu le Congrès à l'Observatoire.

Dans la section des arts et littérature, M. le comte Foucher de Careil a, pendant deux heures, tenu l'Assemblée sous le charme de sa parole ; jamais à la Sorbonne, ni dans les cours publics de Paris, on n'a entendu un orateur aussi admirable que M. le comte Foucher de Careil. Aussi a-t-il produit une impression profonde et enthousiaste sur l'Assemblée.

M. Beaulieu, correspondant de l'Académie des beaux-arts à Niort, a rendu compte au Congrès de la fondation qu'il vient de faire pour une institution musicale dont nous ne pouvons expliquer ici le but et le mécanisme, mais qui produira d'excellents fruits. Qu'il nous suffise de dire que le fait dont M. Beaulieu est venu *faire hommage à l'Institut des provinces* est de ceux qui attestent le dévouement et le désintéressement des hommes éclairés de nos départements. Un capital de plus de *cent mille francs* a été donné par M. Beaulieu pour l'œuvre dont nous parlons.

M. Parker est arrivé de Londres avec une grande quantité d'estampages, prêtés par les Sociétés archéologiques d'Angleterre, et a fait de très-intéressantes communications.

Le Congrès a entendu cette année, comme dans les précédentes, des hommes d'un mérite incontestable. Certes, il n'y a pas de moyens d'instruction plus élevés, plus satisfaisants, que ceux dont l'*Institut des provinces a doté les Parisiens eux-mêmes par le Congrès qu'il a implanté au milieu de la capitale*. L'œuvre était hardie, il fallait un certain courage pour l'entreprendre ; mais l'Institut des provinces sait que *vouloir c'est pouvoir*. En vain, les jalousies parisiennes ont crié : l'Institut des provinces a fermé l'oreille. Maintenant il est maître du terrain.

Le Congrès a émis des vœux sur la composition et l'administration des bibliothèques rurales et sur d'autres matières importantes. Il a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes, relatives aux modifications à établir dans les réglements de l'Institut de France, en ce qui touche les membres correspondants :

1°. « Déterminer, par de nouveaux articles réglementaires,

« les droits des membres correspondants et les étendre, en con-
« sidérant les nouveaux moyens de communication et le niveau
« général des études scientifiques ;

2°. « Augmenter, dans une certaine mesure, le nombre des
« correspondants nationaux ;

3°. « Faciliter, au moyen d'une indemnité pécuniaire, la
« présence des membres correspondants à plusieurs séances
« consécutives de leurs classes respectives ;

4°. « Les faire, autant que possible, participer aux délibé-
« rations et aux discussions des classes auxquelles ils sont at-
« tachés. »

Le Congrès n'a pas cru devoir s'occuper des modifications à introduire dans le réglement de l'Institut, en ce qui concerne les titulaires. Délégués de la province, les membres du Congrès, avec une discrétion que l'on saura apprécier, n'ont discuté que ce qui touche les membres de l'Institut répartis dans les départements.

Lorsque le Congrès venait d'adopter ces résolutions, la Société impériale et centrale d'agriculture *de France* était logiquement conduite à prendre des délibérations qui confirment la justesse des vues émises au sein du Congrès par le rapporteur dont nous venons de transcrire les conclusions. Elle reconnaissait que son titre de *Société d'agriculture de France* lui imposait de nouvelles obligations ; qu'elle devait établir de nouveaux liens avec la province, et qu'il fallait nommer un nombre de membres *non résidants* égal à celui des membres résidants, lesquels auraient des droits presque analogues à ceux des résidants ; que le nombre des correspondants devait être augmenté et qu'il convenait d'examiner si les membres non-résidants et les membres correspondants ne devront pas être convoqués, chaque année, à une session qui serait une espèce de *Congrès agricole*. Ces résolutions sont l'adoption la plus nette des propositions émises depuis bien long-temps, et l'année dernière encore, par M. de Caumont, pour toutes les Sociétés dont la circonscription embrasse le territoire de la France.

Nous voyons avec plaisir ces idées germer dans le sein de la

Société impériale : c'est un grand pas de fait, et cette délibération donne gain de cause à une théorie professée depuis plus de vingt années au sein du Congrès.

M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces, a présidé avec le même talent, la même distinction que l'année dernière, toutes les séances consacrées à l'audition des délégués sur les travaux de leurs académies respectives; c'est lui encore qui a bien voulu se charger, cette année, du résumé de ces diverses communications qui forme le chapitre le plus intéressant et le plus important de l'*Annuaire* de l'Institut des provinces.

Nous ne terminerons pas sans dire un mot de l'exposition archéologique qui a eu lieu dans les salles du Congrès, pendant la session. Le *Bulletin* a déjà parlé des belles pierres tombales du Bec, exposées, à Caen et à Cherbourg, par M. *Le Métayer-Masselin*. On les a vues aussi à Paris ; mais près d'elles se trouvaient de nombreux estampages, apportés par M. Parker et donnant la reproduction exacte des tombes en cuivre que possède encore l'Angleterre. Cette collection avait un très-grand intérêt. M. le colonel baron de Pellaert, de Bruxelles, avait apporté deux cents dessins représentant les monuments civils et religieux de l'Allemagne, tous exécutés par lui dans ses voyages. Des dessins des châteaux du midi de la France ont aussi été exposés. M. Tudot, de Moulins, avait envoyé de magnifiques dessins encadrés.

M. Priout a montré son travail sur les tombeaux émaillés de Braisne; M. Aubert, les belles planches de son ouvrage sur la vallée d'Aoste; M. Blancard, sa belle publication sur les sceaux des archives des Bouches-du-Rhône ; M. de Dion, les planches de son ouvrage sur la cathédrale de Bayeux. M. de Liesville avait déposé un recueil remarquable de vues photographiées.

Chaque année, sans que la Société française adresse aucun appel à ses membres, l'exposition faite pendant le Congrès devient plus importante.

La Société française d'archéologie a récompensé deux des exposants, en leur donnant à chacun une médaille d'argent.

L. M. S.

Séances de l'Institut des provinces, à Paris.—L'Institut des provinces a tenu deux séances administratives à Paris : la première le 3, la seconde le 9 avril. Huit nouveaux membres titulaires et un membre étranger ont été élus dans ces deux réunions.

Le 9, l'Institut a décidé, sur un rapport de M. de Caumont et après communication de deux lettres de M. le marquis Costa de Beauregard, président de l'Académie de Chambéry, que le Congrès scientifique de France ne se réunirait pas dans cette ville avant l'année 1863. Après avoir entendu les développements donnés par M. d'Albigny, membre de l'Institut des provinces et secrétaire de la Société académique de St.-Étienne, l'Assemblée a décidé que la session de 1862 s'ouvrira à St.-Étienne, ville qui avait, à plusieurs reprises déjà, réclamé la faveur de recevoir le Congrès. M. d'Albigny a été, séance tenante, proclamé secrétaire-général du Congrès scientifique de France pour 1862. D. C.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — M. le comte de Caulaincourt, membre de la Société française d'archéologie, à Lille, est nommé inspecteur de la Société pour le département du Nord, en remplacement de M. le comte de Courcelles, décédé. On sait avec quel dévouement M. le comte de Caulaincourt a travaillé à l'organisation du concours pour la construction de Notre-Dame-de-la-Treille et avec quel zèle il en poursuit l'exécution.

M. Cousin, secrétaire-général du Congrès archéologique (session de 1860), est nommé membre du Conseil général administratif de la Compagnie pour le même département.

M. Van-Iseghem, architecte, à Nantes, est nommé membre du Conseil général administratif de la Société pour le département de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Bizeul, de Blain, décédé.

Nouvelles questions pour le Congrès archéologique de la Société, qui s'ouvrira à Reims le 24 juillet 1861.

1. A quelle autorité étaient soumis, au moyen-âge, les grands chemins du nord de la France ?

2. Sous les Romains et après la chute de l'Empire, quelles

étaient les principales *officines* ou fabriques de poteries, dont les produits portent des noms gaulois ou francs, du nord de la France?

3. Quel a été, dans le nord, le développement de la fabrication des verres à vitre, des verres à boire et autres vases?

4. A quelle époque remontent les priviléges accordés aux verriers?

5. Par quelles péripéties a passé l'art de l'orfévrerie depuis la conquête des Francs jusqu'au XVI°. siècle?

6. Quelle a été, sur la culture de la vigne et la production du vin en Champagne, l'influence des révolutions et des événements qui ont suivi la conquête des Francs?

7. A quelle date remonte la fabrication du vin mousseux?

8. Sous la dynastie carolingienne, quelle était le mode de construction des fortifications des cités et des châteaux?

9. Quel était, sous les Carolingiens, l'état des cités et du régime municipal?

10. Origine, développements, déclin et chute de la féodalité dans le nord de la France.

11. Quels ont été, à Reims et dans les évêchés-pairies d'alentour, les prélats qui étaient parents ou alliés de la famille royale de France? Quels sont les résultats de ces rapports de parenté ou d'alliance?

12. A quelle époque remontent les plus anciens hôtels-de-ville des cités de la seconde Belgique? Quels sont les premiers *beffrois*? Quelle est l'idée précise qu'il faut attacher à cette dénomination?

13. Peut-on encore, en Champagne, distinguer quels sont les villages tour à tour fondés par les Celto-Belges, par les Romains, par les Francs Saliens, par les Francs Austrasiens, par le clergé séculier, par le clergé régulier, par les seigneurs féodaux?

14. Quelles étaient, au moyen-âge, les plus illustres familles de la Champagne?

Un pendant au rétable d'Harfleur. — Le village de Marolles, à 2 lieues de Lisieux, doit à son ancien patronage ecclésiastique

de posséder un riche mobilier qui ferait honneur à des églises plus considérables. En première ligne, on remarque le bel autel à colonnes torses du chœur, que la Révolution avait heureusement épargné. La description ne pourrait en faire concevoir une idée complète. Comment, en effet, rendre par une description et même par le crayon la variété et la richesse des sculptures, la magnificence de cette œuvre architectonique, ces oiseaux symboliques qui se jouent au milieu des pampres qui entourent les colonnes, en becquettent les grappes et font presque céder sous leur poids les ceps flexibles; l'entablement surmonté d'âmes et d'anges entre lesquels est le Sauveur du monde? Le tombeau d'autel a conservé son parement d'étoffe mobile, conformément aux principes liturgiques. Le tabernacle est un joli pavillon hexagonal, dont les colonnettes représentent en miniature l'ordonnance du rétable. Dans ses niches sont de curieuses statuettes. L'amateur d'études artistiques devra surtout considérer la Trinité sculptée, d'après les données du moyen-âge, en plein règne de Louis XIV.

Hélas! tout cela va disparaître. Pourquoi? Afin d'agrandir le chœur, déjà fort vaste, en y réunissant une sacristie qui est loin de dater de la même époque. L'église deviendra hors de proportion et d'harmonie dans ses différentes parties, par conséquent hideuse. Un maçon va percer de grands trous en ogive dans ce nouveau chevet, pour éclairer M. le Curé. La manie de l'ogive devient maintenant dominante parmi ceux qui ne connaissent point les lois qui régissent l'architecture gothique. On en veut dans les villes; on en veut dans les campagnes; c'est ridicule, peu importe. Il y a bien loin de ces projets capricieux aux prescriptions de saint Charles et des conciles provinciaux. Mais les prescriptions synodales ne sont plus feuilletées, paraît-il, que par les archéologues et les historiens. Voilà pourquoi les desservants commettent tant de ravages dans les églises qui leur sont confiées, sans la moindre réclamation des doyens et des archiprêtres. Charles Vasseur.

Comment on traite l'église d'Harfleur. —Sous ce titre, le

Bulletin monumental (n°. 2 pour 1861) a publié une note de quelques lignes sous le signature de M. Viau, qui prétend que « l'église d'Harfleur est livrée par le curé et ses marguilliers aux saturnales artistiques les plus désordonnées. »

Le premier chef d'accusation allégué dans la note est « le raccourcissement de 2 mètres du bas-côté sud et la démolition de la belle fenêtre terminale du XVI°. siècle pour la faire refaire lourdement. » M. le Curé d'Harfleur poursuit son œuvre de la terminaison de son église inachevée par la restauration et la décoration des trois fenêtres absidales, seul moyen d'orner dignement le sanctuaire et de lui rendre le lustre des anciens jours. C'était, ce me semble, le cas d'établir de la régularité dans l'édifice, de replacer la fenêtre terminale sur ses anciennes fondations et sous le pignon où elle avait été élevée au XVI°. siècle; et je ne vois pas en quoi la nouvelle fenêtre ouverte, une fois enrichie de sa verrière, serait plus lourde que son aînée, mutilée au XVIII°. siècle et aveuglée sous une épaisse couche de plâtre. On n'a là qu'une restauration religieusement exécutée, et l'on y a gardé le culte des souvenirs.

Avançons : « M. le Curé, ne sachant, comme Pyrrhus, où s'arrêter dans ses conquêtes, veut enlever le rétable du maître-autel pour découvrir une fenêtre bouchée qu'il masque. » Et M. le Curé fait très-bien, il suit en cela le bon sens et la raison; il fait preuve de bon goût : il répare les fautes commises par la révolution liturgique du dernier siècle; il imite les curés du Tréport, de Ste.-Honorine de Graville, etc., qui ont rendu la partie absidale de leurs églises à son ancienne splendeur; il obéit enfin à la sage inspiration de M. Viau, qui a écrit en toutes lettres, dès 1840, les lignes suivantes dans son *Esquisse de St.-Martin d'Harfleur :*

« La plus belle et la plus ancienne fenêtre de l'église est celle du chœur, et il est regrettable que la contre-table en dérobe l'aspect. »

Elle ne le dérobera plus, Monsieur Viau, et cette belle et ancienne fenêtre, l'objet de votre prédilection en 1840, va être enfin rendue à sa destination primitive. Au fait, je voudrais bien savoir

si, au moyen-âge, on n'avait sculpté d'aussi gracieux morceaux d'aussi jolis trèfles, d'aussi belles fleurs de lis dans les fenêtres absidales que pour les aveugler plus tard sous des échafaudages de bois ouvragé. Non; les verrières de l'abside ont toujours été la principale richesse du sanctuaire : allez plutôt admirer le vitrail de l'*Adoration des Mages* du Tréport, replacé en 1858, et formant une magnifique contretable lumineuse et transparente.

La note du *Bulletin* s'attache à établir que le rétable d'Harfleur « est un magnifique morceau de sculpture sur bois que M. Cochet, dans une lettre, estime avoir coûté *une trentaine de mille livres.* » Et, quand il en eût coûté *cent mille*, en serait-il moins déplacé au chevet du chœur où il a été si malencontreusement porté en 1806, contre toutes les règles de l'art et les convenances du style? « Gracieux chef-d'œuvre, dites-vous, qui ne serait répudié par aucune de nos belles églises. » Aussi, le Conseil de fabrique ne répudie pas son rétable de 1633, pas plus que S^te^.-Honorine de Graville n'a répudié le sien. M. le Maire d'Harfleur, dans sa lettre du 18 décembre 1860 au *Courrier du Havre*, a d'ailleurs suffisamment rassuré à ce sujet « les amis des arts qui n'auront point à regretter cette *suppression*, et les amateurs de sculpture sur bois qui trouveront toujours un modèle du XVIIe. siècle dans ce beau rétable qui est et sera religieusement conservé dans l'église de St.-Martin d'Harfleur. »

Mais « enlèvera-t-on, sans l'endommager, cet assemblage de tant de pièces? Le démontera-t-on, et surtout le raccordera-t-on sans briser ses tenons, sans endommager ses délicates sculptures et sa dorure? C'est à peu près impossible. »

Pas le moins du monde : ce rétable en est à sa troisième translation depuis qu'il a quitté la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire, et il ne paraît pas avoir subi d'altération; j'en ai vu transporter fort loin par suite de démolitions d'églises sans qu'il soit arrivé d'accidents; d'ailleurs, on y veillera, et c'est, croyez-le, avec sollicitude que la fabrique accomplit son œuvre.

« Et quand, continue la note en termes élégiaques, on aura privé le maître-autel de ce décors admirable? » Mais faut-il vous répéter, avec vous-même, que la position de cette contretable est

anormale et disgracieuse; qu'il est *regrettable qu'elle dérobe l'aspect de la plus belle et de la plus ancienne fenêtre de l'église?*

« Quand on aura démasqué la fenêtre, on y mettra une verrière qu'on demandera à M. Drouin peintre-verrier de Rouen. » Oui, et qu'y trouvez-vous à redire? Après une intelligente restauration des ogives et des meneaux de la fenêtre, on lui rendra sa splendeur première en la décorant d'une riche verrière: voilà tout, et le but sera atteint, et l'église d'Harfleur aura repris sa parure brillante du moyen-âge, comme ses sœurs de Dieppe, d'Eu, du Tréport et tant d'autres.

En fin de compte, ajoute la note, tous ces remaniements auront dilapidé une quarantaine de mille francs (Comme vous y allez!) pour faire des anachronismes de pierre et de misérables pastiches. »

Dites plutôt qu'à peu de frais, avec une louable persévérance, on aura supprimé des anachronismes de pierre et de bois et décoré artistiquement les trois sanctuaires de l'abside, et vous serez dans le vrai. Il ne saurait y avoir ici deux sentiments : pas un archéologue, pour peu qu'il soit au courant des choses, qui n'applaudisse de tout cœur au zèle et aux efforts de M. l'abbé Mazainne, pas un homme de l'art qui ne reconnaisse la compétence et la sagesse de la délibération de la Commission départementale des antiquités qui, après mûr examen, a donné pleine et entière approbation, dans sa séance du 20 décembre 1860, présidée par M. de Glanville, aux plans et aux restaurations de M. le Curé d'Harfleur.

Qu'on ne vienne donc plus surprendre la bonne foi des étrangers, en parlant de *saturnales désordonnées*, de *mutilations inqualifiables*, de *renversement du culte des souvenirs.*

Quant à M. l'abbé Cochet qu'on met ici en cause et dont on fait l'agent d'une *coterie cléricale*, je crois que son nom rassurera plus qu'il n'inquiétera les amis de l'art.

L'abbé LECOMTE,
Membre de la Société française d'archéologie,
vicaire à St.-François du Havre.

Découverte d'une inscription romaine dans l'abbaye de Bernay. — Il y a quelques années, M. de Caumont, étant à Bernay et visitant l'église de l'abbaye, aujourd'hui la halle, avec M. Le Métayer-Masselin, fit remarquer à celui-ci des pierres en grand appareil des murs du sanctuaire, dans lesquelles existaient des *trous de louve*. M. de Caumont en concluait que ces pierres pourraient bien avoir été d'abord employées dans un monument romain, et il engageait M. Le Métayer à observer attentivement les matériaux employés dans la construction de l'église abbatiale. Cette recommandation n'a pas été oubliée, et tout récemment, une inscription romaine est apparue aux yeux de M. Le Métayer, qui l'a immédiatement estampée. L'estampage de cette inscription du Haut-Empire a été présenté à Paris, par M. Le Métayer, dans la séance tenue, le 6 avril dernier, par la Société française d'archéologie. Les caractères en sont très-beaux.

Reste à savoir maintenant quel fut le monument romain qui put fournir, au XIe. siècle, des matériaux pour la construction de l'abbaye de Bernay. Nous espérons que les actives explorations de M. Le Métayer pourront plus tard fixer sur ce point les idées. X. Y.

Le cercueil gallo-romain de Lieusaint acheté pour le musée de St.-Lo. — On se rappelle le curieux sarcophage gallo-romain en plomb trouvé à Lieusaint en 1859, et que M. l'abbé Vignon, de Valognes, a sauvé. Nous avons donné une vue et une description de cet objet curieux dans le *Bulletin monumental*. Aujourd'hui, nous annonçons avec plaisir aux lecteurs du *Bulletin* que le cercueil vient d'être cédé par M. l'abbé Vignon au musée d'antiquités de St.-Lo. Ce musée renferme déjà des objets très-intéressants : c'est à St.-Lo que se trouve le marbre de Thorigny, monument épigraphique qui suffirait à lui seul pour illustrer la ville qui le renferme et qui commence à en comprendre l'importance. Nous donnerons, au premier jour, une note sur les objets les plus intéressants du musée. Qu'il nous suffise aujourd'hui de faire connaître l'importante acquisition qu'il vient de faire. Le musée de St.-Lo, dans la ville chef-lieu, à

deux pas de la préfecture, nous paraît appelé à des accroissements ultérieurs : quant à présent, c'est déjà une des collections les plus intéressantes du département de la Manche. D. C.

Découvertes archéologiques à Vienne.—Les travaux de nivellement exécutés pour le dégagement du temple antique, sur l'ancienne place Notre-Dame-de-la-Vie, ont amené dernièrement la mise au jour d'une partie importante de stylobate ou base générale de la colonnade du portique de notre *forum* gallo-romain.

En abaissant le sol, du côté de la rue des Clercs et de celle de la Chaîne, on a rencontré, à l'angle de la première et au nord-est du monument, un massif de pierres de taille sur lequel a été bientôt reconnue la base d'une colonne de grande proportion. Il devenait alors indispensable, comme conséquence des travaux archéologiques poursuivis dans notre ville par les ordres et aux frais de l'État, de pratiquer, sur ce point, des fouilles qui permissent de jalonner et de constater le plan du *forum* de l'antique métropole de la province viennoise.

Ces fouilles ont été entreprises sur l'initiative de l'honorable M. Quenin, architecte et inspecteur des restaurations de nos monuments historiques, et représentant de l'architecte du Gouvernement. Non encore terminées, elles ont cependant produit les plus heureux résultats en faisant découvrir une ligne du magnifique stylobate, d'ordre corinthien, de l'une des façades latérales du portique de notre *forum*, dont l'ordonnance paraît avoir offert plus de grandeur et de richesse que celui de Nîmes.

Il nous serait possible, d'après les découvertes archéologiques dont il vient d'être question, de formuler nettement une opinion plausible sur le plan *véritable* de la partie la plus importante de l'antique cité viennoise. Toutefois, il est prudent d'attendre que la continuation des travaux des fouilles, peu considérables encore sur le point à reconnaître, nous permette de compléter nos observations. Alors nous essaierons de tracer un compte-rendu démonstratif et justificatif.

L'empressement que mettent nos concitoyens à venir contem-

pler les témoignages monumentaires de la splendeur et de l'importance de notre cité, sous la domination romaine, annonce une heureuse réaction morale en faveur du culte patriotique pour les souvenirs de notre glorieux passé. Espérons que notre Administration municipale encouragera de nobles travaux dont nous donnent l'exemple des villes moins riches que la nôtre en monuments romains que viennent admirer les étrangers.

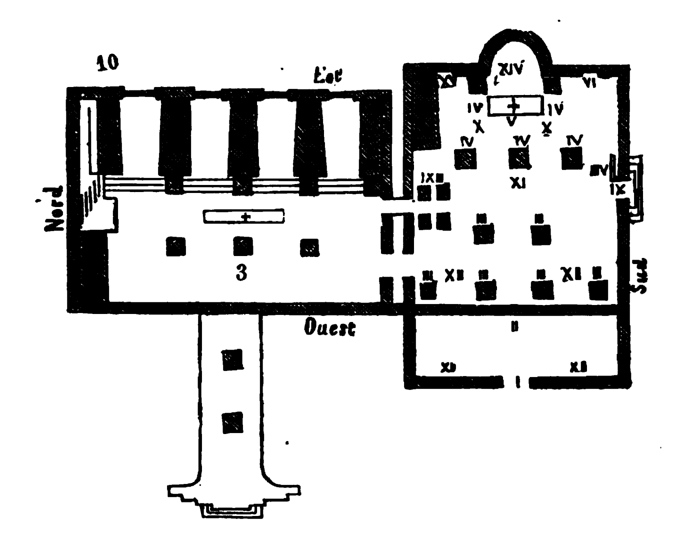
Victor Teste,
Inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Isère.

Thermes romains découverts au Bernard (Vendée). — La découverte de thermes romains au Bernard offre d'autant plus d'intérêt qu'elle est l'unique, en ce genre, qui se soit faite jusqu'ici dans le département de la Vendée, et qu'elle montre des bains tels que les recommandait Vitruve, et que l'archéologie les présente dans d'autres localités. Ce sont des aqueducs avec leur impérissable ciment, des bassins et des étuves qui ont survécu à l'action destructive des révolutions. Malheureusement, dit M. l'abbé Baudry, nous avons d'assez grandes difficultés à vaincre pour compléter nos fouilles et retrouver l'ensemble primitif de l'établissement. Plusieurs pièces demeureront long-temps ignorées, parce que les unes plongent sous la voie de grande communication du Pont-Rouge à Jard, et les autres, en nombre plus considérable, existent sous des servitudes et des maisons appartenant à des particuliers. Malgré cela, les aires, les piliers et les cuves que nous avons produits au grand jour suffisent pour donner une idée de l'importance de l'édifice, de la solidité des constructions, et de l'attention excessive des Romains pour tout ce qui pouvait procurer à leurs corps la santé et les sensations agréables, le bien-être et la volupté.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, a publié une bonne description de ces bains, avec un plan dressé par M. L. Ballereau, architecte à Luçon. D. C.

Moulages des chapiteaux de Jouarre. — Les chapiteaux de Jouarre ont été moulés aux frais de la Société, sous la direction

de M. Le Harivel-Durocher, sculpteur, membre de l'Institut des provinces, et ne cessent d'attirer l'attention des visiteurs du musée plastique de Caen. Ce sont, en effet, des chapiteaux d'un incontestable intérêt, que M. de Caumont avait, il y a bientôt trente ans, signalés aux antiquaires, mais dont les meilleurs dessins ne peuvent donner qu'une idée incomplète. C'est donc une bonne pensée que de les avoir fait mouler. Nous donnons un plan des cryptes qui renferment ces chapiteaux.



PLAN DES CRYPTES DE JOUARRE.

Les six chapiteaux que l'on voit au musée proviennent des colonnes désignées dans le plan par le n°. 3; le tailloir, qui a également été moulé, provient de la colonne n°. IV, la plus rapprochée du tombeau.

La magnifique statue du XIIIe. siècle, dont nous ferons faire une bonne gravure et que l'on admire dans le musée, recouvre le tombeau n°. 10.

Quant au pied de la croix du XIIIe. siècle, il sert de base à

la croix très-remarquable qui est dans le cimetière et dont nous avons donné précédemment déjà l'esquisse.

Tous ces moulages sont bien réussis et la Société française doit de sincères remercîments à M. Le Harivel-Durocher pour en avoir dirigé l'exécution. Z.

Découverte d'un cippe ou tombeau romain à Lisieux. — Une découverte archéologique d'un grand intérêt a été faite dernièrement dans une cour, appelée *les Buissonnets*, appartenant à Mme. Leroy-Beaulieu.

Les ouvriers employés aux travaux de terrassement que nécessite l'ouverture d'une nouvelle rue, placée dans l'axe de la rue Basse-Navarin, ont mis à découvert, à 50 centimètres de profondeur, un cippe ou tombeau gallo-romain, en pierre calcaire.

Cette pierre, dont la face principale était tournée vers la terre, était, dans l'origine, posée verticalement sur le bord d'une voie *(via strata)*, dont on a retrouvé l'encaissement.

La partie supérieure, surmontée d'un fronton triangulaire, est ornée d'un bas-relief, représentant le buste du défunt. Les cheveux, le bras droit et le bras gauche, à l'exception de la main qui manque, sont parfaitement conservés. La main droite tient un vase.—Les draperies nous paraissent bien traitées. La face du personnage, quoique mutilée, est parfaitement distincte.

La partie intermédiaire, entourée de moulures composées d'un listel et d'un cavet, offre l'inscription suivante, en belles lettres romaines, qui paraissent dater de la fin du IIe. siècle après J.-C.

VOSTRVS
AVSI . F . V . A
. LXXX .

Il faut traduire ainsi cette inscription :

VOSTRVS
AVSI FILIVS VIXIT ANNOS
LXXX.

Ainsi, Vostrus est le nom du personnage que recouvrait cette

pierre, sous laquelle on a trouvé des fragments d'urnes et de briques romaines.

Le compartiment inférieur est orné de deux pilastres.

Voici les dimensions du cippe :

Hauteur.	1 m.	85 c.
Largeur.	»	18
Hauteur du fronton	»	18
— du bas-relief.	»	53
— de l'inscription.	»	37
— du compartiment inférieur. .	»	77

On a trouvé, à côté de ce tombeau dont M. Raymond Bordeaux a fait un dessin très-exact pour le *Bulletin monumental*, plusieurs clous à tête plate et un des crampons qui servaient à l'attacher à la pierre inférieure ou à la cavité maçonnée qui renfermait l'urne. Les médailles du Haut-Empire que l'on a découvertes nous portent à admettre l'opinion, émise par ce savant archéologue, qui fait remonter ce tombeau à la fin du IIe. siècle de notre ère.

Cette pierre monumentale remonte évidemment au temps où l'on incinérait les morts. On sait que cette pieuse coutume s'est perpétuée dans les Gaules jusqu'au IVe. siècle après J.-C.

Nous signalerons rapidement les autres découvertes qui ont été faites dans le même terrain.

On a trouvé, à la même profondeur que le cippe : sept urnes cinéraires en terre rouge et en terre grise, de différentes grandeurs; ces urnes, à l'exception d'une seule, ont été brisées. Elles contenaient des cendres et des os calcinés ;

Une tête de mort bien conservée ;

Plusieurs morceaux de belle poterie rouge, ornée de dessins variés, avec le nom du potier BVTRIO ;

Un petit cheval en terre cuite, très-mutilé, ayant servi de jouet à un enfant ;

Un objet en plomb ayant quelque ressemblance avec une corne de bœuf;

Enfin plusieurs médailles romaines en moyen bronze, remontant

au Haut-Empire, dont une d'Antonin-le-Pieux, qui a conservé cette belle patine antique qui plaît tant aux numismates.

Nous faisons des vœux ardents pour que notre ville, dont le sol est si riche en antiquités, fonde, à l'exemple des autres cités gallo-romaines que nous avons visitées, un musée où seraient conservés avec soin ces précieux débris du passé.

A. PANNIER,
De la Société française d'archéologie.

Découverte d'un anneau d'or à l'effigie de Tetricus. — On vient de trouver dans un champ, près d'Autun, une bague en or, à l'effigie de Tetricus. L'anneau est marqué de quelques rainures assez grossières. Le chaton se compose d'une médaille d'or, dont l'enchâssement forme autour de la face un rebord prononcé qui semble destiné à la préserver de l'altération et du frottement. Contrairement au plus grand nombre des médailles de Tetricus, accusant presque toutes un travail rudimentaire, la tête de l'empereur, en fort relief, est d'un beau caractère et parfaitement gravée. Il porte la couronne de laurier ; un nœud attache sa chevelure. D'une main il tient la haste posée sur l'épaule droite ; contre l'épaule gauche est appuyé le bouclier sur lequel on distingue à la loupe deux combattants dont l'un est renversé, et l'autre debout, levant le bras pour frapper le vaincu. Le même sujet est fréquemment reproduit sur les médailles du siècle suivant. On lit autour de la tête :

IMP. TETRICVS. AVG.

Au revers, une Victoire ailée et drapée tient d'une main une couronne et de l'autre une palme avec la légende :

VICTORIA. AVG.

Cette médaille, au revers de la Victoire, représentant l'empereur revêtu de ses armes, ne serait-elle pas une pièce commémorative de la prise d'Autun ? Le Nord et le Midi, les légions du Rhin, Lyon et Bordeaux avaient acclamé Tetricus ; Autun seul s'était insurgé et prenait la tête du parti romain. La prise de

cette ville, après un siége de sept mois, fut le fait d'armes le plus éclatant du règne de Tetricus. Elle consacrait définitivement sa reconnaissance pour la Gaule entière et lui permettait de prendre le titre de Victorieux, inscrit sur la médaille.

Nous ne mentionnons que pour mémoire l'opinion des historiens et antiquaires qui ont cru voir dans ces revers à la Victoire le souvenir de *Victoria*, parente et protectrice de Tetricus (1) qui dut à cette femme extraordinaire, autant qu'à son mérite, sa soudaine élévation.

Les inscriptions à la Victoire sont trop fréquentes sur toutes les médailles impériales pour qu'il soit permis, dans cette circonstance, de donner à celle qui nous occupe une interprétation toute personnelle. D'ailleurs, la mort de Victoria suivit de près la prise d'Autun, dont la médaille serait au moins contemporaine.

Pour nous, l'anneau en question est un signe politique et en même temps un signe militaire. Il dut être au doigt d'un officier de Tetricus après le haut fait de son armée, lorsque ses légions et ses bandes gauloises campèrent sur les places d'Augustodunum. Ces marques glorieuses suivaient le soldat dans sa tombe, et quand on trouve dans les urnes des médailles au revers de la Victoire, on n'hésite pas à les attribuer à une sépulture militaire. Un maître de la science numismatique, M. de La Saussaie, nous disait récemment avoir vu une urne, et à côté d'elle une épée fichée en terre. Dans le vase funéraire étaient trois médailles, toutes trois au revers de la Victoire. Il reconnaissait à ce signe la sépulture d'un légionnaire, tombé sur le champ de bataille, emportant dans la tombe le souvenir de ses derniers combats, avec la double image de la divinité et de l'empereur au service de qui avait fini sa vie.

J.-G. BULLIOT,
De l'Institut des provinces.

Exposition artistique et archéologique à Rouen. — Les amateurs et les possesseurs de collections de la ville de Rouen,

(1) M. Thierry, *Histoire de la Gaule.*

désirant contribuer à l'éclat des fêtes qui seront données à l'occasion du Concours régional d'Agriculture, au mois de mai prochain, se proposent d'organiser, pour cette époque, une exposition du plus haut intérêt. Il s'agit d'une de ces exhibitions tout à la fois artistiques et archéologiques, formées par la réunion d'une multitude d'objets d'art ou de curiosité, anciens et modernes, provenant des collections particulières, et libéralement prêtés par leurs possesseurs. Déjà plusieurs villes, notamment Angers, puis Tours en 1847, Avranches en 1854, Caen en 1855, Chartres en 1858, Amiens en 1860, ont fourni l'exemple de ces musées improvisés, et partout ce spectacle d'un genre nouveau a excité une immense curiosité, et obtenu un succès complet. Tout présage à l'exposition que l'on prépare aujourd'hui un attrait non moins puissant, une réussite aussi éclatante. La grande salle du Palais-de-Justice, si renommée pour son merveilleux plafond, et qui vient d'être habilement restaurée avec un luxe aussi resplendissant que grandiose, a été accordée par M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure, avec cet empressement bienveillant qu'il met à seconder toute entreprise utile. On ne pouvait ambitionner un cadre plus somptueux pour les richesses qu'on se propose d'y rassembler.

Le Comité adresse donc un chaleureux appel non-seulement à tous les possesseurs de riches collections, dont le concours bienveillant lui est en quelque sorte assuré par avance, mais encore aux modestes amateurs, et même à ceux que des circonstances heureuses, des transmissions de famille ont rendus possesseurs d'objets isolés, précieux au point de vue de l'art ou des souvenirs, pour qu'ils viennent enrichir de leurs trésors, souvent à peine connus ou soupçonnés, le magnifique asile qui leur sera momentanément ouvert.

Tous les objets compris dans les douze classes suivantes pourront figurer dans cette exposition.

I. — TABLEAUX, DESSINS, GRAVURES, TAPISSERIES.

On fait observer, relativement aux objets de cette catégorie, que les conditions du local dont on dispose ne permettront de les admettre qu'autant qu'ils seront de petites dimensions et en

nombre très-restreint : il est donc indispensable qu'ils soient d'un mérite incontestable et classés dans les productions hors ligne.

II. — SCULPTURE : Statues, figurines et bas-reliefs, en marbre, en bronze, en pierre, en albâtre, en terre cuite, en bois.

III. — OBJETS SERVANT A L'AMEUBLEMENT : Crédences, cabinets, dressoirs, buffets, coffres, tables, siéges, etc., sculptés, incrustés, décorés de peintures, etc.

IV. — ORFÉVRERIE RELIGIEUSE : Châsses, reliquaires, vases, etc. ORFÉVRERIE DOMESTIQUE.

V. — ARMES ET ARMURES, PANOPLIES.

VI. — ÉTOFFES, ORNEMENTS D'ÉGLISE, BRODERIES, DENTELLES, POINT COUPÉ, GUIPURES.

VII. — FAÏENCES, PORCELAINES, PRODUITS CÉRAMIQUES divers.

VIII. — VERRERIES, VITRAUX PEINTS.

IX. — SCULPTURES EN IVOIRE et en diverses matières précieuses; USTENSILES et PETITS MEUBLES : Boîtes, éventails, émaux, laques, miniatures-portraits, bijoux de toute espèce.

X. — ANTIQUITÉS DE TOUTES CLASSES; MÉDAILLES, SCEAUX, EMPREINTES, etc.

XI. — MANUSCRITS A MINIATURES, LIVRES RARES, RELIURES PRÉCIEUSES, CHARTES ANCIENNES, AUTOGRAPHES DE PERSONNAGES CÉLÈBRES.

XII. — OBJETS DIVERS.

Il sera rédigé un livret contenant, par numéros d'ordre, l'indication de tous les objets exposés, la mention sommaire des particularités qui les distinguent et le nom de l'amateur qui les aura prêtés. P. D. G.

Vente du château de la Chezotte (Creuse). — Les habitations seigneuriales du moyen-âge, que la poésie des souvenirs à su religieusement conserver en Angleterre, sont aujourd'hui rares chez nous ; toutefois, on en rencontre encore quelques-unes plus ou moins mutilées ou habillées à la moderne dans les départements.

Parmi les curieux monuments de ce genre que possède la Creuse, ancienne province de la Marche, autrefois si riche en moustiers, manoirs et maisons fortes, il faut signaler aux artistes et aux ar-

chéologues, le château de la Chezotte, tant comme bon type de l'architecture civile du XIV°. siècle qu'à cause de sa remarquable conservation ; à l'extérieur, elle ne laisse presque rien à désirer. Le principal corps de logis et les tours dont il est flanqué sont intacts avec leurs couronnes de créneaux et de machicoulis, les guérites ou échauguettes, les baies en arbalétrières, le pont-levis, les moucharabys et les douves.

Qu'on se figure en petit la silhouette du vieux donjon de Vincennes, se détachant dans une riante et fraîche vallée sur un lointain encadré par des montagnes et des forêts. Telle est la physionomie actuelle de la Chezotte, qui n'a guère changé depuis le XVI°. siècle : on en peut juger par un document historique de 1541 auquel nous empruntons la description suivante :

« . . . . Dans les d. bornes et lymites est assis et « situé le chastel et place forte du d. lieu appelé la Chezotte, où « il y a un donjon à trois étaiges, avec douves, grenyers et ma- « checoulis de pierre entre quatre tours, trois par le dernier « devers le souleilh levant, deux rondes par chascun bout du « d. donjon, une quarrée entre deux et par le davant devers le « souleilh couchant une autre tour quarrée faisant l'advis pour le « service du d. donjon et tours. Au bas du d. donjon une caux « double en la basse cour, environné le tout de foussés à fonds « de cuve, et dedans la dicte basse cour, une cuysine basse, le « fournyon et une estable où il y a une tour ronde. Au bout ung « pourtal fermant à pont levys et de l'autre cousté une tour ronde. « Au bout de la chaussée de l'estang devers le souleilh couchant « la chapelle, devant le pourtal une maison... »

La situation du château de la Chezotte est des plus heureuses : il se trouve placé à quelques pas de la route de Guéret à Aubusson et à trois kilomètres des houillères d'Ahun que va traverser la voie ferrée de Montluçon et Commentry à Limoges. A l'habitation est annexée une belle réserve d'un seul tenant, d'une étendue de vingt hectares.

Ce précieux joyau du moyen-âge est à vendre.

En quelles mains va-t-il tomber ? Sera-t-il le lot d'un de ces artistes auxquels la fortune a souri et qui rêvent souvent un pareil séjour ? Sera-t-il acheté par un financier, homme de goût

qui en fera les honneurs aux touristes et aux antiquaires? ou deviendra-t-il la proie des petits propriétaires du voisinage qui déjà spéculent sur sa démolition? Nous faisons des vœux pour que, comme le château de Nogent-le-Rotrou, il soit acquis et conservé par un homme de goût. X.

M. le vicomte du Moncel nommé officier de l'ordre de St.-Waldemir. — Un des secrétaires-généraux du Congrès scientifique de France, M. le vicomte du Moncel, dont les publications sont connues, et qui a été nommé récemment ingénieur chargé de l'observation des phénomènes de l'électricité appliquée à la télégraphie, a reçu de l'empereur de Russie la décoration de St.-Waldemir. K.

PUBLICATIONS. — *Le Bestiaire d'Amour, par Richard de Fournival, suivi de la Réponse de la Dame*, avec 48 gravures sur bois, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par C. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Paris, chez Auguste Aubry, l'un des libraires de la Société des Bibliophiles français, rue Dauphine, 16, 1860. Petit in-8°. de XLIII et 162 pages.

M. Hippeau est un éditeur intrépide. Il y a deux ans, en publiant d'une façon splendide le poème où Garnier de Pont-Sainte-Maxence retraça en vers héroïques la vie de saint Thomas de Cantorbéry, martyr de la liberté de l'Église, M. Hippeau écrivait sur le premier frontispice : *Collection des poètes français du moyen-âge.* Abandonnant aujourd'hui ce titre, afin de pouvoir faire entrer dans son cadre les prosateurs aussi bien que les poètes, le voilà qui inscrit, comme première rubrique d'un nouveau volume, ces mots : *Collection des écrivains français du moyen-âge.* Ce second volume contient la requête amoureuse d'un bel-esprit du XIIIe. siècle, et la réponse que lui fait la dame de ses pensées. Le tout n'a pas en soi un grand intérêt et aurait pu rester sans inconvénient dans la poussière des bibliothèques, si cet écrit n'était point accompagné des notes érudites de M. Hippeau, qui a su, par un commentaire de bon goût, redonner de la saveur à ces fadeurs amoureuses. Grâce à lui, les philologues pourront étudier un monument de

plus du dialecte picard, et les historiens de la littérature auront sous la main un écrivain qui a eu le sort de tous les écrivains frivoles : une grande vogue pendant quelques années, suivie d'un complet oubli.

Le Bestiaire d'Amour et la *Réponse de la Dame* jettent un nouveau jour sur le XIIIe. siècle, où tout ne fut pas grave et sérieux, et qu'il ne faut pas juger seulement d'après ses grandes cathédrales, ni d'après les écrits de ses théologiens, de ses jurisconsultes et de ses poètes épiques. Le XIIIe. siècle aussi eut sa littérature mondaine, et ce n'est pas seulement au XIXe. que des écrivains ont gaspillé leur temps en feuilletons et en creuses billevesées. Mais on peut remarquer que les fictions du *Bestiaire d'Amour* gardent toujours le caractère réservé et digne des grandes époques : nul mot inconvenant ou grossier ne vient souiller la langue à la fois naïve et aristocratique de l'auteur, qui, en adressant à sa dame de pressantes supplications, ne se laisse jamais aller à ces passages licencieux si répandus dans les écrivains des XVe. et XVIe. siècles.

L'auteur du *Bestiaire d'Amour* a pris pour thème de ses madrigaux les propriétés vraies ou fausses que l'on attribuait, de son temps, aux animaux. Son livre, qui constitue une sorte d'*histoire naturelle légendaire*, consiste en une série d'allégories et d'emblèmes où figurent tour à tour le coq, le loup, le cygne, la guivre, la calandre, les sirènes, l'aspic, la licorne, et d'autres animaux réels ou fantastiques. — J'ai lu des comptes-rendus où quelques-uns de nos journalistes voient, dans ces historiettes féeriques, un témoignage de la naïveté de nos aïeux, assez simples pour croire à toutes sortes de miracles dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, et accueillant ces récits comme des faits sérieux et bien constatés. Notre siècle, si fier de sa raison, croit aussi à d'étranges choses, même en fait de sciences physiques, et il est certain qu'au XIIIe. siècle l'histoire naturelle était restée au point où l'avaient laissée Pline et Élien; mais ce n'est pas un motif pour considérer une série d'apologues amoureux comme étant l'expression de l'état de la science. C'est absolument comme si, pour juger des doctrines de notre

époque en fait d'histoire naturelle, on consultait les petits livres où l'on traite du *langage des fleurs*.

Mais M. Hippeau va plus loin; il soutient que l'archéologie religieuse doit tirer un grand parti « de l'étude des *Bestiaires*, des *Volucraires*, des *Lapidaires* et des autres compositions analogues, pour l'explication des *nombreuses* représentations symboliques qui figurent dans l'iconographie religieuse du moyen-âge. » Cette assertion, que je lis au début de son introduction, et qu'il avait développée plus amplement en éditant le *Bestiaire divin* de Guillaume, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, a tout de suite fait naître en moi la pensée de rendre compte du *Bestiaire d'Amour* dans le *Bulletin monumental*. Je ne saurais attacher à ces traités singuliers l'importance que leur accorde M. Hippeau pour l'interprétation de l'iconographie de nos églises gothiques. Il est vrai qu'en fait de symbolique je suis assez difficile à convaincre, et que ce que je crois le plus fermement sur ce chapitre, c'est que nos antiquaires voués à la symbolique ont beaucoup d'imagination. Je connais des archéologues qui n'examinent pas un chapiteau roman ou un accoudoir de stalle sans apercevoir des obscénités, là où, en vérité, il y a très-innocemment quelque caricature grotesque. La symbolique est, comme l'esthétique, l'occasion de bien du verbiage et de beaucoup de rêveries, et on prête aux artistes du moyen-âge cent fantaisies auxquelles ils n'ont guère songé. Un savant jésuite, le R. P. Arthur Martin, s'était beaucoup occupé aussi des bestiaires, et ceux qu'il a publiés n'ont pas, ce me semble, expliqué grand'chose. Mais je ne vais pas jusqu'à nier que la connaissance de l'histoire naturelle allégorique et légendaire ne soit utile pour interpréter quelques détails des églises, placés en des endroits où les convenances ne permettaient pas de sculpter des sujets sacrés : par exemple, les siéges des stalles, certaines consoles et certains encorbellements, les gouttières ou gargouilles, etc. Les emblèmes des bestiaires ont, dans ce cas, été utilisés concurremment avec les scènes des fabliaux.

C'est dans l'architecture domestique, et particulièrement sur

les façades historiées et les enseignes de nos vieilles maisons, que les allégories de ce genre se rencontrent vraiment en grand nombre. C'est là que l'on trouve sculptées les licornes, les sirènes, les salamandres, les chimères, utilisées aussi dans le blason avec les guivres, les griffons, etc. Il y a, à Strasbourg, la rue du *Renard-Prêchant*, qui tire ce nom d'une enseigne, et dans l'archéologie civile, nous pourrions citer des exemples aussi nombreux qu'ils sont rares dans l'archéologie religieuse. Le livre de M. Hippeau doit donc être signalé à ceux qui s'occupent de l'architecture civile et des origines du blason.

Le *Bestiaire d'Amour* a eu pour auteur Richard de Fournival, frère d'Arnoul, évêque d'Amiens, et fils de Roger de Fournival, médecin de Philippe-Auguste. Richard de Fournival était clerc : il a écrit, sous le titre de *Biblionomia*, un curieux catalogue de ses livres, et il mourut, vers 1260, chancelier de l'église d'Amiens. Fournival est une localité du Beauvoisis, et ce nom se retrouve en Angleterre, car nous lisons dans la *Domestic Architecture* de M. Parker, importante publication à laquelle nous consacrerons un article, que Henri III, roi d'Angleterre, autorisa Thomas de Furnivall à créneler son château de Shefeld, dans le comté d'York : *possit kernellare castrum lapideum, apud manerium suum .... Shefeld.., Ebor.* C'est un nouveau renseignement à ajouter à l'histoire des personnages de ce nom.

Raymond BORDEAUX.

Histoire de Jouvenet, par F.-N. Leroy, des Sociétés des Antiquaires de Normandie et de Picardie, de la Société française d'archéologie, etc. Caen, Hardel, 1860, in-8°. de XXIV et 547 pages avec portrait d'après une gravure de Hyacinthe Langlois, et une table généalogique.

La dédicace au *T.-C. Frère Cécilien, visiteur des Frères des écoles chrétiennes de la province de Normandie*, inscrite au premier feuillet de cette histoire du grand peintre rouennais et les opinions religieuses nettement exprimées par l'auteur, expliquent peut-être la virulence de certains comptes-rendus, moins acerbes sans doute si M. Leroy eût été de l'école de ses critiques.

Le reproche le mieux fondé que l'on puisse faire à l'auteur est d'avoir inséré dans son livre de trop longues citations, parfois étrangères à son sujet, et notamment des tirades du volume de M. Bouchitté sur Le Poussin, ouvrage qui, malgré son succès à l'Académie française, n'a pas été apprécié aussi favorablement dans la contrée même où naquit l'illustre artiste normand. Mais si l'on peut reprocher à M. Leroy d'avoir écrit son livre un peu vite, de n'en avoir pas assez coordonné et resserré les matériaux, il est juste aussi de le féliciter d'avoir, quoi qu'on en ait dit, réuni dans ce volume une ample moisson de documents nouveaux qui suffiraient déjà pour qu'il soit recherché.

L'histoire de la vie et des ouvrages d'un peintre du XVIIe. siècle sort un peu de l'objet ordinaire du *Bulletin monumental*, quoique ce recueil ne soit étranger à rien de ce qui concerne l'histoire des arts. Nous nous bornerons donc à dire ici sommairement que M. Leroy a rassemblé et mis sous les yeux du lecteur les détails les plus amples sur la vie de Jean Jouvenet, sur sa famille et sur ses élèves (on sait que les peintres Restout étaient alliés aux Jouvenet). Il énumère et décrit tous les tableaux que l'on sait avoir été peints par Jean et par François Jouvenet; il en fait l'histoire, indique ceux que Louis XIV fit reproduire en tapisserie et ceux qui ont été gravés; il n'omet pas de relever les prix auxquels quelques-uns de ces tableaux ont été estimés, soit dans les inventaires des musées, soit dans les ventes où ils ont paru. Enfin, le volume est terminé par des pièces justificatives, tirées des minutes de notaires et relatives à la maison de la famille Jouvenet. Cette maison a été figurée dans une notice autographiée, publiée en 1836 par M. A.-G. Ballin sous le titre de *Jean Jouvenet et sa maison natale*, notice dans laquelle on trouve aussi un plan avec le tableau généalogique dressé par M. Houel et reproduit par M. Leroy. Seulement nous ne savons pourquoi, dans ces pièces justificatives, les mêmes actes se trouvent imprimés deux fois sous forme d'extraits presqu'identiques.

Mais il est une partie du livre de M. Leroy que nous tenons à faire connaître aux lecteurs du *Bulletin monumental*. Comme cette partie est précisément un de ces hors-d'œuvre reprochés à

l'auteur, les peintres qui tiennent à observer la vérité biblique et les convenances de l'iconographie chrétienne ne se douteraient peut-être pas que le volume de M. Leroy contient un travail très-important sur ce point. M. Leroy a, il est vrai, extrait presque tout ce qu'il dit à ce sujet d'un journal de droit canonique et de liturgie publié à Rome sous le titre de *Analecta juris pontificii*, mais comme les numéros de ce journal qui contiennent les articles en question ne sont pas sous la main de tout le monde et que d'ailleurs M. Leroy y a fait diverses additions, les personnes qui s'occupent d'ecclésiologie et d'art chrétien seront bien aises de pouvoir consulter le chapitre que M. Leroy a intitulé : *Rapport entre les œuvres de Jouvenet et les lois de l'esthétique, de la morale, de l'histoire et de la couleur locale.*

Terminons en faisant savoir aux possesseurs de ce volume que l'auteur vient de faire paraître tout récemment un cahier de seize pages d'additions et de rectifications, qu'il sera bon de joindre avec le volume dont il est désormais l'indispensable supplément ; nous regrettons seulement que ce supplément ait été imprimé avec une justification plus large et sur un papier plus grand que l'*Histoire de Jouvenet*, ce qui à la reliure contrariera les bibliophiles scrupuleux contraints de le laisser rogner.

Raymond Bordeaux.

Les grands architectes français de la Renaissance, P. Lescot, Ph. de l'Orme, J. Govjon, J. Bvllant, les Dv Cerceav, les Metezeav, les Chambiges, d'après de nombreux documents inédits des bibliothèques et des archives, par Adolphe Berty. Imprimé à Evreux, chez Auguste Hérissey, pour A. Aubry, libraire à Paris, rue Dauphine, 16. Petit in-8°. de XII et 172 pages, avec têtes de pages, fleurons, etc. dans le goût du XVI°. siècle.

La vie des architectes français antérieurs au règne de Louis XIV est très-peu connue, et ce que l'on en sait est mêlé de fables répétées et augmentées par tous les compilateurs. Comme le fait remarquer justement M. Berty dans une préface critique, « Ronsard adressait des vers à l'abbé De Clagny (P. Lescot) en lui prodiguant à pleines mains les hyperboles ; mais il ne réfléchissait point qu'il élèverait un monument bien autrement durable à la

gloire de son ami en laissant un récit de sa vie et un catalogue de ses œuvres. » Aussi que de lieux communs dont l'absurdité eût apparu si l'on se fût donné la peine seulement de comparer les dates, sont ressassés dans les écrits que lit la foule, depuis l'histoire de Dulaure, jusqu'à l'histoire telle que la confectionnent nos vaudevillistes et nos journalistes. M. Berty, qui a passé le quart de son existence au milieu des archives du vieux Paris, a pris le parti de montrer ce qu'il y avait de controuvé dans les assertions de Callet, de Quatremère de Quincy et dans les historiettes en circulation parmi cette multitude de lecteurs de peu de science qui accueille avec la plus robuste crédulité les récits de nos historiens en crédit. N'est-ce pas un fait souvent répété que Jean Goujon était protestant et qu'il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy? Et voilà que la critique impitoyable de M. Berty établit que rien n'est moins prouvé que cette fin tragique du célèbre artiste, mort très-probablement plusieurs années avant le massacre de 1572.

Mais M. Berty ne s'est pas borné à des rectifications historiques. Les nombreux documents inédits qu'il a rassemblés sur ces artistes fameux lui ont permis d'écrire leur histoire véritablement à neuf, et le *Bulletin monumental* ne pouvait laisser sous silence une publication dont les pages concises jettent un jour nouveau sur les plus renommés architectes de la Renaissance.

La devise de M. Berty semble être *Multa paucis,* et son livre est aussi remarquable par la précision et l'absence de verbiage et de banalités que par le goût exquis avec lequel il est imprimé. Dans d'autres mains que celles de son habile éditeur, le travail de M. Berty n'eût été qu'une chétive brochure; mais voilà que, par la distribution des matières et l'harmonieuse proportion entre le format et le contenu, cette publication constitue un volume qui, relié par un relieur artiste, sera un vrai bijou typographique. M. Berty n'a point visé à faire un gros volume, et nous l'en félicitons, car aujourd'hui le temps manque pour lire les livres prolixes, et il y a profit à lire le sien jusqu'au bout. Malgré son opiniâtreté à chercher, il avoue n'avoir rien trouvé d'inédit sur Jean Goujon, ni sur Bullant; mais il a mieux réussi en ce qui concerne Lescot et de L'Orme. Mais pour les Du Cer-

ceau, les Metezeau et les Chambiges, il a été particulièrement heureux. Avant ses études, ce qu'on racontait des Androuet Du Cerceau était un tissu d'erreurs; les Métezeau étaient à peu près inconnus, et les architectes de la famille Chambiges, à l'exception d'un seul, l'étaient absolument. Toutefois, Mme. Philippe-Lemaître avait donné déjà des détails, dans son *Histoire de Dreux*, sur la famille des Metezeau, architectes originaires de cette ville.

M. Berty, comme on le voit, n'a parlé que d'architectes employés par les rois à Paris et aux environs. Il n'a pu rien dire des constructeurs de Chambord, de Blois, de Nantouillet, de Gaillon. Mais, en se bornant aux grands artistes dont les archives de Paris lui permettaient de retrouver les traces, il a eu soin de recueillir tout ce qui les concerne. C'est ainsi qu'il offre à ses lecteurs les généalogies, les signatures autographes et les blasons de plusieurs de ces architectes. Il publie pour la première fois un curieux mémoire de Philibert de L'Orme, sur sa vie et ses œuvres, et il donne les armoiries de ce fameux abbé commendataire d'Ivry que Ronsard appelait la *Truelle crossée*. Suivant le cartulaire de St.-Barthélemy-les-Noyon, dont de L'Orme avait été aussi abbé, cartulaire où M. Berty a trouvé le blason qu'il a reproduit, l'architecte d'Henri II portait : *d'argent à un orme accompagné de deux tours de sinople*. Mais, suivant une notice historique sur l'abbaye d'Ivry, publiée dans le *Calendrier historique d'Évreux* pour 1753, et réimprimée par M. Bonnin, dans les *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure*, les armes de Philibert de L'Orme, que l'on voyait à la chaire abbatiale, consistaient en un orme contre un croissant, et une tour, avec la devise : *Ne quid nimis*. Ce qui nous rappelle qu'à la page 79 de ses *Dix livres d'Architecture*, le même Philibert de L'Orme écrivait : « Prolixité être le plus souvent accompagnée d'ennui. » Aussi profiterons-nous de cet avertissement pour imiter la sage concision de M. Berty et terminer ici ce compte-rendu.

Raymond Bordeaux.

Mélanges d'art et de littérature, par M. le comte de Mon-

TALEMBERT, de l'Académie française; nouvelle édition, 1861, in-8°. de 400 pages. — Les œuvres de M. le comte de Montalembert ont toujours été tellement recherchées qu'il a fallu faire une nouvelle édition de ses *Mélanges d'art et de littérature*. On sait que, parmi ces morceaux écrits avec la verve du savant académicien, il se trouve plusieurs des discours prononcés à la Chambre des Pairs, lorsque l'examen du budget engageait l'orateur à prendre la parole. Nous avons relu avec intérêt, dans ce recueil, deux passages d'un discours: l'un, dans lequel il parle de l'église des Jacobins de Toulouse, que nous avons signalée il y a long-temps; l'autre qui est trop honorable pour le *Bulletin monumental* pour ne pas être reproduit, comme un témoignage du prix que nous attachons aux paroles encourageantes de M. le comte de Montalembert :

« A Toulouse, disait M. de Montalembert en 1846 à la Chambre « des Pairs, il y a une admirable église que je me vante d'avoir « été le premier à signaler dès 1833 à l'attention publique: c'est « l'église des *Jacobins* ou des *Dominicains*. Cette belle église « date du XIII°. siècle; elle a été achevée au XIV°. Elle a des « caractères tout-à-fait spéciaux que je ne vous définirai pas; ce « serait trop long, mais elle possédait deux titres qui la distin- « guaient et qui devaient mériter la sollicitude de tous les hom- « mes éclairés. D'abord, elle a servi de sépulture à saint Thomas « d'Aquin, à ce grand homme qui fut, comme vous le savez « tous, non-seulement une des gloires de l'Église, mais encore « une des gloires de l'Université de Paris, où il a long-temps « enseigné, et où, par parenthèse, il ne pourrait pas, grâce au « monopole, enseigner aujourd'hui.

« Outre ce glorieux tombeau, la vieille église des Jacobins se « distinguait par des fresques du plus curieux mérite, des fres- « ques du XIV°. siècle, qui, en Italie, seraient l'objet de la vi- « site des voyageurs et de l'étude de tous les artistes. Cette église « avait 200 pieds de long et 100 pieds de hauteur; elle était à « deux nefs, particularité assez rare; enfin, elle avait un clo- « cher qui passait pour le plus beau du Midi. Eh bien ! le génie « militaire s'en est emparé, et voici ce qu'il en a fait :

« Il a d'abord recouvert ces fresques d'un badigeon, parce

« que le badigeon lui plait beaucoup. Puis il a détruit les voûtes « des chapelles latérales ; puis il a coupé en deux l'église par un « plancher ; en bas, il a mis une écurie ; du premier étage, il a « fait un magasin de lits militaires ; voilà son art à lui. En outre, « il a détruit deux côtés du cloître, car il y avait un cloître admi- « rable à côté de l'église, et il a transformé les deux autres « côtés et la salle du chapitre en belles écuries garnies d'auges « et de râteliers. Je ne sais trop ce qu'il a fait du réfectoire qui « avait treize fenêtres en ogive avec de riches meneaux, mais je « sais ce qu'il a fait d'une chapelle, la plus belle de toutes, la « chapelle de St.-Antonin, qui était couverte de fresques « admirables : il en a fait le dépôt des chevaux morveux.

« Voilà l'emploi qu'on trouve à faire, en 1846, d'un monu- « ment d'art qui, je le répète, en Italie attirerait tous les voya- « geurs, tous les artistes. Eh bien ! réellement, je ne crois pas « qu'il y ait un pays, excepté la France, où de si honteuses « dévastations soient possibles.

. . . .

« Et, puisque j'en suis au département de l'Instruction publi- « que, je dirai en passant que, tout en applaudissant sans réserve « au crédit qui nous est demandé, dans la loi que nous avons « sous les yeux, pour la publication relative aux débris de « Ninive, je voudrais qu'on ne laissât pas en souffrance « d'autres publications relatives aux grands monuments que « nous avons sur notre sol, comme la grande publication rela- « tive à la cathédrale de Chartres, publications qui méritent au « moins autant de sollicitude que celle relative à Ninive, et « qui est en souffrance depuis plusieurs années. Il me semble « aussi que les encouragements à la littérature, dont on fait « un si bizarre usage, et qui sont consacrés à des publications « comme la *Monographie du Chat*, pour laquelle le budget « porte 3,500 francs, pourraient être utilement employés à « encourager les deux seuls recueils d'archéologie nationale, « le *Bulletin* de M. de Caumont et les *Annales* de M. Didron. « Ces deux recueils ont rendu les plus grands services à l'art « national, aux souvenirs historiques, et l'on s'étonne de « ne pas les voir figurer sur ces listes de souscription où tant

« d'autres ouvrages moins dignes occupent une large place (1). »

Le nouveau volume ne sera pas moins recherché que les précédents. Les livres de M. de Montalembert sont du petit nombre de ceux qui ne passent pas et qu'on lit toujours avec plaisir.

D. C.

Archéologie pyrénéenne, antiquités religieuses, historiques, militaires, domestiques, artistiques et sépulcrales de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, depuis les époques les plus anciennes jusqu'au commencement du XIIIe. siècle, par M. Alexandre DU MÈGE, lauréat de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur et d'autres ordres, membre d'un grand nombre d'Académies.

Ce bel ouvrage se composera de cinq volumes in-8°. de texte et d'un atlas de 120 planches in-f°., y compris une Carte géographique et archéologique de l'Aquitaine primitive, ou Novempopulanie, et de la portion de la Gaule Narbonnaise limitée par les Pyrénées, la mer Méditerranée, le Mont des Cevennes, le Vidourle, l'Agout, le Tarn, l'Aveyron (en partie), et la Garonne.

Les deux premiers volumes sont publiés, et c'est avec joie que nous voyons se poursuivre l'impression d'un grand ouvrage annoncé depuis vingt ans.

La création du Musée d'antiquités de Toulouse, par M. Du Mège, a été, pour le midi de la France, le signal de l'établissement d'autres musées de ce genre.

L'ouvrage est divisé en cinq parties, chaque partie du texte formant un volume.

Le premier est entièrement consacré à la géographie, aux origines des peuples, aux positions des *oppida*, ou villes de ceux-ci, à leurs moyens de communication, aux voies romaines qui, plus tard, sillonnèrent cette partie de la Gaule.

Une grande et belle carte, comprenant le territoire des quatorze départements dans lesquels l'auteur a étendu ses recherches, forme la première partie de l'Atlas.

(1) M. le comte de Montalembert a tort, et le fait qu'il cite est tout naturel. Il n'est pas surprenant que la *Physiologie du Chat* ait intéressé d'une manière toute spéciale les hommes qui s'ingénient à faire *patte de velours* pour obtenir les faveurs ministérielles. D. C.

Le second volume est publié : nous en rendrons compte dans un article spécial.

Disons en terminant, comme d'autres l'ont dit avant nous, que l'*Archéologie Pyrénéenne* est un monument national pour les quatorze départements auxquels elle est consacrée. L. M. S.

Mort de M. Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Inférieure). — M. Bizeul écrivait à M. de Caumont, le 26 mars, qu'il allait partir le surlendemain pour venir à Paris prendre part aux travaux du Congrès des délégués; le 28, il était frappé d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 76 ans.

C'est une perte très-regrettable pour le département de la Loire-Inférieure et pour le monde savant, car M. Bizeul n'avait rien perdu de son infatigable activité.

Né à Blain, en 1785, d'une excellente famille, M. Bizeul reçut une éducation distinguée, et, en 1802, il était premier lauréat du cours de belles-lettres à l'École centrale de Nantes. Après s'être fait recevoir licencié en Droit, il vint habiter Blain. Là, il remplit plusieurs charges honorables, fut appelé par ses concitoyens aux fonctions de maire et s'occupa, au milieu des soucis administratifs, de l'histoire et de la géographie de la Bretagne.

En 1821, M. Bizeul était membre de la Société académique de Nantes; en 1825, il fait partie de la Société polymatique de Vannes. La Société des antiquaires de France le comptait parmi ses plus laborieux correspondants quand, en 1843, il se fit admettre au nombre des titulaires de l'Institut des provinces de France.

Je n'énumérerai point ici toutes les réunions savantes dont fit partie M. Bizeul; je ne dirai pas quels furent son zèle et son activité; avec quelle passion il aimait la science; mais il est un de ses titres que je ne puis omettre : c'est lui qui, par ses soins assidus, par son travail de tous les jours, par sa laborieuse sollicitude, a le plus contribué à étendre les découvertes de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, dont il était le président. Il est un de ceux enfin auxquels le département de la Loire-inférieure doit ce musée qui, après douze années seulement, possède déjà de précieuses richesses.

Baron DE GIRARDOT.

DE LA

REPRÉSENTATION SYMBOLIQUE

LA PLUS ANCIENNE

DU CRUCIFIEMENT

ET

DE LA RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR,

Par M. Ferdinand PIPER,

Membre de la Société française d'archéologie, professeur de théologie à Berlin.

Entre toutes les circonstances de l'histoire du Christ, sa *mort* et sa *résurrection* furent les premières que fêta le culte chrétien (ce ne fut que quelques siècles plus tard, dans le IVe., que la fête de *Noël* fut introduite). C'est souvent aussi le souvenir de ces circonstances que reproduit déjà l'art chrétien le plus ancien, tel que nous le voyons sur les tombeaux et dans les catacombes, c'est-à-dire l'art du IIIe., du IVe. et du Ve. siècle. Mais, par le fait que le mystère du salut se révèle d'une manière immédiate dans ces grands événements, pendant long-temps l'art chrétien n'osa pas en exécuter des représentations directes.

Les plus anciennes représentations du crucifiement et de la résurrection de Notre-Seigneur, dont la connaissance soit parvenue jusqu'à nous, avaient été conservées dans une série de peintures ayant pour sujet la vie de Jésus (1). Ces pein-

(1) Ces peintures montraient « l'incarnation, les miracles de Jésus et ses actions jusqu'à l'ascension et à la descente du Saint-Esprit »,

tures se trouvaient dans une des principales églises de Constantinople, celle de Notre-Dame dans les « Blachernes », bâtie au milieu du Ve. siècle ; c'est au moins ce qu'on peut conclure d'un renseignement postérieur (1). Mais le fait ressort avec évidence d'un témoignage contemporain, récemment mis au jour dans l'église de St.-Sergius à Gaza, église qui date du milieu du VIe. siècle, c'est-à-dire du temps de l'empereur Justinien Ier. (2). La plus ancienne représentation encore existante de ces scènes se trouve, comme on sait, à Florence, dans les miniatures des Évangiles syriaques, de l'année 586 (3) ; car le petit crucifix de bronze qui est conservé dans la galerie *degli uffizi*, à Florence, et qu'on a considéré comme le plus antique monument de ce genre, c'est-à-dire comme une œuvre de la fin du Ve. siècle (4), ne saurait guère remonter à une époque aussi ancienne.

d'après le temoignage (de l'an 808) de Steph. diac. *Vita Stephani jun.*, dans les *Analect. græc.*, ed. Bened. Paris, 1688, vol. I, p. 453 et suiv. — Quant à l'église même, voyez Ducange, *Constant. christ.*, lib. IV, p. 83 et suiv., éd. Paris.

(1) A supposer que ces peintures, dont il est question à l'occasion de leur badigeonnement en 769 sur l'ordre de l'empereur Constantin Copronyme, appartiennent à l'édifice primitif, ce qui est vraisemblable, si l'on considère l'histoire de la construction de l'église.

(2) Choric., *Orat. in Marcian.*, ed. Boissonade, p. 98 ; voyez Stark, *Gaza*, p. 628.

(3) Gravé dans Assemani, *Bibl. medic. cod. mss. orient. catal.*, p. 3, pl. XXIII. Le crucifiement se trouve en petit dans d'Agincourt, *Hist. de l'art, Peint.*, pl. XXVII, 5. Les peintures, que j'ai examinées moi-même, sont, sans aucun doute, contemporaines du manuscrit. — Gori, *Thes. diptych.*, vol. III, p. 159 ; Borgia, *De cruce veliterna*, p. 134, et les modernes, entr'autres Kugler, *Geschichte der Malerei*, vol. I, p. 51, not., ed. 2 ; et Cahier, dans les *Mélanges d'archéologie*, vol. I, p. 208, ont déjà attiré l'attention sur cette représentation la plus ancienne du crucifiement de Notre-Seigneur.

(4) Borel, *Sur les premières représentations du crucifix*, dans le *Bulletin monum.*, vol. X, p. 132 et suiv.

Mais, antérieurement à ces miniatures, l'art qui avait reproduit sur les monuments des catacombes l'ensemble des scènes évangéliques, s'était arrêté immédiatement en face du crucifiement et de la résurrection. Les dernières scènes de la vie de Jésus, qui nous ont été conservées, par exemple sur le sarcophage de Junius Bassus (de l'année 359) dans les cryptes du Vatican et ailleurs (1), nous montrent Jésus conduit devant Pilate et celui-ci se lavant les mains. Ce n'est que par exception qu'une peinture murale, nouvellement découverte à Rome dans les catacombes de St.-Calixte, et que j'ai examinée moi-même en 1854, représente, si je ne me trompe, la flagellation de Jésus. Il en est de même d'un sarcophage tout récemment découvert et qui est maintenant au musée de Latran : il est orné de reliefs dont quelques-uns sont les seuls de leur espèce, en ce qu'ils représentent une série de sujets tirés de la Passion, savoir, outre les deux susnommés, Jésus couronné par les soldats et Simon de Cyrène portant sa croix. Quant au crucifiement, à la résurrection et à l'ascension, l'art ancien, par une sorte de vénération pieuse, ne faisait que les indiquer d'une manière comprise de tous les croyants, mais dont le sens restait caché aux regards profanes du monde païen qui les environnait.

C'est surtout par le moyen de *types* de l'Ancien-Testament que ces scènes étaient indiquées : la mort du Christ par le sacrifice d'Abraham, dans lequel on reconnaît l'obéissance du fils et l'amour du père : « Sic Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret » (Johan. 3, 16) ; la mort et la résurrection, toutes deux par l'histoire du prophète Jonas, que Notre-Seigneur applique lui-même à son séjour dans la tombe (Matth., 12, 40). Ainsi, dans les peintures des cata-

(1) Aussi sur un sarcophage conservé à Arles. Voy. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, pl. LXIV, 4.

combes et dans les reliefs des sarcophages, nous voyons souvent Abraham sur le point d'immoler son fils, et Jonas englouti, puis rejeté par le poisson.

La représentation artistique s'est encore rapprochée davantage de ces deux événements par des *symboles*, fréquents dans l'art du moyen-âge : citons seulement le pélican comme signifiant la mort, et le lion la résurrection. Sans parler de l'agneau, qui se rapporte non-seulement à la mort du Christ, mais à sa personne tout entière; du bélier et du bouc, dont la reproduction dans les catacombes est très-rare, nous ne trouvons, parmi les monuments funéraires des premiers temps du christianisme, qu'une représentation symbolique de ces deux grands événements. La conception n'en est assurément pas postérieure au IVe. siècle, et jusqu'ici elle n'a pas été expliquée d'une manière satisfaisante.

Mais, avant d'entreprendre une explication, il convient de dresser une liste des monuments qui se rapportent à notre sujet.

I. Monuments.

Ces monuments sont quatre sarcophages, et plus spécialement, pour notre étude, les reliefs qui forment le milieu de leur partie antérieure.

1. Le sarcophage susmentionné du musée de Latran (le musée chrétien de l'Université de Berlin en possède une reproduction en plâtre). Le champ du milieu est gravé dans mon opuscule intitulé : *La naissance, la mort et la résurrection du Christ, d'après les plus anciens monuments de l'art chrétien ;* dans le *Calendrier évangélique* pour 1857, p. 45.

2. Un sarcophage dans l'église de St^e.-Marie de Soissons, gravé dans Mabillon, *Annal. Bened.*, vol. I, lib. XVIII, n°. LXXII, p. 622, ed. Paris; p. 574, ed. Luc. Le moine

Vodoalus fut plus tard enterré dans ce sarcophage (à la fin du VIIe. siècle ou au commencement du VIIIe.).

3. Un sarcophage dans le musée d'Arles, autrefois dans la crypte de l'église de St.-Honoré, reproduit par Millin, *Voyage dans le midi de la France*, pl. LXV, 3.

4. Un sarcophage trouvé dans la basilique du Vatican, gravé dans Bosio, *Roma sotterran.*, p. 79; Aringhi, *Roma subterran.*, lib. II, cap. x, vol. I, p. 311; Bottari, *Scult. e pitture sagre*, vol. I, pl. XXX. — Le champ du milieu dans Münter, *Sinnbilder*, fasc. 2, pl. XI, fig. 69; et dans le groupe qui se tient au pied de la croix, dans Twining, *Symbols and emblems*, pl. IV, fig. 33.

Cette scène du milieu est, dans le n°. 1, entre les scènes de la Passion dont nous avons déjà parlé; dans le n°. 2, entre quatre scènes historiques; mais, dans les n°s. 3 et 4, entre les figures des douze apôtres.

En outre, quatre reliefs contenant quelque partie de la représentation trouvée sur les sarcophages dont nous venons de parler; c'est-à-dire:

5. Un sarcophage dans l'église de S. Nazario e Celso à Ravenne, mentionné par Ciampini, *Vet. monim.*, vol. I, p. 225. Celui-ci prétendait avec Fabri que c'était le sarcophage de l'empereur Honorius; mais il a plus tard abandonné son opinion, vu que, d'après Paul diaconus, cet empereur est enterré à côté de l'église de St.-Pierre à Rome.

6. Un sarcophage dans l'église de St.-Ambroise à Milan, reproduit dans Ferrario, *Monumenti sacri e profani della basilica di S. Ambrogio*, p. 198, pl. XVIII.

7. Un fragment de sarcophage dans la galerie lapidaire du musée du Vatican, gravé dans Perret, *Catacombes de Rome*, vol. V, frontispice.

8. Un fragment de bas-relief, autrefois dans l'église de St.-Honoré à Arles (maintenant, probablement, dans le musée

de cette ville), gravé dans Millin, *Voyage dans le midi de la France*, pl. LXIV, 2. Voyez vol. III, p. 520.

Les reliefs n°s. 1-5 montrent tous une croix portant sur chaque bras une colombe (seulement, dans le relief n°. 1, la colombe, à la gauche du spectateur, manque; mais il reste encore des traces bien marquées de sa présence). Dans les n°s. 1-4, la partie perpendiculaire de la croix est surmontée d'une couronne de laurier, dans laquelle nous voyons inscrit le monogramme de Jésus-Christ.

Dans les n°s. 1 et 2, un aigle, dont les ailes déployées reposent sur les deux colonnes, plane sur toute la scène; il tient dans son bec la couronne avec le monogramme. Le fragment n°. 8 ne contient que l'aigle avec la couronne dans son bec.

Dans le n°. 1 nous voyons sur chacune des deux colonnes une tête : celle de gauche porte une couronne dentelée; celle de droite une faucille.

Les sarcophages 1, 3 et 6 ont cela de commun que, de chaque côté de la croix, paraît une figure d'homme; le fragment n°. 7 ne contient que ces deux figures debout à côté de la croix, qui se termine par le monogramme du Christ avec les lettres Α Ω. Au lieu de cela, on voit, dans le n°. 4, deux femmes agenouillées devant une figure d'homme et à côté d'un bâtiment qui, selon nous, est un tombeau.

Dans la simple représentation du sarcophage 5, ce groupe manque complètement; mais au pied de la croix on voit l'agneau sur une montagne, d'où sortent quatre fleuves.

II. Explication des monuments.

A propos du groupe dont nous venons de parler, Bottari (*Scult. e pitt. sagre*, vol. I, p. 118), regarde le bâtiment

comme une maison de Bethléem ; les deux femmes seraient les sœurs de Lazare, priant le Seigneur de ressusciter leur frère. Münter (*Sinnbilder*, fasc. II, p. 86, 98, 132) est du même avis ; seulement il considère le bâtiment comme le tombeau de Lazare.

Millin (*Voyage dans le midi de la France*, vol. III, p. 547) prétend que la scène au pied de la croix, dans le sarcophage n°. 3, à Arles, est une allégorie : les deux figures au pied de la croix sont, d'après lui, « deux soldats armés, en adoration : ce qui exprime que le vrai chrétien doit braver tous les dangers pour la défense de sa religion. »

Mais il n'y a pas de doute, selon nous, que ce ne soient les gardiens du tombeau de Jésus-Christ. Tantôt l'un dort et l'autre médite (dans les n°s. 1 et 6), tantôt ils veillent tous deux. Dans les deux sarcophages que j'ai vus moi-même (n°s. 1 et 7) dans les musées de Latran et du Vatican, la figure et la pose de ces soldats captivent l'attention : ils n'eurent point, sans doute, dans la réalité une semblable apparence ; mais il semble que, dans la représentation artistique, le calme et le recueillement de la tombe se soient communiqués à ces guerriers. Dans les n°s. 1, 2 et 6, ils sont assis ; dans le fragment n°. 7, debout ; dans les n°s. 1 et 6, le gardien qui dort s'appuie sur son bouclier ; dans les n°s. 2 et 6, tous les deux ont un bouclier. Mais le sarcophage d'Arles (n°. 3) va plus loin. Les gardiens, dont l'un a la figure brisée, paraissent très-inquiets et étonnés ; il s'agit évidemment ici de la résurrection. Le sarcophage du Vatican (n°. 4) met enfin clairement au jour ce qui n'était qu'indiqué dans le précédent. Nous y voyons Jésus, non pas dans le moment même de la résurrection, mais dans une scène suivante, que Bottari et Münter ont mal expliquée. Ce que l'un regardait comme une maison de Bethléem, l'autre comme le tombeau de Lazare, est le tombeau de Jésus. La porte en est ouverte, les gardes

ont déjà fui; à côté du sépulcre, on voit les deux Marie; de l'autre côté de la croix, nous reconnaissons le Christ ressuscité, devant lequel celles-ci se sont prosternées (Voyez Matthieu, 28, 9 : « Et ecce Jesus occurrit illis dicens : Avete. Illæ autem accesserunt et tenuerunt pedes ejus et adoraverunt eum »).

Ainsi, d'une manière générale, la scène qui s'offre à la vue sur ces sarcophages se passe auprès du tombeau du Christ : soit avant sa résurrection (nos. 1, 2, 6 et fragm. 7), soit pendant (no. 3), soit encore après (no. 4). Les autres parties des sculptures sont symboliques et désignent des moments antérieurs ou postérieurs que les yeux de l'esprit peuvent seuls reconnaître.

Nous rencontrons d'abord la croix, qui n'était pas sur la tombe du Christ, mais à Golgotha. Elle rappelle le crucifiement. Nous pourrions rapporter au même sujet les deux têtes, qui désignent le soleil et la lune. Ces deux astres, qui apparaissent ici pour la première fois au-dessus de la croix, prennent place plus tard ordinairement dans la représentation du crucifiement. Le soleil avec un visage d'homme, la lune sous la forme d'un croissant, se trouvent déjà dans la plus ancienne miniature qui le représente, c'est-à-dire dans les Évangiles syriaques de Florence (de l'an 586), dont nous avons parlé plus haut. Ils se trouvent aussi dans la plus ancienne reproduction sur mosaïque du crucifié; celle-ci est du temps du pape Jean VII (705-707) et se trouvait dans une chapelle de l'ancienne église de St.-Pierre (1). Dans la table d'ivoire du duc Ursus, laquelle date de la fin du VIIIe. siècle, et qui est conservée à Cividale, le soleil et la lune sont représentés avec une figure humaine et un flambeau à la main,

(1) Gravé dans Ciampini, *De sacris ædific. Constantin.*, p. 75, tab. XXIII.

au-dessus de Notre-Seigneur (1). Du IXe. au XIIIe. siècle, ce fut la représentation dominante (2); souvent aussi le soleil et la lune, ayant tantôt le corps entier, tantôt le buste d'un homme, se voilent la face (3). La figure du soleil, aussi voilée, a une signification non-seulement physique, mais aussi morale et allégorique. Au sens physique, c'est l'obscurcissement du soleil à la mort du Christ; mais si la lune paraît aussi à côté du soleil, bien que dans ce moment-là elle ne fût pas au-dessus de l'horizon, la présence de ces deux corps montre la part que le ciel et toute la nature prenaient à ce qui se passait alors sur la terre, dans le centre historique du monde et du royaume de Dieu : c'est pourquoi aussi les images de la terre et de la mer viennent s'ajouter aux autres au pied de la croix (4). C'est ainsi déjà que les anciens docteurs de l'Église ont ex-

(1) Gravé dans le *Jahrbuch der osterreichischen Centralcommission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, 2e. année, 1857, p. 246. De Rubeis (*Monum. Aquil.*, p. 326) avait déjà donné une reproduction de la croix et de ses inscriptions, mais sans l'image du Christ.

(2) Voy. ma *Mythologie und Symbolik der christlichen Kunst*, I, 2, p. 153-169. V. aussi Martin et Cahier, *Mélanges d'archéologie*, vol. I, p. 220-223; vol. II, p. 47-50.

(3) J'ai déjà signalé (loc. cit., p. 154, note 3) dix-sept monuments analogues, du IXe. au XIIe. siècle, auxquels s'ajoute le crucifix de la croix de Lothaire à Aix-la-Chapelle, lequel est plus récent que la croix elle-même et qui se trouve dans Martin et Cahier (loc. cit., vol. I, pl. XXXII), et dans E. Aus'm Weerth, *Kunstdenkmaler des christl. Mittelalters aus den Rheinlanden*, I, 2, p. 123, pl. XXVII, 3.

(4) J'ai décrit (loc. cit.) huit monuments de cette espèce, compris entre le IXe. et le XIIe. siècle, et qui se trouvent à Paris, à Bamberg, à Dresde, à Gotha, à Cassel, à Leipsig et à Munich. La croix de St.-Omer, du XIIe. siècle, avec les figures des quatre éléments, que M. Didron a publiées dans les *Annales archéologiques*, vol. XVIII, p. 237, appartient aussi à cette catégorie.

D'après une légende tirée de son histoire, cet oiseau est principalement le symbole de la nouvelle naissance et de la résurrection des croyants (1). Toutefois, en tant qu'il était une des quatre figures d'animaux vues par Ézéchiel (1, 10), il se rapporte aussi à la résurrection du Christ (2). Il est également un symbole de son ascension (3), comme cela se voit dans l'église de Bitton, dans le comté de Glocester (4). Mais, comme le monogramme placé dans la couronne désigne déjà le Christ ressuscité, l'aigle qui porte cette couronne ne peut, en tant que symbole, signifier directement la même personne. Cependant, il est impossible de méconnaître que nous avons ici un symbole analogue, qui a son origine en partie dans les saintes Écritures, en partie dans une image païenne.

En effet, l'Ancien-Testament rappelle l'image du vol de l'aigle et de son chemin dans le ciel : « Ecce quasi aquila ascendet et avolabit » (Jérém. 49, 22); « Viam aquilæ in cœlo » (Proverb. 30, 14). Et l'antiquité païenne, chez les Grecs, représente sous la figure de l'aigle l'âme s'envolant vers l'Olympe. Citons comme

(1) Epiphan., *Physiolog.*, cap. VI. — Guillaume de Normandie, *Le Bestiaire divin*, par Hippeau, p. 100; et les *Bestiaires* de Martin et Cahier, *Mélanges d'archéologie*, vol. II, p. 164 et suiv. Voyez, en outre, les mêmes, *Les vitraux de la cathédrale de Bourges*, p. 128.

(2) Ambros., *Exposit. in Luc. Prolog.*, cap. VIII.

(3) Augustin, *Annot. in Job*, 39, 27 : « Ac tuo præcepto exaltatur aquila », applique cette élévation à celle du Christ, *Evang. Johann.*, 12, 32. Meliton, *Clavis*, dans Pitra *Spicileg. Solesm.*, t. II, p. 480, rapporte aussi l'aigle au Christ. Mais cette *Clavis* n'est pas l'œuvre de Meliton, du moins dans la forme qui nous est parvenue. C'est ce que j'ai déjà prouvé avant la publication du livre entier, d'après les fragments connus auparavant. Voyez ma dissertation sur Meliton dans les *Theologische Studien und Kritiken*, par Ullmann et Umbreit, 1838, p. 63. Voyez aussi Steitz, dans le même journal, 1857, p. 584 et suiv.

(4) Gravé dans Twining, *Symbols and emblems*, pl. XXIII, 1.

exemple le poème sur l'aigle qui était gravé sur le tombeau de Platon (1). Chez les Romains, nous trouvons l'idée d'un aigle emportant dans les airs l'âme de l'empereur divinisé, idée qui trouvait son expression dans l'usage de laisser un aigle s'envoler de son bûcher en flammes (2). L'aigle paraît ensuite depuis Adrien sur des médailles de consécration (3), soit seul, soit emportant le défunt, et cette scène revient aussi dans des sculptures (4) : par exemple, en Espagne, sur le buste colossal de Claude qui repose sur un aigle (5). La représentation des sarcophages chrétiens se rattache à l'idée biblique et à l'idée païenne par une symbolique naturelle et irréprochable. L'aigle avec le monogramme du Christ dans le bec annonce l'élévation du Sauveur, c'est-à-dire, quand il plane sur le tombeau, la résurrection et par suite l'ascension. Ajoutons que les ailes déployées qui s'étendent sur toute la scène signifient évidemment la voûte du ciel. Cette représentation est analogue à la voûte en coquillage qu'on trouve aussi parfois sur les sarcophages chrétiens, par exemple dans quatre arcades de sarcophages à Marseille et à Arles (6) et dans toutes les cinq arcades du sarcophage de Probus à Rome (7). Quant à l'aigle aux ailes étendues mais ne tenant rien dans son bec, il se trouve trois fois, alternant avec des frontons et sur le sarcophage de Junius Bassus, à Rome, de l'an 359. Les

(1) Diogen. Laert., III, 44. Brunck, *Anal.*, t. III, p. 266, n°. DXLV. Jacobs, *Anthol. Palat.* VII, 62., t. I, p. 324.

(2) Dion Cassius, *Hist. Rom.*, LVI, 42, parle du bûcher de l'empereur Auguste. Voyez aussi Herodian., *Hist.* IV, 2, § 22.

(3) Eckhel, *Doctrina nummorum*, t. VIII, p. 467.

(4) Millin, *Galler. mytholog.*, 677, 680, 681, 684.

(5) Mongez, *Iconogr. rom.*, t. II, p. 192 ; pl. XXVII, 3, 4.

(6) Millin, *Voy. dans le midi de la France*, pl. LVIII, 5 ; LXIV, 4. Voy. t. III, p. 170, 533.

(7) Bosio, *Roma sotterran.*, p. 49. — Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 281. — Bottari, *Scult. e pitt. sagre*, pl. XVI.

têtes du soleil et de la lune qui apparaissent au-dessus des extrémités des ailes, comme dans le sarcophage de Latran (n°. 4), servent naturellement à compléter l'image du ciel où monte le Seigneur. Mais, quoique le nom du Christ ainsi élevé désigne tout d'abord sa *personne*, l'élévation au ciel de ce *nom* sur des ailes d'aigle a pourtant une signification directe qui ressort de la parole de l'apôtre : « Propter quod et Deus exaltavit il-« lum et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut « in nomine Jesu omne genu flectatur (Philipp., 2, 9. 10). » Parole qui a reçu son accomplissement depuis la résurrection.

De même que le Christ a laissé par sa mort et par sa résurrection un modèle que les fidèles doivent suivre, de même l'image de la croix surmontée d'une couronne peut aussi s'appliquer à eux. Cette application, du reste, a été faite : c'est ce que nous prouve l'exemple de l'évêque Paulin de Noles, qui, dans ce même sens, avait fait placer sur la porte de l'église de St.-Félix, à Noles, une croix couronnée. Elle était accompagnée de l'inscription suivante composée par lui-même (1) :

Cerne coronatam Domini super atria Christi
Stare crucem, duro spondentem celsa labori
Præmia : tolle crucem qui vis auferre coronam.

La même explication pourrait être cherchée dans les *colombes* qui sont représentées, dans les quatre sarcophages, posées sur les bras de la croix et tournées l'une vers l'autre ; car le même Paulin qui avait fait peindre sur la porte de la nouvelle basilique de St.-Félix, des croix rouges supportant des colombes, les explique comme suit (2) :

Ardua floriferæ crux cingitur orbe coronæ
Et Domini fuso tincta cruore rubet.
Quæque super signum resident cœleste columbæ
Simplicibus produnt regna patere Dei.

(1) Paulin. Nol. *Epist.* XXXII. Ad Severum, cap. XII.
(2) Paulin. Nol., loc. cit., cap. XVI.

C'est dans le même sens que Miss Twining explique les colombes du sarcophage n°. 4 comme « the emblems of faithful christians (1). » Mais si, sur les murs d'une église, on a préféré faire de ces images une application aux fidèles ; sur nos sarcophages, c'est principalement au Christ qu'elles se rapportent, puisque toutes les autres représentations le concernent personnellement, soit les scènes qui se passent près du tombeau, soit, particulièrement sur le sarcophage de Latran, les scènes tirées de l'histoire de la Passion, soit l'agneau sur celui de Ravenne. Si, comme nous l'avons vu, la couronne renfermant le monogramme et placée au-dessus de la croix et du tombeau du Christ, doit avant tout se rapporter d'une manière objective à sa personne, c'est-à-dire à sa résurrection et à son ascension, il nous faut aussi chercher pour les deux colombes une explication analogue. Cela nous servira à interpréter le sens donné (spécialement par Cyrille d'Alexandrie) (2) aux deux colombes que devait offrir, à la fin des jours de sa purification, toute femme accouchée d'un enfant mâle (III, Moïse, 12, 8), et qu'offrit aussi la mère du Sauveur (Luc, 2, 24). Cyrille trouve dans cette offrande une image de la mort du Christ, en tant qu'il prend la colombe pour un type du Christ qui est descendu du ciel, de même que cet oiseau plane dans les airs, et qui, comme la colombe est un oiseau pur, est lui-même pur et sans tache. Ce n'est pas tout : le nombre des colombes dans ce sacrifice a pour Cyrille un sens typique : non qu'il y ait deux Christ, mais parce qu'en

(1) Twining, *Symbols and emblems*, p. 10 (fig. 33). Bottari. *Scult. e pitture sagre*, t. I, p. 117, estime que ce sont des symboles de la paix acquise au genre humain par la mort du Christ. Il semble que c'est aussi l'opinion de Münter, *Sinnbilder*, fasc., II, p. 86.

(2) Cyrill. Alex., *Glaphyr. in Levit.*, lib. I. Opp., t. I, p. 356, c. D. Voy. aussi son *Explan. in Luc*, 2, 24. Fragm., dans Mai, *Nova Bibl. Patr.*, t. II, p. 133.

lui il y a deux natures : il réunit en lui la divinité et l'humanité parfaites. Cette dernière explication est déjà un peu artificielle et rappelle les querelles Nestoriennes du temps ; mais la première est si simple et si naturelle, qu'on pourrait bien l'attribuer à l'époque plus ancienne des sarcophages et à leurs représentations artistiques. On voit par là dans nos sculptures un emploi des colombes riche en signification, pour annoncer non-seulement la venue du ciel et la pureté du Seigneur qui n'avait conscience d'aucun péché, mais aussi sa mort expiatoire, mort par laquelle il a été rendu pécheur en notre place (II, Cor., 5, 21).

Si cette explication donnée aux deux colombes placées au-dessus de la *croix* peut être considérée comme juste, il est probable qu'elle doit aussi s'appliquer aux colombes qui se trouvent combinées avec le *monogramme* du Christ, soit au-dessus de celui-ci comme sur un sarcophage au Louvre (1), soit aux deux côtés du monogramme, comme sur un sarcophage à Lyon où les lettres A Ω s'ajoutent au monogramme (2); et c'est la même figure que montre une pierre gravée des premiers siècles avec l'inscription SALVS, publiée par Aringhi et Gori (3), où le serpent s'enroule au pied de la croix, c'est-à-dire du crucifié dans le sens commun, selon Moïse, liv. I, 3, 15. La dernière disposition des deux colombes est fréquente sur des pierres funéraires d'anciens tombeaux chrétiens. On les voit, par exemple, à côté des deux principales formes du monogramme, qui sont composées des lettres grecques X P ou + P : le premier groupe, placé au milieu d'une inscription au

(1) Gravé dans Clarac, *Musée de sculpt.*, t. II, pl. 256, n°. 757.

(2) Boissieu, *Inscriptions antiq. de Lyon*, p. 595.

(3) Aringhi, *Roma subterr.*, VI, 50, t. II, p. 705 ; — Gori, *Symb. litter.*, vol. III, p. 158, vol. IX, p. 64 ;— Didron, *Iconogr. chrétienne*, p. 405. M. Didron prétend que, sous la forme de la colombe, l'âme humaine soit représentée « qui cherche le Satan à faire périr. »

Vatican (1), se rapporte à Gentianus, jeune homme de 21 ans; le second, conservé à Lyon (2) et placé à la fin d'une inscription de 431, se rapporte à Leucadia, vierge consacrée à Dieu (Deo sacrata puella) et morte à l'âge de 16 ans. Les mêmes groupes, avec la différence que la colombe y porte une branche d'olivier, se trouvent sur deux monuments funéraires dans la galerie du Vatican (3), et le premier groupe, avec cette addition, sur un sarcophage conservé à Arles (4). Ce rameau d'olivier confirme l'application des colombes à la personne du Christ et désigne la paix qu'il a conquise à ses rachetés par ses souffrances, de même que dans la fameuse inscription d'Autun il est célébré comme pacificateur : Συ ει Κοιμητηρ. Cela n'empêche pas que la signification de ces colombes ne puisse, en second lieu, s'appliquer aux croyants, ni que deux colombes représentées sur des tombeaux au milieu d'autres sujets ne puissent exclusivement être appliquées aux croyants, c'est-à-dire à leur âme délivrée du corps. Il est évident que tel est le sens à donner aux deux colombes que nous trouvons sur un sarcophage de Pesaro (5), aux deux côtés d'une femme et de sa fille, et que supportent des génies placés sur des colonnes. Il en est de même de deux colombes buvant dans un vase, représentées sur un sarcophage de l'église de St.-Nazario e Celso à Ravenne (6), église dont les mosaïques, qui datent de la première moitié du

(1) Marini, *Iscriz. Alban.*, p. 37, et *Fratr. Arval.*, t. I, p. 362, avec fac-simile.

(2) Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 89, avec fac-simile pl. V, n°. 21.

(3) Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XXXIII, n°. 83, 87.

(4) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, pl. LVI, 2. Voyez t. III, p. 548.

(5) *Marmora Pisaurens.*, p. 1.

(6) Ciampini, *Vet. monim.*, t. I, p. 225, col. 2.

Ve. siècle, reproduisent deux fois cette même représentation (1).

Plus tard encore paraissent deux colombes placées sur les bras de la croix dans des miniatures : l'une se trouve à la fin d'un Évangéliaire latin à Munich, du VIe. ou VIIe. siècle (Cimel. 13, fol. 202, *b*), où le buste du Christ surmonte la croix, dans laquelle le copiste a porté son nom (Ego Valerianus scripsi) (2) ; l'autre dans un manuscrit grec de Grégoire de Nazianze, de l'an 1062 à Rome (*Cod. Vatic.*, 463), où le nom du Christ est inscrit sous la croix (3). Ces colombes se rapportent vraisemblablement de même à la personne et au sacrifice du Sauveur.

Il en est un peu autrement lorsqu'une seule colombe se rencontre avec le monogramme du Christ ou avec la croix. Parmi les anciens monuments chrétiens, nous trouvons ainsi deux fois la colombe descendant sur ce monogramme sur un sarcophage de St.-Aquilin à Milan, (4). Citons encore les colombes posées : l'une sur le monogramme ☩ d'une lampe de bronze au Vatican (5) et l'autre sur le même monogramme d'une lampe du cabinet des antiques à Berlin (6) ; en outre, la colombe posée sur une croix fixée à une lampe de bronze qui a la forme d'un bélier et qui appartient à M. de Lasteyrie (7). Dans ces monuments, le monogramme indique principale-

(1) Ciampini, *Vet. monim.*, t. I, p. 226, col. 2.

(2) Gravé dans Silvestre, *Paléographie univ.*, vol. 4, n°. 198.

(3) Gravé dans d'Agincourt, *Hist. de l'art. Peinture*, pl. XLIX, n°. 3, B. Twining, *Symbols*, pl. IV, fig. 35.

(4) Toute la partie antérieure du sarcophage est dessinée dans *Allegranza Spiegaz.*, etc., pl. II, n°. 13.

(5) Gravée dans Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. V, n°. 6. Une autre lampe de cette espèce est gravée dans Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 301. Münter, *Sinnbilder*, etc. Fasc. I, p. 105, pl. IV, fig. 84.

(6) Ouvrages en métal, Invent., n°. 1239.

(7) Gravé dans Lasteyrie, *Notice sur une lampe chrétienne en forme*

ment la personne du Christ ; le bélier figure ses souffrances, d'après un type emprunté au sacrifice d'Abraham : explication que nous trouvons déjà au II[e]. siècle dans un fragment authentique de Meliton, évêque de Sardes (1). Ainsi, outre sa reproduction ordinaire à l'occasion du sacrifice d'Abraham, le bélier se rencontre seul dans les peintures des catacombes (2). Sur la dernière lampe susmentionnée, selon moi, nous n'avons pas, comme le veut M. de Lasteyrie (3), une seconde explication à chercher dans la croix qui repose sur la tête du bélier, de même qu'on ne peut pas dire que la croix sépare la colombe du bélier. Au contraire, les deux croix, l'une sur la poitrine, l'autre sur la tête, servent à montrer plus spécialement que cet animal est un symbole du Sauveur souffrant; de même que, sur les anciens tombeaux, nous rencontrons souvent l'agneau portant sur la tête soit le monogramme, soit la croix (4). Quant à la colombe posée sur le symbole du Christ ou s'abattant sur son monogramme (5), elle n'est pas autre chose que le symbole du Saint-Esprit.

de bélier, dans les *Mémoires* de la Soc. des Antiq. de France, t. XXII, p. 225 et suiv., pl. V.

(1) Meliton. *Fragm.* dans Routh. *Reliq. sacra*, t. I, p. 116. Pitra, *Spicileg. Solesm.*, t. II, p. 64. Voyez ma dissertation sur Meliton, loc. cit., p. 64, et Weitzel, *Die christliche Passahfeier der drei ersten Iahrhunderte*, p. 24, note.

(2) Cette dernière peinture dans Bottari, *Scult. e pitt. sagre*, t. II, pl. 68; t. III, pl. 179.

(3) Lasteyrie, loc. cit., p. 236 et suiv.

(4) L'agneau avec le monogramme sur la tête sur un sarcophage dans les cryptes du Vatican: Bosio, p. 61 ; Aringhi, t. I, p. 293.; Bottari, pl. XXI. L'agneau avec la croix sur la tête sur deux autres sarcophages romains : Bosio, p. 63, 157 ; Aringhi, t. I, p. 295, 425; Bottari, t. I, pl. XXII. t. II, pl. L.

(5) Allegranza, loc. cit., p. 30, le prend pour un symbole de l'âme du défunt.

Si nous revenons à nos sarcophages, nous voyons que tous représentent le *repos du Christ dans la tombe*. A cela se joint une symbolisation, tant de ce qui a précédé ce repos, c'est-à-dire de la crucifixion qui est signalée comme sacrifice pour les péchés du monde, que de ce qui a suivi, savoir la résurrection et l'ascension, signes de la victoire sur la mort et de la délivrance du Sauveur, au nom duquel tout genou doit se plier. On voit, en outre, directement représentées sur le sarcophage du Vatican (n°. 4), le Sauveur ressuscité et l'adoration des deux Marie. Cette explication est confirmée par un sarcophage de Milan, qui reproduit ce qui s'est passé avant ce moment avec une autre apparition du Sauveur. C'est le sarcophage de Celsus dans l'église de S. Maria presso S. Celso (1), lequel date probablement de la fin du IVᵉ. siècle. La partie antérieure de ce sarcophage nous montre, au milieu, Jésus-Christ entre deux apôtres ; à gauche, la naissance et les mages d'Orient, et à droite, les deux scènes susmentionnées, savoir : d'abord le tombeau du Christ, vers lequel s'avancent les deux Marie dont l'une regarde la porte ouverte, tandis que l'autre élève ses regards vers l'ange qui se montre sur un nuage au-dessus du tombeau et annonce la joyeuse nouvelle de la résurrection ; en second lieu, l'apparition du Sauveur ressuscité au côté duquel Thomas porte la main. Ces deux scènes ne se trouvent, à notre connaissance, qu'une seule fois parmi les sarcophages de l'antiquité chrétienne.

Il résulte de ceci que les sculptures historiques, aussi bien que les sculptures symboliques expliquées plus haut, agrandissent considérablement le champ de l'ancienne iconographie chrétienne.

(1) Ces reliefs sont gravés dans Bugati, *Memorie storico-critiche intorno le reliquie e il culto di S. Celso*. Milano, 1782, p. 167 et suiv., pl. I. Une reproduction en plâtre de ce sarcophage existe au musée chrétien de l'Université de Berlin.

NOTICE

SUR LE

CHATEAU DE SALIES-SUR-SALAT,

(HAUTE-GARONNE),

Par M. Anthyme SAINT-PAUL,

Membre de la Société française d'archéologie, au petit-séminaire de Polignan.

Le pays qui formait autrefois l'ancien comté de Comminges présente encore de nombreuses ruines de châteaux-forts établis sur des collines, et qui datent presque tous des XIIe. et XIIIe. siècles. Plusieurs de ces châteaux sont, depuis environ trois ans, l'objet spécial de mes observations; et, même avant que la bonté de M. de Caumont m'ait fait admettre dans la Société française d'archéologie, j'avais formé le projet de lui envoyer le fruit de ces études. Elles ne sont pas bien importantes; mais mon but sera atteint si je puis contribuer à faire connaître nos vieux manoirs méridionaux, et indiquer les caractères qui les distinguent de ceux des autres parties de la France et semblent les rapprocher de ceux des bords du Rhin.

Je puis donc aujourd'hui présenter à la Société, et à son digne directeur, une notice sur le château de Salies-sur-Salat, qui est un des plus remarquables de la contrée et qui, datant en très-grande partie du XIVe. siècle, présente des analogies avec les autres.

Je divise cet article en trois parties: le premier paragraphe aura pour sujet le château de Salies; le second, la chapelle

de ce même château; dans le troisième, je tâcherai de résumer les caractères de nos vieux manoirs.

§ 1. Le château de Salies.

Salies est une toute petite ville de 900 à 1,000 habitants, située entre la rive gauche du Salat, dont elle est séparée par un quai nouvellement construit, et une colline au sommet de laquelle on voit se dresser une haute tour, d'un aspect pittoresque et imposant. C'est le donjon d'une ancienne forteresse dont les restes délabrés sont le seul monument de l'importance de Salies au moyen-âge. Alors, en effet, elle était le chef-lieu d'une lieutenance de viguerie et de judicature royale; des murs la défendaient, en partie, et un château très-bien fortifié, l'un des plus redoutables du comté de Comminges, et où l'on battait monnaie, la dominait. Son nom de Salies lui vient des salines qu'elle exploitait autrefois; elle s'appela successivement Salines, Salières, Saliers et Saliez.

Aujourd'hui, cette ville se trouve presque toute le long d'une rue resserrée, en partie, entre le Salat et le pied de la colline. On y voit quelques maisons peu remarquables, des XVIe. et XVIIe. siècles. Une petite halle, située tout près de cette rue, vers le centre de la ville et à la naissance de la colline, mérite quelque attention; elle paraît dater du XIVe. siècle. Sa forme est carrée ou barlongue; l'une de ses faces, qui regarde la rue, est seule dégagée, à l'extérieur. Deux grandes arcades en occupent la largeur et presque toute la hauteur. Leurs ogives retombent, au milieu, sur un gros pilier, formé de deux demi-colonnes cylindriques, séparées par une bande verticale, et couronnées d'un même chapiteau. Ce lourd chapiteau, couvert d'un abaque carré, aux angles émoussés, est orné de quelques volutes. La base de ce pilier n'a qu'un simple biseau.

Les trois autres côtés de la halle sont cachés à l'extérieur : l'un en entier par des constructions, les deux autres en partie par la pente de la colline. La lourdeur du pilier que je viens de mentionner, le style des moulures et des volutes de son chapiteau, me font rapporter cette halle à la première moitié du XIVe. siècle.

Le château de Salies, dont on voit de loin le donjon découronné, appartenait autrefois aux comtes de Comminges ; sa position et sa force le rendaient un des plus redoutables de la contrée. Il en est déjà fait mention dans un acte passé à Narbonne, en 1214, par Bernard V, comte de Comminges. Dans cet acte, il donne au cardinal Pierre de Bénévent, légat du pape Innocent III, le château de Salies, en gage de la fidélité qu'il promettait à l'Église romaine. On était alors à l'époque des guerres sanglantes avec les Albigeois, que Bernard V avait favorisées. Cet acte se trouve en entier dans la grande *Histoire du Languedoc*, par D. Vic et D. Vaissette. En voici un extrait :

« Item castrum de Saliis vobis, vel vestro nuntio assignabo pro securitate et firmitate ; et ut servem ea quæ promitto, et ut satisfaciam juxta voluntatem D. papæ et vestram, super capitulis pro quibus sum excommunicatus, et super aliis offensis meis, et ut observem juxta posse meum bona fide omnia mandata quæ mihi à D. papa, vel vobis, vel alio apostolicæ sedis legato, vel delegato facta fuerint, ex nunc fateor me præfatum castrum nomine R. E. (Romanæ Ecclesiæ) possidere, et illud quam cito volueritis et quomodocumque volueritis, corporaliter assignabo, et homines ipsius castri, quamdiu in R. E. (Romanæ ecclesiæ) fuerint potestate, custodibus castri, sicut ordinaveritis, juramenta securitatis faciam exhibere, nonobstante fidelitate quam mihi et filiis meis vel alii cuicumque tenentur. Item non procurabo, nec procurari permittam, ut ipsum castrum vobis, nuntiis vestris, sive custo-

dibus, per vim vel fraudem quomodolibet auferatur. Item castrum ipsum meis custodietur impensis, et juro, quod si aliquod de aliis castris meis pro cautione et firmitate recipere volueritis, illud requisitus à vobis, juxta præscriptam formam, vobis vel vestro nuntio assignabo, et dabo operam bona fide, quod Bernardus filius meus omnia quæ promissa sunt, juret, impleat et observet............. Et volo, et assentio, et concedo, ut si supradicta capitula, vel aliquod prædictorum et alia quæ mihi injuncta sunt a D. papa vel vobis, vel alio E. R. (Ecclesiæ Romanæ) legato vel delegato bona fide in perpetuum non servavero, supradictum castrum in commissum R. E. cadat, et excommunicatus, perjurus, et S. R. E. (sanctæ Romanæ Ecclesiæ) inimicus debeam ab omnibus reputari, offendi, damnificari, et apud omnes civitates, et castra et villas, et omnes potentes et nobiles viros, mihi omne refugium, commercium, et beneficium in omnibus denegetur. Actum est hoc publice Narbonæ, in palatio D. archiepiscopi Narbonensis XIIII kalend. maii, pontificatus D. Innocentii III, papæ, anno XVII; præsentibus, etc.

Le château de Salies fut presque tout entier reconstruit au commencement du XIVe. siècle, et considérablement réparé au XVe. Le donjon, une chapelle, et quelques vestiges de murs, sont aujourd'hui les seuls restes de cette forteresse. Sa vaste assiette, inclinée du nord-ouest vers l'est, le sud-est et le midi, est défendue, du côté de la ville (à l'est et au midi), par des rochers abrupts et, ainsi que vers le nord, par la pente raide de la colline. Du côté de l'ouest, où elle est moins rapide, le château était rendu moins accessible par un fossé. Le plan de ses ruines montre qu'il était composé d'une vaste cour, séparée par un fossé d'une petite enceinte qui se trouve à son extrémité nord-ouest, au sommet de la colline et qui renferme le donjon.

L'entrée du château et de la grande cour se trouvait vers

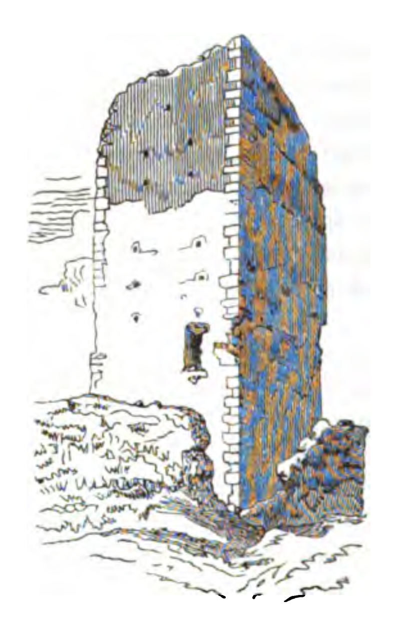
le sud-est, du côté de la ville, percée dans un mur épais qui, s'appuyant obliquement contre le mur d'enceinte, à droite, le joignait, à gauche, à un autre mur. Ce dernier, en suivant la direction du mur d'enceinte, dont il s'écarte néanmoins à mesure qu'il s'éloigne de la porte, forme avec lui le passage ou chemin de défilement qu'il fallait franchir en montant pour parvenir dans la grande cour, dont le sol, beaucoup plus élevé, est soutenu par le mur d'enceinte qui fait ainsi l'office de mur de terrasse.

La porte d'entrée paraît avoir été en ogive ; un grand arc bombé couronnait son épaisse embrasure, à l'intérieur du passage, et encadrait l'arc extérieur. Il n'existe aujourd'hui que le jambage droit, avec une petite partie de l'arc bombé. Au sud de la grande cour, il y avait peut-être autrefois une poterne. Tout près se trouve la chapelle, que je décrirai plus loin.

Le fossé qui défendait, à l'ouest, la première et la seconde enceinte sépare celle-ci d'un plateau situé ainsi en-dehors du château, et connu à Salies sous le nom de plate-forme. Il était autrefois bordé, en grande partie, d'un mur qui a dû être fort épais. Cet ouvrage et les fossés me paraissent une addition postérieure au XIVe. siècle.

Le donjon, placé dans la seconde enceinte, m'a paru antérieur aux autres parties du château. Il est roman ; sa forme est celle d'un carré long. Il a en longueur, y compris l'épaisseur des murs, 7 mètres 49 centimètres ; en largeur, 5 mètres 81 centimètres ; l'épaisseur des murs est de 1 mètre 43 centimètres. Tournée exactement vers l'orient, cette belle tour, outre le rez-de-chaussée, a conservé ses deux premiers étages et une partie du troisième. L'épaisseur des deux grands côtés diminue par un retrait, à l'intérieur, au niveau du plancher du 1er. étage ; celle des deux petits côtés reste la même jusqu'au 3e. étage.

L'entrée du donjon est percée au 1er. étage, dans l'un des petits côtés, à l'angle nord-est; postérieure au donjon, elle a remplacé l'ancienne porte à plein-cintre qui se trouvait vis-à-vis du même angle, dans un des longs côtés. Elle est aujourd'hui murée. La vue de ce donjon, que je présente, montre l'entrée actuelle et les traces de l'ancienne.



Le mur d'enceinte du nord du château et celui de l'ouest se prolongent, en descendant la colline, l'un vers l'est et l'autre vers le sud. Ils entouraient et défendaient la ville de Salies.

§ 2. Chapelle du château.

A l'intérieur et au sud de la grande enceinte se trouve une construction d'un aspect sévère et imposant. Un grand portail gothique, de longues fenêtres et un clocher-arcade annoncent

de loin sa destination religieuse. C'était la chapelle du château, et c'est encore aujourd'hui son monument le plus remarquable.

Sa forme est celle d'un rectangle allongé, tourné exactement vers l'orient, comme le donjon. Elle est divisée en trois travées, à l'intérieur. Le style de cet édifice paraît être celui du commencement du XIVe. siècle : il fut donc construit en même temps que le reste du château, mais non en entier ; la façade occidentale, le clocher-arcade, une grande partie du mur latéral du nord sont romans et paraissent aussi anciens que le donjon.

La porte de la chapelle se trouve dans le mur du sud, tout près de la façade occidentale ; elle est ogivale, sans tympan. Son archivolte, à l'extérieur, est formée de moulures toriques qui ne sont que le prolongement de celles des jambages. Elles n'en sont séparées que par un cordon horizontal orné de feuillages, et qui sert de chapiteau à deux colonnettes engagées, lesquelles décorent chacun des jambages. Leurs fûts, flanqués de l'onglet, sont le prolongement des deux tores de l'archivolte, flanqués aussi de l'onglet. Les moulures qui servent de socle et de base aux jambages de la porte, servent aussi de socle et de base aux colonnettes : de sorte que celles-ci tendent à devenir de simples tores, et n'ont rien de plus que les autres moulures, si ce n'est l'onglet et une plus grande saillie. L'archivolte est encadrée par un pignon aigu à l'extérieur, et, à l'intérieur de la chapelle, par un arc bombé qui repose sur deux jambages évasés.

Cette porte était précédée d'un escalier dont on ne voit que le remplissage, formé de pierres et de briques fortement liées par un ciment très-dur, comme celui qui a servi à la construction du château.

Une autre porte, précédée des traces d'une construction, était percée dans le mur latéral du nord. Elle est aujour-

d'hui murée. Un simple tore flanqué de deux cavets orne, à l'extérieur, son plein-cintre roman et ses jambages.

La chapelle était couverte d'une voûte d'arête dont les trois compartiments ou travées étaient séparés par deux arcs-doubleaux. Chacun de ces arcs-doubleaux repose sur deux colonnes demi-cylindriques, colonnes appliquées contre les murs latéraux; elles recevaient en même temps la retombée des formerets et des croisées d'ogive qui, aux angles, étaient soutenus par des consoles sculptées. Il ne reste, de cette voûte, que les formerets et les naissances des arcs-doubleaux et des croisées d'ogive.

Les chapiteaux des colonnes sont différents quant aux détails. Celui qui est le plus rapproché du portail montre deux monstres à figure humaine. Son tailloir est profilé d'une baguette, d'une gorge et de deux chanfreins dont l'inférieur est droit et l'autre renversé; ce dernier est un peu convexe. L'astragale est formé de moulures semblables à celles du tailloir, mais la baguette est remplacée par un biseau. Le chapiteau de la colonne correspondante, placée vis-à-vis la porte romane murée, a sa corbeille ornée de trois têtes humaines, séparées par de longues feuilles recourbées en-dehors. L'abaque et l'astragale ne diffèrent point de ceux du premier chapiteau. Les deux autres, qui supportaient le second arc-doubleau, celui qui séparait la nef du chœur, ont leurs tailloirs octogones et formés d'un simple filet. Leurs corbeilles sont couvertes de feuillages, parmi lesquels sont sculptés des personnages et des quadrupèdes dans le chapiteau de gauche. L'astragale de ce dernier est formé d'une espèce de torsade; dans celui de droite, l'astragale est profilé d'un cavet, d'un listel et d'un quart-de-rond renversé saillant sur ce listel.

Les nervures de la voûte ont toutes un gros tore pour principale moulure. Ce tore est très-saillant et forme l'intrados. Dans les arcs-doubleaux, il est flanqué d'un large onglet, et

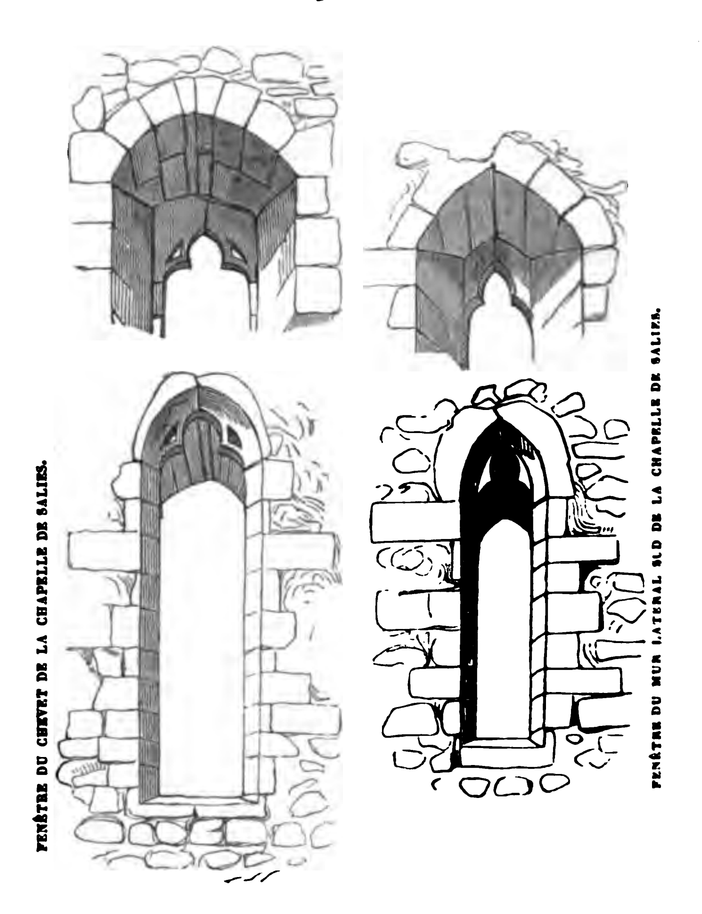
d'une baguette sur chacun de ses côtés. Dans les croisées d'ogive il y a aussi l'onglet, et une simple arête aux formerets.

Les trois travées de la voûte sont indiquées à l'extérieur par trois contreforts dont l'un, plus saillant, flanque le mur latéral du sud, près de la grande porte, et butte le premier arc-doubleau. Mais il n'a point son correspondant au mur septentrional. Les deux autres contreforts buttent le second arc-doubleau: l'un flanque le mur latéral du nord, l'autre celui du sud. Un quatrième contrefort, beaucoup plus gros et moins élevé que les trois autres, est appliqué contre l'angle sud-est.

Trois fenêtres simples, en forme de lancettes, éclairaient le chœur de la chapelle. Elles ont été établies, l'une au mur du chevet, et les deux autres aux murs latéraux; mais celle du nord est murée depuis très-long-temps. Voici les dessins de la fenêtre du chevet et de celle du mur du sud (Voir la page suivante). La première est plus large, et l'arc trilobé pointu qui orne l'intrados de son ogive, à l'extérieur, est percé à jour, tandis qu'il est plein dans la seconde où il est aussi plus petit. Toutes deux, à l'intérieur, ont leurs tableaux évasés, mais l'arc qui les couronne ne l'est nullement: c'est une ogive tronquée qui, dans la fenêtre du chevet, a ses branches fort inégales. Voilà une singularité dont je ne m'explique pas la cause. Les formerets de la voûte ne peuvent l'avoir occasionnée, car entre leurs sommets et ceux des fenêtres, dont les appuis sont peu élevés, se trouve une distance assez grande.

Une quatrième fenêtre, dont je présente aussi le dessin, était percée au-dessus et à droite de la porte. Plus large et moins longue que les autres, elle paraît avoir été divisée en deux baies par un meneau qui n'existe plus. D'après ce qui reste, on peut juger que les deux ogives secondaires encadraient chacune un arc trilobé pointu, et qu'un cercle entourant un trèfle occupait le vide entre ces petites ogives et la

grande. A l'intérieur, l'embrasure de la fenêtre est d'équerre, et son ogive n'est point tronquée.



FENÊTRE DU CHEVET DE LA CHAPELLE DE SALIES.

FENÊTRE DU MUR LATÉRAL SUD DE LA CHAPELLE DE SALIES.

Outre ces fenêtres, toutes ogivales, deux petites ouvertures romanes fort étroites sont pratiquées dans la façade occidentale. A l'intérieur, elle est à plein-cintre, et par l'évasement considérable de son arc et de ses jambages, elle devient assez

large. La seconde ouverture se trouve à droite de la première et plus bas. Elle est aussi pratiquée dans une même pierre, à l'extérieur, et son sommet est grossièrement taillé à plein-cintre. A l'intérieur, ses jambages s'évasent aussi, mais ils sont surmontés d'un linteau. Une autre ouverture existe dans le mur septentrional, à la seconde travée. Elle est taillée en ogive.



FENÊTRE AU-DESSUS DE LA PORTE.

Le clocher-arcade, qui surmonte le mur occidental, est couronné d'un gable aigu. Il est percé de trois arcades à plein-cintre disposées en triangle. Celle qui en forme le sommet est plus petite que les deux inférieures. Ces deux dernières sont inégales, et au-dessous se trouvent deux autres arcades plus larges, mais aveugles et coupées à l'intérieur par le formeret de la voûte.

Aujourd'hui, ce clocher renferme dans ses trois arcades les cloches de l'église de Salies. A l'intérieur de la chapelle, on l'a récemment flanqué d'une galerie à la hauteur des arcades, pour sonner les cloches. On y accède par un escalier, et elle est abritée sous un double égout en charpente ; la porte d'entrée a été bouchée par un mur percé d'une autre petite porte toujours fermée, ce qui fait que l'on ne peut pénétrer dans la chapelle qu'aux moments où l'on sonne les cloches.

J'ai remarqué, à l'intérieur de la chapelle, des traces de peintures, mais elles s'effacent chaque jour.

§ 2. Observations générales sur quelques châteaux romans de l'ancien comté de Comminges.

Dans une livraison du *Bulletin monumental*, M. de Caumont voulut bien faire insérer, l'année dernière, un petit article que j'avais eu l'honneur de lui envoyer et qui avait pour titre: *Coup-d'œil sur quelques châteaux de l'ancien comté de Comminges, des XII*e*. et XIII*e*. siècles.* Cet article est incomplet; je passerai rapidement sur ce que j'y ai dit, pour m'occuper plus spécialement de ce qui y manquait.

Le château d'Ausson, que j'avais cité parmi ceux des XIIe. et XIIIe. siècles, ne peut être antérieur au XVe.

Je ne puis ici qu'esquisser les caractères analogues que j'ai remarqués dans les 16 ou 17 châteaux romans que je connais. Toutes mes prétentions se bornent à faire connaître les résultats de mes observations pour que, si on les en juge dignes, on puisse les comparer à celles qu'ont fait avant moi des archéologues plus savants et plus judicieux.

Situation. — Nos vieux châteaux se trouvent sur des hauteurs ou sur des éminences, lorsqu'il en existe auprès du lieu qu'ils devaient dominer. Dans le cas contraire, ils sont en plaine. Celui de Pointis se trouve sur la rive droite de la Garonne; celui d'Aventignan, sur la rive droite de la Neste.

Disposition et forme des enceintes. — Les enceintes sont toujours au nombre de deux; la seconde, ordinairement plus petite, se trouve le plus souvent à l'extrémité de la première, ou grande cour. Sur les hauteurs, ces enceintes sont ordinairement irrégulières: la seconde, placée au sommet, renferme un donjon qui domine tout le château. Il en est de même en plaine, seulement les enceintes devaient être régulières. Le château dit de Gargas, près Gourdan, et celui de St.-Michel, quoique placés sur des collines, ont leur seconde enceinte régulièrement barlongue.

Tours d'enceinte et fossés. — Point de fossés ni de tours d'enceinte. Aucune des tours cylindriques que je connais ne m'a paru antérieure au XIVe. ou au XVe. siècle.

Entrées des cours. — A plein-cintre, quelquefois en ogive, souvent précédées ou suivies d'un chemin de défilement conduit le long du mur d'enceinte.

Donjon. — Placé dans la seconde enceinte. Quelquefois isolé, plus souvent lié aux murs d'enceinte ou à d'autres constructions ; il est barlong et petit. Le plus grand donjon que je connaisse, celui de Gourdan, n'a pas 8 mètres de long en y comprenant l'épaisseur des murs. Avec celui de Salies, il me paraît plus ancien que les autres. Le donjon de Sez est plus grand que celui de Gourdan ; c'est une tour romane, aussi barlongue.

Les tours de Gourdan et de Salies avaient leurs étages séparés par des planchers. Dans les autres donjons, une voûte en berceau plein-cintre couronne tantôt le rez-de-chaussée, comme à Pointis, à St.-Martory, à Roquefort, à Montespan, à St.-Paul, à Valcabrère ; tantôt le dernier étage, comme à Marignac et à Fronsac ; tantôt le rez-de-chaussée et le dernier étage, comme à Montoussé.

Les murs du donjon sont plus épais que les autres murs du château, mais ils ne dépassent jamais 1 mètre 80 centimètres. J'ai remarqué que les donjons les plus petits ont les murs les plus épais.

Le rez-de-chaussée a une grande hauteur quand il est voûté en berceau. On y descendait du premier étage par une ouverture pratiquée au centre de la voûte. Il servait sans doute d'oubliettes. L'entrée du donjon se trouve au premier étage. A l'intérieur, son embrasure est toujours à plein-cintre, ainsi que la baie extérieure ; mais, sous l'arc de celle-ci, il se trouve quelquefois un linteau qui rend l'ouverture rectangulaire, et l'arc plein-cintre n'est plus qu'un arc de décharge sur le linteau.

A St.-Paul, la porte d'entrée du donjon se trouve à la hauteur du second étage; mais le rez-de-chaussée était autrefois souterrain, car le sol extérieur, qui formait une éminence, a été aplani lors de la construction de l'église, à laquelle le donjon sert de clocher depuis long-temps.

Les donjons assez grands ont dû être habités, mais il en est de si étroits à l'intérieur, qu'ils n'ont pu servir que de tours d'observation. A Roquefort, dans une enceinte particulière, à St.-Martory, à Montespan et à St.-Béat, dans la seconde enceinte, j'ai remarqué une construction barlongue dans les trois premiers châteaux et irrégulièrement quadrangulaire dans le dernier. Ces quatre châteaux ont leurs donjons fort petits; la construction dont je viens de parler les surpasse de beaucoup, sans être aussi élevée, quoique plus haute que les murs d'enceinte auxquels elle se trouve liée. Ses murs sont les plus épais après ceux du donjon; son entrée se trouve au premier étage; les étages sont divisés par des planchers, et non par des voûtes. Cet édifice est donc une tour plus spacieuse, mais moins haute que le donjon, et qui, à cause des minces dimensions de ce dernier en longueur et en largeur, a dû servir d'habitation au seigneur du château.

Détails divers. — Dans les cours des châteaux se trouvent, soit à l'intérieur, soit adossées contre les murs d'enceinte, des traces nombreuses de bâtiments barlongs ou irréguliers, séparés dans le sens de la largeur par des murs de refend. Dans tous les châteaux que je connais, il ne reste que les fondements des murs de ces constructions.

A Roquefort, dans l'enceinte particulière que j'ai déjà citée; à St.-Martory et à Montoussé, dans la seconde enceinte, j'ai remarqué une petite salle, étroite et fort basse, qui, à cause des inégalités du sol, est souterraine par rapport à certaines parties du château et rez-de-chaussée par rapport à d'autres. Cette salle est barlongue à Roquefort, et irrégulièrement qua-

drangulaire à St.-Martory. Elle est voûtée en berceau. A Montoussé, sa forme est celle d'un pentagone irrégulier voûté en coupole.

A Montespan, j'ai remarqué aussi, mais en-dehors du château, une salle voûtée, semblable à celle de Roquefort, et au fond de laquelle se voit un autel roman en maçonnerie.



NOTE

SUR

LE GRAND CIRQUE DE ROME

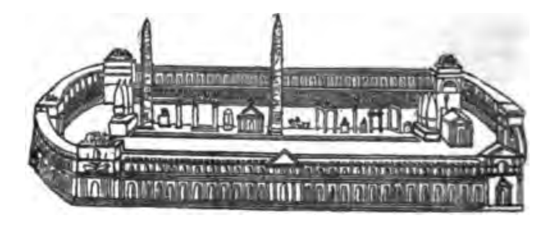
ET

SUR QUELQUES AQUEDUCS DE LA GAULE,

PAR M. DE CAUMONT.

LES CIRQUES.

La description sommaire de la mosaïque des jeux du cirque du musée de Lyon, que nous avons figurée dans un des derniers numéros du *Bulletin*, a déterminé un des membres de la Société à nous demander des éclaircissements sur les cirques, afin de mieux comprendre ce qui a été dit de la mosaïque de Lyon : je ne peux que renvoyer notre confrère à ce que j'ai dit il y a long-temps dans mon *Cours d'antiquités*, t. III ; mais, pour le satisfaire immédiatement, je vais reproduire la représentation du grand cirque de Rome, restauré par ceux qui ont



VUE GÉNÉRALE D'UN GRAND CIRQUE.

essayé de le décrire. Les anciens cirques étaient évidemment

faits à l'imitation de celui-là. On aura donc, par cette vue, une idée parfaitement nette des cirques en général.

La forme de l'édifice était celle d'un parallélogramme fort allongé, arrondi à l'un des bouts et carré ou légèrement convexe par l'autre. Les deux grands côtés offraient extérieurement deux ordres superposés, surmontés d'un attique et terminés par une terrasse. Des boutiques et des passages conduisant à l'intérieur du cirque occupaient le premier rang d'arcades (1). Six tours carrées, quatre aux points de jonction des grands et des petits côtés du cirque et deux aux extrémités, s'élevaient au-dessus des terrasses ; elles étaient ornées de quadriges ou de groupes de coureurs (2).

L'entrée, pour les chars, avait lieu par l'extrémité légèrement convexe du cirque ; douze arcades, non compris celle qui se trouvait sous la tour, fermées par des grilles, formaient les remises *(carceres)* où les chevaux étaient retenus avant les courses.

Il est facile de comprendre la disposition des siéges à l'intérieur d'un cirque : sur les deux grands côtés et sur l'hémicycle opposé aux *carceres*, s'élevaient plusieurs rangs de gradins au-dessus desquels était une galerie ornée de colonnes correspondant, à ce qu'il paraît, aux arcades extérieures du second ordre, et dans laquelle on pouvait circuler. Il y avait aussi, au-dessus des *carceres*, plusieurs étages de gradins, et c'était là, au-dessus de la grande entrée et dans la tour placée au centre des remises, qu'était la tribune réservée à l'empereur ou au magistrat qui présidait aux jeux.

Entre les siéges des spectateurs et l'espace destiné aux jeux

(1) Tacite, *Ann.*, XV—38.

(2) Les places disposées dans ces tours appartenaient aux sénateurs ou aux magistrats qui avaient droit à des siéges distincts des autres. Il paraît qu'à une certaine époque elles se transmirent par droit de succession.

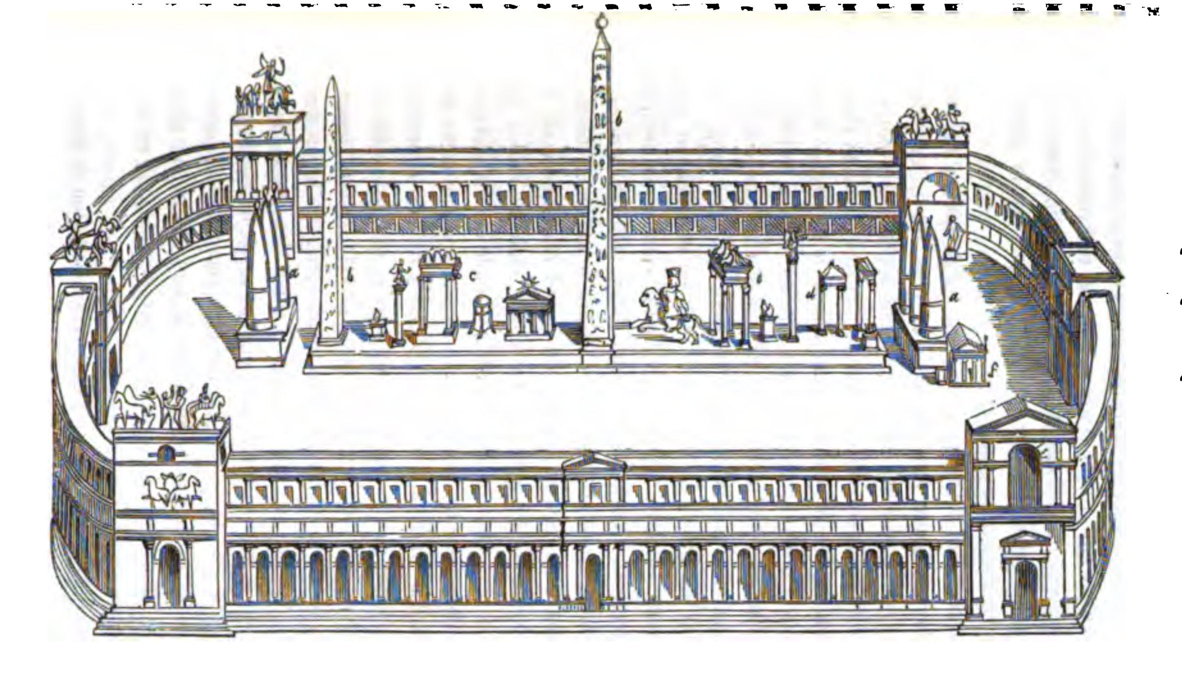
(area) était, dans quelques cirques, un canal large de 10 pieds et plein d'eau *(euripus)*, bordé d'une grille du côté de l'*area*. Mais tous les cirques n'étaient point entourés d'un fossé pareil : on n'en trouve aucune trace dans celui de Caracalla, à Rome, et dans plusieurs autres. L'*euripus* n'existait jamais du côté des *carceres*, où il aurait intercepté l'entrée du cirque.

Au milieu de l'*area* des cirques régnait une muraille haute de 4 pieds, large de 12 environ, s'étendant dans presque toute la longueur de l'enceinte. Cette construction, qui barrait le cirque longitudinalement, portait le nom de *spina*. Auguste fit élever, le premier, sur la *spina* un obélisque dédié au Soleil.

Il y avait aussi sur la *spina* des cirques de petits temples, des autels, des statues et sept boules *(ova)* portées sur des pivots, et qui servaient à indiquer le nombre de tours parcourus par les chars *(ova ad metas curriculis numerandis* (1)), et sept dauphins, portés aussi sur des piédestaux ou sur une architrave élevée sur des colonnes. Si quelques auteurs ont confondu les dauphins et les oves, il n'est pas douteux cependant qu'ils ne fussent distincts. Il paraît que les œufs rappelaient Castor et Pollux, et que les dauphins avaient été choisis en l'honneur de Neptune et parce qu'ils passent pour les animaux les plus agiles de la mer. Aux deux extrémités, et en-dehors de la *spina*, étaient toujours trois pyramides reposant sur un même soubassement et faisant l'office de bornes. C'était près de ces bornes *(metæ)* que les chars devaient tourner aux deux extrémités du cirque, en évitant de les frapper. Le point de départ était toujours placé de manière que les coureurs avaient à leur gauche la *spina* et les bornes.

L'image du grand cirque de Rome, reproduite dans l'ouvrage de Montfaucon, nous montre ces tribornes coniques élevées sur le même soubassement aux deux extrémités du cirque.

(1) Tite-Live, XLI—27. On élevait une boule à chaque tour.



VUE DU GRAND CIRQUE, A ROME, D'APRÈS MONTFAUCON.

Devant les *carceres*, Montfaucon place le temple de Murcia *(ædes Murciæ)*, qui plus probablement se trouvait sur la *spina*; car il aurait entravé les courses, s'il eût réellement occupé l'emplacement que lui assigne le savant Bénédictin. Voici, du reste, comment il explique les objets figurés sur la *spina*, dans sa restitution du grand cirque :

« La première chose qu'on trouvait sur la *spina* (à partir « des bornes faisant face aux *carceres*) était, dit-il, l'autel des « Lares, et d'un autre côté celui qu'on appelait *ara poten-* « *tium*, l'autel des dieux puissants. Ensuite venaient deux « colonnes avec un fronton : c'était comme le frontispice d'un « temple. Un tout semblable venait ensuite, dédié à Tutéline, « avec un autel à son côté, auprès duquel était une colonne « qui soutenait une statue de la Victoire : un carré long, de « quatre colonnes, sur lesquelles était un entablement qui « soutenait plusieurs dauphins; c'était là comme un temple « de Neptune. Cybèle, la mère des dieux, était tout auprès, « au bas du grand obélisque qui occupait le milieu et comme « le centre du cirque. Auprès du grand obélisque était le « temple du Soleil, qui selon Tertullien, était au milieu du « cirque..... Un trépied à côté de ce temple était la marque « d'Apollon, que les anciens distinguaient ordinairement du « Soleil. Le bâtiment à colonnes qui est à côté est couronné « de certaines pierres rondes et oblongues, qui ont la forme « d'œufs et que l'on appelait à cause de cela *ova curriculo-* « *rum*, les œufs des courses. On voyait après cela une statue « de la Victoire sur une colonne. L'autel des grands dieux « était sur la même ligne ; après quoi se voyait un obélisque, « plus petit que le précédent, qui était consacré à la Lune. « Les *metæ* ou bornes terminaient le tout, de même qu'à « l'autre bout. Ceux qui couraient sur des chevaux ou sur « des chars faisaient le tour de tout cela. »

S'il y a quelques conjectures dans cette restitution de Mont-

faucon, au moins savons-nous, par un grand nombre de témoignages, que les objets qu'il indique se trouvaient à peu près de la sorte disposés sur la *spina ;* et on s'explique cette profusion d'autels et de petits temples, en songeant que les cirques étaient dédiés au dieu Consus ou à Neptune équestre, et consacrés en même temps au Soleil, à Castor et Pollux et à d'autres divinités.

Les concurrents ou conducteurs de chars *(aurigæ)* portaient des espèces de livrées de couleurs différentes et formaient des partis ou factions. Il y eut d'abord quatre livrées, savoir : la blanche *(alba)*, la rouge *(russea)*, la bleue *(veneta)* et la verte *(prasina)*. Deux autres livrées furent ajoutées par Domitien : la pourprée *(purpurata)* et la dorée *(aurata)*.

Les spectateurs se passionnaient pour telle ou telle couleur, faisaient des paris pour le succès de telle ou telle faction. Dans la suite, les couleurs du cirque donnèrent lieu à de véritables factions politiques auxquelles appartenaient des milliers de citoyens. On sait que, sous Justinien, plus de trente mille personnes périrent à Constantinople dans une rixe élevée entre les partisans des verts et des bleus.

LES AQUEDUCS GALLO-ROMAINS.

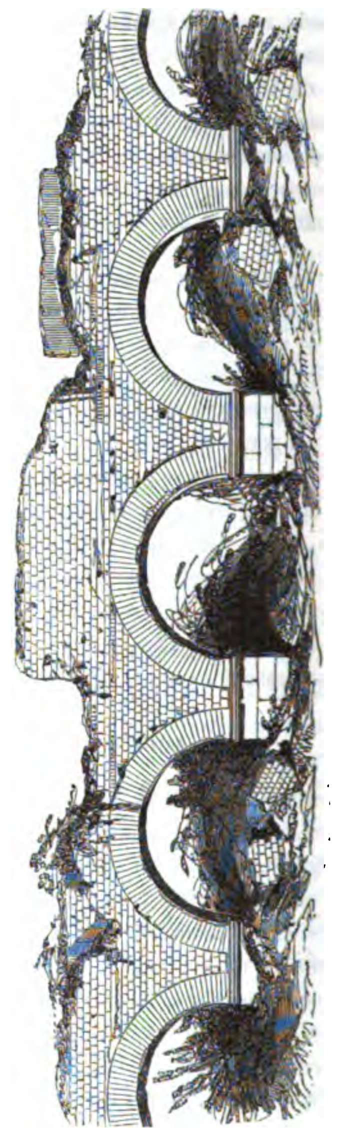
Les aqueducs élevés par les Romains dans le voisinage de toutes les villes un peu importantes, et souvent pour de simples bourgades, sont des monuments dont l'étude offre toujours le plus vif intérêt ; des monuments dont les ruines, semées dans toutes les directions sur le sol de l'ancienne Gaule, montrent, comme les voies romaines, *la puissance d'exécution* dont le peuple-roi nous a laissé tant d'autres preuves.

Les aqueducs, comme nos chemins de fer, suivaient, autant que possible, les pentes des vallées ; leurs canaux, recouverts de terre, parcourent des espaces considérables sans être appa-

rents. Mais, comme il fallait conserver un niveau constant, s'ils traversaient les vallées pour suivre la direction qui leur était assignée, le canal était pratiqué sur un massif de maçonnerie ou sur des arcades. Nous prendrons pour exemple, entre cent, l'aqueduc qui alimentait autrefois la ville d'Arles et qui, encore aujourd'hui, amène à St.-Remy l'eau nécessaire aux besoins de ses habitants; il avait sa prise établie dans les montagnes, entre la petite commune de Mollegès et Château-Lagoy.

Cet aqueduc décrivait des circuits assez considérables, afin de suivre la direction des chaînes de montagnes, en se prolongeant sur leurs pentes, d'après le système constamment suivi par les ingénieurs gallo-romains.

Après avoir traversé, porté sur un double rang d'arcades élevées, les basfonds des marais du pont



Victor Petit del.

VUE D'UNE PARTIE DE L'AQUEDUC, A BARBEGAL.

de Crau, puis les Champs-Élysées, l'aqueduc pénétrait dans la cité par un canal souterrain creusé dans le roc. Une fois arrivées dans la ville, les eaux étaient probablement reçues dans un vaste réservoir, qui, à l'aide d'un grand nombre de tuyaux de plomb, les répandait partout où il en était besoin.

La partie la plus curieuse et la mieux conservée de l'aqueduc est celle qui se voit vers Barbegal, à 2 lieues de la ville (V. la page 506). Deux canaux d'égale dimension, liés d'espace en espace par des massifs de maçonnerie très-bien ordonnancés, se prolongent l'un à côté de l'autre jusqu'à la colline, dans l'épaisseur de laquelle on a creusé la suite. Ce double aqueduc est porté par de grands arceaux circulaires, dont les pieds-droits sont faits en pierres de grand appareil, jusqu'à l'imposte qui reçoit la retombée du cintre. L'archivolte est composée de pierres plates et peu épaisses, adossées les unes aux autres. Les intervalles entre les cintres et la corniche qui les couronne sont comblés par des moëllons smillés, mêlés de quelques assises de briques (1).

Le transport des eaux de l'aqueduc, dans la partie de la ville placée de l'autre côté du Rhône, se faisait au moyen de conduits en plomb qui traversaient le Rhône, d'Arles à *Trinquetaille*, et dont on a retrouvé quelques fragments dans un état de conservation parfait.

La distance parcourue par l'aqueduc peut être évaluée à 9 lieues au moins. S'il eût suivi une ligne droite, il n'aurait parcouru que 6 à 7 lieues.

J'ai dit un mot de l'intéressant aqueduc qui conduisait les belles eaux de Bléré dans la ville de Tours (V. mon Mémoire sur le château romain de Larçay, près de Tours, t. XXII, page 308 du *Bulletin monumental*). Je le recommande aux études des antiquaires sérieux, aussi bien que celui de Luynes,

(1) V. *Guide du voyageur dans Arles*, par M. Jacquemin.

dans le même arrondissement, que j'ai décrit dans mon *Cours d'antiquités.*

Celui de Rodez et celui de Fréjus, dans d'autres contrées, sont aussi très-remarquables et ont été bien étudiés. J'ai dessiné en 1846 quelques parties de l'aqueduc de Fréjus, et je pourrai les publier plus tard dans le *Bulletin.* Fréjus est une des villes romaines où il y a encore beaucoup à voir et à étudier.

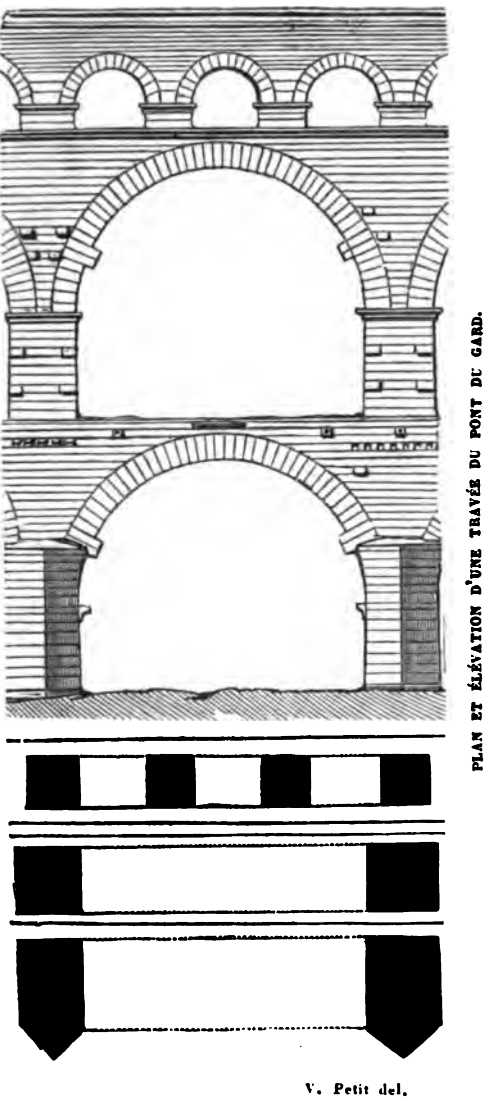
L'aqueduc de Nîmes est celui qui, en France, offre le plus d'élévation dans ses parties apparentes au milieu de la vallée du Gard, et celui qui a été le plus souvent décrit et dessiné. Ce magnifique édifice, situé dans la vallée du Gardon, à 3 lieues de Nîmes, est construit en pierres de grand appareil, d'énormes dimensions : chose assez rare dans les autres aqueducs, qui ont été presque tous revêtus de petites pierres.

On a accolé à l'édifice romain un pont moderne qui masque, d'un côté, la partie inférieure du monument et lui fait perdre quelque chose de son élévation (1).

L'excellence des eaux des fontaines (2) d'Airain et d'Eure, attestée par des inscriptions antiques, est sans doute ce qui a engagé les habitants de Nîmes à leur donner la préférence sur des eaux plus voisines : il fallait que celles d'Airan traversassent le Gardon, qui a des rives très-escarpées. Pour élever l'aqueduc jusqu'à leur sommet, on a construit deux étages de grands arcs; et un troisième rang de petites arcades, qui les couronne, supporte le canal. Le premier rang est composé de six arcs ; c'est sous l'avant-dernier que passe ordinairement le courant de la rivière, qui ne s'étend sous les autres que dans les crues extraordinaires; sa longueur est de 83 toises, et sa

(1) Les États de Languedoc firent refaire, en 1743, le pont actuel à la place d'un pont étroit établi précédemment contre l'aqueduc.

(2) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. V, p. 208.

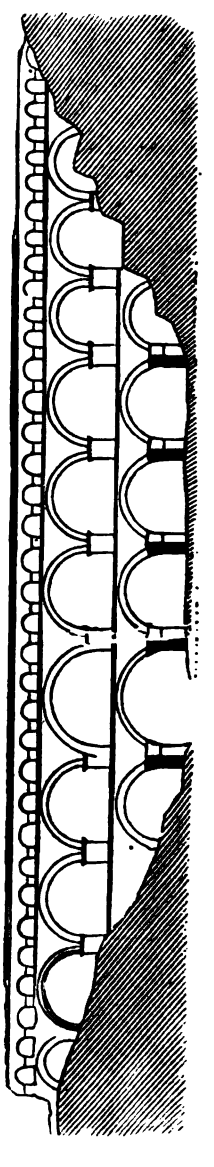


PLAN ET ÉLÉVATION D'UNE TRAVÉE DU PONT DU GARD.

V. Petit del.

hauteur, de 10 toises 2 pieds. Le second étage est composé de onze arcs, dont les pleins et les vides répondent à ceux du rang inférieur; sa hauteur est la même, mais sa longueur est de 133 toises 2 pieds. Le troisième rang est composé de trente-cinq arcades bien plus petites, puisqu'il y en a quatre dans l'étendue d'un seul des arcs inférieurs; ce rang n'a que 4 toises de hauteur; sa longueur est de 136 toises 3 pieds.

Le canal est revêtu intérieurement d'une couche de ciment de 3 pouces d'épaisseur; le fond est un blocage de petites pierres, de chaux et de gravier, formant une couche d'excellent mortier de 8 pouces d'épaisseur, et il est aussi entier que si on venait de l'appliquer (1).



VUE GÉNÉRALE DU PONT DU GARD.

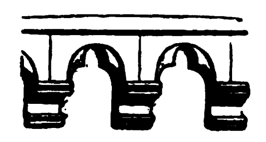
(1) J'ai observé, sur les parois du canal de l'aqueduc, une couche considérable de carbonate calcaire qui montre combien les eaux du midi de la France en sont saturées. Il est d'autant plus facile de distinguer cette incrustation des bords intérieurs du canal, que ceux-ci avaient été couverts d'une couche de peinture rouge insoluble, qui a persisté jusqu'à ce jour, et que l'on retrouve sous l'incrustation. Ce précipité calcaire, qui n'a pas moins de 1/2 pied d'épaisseur, indique la hauteur des eaux dans le canal. Il m'a paru que les premières couches

Toutes les pierres sont posées à joints secs; les blocs ont été tirés des carrières voisines; ils ont des bossages à leur parement, une ciselure à leurs joints et sont alternativement composés de carreaux et de boutisses, pour opérer une meilleure liaison.

Quoique les deux sources qui alimentaient l'aqueduc de Nîmes ne fussent, l'une (celle d'Airan) qu'à 4 lieues 1/2, et la seconde qu'à 4 lieues de cette ville, les canaux de l'aqueduc parcouraient près de 7 lieues, à cause des détours qu'on leur avait fait suivre pour conserver un niveau convenable.

Nous recommandons aux membres de la Société française d'archéologie de faire, chacun dans leur région, le dénombrement et le tracé des aqueducs gallo-romains qui peuvent y exister.

incrustantes avaient été abandonnées par des eaux un peu plus hautes que celles qui ont fourni les dernières, car la plus grande épaisseur de l'incrustation se trouve en général vers le fond du canal. De pareilles incrustations ont été observées dans l'aqueduc d'Arles et dans quelques autres.



NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE COMARQUE,

Par M. A. DE ROUMEJOUX,

Membre de la Société française d'archéologie, à Périgueux.

Depuis long-temps j'avais entendu vanter les ruines du château de Comarque; je les avais entendu comparer aux plus belles ruines de France. J'ai pu enfin les visiter au mois d'août 1859. Comme il arrive toujours, quand on entend faire l'éloge d'un objet ou d'une personne que l'on ne connaît pas, on se fait un type, on crée dans son imagination un tableau, un portrait qui, fort rarement, se rapproche de l'original. C'est ce qui m'est arrivé pour Comarque : je me l'étais figuré beaucoup plus considérable qu'il ne l'est en réalité; aussi ai-je, dans le premier moment, éprouvé une sorte de déception. Depuis, j'ai vu les splendides débris de Chalusset (près Limoges), qui sont de beaucoup plus étendus et qui se rapporteraient davantage à la forme que je m'étais tracée. Néanmoins, les ruines de Comarque n'en perdent rien de leur intérêt, de leur étendue, de leur curiosité, et elles valent bien la peine que l'on prend pour y parvenir.

Je vais essayer de les décrire et je parlerai en même temps des endroits remarquables de ce Sarladais, si fécond en souvenirs, que j'ai traversés pour m'y rendre.

Si j'eusse été seul ou, du moins, si je n'avais eu qu'un ou deux compagnons de route, j'aurais mieux vu et mieux étudié les détails ; mais nous étions dix : je n'étais donc point le maître absolu de mes actions. Je me trouvais à Fleurac dont les châtelains, qui ont précieusement conservé les traditions de la franche et vieille hospitalité périgourdine, avaient organisé pour nous cette intéressante excursion. Il n'y avait que moi qui eusse des prétentions plus ou moins bien fondées à l'archéologie : aussi, me trouvant seul de mon bord, il me fut peut-être plus facile de m'isoler un moment ; je le fis, du reste, avec plaisir pour échapper aux railleries de mes compagnons de route qui, s'ils sont fort aimables et fort spirituels, n'entendent que fort peu, je le dis tout bas, à l'étude des monuments et qui les regardent sans chercher à se rendre compte de l'usage auquel leurs diverses parties pouvaient servir autrefois.

Je ne sais pourquoi on est tant porté à considérer l'archéologue, qui cependant est de nature assez inoffensive et qui n'est ni plus vieux ni plus chauve que le commun des martyrs, comme un être extraordinaire, bizarre et raccorni, pétri d'idées gothiques et de théories antédiluviennes. Le temps, je l'espère, nous rendra justice.

Du château de Fleurac, on va passer la Vézère à gué, près de Lespinasse, joli petit village assis sur ses bords. De cet endroit, on distingue parfaitement à droite le château de Marzac, flanqué de ses tours et tourelles à toitures pointues, situé sur une colline fort élevée et dominant la vallée de la Vézère, défendue par de magnifiques rochers couverts de bois touffus et de la plus belle végétation.

Après Lespinasse, on traverse Fontpeyrine, pélerinage fort en renom dans le pays : la belle fontaine qu'on remarque en ce lieu sauvage est douée d'une vertu magique, et le 8 septembre de chaque année, la foule se presse à ses abords ;

toute femme qui, après certaines cérémonies, boit de cette eau miraculeuse, est assurée de devenir féconde.

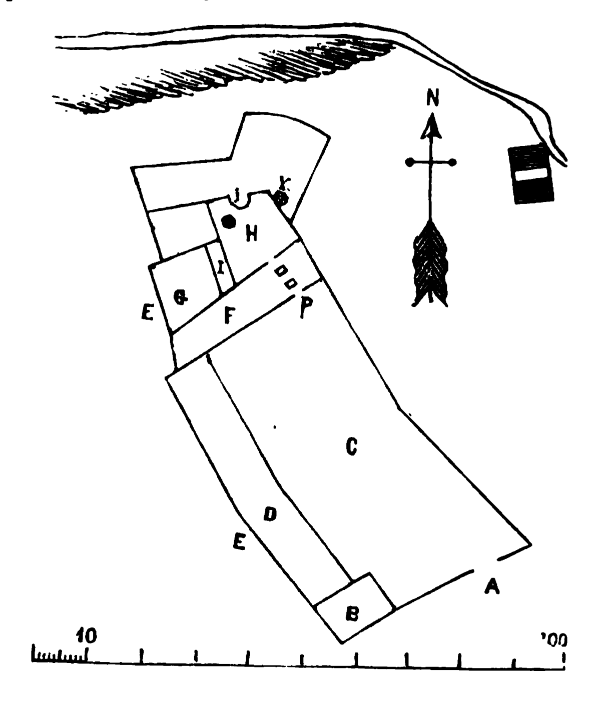
Les chemins, qui sont partout détestables, deviennent de plus en plus mauvais et souvent se changent en sentiers pierreux, ardus, glissants, dangereux même, serpentant aux flancs de coteaux arides et au travers des plus épais taillis dont chaque branche vous accroche et vous cingle peu agréablement le visage.

Enfin, on arrive à l'entrée du vallon de la Béone ou Béoune de Comarque. A droite, en débouchant dans le vallon, on admire le petit château de Laussel, ancienne demeure d'une branche de la famille de Comarque. Ce château, très-bien conservé, fait un fort bel effet : doré par le soleil dardant ses rayons sur les pierres jaunes qui ont servi à l'élever, il ressort vigoureusement sur sa pointe de rocher, et le lierre qui rampe sur ses murs donne plus de relief encore aux parties que le soleil frappe.

On traverse la Béoune. On appelle Béoune un vallon, toujours étroit et marécageux, où courent des milliers de petits ruisseaux ; ces marécages sont couverts de joncs élevés et d'autres plantes aquatiques ; on n'y peut passer à pied sec, même en été, et on prétend qu'un cheval et son cavalier ne pourraient sortir de certaines parties et y périraient engloutis dans la vase. Pendant ce trajet, on voit poindre devant soi, entouré de taillis épais, le donjon de Comarque, but de notre excursion. Enfin, nous arrivons au pied des rochers qui supportent le château : ces rochers étaient habités autrefois, ils en portent encore de nombreuses traces : on y remarque des niches et des espèces d'armoires taillées dans le roc et les trous servant de points d'appui aux poutres des maisons, ainsi que es rainures triangulaires des rampants des toits.

On monte au château en passant sous une première porte

qui probablement était la porte primitive et qui peut remonter au XIIe. siècle ; elle est à plein-cintre et le massif dans lequel elle est percée a plusieurs mètres d'épaisseur ; au-dessus de cette porte était une chapelle selon les uns, un corps-de-garde selon les autres ; je n'ai pu vérifier le fait, faute d'échelle. Cette porte se reliait au château par une courtine, aujourd'hui détruite, dont on pourrait suivre les traces en remontant vers l'angle sud-est du château ; mais il est très-difficile, au milieu des taillis et des ronces, d'en suivre exactement le contour. Ce massif n'est pas figuré sur le plan cadastral dont je donne un extrait.



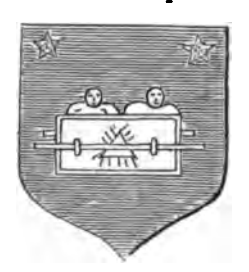
Avant tout, et pour mieux comprendre ce plan, voici les

notes que j'ai recueillies sur cette antique demeure. Je dois ajouter que, lorsque je suis allé à Comarque, je n'avais pas de plan entre les mains : aussi je n'ai pu le compléter avec une rigoureuse exactitude; tel qu'il est cependant, il peut donner une idée de l'étendue et de la forme extérieure des ruines.

Le château et la terre de Comarque, commune de Sireuil, arrondissement de Sarlat (Dordogne), furent l'apanage des aînés de cette maison jusqu'au commencement du XIIe. siècle, temps vers lequel Gérard de Comarque entra, comme chevalier hospitalier dans l'ordre de St.-Jean de Jérusalem. Soit que ce Gérard fût le dernier rejeton de sa branche, soit que sa famille voulût, à l'exemple de plusieurs grandes maisons qui avaient contribué au succès de la première croisade, donner un riche témoignage de munificence à l'ordre naissant de St.-Jean, tous les biens de la branche aînée de la maison de Comarque passèrent à cet ordre qui fit du château de Comarque le siége d'une de ses commanderies. Les commandeurs de St.-Jean le conservèrent jusqu'au XIIIe. siècle : ils le cédèrent alors, par échange, à la maison de Beynac. Cependant une partie des biens patrimoniaux avait été réservée aux puînés des premiers seigneurs de Comarque; cet apanage consistait principalement en une forteresse dite la maison noble de Comarque, séparée du château par un large fossé taillé dans le roc, et ses possesseurs conservèrent le droit de lever des hommes dans la châtellenie de Comarque pour former la garde de leur forteresse. Toutes les preuves d'une possession immémoriale sont consignées dans des lettres royales de Charles VII (29 janvier 1456); de Louis XII (1509) et dans un monitoire de 1600.

Raymond de Comarque rendit hommage, le 27 août 1400, au duc d'Orléans, comte de Périgord, pour sa maison de Laussel, située en la châtellenie de Montignac.

Jean de Comarque, écuyer, seigneur de Beyssac et co-seigneur de Laussel, obtint, le 29 janvier 1456, de Charles VII, des lettres contre le seigneur de Beynac; par ces lettres, « il appert que Jean de Comarque avait un notable et bel hôtel au lieu de Comarque, lequel de toute ancienneté a été bien fort, avantageux et *deffensable*, avec une belle et grosse tour, murailles, créneaux, de laquelle forteresse (fortilesse) ses prédécesseurs ont accoutumé d'être seigneurs de toute ancienneté et par tel et si long temps qu'il n'est mémoire du contraire; qu'ils avaient accoutumé de prendre des hommes dans la terre et châtellenie de Comarque pour faire le guet et garde, excepté depuis trente-cinq ans que l'exposant étant enfant et délaissé par son père et aïeul, et qu'ensuite étant absent pour le service du feu roi et du roi son fils, le fort de Comarque fut occupé par les Anglais. » Un autre Jean de Comarque, en 1506, seigneur de Laussel, co-seigneur de Beyssac, obtint des lettres du roi Louis XII, au sujet d'un titre et de l'écusson de ses armes (1) qu'il avait fait mettre dans la chapelle de Comarque, en l'église de Marquay, et que le seigneur de Beynac avait fait enlever. La même année, Jean de Comarque publia un *factum* contre ce seigneur, dans lequel, après avoir constaté son droit d'avoir une chapelle dans l'église de Marquay, il ajoute que la maison de ses prédécesseurs à Comarque était très-ancienne, et qu'ils étaient seigneurs de cette maison avant que les seigneurs de Beynac le fussent du château de Comarque; qu'il était de tradition et de notoriété publique que ce château était anciennement une



(1) Armes de la famille de Comarque : d'azur à une arche d'alliance d'argent surmontée de deux étoiles d'or (couronne de marquis; supports : deux lions); devise : CUM ARCA.

commanderie de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem et que les ancêtres du seigneur de Beynac l'avaient eu, par échange, des commandeurs de cet ordre ; enfin qu'à raison de cette maison de Comarque, Jean de Comarque avait plusieurs droits et prééminences à Marquay, tels que péage, ferrage, etc.

Jean de Comarque, 4e. du nom, obtint en 1600, contre le seigneur de Beynac, un monitoire portant que les seigneurs de Beyssac, du nom de Comarque, avaient joui, de père en fils et de temps immémorial, de la maison noble de Comarque, séparée du château de ce lieu par un fossé tracé dans le roc, avec un haut et ancien mur garni de créneaux et de canonnières qui le sépare du château; qu'en 1569, le château fut assiégé par le sénéchal de Périgord et le comte des Cars, lieutenant et gouverneur pour le roi audit pays; ce château ayant été forcé, il fut donné en garde à noble Claude de Martres, frère du sieur de Périgord, qui, voyant que l'un des murs de la maison des seigneurs de Beyssac était dommageable à la défense du château qui en était dominé, demanda au feu sieur de Beyssac de faire abattre les créneaux et canonnières, ce que celui-ci lui accorda sans tirer à conséquence et sans préjudicier à ses droits. Depuis, le roi ayant ordonné de raser le château, le sieur de Beyssac obtint, par la prière et médiation de ses amis, que cela n'aurait pas lieu, avec promesse de ne pas faire de dommage au pays.

La maison noble de Comarque, dont il est parlé dans les pièces que nous venons de citer, n'est pas indiquée sur le plan du cadastre; elle occupait une position plus élevée que le château vers le sud-est, en face de la porte marquée A sur le plan, porte que Claude de Martres obtint de faire ouvrir comme plus commode et plus utile que celle dont nous avons parlé plus haut. Comme le château, la maison de Comarque était fortifiée : elle avait des tours et d'épais remparts, mais il n'en reste que des fragments ruinés qui ne permettent pas de

juger même du plan général de l'édifice; des masses de décombres, de halliers et de taillis en défendent les approches. D'ailleurs, ce n'est pas la partie intéressante de l'excursion: arrivons au château.

En se rendant de la maison au château, on trouve bientôt le fossé de séparation mentionné dans le monitoire de 1600: il est très-large et très-profond, taillé dans le roc; il sert aussi de défense à l'entrée (A) de la première enceinte du château, fortifiée de plus par une tour quadrilatère (B), rasée maintenant à 8 ou 9 pieds du sol et qui remonte, autant qu'on en peut juger, à l'origine du château.

Quand on est entré dans l'enceinte (C), on trouve à gauche les communs du château, ce qui devait être des écuries et des magasins (D); ces bâtiments sont entièrement ruinés. Le mur marqué E est parfaitement conservé, il est percé de meurtrières et d'embrasures pour le canon; on reconnaît encore facilement les traces de cette réparation, rendue nécessaire par le nouveau système d'attaque et de défense. F est un fossé taillé dans le roc, séparant la première enceinte du château proprement dit; un mur en suivait les bords du côté de la cour, pour en rendre l'accès plus difficile et la profondeur plus considérable. G est le donjon qui plonge ses énormes fondements dans le fossé.—On pénétrait dans la cour (H) par une très-petite porte (P), du XIIIe. siècle, à laquelle on arrivait par un pont mobile fort étroit; les piliers qui le supportaient sont encore debout dans le fossé. Dans la cour (H), on voit encore l'orifice d'un puits comblé maintenant.

Le donjon, qui est la partie la plus intéressante du château, est du XIIe. siècle; il est parfaitement conservé: pas une pierre à l'extérieur n'a bougé et son profil est aussi pur qu'à son origine. Quand on est à sa base, on est comme écrasé par cette masse si élevée et si imposante. Le donjon de Bourdeilles, figuré dans le Compte-rendu des séances du Congrès

archéologique tenu à Périgueux en 1859, est moins élevé et d'un effet bien moins grandiose; du reste, la forme n'est pas la même : le donjon de Comarque est quadrilatère ou plutôt composé de deux quadrilatères accolés. Il est placé, ainsi que la tour (B), à l'angle sud-ouest du château; c'était la ligne de défense la plus faible, car, de ce côté, le château est dominé par un renflement des rochers sur lesquels il est bâti. L'ascension du donjon est très-difficile : l'escalier est rompu à une certaine hauteur et juste vis-à-vis d'une large fenêtre, de sorte qu'un faux pas peut vous précipiter à je ne sais combien de mètres de profondeur dans le fossé. Du reste, on n'est dédommagé par aucune vue agréable quand on arrive sur la plate-forme; cette plate-forme supporte une guérite fort élevée; elle est défendue, ainsi que le donjon, par des machicoulis dont les parapets sont percés de meurtrières; je n'ai point vu trace de créneaux. Ce donjon n'est point isolé, il fait partie du corps même du château; on n'y pénétrait que par une porte élevée de plusieurs mètres au-dessus du sol; il était séparé de la cour intérieure (H) par un mur fort épais qui formait comme une enceinte ou couloir fort étroit; je ne sais si cette partie (I) était à ciel ouvert ou recouverte d'une terrasse. Je ne croirais pas cette hypothèse inadmissible. Les croisées affectent la forme répandue partout à cette époque, elles sont à une grande hauteur.

Les côtés du château qui dominent la Béoune et un ravin très-profond qui y aboutit, étaient plus faciles à défendre, à cause des difficultés naturelles du terrain : aussi n'y voit-on pas de traces de défense particulière; il est possible qu'elles soient tellement ruinées qu'elles aient disparu sous les ronces et les décombres.

Dans la cour (H), on remarque une tour hexagone (J) qui contenait un escalier aboutissant aux appartements d'habitation; K est une tourelle avec un escalier.

L'intérieur du château est de diverses époques : on y voit des portes à plein-cintre; d'autres rappellent les formes usi tées aux XIIIe., XIVe. et XVe. siècles; les voûtes qui restent encore sont admirablement conservées; la principale est celle d'une salle basse, elle est à plein-cintre un peu surbaissé. Je ne crois pas que ce fût une chapelle : j'y verrais plutôt un magasin à vivres ou un lieu de dépôt d'objets précieux en cas d'attaque. Tout ce qui n'était pas pierre a été détruit, enlevé ou plutôt brûlé, car on distingue encore de nombreuses traces d'incendie sur les parois des murs intérieurs. J'ignore à quelle époque arriva ce dernier désastre. Quant à l'art, il ne faut pas le chercher à Comarque : il n'y a ni écussons, ni moulures, ni sculptures d'aucune sorte. On sait, du reste, que les demeures des seigneurs de ce temps ne brillaient que très-rarement par l'ornementation et l'ameublement; on cherchait, avant tout, à ces époques de luttes continuelles, de solides murailles bien épaisses, bien défendables; le luxe intérieur était inconnu; on n'avait que des chiens, des chevaux et des armes. Ce ne fut qu'au XVe. et au XVIe. siècle surtout que l'on commença à avoir de vrais ameublements. On réservait le luxe pour les églises. A ces époques de foi sincère, Dieu était mieux logé que l'homme, je crains bien qu'aujourd'hui ce ne soit le contraire.

Nous remercions ici, au nom de la Société française d'archéologie, les propriétaires actuels de ces belles ruines pour les soins qu'ils apportent à leur conservation; espérons qu'elles feront, pendant de longues années encore, l'admiration des voyageurs et de ceux qui étudient l'histoire du passé par les monuments. Espérons surtout qu'elles ne serviront pas de carrière aux habitants du pays : usage commode, mais trop répandu, auquel, du reste, il faut le dire, les propriétaires de Comarque ont mis un terme.

Après avoir visité Comarque, nous reprîmes nos chevaux

qui n'avaient probablement pas eu, les pauvres bêtes! la chance de faire comme nous un excellent déjeûner, et nous nous dirigeâmes, en traversant le bourg de Sireuil, vers les Eylies, forges remarquables montées à l'anglaise, mues par la Béoune. Cette belle usine appartient aux propriétaires de Comarque, MM. Festugières. Situé un peu plus loin que les forges, le village des Eylies, baignant ses pieds dans la Vézère, est adossé à de hauts rochers dans lesquels, comme dans une immense niche, on aperçoit les ruines d'un ancien château; il n'en reste que les débris d'une tour carrée et une partie de la façade, à un des angles de laquelle sont encore suspendues en encorbellement les premières assises d'une tourelle. Ces ruines sont d'un bel effet: jaunies et brunies par le temps, elles se détachent fortement sur le fond blanc du rocher.

A cet endroit, la Vézère, comme aux environs de Marzac et de Lespinasse, court au travers de rochers admirables de forme, de couleur et de végétation. Le village de Tayac, situé sur les bords en les remontant, possède une église que malheureusement, faute de temps, je n'ai pu visiter. Le portail, autant que j'ai pu en juger, de ma selle, est de la fin du XII[e]. siècle et orné de sculptures. On m'a fait remarquer un énorme contrefort situé à un des angles du chevet et d'un profil singulier. De l'autre côté de la Vézère, presque en face de Tayac, sont des rochers qui furent autrefois habités et fortifiés. Il n'entre pas dans les bornes de cet article, déjà trop long, d'en faire la description. Enfin, après avoir traversé la rivière au gué de Laugerie où l'on trouve de nombreuses tombes (1) en pierre, nous revînmes à notre point de départ après sept ou huit heures de cheval et suffisamment éreintés, passez-moi le mot qui est un peu trivial, mais qui est l'expression vraie de la situation.

(1) Du moyen-âge.

UNE VISITE

AU

MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN,

PAR M. DE CAUMONT.

La ville de Rouen présentait, il y a quelques jours, à l'occasion du Concours régional d'agriculture, une animation extraordinaire : cette grande solennité agricole, les séances de l'Association normande et de la Société française d'archéologie, la belle exhibition d'objets d'art, organisée par une commission d'archéologues distingués, enfin, l'exposition d'horticulture, avaient attiré une foule considérable dans cette métropole. J'ai profité d'une apparition faite à Rouen, pendant la grande semaine, pour visiter toutes ces curiosités et le musée.

Le musée d'antiquités de Rouen s'améliore de jour en jour : deux salles y ont été annexées. Dans l'une on a disposé, dans des montres vitrées, les objets nombreux qui appartiennent à la période gallo-romaine et à la période celtique; dans l'autre, qui contiendra les pierres sculptées provenant de Lillebonne, on va placer la grande mosaïque trouvée, il y a vingt-cinq ans, dans la forêt de Brotonne, et qui, depuis lors, était restée par fragments dans des caisses. Ce beau pavé sera appliqué contre un des murs, en guise de tenture. Selon les principes de la Société française d'archéologie, tout ce qui sera disposé dans les deux salles dont je viens de parler appartiendra, sans exception, aux temps anté-

rieurs au moyen-âge : on ne fera pas de mélanges, d'anachronismes, comme dans la plupart des musées, où les objets sont rangés à telle ou telle place, suivant leur taille et la manière plus ou moins facile avec laquelle ils peuvent s'encadrer.

La disposition par époques est la méthode naturelle de classification pour un musée archéologique : M. Pottier a bien fait de l'adopter pour celui de Rouen; mais il nous reste à réclamer de lui un catalogue raisonné de tous les objets. Rédigé par lui, ce catalogue serait intéressant et instructif, car personne ne connaît mieux l'histoire de l'art que M. Pottier : ce serait un traité d'archéologie. En attendant cette publication, que nous avons instamment réclamée depuis long-temps, nous allons jeter un coup-d'œil sur quelques fragments gallo-romains du musée, dont nous avons pu prendre des esquisses.

Ce sont d'abord les sarcophages que l'on voit à gauche de la porte d'entrée : le premier, que j'ai cité il y a long-temps, est orné, sur la face antérieure, de deux têtes ou masques et de boucliers enlacés (V. la page suivante, fig. n°. 2) ; il ne porte pas d'inscription. Sa longueur est de 2m. 45; sa largeur, de 0m. 74; sa hauteur sous le couvercle, 0m. 60. Ce dernier est arrondi, comme le montre la coupe.

Ce tombeau a été trouvé dans la rue du Renard, où on avait exhumé aussi un cercueil décrit par M. H. Langlois, en 1827.

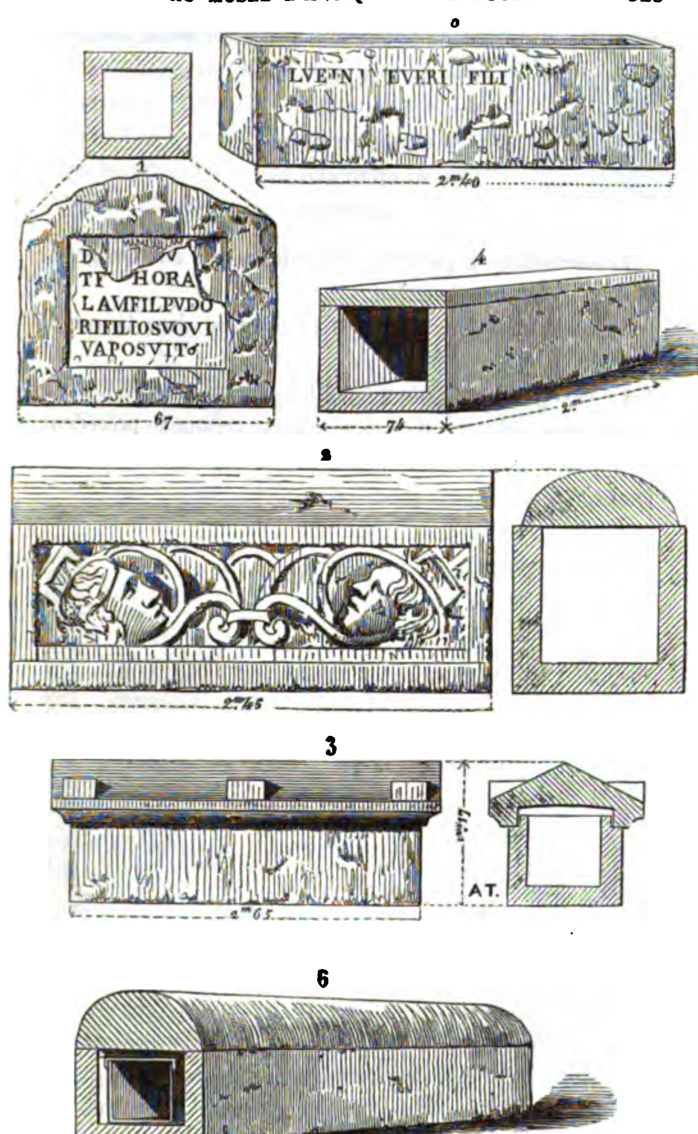
Le tombeau *o* n'a plus son couvercle, mais il porte l'inscription suivante :

VERINI EVERI FILI

qu'on peut, je crois, compléter ainsi :

D. M. SEVERINI SEVERI FILII.

Sur le cercueil *o* est posé un cippe qui recouvrait une urne et qui vient de Lillebonne. Une table de marbre



TOMBEAUX DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN.

incrustée dans la face antérieure porte les mots suivants :

D. M.
TE HORA
LLAVI FII PVDO
RI FILIO SVO VI
VA POSVIT

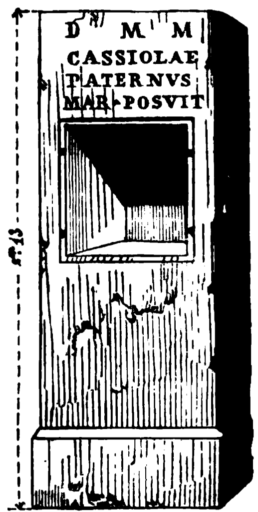
Le sarcophage de pierre n°. 6 renferme un sarcophage en plomb. Il est dans le préau.

Sa longueur est de 2^{m}. 40. Il a été trouvé dans la rue du Renard.

Le sarcophage n°. 3, de 2^{m}. 65 de longueur (p. 525), muni de son couvercle, est placé dans le préau comme le précédent. J'en donne une esquisse et une coupe d'après les dessins de feu M. Thiollet. Il n'a pas d'inscription.

A côté on voit le grand cippe qui suit et au centre duquel une cavité carrée avait été pratiquée pour loger une urne cinéraire, enfermée au moyen d'un grillage. L'inscription suivante surmonte cette cavité.

1

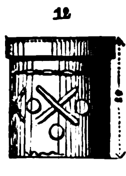


D. M. M.
CASSIOLAE
PATERNVS
MAR. POSVIT

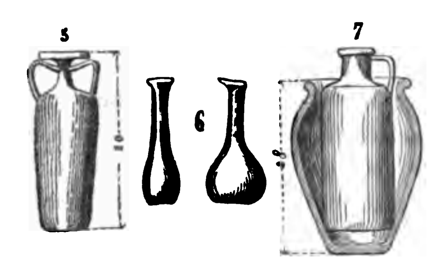
La hauteur du cippe est de 2^{m}. 13. Il devait être adossé à un mur et surmonté d'une autre pierre faisant l'office de chapiteau.

L'urne cylindrique en plomb, ornée de baguettes perlées croisées, que voici (12, p. 527), nous montre le système d'or-

nementation que les cercueils en plomb de la même époque trouvés à Rouen, à Angers, à Beauvais et ailleurs, nous présentent également. Cette urne curieuse a été trouvée à Roncherolles, près de Lillebonne, et donnée par M. Fauquet.

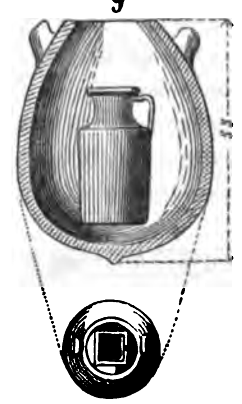


Les quatre vases qui suivent ont été dessinés au musée



d'antiquités par M. Thiollet, qui les avait fait graver pour le *Bulletin monumental.*

Le musée possède plusieurs jarres gallo-romaines; dans l'une était, dit-on, une urne cinéraire en verre.



Le même fait a été constaté dans plusieurs cimetières romains de diverses parties de la France. Les urnes en verre devaient, encore plus que les urnes en terre cuite, être protégées contre la pression des terres; et quand on ne leur faisait pas une caisse, soit en bois, soit en pierre, le parti le plus simple et le plus expéditif était de les introduire dans des jarres en terre cuite. Ces jarres avaient toute la solidité désirable et ont pu résister

pendant dix-huit siècles, puisque l'on en a trouvé de presque intactes dans plusieurs localités.

Le musée de Rouen est riche en urnes de verre et en objets de toute sorte de l'époque romaine.

Les pierres sculptées apportées de Lillebonne, qui se trouvent sous les arcs du préau, seront rangées dans la salle consacrée aux antiquités gallo-romaines. Nous en avons précédemment figuré deux ou trois dans le *Bulletin monumental;* on a pu en apprécier l'intérêt.

Lillebonne possède encore quelques-unes de ces pierres sculptées: nous en avons compté dernièrement trente-deux et quelques fragments dans l'appartement qui surmonte les remises destinées aux pompes à incendie, près de l'hôtel-de-ville, à côté du théâtre. Si ces pierres ne pouvaient être disposées plus convenablement pour être vues, on pourrait peut-être transporter les plus intéressantes à Rouen. Du reste, personne n'est plus opposé que moi aux déplacements de ce genre: j'aime infiniment mieux voir les objets sur place, là où ils ont été trouvés, que dans des musées éloignés où ils sont confondus avec d'autres objets venus de différents points. Ce n'est donc que s'il y a *nécessite absolue* qu'il faudrait déplacer les pierres dont je parle, et si la municipalité de Lillebonne refusait de leur donner un local plus convenable.

Je termine cette note sur la partie gallo-romaine du musée d'antiquités de Rouen par le dessin de deux pierres portant des inscriptions tumulaires.





Je présenterai, dans un autre article, les figures de quelques autres objets de cette belle collection.

CHRONIQUE.

*Ouverture de la XXVIII*e*. session du Congrès scientifique de France à Bordeaux, le* 16 *septembre* 1861. — Le programme du Congrès scientifique de France, dont la session s'ouvrira le 16 septembre dans la belle ville de Bordeaux, a été publié. Ce programme est plus considérable que tous ceux qui l'ont précédé : les questions, au nombre de 200 pour les différentes sections, sont toutes d'un haut intérêt, de telle sorte qu'on voudrait les voir traiter toutes. Il est à craindre que cela soit chose impossible dans une session de dix à douze jours au plus ; mais au moins les plus importantes seront abordées ; les autres seront renvoyées à la session suivante. Commençons donc par remercier les hommes éminents qui ont rédigé ce programme : M. Ch. Des Moulins d'abord, et son collègue au secrétariat-général, M. Raullin, puis le savant membre de l'Institut des provinces, M. Baudrimont, professeur à la Faculté, qui a plus que personne concouru, avec les secrétaires, à la composition de ce programme intéressant et varié.

Les questions formulées spécialement pour la section d'histoire et d'archéologie sont au nombre de 56 : nous ne les reproduirons pas ici, parce qu'elles se trouvent aujourd'hui dans les mains de tout le monde, la convocation ayant été faite de la manière la plus large et la plus libérale.

Nous engageons les membres de la Société française d'archéologie à se rendre au Congrès de Bordeaux : ils pourront faire en y allant un cours complet d'archéologie, soit en étudiant les murs gallo-romains de Tours, le château et l'aqueduc de Larçay (V. la page suivante), les églises de la métropole de la 3e. Lyonnaise ; soit en voyant à Poitiers d'autres ruines romaines : le baptistère de St.-Jean, monument unique des premiers siècles chrétiens, qui a si souvent occupé les antiquaires depuis que M. de Caumont l'a signalé, en 1830, à leur attention ; les églises romanes de cette ville, sa belle cathédrale ; l'église et le tombeau de Ste.-Radegonde, et le palais (V. la page 531),



MURS GALLO-ROMAINS DU CHATEAU DE LARÇAY.

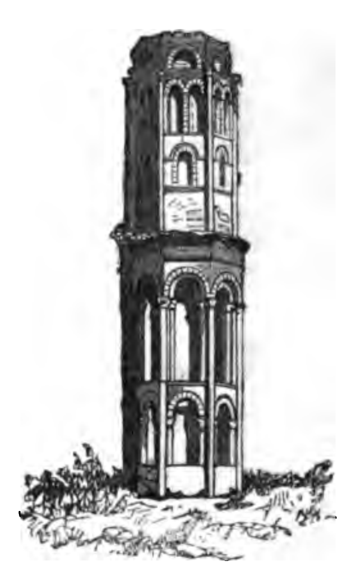


LE PALAIS DE POITIERS.

monument d'architecture civile des plus grandioses et des plus mposants.

Le musée archéologique de Poitiers renferme, pour l'épigraphie, quelques morceaux intéressants.

On pourrait s'arrêter entre Poitiers et Angoulême pour visiter les ruines de la grande église de Civray, dont la tour octogone est toujours debout.

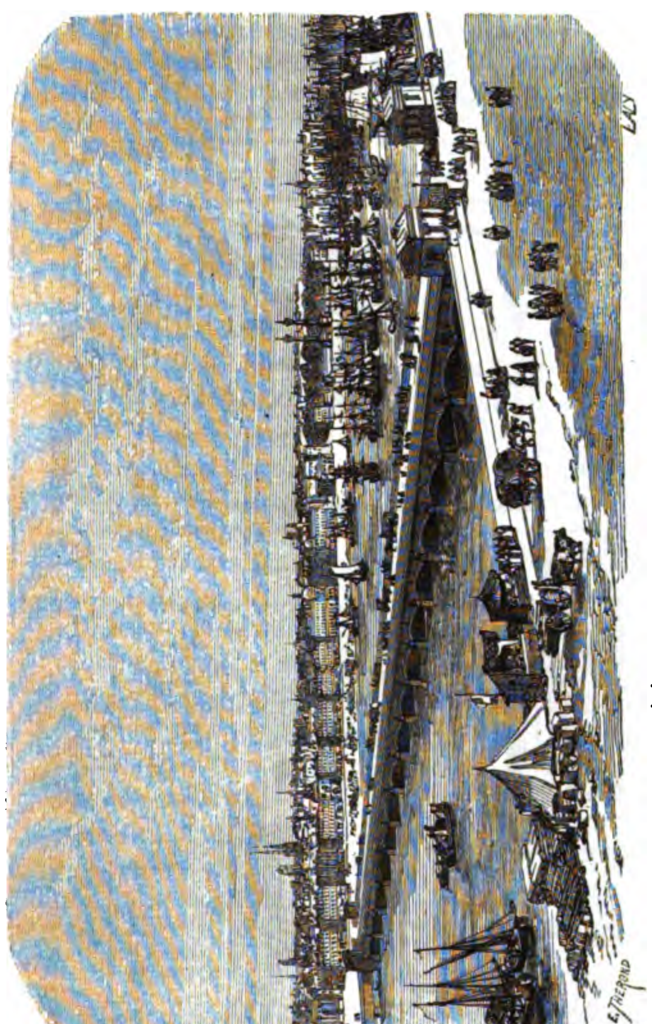


A Angoulême, il faudra faire une station pour visiter la cathédrale à coupoles et l'église nouvellement construite par M. Abbadie. D'autres églises, du même architecte, montrent leurs flèches en pierre dans le département de la Gironde. M. Léo Drouyn et les antiquaires de Bordeaux indiqueront aux archéologues, à leur arrivée, ce qu'ils auront de curieux à visiter.

On pourrait s'arrêter à Libourne pour visiter St.-Émilion, dont les monuments méritent bien d'être étudiés ; on en trouvera la description sommaire dans le procès-verbal de l'excursion qu'y a faite, en 1842, la Société française d'archéologie.

Le panorama de Bordeaux, vu de l'entrée du grand pont, est ma-

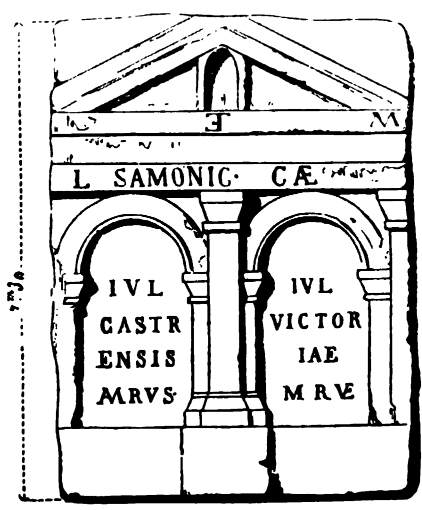
gnifique. On embrasse de là toute la cité qui recevra, cette année,



VUE GÉNÉRALE DE BORDEAUX PRISE AU-DELA DU GRAND PONT.

le Congrès scientifique de France.

Bordeaux offrira aux archéologues son musée épigraphique



THIOLLET. DEL.

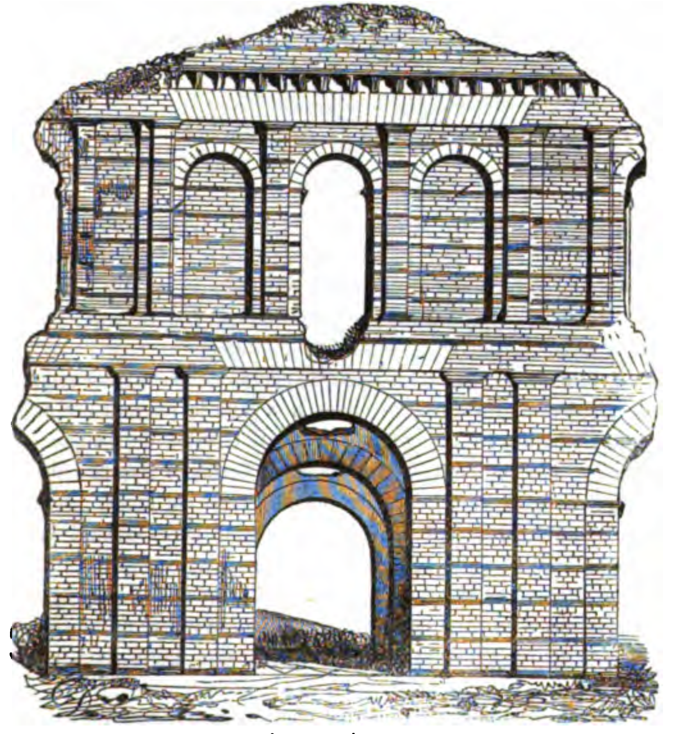


QUELQUES PIERRES FUNÉRAIRES DU MUSÉE DE BORDEAUX.

extrêmement curieux, et dont les pierres sont malheureusement entassées dans une salle obscure et étroite.

Les observateurs pourront rétablir mentalement, à l'aide des anciens plans de Bordeaux et du plan de la ville gallo-romaine publié dans Dom Devienne, l'étendue du *castrum* romain, et rechercher l'ancien emplacement du port et de la porte Navigère.

Les ruines des arènes devront attirer d'une manière spéciale l'attention des archéologues.



GRANDE ENTRÉE DES ARÈNES DE BORDEAUX.

La grande entrée occidentale est la seule qui existe aujourd'hui : elle est encore entière. La porte principale a 27 pieds de

hauteur sur 18 de largeur ; au-dessus de cette porte existe une fenêtre cintrée entre deux arcades bouchées ; le tout est couronné par une corniche avec des consoles supportant un attique.

Cette ordonnance était la même dans tout le pourtour de l'édifice. Ce qui frappe dans la décoration du monument, c'est le parti qu'on a tiré de la brique pour figurer les moulures et les entablements : les chapiteaux des pilastres sont formés de briques, et cette opposition de la couleur rouge sur le gris de la pierre a dispensé d'un travail plus difficile, en produisant autant d'effet que des reliefs même assez considérables.

L'arène avait 231 pieds sur 165, et l'on estime que les massifs supportant les siéges en avaient 87.

La hauteur de l'édifice était de 62 pieds.

Soixante arcades donnaient accès à la galerie intérieure.

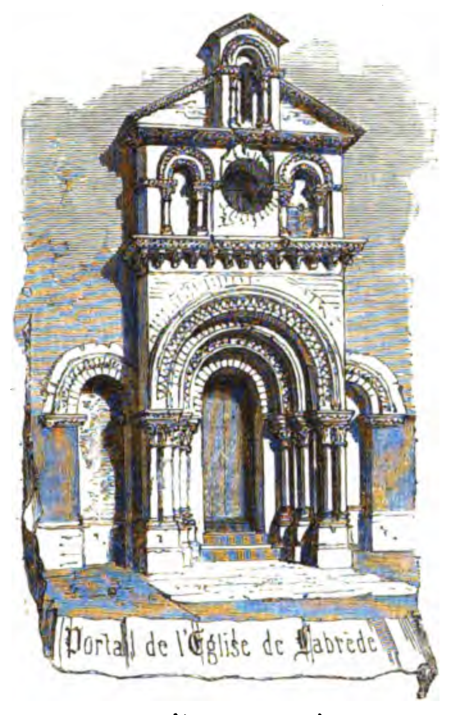
Le style roman de la Gironde offrira des types fort intéressants qui pourront être étudiés à Bordeaux dans l'église de Ste.-Croix, déjà si souvent figurée; aux environs de la ville, dans des communes qui seront indiquées par M. Léo Drouyn, par M. Des Moulins et M. le comte de Chasteigner.

L'église de La Brède, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bordeaux, est curieuse ; mais il a fallu la reconstruire en grande partie (V. la page suivante). L'église de Loupiac-Cadillac mérite aussi d'être signalée. Certaines façades des églises romanes de cette région ont un cachet particulier, dont on prendra facilement une idée très-exacte en examinant les nombreux dessins de M. Léo Drouyn.

On verra dans la crypte de St.-Seurin plusieurs sarcophages en marbre d'un style analogue à celui qui se trouve au musée, et que M. de Caumont a depuis long-temps figuré dans son *Abécédaire d'archéologie.*

La ville de Bordeaux renferme d'autres monuments curieux, parmi lesquels il faut citer en première ligne la cathédrale St.-André. Mais cet aperçu suffit pour prouver que les antiquaires pourront voir et étudier des monuments de tous les âges, en même

temps qu'ils entendront au Congrès des communications instructives et d'un haut intérêt.



FAÇADE DE L'ÉGLISE DE LA BRÈDE.

Nous n'avons parlé que des choses ayant trait à l'archéologie. Au point de vue des sciences naturelles, de l'agriculture, des sciences physiques, que d'intérêt ne trouvera-t-on pas au Congrès de Bordeaux, qui compte parmi ses organisateurs, avec le savant président de la Société Linnéenne, secrétaire-général, M. Des Moulins, des hommes tels que MM. Raullin, Baudrimont, Manès, Durieu de Maisonneuve, Petit-Laffitte, et tant d'autres savants naturalistes connus par des publications importantes?

Séance de la Société française d'archéologie à Laigle, le

18 *juillet.* — Le Congrès agricole et industriel de l'Association normande s'ouvrira le 18 juillet prochain, à Laigle.

La Société française d'archéologie tiendra, le même jour, séance à 8 heures du soir.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. —Sont nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. Le baron DE THOULOUSET, propriétaire, à St.-Sever (Landes);
Louis DE SIGAND BRESC, au château de Bresc, près Aups (Var);
Raymond POULLE, avocat, à Draguignan;
Félix CLAPPIER, substitut, à Grasse (Alpes-Maritimes);
L'abbé TISSERAND, chef d'institution, à Nice;
DE LA FAYE-LHOPITAL, propriétaire, à Rennes;
ELOUIS, banquier, à Caen.

M. Clappier est nommé inspecteur de la Société, pour le département des Alpes-Maritimes.

Sont nommés inspecteurs de la Société en Algérie :

MM. Henri HUGUES, juge de paix, à Tlemcen (pour la province d'Oran);
Adolphe BERTHAUD, rue Sainte, n°. 2, à Alger (pour la province d'Alger);
CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Constantine (pour la province de Constantine).

Congrès artistique à Anvers, le 19 août. — La Commission instituée pour l'organisation de la grande fête artistique qui doit avoir lieu à Anvers au mois d'août prochain, ayant demandé au *Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers* quelle part il se réservait de prendre à cette solennité internationale, le Cercle a pensé que les traditions de la vieille École flamande dont Anvers était le centre, et le rang que son École occupe dans l'histoire de l'art, l'autorisaient à prendre l'initiative d'un *Congrès universel*, dans lequel seraient discutées des questions dont la solution intéresse les artistes de tous les pays, sans distinction d'écoles ni de systèmes.

La convocation de ce Congrès vient de paraître, et parmi les

considérations développées dans cette lettre nous avons remarqué les passages suivants :

« La Renaissance, qui ne sépare point les éléments essentiels à l'art a, comme le moyen-âge, sa forme, son type, qui marque dans l'histoire architecturale. La décadence même, dont le style rocaille est le dernier terme, nous a laissé des édifices d'un intérêt incontestable, où l'art, pour être dégénéré, ne se distingue pas moins par une forme spéciale et caractéristique. Si nous manquons aujourd'hui d'originalité, n'est-ce point parce que nous avons abandonné l'alliance ancienne des arts plastiques, et que chacun d'eux se renferme dans une sphère particulière ? En rétablissant l'accord qui existait entre eux, n'aurons-nous pas l'unité, la forme originale, qui nous manque et que nous demandons vainement aux souvenirs du passé ? Enfin, cette question ne se résout-elle point par une *réforme dans l'enseignement artistique* ? Et, dans ce cas, quelle doit être cette réforme ?

« A côté de ces questions techniques, nous avons voulu en poser d'autres pour appeler la discussion sur les principes généraux.

« Pour peu que l'on soit initié au mouvement artistique de notre époque, on n'ignore point qu'il s'est produit dans ces derniers temps une lutte des plus vives entre deux principes : l'un cherchant dans la pensée la source de toute inspiration ; l'autre accordant une importance plus grande à l'exactitude de la reproduction matérielle. Ces deux principes ont été défendus avec acharnement, et des conséquences extrêmes ont été tirées. Tandis que les uns soutenaient que la philosophie ne vaut rien dans l'art, et, partant de cet aphorisme, élevaient sur les ruines de l'idéal le culte de la réalité objective, les autres déclaraient ce système fatal et demandaient un retour aux idées fondamentales qui ont donné naissance aux grandes manifestations artistiques de l'humanité. Cette école a recherché si, chez tous les peuples, la pensée sociale s'est trouvée en rapport intime avec l'expression artistique, et si l'art, pour exercer une action utile et bienfaisante, ne présuppose pas une certaine élévation morale. Elle a constaté que de profondes modifications ont changé l'ancien état social ; que des idées, des institutions nouvelles ré-

gissent le monde ; que la science philosophique, qui a pris un développement remarquable, commence à formuler clairement son but et sa pensée et que déjà, sous son influence, l'histoire, se plaçant à un point de vue nouveau, nous a montré les annales du passé sous une face inconnue. Puis elle s'est demandé si les arts ne doivent pas se ressentir de cette influence ; si l'art, puisant dans la pensée de son temps, ne doit pas redevenir, ce qu'il était aux époques de foi, un enseignement par le symbole.

Les artistes, les penseurs, peuvent-ils rester indifférents à ces grandes questions ? Peuvent-ils ne pas tenir compte d'un mouvement des idées et des révolutions accomplies par la philosophie ? Assisteront-ils, enfin, à l'enfantement d'un monde nouveau sans se demander quelle place ils y prendront, et quel rôle ils auront à y remplir ? Les questions de principe posées dans le programme se rapportent à cette préoccupation si naturelle et si légitime. »

Voici quelques-unes des questions contenues dans le programme du Congrès artistique d'Anvers :

1. L'expression de l'art monumental est-elle en rapport avec les autres manifestations de l'esprit moderne ?

2. L'alliance de l'architecture, de la sculpture et de la peinture n'est-elle pas indispensable dans l'art monumental ? Quelles seraient les réformes à apporter dans l'enseignement des beaux-arts en vue d'établir cette alliance ?

3. N'est-ce pas dans l'alliance de l'architecture, de la peinture et de la sculpture que l'art monumental pourrait trouver les éléments d'un style nouveau, qui caractériserait notre époque ?

4. Quels sont les rapports entre la philosophie et l'art ?

5. L'art n'exerce-t-il pas une certaine influence sur le développement intellectuel et moral des nations ?

6. Quelle influence peut-on reconnaître à l'esprit moderne sur l'art contemporain ? Notre époque ne possède-t-elle pas un principe nouveau qui puisse donner aux arts plastiques une expression et une direction nouvelles ?

7. Si l'art, en exprimant la pensée contemporaine, doit en offrir le symbole à tous les yeux, par quel genre d'œuvres peut-il le mieux atteindre ce but ?

Ces questions ont une importance considérable, et nous faisons

des vœux pour qu'elles soient traitées de la manière la plus complète, en même temps que nous invitons tous les hommes compétents à y prendre part. DE CAUMONT.

Antiquités franques trouvées, en 1861, à St.-Pierre-de-Vauvray, près Louviers (Eure). — Au commencement du mois de mars de cette année, M. Goujon, médecin et maire de Notre-Dame-du-Verneuil, près Louviers (Eure), passait à St.-Pierre-de-Vauvray auprès d'un atelier de terrassiers occupés à tirer du caillou pour les routes. S'étant approché d'eux, il vit sortir de terre un cercueil en plâtre gâché, qui avait été coulé sur place et qui renfermait encore un squelette entier, avec quelques objets métalliques que nous allons décrire.

Le premier est un vase en terre cuite de couleur ardoisée, avec couverte de mine de plomb. Ce vase, qui par la forme se rapproche de nos sucriers, est décoré au dehors d'ornements en creux faits à l'estampille. Il ressemble à tous les vases mérovingiens que nous avons recueillis en si grande abondance depuis 14 ans, dans les cimetières francs de la Seine-Inférieure, notamment à Londinières, à Envermeu et dans toute la vallée de l'Eaulne. Comme tous les vases de ce genre et de cette période, il devait être placé aux pieds du défunt. Quoique nous n'ayons pas de renseignements à ce sujet, nous n'hésitons pas à lui assigner ce rôle basé sur l'analogie générale.

Un autre objet également venu du même cercueil, et qui vraisemblablement se trouvait aux pieds, est une pointe de flèche en fer, imitant tant soit peu la feuille de laurier. Quand nous disons que cette pièce se trouvait aux pieds, nous nous fondons, dans cette assertion, sur nos découvertes précédentes. A diverses reprises, en effet, nous avons rencontré à Envermeu des fers de flèche isolés ou réunis, et chaque fois ils étaient placés la pointe en bas aux pieds des défunts.

Le troisième objet tiré du cercueil de plâtre est un ardillon de boucle, en bronze étamé. L'anneau manque : il aura, sans doute, été égaré par les ouvriers. Cet ardillon provient d'une boucle de ceinturon destinée à tenir une lanière ou une courroie. Il devait être placé à la ceinture du mort.

Mais les trois pièces les plus importantes fournies par cette sépulture sont trois plaques de fer, damasquinées en argent, qui durent garnir la ceinture de celui qui occupa ce sarcophage. Deux de ces plaques sont oblongues, carrées par un bout, arrondies par l'autre; l'une est la plaque qui accompagnait la boucle ou agrafe qui a disparu; l'autre est la contre-plaque qui, entièrement carrée et décorée aux angles de clous à tête de cuivre, n'est autre que la terminaison du ceinturon.

Cette pièce, comme les deux autres, possède sur l'oxyde qui la recouvre, des restes d'un tissu grossier qui n'est autre chose que la trace des vêtements du défunt, qui fut déposé ici tout habillé suivant l'usage communément pratiqué à cette époque.

Tels sont les objets que M. Goujon a vu extraire d'un cercueil de plâtre, et qu'il a eu l'heureuse attention d'acquérir en désintéressant les ouvriers. Mais, avant son arrivée, d'autres objets provenant également de sépultures étaient sortis des cailloutières de Vauvray.

Nous citerons, parmi ceux qui ont été sauvés, une boucle en bronze étamé de forme ovale et propre à un ceinturon. Elle dut être recueillie sur le bassin d'un squelette. Sa forme est celle de toutes les boucles franques que l'on trouve en si grande abondance dans les cimetières de cette curieuse époque.

La seconde boucle, beaucoup plus petite que la précédente, est également en bronze, mais de forme carrée. Ce n'est point une boucle de ceinturon, mais bien celle d'une lanière ou d'une courroie. Ces sortes de boucles ne se trouvent que sur de riches sujets, et font ordinairement partie d'un assortiment. Elles servent le plus habituellement à rattacher au ceinturon le couteau, le sabre, l'épée ou l'aumônière.

Enfin le dernier objet est une broche ou fibule, ayant la forme d'un oiseau à bec de perroquet. L'œil est figuré par une verroterie rouge, rehaussée d'un papillon. La charnière, le crochet et l'ardillon sont encore bien conservés au revers. Nous pensons que cette broche a été trouvée sur la poitrine du défunt, où elle était accompagnée d'une seconde que les ouvriers n'auront pas aperçue.

Tels sont les principaux objets sortis du cimetière mérovingien

de Vauvray et entrés dans la petite collection d'objets antiques que forme au Vaudreuil M. Paul Goujon, jeune avocat, qui deviendra un jour l'historien de son pays. L'abbé COCHET.

PUBLICATIONS.—*Achèvement de la Statistique monumentale de l'arrondissement de Coutances.* — M. le conseiller Renault a publié le dernier canton de la *Statistique monumentale de l'arrondissement de Coutances.* Ainsi, l'excellent travail dont la Société française avait couronné les premières livraisons en décernant à l'auteur une médaille, est terminé. M. Renault peut dire : *Exegi monumentum*, avec la conviction d'avoir consciencieusement construit l'édifice dans toutes ses parties. Combien il serait à désirer qu'il trouvât des imitateurs et que, partout, on suivît sa méthode et son plan pour l'étude des localités d'un même canton ou d'un arrondissement ! Nous félicitons sincèrement M. Renault d'avoir eu la constance d'étudier *de visu* toutes les communes de l'arrondissement sans exception, et d'avoir réuni sur chacune d'elles des faits historiques d'un aussi grand intérêt.

D. C.

Les voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes de Caen par M. Ruprich-Robert, architecte. — M. Ruprich-Robert vient de faire paraître, dans le *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts de Caen, un article intéressant dans lequel il établit que l'église abbatiale de St.-Étienne de Caen a été dans l'origine couverte par une charpente, et que les voûtes en pierre sont une addition de la fin du XIIe. siècle. C'était aussi l'opinion de la plupart de ceux qui avaient étudié l'édifice, notamment de M. Bouet qui a lu, l'année dernière, un travail sur ce sujet à la Société des Antiquaires de Normandie. En terminant son mémoire, M. Ruprich-Robert a émis des idées qui nous paraissent très-justes :

« Il ne faut pas croire, dit-il, comme on l'a répété souvent, « qu'une église non voûtée n'a pas de caractère religieux, catholique.

« Une forme d'architecture ne porte pas en soi un caractère absolu : ce sont les proportions relatives, c'est la réunion « et la concordance de toutes les formes nécessaires à l'ensemble

« qui produisent le caractère religieux : toutes les fois qu'on « aura fait un édifice voûté, on n'aura pas fait pour cela la « maison de Dieu ; toutes les fois qu'on aura couvert un édifice « par une charpente, on n'aura pas fait pour cela un temple « qui soit, par son expression, indigne du Seigneur et ne « pouvant évoquer le sentiment religieux. Il faut voir, pour « s'en convaincre, les grandes basiliques d'Italie et nos grandes « églises normandes d'Angleterre...

« On a souvent émis une idée très-fausse en disant qu'une « église couverte d'une charpente ne peut inspirer la prière, « aussi bien qu'un temple voûté. »

Nous avons vu avec plaisir ces doctrines très-justes émises par un architecte du gouvernement chargé de travaux importants.

Les planches qui accompagnent l'article de M. Ruprich-Robert sont dessinées et gravées avec un talent remarquable.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. le comte Léon de Bastard, membre de la Société française d'archéologie.* —M. le comte Léon de Bastard, qui faisait partie de l'ambassade de Chine en qualité de secrétaire, nous a été enlevé au moment où il revenait en France. Elève de l'École des chartes, connu par des publications importantes, M. le comte Léon de Bastard avait été élu, au Congrès scientifique de France à Auxerre, vice-président de la section d'histoire et d'archéologie ; il avait été décoré, plusieurs années auparavant, pour ses travaux scientifiques. M. de Bastard appartenait à une famille éminente dans la magistrature et il possédait une fortune considérable ; le plus bel avenir s'ouvrait devant lui.

Mort de Mg^r. de Masenod, évêque de Marseille. — Mg^r. de Masenod, évêque de Marseille, sénateur, avait accueilli avec empressement le Congrès scientifique de France quand il tint sa session à Marseille en 1846. Il célébra la messe du Saint-Esprit par laquelle la session fut inaugurée; il portait beaucoup d'intérêt aux travaux du Congrès et à ceux de la *Société française d'archéologie*. Mg^r. de Masenod était commandeur de l'Ordre de St.-Maurice et officier de la Légion-d'Honneur. D. C.

ÉPIGRAPHIE

CAMPANAIRE,

Par le Dr. BILLON,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Second article (1).*)*

XVIIIe. siècle.

Ce siècle nous offre encore un grand nombre de cloches de toute dimension. Beaucoup de celles du moyen-âge avaient fait leur temps et avaient besoin d'être refondues. Il fallait aussi que l'amour du peuple pour ce genre d'harmonie, loin de se refroidir, eût pris un nouvel essor ; car les clochers avaient reçu autant de ces instruments que leurs beffrois pouvaient en contenir.

Manerbe.

1702. MESre IACQVES PIERRE DE BOREL CHer SEIGr ET PATRON CHATELAIN DE L'HONNEVR DE LA HAVTE ET BASSE MANERBE CONSer DV ROY GRAND MAISTRE GNal DES EAVX ET FOREST DV DVCHÉ DE LONGVEVILLE ET CONTÉE DE GANCARVILLE ET GOVRNAY ET NOBLE DAME ANNE DE MONCHY SON ÉPOVSE M'ONT DONNÉE ET NOMMÉE IEAN.

IEAN AVBERT DE LISIEVX M'A FAICTE.

(Diamètre, 1 mètre 4 centimètres.)

(1) Voir le premier article, p. 697, t. XXVI du *Bulletin monumental.*

Elle avait trois compagnes avant la Révolution. Elle a été remplacée elle-même tout récemment.

Gonneville-sur-Touque. — Voici l'inscription de la grosse cloche de cette église :

† LAVDATE DOMINVM IN CIMBALIS BENE SONANTIBVS. L'AN 1750 IAY ETE BENITE PAR Mre IEAN IACQVES DAMOVR PTre CVRE DE BONEVILLE DOYEN DE TOVQVE MGr LE DVC DORLEANS SEIGr ET PATRON AV DROIT DV ROY Mr DE MANERBE GOVVERNEVR.

M. de Manerbe cité sur cette cloche est Pierre-Thomas-François de Borel, comte de Manerbe, gouverneur et châtelain du château de Joux et de la ville de Pontarlier en Franche-Comté, des ville et château de Touques en Normandie, chevalier de St.-Louis, etc., etc.

Il mourut, le 2 novembre 1762, dans sa soixante-dix-septième année, après avoir épousé, en premières noces, Marie-Françoise de Borel de Clarbec, sa cousine germaine; et, en deuxièmes noces, le 9 avril 1750, Henriette-Marie-Joséphine de La Boissière-Chambors.

La famille de Borel portait de gueules à la bande de vair accostée de deux lions d'or (Lachesnaye-Desbois, t. II, p. 657).

L'Honneur est un fief qui équivalait au comté : ce titre, croyons-nous, est spécial à la Normandie et à l'Angleterre. Nous connaissons, aux environs de Lisieux, l'Honneur d'Écajeul et l'Honneur de Manerbe, qui furent toujours, l'un et l'autre, dans les mains de familles puissantes.

Bonneville-la-Louvet. — Cette cloche, qui a de grandes dimensions pour un village, était, avant la Révolution, la fondamentale d'une tierce-majeure.

† 1703 IACQVE LEBOVRG PBre PRIEVR DV MONT FOVQVERAN ET CVRE DE CE LIEV MA BENITE. MESre IACQVE

DE VIPART MARQVIS DE SILLY ET NOBLE DAME MARIE MAGDELEINE DE BOSSERED FEMME DE FEV MES^{re} HENRY DE St PIERRE CHL^{er} SG^{r} DE St JVLIEN MONT NOMMEE MARIE. IEAN AVBOVLT FILS DE FEV Me LOVIS AVBOVLT AD^{t} BAILLIF DE CORMEILLE TRESORIER.

IEAN AVBERT
DE LISIEVX
MA FAICTE

(Diamètre, 1 mètre 30 centimètres.)

Le Mont-Fouqueran est un prieuré fondé, antérieurement au XIIIe. siècle, par les Louvet, qui ont donné leur nom à Bonneville-la-Louvet. Il était sous l'invocation de saint Martin et dépendait de St^{e}.-Barbe-en-Auge. Une partie des constructions subsiste encore sur une colline qui forme promontoire dans la vallée, sur la rive droite de la Calonne. La chapelle est détruite.

Jacques Lebourg, prieur, qui figure sur la cloche, fut gratifié par d'Hozier du blason suivant : d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre étoiles d'azur.

La famille de Louvet, ou Livet, était encore, au XVIe. siècle, en possession de la terre de Bonneville.

Jacques de Vipart, marquis de Silly, descendait d'une des grandes familles de Normandie, quoi qu'en ait dit le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* qui ne sont guère croyables.

Silly, fief important devenu plus tard marquisat, était dans la famille de Vipart dès le commencement du XVIe. siècle, peut-être auparavant. Il est sur le territoire de Dozulé.

Messire Henry de Saint-Pierre, chevalier, seigneur de St.-Julien, dont la femme a nommé la cloche, est d'une famille qui a possédé plusieurs fiefs aux environs de Pont-l'Évêque. Lui-même était seigneur de St.-Julien-sur-Calonne.

Bois-Normand. — L'inscription de la cloche de Bois-Normand, près de Lyre, m'a été fournie par M. Raymond Bordeaux ; elle est ainsi conçue (les mots sont espacés par des fleurs de lis, des fleurons, des roses, etc.) :

1706 NOBLE PERSONNE MESSIRE FRANÇOIS CLEREL DE RAMPEN CVRÉ DE CETTE PAROISSE MA BENITTE ET MESIRE (*sic*) IACQVES FRANCOIS CLEREL CH[er] SEIG[r] DE RAMPEN DE S[t] COSME DV MONT PARRAIN ET NOBLE DAME MARIE DV ROVYL DAME ET PATRONNE DV BOIS NORMAND LA ROVILLIERE DES BOTTEREAUX VAVX BOISPENTOV BOIS ERNAVT ET VEVFVE DE FEV MESSIRE FRANCOIS CLEREL CHL[r] SEIG[r] DE RAMPEN S[t] COSME DV MONT SEY ISAMBERVILLE MARREINE MONT NOMMÉE MARIE. NIÇOLAS LALLEMANT TRESORIER.

Au-dessous, deux grands écussons, l'un de la famille du Rouyl, l'autre de Clerel.

Au bas de la cloche, dans un cartel ornementé, on lit :

JEAN AVBERT
DE LISIEVX
MA FAITE

Courtonne-la-Meurdrac.

LAN 1707

Une belle croix avec arabesques, et au pied :

IEAN AVBERT
DE LISIEVX
MA FAICTE.

(Diamètre, 1 mètre.)

Nous plaçons ici cette cloche, quoique privée d'inscription, comme étant une œuvre remarquable du célèbre Jean Aubert. Le château de Courtonne, dont il reste encore des

ruines derrière l'église, faisait partie du domaine des évêques de Lisieux.

Breuil-sur-Dive.

IAI ETE BENIE PAR VENERABLE PERSONNE M[e] ESTIENNE PICQVOT PRIEVR DE CE LIEV NOMMEE ELISABETH THEREZE PAR M[re] LAVRENS EVSTACHE HEVDINE EC[r] SEIG[r] ET PATRON HONORAIRE DV BREVIL BRVCOVRT CONS[er] DV ROY TRESORIER GENERAL DES FINANCES A CAEN ET NOBLE DAME ELIZABETH THEREZE DE VAVSMELLE ESPOVSE DE NOBLE ROBERT DE BONCHAMPS ESCVIER SIEVR DE FIERVILLE EN 1710.

(Diamètre, 60 centimètres.)

Coupesarte. — Parmi les églises des environs de Lisieux, celle de Coupesarte nous a paru un des plus beaux types à imiter pour les églises rurales. Elle date de la période de transition : on y trouve la simplicité unie à l'élégance. Sa cloche porte l'inscription suivante :

† IAY ETE BÉNIE PAR M[e] FRANCOIS LECAMVS CVRE DE CE LIEV ET NOMMÉE MARIE PAR MESSIRE LOVIS ANTOINE LEPREVOST CH[r] SEIG[r] ET PATRON DE COVPSARTE ET DE BOQVENSEY SEIG[r] ET PATRON HAV IVSTICIER DAMBLIE ET DE PIERREPONT ASSISTE DE NOBLE DAME MARIE MAGDELEINE DE LA LVSERNE SON EPOVSE 1722.

IONCHON ME FECIT.

(Diamètre, 77 centimètres.)

Nous avons retrouvé le nom de ce fondeur sur la grosse cloche de l'église de Valognes.

La Croutte. — La Croutte, paroisse limitrophe de celle de Fervaques, fut presque toujours dans les mains des mêmes seigneurs. Aussi nous réunissons à l'inscription de cette cloche,

celle de l'église de Fervaques, bien qu'étant d'une date beaucoup plus récente.

† 1723 · M^re^. AVGVSTE · LEON · DE BVLLION · MARQ · DE BONNELLES · ET · SEIG^r^ · DE FERVAQVES · LA CROVTTE ET AVTRES · LIEVX · M^e^ · DE CAMP · DVN REG^t^ · DE DRAGONS · DE SON · NOM · REP^te^ · PAR · NOBLE · PER^re^ · IEAN · BAP · DE BONNE · CHOSE · CVRE · DE · CE LIEV · ET · PAR · NOBLE · DAME · MARIE : BARBE · BEGAVD · EPOVSE · DE · M^e^ · CHARLES · LEBAS · CON^er^ DV ROY · RECVEVR · DES · TAILLE · A LISIEVX. ANT · BOVRG TRESORIER ·

IEAN AVBERT

Fervaques.

† LAN 1782 JAY ETE BENIE PAR Me LEVAVASSEUR CURE DE St AUBIN ET NOMMEE HORTENCE PAR TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIG^r^ MONSEIG^r^ GUY ANDRE PIERRE DUC DE LAVAL SEIG^r^ PATRON DE FARVACQUE ET AUTRES LIEUX ET PAR TRES HAUTE ET TRES PUISSANTE D^e^ MAD^e^ JACQUELINE HORTENCE DE BULION DE FARVACQUE DUCHESSE DE LAVAL D^e^ BARONNE DAUQUAINVILLE ET AUTRES LIEUX Mrs P^re^ PILON TRESORIER N^as^ PAIN ET ET^e^ LE BOURGEOIS DEPUTÉS EN 1782. M^e^ C GIOT SINDIC.

IEAN CHARLES CAVILLIER.

(Poids, 1,800 livres environ.)

Auguste-Léon de Bullion, d'une famille de robe et de finance, distinguée, sous Louis XIV, par ses immenses richesses qui lui procurèrent les plus belles alliances.

Elle s'éteignit dans deux sœurs, filles de Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, maréchal de camp, etc., né le 31 décembre 1676, qui fut fait chevalier du St.-Esprit le

vingt-cinquième dans la promotion du roi, le 27 octobre 1722, dans la cathédrale de Reims.

L'une de ces deux filles, Jacqueline-Hortense, épousa le duc de Laval, de la maison de Montmorency, et figure avec lui sur la cloche de Fervaques, au bas de laquelle sont leurs armoiries accolées. On connaît celles de Montmorency; voici celles de Bullion : écartelé au 1er. et 4e. d'azur à 3 fasces



ondées d'argent surmontées d'un lion issant d'or, au 2e. et 3e. d'argent à la bande de gueules accompagnée de six coquilles de même, posées en orle (P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*).

Jean-Charles Cavillier, fondeur de la cloche de Fervaques, appartenait à une famille d'artistes dont les œuvres sont rares dans notre pays. Le clocher, dont la base romane est bâtie en poudingue, renfermait autrefois trois cloches.

Vauville. — Voici l'inscription d'une cloche provenant de Vauville et maintenant à St.-Martin-aux-Chartrains :

† IAY ETE NOMMEE PAR G^lle F^rs BOESTARD DE PRE-

MAGNY EC^{r} SG^{r} DE VAVVILLE DVQVESNE ET DE GRANGVE P^{r} DOM[1] DE MONG^{r} LE D. DORLEANS SEIG^{r} DE CETTE PAROISSE ET DAME MARIE BROCHARD DV PONT LEVEQVE CHARLE LE LIEVRE CVRE DE CE LIEV MA BENITE J. B. PAVLMIER T^{r}. LES DVBOIS M. F. EN 1723.

CLAVDE DVBOIS.

(Diamètre, 59 centimètres.)

Boestard de Prémagny, famille qui a fourni des magistrats et des savants distingués, maintenant représentée par M. Léonce de Glanville, président de l'Académie de Rouen, archéologue bien connu.

Coquainvilliers.

✝ JAY ETE BENITE PAR M LEONOR DU MESNIL P^{tre} DES^{t} DE CE LIEV ET NOMMEE LOVISE PAR LOVIS DE PRIE FILS DE HAVT ET PVISSANT LOVIS DE PRIE M^{qis} DE PLASNE ET DE COVRBEPINE S^{r} DE COQVINVILLIERS C^{r} DES ORDRES DV ROY LN^{t} GENERL DV LANGVEDOC ET PAR NOBLE DAME FRANCOISE DOSMONT FEMME DE P^{re} CHERON ECVIER DES FIEFS BRETAGNE DE LA DITTE PAROISSE M^{tre} CLAVDE ET NICOLAS LES DVBOIS MONT FAITE EN LAN 1725.

1725.

P. DVPONT.

La famille de Prie est une très-noble et très-ancienne famille du midi de la France. Le premier de ses membres qui vint s'établir en Normandie paraît être René de Prie, qui épousa, en l'an 1559, Jossine de Selles, fille et héritière d'Antoine de Selles, seigneur de Beuzeville, dont un des petits-fils, Aymar-Antoine de Prie, épousa Jacqueline de Serres, fille et héritière de Jean de Serres, qui lui apporta les terres de Coquainvilliers, Le Chesne, Lessart, etc. Elle mourut le 12 février 1688 et fut enterrée dans l'église de Coquain-

villiers. Elle avait eu huit enfants, dont le second est le père du parrain de la cloche. Il se nommait Louis aussi et avait épousé, en 1713, Agnès Berthelot, fille d'Étienne, seigneur de Pleneuf.

Louis de Prie, celui qui figure sur la cloche, n'eut, suivant les généalogies, qu'un fils et une fille qui tous deux moururent sans postérité. Alors la terre de Coquainvilliers est passée à la maison de Créquy.

La marraine, Françoise d'Osmont, est d'une famille aussi considérable qui a formé deux branches principales : les seigneurs d'Aubry-le-Pantou, Beuvillers, Mesnil-Froger, et Médavy, devenus marquis d'Osmont, par érection de mars 1719 ; et les comtes de Boitron (de Courcelles, t. IV).

Les fiefs de Bretagne, indiqués dans l'inscription comme situés sur la paroisse de Conquainvilliers, ne sont point marqués dans Cassini, et leur situation est maintenant ignorée.

Ce clocher rustique renfermait trois cloches avant la Révolution.

Ouillie-le-Vicomte. — Le clocher en charpente est élevé sur le chœur, disposition rare dans notre pays. Cette église remonte au Xe. siècle.

Les fondeurs de la cloche ont produit des œuvres remarquables en différents points de la France.

† BENITE EN L'HONNEVR DE LA SAINTE VIERGE AVE REGINA ANGELORVM BENITE PAR MAISTRE OLLIVIER IVMEL P^{bre} CVRE DE LADITE PAROISSE ROBERT MARTINT TRESORIER 1729.

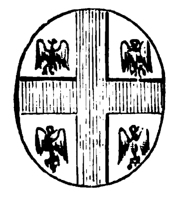
A. SIMONNOT N. BARET ET A. DE LA PAIX MONT FAITE.

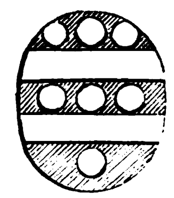
(Diamètre, 93 centimètres.)

St.-Martin-des-Loges.

☞ † IAY ETE BENIE EN 1730 ET NOMMÉE PAR HAVTE ET PVISSANTE LOVISE HENRIETTE DE CRVX

☞ DAME MARQVISE IVIGNE AVIRES LIEVX PATRONNE
DE LA PAROISSE ET L'EGLISE St MARTIN
☞ DES LOGES ET HAVT PVISS^{t} SEIGN^{r} Mre SAMVEL
IACQVES LE CLERC CHEV SEIGN MARQVIS DE IVIGNÉ
☞ BARON DE CHAMPAGNE ET AVTRES LIEVX SON FILS
AISNE





LES M^{tres} CHAVCHARD FILS FONDEVRS LORAIN NOVS ONT FAITES

(De Juigné, d'argent à la croix de gueules engrêlée de sable, cantonnée de 4 aigles de sable becqués, onglés et parés de gueules.)

Ce fondeur, associé aux célèbres Brocard de Brévanes, avait pris part, avec eux, à l'incomparable sonnerie de la cathédrale de Chartres, en 1723, et à celle de l'abbaye de S^{te}.-Geneviève de Paris.

Equémauvilie.

IAY ESTÉ BÉNITE PAR DISCRETTE PERSONNE Me IACQVES DAMEMME P^{tre} CVRÉ D'ECQVEMEAVVILLE ET NOMMEE IEANNE LOVISE LE PARREIN Mre CLAVDE IEAN LE IVMEL ESCVYER SEIG^{r} D'ECQVEMEAVVILLE BARNEVILLE ET AVTRES LIEVX LA MARREINE NOBLE DAME CLAVDE LOVISE LE MVSNIER VEVVE DE Mre PHILIPPE LOVIS LE IVMEL ESCVYER SEIGN^{r} DE CE LIEV GVILLEAVME THOVRET IACQVES GABRIEL BVRET M'A FAITE L'ANNÉE 1732.

Ste.-Marie-Outreleau. — L'inscription de cette cloche présente cette particularité, qu'au lieu d'être en caractères en relief, elle a été gravée après coup.

† L'AN 1734 IAY ETE NOMMÉE ANTOINETTE OLIMPE PAR HENRI FEDIERE ECUIER MARECHAL DE LOGIS DE MADAME LA DAUPHINE ET PAR NOBLE

☞ DAME ANTOINETTE OLIMPE DESPRES SON EPOUSE CEDES? AUX DROITS DE M[r] DE S[te] MARIE D'AIGNEAUX ET EN CETTE QUALITE SEIGN[r] ET PATRON

☞ S[te] MARIE OUTRELEAU GOUVETS PONT FARCY ET COURSON ET BENITE PAR DISCRETE PERSONNE IEAN B[te] DUPLEY CURÉ DE CE LIEU.

Le Fidelaire. — Dans la forêt de Conches s'élève l'église monumentale du Fidelaire. L'inscription qui couvre les flancs de sa principale cloche est tellement remarquable que nous ne pouvons résister au désir de la publier. Les noms qu'elle porte n'ont pas besoin de commentaires.

TRES-HAVT ET TRES PVISSANT PRINCE MONSEIGNEVR CHARLE GODEFROY DE LA TOVR DAVVERGNE PAR LA GRACE DE DIEV SOVVERAIN DVC DE BOVILLON ET DE CHATEAV-THIERRY COMTE DAVVERGNE DEVREVX ET DV BAS ARMAGNAC BARON DE LA TOVR DE MONTGACON ET DE GASILLAC SEIG[r] DE CREQVY SAINS FRESSINS ET VAMBERCOVRT PAIR ET GRAND CHAMBELLAN DE FRANCE GOVVERNEVR ET LIEV-TENANT GENERAL POUR LE ROY DV HAVT ET BAS PAYS ET PROVINCE DAVVERGNE ET MESTRE DE CAMP DE CAVA-LERIE DV REGIMENT DE TVRENNE TRES HAVTE ET TRES PVISSANTE PRINCESSE MADAME MARIE CHARLOTTE SOBIESKY PRINCESSE ROYALLE DE POLOGNE ET DV DVCHE DE LITVANIE DVCHESSE DE BOVILLON NOBLE ET DISCRETTE PERSONNE MESSIRE GABRIEL DE LA LANDE CVRE DV FIDELAIRE EN 1732.

Deauville.

† IAY ETE BENITE PAR Me CLAVDE ROVILLE CVRE DE DEAVVILLE ARMAND DE MADAILLAN DE LESPARE MARQVIS DE LASSAY COMTE DE MADAILLAN CHEVALIER DES ORDRES DV ROY ET LIEVTENANT GENERAL DES PROVINCES DE BRESSE BVGEY ET GEX · MARIE THERESE DE St JVST DAME ET COMTESSE DE REMIREMONT.

ANDRE COLMICHE TRESORIER.

FAITE PAR MAISTRE PIERRE SIMONNOT FONDEVR DE BREVANNE EN LORRAINE 1734.

On raconte dans le pays, du marquis de Lassay, une foule de folies qui l'ont rendu à jamais célèbre. C'est en sa faveur que les terres de Benouville (à Deauville), de Bénerville, Mont-Canisy, Le Val, St.-Arnoult, etc., furent érigées en marquisat, l'an 1711, sous le nom de Lassay.

Sa famille était originaire du midi de la France. Elle s'était établie en Normandie, par suite d'une alliance avec la famille de Vipart.

Le Besnerey. — L'église du Besnerey n'existe plus depuis près d'un demi-siècle. C'est dans le clocher de la Chapelle-Yvon que nous avons relevé l'inscription de la cloche suivante. Nous en rapprochons l'inscription de celle de la Chapelle-Yvon à cause des noms qui leur sont communs.

† IAY ETE BENIE PAR Mre LOVIS IARDIN CVRE DE CE LIEVX ET NOMMEE ESTIENNE PAR HAVT ET P^{t} SGR Mre ARMAND THOMAS HVE CH^{er} MR^{is} DE MIROMESNIL SG^{r} ET P^{on} DES P^{ss} DE TOVRVILLE SVRARQVES BEAVMET ET AVTRES LIEVX CON^{er} DV ROY EN TOVS SES C^{eils} M^{re} DES REQVESTES ORD^{re} DE L'HOTEL DE SA MAIESTE ET PAR H^{te} ET PT^{e} DAME MADAME ANOXIME DV FAY VEVVE DE HAVT ET P^{t} SGR Mre IACQVES ANTOINE DE CHAVMONT CHE^{er}. MARQVIS DE

GITRY BARON DORBEC ET DE BIENFAIT SGR ET PON DES P^{ses} DE TORDOIS LE RONCERAY ET AVTRES LIEVX.

1737.

La Chapelle-Yvon.

✝ LAN 1788 IAI ÉTÉ BENIE PAR Me IOSEPH PHILIPPE LE MONNIER DE LA HAITRÉE CURÉ DE CE LIEU ET NOMMÉE MAGDELAINE PAR TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIGNEUR ANTOINE ANNE FRANÇOIS DE CHAUMONT COMTE DE QUITRY BRIGADIER DES ARMÉES DU ROY ET PAR TRES HAUTE ET TRES PUISSANTE DAME MAGDELAINE CHARLOTTE DE RIQUEL DE CARAMAN EPOUSE DE TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIGNEUR VICTOR IACQUES GUI GEORGES HENRY DE CHAUMONT MARQUIS DE QUITRY.

LE SIEUR PIERRE LECVIER TRESORIER COMPTABLE.

IEAN COPIE MA FAITE.

Ces deux cloches ont été réunies en une seule en 1857.

La famille de Chaumont-Quitry s'est établie en Normandie par l'alliance de Philippe, quatrième fils de Jean, avec Guyonne de Bouquetot, fille de Jean de Bouquetot, seigneur du Breuil, et d'Esther, dame baronne d'Orbec. Son mariage eut lieu en 1628, et lui apporta une partie de la baronnie d'Orbec.

Launay. — Maintenant à St.-Julien-sur-Calonne.

✝ LAN DE GRACE 1766 JAI ÉTÉ BENITE PAR Me FRANCOIS RICHER LE FEBVRE PBRE CURÉ DE CETTE PAROISSE ET NOMMÉE FRANCOISE PAR MESSIRE GUILLAUME LOUIS JOSEPH LE CHEVALIER ECUYER SEIGNEUR ET PATRON DE LAUNAY ET DE VASSY ET CONSEILLER DE GRAND CHAMBRE AU PARLEMENT DE NORMANDIE ASSISTÉ DE NOBLE

DAME FRANCOISE EPOUSE DE MESSIRE PHILIPPE LE PREVOST SEIGNEUR ET PATRON DE CREMAUVILLE ET ARGENTEL.

IEAN FRANCOIS ADAM TRESORIER COMPTABLE.

Cette cloche porte pour marque de fondeur une clochc bataillée, autour de laquelle est écrit :

IEAN B. CHARTON

Criquebœuf.

† LAN 1742 IAY ÉTÉ NOMMÉE MARIE CHARLOTTE PAR MESSIRE ABEL TOVSSAINT DE THIVILLE CHEVALIER COMTE DE BAPAVLMES SEIGNEVR ET PATRON DE CRIQUEBŒVF ET PAR NOBLE DAME MARIE CHARLOTTE DE MALORTIE DAME ET PATRONNE DE MANNEVILLE LA RAOVLT ELEEMOSINIS PUBLICIS ET CVRA LVDI BETAN CVRATI.

(Diamètre , 68 centimètres.)

Cette cloche se trouve aujourd'hui dans le clocher de Villerville-sur-Mer.

Le Vieux-Bourg.

† LAN 1746 IAY ETE BENITE PAR M^{e} FAN P^{re} DE LA PORTE CVRE DE CE LIEV ET NOM^{e} MARIE I^{ne} FELICITE PAR Mr IEAN CHEVAL AVOCAT AV PARLEMENT DE PARY PROCV^{r} GE^{al} DOM^{l} DE SA SMG LOVIS DORLEANS P^{er} PRINCE DV SANG DVC DORLEANS SGR ET PATRON DE CE LIEV ET NOBLE DEMOISELLE MARIE ESTHER FELICITE DE LA ROCQVE DE BERNIER FILLE DE M^{re} DE LA ROCQVE EC^{r} SG^{r} DE MONFORT CON^{r} DV ROY LIEV^{nt} GE^{al} AV B^{ge} DAVGE ET NOBLE DAME I^{ne} ESTHER DE BAILLEVL.

IOSEPH GILLOT.

(Diamètre , 52 centimètres.)

Cette inscriptio est fort détériorée et difficile à lire.

Neubourg, près Mortain.

L'AN 1755 IE ÉTÉ NOMMÉE PAR NOBLE DAME ANNE DE GERALDIN SEIG^r^ ET PATRONE DU NEUFBOURG COULOUVRAY ET DE LA BALEINE BARONNE DE MONT PAUTREL ET AUTRES LIEUX ET PAR TRES PUISSANT SEIG^r^ MS^re^ FRANÇOIS MARIE DE VASSY CH^er^ SEIG^r^ MARQUIS DE BRESSEY ET DE PIROU ET AUTRES LIEUX ET BENIE PAR MAITRE PIERRE BADIER PRESTRE CURÉ DE CETTE PAROISSE. I. B. DUBOIS.

Mailloc.

C'est le nom de quatre paroisses de l'ancien évêché de Lisieux, St.-Julien, St.-Denis, St.-Pierre et St.-Martin.

La famille des seigneurs de Mailloc remonte à la plus haute antiquité. Jean de Mailloc suivit le duc Robert de Normandie en Terre-Sainte. Les Rôles de l'Échiquier relatent, à l'année 1180, le nom de Roger de Mailloc. Henry de Mailloc figure sur les listes des tenanciers de fiefs militaires du commencement du XIIIe. siècle. Mais il est impossible d'établir une filiation entre ces divers personnages. On retrouve encore des descendants de cette même famille pendant les XIVe., XVe. et XVIe. siècles. Il existe aux Archives du Calvados un aveu rendu le 29 août 1551 par Jean de Mailloc au cardinal d'Annebaut, évêque de Lisieux, pour la terre de Mailloc, ayant titre de baronnie, et l'un des membres du comté de Lisieux. Nous transcrivons un droit curieux relaté dans cet aveu : « Et « lui appartient la haquenée ou mule sur laquelle est monté « ledit seigneur évêque le jour qu'il fait son entrée à Lisieux « en lui aidant à descendre près la croix S. Vrsin, à la su- « jetion de lui servir ledit jour d'ecuyer tranchant. Tenu « ledit fief du comté de Lisieux à foy et hommage et relief, « avec 40 jours de garde à la porte d'Orbec aud. Lisieux en « temps de guerre. »

La baronnie de Mailloc fut érigée en marquisat par lettres

de 1693 en faveur de Gabriel-René de Mailloc, fils de Gabriel de Mailloc et de Renée de Créquy. Ce premier marquis de Mailloc mourut sans postérité, le 11 octobre 1724, et sa veuve, Claude-Lydie d'Harcourt (celle qui figure sur la cloche de St.-Denis), se fit adjuger le marquisat de Mailloc, qui passa plus tard au duc d'Harcourt, son frère. Si nous en croyons les inscriptions des cloches de St.-Martin et de St.-Julien, ce serait ce duc d'Harcourt qui aurait vendu la terre de Mailloc à la famille de Houdetot, qui a dû la posséder jusqu'à la Révolution. Le marquis de La Place, le fameux savant de l'Empire, posséda le château de Mailloc, et c'est lui qui l'a vendu au marquis de Porte, beau-père de M. de Colbert, qui l'habite maintenant.

St.-Denis-de-Mailloc.

✝ LAN 1758 IAY ESTE BENIE PAR Mre IACQVES VALLEE PB^{re} CVRE DE CE LIEV ET NOMMEE CLAVDE PAR Mre LOVIS ABRAHAM DARCOVRT DOYEN DE LEGLISE METROPOLITAINE DE PARIS ABBE COMMENDATAIRE DE SIGNY ET DE St TAVRIN DEVREVX ET PAR PVISSANTE DAME CLAVDE LIDIE DARCOVRT MARQVISE DE MAILLOC DAME DV CHAMP DE BATAILLE ET AVTRES LIEVX.

(Diamètre, 77 centimètres.)

St.-Julien-de-Mailloc.

IAY ETE BENIE PAR Mre FRANÇOIS MICHEL MEUSNIER CURÉ DE CE LIEU ET NOMMÉE LOUISE FRANÇOISE PAR CEZARD LOUIS FRANÇOIS MARIE ANGE VICOMTE D'HOUDETOT ASSISTÉ DE FRANÇOISE CHARLOTTE D'HOUDETOT ENFANT DE CLAUDE CONSTANCE CEZARD D'HOUDETOT MARECHAL DES CAMPS ET ARMEES DU ROY MARQUIS DE MAILLOC ET AUTRES LIEUX. IEAN FAILLIET FILS PIERRE TRESORIER.

A. LAVILLETTE DE LISIEUX MA F^{te} EN 1771.

(Diamètre, 84 centimètres.)

St.-Pierre-de-Mailloc.

IAI ETE BENIE PAR MAITRE JEAN MONTHOURE CURE DE CE LIEU ET NOMMEE LOUISE PERINET PAR TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIGNEUR CESAR LOUIS MARIE FRANÇOIS ANGE DE HOUDETOT VICOMTE DHOUDETOT ET MARQUIS DE MAILLOC SOUS LIEUTENANT DES GENDARMES DE FLANDRE ET HAUTE ET PUISSANTE DAME LOUISE PERINET DE FAUGNES SON EPOUSE.

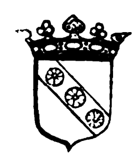
ALEXIS LAVILLETTE DE LISIEUX MA FAITE EN 1775.

(Diamètre, 91 centimètres.)

St.-Martin-de-Mailloc.

† LAN 1781 IAY ETE BENITE PAR Mr. BELLAMY CURE DE CE LIEU ANCIEN PROFESSEUR EN L'UNIVERSITÉ DE CAEN ET NOMMÉE LOUISE PAR TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIGr CLAUDE CONSTANCE CEZAR DE HOUDETOT COMTE DE HOUDETOT LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES DU ROY ASSISTE DE TRES HAUTE ET TRES PUISSANTE DAME LOUISE PERRINET EPOUSE DE TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIGr CEZAR LOUIS MARIE FRANCOIS ANGE VICOMTE DE HOUDETOT MARQUIS DE MAILLOC MARECHAL GENERAL DES LOGIS DES TROUPES AU DELA DU CAP PARRAIN ET MARRAINE REPRESENTES PAR MESSIRE GUILLAUME IEAN DE CREVECŒUR SEIGNEUR DE SOQUENCE Mr MARIE VICAIRE DE CETTE Pse ET Me PIERRE TABARIE ET Mr IACQUES GALOPIN DEPUTÉS.

IEAN CHARLES CAVILIER.



Gonneville-sur-Honfleur.

+ LAN 1762 IAY ETE BENITE PAR Mre GVILLAVME IOACHIM BERTRAN CVRE DE GONNEVILLE SVR HONFLEVR ET NOMMEE PAR MESSIRE ALEXANDRE DE COVRSEVLLE CHer SEIGNEVR DE GONNEVILLE, ST EVROVLT LA HAYES BERTRAN MOLINEAVX QVETTEVILLE BOHAISE LEPINAY ET AVTRES LIEVX ET PAR NOBLE DEMOISELLE ANNE CECILE MARIN DE BEAVCHAMP Me T. Be LE COVTEVR VICAIRE. IEAN GOSSELIN TRESORIER EN CHARGE.

IOSEPH MAHVET ET DOMINIQVE THERIOT MA FAET.

Nous avons retrouvé le nom de Joseph Mahuet sur le bourdon de St.-Bénigne de Dijon, fondu en 1751.

Rocques.

+ MGR IACQVES MARIE DE CARITAT DE CONDORCET EVEQVE ET COMTE DE LISIEVX IAY ETE BENIE PAR Me F. HEBERT BACHELIER EN L'VNIVERSITE DE CEAN CVRE N. DAME ET DE St LEONARD DE HONFLEVR ET ANCIEN CVRE DE CE LIEV ET Me IEAN REBVT CVRE DE ROCQVES ET Me IEAN BVNEL VICAIRE DE CE LIEV ET NOMMEE St. OVEN PAR Mr PIERRE LOVIS DE NEVVILLE NEGOCIANT A LISIEVX ET DAMOISELLE IEANNE RICQVIER FILLE DE M. IACQVES RICQVIER MARCHAND A LISIEVX FRANCOIS LAMY TRESORIER.
I. DES MOVSSEAVX AGEE DE 88 ANS DESPVTTEE A VV FONDRE CETTE CLOCHE.
A. LAVILLETTE DE LISIEVX MA FAITE EN 1767. A. LAVILLETTE

(Diamètre, 72 centimètres.)

Camembert.

La commune de Camembert (Orne) possède un dais qui est un ancien lit de justice de Louis XVI; ce dais, en velours

rouge, est couvert de broderies d'or en style *rococo*, d'un travail très-remarquable. Il a été arraché au sac des Tuileries par le dernier confesseur de ce roi infortuné, l'abbé Hébert, supérieur des Eudistes, né à Crouptes, paroisse voisine de Camembert, vers 1738 (Voyez Feller). Le dais fut envoyé par l'abbé Hébert, avec d'autres ornements, à une sœur qui habitait la commune de Camembert. La mort de son frère ayant eu lieu dans les journées de septembre, elle en fit don à l'église de sa paroisse.

La cloche de cette église a été fondue la même année que celle de Vimoutiers et par les mêmes artistes :

LAN 1768 JAI ÉTÉ BENITE PAR Me LOUIS FRANÇOIS PICHONNIER CURÉ DE CE LIEU ET NOMMÉE MARIE ANNE JACQUELINE PAR MESSIRE JACQUES JEAN BAPTISTE POLLIN CHr SGr DU MONCEL BARON PATRON ET HAUT SGr DE MAUNI St OUEN DATHÉE LE ROTELLIÈRE ET AUTRES LIEUX ANCIEN OFFICIER DES MOUSQUETAIRES DU ROI CHr DE L'ORDRE ROIAL MILITAIRE DE St LOUIS ET NOBLE DAME ANNE JACQUELINE DE THIEULIN EPOUSE DE MESSIRE EMMANUEL MARIE CHRISTOPHE LOUIS DE TIRMOIS CHr SGr PATRON Hre DE TERTU DE TOURNAY EN PARTIE DE LA NOBLE SERGENTERIE DE BRETEVILLE SUR LAISE, ETC.

DU BOSQ NOUS A FAITES ÉTANT LOGÉ CHES GERMAIN DES VAUX Sr DE LA VASTIERE

Les frères Dubosq habitaient Quibou (Manche) et ont laissé des œuvres très-remarquables.

Pierrefitte.

† LAN 1768 JE FUS BENITE PAR DISCRETE PERSONNE MRe JEAN LEONOR DE BONENFANT SGr DE MONFREUSLE PRESTRE CURE DE S. DENIS DE PIERRE FITTE ET NOMMÉE MARIE

JEANNE DENISE PAR MS^{re} JEAN BAPTISTE DESHAYS SG^{r} DES FIEFS DE GASSARD YMER ALAIN LA FONTAINE PIERRE FITTE DARGENCE SG^{r} ET PATRON DE S. ANDRE DE CLARBEC ET PAR NOBLE DAMME MARIE ANNE GABRIELLE LOUVEL DE REPAINVILLE EPOUSE DE MESSIRE LOUIS MARC ANTOINNE DE BONNECHOSE ECUYER SG^{r} DE LA COUR DU BOSC.

E GUILLAUME ET CHARTON MONTS FAITE.

(Diamètre, 88 centimètres.)

De Bonenfant, très-ancienne famille de Normandie, qui posséda de nombreuses et riches seigneuries.

Montfreulle, fief situé sur le territoire de la paroisse de Méry-Corbon, qui appartient à M. de Caumont.

Deshayes de Gassard, famille normande qui subsiste encore de nos jours.

Gassard, fief à Clarbec, paroisse limitrophe de Pierrefitte.

La Cour-du-Bosc, fief considérable situé à Pierrefitte, dont il ne reste aucun vestige ancien.

La famille de Bonnechose, qui s'est divisée en une infinité de branches dont plusieurs sont encore représentées de nos jours, est originaire d'Auquainville ou de Prestreville, dans l'ancien diocèse de Lisieux.

St.-Mards-de-Fresne.

† LAN 1773 IAY ETE NOMMEE LOUISE PAR Mre IEAN BAPTISTE MICHEL DES PERIERS CH^{er} SEIG^{r} DE St MARDS DE FRESNES ET PAR NOBLE DAME LOUISE GENEVIEVE AUBERT EPOUSE DE Mre IEAN BAPTISTE ANTOINE DES PERIERS CH^{er} SEIG^{r} HAUT IUSTICIER DE St MARDS DE FRESNES SEIG^{r} ET PATRON DU BENEREY CH^{er} DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE St LOUIS CAPITAINE DE CAVALERIE ET LIEU-

TENANT GENERAL AU BAILLAGE DORBEC. = IAY ETE BENITE PAR Me PIERRE FIRMIN DE BEAUVAIS CURÉ DE CE LIEU.

MICHEL PESSA TRESORIER.

IEAN CHARLES CAVILLIER.



Despériers, famille qui paraît originaire de la ville d'Orbec, où vivaient en 1580 Jehan et Guy Despériers père et fils, bourgeois dudit lieu.

Elle obtint la noblesse par des charges de magistrature au bailliage.

Les deux membres qui figurent sur la cloche sont fils de Michel-Jacques Despériers, qui s'intitulait écuyer, seigneur haut-justicier de St.-Mards-de-Fresne, conseiller du Roy, lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Orbec, et lieutenant-général de police audit lieu. Il figure dans des actes depuis 1722 jusqu'à 1753.

Jean-Baptiste-Antoine Despériers et sa femme fournirent leurs preuves à d'Hozier et à Chevillard, qui leur donnent pour

armoiries : accolé, le premier d'azur au chevron d'or accompagné de trois sautoirs de même, qui est Despériers; le second, pallé d'or et de gueules au chef d'azur, qui est Aubert. Ces deux blasons se trouvent sur la cloche, au-dessous de l'inscription.

Il existe encore des descendants de cette famille au Besnerey, près d'Orbec.

Évreux.

† EN 1774 IAY ETE FONDVE PAR LORDRE DE NOBLE DAME MARIE ANNE CLAVDINE DE LA ROCHEFOVCAVLD ABBESSE DE CETTE ABBAYE.



Cette cloche est la plus petite de la sonnerie actuelle de la cathédrale. Elle provient de l'abbaye de St.-Sauveur, transformée par la Révolution en caserne de cavalerie.

Surville.

EN 1775 IE ÉTÉ NOMMÉE PIERRE CÉCILE PAR MESSIRE PIERRE GILLES PHILIPPE ALEXANDRE DE LA ROCQVE DE SVRVILLE SEIGNEVR ET PATRON HONORAIRE DE CETTE PAROISSE ET NOBLE DAMOISELLE IEANNE CÉCILE IACQVELINE HENRIETTE EVDE DE DRVMAR. CHARLES DESCHAMPS PRESTRE CVRÉ DE CE LIEV.

IVLLIEN BAVDOIN TRÉSORIER EN CHARGE.

IEAN CHARTON.

(Diamètre, 94 centimètres.)

Cette inscription est aujourd'hui un titre précieux ; la cloche qui la portait a été refondue en 1855.

Le Coudray, près Pont-l'Évêque.

† LAN 1776 IAY ETE NOMMEE MADELEINE PAR Mre EMERY LOUIS ROGER COMTE DE ROCHECHOUART COLONEL DU REGIMENT DE NAVARRE GOUVERNEUR GENERAL DE L'ORLEANAIS EN SURVIVANCE GOUVERNEUR PARTICULIER DE VERNEUIL LES PERCHES ET NOBLE DAME MADELEINE MELANIE FIOL DE LA MARCHE VEUVE DE Mre DOMINIQUE IACQUES BARBERIE DE COURTEILLE CONSEILLER DETAT ORDINAIRE ET AU CONSEIL ROYAL INTENDANT DES FINANCES BENIE PAR Me LOUIS SIMEON LE PESCHEUR CURE DE CE LIEU.

IACQUES VILLETTE ET ADRIEN ROSSE TRESORIERS.

SIMONNOT NICOLAS.

(Diamètre, 59 centimètres.)

Cette cloche n'a point été fondue pour cette paroisse. Elle vient d'un diocèse voisin, probablement du diocèse d'Évreux, où nous avons connu le château de Courteilles, tombé sous les coups de la Bande noire.

Abbaye de Mondaye.

La grosse cloche présente un assez beau rinceau, ressemblant à certaines broderies en bosse du XVIIIe. siècle. Elle porte l'inscription suivante :

† JAI ETE NOMMÉE EN L'HONNEUR DE St MARTIN PAR MESSIRE CHARLES FRANCOIS RAFFIN ABBÉ
☞ COMMENDATAIRE DE CETTE ABBAYE ET BENIE PAR F JEAN FRANÇOIS DAVY PRIEUR EN 1777.

SIMON ME FECIT.

(Diamètre, 93 centimètres.)

D'Hozier donne pour armoiries à l'abbaye de Mondaye une marmite d'argent en champ d'azur. Cependant, sur cette cloche est un écusson abbatial d'azur au monde d'argent. Le même blason se trouve sur le tombeau du prieur Jahouel ; ce ne sont donc pas des armes personnelles, mais plutôt les armes de l'abbaye, dont cela formait alors les armes parlantes.

Les deux autres cloches, maintenant dans le clocher, proviennent l'une de Juaye, l'autre de Couvert.

St.-André-d'Hébertot (deuxième cloche).

✝ CETTE CLOCHE A ETE FONDUE EN 1779 ET NOMMEE ANGELIQUE PAR HAUTE ET PUISSANTE DAME MADAME FRANCOISE MARTHE ANGELIQUE DE NOLLENT VEUVE DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR HENRY FRANCOIS DE PAULE DAGUESSEAU CHEVALIER CONSEILLER DETAT ORDINAIRE ET AU CONSEIL ROYAL DU COMMERCE DAME DE CETTE ÉGLISE ET DE LA PAROISSE D'HESBERTOT ET AUTRES LIEUX ET PAR HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE NICOLAS IACQUES DE NOLLENT CHEVALIER SEIGNEUR DE COULERVILLE CHEVALIER DE LORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE St LOUIS ET BENIE PAR Mre FRANCOIS DURIEZ CHANOINE REGULIER PREMONTRE DE L'ABBAYE DE IOYENVAL PRIEUR D'HESBERTOT.

I. B. CHARTON ET A. DUBOIS FONDEURS.

(Diamètre, 92 centimètres.)

Sur cette cloche est un bel écusson, accolé d'Aguesseau et de Nollent.

St.-Laurent-du-Mont.

✝ IAY ETE NOMMEE MARIE HENRIETTE PAR HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE HENRY THOMAS ROBERT DANGERVILLE SEIGNEUR ET PATRON DE St LOUET SUR LOSON

DU MESNIL LEURY HUBERTAN LE VIEUX HUBERTAN LE IEUNE COLLEVILLE CHANTELOUP SUR FUGERE ET AUTRES LIEUX ASSISTE DE HAUTE ET PUISSANTE DE MOISELLE MADEMOISELLE MARIE FRANCOISE IULIE DE FRANQUEVILLE BARONNE DE MORAINVILLE DAME ET PATRONNE DU MESNIL SUR BLANGY LIVET ET LA COUYERE DAME ET PATRNE HONORAIRE DE BEUVILLIERS. IAY ÉTÉ BENIE PAR M[e] FRANCOIS DENIS LE PRESTRE CURE DE S[t] LAURENT DU MONT.

GILLES DELETTRE TRESORIER EN CHARGE
ALEXIS LAVILLETTE DE LISIEUX MA FAITE EN 1780.

(Diamètre, 72 centimètres.)

Cette cloche se trouve aujourd'hui dans le clocher de l'église de St.-Pair-du-Mont, depuis la destruction de l'église de St.-Laurent.

Champosoult.

L'AN 1782 IE ÉTÉ BÉNITE PAR IULIEN FALLUE PRESTRE CHANOINE REGULIER DE L'ABÊYE ROYAL DU VAL, PRIEUR CURÉ DE CHAMPOSOU ET NOMMÉ CHARLOTTE PAR IACQUE LOUIS HARIVEL CHEVALIER SEIGNEUR BARON HAUT IUSTICIER DE FRESNE SEIGNEUR DE BEAUCHESNE, COSSESVILLE LE BO ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROY, MAISTRE DES AUX ET FOREST DU COMPTÉ DE MORTAIN, PARIN ET NOBLE DAME CHARLOTTE DU MOULIN DME DE CHEFFRETOT, MARÈNE FAURE MA FET PIERRE DECAUX DESMANIS, TRÉSORIER EN CHARGE.

(Diamètre, 79 centimètres.)

Cette cloche a été sauvée avec sa compagne par le dévouement des habitants, en 1793.

St[e].-Marie-aux-Anglais.

† LAN 1785 NOMME MARIE ROSALIE PAR LOVIS FELIX

MARC DAMBRY CONTROLEUR GENERAL DES FERMES AU DEPARTEMENS DE CAEN ET MARIE ROSALIE GEOFFROY EPOUZE DE Mre ESTIENNE LOUIS CHORON ESCUIER CONSEILLER SECRETAIRE DU ROY DIRECTEUR GENERAL DES FERMES A CAEN.

M. I. A. LAVILLETTE DE LIZIEUX MA FAITE. IEAN IAQUETE TRÉSORIER EN CHARGE.

(Diamètre, 63 centimètres.)

Messire Estienne-Louis Choron, escuier, conseiller, secrétaire du roi, directeur général des fermes à Caen, seigneur de S^{te}.-Marie-aux-Anglais, et Marie-Rosalie Geoffroy ont donné le jour au fameux musicien Choron, dont on trouve la vie dans toutes les biographies normandes.

Neaufle-sur-Risle.

✝ LAN 1789 IE ETE BENIE PAR Me IEAN BONNEL CVRE DVDIT LIEV ET NOMMEE MARIE IOSEPH PAR Mre FRANÇOIS DESPINAY S^t LVC OFFICIER AV REGIMENT DV PERCHE CH^{er} SG^r PATRON DE S. AVBIN DAVVERGNY ET AVTRES LIEVX ET PAR DEMOISELLE MARIE-FRANCOISE LEGRAND DE TRANSIERE. PIERRE HVBERT TRESORIER.

IEAN CONART
FECIT.

Thorigny.

Voici l'inscription d'une des quatre cloches de l'église St. Laurent.

1791 3IEMME DE LA LIBERTÉ ET BENITE PAR VICTOR AIMÉ FRANÇOIS MARGUERIE CURÉ DE CE LIEU ET NICOLAS POMMIER TRESORIER EN CHARGE.

LES DUBOSQ MONT FAITE.

(Diamètre, 1 mètre 33.)

Préaux.

✝ SOVS LA PROTECTION DE SAINT SEBASTIEN IAY ETE BENIE DU VEV GENERAL ET EN PRESENCE DE LA MVNICIPALITE ET DE TOVS LES PAROISSIENT DE PREAVX.
LA VILLETTE DE LISIEVX DE PRÈSENT A SAINT MARTIN DE LA LIEVX MA FAITE EN 1792.

(Diamètre, 96 centimètres.)

La date de cette cloche est intéressante, car elle rappelle une époque néfaste qui a vu détruire par milliérs les cloches les plus remarquables de France.



LA

FAÏENCE DE ROUEN

A L'EXPOSITION ARTISTIQUE

ORGANISÉE DANS CETTE VILLE EN 1861 ;

PAR M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre de la Société française d'archéologie.

Il y a dix ans à peine que la Société française d'archéologie inaugurait pour la première fois les expositions d'objets anciens d'art et de curiosité, et aujourd'hui ces sortes d'exhibitions sont tellement entrées dans nos habitudes qu'elles forment, pour ainsi dire, le complément obligé de ces fêtes industrielles et agricoles que les Sociétés particulières et le gouvernement organisent chaque année sur différents points de la province. En Normandie surtout, ce spectacle a toujours excité un vif intérêt et nous avons vu se succéder, à des intervalles assez rapprochés, des expositions analogues à Avranches, à Vire, à Caen et à St.-Lo. Cependant, il faut en convenir, aucune d'elles n'avait ni l'importance ni l'intérêt de celle qui vient d'être organisée à Rouen, à l'occasion du Concours régional d'agriculture (1).

La réussite, cette fois, a dépassé toutes les espérances. Malgré

(1) Exposition d'objets d'art et de curiosité, d'antiquités, de spécimens des anciennes industries rouennaises, ouverte dans la grande salle des assises du Palais-de-Justice, du 22 mai au 9 juin 1860. *Catalogue des objets exposés.* Rouen, Cogniard, 1861.

des difficultés de tout genre, l'exposition s'est ouverte au jour et à l'heure fixés, resplendissante de richesses, dans la magnifique salle des assises du Palais-de-Justice, et l'empressement extraordinaire du public a prouvé de nouveau combien ce genre de spectacle était dans le courant des goûts et des sympathies de notre époque. Il est impossible de ne pas reconnaître, à ce signe manifeste, que le sentiment vrai du beau tend à se développer, et il est permis d'espérer que la connaissance plus exacte du passé exercera une heureuse influence sur le perfectionnement des arts et des industries si diverses qui se rattachent à la décoration. Quoi qu'il en soit, il était impossible, même pour les esprits les plus superficiels, de ne pas être frappé de l'aspect saisissant et étrange de tous ces produits d'époques et de civilisations si différentes. L'impression devenait encore plus vive lorsque l'on étudiait sérieusement certains types que leur rareté, leur antiquité ou leur perfection, classait véritablement parmi ces objets de haut luxe que la curiosité moderne se dispute aujourd'hui au prix d'enchères d'une élévation fabuleuse.

Ce côté brillant de l'exposition a été parfaitement indiqué par un écrivain élégant, juge compétent en toutes ces matières, qui a passé successivement en revue, dans un travail substantiel et complet, l'ecclésiologie, les émaux peints, la céramique, les armes et la serrurerie, les tapisseries et les tissus et même ces meubles, ces livres ou ces jouets dépourvus de valeur par eux-mêmes, mais qui nous intéressent encore en nous rappelant le souvenir des personnages célèbres auxquels ils ont appartenu. Mais l'exposition de Rouen était autre chose que la réunion, dans une espèce de musée temporaire, des richesses empruntées à plusieurs collections particulières. Par suite de circonstances exceptionnelles, elle s'est trouvée en mesure de faire revivre, pour ainsi dire sous nos yeux, une industrie locale tout entière en nous offrant di-

vers spécimens de ses produits aux différents moments. Cette industrie ainsi ressuscitée n'est autre que la faïence de Rouen, art populaire, s'appliquant à tout et ayant su produire, à l'aide de deux ou trois couleurs, par les procédés les plus simples, d'ingénieux et d'inimitables effets. Considérée à ce point de vue, l'exposition de Rouen a une originalité saillante : elle a pour l'histoire des arts céramiques une importance capitale, et l'on devra nécessairement s'y reporter toutes les fois qu'il s'agira d'apprécier les produits de cette industrie faïencière qui date d'hier et qui pourtant est déjà entrée dans le domaine du passé. Ces considérations nous ont fait penser qu'il n'était peut-être pas sans utilité d'insister à cet égard et d'entrer dans quelques détails. Du reste, cette tâche vers laquelle nous portaient tout d'abord nos goûts personnels, et certaines recherches antérieures, se trouve aujourd'hui singulièrement facilitée. Le jour même où s'ouvrait l'exposition, un des hommes dévoués qui ont présidé à son organisation, M. A. Pottier, conservateur de la Bibliothèque publique, directeur du musée d'antiquités, dans une communication adressée aux membres de la Société française, a retracé, dans tous ses détails, l'histoire, jusque-là inconnue, de la faïence rouennaise depuis ses premiers essais jusqu'à sa décadence. Cet exposé, fruit de longues et patientes études, résumait tout un livre que le savant antiquaire prépare en ce moment sur la céramique normande et initiait, en même temps, ses auditeurs à l'appréciation raisonnée des diverses pièces exposées dans le Palais-de-Justice. L'intérêt qui s'attache aujourd'hui à ces sortes de questions nous a paru tel, que nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'indiquer tout d'abord quelques-uns des faits établis devant la Société française avec tant d'autorité. Nous nous sommes efforcé de les recueillir avec soin et, sur certains points, M. Pottier a bien voulu, par de nouveaux renseignements, suppléer à l'insuffisance de nos souvenirs.

Nous espérons donc que ces emprunts, bien incomplets, faits à l'improvisation du savant conservateur de la bibliothèque de Rouen auront, au moins, le mérite de la fidélité et de l'exactitude.

Les origines de la fabrication de la faïence de Rouen sont assez obscures et pourraient donner lieu à de vives et nombreuses contestations. Cependant il est certain qu'en 1542 cette fabrication était, à Rouen, en pleine activité; car c'est de cette ville que sont datés les magnifiques pavés du château d'Écouen représentant, avec les armes des Montmorency, le dévouement de Curtius et de Mutius Scævola. On y lit, en effet, à plusieurs reprises, ces mots : « A Rouen, 1542. » Ces objets, si parfaits dans leur genre, ne sont point évidemment les produits isolés d'une entreprise temporaire : nous croyons pouvoir encore y rattacher les faïences qui servent de revêtement au colombier de Boos, et peut-être des recherches ultérieures permettront-elles d'augmenter le contingent d'œuvres intéressantes que peut réclamer l'industrie de cette époque déjà éloignée. Quoi qu'il en soit, le nom du potier habile qui sut ainsi ajouter aux ressources de son art n'est pas resté inconnu, et des inductions fort ingénieuses ont conduit M. Pottier à le reconnaître dans un certain Maclou Abaquesne que la Chronique rouennaise mentionne, en 1549, à titre de notabilité locale après les magistrats de la cité et à côté de Dumoustier, peintre du Roi :

« Dumoustier pictor regius ;

« Macutus Abaquesne figulus. »

A partir de cette époque, les monuments certains que l'on pourrait réunir aux pavés de Boos et d'Écouen font complètement défaut et nous arrivons, sans autre renseignement, à l'année 1644. C'est le moment où un sieur Poirel, sieur de Grandval, qualifié de secrétaire de la reine-mère, obtint, pour l'espace de cinquante ans, un privilége exclusif pour la fabri-

cation de la faïence à Rouen. Il fallut trois lettres de jussion pour déterminer le Parlement de Normandie à entériner les lettres-patentes, qui lui semblaient contenir une dérogation au droit commun tout-à-fait exorbitante. Aussi s'efforça-t-il de réduire à 20 ans, à 30 ans, et enfin à 40 ans la durée du privilége concédé et ne se décida-t-il qu'en 1648 à entériner les lettres-patentes, sans modification. Le sieur de Grandval n'avait pas attendu cette décision pour fabriquer et, bien que le privilége ne commence qu'en 1648 pour prendre fin en 1698, on connaît certaines pièces de faïence qui portent la date de 1647.

La situation privilégiée du sieur de Grandval se continua, sans changement jusqu'à l'année 1673. A cette époque, un nommé Louis Potrat, sieur de St.-Étienne, sollicita un privilége pour fabriquer à Rouen des porcelaines, à l'imitation de celles de la Chine et du Japon; et, comme il énonçait qu'il ne pouvait cuire ses porcelaines que dans des vases de faïence, il demanda qu'il lui fût aussi permis de se livrer à la fabrication de la faïence. Le droit de fabriquer la porcelaine et la faïence lui fut octroyé pour 25 ans. L'exposé du sieur Potrat n'était pas complètement sincère, et il paraît à peu près certain que la porcelaine ne fut ainsi mise en avant que pour faire passer la faïence, dont le débit extraordinaire était infiniment plus productif (1). Ce qui est au moins constant, c'est que, dans la pratique, l'accessoire ne tarda pas à devenir le principal, et qu'au moyen de la porcelaine Potrat se trouva

(1) Un almanach de 1691 vante les porcelaines du sieur Potrat. Personne, du reste, ne connaissait rien de cette fabrication, lorsque M. Pottier découvrit un petit sucrier bleu qui est sorti certainement de l'établissement de Potrat. Le petit vase est d'un blanc-bleuâtre, et les fleurs bleues qui le recouvrent sont visiblement empruntées à l'ornementation habituelle des faïences de Rouen. Deux autres échantillons de ces porcelaines primitives figurent au musée céramique de Sèvres.

ainsi à la tête d'une fabrication de faïence, rivale de celle qui avait été si laborieusement inaugurée par le sieur de Grandval. Un pareil résultat ne pouvait manquer d'exciter de vives réclamations de la part de celui-ci. Toutefois, après des décisions diverses, il survint une espèce de transaction et les deux priviléges s'exploitèrent simultanément et sans nouvelle contestation jusqu'à l'année 1698, époque à laquelle ils prirent fin l'un et l'autre. Cette période de fabrication limitée à deux établissements fit place à la liberté absolue de l'industrie. Les fours à faïence se multiplièrent et devinrent bientôt si nombreux que les fabricants, qui devaient leur fortune à la libre concurrence, s'effrayèrent de la situation et sollicitèrent du Parlement un arrêt qui vînt déterminer d'une manière invariable le nombre des établissements qui pourraient désormais fonctionner à Rouen. Cette décision, malgré les principes surannés en matière d'économie générale qui s'y trouvent énoncés, est encore intéressante à consulter pour qui veut se rendre un compte exact de la manière d'opérer des faïenciers, de leur situation véritable et de l'importance de leur commerce (1). La réglementation ne paraît pas, du reste, avoir contribué à leur prospérité. A la fin du XVIIIe. siècle, l'industrie de la faïence écoulait toujours avec facilité ses produits, mais elle ne réalisait aucun progrès ; on peut même affirmer que les fabricants de cette époque avaient abandonné, sans compensation aucune, les types de décoration auxquels leurs

(1) Tous les fours à faïence se trouvaient situés dans le quartier de St.-Sever. Ils ne dépassèrent jamais le nombre de dix-huit. Le personnel de chacun de ces établissements se composait de trois ou quatre tourneurs, d'autant de mouleurs et de dix à quinze peintres. Il y avait, en outre, un certain nombre de femmes, connues sous le nom de femmes à ombrer, parce qu'elles étendaient les couleurs dans les endroits indiqués par les peintres qui traçaient le plus souvent le dessin simplement au trait.

prédécesseurs avaient dû leur vogue et leurs succès. Le traité de commerce conclu en 1786 avec l'Angleterre vint consommer leur ruine. Le dégoût pour les lourdes faïences de Rouen était général, et, lorsque l'on permit la libre entrée des produits anglais, l'affluence des acheteurs dans les magasins où se vendaient les porcelaines blanches fut telle qu'il fallut, sur plusieurs points, l'intervention de la force armée pour maintenir l'ordre et prévenir l'encombrement. A partir de ce moment, la faïencerie ne compte plus au nombre des industries rouennaises. Mais, en même temps que la ruine de l'entreprise commerciale se consommait, le goût des amateurs tendait à se porter de plus en plus sur les productions variées de cet art éminemment populaire. Ce mouvement, intéressant à constater, serait-il le résultat de ce sentiment naturel qui nous porte à nous attacher à une chose à raison même de sa désuétude ou de sa rareté? Certains esprits légers ou prévenus pourraient le penser au premier abord; mais, lorsqu'on veut bien étudier la faïence de Rouen sous ses principaux aspects, il est impossible de ne pas assigner à l'engouement général de plus sérieux mobiles. Le goût des amateurs ne tient pas à un vain sentiment de curiosité, à un amour exagéré de l'étrange ni même au désir d'étudier dans tous ses détails un art plus ou moins ingénieux. Il peut y avoir quelque chose de tout cela dans les sentiments auxquels nous faisons allusion, mais il y a quelque chose de plus. Avec des moyens bornés, une terre lourde et l'emploi de deux ou trois couleurs, les artistes rouennais ont réussi à produire des modèles inimitables, attestant une fécondité d'imagination inépuisable et constituant tout un système décoratif où la largeur des effets s'allie à la simplicité. Ce procédé est celui de tous les arts véritablement populaires, et, malgré les variations du goût et les mutations plus ou moins justifiées de la mode, il était impossible que tôt ou tard on ne lui rendît pas justice. Voilà, à notre estime, le

secret du succès actuel de ces œuvres si long-temps dédaignées, succès durable et qui augmentera à mesure qu'on se rendra mieux compte des conditions rationnelles de l'ornementation des produits céramiques.

La vérité de cette appréciation nous paraît complètement démontrée par l'exposition elle-même. La faïence y régnait en souveraine. On l'apercevait au fond de la salle dans diverses montres latérales et on la retrouvait encore, à la porte d'entrée, dans un charmant petit meuble appartenant à M. Bataille de Bellegarde. Malgré l'aspect pittoresque que présentait cette dispersion générale d'objets de même nature, il est permis de regretter que la disposition du local, et probablement les exigences bien naturelles de certains collectionneurs, n'aient pas permis de grouper ensemble tous les produits similaires, et d'offrir le spectacle général et complet de la faïencerie rouennaise en regard des autres fabrications. Au reste, l'inconvénient assez léger que nous venons de signaler était heureusement compensé par certains avantages de détails. Le contraste, pour se révéler d'une manière moins soudaine, n'en existait pas moins au fond. L'exposition renfermait, en effet, à côté de vases hispano-mauresques, les plus rares spécimens des faïences italiennes ; elle avait accueilli les plats de Palissy, les imitations normandes de ces plats, les magnifiques épis du Prédauge (1), les produits de la Chine, du Japon, de la Hollande, ainsi que les porcelaines de Saxe, de St.-Cloud, de Sèvres et de Chantilly; et, pour revenir à des fabrications moins dissemblables, on apercevait, à peu de distance des faïences de Rouen, de nombreux échantillons des fabriques de Nevers et celle de Moustiers. Grâce à la réunion dans le même local de ces types si variés, la comparaison se faisait naturellement

(1) L'Exposition renfermait deux épis complets. L'un d'eux appartient à M. de Glanville; l'autre fait partie de la collection de M. Delaunay.

dans l'esprit et permettait de détermininer, avec un coup-d'œil plus sûr, les analogies et les différences.

Le premier vase de faïence sur lequel s'est portée notre attention est un petit plat à fond blanc, revêtu de dessins d'un bleu pâle produisant à la vue l'effet doux de certains produits de la fabrique de Moustiers. Il représente un être fantastique, moitié femme, moitié cheval. La bordure est formée de compartiments octogones et d'arabesques végétales au milieu desquelles se rencontrent des vrilles. Ce précieux spécimen est daté de Rouen 1647. Il a été fabriqué vraisemblablement par des ouvriers sortis des établissements de Nevers, et il ne donne pas l'idée de ce système original de décoration que les artistes rouennais devaient inventer par la suite.

C'est, en effet, à une date plus récente, mais qu'il est assez difficile de préciser, que remontent les pièces magnifiques que l'on pouvait admirer au fond de la salle et au-dessus de la montre qui la coupait transversalement dans toute sa longueur. La fabrication de cette époque, qui paraît correspondre aux dernières années du XVIIe. et au commencement du XVIIIe. siècle, est caractérisée par un système rayonnant qui rappelle le genre des mosaïstes ou plutôt des émailleurs de la première manière. « Elle se compose, » ainsi que le fait remarquer M. Darcel, « de dessins non modelés, formant des cartouches, « des lambrequins terminés par des glands, des enroule- « ments qui, symétriques eux-mêmes et symétriquement « distribués sur la surface du plat, rayonnent autour de son « centre. C'est, en décor sur faïence, la réplique des incrusta- « tions que Boulle faisait sur l'écaille (1). » Les plats sont souvent couverts entièrement de ces dessins qui s'enchevêtren sans confusion. Quelquefois les ornements, appliqués seule-

(1) *Exposition d'art et d'archéologie de Rouen*, par Alfred Darcel, p. 19. Rouen, Brière, 1861.

ment sur les rebords et le centre, ne se rejoignent pas et laissent entre eux un long intervalle; d'autres fois encore le point central vers lequel gravite habituellement la composition n'existe pas, et l'artiste s'est contenté de couper le champ de longues bandes transversales ornementées; mais, dans tous les cas, soit qu'il n'ait employé que le bleu ou le bleu rehaussé de rouge, soit qu'il ait demandé de nouveaux effets au brun capucine ou au jaune, il est impossible, nous le répétons, de ne point admirer l'ensemble varié de ces combinaisons si riches, si rationnelles et si parfaitement appropriées à la destination et à la forme des vases. Aussi croyons-nous pouvoir affirmer, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'il existe un nombre considérable de pièces de faïence rouennaise qui soutiendront toujours sans désavantage le voisinage des faïences étrangères les plus prisées, tant il y a d'éclat, de richesse, d'imprévu et d'originalité vraie dans ces dessins bleus, rehaussés quelquefois de rouge, qui produisent à l'œil l'impression des étoffes splendides de l'Orient. Ce sont là évidemment les œuvres capitales de la faïence normande, et elles suffiront à lui assigner toujours une place élevée dans l'estime des connaisseurs.

Cette belle époque était largement représentée à l'Exposition. Les grandes pièces exécutées dans ce style étaient nombreuses. Nous avons notamment remarqué deux grands plats à dessins, genre cachemire, qui occupaient le fond de la salle, et un autre, de dimension plus petite, mais aussi bien réussi, qui se trouvait dans les montres centrales et qui appartient à M. Pottier. On pourrait en rapprocher un nombre infini d'objets de toute nature revêtus, en général, de dessins bleus ou de dessins bleus et rouges. La faïence de Rouen se prêtait à tout, et l'exposition suffirait à établir l'universalité de son emploi. On y rencontre, en effet, des vases, des cornets, des potiches, des fontaines, des services de table avec tous leurs accessoires, des cruches, des lampes d'église, des burettes, des meubles, des gaînes de

statues, des lions et des bustes à prétentions plus ou moins historiques. On comprendra qu'il nous est difficile d'entrer dans plus de détails; toutefois, il nous est impossible de ne pas signaler d'une manière particulière une magnifique aiguière à dessins bleus, appartenant à M. de Bellegarde, une jardinière à couleurs variées qui doit être la propriété du même amateur, et enfin deux charmantes potiches de petite dimension, surmontées de flammes ornementées en bleu rehaussé de rouge, qui font partie de la magnifique collection de M. Pottier. Les artistes rouennais ont aussi quelquefois tenté les scènes à personnages. Bien que ce ne soit pas là leur genre supérieur et original, leurs essais dans cette direction méritent pourtant d'être sérieusement remarqués. Les compositions anciennes nous ont paru assez rares, mais, en revanche, elles sont toutes fort intéressantes. Nous avons d'abord reconnu Vénus fustigeant l'Amour, et Danaé recevant la pluie d'or. L'effet d'ensemble de ces deux compositions est satisfaisant, mais il est évident que l'artiste n'est pas allé chercher ses héroïnes dans les régions de l'idéal. Vénus, comme Danaé, nous représentent assez exactement deux bonnes paysannes normandes, plus riches à coup sûr de force et de santé que de grâce et de distinction. Les deux plats appartenant à M. Baudry ont été conçus sous l'influence encore plus directe des maîtres italiens. L'un représente les Quatre Saisons ; l'autre, Diane surprise au bain par Actéon. Tous deux sont l'œuvre du faïencier Borne, dont ils portent la signature : ils sont datés, le premier de 1736, le second de 1738. Ce sont là deux imitations fort remarquables : l'on peut même signaler sur l'une de ces pièces, indépendamment de la largeur du dessin, l'emploi de la couleur jaune dans des proportions tout-à-fait exceptionnelles. Mais, dans le genre spécial que nous essayons de faire connaître, le spécimen le plus curieux que renfermait l'Exposition était incontestablement un violon en faïence, moulé sur le grand modèle

de Stradivarius, qui appartenait autrefois à M. Sauvageot et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. André Pottier (1). Sur le dos de l'instrument, on aperçoit une réunion musicale sous Louis XIV. Une femme est assise au clavecin ; un jeune seigneur debout l'accompagne et plusieurs autres dames, en grand costume avec les coiffes tombantes de l'époque, forment le public. Le reste de l'espace est occupé par des draperies gracieusement disposées. En haut, au milieu d'un groupe de musiciens ailés, un ange déploie une banderole sur laquelle on lit : *Musica et gloria in aere*. L'autre côté de cette magnifique pièce est chargé de dessins moins compliqués : il nous offre simplement une riche composition architecturale dans le goût des créations de Lépaute, avec accompagnement de génies et de trophées d'instruments.

Malgré ces brillantes exceptions, ce ne fut pas vers le genre italien, vers les scènes à personnages, qu'inclina la faïence rouennaise en abandonnant le genre des dessins à réserve. Elle s'appliqua le plus souvent à reproduire des motifs végétaux, des fleurs largement étalées, des cornes d'abondance ou même des coqs et des chinois de fantaisie. Elle ne copia pas, à proprement parler, les types des porcelaines de la Chine ou du Japon, mais elle s'en inspira évidemment. Cette période, malgré l'éclat de plusieurs de ses produits, est bien loin d'avoir l'originalité de l'époque antérieure. Elle n'en a pas non plus l'inépuisable fécondité. C'est ainsi qu'à partir de l'année 1740 et avec un certain Guilbaut, nous voyons l'aspect du décor se modifier complètement et adopter de nouveaux types assez vulgaires qui se reproduisent indéfiniment. Les différences entre l'ancienne et la nouvelle manière se sentent plus aisément qu'elles ne s'indiquent. Bien que les couleurs bleues ou

(1) Dans le compte-rendu de l'Exposition de Rouen, inséré au *Moniteur*, M. Claudin attribue à tort ce violon à la fabrication de Nevers.

bleues rehaussées de rouge sur blanc dominent à la première époque, les autres couleurs y sont aussi employées de temps en temps: en sorte que ni les unes ni les autres ne constituent, à proprement parler, une marque caractéristique. Il en est de même jusqu'à un certain point des dessins: le système rayonnant domine jusque vers le milieu du XVIIIe. siècle Mais il ne faudrait pas croire que l'imitation des porcelaines chinoises ait attendu jusque-là pour se produire: elle a pour ainsi dire commencé avec l'industrie faïencière, ainsi que le prouve un saladier daté de 1699. Seulement, il est vrai de dire que cette imitation plus ou moins fidèle était, au début, l'exception et qu'elle devint plus tard la règle générale. Ces remarques sommaires suffiront à montrer qu'il est assez difficile de poser des règles absolues. Il y a fort heureusement une certaine physionomie et un ensemble de légers détails qui tromperont rarement les véritables connaisseurs. Il existe, en effet, un grand nombre de pièces de comparaison dont la date est parfaitement authentique et qui, lorsqu'on les examine attentivement, permettent de déterminer, sans grande chance d'erreur, les pièces d'époque incertaine que l'on peut rencontrer. Les plats sont très-rarement signés et datés, mais il en est autrement des buires et des cruches: presque toujours, elles indiquent, avec le nom du potier, l'année de leur fabrication. Ce sont là des éléments authentiques d'appréciation dont il est inutile de faire ressortir ici l'importance. A l'Exposition même, les vases de ce genre étaient en assez grand nombre et beaucoup de motifs de décoration qu'ils présentaient auraient pu certainement être étudiés avec fruit. Au reste, pour faciliter cette revue historique de la faïence, M. A. Pottier avait eu l'heureuse idée de détacher de sa collection quarante-huit assiettes présentant, dans un ordre successif, les diverses transformations de cette industrie depuis son apogée vers la fin du XVIIe. siècle jusqu'à sa décadence à la fin du

XVIII[e]. Ces diverses séries, appartenant à deux catégories parfaitement distinctes, permettaient de suivre les modifications du décor, passant du dessin rayonnant aux imitations chinoises et au genre *rococo* pour arriver à ces guirlandes sans éclat et sans caractère qui terminent la période. A cette date, la faïence n'a rien perdu de sa lourdeur et jamais le dessin n'a été moins soigné et n'a révélé une pareille infécondité. L'heure de la ruine complète est arrivée, et les produits de cet art abâtardi ne sont guère recherchés des collectionneurs que parce qu'ils font mieux valoir les types si variés des fabrications précédentes.

Au milieu de cet ensemble remarquable formé par les faïences de Rouen, un seul vase inquiétait l'esprit par son aspect insolite et sa coloration anormale. C'est une potiche, de grande dimension, sur laquelle l'artiste a représenté la rencontre du Christ et de la Samaritaine. La scène, traitée dans le genre italien, est entourée d'un cercle de tulipes d'un rouge éclatant, et les personnages eux-mêmes sont illustrés de cette couleur chaude et indomptable que les faïenciers de Rouen ne purent jamais obtenir qu'avec les tons ternes de la brique. Le problème que soulève cette pièce extraordinaire qui s'éloigne du genre de toutes les fabrications connues, a été heureusement résolu par M. Pottier. Cette potiche est l'œuvre d'un sieur Denis Dorio qui vint à Rouen en 1708 et qui sollicita la permission d'y fonder un établissement, en énonçant qu'il connaissait le secret *d'appliquer sur les faïences le rouge avec autant de facilité que le bleu*. La potiche exposée a été fabriquée par Dorio à l'appui de ses allégations, et les faïences de ce genre doivent être d'autant plus rares que la demande de cet artiste ne paraît pas avoir été accueillie favorablement.

Nous terminons ici notre revue rapide de l'Exposition de Rouen. Nous n'avons pas eu la prétention de tout mentionner et nous avons négligé, sciemment, un nombre infini d'objets

curieux et dont la plupart méritaient une notice complète et détaillée. Mais le but que nous nous proposions était moins de dresser un inventaire régulier des richesses accumulées dans les salles du Palais-de-Justice, que d'appeler l'attention sur cette *représentation* complète d'une industrie normande qui sut imprimer à ses œuvres un cachet impérissable d'élégance et souvent même de beauté. Nous espérons que cette remarque suffira à nous faire pardonner les lacunes qu'il serait facile de relever dans un travail nécessairement fort incomplet. Et ici, qu'il nous soit permis de le dire, le succès de l'Exposition nous conduit naturellement à formuler un vœu que justifient ce nous semble, les considérations dans lesquelles nous sommes précédemment entré. En voyant ces séries éclatantes de faïences rouennaises, ces types si curieux et si bien réussis des anciennes fabrications, nous nous sommes demandé pourquoi une exhibition permanente ne viendrait pas succéder à une exposition temporaire. La ville de Rouen a le droit d'être fière de l'habileté, du goût ingénieux et original de cette pléiade de céramistes qui, pendant 150 ans, ont continué, en les renouvelant, les traditions des maîtres de l'Italie, de la Hollande et de l'école de Nevers. Pourquoi alors ne consacrerait-elle pas une salle spéciale de son Musée d'antiquités à recueillir les monuments fragiles de cet art national qui a contribué, dans une certaine mesure, à la gloire de la patrie normande? Ce serait là, croyons-nous, une décision intelligente qui honorerait le passé et qui aurait pour les industries actuelles son utilité et son enseignement.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

PAR

MM. DE CAUMONT, E. TUDOT, A. VOISIN ET LE VICOMTE DE GUITON.

LES TRÉSORS ARCHÉOLOGIQUES DE LA COLONNE TRAJANE.

La colonne Trajane a été examinée, dessinée, mesurée depuis long-temps. Les bas-reliefs qui la couvrent ont été gravés dans de grands ouvrages; mais toujours on l'étudiera de nouveau avec fruit, toujours on aura de nouvelles conséquences à tirer de l'examen attentif de ses figures. Ces figures apprendront des faits nouveaux et confirmeront ceux que l'histoire et les écrivains romains nous ont appris.

Ce sera donc une mine que le *Bulletin monumental* exploitera : de temps à autre, il reproduira quelques-uns des bas-reliefs de cette magnifique colonne triomphale et cherchera dans leur examen l'explication de faits archéologiques intéressants.

Nous commençons par la représentation, déjà bien connue et figurée dans mon *Cours d'antiquités*, d'une *armée romaine passant un fleuve sur un pont de bateaux.*

Ce bas-relief représente le passage de l'Ister ou du Danube sur un pont de bateaux, par un corps de troupes de l'armée de Trajan lors de sa première expédition en Dacie.

Le préfet ou tribun de la cohorte est figuré à l'extrémité du pont, au moment où il se retourne pour donner des ordres à

ses soldats ; il tient à la main gauche un rouleau (1) ; il porte le baudrier et l'épée courte attachée à gauche. Sa poitrine est couverte d'une cuirasse, et par-dessus son armure on distingue le *paludamentum laticlavum*, vêtement militaire d'honneur.

A sa droite marche le porte-étendard de la légion avec l'aigle (D). Cette aigle était ordinairement en cuivre fondu doré ; on suspendait souvent à son cou une bulle d'or, petite capsule contenant habituellement quelqu'amulette et qui fut dans l'origine portée par les généraux dans les pompes triomphales.

On voit ensuite les deux vexillaires ou enseignes du manipule (CF), tenant leurs étendards. Ces étendards sont de la même forme et terminés l'un et l'autre par une main ; ils présentent, dans les ornements qui garnissent le manche, quelques différences propres à les faire distinguer l'un de l'autre. Ces vexillaires sont coiffés avec des peaux de lion tombant sur le cou et les épaules, et dont la tête forme une espèce de bonnet.

Immédiatement après, vient le vexillaire des cavaliers de la cohorte (E) avec son drapeau, petite bannière en étoffe sur laquelle le nom de l'empereur était ordinairement brodé en lettres d'or. Ce porte-étendard n'a, de même que celui qui tient l'aigle de la légion, ni casque, ni bonnet de peau de lion.

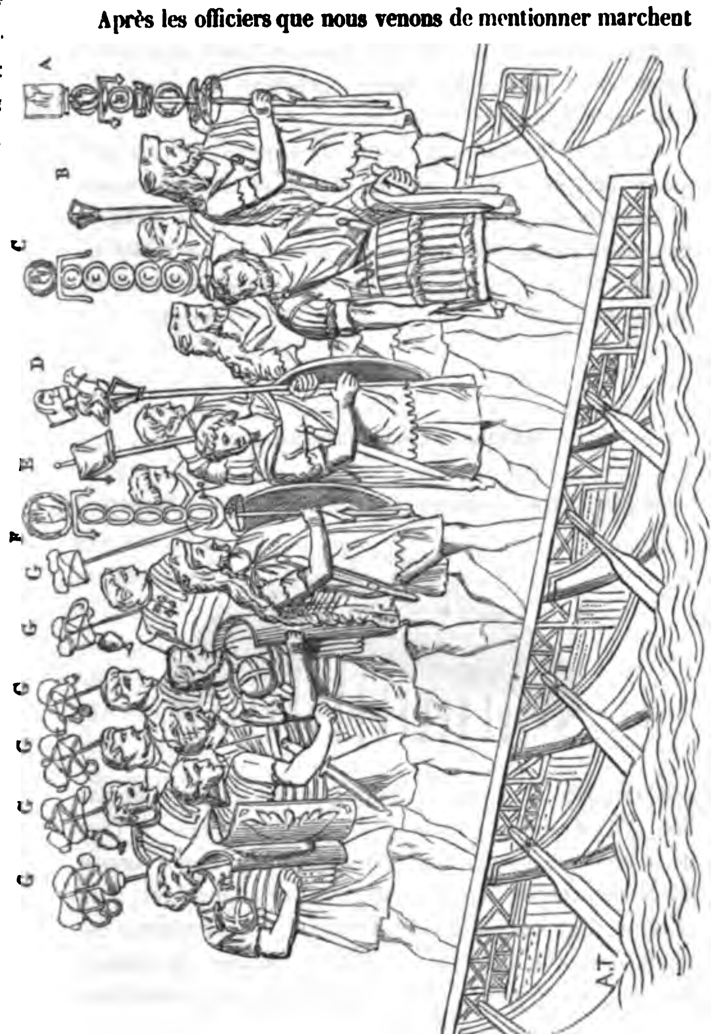
Un peu à gauche du 1er. vexillaire de la cohorte on remarque un personnage portant, au bout d'un long bâton, une lanterne (B) destinée à éclairer la marche du manipule pendant la nuit.

On distingue en avant de ce fanal un vexillaire dont l'enseigne est différente de celles que nous avons examinées (A), mais il appartient à un autre détachement de soldats dont on verrait le développement si notre esquisse comprenait dans son entier le bas-relief de la colonne trajane (2).

(1) Probablement le rôle militaire ou la liste des soldats.

(2) La différence qui existe entre le niveau du bateau qui supporte ce personnage et ceux qui servent de pont au détachement que nous examinons, indique assez que le vexillaire dont nous parlons passait

Après les officiers que nous venons de mentionner marchent



UN BAS-RELIEF DE LA COLONNE TRAJANE REPRÉSENTANT L'ARMÉE DE TRAJAN PASSANT LE DANUBE SUR UN PONT DE BATEAUX.

avec son manipule sur une ligne de bateaux parallèle à celle qui est représentée sur le premier plan.

les soldats légionnaires rangés deux à deux, ayant leur casque attaché sur la poitrine, du côté droit; et l'épée suspendue à droite. Leur bouclier est oblong et convexe (1), orné extérieurement de diverses figures.

Au bout de leur lance ils portent un paquet carré, un petit sac de pain ou de blé, un autre rempli de petits morceaux de viande sèche ou salée, un cruchon de vin ou de vinaigre, une petite plaque percée de trous pour cuire ou griller les aliments et une cuiller en fer. Tous ces bagages pesaient quelquefois 60 livres. DE CAUMONT.

ANCIEN PEIGNE EN BRONZE.

Le petit peigne en bronze qui suit a été dessiné à Besançon,



par M. Tudot, et trouvé dans un tumulus situé près de Salins. Il n'est pas facile de donner d'indication relative à l'âge de ce peigne, puisque certains tumulus sont regardés comme des monuments de l'époque franque. Quoi qu'il en soit, dans la partie supérieure qui affecte la forme semi-circulaire a été pratiqué un trou destiné à suspendre ce meuble à la ceinture de son propriétaire; M. Castan rapporte qu'on a trouvé des

(1) On plaçait ordinairement des dards et différents objets dans la partie creuse du bouclier.

peignes semblables dans les tombelles de la Suisse, de l'Irlande et des pays scandinaves.

DE LA PERSPECTIVE CHEZ LES ANCIENS.

Personne n'ignore qu'à Athènes, lorsqu'on organisa un théâtre pour représenter les tragédies d'Eschile, les peintres décorateurs eurent recours à cette science qui reproduit les objets, tels qu'ils paraissent à nos yeux et non tels qu'ils sont dans la réalité. Cette science n'était autre que la perspective et, par son secours, les artistes produisirent une illusion complète aux yeux des spectateurs.

Les Latins, à leur tour, connurent et pratiquèrent la perspective : une foule de faits tendent à le prouver, et l'on s'explique difficilement que des critiques aient pu, avec Charles Perrault, prétendre que les anciens ignoraient les règles et l'application de la science qui nous occupe, et qui consiste dans la réduction apparente des corps suivant leur éloignement. Les peintures de Pompeï, d'Herculanum et des thermes de Titus sont effectivement fautives; mais il suffit de lire attentivement Vitruve pour reconnaître que les principes de la scénographie sont exactement les mêmes que ceux de la perspective linéaire.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'examen de deux chapiteaux d'ordre composite, trouvés dans les départements du centre et qui appartiennent aux premiers siècles de l'ère actuelle. En les comparant l'un à l'autre, nous pensons fournir une nouvelle preuve à l'appui des observations qui précèdent.

L'un de ces chapiteaux, découvert en 1822 dans une villa située sur la montagne d'Espaly, près du Puy-en-Velay, est maintenant déposé au musée d'antiquités de la Haute-Loire. En voici le dessin :



CHAPITEAU D'ESPALY, AU MUSÉE DU PUY.

L'autre provient des thermes de Néris en Bourbonnais. Il est semblable au précédent, du moins par sa composition. Le rapport des proportions diffère seul ; les feuilles d'acanthe et le jour ménagé au-dessous des volutes sont identiques ; il n'y a donc qu'une légère modification dans la forme des cannelures, qui sont anguleuses sur le chapiteau de Néris.



UN DES CHAPITEAUX DES THERMES DE NÉRIS.

A Espaly, la dimension en largeur du chapiteau égale à peine les quatre cinquièmes de la hauteur : ici l'inverse a lieu, la largeur est plus grande que la hauteur. Or, la position des monuments auxquels ces sculptures ont appartenu nous paraît expliquer la cause de cette différence ; d'un côté, le temple

se trouvait dans le fond d'une étroite vallée et très-peu élevé par rapport au sol de la promenade publique ; de l'autre, au contraire, le monument était situé sur une hauteur. A Espaly, l'horizon du spectateur restait toujours au-dessous de l'édifice, et les proportions allongées du chapiteau des colonnes avaient ainsi leur raison d'être ; de même, à Néris, des proportions plus développées en largeur étaient imposées par le point de vue peu élevé des spectateurs. Or, puisque le type reste le même et que les dimensions seules sont changées, ne semble-t-il pas rationnel d'attribuer cette modification à une entente parfaite des effets de la perspective ?

Ajoutons qu'au premier aspect, si les chapiteaux de Néris paraissent courts et ceux d'Espaly trop élancés, c'est que ni les uns ni les autres ne sont à la place qui leur était destinée et d'où ils produisaient certainement un excellent effet.

Qu'on nous permette encore une remarque qui vient corroborer cette opinion : un monument, quelqu'étudié qu'il soit, ne peut pas être également bien sous tous ses aspects, et nous regardons comme un excellent principe celui d'examiner sur un modèle réduit le point de vue d'où cet édifice se présentera le plus avantageusement, afin de sacrifier beaucoup de la régularité des plans pour obtenir de ce point le meilleur effet possible.

Certainement les architectes du moyen-âge avaient, comme ceux de l'antiquité, adopté ce principe et leurs églises en font foi. La régularité et la symétrie y sont souvent sacrifiées à l'avantage d'obtenir du point donné un aspect saisissant. Souvent, par cette préoccupation, ils sont arrivés à produire des effets magiques qu'on ne rencontre plus dans les œuvres de nos contemporains.

Il paraît même établi que des architectes, dans l'antiquité, ont poussé la recherche de l'effet produit d'un point de vue déterminé jusqu'à courber légèrement, dans la réalité, les

droites horizontales placées au-dessus du niveau des yeux du spectateur; parce qu'alors la courbure naturelle de l'œil, en redressant ces lignes, en faisait percevoir une image plus parfaite.

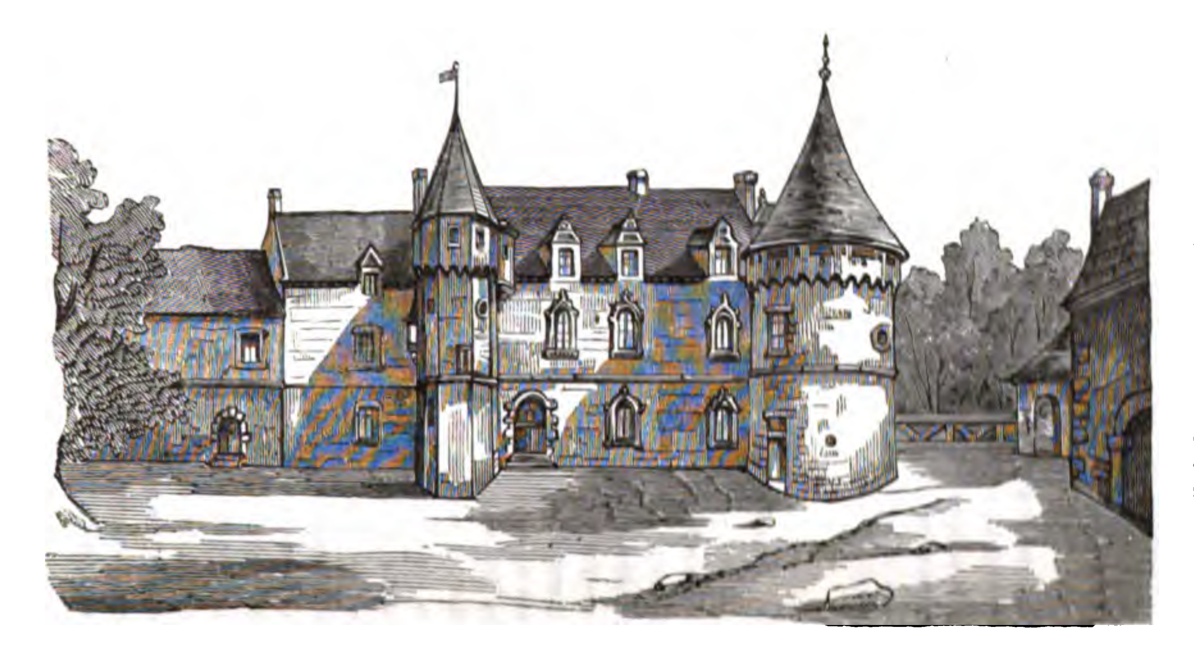
Ce parallèle de deux chapiteaux composites nous a paru démontrer que les anciens connaissaient les règles et les artifices de la perspective, en même temps qu'il nous a permis de payer un tribut d'admiration aux architectes de l'antiquité.

E. TUDOT.

CHATEAU DE BONNE-FONTAINE.

Le château de Bonne-Fontaine est situé à un kilomètre, au sud, de la ville d'Antrain, arrondissement de Fougères; il avait haute-justice et appartenait dès le XIVe. siècle à la famille de Porcon. L'an 1449, Jean de Porcon était gouverneur d'Antrain : avec sa compagnie de quarante hommes qui composait toute la garnison, il sut protéger le pays et le défendre des Anglais, qui occupaient St.-James, Cherruël, Pontorson, et venaient de surprendre Fougères; son fils fut capitaine de cette dernière ville et chambellan de la reine Anne en l'an 1490. Pierre de La Marzélière, à cause de son mariage avec Françoise de Porcon, hérita, en 1556, du château de Bonne-Fontaine. Dès l'an 1547, Henry II l'avait autorisé à construire le château actuel sur les ruines de l'ancien; il lui permit aussi d'établir un marché tous les mardis, et quatre foires franches chaque année à Antrain.

Henry III érigea la terre de Bonne-Fontaine en baronnie en faveur de Renaud de La Marzélière, leur fils. Les lettres-patentes furent entérinées au Parlement de Bretagne, le 13 octobre 1578.



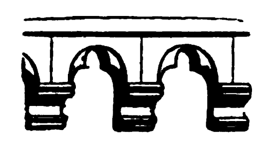
VUE DU CHATEAU DE BONNE-FONTAINE APPARTENANT A M. LE VICOMTE DE GUITON, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Ce Renaud fut tué en duel à Cormeray, le mardi-gras de l'an 1604, par le comte de Montgommery. Son fils François, baron de Bonne-Fontaine et vicomte de Frétay, épousa à Caen, le 2 février 1606, Françoise d'Harcourt, fille Pierre, marquis de La Motte et de Gilonne de Matignon. L'an 1618, ils firent ériger en marquisat de Bonne-Fontaine lesdites terres. Les Marzélière portaient pour armes : écartelé de sable à trois fleurs de lis d'argent, posées 2 et 1. Leur héritière épousa le marquis de Coëtquen, dont une fille porta le marquisat de Bonne-Fontaine au duc de Duras, qui le vendit, moyennant 350,000 fr., à M. de Lamotte-Lenage qui le revendit à M. de Trégomain, duquel le vicomte de Guiton, propriétaire actuel, l'a acheté (1).

V[te]. DE GUITON,
Membre de la Société française d'archéologie.

(1) La Société française d'archéologie voit avec joie le château de Bonne-Fontaine et le domaine qui en dépend être aujourd'hui la propriété d'une famille illustre, descendant du célèbre maire de La Rochelle, dont le chef actuel a fait d'importantes recherches sur l'histoire de l'Avranchin, et dont le fils s'est allié à l'ancienne famille bretonne des Néthumières. Ce sont des garanties pour la conservation du vieux château que nous venons de figurer.

(Note du Directeur de la Société.)



CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES

(Extrait de trois lettres adressées à M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie),

Par M. l'abbé L.....,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

MONSIEUR,

Vous m'avez initié aux mystères de l'archéologie, il y a tantôt vingt ans : j'ai mis en pratique, le mieux que je l'ai pu, les principes que vous émettiez à Caen, dès l'année 1830, dans ce *Cours d'archéologie* qui a fait RÉVOLUTION EN FRANCE et dont les antiquaires les plus en renom de nos jours ont adopté les classifications, les divisions et jusqu'à la nomenclature ; car vous avez créé, en 1830, une nomenclature qui n'existait pas.

Je suis observateur, de ma nature, et je rencontre souvent dans mes tournées des archéologues *du lendemain*, c'est ainsi que j'appelle ceux qui déblatéraient contre le moyen-âge il y a vingt ans, mais qui se sont hâtés de passer dans votre camp, quand ils ont vu que le public était partisan du moyen-âge. Ce sont aujourd'hui les plus fougueux et les plus exclusifs, et tandis que nous, vos élèves de 1830, nous ne repoussons aucun des styles qui ont régné à diverses époques,

les antiquaires dont je parle sont d'une intolérance qui m'afflige, quand elle ne me révolte pas.

Mais vous pensez peut-être que ces néophytes d'hier rendront justice à ceux qui les ont vaincus; détrompez-vous: leur vanité est extrême, et leur mauvaise foi au niveau de leur vanité. J'en entends souvent renier impudemment leurs origines, et proclamer qu'ils ont toujours été enthousiastes de l'art du moyen-âge, absolument comme en 1848 je voyais des hommes très-monarchiques la veille, proclamer, dans une assemblée à laquelle vous avez dû vous-même assister avec moi, qu'ils avaient toujours porté dans leur cœur l'amour de la république.

Il y a, comme vous le voyez, des lâches en principes d'art et d'archéologie, comme il y a des lâches en politique: les hommes sont faits comme cela, il faut les prendre comme ils sont.

Mais il est temps d'aborder mon sujet et de vous dire ce que je compte faire dans les articles que je vous adresserai pour le *Bulletin*. Je voudrais, comme vous l'avez fait dans vos excellents rapports verbaux, rapports que nous lisons et relisons dans ma ville et qu'on lit avec le même plaisir partout où ils pénètrent; je voudrais, dis-je, vous signaler des faits que j'observe dans mes pérégrinations. Mes notes me paraissent devoir trouver leur place dans le *Bulletin monumental*. Seulement, je vous en préviens, je suis un peu frondeur et peu indulgent; il m'arrivera de frotter parfois un peu rudement l'épiderme des hommes dont les œuvres m'auront déplu; et, pour conserver plus d'indépendance et de franc-parler, je ne signerai pas mes articles, vous y ferez d'ailleurs telles modifications que vous voudrez.

Je n'appartiens pas, vous le savez, à votre province de Normandie, mais j'y ai fait çà et là quelques voyages; j'ai même passé quelques jours, l'année dernière, à Dieppe, à Trouville,

à Cherbourg, pour y voir de près la société des bains de mer, chose aussi curieuse pour moi que les monuments. Chemin faisant, j'ai glané par ci par là quelques observations dont je vous ferai part.

D'abord, je ferai à la Société française d'archéologie un reproche, c'est de ne pas pousser assez vivement l'accroissement de son musée plastique. L'idée d'un pareil musée est excellente. Réunir les types les plus rares de nos diverses provinces en les faisant mouler, c'est une pensée grande et d'une immense portée. Paris, avec ses ressources énormes, son personnel considérable, n'a pas encore pensé à cela. Il n'y a pas dans le musée du Louvre un seul moulage qui vaille les chapiteaux et la statue que vous avez fait mouler à Jouarre, avec le concours de votre habile ami, M. Le Harivel-Durocher, dont les œuvres ont eu beaucoup de succès au salon de cette année. Je crois donc que vous ne faites pas assez de moulages, et que la Société française devrait remplir le joli petit local que vous avez fort bien disposé il y a cinq ans pour en faire un musée plastique.

Ainsi j'y mettrais quelques-uns de ces beaux sarcophages chrétiens que vous dessinait à Bordeaux M. Drouyn ; rien ne serait plus facile que d'en tirer de bonnes empreintes, et votre confrère, M. Jabouin, ne se refuserait pas plus que M. Durocher à seconder vos efforts.

Que fait donc M. l'abbé Lacurie? Je n'ai pas vu dans le musée plastique les moulages de saintes dont il devait surveiller l'exécution, et pour lesquels une allocation a figuré au budget, non pas de l'État, mais au *budget de la Société française*. Il me semble que vous m'aviez aussi annoncé divers moulages qui n'ont pas été exécutés. Vous me permettrez de regretter ces retards et de vous inviter à stimuler vos collaborateurs en plâtre. Je le répète, votre musée plastique est déjà d'un haut intérêt, quoiqu'il ne renferme qu'une

centaine d'objets. Que serait-ce s'il était plein? J'ai vu avec plaisir que le catalogue est imprimé, c'est un bon exemple que vous avez donné; et on m'a dit que vous l'aviez écrit en vingt-quatre heures. Cette rapidité d'exécution me fait plaisir. Je connais des conservateurs qui travaillent à leurs catalogues depuis vingt-quatre ans et qui jamais ne le finiront. Quand je parcours la France, je me mets dans des colères effroyables contre cette lenteur de tortue; et j'ai constaté que, sur cent collections, il n'y en a pas dix qui aient leur catalogue fait: ordinairement la paresse du conservateur s'abrite derrière la lésinerie du Conseil municipal, qui ne votera jamais 300 fr. pour l'impression d'un catalogue. Plus loin, on répond que le local n'est pas suffisant, qu'on le rebâtira et qu'il faut attendre, pour dresser l'inventaire, que les objets soient définitivement rangés. Je vous étonnerais, si je reproduisais toutes les réponses des conservateurs indolents et paresseux au sujet du catalogue demandé.

Il en est une cependant que je ne puis omettre, c'est celle d'un brave homme, très-suffisant d'ailleurs, quoique très-peu sûr en fait d'assertions, qui me disait avec aplomb : *Si j'imprimais ce que je sais, Monsieur, tout le monde en saurait autant que moi sur le musée, je m'en garderai bien!!!*

Mais en voilà assez sur les catalogues. Passons à quelques observations faites en Normandie.

Le goût pour tout ce qui brille d'un faux éclat, pour les découpures en bois et en carton-pierre, pour les fleurs en papier, pour le marbre luisant et les peintures de tout genre, va toujours *crescendo* dans vos campagnes du Calvados. On voit avec peine des curés rêver la destruction des églises anciennes et curieuses de leurs paroisses, pour élever à la place des constructions en mauvais gothique et sans solidité. Les architectes ne cessent d'exciter cette tendance, en faisant miroiter aux yeux des paroissiens la satisfaction d'assister aux

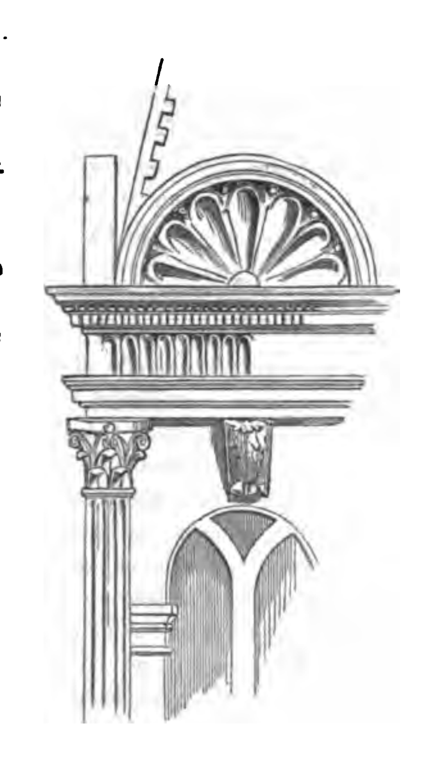
offices dans une église plus claire et plus large que l'église actuelle, avec des boiseries de sapin, des voûtes en plâtre bien blanc et des peintures auxquelles viendraient se marier de mauvais vitraux.

Je ne suis pas, vous le savez, partisan des vitraux comme on les fait à présent ; mais, comme ils ne durent pas très-long-temps, on en sera tôt ou tard débarrassé. Je ne vais pas aujourd'hui recommencer ce que je vous disais l'année dernière, il faut attendre. Je pourrais en citer, dans votre département, qui n'ont pas dix ans de date et qui s'en vont déjà. M. l'abbé L...... verra dans quelque temps ce que seront devenus les siens. Je désire qu'ils aient conservé leur fraîcheur.

Vous avez parlé de St.-Marcouf dans un article du *Bulletin*, mais vous n'avez rien dit des reliquaires du XVIIe. siècle qui renferment des reliques près du maître-autel : permettez-moi de vous en adresser un croquis (V. la page suivante).

C'est avec beaucoup de raison que vous avez signalé l'ouvrage de M. Renault sur l'arrondissement de Coutances, comme un excellent modèle à suivre ; maintenant un artiste antiquaire pourrait faire un album intéressant, en publiant les objets que M. Renault a signalés et quelques-unes des églises qu'il a décrites. Cet album ferait, pour la partie centrale du département de la Manche, suite à celui que M. le vicomte du Moncel a publié à Valognes il y a quelques années, pour la partie nord du département. Cette idée est aussi la vôtre, je le sais, et même vous voudriez étendre cette publication aux arrondissements de St.-Lo, d'Avranches et de Mortain ; je ne peux que me réunir à vous pour encourager celui qui entreprendra une pareille œuvre.

M. le Curé de Montgaroult (Orne) paraît attacher du prix à conserver intactes les parties ornées de son église, et la Société française d'archéologie lui a envoyé M. Bouet, un de ses



UN DES RELIQUAIRES DE SAINT-MARCOLF (Manche).

inspecteurs, homme de goût et de talent, et, ce qui vaut mieux encore, conservateur très-éclairé. La Société française a bien fait, et elle rend de véritables services toutes les fois qu'elle vient en aide au bon vouloir des ecclésiastiques éclairés comme l'est M. le Curé de Montgaroult. Il serait à désirer qu'il existât un artiste antiquaire aussi instruit et aussi dévoué que M. Bouet dans chaque diocèse. Il a donné partout où la Société l'a envoyé d'excellents avis, de bons plans. Eh bien! j'ai le regret de dire qu'on ne les a pas toujours suivis, et que le mauvais goût a quelquefois été préféré aux prescriptions de l'homme qui s'est inspiré des traditions de l'art et de la liturgie ancienne. Mais comment voulez-vous que MM. les Curés s'astreignent aux prescriptions liturgiques, quand on ne leur apprend rien de la liturgie ancienne ni même de l'histoire ecclésiastique? Je vous en citerai une preuve entre mille, et vous pouvez faire la même expérience que moi dans vos tournées. Demandez à un jeune prêtre *qui nommait, avant la Révolution, à la cure dont il est titulaire?* Presque jamais il ne pourra vous le dire, et la plupart ne se doutent pas de ce qu'était l'organisation du clergé il y a quatre-vingts ans; ils ne savent aucuns que les abbayes avaient le patronage d'un grand nombre de paroisses; il serait bon de leur apprendre ces faits et d'autres encore que l'enseignement des séminaires dédaigne aujourd'hui, je ne sais trop pourquoi.

Mais j'ai peut-être été trop sévère pour mes confrères, et je me hâte de quitter ce sujet pour en aborder un autre qui me mettra plus à l'aise avec vous.

La Société française a contribué, je crois, pour 150 fr., aux fouilles qui s'exécutent à Berthouville, sous la direction de M. Le Métayer-Masselin. J'ai visité cette curieuse localité où fut découvert, il y a trente ans, le trésor dont M. Le Prevost présenta d'abord l'inventaire au monde savant, et qui est aujourd'hui une des principales richesses du musée national à

la bibliothèque de la rue Richelieu. Je vous engage à visiter de votre côté cette localité ; les fouilles de M. Le Métayer répondent d'ailleurs à un vœu formulé par la Société française d'archéologie à Bernay même, en 1848, et dans lequel je lis ce qui suit :

« M. Bardet annonce qu'il existe, dans les environs du lieu « où ont été trouvés les vases de Berthouville en 1830, des « ruines importantes au-dessous des terres labourées. Il an- « nonce que la teinte des blés indique parfaitement les murs « souterrains, et que M. de La Garenne, qui habite à peu « de distance de Berthouville, pourrait surveiller les travaux « d'exploration qui seraient entrepris. »

« La Société française d'archéologie vote provisoirement « 100 fr. pour commencer ces fouilles. »

Il fallait un homme dévoué pour exécuter ces fouilles : au bout de douze années il s'est trouvé ; il faut à présent le seconder en lui accordant quelques fonds pour continuer.

J'ai traversé Rouen et je ne veux pas vous dire tout ce que j'ai pensé en voyant les travaux d'ailleurs utiles qu'on y fait ; nous aurions pu nous trouver souvent d'accord, M. Raymond Bordeaux et moi, si nous avions pu nous rencontrer et nous communiquer réciproquement nos idées.

J'avais le désir d'étudier les vitraux de plusieurs églises, car c'est encore à Rouen qu'on trouve des vitraux anciens et pas trop rapiécetés par les *vitriers modernes*, qui auront bientôt trouvé le bout de nos anciennes verrières.

Je vous le dis en toute conviction, on fait tant de vitraux modernes que l'on finira par les détester et par prendre les églises en déplaisance à cause du vitrail. L'industrie de la vitre rouge, jaune et bleue nous poursuit partout ; le clergé tombe dans les embûches que la spéculation lui tend. Là, le marchand de chemins de la croix ; ici, le marchand de chan-

deliers; plus loin, le fabricant d'autels en marbre, *affreux à voir*, attendent au passage le pauvre curé pour l'exploiter. et les églises de campagne, que j'ai vues intéressantes autrefois, sont aujourd'hui des hangars. Je me hâte de sortir de ces églises au lieu d'y rester, et je m'éloigne au plus vite le cœur tout gros quand j'ai eu le malheur d'y entrer.

Il n'en est pas ainsi très-heureusement dans la ville de Rouen : les églises de cette ville ont toutes un intérêt considérable, et je venais donc pour les étudier en détail pendant quelques jours; mes notes sont pour moi, je ne veux pas les rédiger en ce moment, d'autant plus que Rouen est parfaitement connu de tous. Je fais seulement des vœux pour que les habitants respectent les richesses que renferme cette cité, pour que l'Administration municipale en comprenne mieux la valeur et qu'elle sache modérer l'ardeur des architectes pour la restauration.

A ce sujet je vais vous faire une confidence qui va vous étonner, peut-être, mais dont vous apprécierez bientôt la justesse.

Je crains pour vos pauvres églises de campagne, *les libéralités du Gouvernement.* Quand je lis, dans les journaux, que M. le Préfet de... vient d'obtenir 6,000 fr. pour la restauration de l'église de la commune de..., je ne peux m'empêcher d'ajouter mentalement : *encore une église qui va être gâtée et perdue!* Mes craintes à ce sujet se sont si souvent réalisées!!

Dernièrement, on disait qu'un très-grand personnage, présidant un Concours de charrues et de bestiaux, annonçait aux paysans ébahis que des millions seraient prochainement employés par l'État à *restaurer* les églises de campagne.

Si cette annonce n'est pas un canard électoral, et je désire de tout mon cœur que c'en soit un, *tout est perdu :* il n'y aura bientôt plus dans nos campagnes, si curieuses encore, que d'ignobles

bâtisses regrattées, repeintes, dénuées de toute espèce d'intérêt.

Mais je ne vais pas vous attrister davantage : je sais que vous ne voyez pas plus en beau que moi au sujet de la conservation, et que vos efforts si persistants n'ont pas toujours obtenu le succès que vous voudriez. Je vous dirai deux mots de Paris, et cela avec une brochure de M. le vicomte de Vaublanc, que j'ai parcourue avec beaucoup d'intérêt : je veux parler de son *Coup-d'œil dans Paris*, qui vient de paraître chez Techener. Voici ce que dit le savant membre de votre Institut des provinces, dont je partage les idées :

« Après avoir quitté la voiture ou le wagon, un voyageur, « qui aborde la capitale de la France, doit ordinairement par- « courir des rues nouvelles avant d'atteindre son domicile. « Libre à lui d'admirer ces gros massifs uniformes dont la « belle pierre de Paris facilite la création. Quand il a vu « une maison, il les a toutes vues : des boutiques au rez-de- « chaussée, de belles glaces aux fenêtres du premier, une « ceinture de balcons au troisième étage, une pareille au qua- « trième, d'énormes toits mansardés surchargés de cheminées, « et quelques ornements au ciseau, parfois heureux, parfois « bizarres.

« Il est vrai qu'il traversera aussi la rue centrale, et ses « mille arcades, bazar perpétuel, abri des promeneurs contre « les déluges imprévus. Mais, si on voulait établir un parallèle « entre l'art ancien et l'art moderne, on trouverait que cette « galerie publique doit être bien inférieure en élégance à la « longue avenue de colonnes de la dimension la plus haute, « qui bordait à Palmyre la rue principale.

« S'il est permis aux monuments publics de se distinguer « de la foule compacte des maisons privées, tout le reste doit « s'aligner devant le même cordeau, et se modeler sur le « même dessin. Un pignon ? Quel anachronisme ! Un avant-

« corps central, un *oriol* ou *erker?* C'est chose défendue!
« Une façade en retrait, ou des ailes en saillie? C'est illégal!
« Un portique aérien, une terrasse? A quoi bon! Un péristyle
« Cela ne se fait plus! Des statues, des bas-reliefs, ou des em-
« blèmes? C'est superfluité! Un pavillon! C'est trop château!
« etc. Mais une opulente bâtisse bien empâtée, à pilastres
« plats, à rez-de-chaussée d'un lourd toscan, à toits pesants,
« à mansardes banales, à la bonne heure! On dit de ces con-
« structions qu'elles ont « *un air de grandeur uniforme.* »
« C'est du style Louis XIV ou du style Louis XV, et l'on ne
« connaît plus que cela. Si l'on veut de la grandeur uniforme
« que ne prend-on le style égyptien? Les temples de Nubie
« avec leur pylônes et leurs obélisques sont beaux dans le
« désert; immense et solitaire, la pyramide est un rocher nu
« posé par la main de l'homme dans une mer de sable. Mais,
« dans cette fourmilière d'un million et demi de créatures
« très-vivantes qu'on appelle Paris, pourquoi rechercher une
« grandeur si constamment uniforme? Joubert, cet aimable
« et profond moraliste disait: « De même que dans la mu-
« sique le plaisir naît du mélange des sons et des silences,
« des repos et du bruit, de même il naît dans l'architecture,
« du mélange bien disposé des vides et des pleins, des in-
« tervalles et des masses. » Nous voyons bien les masses;
« nous ne voyons ni les intervalles ni les vides.

« Faites, si vous voulez, ce qu'on appelle les *grandes artères*
« en massifs pleins et rigoureusement alignés, mais accordez
« l'originalité et la variété aux rues adjacentes. Un peu moins
« de bâtisses, un peu plus d'art. Dans ce paysage animé d'une
« capitale si florissante, permettez quelque mouvement dans
« les principales lignes de construction, et, en même temps
« qu'une certaine saveur de détails ingénieux, « conservez
« dans l'art, » ainsi que le voulait M. de Tocqueville dans le
« sens politique, « conservez à l'individu le peu d'indépen-

« dance, de force et d'originalité qui lui reste. » Que cha-
« que propriétaire aisé, en bâtissant sa demeure, y appose le
« cachet de sa personnalité : emblèmes, blasons, devises, in-
« scriptions qui constatent les idées ou les actes, creux et reliefs
« de toutes sortes, combinaisons nouvelles de matériaux, de
« lignes et d'étages. Rouen et Nuremberg, plusieurs villes
« d'Espagne et d'Italie, vous offrent des modèles intéressants
« à étudier. Nous avons vu, dans une très-petite ville d'Alle-
« magne, le manoir d'un marchand du XVIIe. siècle ; par ses
« fresques extérieures, il raconte encore au passant tous les
« voyages du propriétaire chez les peuples les plus étranges de
« la terre. »

Je voudrais encore vous citer un passage de M. de Vaublanc. Voici ce qu'il dit du Louvre :

« Visconti avait conçu sa vaste restauration un peu à la hâte.
« M. Lefuel l'a modifiée considérablement et a fait preuve d'un
« talent réel. Il est souvent plus difficile de corriger et de com-
« pléter que de créer : on ne doit pas l'oublier, en examinant
« les travaux de Visconti et de son habile successeur, et en re-
« marquant que certaines parties laisseront toujours à désirer.

« Pour unir cette restauration aux bâtiments existants, l'on
« a fait, à la fois, des emprunts au Louvre et aux Tuileries.

« Dans l'état où les remaniements successifs ont mis ce
« dernier palais, l'amalgame architectural qui nous reste n'est
« admiré de personne. Ce palais, si fameux historiquement,
« étonne les voyageurs par son incohérence et son infériorité
« comme création monumentale. On a fait pour le nouveau
« Louvre des emprunts aux parties qui remontent à Philibert
« Delorme ; on a imité les terrasses engagées maintenant
« dans le massif central. Mais ce qui était en harmonie avec
« le petit palais de Marie de Médicis, l'est beaucoup moins
« dans l'immense déploiement des constructions récentes.

« Il est question maintenant de la reconstruction des Tui-
« leries. C'est une entreprise délicate.

« Ou l'on reproduirait là quelque façade du Louvre, et l'on « sacrifierait l'intérêt des souvenirs historiques pour établir « une simple copie.

« Ou l'on ferait du nouveau, et dans ce cas il est difficile « d'espérer que l'on ferait aussi bien que P. Lescot ou Per- « rault, plus difficile de croire qu'on ferait mieux.

« Ou l'on remanierait ces façades pour la quatrième fois ; « travail incertain, dont l'effet ne serait bien compris que « trop tard, comme il arrive ordinairement, et dont la « nature hybride ne compenserait pas les millions qu'il fau- « dra dépenser.

« Mieux vaudrait, ce nous semble, laisser les Tuileries « telles qu'elles sont. »

C'est aussi mon avis.

Mais j'ai passé trois jours à Paris : il y fait chaud ; les rues sont pleines de décombres et de poussière. On transforme en jardin anglais le jardin des Tuileries, je n'ose plus y passer. Je me suis hâté de quitter cette Babylone pour respirer le bon air. Je me suis d'abord enfui à Pontoise.

Pontoise. La principale église de Pontoise est celle de St.-Maclou : elle fournit à l'archéologue un sujet d'étude intéressant et offre le mélange de plusieurs styles ; l'abside appartient au roman fleuri ou de transition, les chapiteaux des colonnes imitent la corbeille corinthienne. L'église primitive, dont le transept sud existe encore à peu près intact, a été enfermée dans des constructions du XVIe. siècle. Le corps principal de l'église, avec ses nefs et ses colonnes, doit en effet appartenir à la deuxième moitié de ce siècle, et la date 1585 que j'ai vue dans le chœur doit être celle de la majeure partie des nefs.

Le portail très-orné, correspondant à la nef centrale, surmonté d'une rosace flamboyante, paraît être du temps de Louis XII à peu près ; mais la partie correspondante à l'aile méridionale est postérieure : elle accuse une époque voisine



VUE DE L'ÉGLISE DE ST.-MACLOU, A PONTOISE.

du temps d'Henri IV, et doit appartenir à la grande construction de 1585.

La tour, au contraire, doit être contemporaine du portail central, à l'exception de la terminaison qui appartient au XVIe. siècle.

On restaure, du côté de cette tour, un magnifique sépulcre, datant, à ce qu'il semble, de 1610, et pour lequel on paraît avoir élevé au nord du portail et de la tour une chapelle assez vaste ; ce sépulcre doit être cité, je crois, parmi ceux que nous possédons encore en France : c'est un sujet qui, au XVIe. siècle et au XVIIe. encore, a excité la verve des sculpteurs, à tel point qu'on comptait les monuments de ce genre par centaines en France avant la Révolution ; malgré tout ce que l'on a détruit, il en reste encore beaucoup, et celui de Pontoise pourrait prendre rang parmi les plus remarquables, à côté de celui de St.-Mihiel.

J'ai vu des pierres tombales assez intéressantes qui ont été replacées dans le pourtour des bas-côtés, derrière le sanctuaire ; on les a rognées pour les ajuster et leur faire suivre la courbure du rond-point. L'une, qui représente un ecclésiastique mort le 7 février 1695, mériterait d'être estampée, à cause des ornements très-bien conservés du costume ; quelques parties de l'inscription sont malheureusement un peu frustes.

Sur une autre pierre, on lit :

CI GIST HONORABLE HOMME
NICOLAS SORET VIVANT
MARCHAND DE SOYE
DÉCÉDÉ LE PREMIER JOUR DE JUILLET
1610.

On voit, dans la sacristie, une petite armoire du XIVe. ou du XVe. siècle ; la porte est aussi de cette époque.

Je compte vous parler, dans une autre lettre, de l'abbaye de

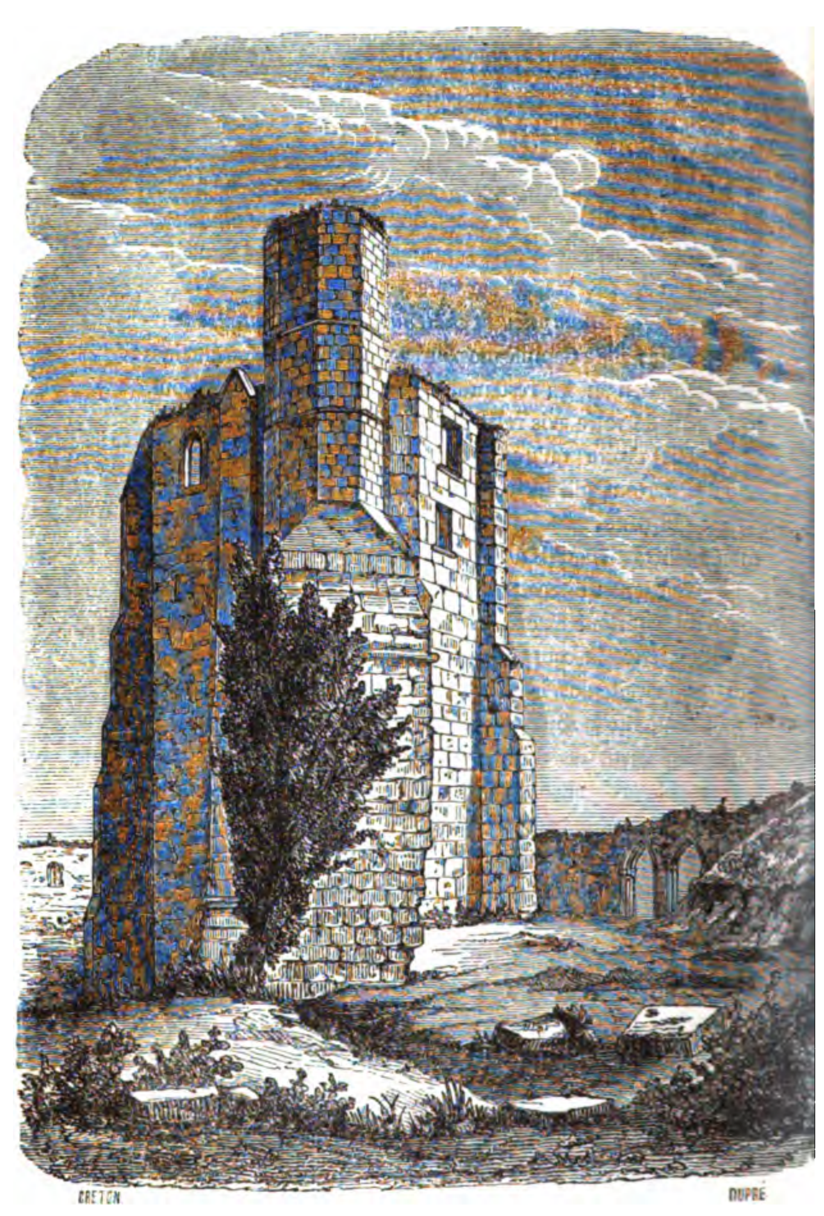
Maubuisson, de ses ruines et de ses belles granges; mais je veux accompagner mes notes de dessins que je n'ai pu me procurer encore.

Gisors. Je n'ai rien à vous dire de Gisors et de son vaste château. Après le compte-rendu des séances tenues dans cette ville il y a dix ans par notre Société française d'archéologie, j'ai voulu me promener sur ses murs et rêver au milieu de ces ruines imposantes : elles sont toujours poétiques et pleines de souvenirs. (V. la page suivante.)

Théâtre de Champlieu et château de Pierrefont. De Pontoise, je suis allé à Compiègne pour y visiter les ruines romaines de Champlieu et les restaurations du château de Pierrefont.

Je suis de votre avis relativement au théâtre de Champlieu. Comment croire qu'un théâtre aussi conforme aux plans adoptés partout ailleurs par les Romains soit mérovingien ? Il paraît, du reste, que les partisans de cette idée sont un peu moins affirmatifs qu'ils ne l'étaient d'abord, et qu'ils consentent à ne regarder maintenant comme mérovingien que les contreforts du pourtour extérieur. Tout cela importe peu ; ce qui importe, c'est la conservation de l'édifice, du temple surtout qui me paraît plus intéressant que le théâtre et qui est plus exposé que lui à se détériorer à la gelée. On a enclos très-convenablement les deux édifices, et c'est une charmante promenade archéologique que celle de Champlieu, puisqu'on traverse la forêt pour s'y rendre.

L'excursion de Pierrefont est peut-être plus agréable encore, et les ruines imposantes du château, en bonne voie de réparation, les eaux minérales et la fraîcheur du vallon, amènent une foule de promeneurs au pied de ces ruines du moyen-âge. Les mœurs de l'époque féodale seront bientôt aussi loin de nous que celles du monde romain.



VUE DU DONJON DE GISORS.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France (*session de* 1861, *à Reims*). — Le Congrès archéologique a été parfaitement dirigé par Son Ém. le cardinal Gousset, qui a présidé toutes les séances et donné l'exemple de l'exactitude la plus grande : Son Éminence était toujours à l'heure précise dans la salle des réunions, et pas un instant n'a été perdu. 150 membres environ ont pris part au Congrès.

M. le secrétaire-général Givelet, qui avait tout préparé, a choisi pour secrétaires-adjoints : MM. l'abbé Bultot, de Chartres ; Pocquet, de l'Aisne; Gomart, de St.-Quentin; le comte Hallez-d'Arros, de Metz. M. Raymond Bordeaux a rendu compte de plusieurs excursions avec la finesse d'appréciation artistique qui le distingue.

Les questions du programme ont été traitées, pour la plupart, dans des mémoires écrits.

Les questions consacrées aux monuments romains ont occupé l'Assemblée le 24 et le 25. Les séances des 26, 27 et 28 ont été consacrées aux autres questions du programme et à la distribution des médailles. Il y avait deux séances par jour: l'une de 8 heures à 10 heures 1/2 du matin, l'autre de 3 heures à 6 heures. De midi à 3 heures avait lieu la visite aux monuments de la ville.

Ces monuments ont été visités dans l'ordre indiqué par le programme, savoir :

1°. La mosaïque découverte sur la promenade et la porte romaine dite *Porte de Mars ;*

2°. L'église et le trésor de St.-Rémy ;

3°. Les églises modernes de St.-Thomas, de St.-André et quelques maisons anciennes très-curieuses;

4°. L'église St.-Jacques ;

5°. La cathédrale, dont M. l'abbé Cerf a expliqué toutes les parties et l'iconographie.

Le Congrès a émis plusieurs vœux dans ces visites.

Voici les récompenses qu'il a accordées :

Médailles d'argent :

A M. TAILLIAR, de Douai, pour ses importantes recherches sur le régime municipal romain ;

A M. LORIQUET, pour son ouvrage intitulé : *Reims sous la domination romaine*, d'après les inscriptions ;

A M. le vicomte DE GOURGUES, pour son livre sur les pouillés du diocèse de Périgueux ;

A M. le conseiller RENAULT, pour son volume intitulé : *Notes historiques sur l'arrondissement de Coutances ;*

A M. l'abbé CERF, pour son *Histoire et description de l'église de Reims* ;

A M. PEIGNÉ DE LA COUR, pour sa grande publication des établissements religieux de la province de Reims ;

A M. SAUBINET, de l'Académie de Reims, pour sa collection d'objets anciens et de livres rares sur la province ecclésiastique de Reims ;

A M. DUQUENELLE, pour ses explorations, ses études numismatiques et sa collection d'objets précieux.

Médaille de bronze. A M. l'abbé CHAPUT, curé de la Chalade (Meuse).

Au moment où l'on venait de proclamer les noms des lauréats, le gros bourdon de la cathédrale a été mis en branle en leur honneur.

Le Congrès a voté les allocations suivantes :

100 fr. pour restaurations à Altorf.

120 fr. pour restauration des tapisseries de Neuwillers.

150 fr. à M. Duchatellier, pour des fouilles dans le Finistère.

100 fr. pour moulages dans les villes de Reims et de Metz.

50 fr. pour la chaire de Juvigny.

200 fr. pour restaurations à l'église de Mouzon (Ardennes).

100 fr. pour la continuation des fouilles de Wissant (Pas-de-Calais).

100 fr. pour la continuation des fouilles de Berthouville (Eure).

100 fr. pour réparations à l'abbaye de St.-Michel, près Tarascon.

100 fr. pour réparations à l'église de Léoncel (Drôme).

100 fr. pour consolidations à l'église de Forcalquier.

Deux séances générales administratives ont eu lieu pendant la session. M. de Berluc-Pérussis, inspecteur des Basses-Alpes, a été nommé INSPECTEUR DIVISIONNAIRE. La division nouvelle comprendra les départements des *Hautes-Alpes*, des *Basses-Alpes*, de *Vaucluse* et de la *Drôme*.

M. de Roumejoux, de Périgueux, a été proclamé membre du Conseil général d'administration.

Le complément de l'organisation des inspecteurs en Algérie a été confié à M. Berbrugger, nommé précédemment inspecteur divisionnaire pour cette colonie française si intéressante au point de vue archéologique.

La question relative à l'âge des vitraux de St.-Rémy a été longuement traitée. M. l'abbé Le Tourneur, par des déductions assez logiques, établissait, dans un mémoire écrit avec talent, qu'une partie des vitraux peints du chœur de St.-Rémy dataient les uns de la fin du XI°. siècle, les autres du XII°. ; mais M. Bultot et M. Paul Durand, de Chartres, qui ont étudié depuis long-temps les vitraux les plus anciens de France, et ceux de Chartres en particulier, n'ont pas hésité un instant à déclarer que les vitres peintes de St.-Rémy sont en très-grande partie du XIII°. siècle, et que si quelques panneaux sont plus anciens, ils ne peuvent être reportés au-delà de la fin du XII°. : ce jugement a été rendu dans les galeries, en face des vitres elles-mêmes et d'après des analogies devant lesquelles doivent céder les déductions tirées des dates fournies par les historiens ; car les vitraux ont pu ne pas remplir immédiatement les fenêtres ou être refaits à des époques qu'il serait difficile de préciser, mais que leur style indique suffisamment. On avait incidemment annoncé, pendant la discussion, qu'un vitrail du X°. siècle portant sa date venait d'être reconnu à Notre-Dame de Châlons ; quoique cette annonce n'eût aucune probabilité,

et qu'on en ait avec raison tenu peu de compte, M. le colonel de Morlet et M. Gaugain sont allés à Châlons et ont reconnu que ce prétendu vitrail du Xe. siècle est une vitre du XIIIe., et quant à la date annoncée, on comprend difficilement comment on avait osé en parler, car les morceaux de verre qui la portent proviennent d'une vitre du XVIe. siècle, et on ne les avait employés que pour boucher un trou. Ce sont d'ailleurs des *chiffres arabes* qui ne donnent point le millésime indiqué, puisqu'ils portent 1560 ; mais on avait retourné le millésime, et en supprimant le zéro (0951), on a vu 951, c'est-à-dire un vitrail du Xe. siècle !!!

Le volume que va publier la Société française d'archéologie, pour rendre compte du Congrès archéologique de 1861, sera certainement plein d'intérêt.

Exposition de Metz. — M. de Caumont disait au Congrès des délégués « que, les concours régionaux d'agriculture appelant dans les villes où ils se tiennent un grand nombre « d'étrangers, il y aurait lieu, pour les plus importantes de ces « villes, pour celles surtout qui sont des centres industriels ou « artistiques, de provoquer des expositions régionales. »

Cette opinion paraît avoir été partagée assez généralement, car nous voyons, en 1861, plusieurs expositions importantes. là où ont eu lieu les concours régionaux : ainsi à *Metz*, ainsi à *Châlons-sur-Marne*, ainsi à *Nantes*, et dans d'autres villes. Rouen, qui avait eu, il y a deux ans, une exposition régionale d'une très-grande importance, ne pouvait répéter cette solennité dans un délai aussi rapproché, mais elle a voulu au moins organiser une *Exposition d'objets d'art* qui a très-vivement intéressé la population.

L'Institut des provinces avait, en 1849, au Congrès scientifique de France tenu à Rennes, recommandé ces exhibitions par grandes régions et d'après un système de rotation alors indiqué ; il a prié son directeur-général, M. de Caumont, de visiter les expositions de Metz et de Nantes, afin d'en rendre compte au Congrès scientifique qui est convoqué à Bordeaux

en 1861, pour le 16 septembre; déjà, pour s'acquitter de cette tâche, M. de Caumont est allé à Metz après le Congrès de Reims.

Nous sommes donc certain d'entendre, à Bordeaux, un aperçu comparatif de nos principales expositions provinciales de France en 1861; et l'Institut des provinces fera bien de suivre et de diriger, s'il le peut, le mouvement qu'il a provoqué et qui s'est développé avec une rapidité si extraordinaire.

En attendant le Congrès de Bordeaux, disons un mot de l'exposition de Metz, considérée au point de vue artistique.

C'est avec plaisir que nous avons vu, dans le vestibule de la galerie consacrée à la peinture, quatre autels à rétables d'une pierre blanche analogue à celle de la grande oolithe des environs de Nancy, l'un du XIIIe. siècle, les autres du XIVe., du XVe. et du XVIe. On voit que l'auteur, M. Petit-Mangin, travaille également bien tous les styles; et si quelques critiques de détail peuvent être faites, on doit reconnaître l'élégance de ces compositions, la coupe facile de la pierre. Nous ne craignons qu'une chose, c'est que MM. les Curés de la Moselle, séduits par l'élégance de ces édifices, ne détruisent les autels qu'ils possèdent, et qui peuvent être encore conservés, pour leur substituer des autels modernes sculptés par M. *B*.....

De l'autel à la verrière il n'y a qu'un pas dans l'église, comme dans la galerie de l'exposition de Metz. M. Maréchal, le grand fabricant de vitraux peints, occupe à lui seul une galerie. Trois de ses tableaux sur verre excitent, à juste titre, la satisfaction des visiteurs : ce sont ses beaux portraits du bourgmestre et de l'artiste et son Tobie. Nous devons dire avec franchise que ses vitraux moyen-âge ne nous satisfont pas également, et ce n'est pas la première fois que les productions de M. Maréchal ont fait sur nous la même impression. La rose destinée à la nouvelle église de Charleville a de vilains rouges, des verts ternes ou déteints. Il semble que l'emploi des teintes de ce genre est systématique chez M. Maréchal; pourquoi donc adopter un système qui fait perdre aux vitraux leur éclat et les rend ternes et si différents des vitres du moyen-âge?

Le vitrail représentant, dans une suite de tableaux, la glorification de la Sainte Vierge, est un vitrail qui, pour être remarquable d'exécution, n'est pourtant pas exempt des reproches que nous faisons au précédent.

M. Petit-Gérard, de Strasbourg, membre de la Société française d'archéologie, a exposé quelques spécimens de sa fabrique, et nous aimons à constater l'imitation consciencieuse du XIIIe. siècle dans ces vitraux.

Dans la grande galerie de l'industrie, l'archéologue peut trouver à l'exposition de Metz des meubles Renaissance d'une exécution remarquable.

Il y verra la belle chaire gothique (XIVe. siècle) en chêne, sculpté par M. Henri Goyers, artiste de Louvain, et qui figurait à l'exposition universelle française de 1855; il y verra beaucoup d'autres choses dont nous n'avons pas le temps de parler ici.

Disons, en terminant, que la mise en scène de l'exposition universelle de Metz est magnifique, et que les produits de différents genres qui s'y voient sont très à l'aise et disposés avec goût.

La galerie des tableaux renferme 828 numéros; sur ce nombre, 130 ont été fournis par des peintres étrangers (Prusse, duché de Bade, Suisse, Autriche, Hollande, Belgique, Angleterre, etc).

La sculpture et la gravure ont plus de 140 numéros. Nous avons remarqué avec intérêt des *fac-simile* de la Porte-Noire de Trèves et du monument d'Igel.

Les photographies, lithographies, dessins d'architecture, etc., sont au nombre de 150 environ.

L'exposition horticole est très-belle; les plantes sont renouvelées souvent et d'une grande fraîcheur. On y fait, chaque soir, d'excellente musique jusqu'à 10 heures 1/2.

Une idée nouvelle a été, à Metz, d'établir près de l'exposition *des conférences sur l'industrie*, *l'agriculture*, *la chimie*, faites par les hommes les plus compétents : ainsi M. l'ingénieur Perdonnet, M. Barral, M. Nicklès ont été avidement écoutés par un immense auditoire qui aurait été plus considérable encore si l'amphithéâtre, déjà très-grand, avait pu être doublé ou triplé. Toutes les personnes qui ont pu suivre ces confé-

rences en ont été extrêmement satisfaites, et jamais Faculté des sciences n'aura, en vingt années, autant d'auditeurs que l'amphithéâtre de l'Exposition universelle de Metz en aura eu pendant trois semaines.

M. Jobard, de Bruxelles, qui a pris son domicile à Metz comme il l'avait fait à Dijon en 1858, a rendu compte d'une des conférences de M. Perdonnet sur les chemins de fer, dans des articles curieux à lire comme tout ce qui sort de la plume de notre spirituel confrère.

« M. Perdonnet, dit-il, a passé en revue l'histoire de la joyeuse « entrée du grand civilisateur (la locomotive), dans tous les pays, « et émis l'opinion que ce terrible annexionniste réunirait un jour « toutes les nations, pour n'en faire qu'une seule qui s'appellera « l'humanité; car le remorqueur est le bélier qui crèvera les mu- « railles chinoises, qui parquent les peuples en continuelle dé- « fiance les uns aux autres, faute de se connaître; M. Perdonnet, « en énumérant les qualités du remorqueur, a oublié de dire que « c'était un grand professeur de syntaxe et que, quand tout le « monde parlera la même langue, la guerre finira; car on ne « se dispute et l'on ne se bat que faute de s'entendre.

« M. Perdonnet, voit dans l'avenir, le globe sillonné de cer- « cles de fer, dans tous les sens, comme ce poète allemand « qui prétend qu'il ressemblerait alors à ces vieux pots fêlés « dont les morceaux sont maintenus par un treillis de fil de fer.

« Il aurait pu dire que, quand le réseau télégraphique sera « complet, la terre sera pourvue d'un vrai système nerveux, « anastomosé dans tous les sens, qui la tirera de sa léthargie « ancestrale.

« Si les canaux et les chemins de fer la dotent d'un système « artériel et veineux, le télégraphe la dotera de la sensibilité, et « fera de cette masse inerte un véritable animal vivant.

« C'est ainsi que l'homme qui a mission de continuer l'œuvre « du Créateur, achèvera le défrichement du chaos, en usant « de son intelligence, et que les humanimaux qui la peuplent « encore mériteront de s'élever à la dignité d'homme parfait, « d'homme créé à l'image de Dieu.

« M. Perdonnet, qui est heureux dans ses prédictions, aurait « pu dire qu'un temps n'est pas éloigné, où les professeurs d'une « Université nomade iront, de ville en ville, donner les mêmes « leçons à de nouveaux auditeurs, qui écouteront ces nouveaux « péripatéticiens de la science populaire avec un plaisir toujours « nouveau ; car ils prépareront leurs leçons avec plus de soin que « ceux qui sont obligés de les débiter entre quatre murs, *devant « cinq ou six aspirants au diplôme de peau d'âne qu'on leur « délivre de guerre lasse* (1). »

Les conférences de M. Barral n'ont pas été moins attrayantes que celles de M. Perdonnet. Les Messins ont été très-touchés de la peinture vraie qu'il a faite de l'harmonie des lignes perspectives du paysage dans les campagnes messines.

L'habile professeur Nicklès, membre de notre Société française d'archéologie, que nous entendrons bientôt au Congrès de Bordeaux, expose en ce moment à l'Exposition messine, devant le même auditoire que MM. Barral et Perdonnet, des faits de chimie appliquée du plus haut intérêt et des idées neuves sur l'avenir de l'électricité.

Rappelons-le, les conférences scientifiques annexées aux expositions et dont la ville de Metz donne le premier exemple, sont un événement d'une haute portée pour la vulgarisation des idées et des notions scientifiques.

Exposition artistique à Caen. — La Société des Beaux-Arts de Caen a organisé une exposition artistique comprenant un exposition de tableaux de peintres normands, et une exhibition de tableaux anciens, meubles, objets de curiosité, etc., etc. Cette exposition très-remarquable excite à bon droit l'intérêt de tous les amateurs, et les salles sont constamment pleines de visiteurs.

D. C.

Session de l'Association normande à Laigle (Orne). — C'est le 17 juillet, au soir, que les membres de l'Association ont

(1) V. Jobart, de l'Institut des provinces, dans le *Journal de Metz*.

fait aux flambeaux leur entrée dans la ville. Près de cent bannières portées par des ouvriers des diverses industries les précédaient, ainsi que la Compagnie de pompiers et la Musique de la ville. 8 à 10,000 ouvriers, accourus des usines environnantes, faisaient cortége en remplissant l'air des acclamations les plus enthousiastes. Ce défilé, qu'éclairaient des torches et de brillantes illuminations, avait quelque chose d'émouvant et d'imposant à la fois. C'était une population tout entière qui avait surgi comme de dessous terre pour venir témoigner l'intérêt qu'elle portait à une institution toute de progrès et de protection, et acclamer en même temps son fondateur, M. de Caumont.

Les fêtes ont commencé dès le lendemain; mais c'est le dimanche qu'elles ont pris les proportions d'une véritable manifestation. Quoique le temps donnât quelque inquiétude, on accourait de tous les côtés: les uns en voiture, les autres à cheval, les plus voisins à pied. Dès le matin, les rues étaient encombrées, les hôtels regorgeaient de visiteurs; on ne savait où trouver la moindre place pour remiser son modeste équipage; on ne savait même quand et comment l'on pourrait se restaurer. Pendant que chacun cherchait à se caser, les maisons se pavoisaient de drapeaux; il y en avait à chaque fenêtre et même aux lucarnes : c'était un assaut de drapeaux, au grand contentement des marchands de nouveautés, joyeux de vider en un jour leurs fonds de magasin; nous devons, en historiographe fidèle, ajouter qu'ils avaient eu le bon esprit de donner le branle.

Alors que les rues se décoraient, que les fils d'Archal se tendaient pour supporter plus tard des lanternes et des verres de couleur, le jury examinait le concours d'animaux et d'instruments aratoires qui se tenait sur le Parc, ou bien entrait, pour la dixième fois au moins, dans l'admirable petit palais élevé à l'industrie de la ville, exposition si curieuse, si intéressante qu'on ne pouvait en sortir sans revenir à plusieurs fois sur ses pas. Nous voudrions bien en dire quelques mots, mais nous entrerions sur un domaine qui n'est pas le nôtre.

Le bourdon de St.-Martin fait entendre sa grosse voix, qui raisonne vibrante et entraînante comme aux grands jours de

Noël et de Pâques ; le tambour bat aux champs, la musique sonne ses plus joyeuses fanfares ; les membres de l'Association, ayant à leur tête M. le Préfet du département, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, MM. David-Deschamps et de Chazot, membres du Corps législatif, se rendent à l'église dont les portes sont assiégées par une foule compacte qui se presse pour y entrer. L'Orphéon de Verneuil exécute plusieurs morceaux que le respect dû au saint lieu empêche seul d'applaudir. On attendait avec impatience la fin de l'office pour voir le défilé du cortége, lorsqu'une pluie diluvienne est venue fort malencontreusement disperser toute la foule. Il y a eu un véritable sauve-qui-peut. Mais bientôt le soleil a reparu.

Dans l'après-midi, Laigle tout entier s'est transporté sur le parc : les uns étaient venus pour assister à la distribution solennelle des prix, d'autres pour suivre, pas à pas, les préparatifs d'une illumination gigantesque ou du feu d'artifice annoncé pour le soir.

L'emplacement se prêtait admirablement à ces diverses fêtes, et les organisateurs de la session en ont tiré le plus heureux parti. En entrant dans cette immense promenade, on avait à sa droite un quinconce planté d'arbres de la plus belle venue, destiné aux illuminations ; devant soi, sur une hauteur, le feu d'artifice et, à sa gauche, la tribune où, sous la présidence de M. le Préfet de l'Orne, allaient se distribuer des récompenses aussi justement méritées qu'impatiemment attendues.

La tribune, remarquable par ses proportions, était construite en forme de chalet; de sa toiture, bordée d'une frange en bois découpé, tombaient d'amples draperies rouges relevées par de grosses torsades d'or. Le tout était surmonté d'un large écusson représentant les armes de la ville. Sur le devant, à droite et à gauche, s'élevaient des estrades occupées par la Musique de la ville et l'Orphéon de Verneuil, dont la bannière en velours cramoisi bordé d'or étincelait au soleil.

La séance a été ouverte par un discours de M. le Préfet de l'Orne, qui a été écouté avec une religieuse attention et souvent interrompu par de vifs applaudissements que l'orateur n'a pu

contenir, alors qu'il a parlé du chemin de fer de Laigle à Paris.

La distribution des prix a été suivie d'un banquet de 150 couverts, où n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

Après le banquet, on a tiré un feu d'artifice dont la pièce principale représentait la façade d'un palais élevé à l'Industrie et à l'Agriculture. Cette pièce a parfaitement réussi et a fait honneur à l'artificier, M. Zwilling, de Paris. Néanmoins elle a dû céder le pas à l'illumination du quinconce, qui a eu le privilége d'exciter une admiration sans réserve. Elle avait été préparée sous la direction de M. Limosin, de Paris. 4,000 verres de couleur, disposés en guirlandes, et ressemblant aux anneaux d'une longue chaîne, éclairaient la promenade à l'extrémité de laquelle étincelait de mille feux variés la façade d'un temple grec. Dans l'intérieur de la ville, les illuminations étaient générales et se faisaient remarquer par le goût qui y avait présidé. On remarquait entre autres celles du Château, qui avaient quelque chose de féerique.

A tous ces feux brillant à tous les étages, qu'on ajoute la lumière électrique dont les rayons rouges, blancs et jaunes, tombaient du haut du clocher de St.-Martin sur une population se mouvant en tous sens dans les rues, sur les places, on comprendra que le spectacle que présentait la ville à ce moment ne devait pas être ordinaire. C'est au moins l'impression ressentie par les étrangers qui ont assisté à ces fêtes, dont ils n'ont remporté que le plus agréable souvenir.

L. DE LA SICOTIÈRE. (*Journal d'Alençon.*)

Assises scientifiques de l'Institut des provinces de France à Metz et à Nantes.—M. Simon, nouvellement nommé par arrêté de l'Institut des provinces président des assises scientifiques qui se tiendront à Metz en 1861, a fixé l'ouverture de ces assises au 2 septembre; elles doivent durer trois jours. Le programme vient d'être imprimé et approuvé par le directeur de l'Institut des provinces.

M. le baron Girardot est nommé président des assises scien-

tifiques qui s'ouvriront le même jour à Nantes, pour la Bretagne et la Vendée. R.

Séance générale administrative de l'Institut des provinces de France à Bordeaux. — L'Institut des provinces de France tiendra, le 20 septembre, à Bordeaux, pendant la session du Congrès, une séance générale administrative, dans laquelle plusieurs nouveaux membres seront élus, sur les présentations faites par les Congrès et les Académies de l'Empire. Un rapport préalable a été fait sur les titres des candidats. D. C.

Encore les statues de St.-Germain-de-Livet. — Voici ce que nous écrit M. A. Dauvergne, membre du Comité du ministère de l'Instruction publique :

« L'église de St.-Germain-de-Livet, commune située à peu de distance de Lisieux, possédait trois tombes élevées sur les sépultures de trois membres de l'antique et noble famille des Tournebut, qui avait un représentant aux croisades. Sur l'une de ces tombes, était la statue agenouillée d'un sire de Tournebut, armé de pied en cap. Celles de deux femmes de la même maison se voyaient, dans la même attitude, sur deux autres tombes. Il y a déjà quelque temps, sous prétexte de faire plus de place aux fidèles dans l'église, on a enlevé les statues et fait disparaître les traces des monuments. Les statues, qui n'ont pas été ainsi déplacées sans éprouver quelques mutilations, gisent depuis cette époque en dehors de l'église. »

Hélas! M. Dauvergne ne nous apprend rien. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour que les statues fussent replacées dans l'église. M. Tonnet, préfet du Calvados, a même solennellement promis à la *Société française d'archéologie* de les y faire rentrer, mais elles sont toujours dehors.

M. Dauvergne annonce qu'il va signaler ce fait de vandalisme dans les journaux, petits et grands, et ses relations très-étendues avec les savants et les artistes lui donnent des moyens de publicité considérables. Qu'il fasse, qu'il flagelle tant qu'il le voudra : il est dans son droit, et l'on ne peut déployer trop de sévérité pour venger de pareils actes. D. C.

Enormité vandale à propos d'un rétable. — Les administrations municipales ont-elles perdu toute espèce de sens artistique ? On est tenté de le penser, en voyant ce qui se pratique partout.

Les rétables les plus magnifiques de nos églises sont *démolis avec fureur par les Conseils municipaux, les fabriques et souvent par les curés.* Voilà que le maire de St.-Benoît-sur-Loire adresse à la Société française d'archéologie une affiche avec ces mots, écrits à la main : *Prière d'afficher.*

Oui, Monsieur le Maire, nous allons afficher dans le *Bulletin monumental* le placard que vous nous avez adressé. Vous avez bien droit à la publicité, vous qui imaginez la vente d'un rétable en TROIS LOTS : on n'avait pas encore appliqué le morcellement aux œuvres d'art : nous vous proclamons INVENTEUR DE CE NOUVEAU SYSTÈME. Faire trois parts d'un même rétable ! c'est vraiment ingénieux ; *nous vous souhaitons bonne chance.*

VENTE DU MAGNIFIQUE RÉTABLE

DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE,

DE L'ORDRE DES BÉNÉDICTINS.

Mises à prix. 1er. lot : 1,300 fr. — 2e. lot : 150 fr. — 3e. lot : 50 fr.

Le Maire de la commune de St.-Benoît-sur-Loire donne avis que, le jeudi 12 septembre 1861, à midi, il sera procédé devant lui, en présence de deux membres du Conseil municipal de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, et à l'extinction des feux, du rétable qui garnit le rond-point de l'ancienne église abbatiale de l'ordre des Bénédictins de St.-Benoît-sur-Loire, conformément à un cahier de charges APPROUVÉ PAR M. LE PRÉFET DU LOIRET, le 20 juillet 1861, et dont les principales conditions suivent, savoir :

Art. 1er. — La vente sera faite publiquement, en la salle de la mairie de St.-Benoît-sur-Loire, devant le Maire de ladite commune, assisté de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil, et en présence de M. le Receveur municipal.

. . . .

Art. 3.— Elle se composera de trois lots :

Le premier lot comprendra le rétable proprement dit, savoir : les colonnes, statues, vases, guirlandes et ornementations qui garnissent le rond-point au fond de la nef principale de l'église, derrière l'autel.

Ce rétable fut placé en 1661, avec une certaine profusion de colonnes corinthiennes en marbre de diverses couleurs, de guirlandes de pierres fouillées artistement, d'anges, de vases de fleurs et d'une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus.

Ce rétable, qui est d'une conservation parfaite, a coûté à l'époque **100,000 fr.**

Le deuxième lot comprendra tous les objets qui forment deux espèces d'arcs d'assez grandes dimensions entre les deux piliers, de chaque côté et un peu en avant de l'autel.

Le troisième lot, enfin, comprendra tous les objets sans exception qui se trouvent de chaque côté de la nef, entre les deux piliers faisant suite, à l'occident, à ceux dont il vient d'être parlé et où se trouvent pratiquées les baies des deux portes qui communiquent de l'autel aux diverses chapelles qui existent derrière.

Le Maire, LACROIX.

! !

Mosaïque gallo-romaine du musée de Laon. — Le Bureau de la Société française d'archéologie, allant au Congrès de Reims, s'est arrêté à Laon pour visiter les travaux de la cathédrale, dus en grande partie aux pressantes sollicitations faites par la Société réunie en Congrès dans cette ville en 1851. Le vénérable archiprêtre, curé de la cathédrale, M. l'abbé Tévenart, a montré à ses collègues de la Société les reprises faites avec beaucoup de soin, et ils ont pu se convaincre de l'activité imprimée à ces réparations.

Le Musée, nouvellement établi dans une maison léguée à la ville, a ensuite reçu la visite du Bureau de la Société : les membres ont vu avec intérêt la curieuse mosaïque gallo-romaine trouvée à Blanzy et décrite par M. Fleury, président de la Société archéologique de Laon, celui qui a le plus fait pour sauver ces débris et pour en assurer le transport au Musée.

Le morceau très-précieux qu'on a sauvé a été appliqué contre le mur avec quelques autres débris intéressants. Voici la description donnée par M. Fleury de cette très-curieuse mosaïque :

« A droite du spectateur, un éléphant, un cerf et un cheval dans des feuillages ; au centre, un personnage assis et jouant de la lyre ; à gauche, encore dans les feuillages, un sanglier, un ours, une panthère dont le ventre et les pattes sont détruits, et enfin, contre la bordure, les griffes et la queue d'un animal dont tout le corps manque. A droite et à gauche de l'homme assis, se dressent des arbres peuplés d'oiseaux de toute grosseur et de tout plumage ; on aperçoit la queue d'un paon constellée d'yeux d'un effet éblouissant de couleurs et de variété. Entre autres oiseaux, il est facile de reconnaître une perdrix conservée tout entière, le corps d'une espèce de perroquet ; trois ou quatre autres oiseaux sont mutilés.

« C'est Orphée qui, par les sons enchanteurs de sa lyre, amène à lui les animaux les plus féroces tout aussi facilement que les plus doux de caractère. D'un côté les herbivores : l'éléphant, le cheval et le cerf, qui arrivent la tête haute et pleins de confiance en la loyauté du divin musicien ; de l'autre, les carnivores : l'ours, la panthère, etc., tous la tête courbée vers la terre et comme domptés.

« Orphée est coiffé du bonnet traditionnel de la Phrygie. Un manteau rougeâtre tombe derrière lui ; les bouts se rattachent sur son épaule à une riche agrafe, et un pan d'étoffe recouvre sa cuisse gauche. Sa tunique, serrée à la taille par une ceinture, est verte. Ses jambes sont couvertes d'une étoffe rouge, nouée sur ses pieds chaussés d'un cothurne brun-verdâtre. La tête est d'un beau style ; les yeux, levés au ciel, sont pleins d'animation. Les mains ne sont point d'un dessin très-pur ; le mouvement des doigts s'indique cependant d'une façon très-reconnaissable. De la main gauche passée derrière la lyre, qui est pourvue de dix cordes et d'un coffret de sonorité, Orphée pince deux cordes à la fois, tandis que la droite tient le *plectrum* d'ivoire dont il frappe une troisième corde.

« Cette scène est simplement et largement agencée. Il ne

faut point demander au mosaïste antique la perspective des formes et des tons; systématiquement il en violait les lois. Ce qu'il faut louer là, c'est l'harmonie de l'ensemble, l'entente des moyens dont l'artiste disposait, l'entente surtout de la couleur au milieu des inextricables difficultés que présentait l'assemblage de cubes de pierre, de marbre, de terre cuite, de verre, d'émail, car il y a de tout cela dans le pavage découvert à Blanzy. Les ornements qui décorent le bonnet, l'épaule, la ceinture, les brodequins du fils d'Apollon, sont dorés pour compléter et varier l'effet.

« Les poissons qui se trouvent dans le coin correspondant au groupe que forment le cheval, le cerf et l'éléphant, autorisent à penser que, dans la portion de mosaïque détruite au sud et vers l'ouest, il y avait probablement une grande scène maritime au centre de laquelle devait trôner aussi un personnage divin. Dans ce petit coin se serraient deux dauphins, deux huîtres, un beau coquillage tourné en spirale, deux poissons au museau arrondi, une espèce d'espadon et une anguille de mer. Les marbres et silex dont les trois poissons étaient composés donnaient à ces animaux une transparence vraiment remarquable dont témoigne le poisson qui nous est resté intact. »

Orphée apprivoisait les animaux en les attirant à lui par les sons de sa lyre, c'est un sujet très-ordinaire dans les mosaïques. On connaît depuis long-temps celle d'Aix, figurée dans le *Bulletin monumental;* celle de Vienne (Isère), trouvée en 1859; celle de la forêt de Brotonne, etc. Mais la mosaïque de Blanzy offre des figures de plus grande dimension que la plupart des autres.

Le musée de Laon va être rangé; il a l'avantage d'être central et de pouvoir être visité par tous ceux qui s'arrêteront seulement une heure à Laon. DE CAUMONT.

État des monuments épigraphiques à Reims.—Si le Bureau de la Société française d'archéologie a vu avec plaisir un musée d'antiquités commencé à Laon, il a regretté que les pierres gallo-romaines fussent toujours, à Reims, disséminées à l'Hôtel-

de-Ville dans des couloirs ou dans des réduits inabordables. On espère que bientôt des locaux suffisants seront construits dans les bâtiments supplémentaires qui vont être faits pour l'Hôtel-de-Ville. Rien n'est plus désirable, car un pareil état est déplorable et indigne d'une grande ville. L. P.

PUBLICATIONS. — *An Introduction to the study of gothic Architecture*, by John Henry Parker, Fell. Soc. antiq., vice-president of the Oxford architectural Society; member of the Society of Antiquaries of Normandy; of « la Société française pour la conservation des monuments », and many local societies; second edition, revised and enlarged. — Oxford, 1861. In-12. (A Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16.)

La préface de la première édition de cet élégant volume portait la date du 6 nov. 1849 ; la préface de cette nouvelle édition est datée du 14 mars 1861. L'ouvrage avait été écrit d'abord pour une série de leçons élémentaires que le Comité de la Société d'architecture d'Oxford avait fait faire aux plus jeunes membres de la Société, au printemps de 1849. Cette Société jugea ensuite utile qu'il fût publié, ainsi qu'un autre cours professé dans la même circonstance, celui de M. Winston sur l'étude des vitraux peints. On trouvait déjà dans cette première édition un chapitre sur l'architecture gothique française, qui était le résumé d'observations faites dans un voyage fait pendant l'été de 1849 dans les provinces du centre de la France, jointes aux notes recueillies dans diverses excursions antérieures en Normandie.

La nouvelle édition dont nous rendons compte, a été non-seulement revue avec soin, mais elle a été encore considérablement augmentée. Les alinéas, imprimés en plus gros caractères, sont particulièrement destinés aux commençants : ils contiennent surtout les traits les plus saillants de chacun des styles successifs, et les définitions sont accompagnées de charmantes figures sur bois qui les mettent tout-à-fait à la portée du lecteur. Mais l'ouvrage contient de nombreux passages imprimés d'un caractère plus fin, parce qu'ils sont destinés aux lecteurs

plus avancés. C'est là que nous avons remarqué des observations qui intéresseront à coup sûr les antiquaires français. Nous citerons notamment ce que dit M. Parker des deux abbayes fondées à Caen par Guillaume-le-Conquérant, et son appréciation sur la date de l'église St.-Nicolas dans la même ville, église très-remarquable qu'il ne croit cependant pas plus ancienne que l'an 1100. Nous avons comparé avec avec grand plaisir l'opinion de M. Parker avec l'article que M. Ruprich-Robert vient de publier dans le *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, sur la construction primitive de l'abbaye de St.-Étienne, article qui avait été précédé par le travail lu sur ce sujet, l'année dernière, par M. Bouet à la Société des Antiquaires de Normandie.

Nous avons aussi remarqué à la page 59 un passage sur l'architecture des Normands en Sicile et sur la cathédrale de l'évêché de Bethléem, dans le comté de Nevers, cathédrale et évêché transférés en France lors des croisades, vers 1200. Nous avons été frappé, à la page 77, de la ressemblance profonde de l'église normande de Porchester, dans le Hampshire, avec plusieurs des églises de la Basse-Normandie.

On remarquera également, en feuilletant ce volume, ce que l'auteur dit de la similitude de caractères que présentent les trois cathédrales de Lisieux, de Sens et de Cantorbéry. La partie de la cathédrale de Lisieux, bâtie par l'évêque Arnoul, est de la même date que Sens, 1143-1182 : le reste fut complété par l'évêque Jourdain du Hommet, de 1197 à 1214. M. Parker dit aussi un mot de l'église collégiale de Mantes, qu'il appelle à tort cathédrale, comme le font trop d'écrivains, puisque Mantes n'a jamais eu d'évêque, mais seulement un chapitre.

Le savant auteur compare ensuite les cathédrales de Grenoble, de Vienne, de Lyon et de Dijon, avec la cathédrale contemporaine de Lincoln, bâtie par saint Hugues de Grenoble, élu évêque de Lincoln en 1185 et mort à Londres le 17 novembre de l'an 1200, et qui passe pour avoir été un grand bâtisseur d'églises. Saint Hugues employa à l'édification de sa cathédrale Geoffroy de Noyers, que M. Parker croit avoir été un moine de l'abbaye de Noyers, à peu de distance de Blois. Une fenêtre circu-

laire de St.-Nicolas de Blois a présente en effet à M. Parker une ressemblance étonnante avec la rose du transept nord de Lincoln.

M. Parker s'est efforcé, dans ce nouvel ouvrage, de déterminer de la manière la plus précise la date exacte des divers monuments, en prenant pour point de comparaison les édifices dont la construction ou la dédicace sont constatées par les historiens. Il croit qu'il n'existe aujourd'hui que très-peu d'églises du XIe. siècle, et qu'il faut reporter au XIIe. siècle la plupart de celles que les antiquaires français ont attribuées au XIe. Il n'admet pas non plus la théorie des architectes parisiens qui veulent que le germe du gothique se trouve dans les constructions de l'abbé Suger à St.-Denis, et que ce style se soit ensuite rapidement développé dans l'étendue du Domaine royal. M. Parker trouve que l'examen de la cathédrale de Lisieux donne un démenti à cette théorie, qui n'est pas justifiée par des exemples d'une date suffisamment authentique. L'opinion d'une autre école d'antiquaires qui considèrent le Soissonnais comme ayant été le berceau de l'architecture gothique lui paraît également très-douteuse, et il regrette que l'histoire des églises de cette contrée n'ait pas été l'objet de plus de recherches. Le chœur de Notre-Dame de Paris est de l'architecture normande de transition, tandis qu'à la cathédrale d'Amiens les fenêtres offrent des *traceries* semblables à celles du chapitre de Salisbury. A Bayeux, la charmante chapelle du séminaire actuel, bâtie entre 1206 et 1231, par l'évêque Robert des Ablèges, est entièrement de style anglais, et ne ressemble nullement aux édifices français de la même époque. Elle doit avoir été bâtie par un architecte anglais, car elle tient bien plus de Salisbury que de Reims ou de Chartres.

Nous ne suivrons pas plus loin l'auteur dans les détails qu'il donne sur les églises de France, d'Italie, de Belgique, d'Allemagne et de Hollande : ceci suffit pour faire entrevoir la portée de ce traité à la fois savant et élémentaire. Il s'adresse aux architectes comme aux gens du monde : aux architectes, car, l'auteur le remarque dans sa préface, ceux qui ont le plus

de succès dans la pratique, sont ceux qui ont étudié l'histoire de leur art avec le plus d'attention ; aux gens du monde, car il s'agit d'une étude qui a un charme tout particulier pour beaucoup d'esprits. En Angleterre, cette branche de savoir est aujourd'hui une partie indispensable de l'éducation de tout gentleman et de tout membre du clergé. Nous sommes sans doute moins avancés en France, mais c'est une raison de plus pour faire connaître un livre parsemé de vignettes charmantes, et dont la lecture pourrait, en France, servir à la fois à l'étude de la langue anglaise et à celle de l'archéologie comparée.

Raymond Bordeaux.

La cathédrale de Trèves, par M. le baron de Roisin. — Un des membres étrangers les plus savants et les plus dévoués de la *Société française d'archéologie*, M. le baron de Roisin, vient de publier (1) la monographie de la cathédrale de Trèves et cet ouvrage, hâtons-nous de le dire, est écrit dans notre langue, ce qui augmentera beaucoup son mérite aux yeux de presque tous les lecteurs du *Bulletin monumental*. Parmi les antiquaires français, qui ne désire connaître cette illustre métropole de la première Belgique, unie par tant de liens à notre histoire politique et religieuse ? Malheureusement, la ville de Trèves est demeurée jusqu'à ces dernières années à l'écart des grandes voies ferrées qui conduisent en Allemagne. Malgré la célébrité dont jouissent sa cathédrale et ses ruines romaines, on la visite peu, ou on ne la voit qu'en courant, sans le secours des publications allemandes qui aideraient à faire comprendre ces mouuments. Le livre de M. de Roisin arrive donc à propos et il sera à tous égards d'une utilité réelle.

Nous n'avons point en France, ni peut-être en Italie de cathédrale aussi ancienne que celle de Trèves. C'est un édifice romain dans toute la force du mot, car il appartient au règne de Constantin, non-seulement par la fondation première ou par des débris plus ou moins importants, mais par l'ensemble du plan et de la

(1) Paris, 1861. Librairie archéologique de Victor Didron.

construction ; telle est du moins l'opinion de M. de Roisin. Une antique tradition, consacrée au IX[e]. siècle par le témoignage du fameux Hincmar, veut que le palais de Sainte-Hélène ait été converti en église et dédié à saint Pierre par Agritius en 328 (*quod usque hodie demonstrat domus ejus facta Ecclesiæ pars maxima in honore B. Petri*) ; et, en effet, la cathédrale de Trèves, dans son état primitif, ressemblait au moins autant à la grande salle d'un palais romain qu'à aucune autre église connue. C'est un carré parfait, ayant hors d'œuvre quarante mètres de côté et dont quatre colonnes seulement remplissaient l'intérieur. Ces colonnes, reliées dans tous les sens par des arcades, formaient neuf travées inégales et il en résultait, mais accidentellement, comme au monument du *Forum* connu sous le nom de temple de la Paix, une sorte de plan cruciforme. Il y a aussi de l'analogie en plan et en élévation, entre cette disposition et celle qui fut adoptée postérieurement pour les petites églises byzantines, avec cette différence essentielle, que ces derniers édifices sont entièrement voûtés, tandis que les arcs de la cathédrale de Trèves supportaient de simples plafonds.

On voit que ce n'était point là un plan d'église, d'autant mieux que les fouilles ont constaté l'absence de toute abside extérieure. Néanmoins, comme l'édifice était très-léger, très-dégagé de supports intérieurs et, par suite, assez commode ; comme, d'un autre côté, on le trouvait suffisamment vaste, on le restaura sans rien changer à sa forme, après les invasions franques qui avaient renversé les colonnes et tout ce qu'elles soutenaient, sans prendre la peine de démolir les murs d'enceinte. Au lieu de colonnes monolithes de granit gris, dont les tronçons gigantesques ont été retrouvés avec leurs chapiteaux de marbre sous le pavé de la basilique, l'évêque Nicetius (532-563) se contenta de colonnes en calcaire, d'ailleurs de même nombre, de même dimension et de même style ; c'est-à-dire corinthiennes, avec un peu plus d'incorrection, dont trois sont encore en place, mais *emmuraillées*, selon l'expression de M. de Roisin, dans autant de piliers romans. Et ce qui prouve bien que ces colonnes appartiennent à une restauration postérieure aux murs d'enceinte, c'est l'appa-

reil des arcs qu'elles supportent encore aujourd'hui. Ils sont en briques romaines comme tout l'édifice et composés de trois rangs de claveaux ; mais une de leurs retombées, vers le mur, offre des cordons de briques qui couronnent chaque série de claveaux, tandis que l'autre retombée, vers la colonne et le pilier roman qui l'englobe, n'en offre point. Cette observation nous paraît, ainsi qu'à M. de Roisin, tout-à-fait décisive.

La construction de Nicetius traversa sans trop de dommages la période des invasions normandes ; mais peu d'années avant l'avènement de l'archevêque Poppo (1016), une des quatre colonnes s'écroula subitement et entraîna dans sa chute les arcs de quatre travées ; de sorte que les ouvriers, dit-on, n'osaient s'aventurer sur les toits pour les réparer. Le nouvel archevêque substitua à la colonne absente un pilier roman cruciforme, aussi simple, aussi nu que possible et, par symétrie autant que par prudence, il enveloppa de la même façon les trois autres colonnes encore debout. Des sondages pratiqués par M. de Wilmoski, chanoine et architecte de la cathédrale de Trèves, ont pénétré à travers la maçonnerie romane jusqu'à ces colonnes attribuées à Nicetius. On a même pu mouler quelques parties de leurs chapiteaux.

L'archevêque Poppo ne se borna pas à restaurer l'église qui lui avait été léguée par ses prédécesseurs, il en doubla l'étendue au moyen de constructions neuves, répétant exactement les mêmes dispositions et terminées à l'*occident* par une abside flanquée de tours. M. de Roisin recherche à ce sujet la provenance de ce plan essentiellement germanique qui, du reste, avait déjà été essayé au IXe. siècle par l'abbaye de St.-Gall et plus anciennement encore par celle de Fulde, comme l'a établi M. de Quast. Pour ces absides occidentales, aussi bien que pour les transepts circulaires, M. de Roisin, contre l'opinion de M. S. Boisserée et de M. Vitet, repousse toute inspiration byzantine : il préfère avec raison expliquer ces analogies, plus apparentes que réelles avec quelques édifices de l'Orient par des influences locales qui remontent parfois jusqu'à des ruines romaines, telles que les thermes de Trèves. Effectivement, M. Boisserée reconnaissait sans hésitation dans le Saint-Sépulcre de Jérusalem, le prototype de toutes les églises à

deux chœurs opposés. Or, M. le comte de Vogüé vient de constater après M. Willis et de la manière la plus évidente, que l'abside occidentale du Saint-Sépulcre avait été ajoutée au plan primitif par les croisés et au XIIe. siècle.

Vers la même époque où les rois français de Jérusalem transformaient ainsi le Saint-Sépulcre, la cathédrale de Trèves était profondément remaniée par les archevêques Hillin et Jean. D'abord, on ajoutait ou peut-être on agrandissait seulement une abside orientale, puis on jetait des voûtes à nervures sur ces nefs romaines et romanes ; enfin, on ménageait sur les nefs latérales un étage intermédiaire destiné à des tribunes. Cette construction de la seconde moitié du XIIe. siècle est un des plus anciens et des plus importants exemples de la transition au style gothique en Allemagne. Comme tous les édifices de la même nature, dus principalement aux Cisterciens, elle révèle clairement une influence française, et M. de Roisin incline à expliquer par un voyage de l'archevêque Hillin à St.-Bertin, ainsi que par les substructions de cette célèbre abbaye, l'abside polygonale flanquée de contreforts et les voûtes sur nervures d'un style si avancé de l'église métropolitaine de Trèves.

Une influence française bien plus énergique et plus précise préside à la construction de Notre-Dame de Trèves, curieuse rotonde qui a dû remplacer, parmi les dépendances de la cathédrale, un antique baptistère. Dans ce charmant édifice, M. de Roisin retrouve avec toute son élégance et presque toute sa pureté, le style ogival de la Champagne si souvent et si naturellement imité dans la deuxième Belgique, c'est-à-dire à Metz et à Toul, comme à Trèves. Cette fois, on sait positivement quel est l'édifice de la Champagne dont l'art allemand s'est inspiré. C'est l'église St.-Yved de Braine, bâtie de 1180 à 1206. M. Mertens a signalé le premier l'analogie des deux plans si originaux en eux-mêmes et ce n'est pas la seule fois que le savant architecte de Berlin a pris ainsi les devants sur les archéologues français dans la recherche des faits les plus importants pour l'histoire de l'art ogival et les plus honorables pour la France. Plus tard, M. Schnaase a vérifié sur les lieux la découverte de M. Mertens et il l'a

mise en lumière dans sa grande *Histoire des arts au moyen-âge*, au moyen de planches où l'on voit nettement qu'il a suffi, pour composer le plan de la rotonde de Trèves, de souder en sens inverse et d'opposer l'une à l'autre deux absides comme celle de St.-Yved, absides sans bas-côtés, mais entourées d'une couronne de chapelles.

C'est de 1227 à 1247 que l'architecte de Notre-Dame de Trèves qui, à notre avis, était sûrement un Allemand, mais formé à l'école de Reims, a ainsi imité le plan de St.-Yved, en suivant d'ailleurs fidèlement, sauf quelques innovations caractéristiques, le style ordinaire de la Champagne.

M. de Roisin fait soigneusement ressortir ce que cette date a valu d'influence au monument de Trèves sur les églises d'Offenbach, de Carden, de Coblentz, d'Hirsenach, de Kreutznach et de Marburg. Par la même occasion, il énumère les édifices allemands contemporains où le style ogival de France s'introduit çà et là, par l'effet d'autres emprunts qui paraissent faits tantôt à Soissons, tantôt à Noyon et à St.-Quentin, en attendant que la cathédrale de Cologne s'adresse à la fois à Amiens, à Beauvais et à Paris.

Mais ce n'est pas à Trèves que l'art ogival s'acclimate le mieux, car le cloître de la cathédrale, contigu et certainement postérieur à la rotonde de Notre-Dame, puisqu'il s'appuie sur ses contreforts, est d'un style incorrect et bizarre, en retard par ses pleins-cintres, en avance par ses chapiteaux sans sculptures. M. de Roisin fixe avec toute vraisemblance à la seconde moitié du XIIIe. siècle sa date, parfois contestée. Quant à expliquer ses anomalies, c'est évidemment par ce fait que le cloître de Trèves a été bâti par un autre architecte allemand, moins complètement initié que celui de Notre-Dame au style français (*opus francigenum* de Wimpfen) et inférieur à tous égards.

On le voit assez, rien n'a manqué à M. de Roisin pour l'œuvre qu'il a entreprise, ni l'intérêt et la variété du sujet, ni la connaissance approfondie de l'histoire et de l'archéologie, ni l'habitude, en étudiant les monuments, de se rendre compte des influences qu'ils ont exercées ou subies Les dessins relevés par

M. l'architecte Schmidt lui ont fourni la matière de toutes les planches nécessaires pour illustrer et éclairer son texte. Enfin, M. de Roisin a long-temps habité Trèves, et il a assisté, en quelque sorte, à cette restauration de la cathédrale, accomplie par M. de Wilmoski, avec un dévouement aux intérêts archéologiques et une modération rares, même ên Allemagne, et à plus forte raison en France, où trop souvent il suffit qu'un monument soit en haute réputation, par l'antiquité ou la beauté de son architecture, pour qu'un architecte trouve moyen de le reconstruire peu à peu et plus ou moins respectueusement, mais jusqu'à la dernière pierre.

Mais ce n'est pas ce dont nous voulons nous occuper en ce moment. Ce que nous avons à dire, c'est que la cathédrale de Trèves a eu l'heureuse fortune d'obtenir, après une bonne restauration, une excellente monographie dont les fragments déjà publiés dans les *Annales archéologiques* doivent faire désirer l'ensemble à toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'architecture française, dans ses rapports avec l'art des nations voisines.

F. DE VERNEILH,
De l'Institut des provinces.

Voies romaines du département du Bas-Rhin, par le colonel DE MORLET, membre de la *Société française d'archéologie.*— M. le colonel de Morlet vient de publier une belle carte indiquant le tracé de voies romaines dans les arrondissements de Saverne, Strasbourg et Wissembourg ; il a joint au texte explicatif de ce tableau les inscriptions romaines qui ont été trouvées dans le département. Cette épigraphie est du plus haut intérêt. Tous les textes ont été donnés avec le plus grand soin et revus par le savant professeur Jung, conservateur de la bibliothèque et du musée. M. de Morlet a également reproduit, dans son mémoire, les noms des potiers qu'il a observés sur les poteries romaines trouvées dans le département. Le mémoire se compose de 71 pages in-8°.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le baron de La Fresnaye.* —

L'Institut des provinces et la Société française d'archéologie ont perdu un homme de mérite, bien connu du monde savant, M. le baron Frédéric de La Fresnaye, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Falaise, chevalier de la Légion-d'Honneur. M. le baron de La Fresnaye, possesseur du magnifique château et du parc de La Fresnaye, entre Falaise et Guibray, avait formé une galerie d'histoire naturelle que plusieurs célébrités sont venues visiter. Bien avant que l'on ait pensé à former une Société d'acclimatation, le parc de la Fresnaye renfermait une collection remarquable de palmipèdes, divers oiseaux rares et des végétaux exotiques de la plus belle venue.

M. de La Fresnaye, qui s'était particulièrement occupé d'ornithologie, avait lu sur ce sujet cinq ou six mémoires à l'Institut des provinces; il avait assisté à presque toutes les sessions du Congrès des délégués et à deux sessions du Congrès scientifique de France. Il fut un des fondateurs de ce Congrès et présida, en 1833, la section des sciences naturelles.

Aimé de tous, M. le baron de La Fresnaye, qui avait atteint l'âge de 78 ans, continuait les traditions de sa famille qui, depuis plus de trois siècles, avait été à la tête de la cité de Falaise. M. de La Fresnaye a plusieurs fils, dont l'aîné est aujourd'hui lieutenant de vaisseau. D. C.

Mort de M. le vicomte de Saint-Pierre. — M. le vicomte de Saint-Pierre vient de mourir à St.-Pierre-du-Fresne (Calvados) : membre de l'Association nomande, ancien gentilhomme de la Chambre du roi sous la Restauration, grand propriétaire et homme de progrès, M. le vicomte de Saint-Pierre avait assisté au Congrès scientifique de France à Lyon en 1841 ; il avait pris part, l'année dernière, aux travaux du Congrès des délégués à Paris ; plusieurs fois nous l'avons vu aux réunions générales de l'Association normande, notamment à l'enquête agricole que cette Compagnie a faite à Aunay il y a quelques années. M. le vicomte de Saint-Pierre avait fait exécuter sur ses diverses propriétés des améliorations foncières très-notables. D. C.

INAUGURATION

D'UN MONUMENT A DIVES,

EN MÉMOIRE DU DÉPART DE L'ARMÉE DE GUILLAUME-LE-BATARD

POUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE,

EN 1066.

Depuis long-temps, M. de Caumont avait projeté l'érection d'un monument au bord de la mer, sur le territoire de Dives, pour rappeler le mémorable embarquement de la flotte de Guillaume, partant pour la conquête de l'Angleterre. M. le comte Foucher de Careil a offert avec empressement l'abandon d'un terrain qui lui appartient, ce qui a permis à M. de Caumont de réaliser enfin son projet.

L'inauguration du monument a eu lieu le 18 août 1861.

A cette occasion, l'Association normande a tenu à Dives une séance sous la présidence de M. le duc d'Harcourt, un des descendants des héros de la Conquête ; et la Société française d'archéologie en a tenu une autre dans laquelle elle a voté des fonds pour le pavage de l'église de Dives, et pour l'achat des tables de marbre qui seront placées dans cette église pour y recevoir les noms des seigneurs qui accompagnèrent le duc de Normandie en Angleterre.

Pendant ce temps, la Compagnie des sapeurs-pompiers, la brigade de gendarmerie et la Douane de Dives se réunis-

saient et prenaient place devant la mairie. A l'issue de la séance, MM. les membres des différentes sociétés se formaient en cortége et allaient, au milieu des corps en armes formant la haie, visiter, dans l'église de Dives, la place fixée par M. de Caumont pour les tables de marbre à incruster dans les murs. Ces marbres seront placés au-dessus de la porte d'entrée. Le cortége s'est ensuite dirigé vers la colline sur laquelle est placée la colonne commémorative.

Du sommet de cette colline, on découvre l'horizon le plus varié qui se déroule aux yeux étonnés comme un panorama immense et multiple. D'un côté, la mer, et, à l'horizon, les jetées et les phares du Havre; d'un autre côté, le prieuré du Plessis-Grimoult, les plaines élevées de Campandré et la campagne montagneuse de Vire; plus loin, l'église de Guibray et l'antique donjon de Falaise, où la tradition fait naître Guillaume-le-Conquérant; plus loin encore, les coteaux de la Courbe qui vont, se prolongeant à l'infini, dans le département de l'Orne. Ce merveilleux panorama était irisé par les rayons d'un soleil ardent, qui illuminait chacune de ces parties des plus riches couleurs du prisme. Au haut de la colline et autour du cortége, s'agglomerait un grand concours de populations venues, avec empressement, des villes et des campagnes voisines bien avant l'heure indiquée.

C'est devant cette belle nature, devant cet auditoire bénévole qui était réuni dans un même sentiment, la religion des souvenirs, dans une même pensée d'admiration pour nos héroïques ancêtres; devant cette mer qu'il était déjà hardi d'affronter avant d'affronter, de l'autre côté du détroit, les compagnons de Harold; c'est là qu'a eu lieu l'inauguration.

Le monument, qui est dû au ciseau de M. Le Batard, sculpteur à Caen, et dont M. de Caumont a voulu faire tous les frais, se compose d'un beau cylindre monolithe sur une base quadrangulaire; il porte les inscriptions suivantes:



B. Le Houlgate.

AU SOUVENIR
DU PLUS GRAND ÉVÉNEMENT
HISTORIQUE DES ANNALES
NORMANDES, LE DÉPART
DU DUC GUILLAUME
LE BATARD POUR LA
CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE
EN 1066.

PENDANT UN MOIS LA FLOTTE
DU DUC GUILLAUME STATIONNA
DANS LE PORT DE DIVES ET
SON ARMÉE COMPOSÉE DE
CINQUANTE MILLE HOMMES
CAMPA DANS LE VOISINAGE
AVANT DE METTRE A LA
VOILE

Le cercle ayant été formé autour de la colonne, M. de Caumont a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Lorsque j'inaugurais à Formigny, il y a 26 ans, une borne monumentale en souvenir de la bataille livrée, en 1450, aux derniers débris de l'armée anglaise, j'annonçais qu'une autre colonne serait érigée sur la colline de Dives, en mémoire du départ du duc Guillaume-le-Bâtard pour la conquête de l'Angleterre.

« Diverses causes ont retardé l'exécution de ce projet; nous

pouvons enfin le réaliser, grâce au concours de M. le comte Foucher de Careil, membre du Conseil général, qui a bien voulu nous concéder un terrain sur cette éminence.

« La modeste colonne que nous plaçons ici apprendra aux habitants, aux voyageurs, aux marins, qu'au pied du coteau, à l'embouchure de la Dives, le duc Guillaume rallia la flotte qui transporta sa puissante armée sur les côtes de l'Angleterre, après avoir relâché quelque temps à St.-Valery. Elle rappellera que cette armée a campé pendant un mois sur cette rive avant de s'embarquer.

« Le séjour des troupes du duc Guillaume à Dives devient un fait considérable quand on songe à la hardiesse de l'entreprise, aux immenses résultats de la Conquête, à la puissante organisation féodale qui assura la durée de la domination normande outre-mer.

« Rappelez-vous, disait à Falaise, en 1851, le grand historien des temps modernes, notre savant et illustre maître, M. Guizot, rappelez-vous un fait qui s'est accompli de nos jours, sous nos yeux, l'*expédition d'Alger* en 1830. Il s'agissait d'embarquer et de porter sur l'autre rive de la Méditerranée une armée de 30,000 hommes, pour obtenir d'un barbare une juste réparation. Quels immenses préparatifs! que de soins, que d'efforts, que de puissants moyens déployés par notre puissante civilisation! et tout cela était jugé nécessaire! et, au jour de l'épreuve, rien de tout cela ne s'est trouvé superflu.

« Eh bien! au XIe. siècle, à peine au sortir de la barbarie, sans aucun de ces moyens que donnent la civilisation et la science, le duc Guillaume a rassemblé, embarqué, transporté au-delà de la Manche et débarqué sur un sol ennemi 50,000 hommes, et, à peine débarqué, il a gagné des batailles, il a conquis un royaume. »

« Voilà bien, Messieurs, le fait le plus considérable de nos

annales normandes. Il est glorieux pour le bourg de Dives d'avoir été le point de réunion de cette puissante armée qui, d'après le témoignage des auteurs contemporains, notamment de Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux, se fit remarquer par une discipline si sévère pendant le mois qu'elle campa sur les rives du fleuve, *que les villageois vivaient paisibles et joyeux au milieu des hommes d'armes, sans craindre le moindre larcin pour leurs récoltes ni pour leurs troupeaux.*

« Il est glorieux pour le port de Dives d'avoir réuni les nombreux vaisseaux qui ont transporté l'armée conquérante.

« Dives était alors un des premiers ports du duché, c'était le port naturel de cette vaste plaine qui nous sépare de Falaise, berceau du Conquérant; c'était le port de l'Hiémois, de Séez et du comté d'Alençon.

« Des plaines de Falaise et de l'Hiémois, le duc avait pu montrer à ses capitaines l'éminence sur laquelle nous sommes à l'heure qu'il est, car on la voit de quinze lieues à la ronde; il avait pu leur dire : JE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS SUR CETTE COLLINE, AU PIED DE LAQUELLE VOUS TROUVEREZ MA FLOTTE.

« Mais à quoi sert la gloire quand elle est oubliée? Le fait capital que je viens de rappeler et qui émotionnait si fort le monde, il y a huit siècles, bien peu d'hommes le connaissent aujourd'hui; et, en effet, quel monument peut le rappeler aux populations? AUCUN !!! Nous épuisons nos ressources pour embellir les grandes villes, pour y élever des palais, pour y percer de longues rues; mais nous prenons peu de souci des localités d'un ordre inférieur, même lorsqu'elles ont un passé glorieux. Le bourg de Dives en est la preuve : le positivisme fait si bon marché des souvenirs!

« Cependant la Société française d'archéologie va réparer cet oubli; le monument que j'offre aujourd'hui au pays n'est

que le précurseur d'un monument plus complet et plus durable : *le livre d'or de la Conquête* sera placé par nos soins dans l'église de Dives ; la Société française d'archéologie fera sur des tables de marbre, incrustées dans les murs du temple, graver les noms des familles qui accompagnèrent le duc Guillaume dans son expédition périlleuse et hardie.

« Voilà, Messieurs, ce que je suis heureux de vous annoncer en vous conviant pour l'année prochaine à cette autre cérémonie, à laquelle dix mille personnes viendront assister pour rendre hommage à la mémoire de leurs pères. Toutes les villes, tous les bourgs, les communes même de la haute et de la basse Normandie voudront être représentés à cette cérémonie imposante et pieuse.

« Alors, Messieurs, quand nous verrons cette foule immense accourue à notre voix pour acquitter une dette contractée envers le passé, quand nous verrons les artisans avec leurs bannières, les communes avec leurs drapeaux, des guerriers, des savants, des magistrats avec leurs insignes, la population tout entière enfin, rendre hommage à la mémoire des Normands illustres du XI[e]. siècle, nous pourrons dire avec confiance : *Le patriotisme n'est pas éteint en France comme on se plaît à le répéter, et si parfois il sommeille*, TOUJOURS IL SAIT SE RÉVEILLER A TEMPS. »

M. de Caumont a ajouté les paroles suivantes :

« J'ai reçu tout récemment des lettres d'Angleterre ; elles assurent que mon projet, de placer dans l'église de Dives les noms des seigneurs normands qui accompagnèrent le duc Guillaume, a été reçu avec acclamation par un grand nombre de personnes notables auxquelles il a été communiqué, et que ce monument sera international, en ce sens que les premières familles du Royaume-Uni se font gloire de remonter à la Conquête. »

Les assistants ont témoigné à M. de Caumont leur vive satisfaction pour l'heureuse nouvelle qu'il venait d'annoncer.

M. le comte Foucher de Careil a ensuite pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« MESSIEURS,

« Vous venez d'entendre M. de Caumont vous développer ses plans pour l'année prochaine, et vous raconter, avec la simplicité antique d'un Hérodote normand, l'un des plus grands événements de nos annales. Devant ce rapide et lumineux exposé de l'un de nos plus savants archéologues, tous les doutes disparaissent : c'est bien de l'embouchure de la Dive que Guillaume et ses preux chevaliers s'élancèrent à la conquête de l'Angleterre ; c'est dans ces plaines, aujourd'hui si paisibles, que campait le gros de son armée ; dans ces eaux mouillait la flotte du *Conquérant*.

« Comment, par quel injuste oubli, le point précis d'où Guillaume et sa flotte sont partis pour conquérir et civiliser l'Angleterre n'était-il marqué par aucun souvenir, consacré par aucun monument ? On pouvait s'étonner, — la Société rançaise d'archéologie l'a compris, — on devait s'étonner que l'un des plus grands événements des annales normandes, comme l'a si justement caractérisé notre directeur, fût enseveli dans l'oubli. Guillaume n'est-il pas la personnification la plus éclatante du génie de la race normande, alliant la prudence avec la force, le goût des aventures et celui de la discipline, et les combinaisons d'un politique avec le coup-d'œil d'un grand capitaine ? Guillaume est moins grand parce qu'il a conquis l'Angleterre que parce qu'il a su organiser sa conquête, plier sous son joug l'inflexible orgueil de ses barons normands, et faire servir leur fierté, leur valeur à un grand établissement politique. Ce bâtard d'un duc de Normandie s'est assis sur l'un

des premiers trônes de l'univers, et sa lignée s'y est assise après lui. Ce n'est pas seulement un conquérant ; c'est plus et mieux : c'est le fondateur d'un grand empire !

« Vous l'avez compris, Messieurs, votre nombreuse assistance qui m'entoure en ce moment, ces bannières qui flottent au vent, ce cortége imposant, ces descendants des anciens barons normands qui m'entendent, un d'Harcourt, un Daniel, et tous ceux dont les noms, gravés sur des tables de marbre, figureront bientôt dans notre église de Dives ; toutes ces marques peu douteuses de votre concours et de votre sympathie nous en sont de sûrs garants : cette fête de Guillaume, organisée par M. de Caumont, n'est pas une fête purement locale ; c'est surtout une fête normande, une fête française. Honneur donc à la Société française d'archéologie, qui recueille avec soin les vestiges du passé et qui entretient par ses fondations le culte de notre gloire !

« D'ici, j'aperçois l'Angleterre autrefois conquise, aujourd'hui conquérante ; l'Angleterre qu'une glorieuse confraternité unit à nous dans cette circonstance, car sa haute aristocratie est de souche normande ; l'Angleterre, enfin, que nous convions à cette fête, car elle est aussi la sienne, et vous pouvez dire avec un juste orgueil à ses pairs, à ses lords : « Nos pères et les vôtres étaient à Hastings. » Qu'ils viennent donc au rendez-vous que nous leur donnons pour 1862 ; ils ne trouveront ici que des visages amis, que des mains fraternelles. On nous dit que l'Angleterre, dans l'attente d'un nouveau Guillaume et d'un second Hastings, arme ses côtes, blinde ses vaisseaux et grossit son budget de guerre. Ceux de ses enfants qui répondront à notre appel seront sans doute bien surpris de ce qu'ils verront ici : de riches campagnes où paissent de nombreux troupeaux, un rivage où s'élèvent de nombreuses maisons de plaisance, partout le spectacle d'une prospérité et d'une sécurité sans mélange. Ce rivage n'a rien de menaçant : ici, Dives et son port ;

dans un pli du rivage, Beuzeval, vallée suisse avec la mer pour horizon ; plus loin, cette plage de Cabourg dont le sable doux et fin offre aux baigneurs un agréable asile ; là-bas, Trouville, station de pêche qui deviendra bientôt une grande ville. Voilà, Messieurs, l'aspect de la côte normande.

« Et pourtant, si l'Angleterre, infidèle à sa mission pacifique, au lieu de fortifier ses côtes, venait insulter les nôtres, elle verrait surgir de tous les points du rivage une armée, et cette mer se couvrirait de nombreux vaisseaux pour repousser une injuste attaque.

« Mais l'âge héroïque n'est plus ; c'est à des conquêtes pacifiques que l'Empereur nous convie. Le Normand, depuis longtemps revenu de ces rêves d'un autre âge, vit à l'ombre de ses pommiers, son cellier bien garni, sa jument bien nourrie. Il sait que les bienfaits de la paix l'enrichissent, et que les conquêtes le ruineraient. Que l'Angleterre se rassure : l'ère des conquêtes est passée pour toujours.

« Quant à moi, Messieurs, trop heureux si vous voulez bien accepter l'hospitalité que je vous offre pour l'érection du monument en l'honneur de Guillaume, je vous attends ici l'année prochaine, et je me constitue bien volontiers le gardien de ce monument, qui rappelle une de nos gloires nationales.

« A l'avenir du canton de Dozulé ! A la mémoire des barons normands qui ont accompagné Guillaume ! »

Cette allocution a été aussi accueillie par des bravos prolongés.

Un troisième discours, dont nous regrettons de ne pas posséder le texte, a été prononcé par un habitant de Dives. Puis, M. Julien Travers est venu lire les vers suivants, composés par lui pour la circonstance, et où tout le monde a été heureux de retrouver les inspirations qui avaient fait le succès des premiers orateurs :

Quels rayons glorieux ceignent ce promontoire,
Et, depuis huit cents ans, illuminent ces eaux
Et ces bords, où le vent enchaîna la victoire,
En refusant le souffle à nos mille vaisseaux !

Qui redira l'impatience
De Guillaume et de ses barons ?
Sous leurs efforts, les avirons
Vainement s'élevaient, descendaient en cadence ;
Ces braves à la Providence
Adressaient leur prière, invoquaient leurs patrons.

Ils s'étaient réjouis que leur noble entreprise
De Rome triomphante eût conquis la faveur,
Et que la voix du Pape et celle de l'Église
Tonnassent à l'envi contre l'Usurpateur.
De tous les saints Harold insultait les reliques,
Et se faisait, l'impie ! un jeu de ses serments,
Perfidement jurés au sein des basiliques,
Et qu'un jour vengeraient Guillaume et ses Normands.

Ce jour vint : un vent frais, le soir, enfla les voiles ;
La nuit sema les cieux de brillantes étoiles,
Et la flotte, le lendemain,
Avec ardeur, loin du rivage,
S'allongeait sur la mer, comme on voit un essaim
De bruyants oiseaux de passage
S'ouvrir dans l'air liquide un mobile chemin.

* * *

De Guillaume et de son armée
Quels destins ! Au départ, c'est l'espoir enivrant ;
Au retour, la fierté sur les fronts imprimée.
L'humble et pauvre soldat revint et riche et grand,
Les barons ducs, les ducs rois, et la renommée,
En place de *Bâtard*, écrivit *Conquérant*.

A son service enfin la justice eut l'épée.
Par le fils de Godwin la couronne usurpée
Au jeu des combats se joua ;
D'une audacieuse épopée

Sur les champs de Hastings le nœud se dénoua,
Et tout le sol de l'Angleterre
Appartint aux Normands par le droit de la guerre!

*
* *

Ces jours sont loin de nous; mais un long souvenir,
Buriné dès long-temps aux fastes de l'histoire,
Avec un juste orgueil fait planer notre gloire
Des siècles écoulés aux siècles à venir.

Honneur, honneur à vous, ô guerriers d'un autre âge!
Honneur à vous, héros, dont ce fier élément
N'arrêta point l'ardent courage!
A la voix de Caumont, de ce docte Normand,
Qui rend à vos exploits un éclatant hommage,
En ce grand jour, sur ce rivage,
Nous venons, fils pieux, poser ce monument,
Marquer un souvenir, et dire fièrement
A nos contemporains, comme aux races futures,
Que, jaloux de nos droits à venger nos injures,
D'ici nous sommes prêts pour un nouvel essor;
Et que si, de nos cœurs irritant les blessures,
L'Anglais nous trahissait, — familier des parjures, —
Londres qui nous a vus nous reverrait encor.

Enfin, M. le marquis de Grangues a prononcé un discours au nom des familles mentionnées par les chroniques comme ayant pris part à la bataille de Hastings.

M. de Caumont a voulu profiter de cette imposante cérémonie pour remettre avec plus d'éclat deux médailles dignement méritées. La première avait été accordée par l'Association normande, à L'Aigle, au mois de juillet dernier, à M. Roger de La Chouquais, président honoraire près la Cour impériale de Caen, pour ses plantations de pins et d'autres arbres dans ses propriétés de Mutrécy. La seconde médaille avait été décernée par le Congrès archéologique de Reims à M. Renault, conseiller près la même Cour, pour ses excel-

lents travaux historiques publiés dans l'*Annuaire de la Manche*, auquel l'Institut de France accordait, le mois précédent, une mention très-honorable.

M. de Caumont a accompagné la remise de ces médailles des paroles suivantes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHOUQUAIS,

« Sur ces coteaux escarpés et pittoresques qui dominent le cours de l'Orne, vous avez planté, sur une étendue de plus de 2 kilomètres, des conifères qui vont transformer des bois-taillis en magnifiques futaies. L'Association normande, qui distingue et récompense toutes les améliorations, vous a décerné, à L'Aigle, une des médailles qu'elle destine à encourager le reboisement ; je suis heureux de pouvoir vous la remettre publiquement aujourd'hui sur cette colline d'où l'on apercevrait, *avec de bons yeux*, vos coteaux et vos bois de Mutrécy ; devant cette belle mer où nous ne verrons pas, mais où nos successeurs verront voguer des navires faits avec les épicéas que vous avez plantés et qui tôt ou tard viendront alimenter les chantiers de notre port de Caen.

« Honneur aux hommes qui travaillent pour l'avenir sans rechercher l'intérêt des capitaux qu'ils engagent ! Les planteurs sont de ce nombre, et la génération présente ne saurait trop récompenser ce qu'ils font pour les générations futures. »

« MONSIEUR LE CONSEILLER RENAULT,

« Votre *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances* est un modèle proposé déjà plusieurs fois, *par la Société française d'archéologie*, à ceux qui s'occupent de recherches locales.

« Votre ouvrage est un modèle, parce que vos recherches sont consciencieuses, toujours puisées à de bonnes sources ; parce que chaque chose y occupe une place suffisante.

« L'arrondissement de Coutances, sans être très-riche en monuments remarquables, en offre quelques-uns magnifiques et très-curieux; presque tous renferment des inscriptions que vous avez soigneusement relevées. Vous avez bien fait, Monsieur : l'histoire locale est en grande partie comprise dans les inscriptions tumulaires, si dédaignées pendant long-temps.

« Votre judicieuse critique a su tirer parti de tous ces détails insignifiants pour des savants occupés de hautes questions de philologie, mais d'un immense intérêt pour des Normands qui savent se placer au véritable point de vue de l'histoire de nos communes.

« Recevez donc, Monsieur le Conseiller, la médaille que vous a décernée, à Reims, la Société française d'archéologie et qu'une illustre main vous aurait offerte si vous aviez pu vous rendre au Congrès. Jamais médaille ne fut mieux méritée. »

Aux paroles qui lui ont été adressées par M. de Caumont, M. Renault a répondu :

« Je suis très-sensible à la marque de distinction que le Congrès archéologique de France a bien voulu me décerner. Mon zèle est dû à l'impulsion que M. de Caumont a donnée dans notre pays et en France. J'ai été le condisciple de M. de Caumont; nous nous sommes assis sur les mêmes bancs; plus tard, je suis devenu son élève, et je suis heureux d'entendre que l'élève n'a pas tout-à-fait démérité du maître. »

La cérémonie s'est terminée par le *Chant des Normands*, dont le grand compositeur Aubert (de Caen) a écrit la musique. Ces vers, faits à une autre occasion, mais dans une circonstance analogue, destinés, eux aussi, à célébrer le triomphe de Guillaume, et qui ont valu dans le temps une récompense des plus honorables à M. Julien Travers, leur auteur; ces vers,

qui sont comme le cri de la Conquête, ont été parfaitement chantés par la Société chorale de Dozulé, à qui pourtant la partition n'avait été remise que quelques jours auparavant. A ce chœur a succédé celui des *Enfants de Paris*, enlevé par les exécutants avec toute la fougue et l'entrain que le compositeur a mis dans sa musique. L'Association normande a décerné une médaille à cette Société chorale.

Outre les noms cités déjà dans ce compte-rendu, on remarquait encore parmi les membres présents à l'inauguration : MM. le comte de Germiny, membre du Conseil général; Littré, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut); Target, ancien président de la Société d'émulation, à Lisieux; Châtelet, ancien principal du collége de Lisieux; Vasseur, propriétaire, membre de la Société française d'archéologie, à Lisieux; Mabire, maire de Neufchâtel (Seine-Inférieure); Guilbert, banquier, à Caen; Morin, directeur de l'école de peinture, à Rouen; Du Rocher, sculpteur, membre de l'Institut des provinces; de Franqueville, ancien membre du Conseil municipal de Caen; le comte de Rasac, de Villers-sur-Mer; de Roissy, de Longueval, inspecteur de l'Association normande; Victor Grandin, d'Elbeuf; Amet, maire de Dives; Boyère, notaire, à Dives; le Curé de Dives; le comte Paris d'Illins, maire de Villers-sur-Mer; de Guettiers, de St.-Pierre-Azif; Julien, maire de Troarn; Le Chevalier, greffier de la justice de paix de Troarn; Pelloux, membre de l'Association normande et de la Société française d'archéologie; Audrieu, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen; Le Blanc, trésorier de la Compagnie; Hippeau, secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen; Chevalier, de Dozulé, membre de l'Association normande; Coulibœuf, inspecteur de l'Association normande, maire de Mézidon; Delise, avocat, à Lisieux.

Le soir, tous les invités se sont réunis dans un banquet of-

fert, à Houlgate, par MM. de Caumont et Foucher de Careil, et l'on y a jeté par avance, pour l'année prochaine, les bases de l'autre cérémonie qui, cette fois, sera essentiellement nationale.

Plusieurs toasts ont été portés : le premier par M. de Caumont, qui s'est exprimé en ces termes :

« Nous avons donné une juste part aujourd'hui aux souvenirs du passé ; permettez-moi, Messieurs, de songer maintenant au présent, de porter un toast à l'avenir, aux progrès du canton de Dozulé et à son littoral. Je vous popose de boire à l'amélioration du port de Dives et à l'établissement prochain d'une ligne de fer qui, reliant ce port à la gare de Mézidon, mettra le berceau du Conquérant (Falaise) en contact avec le port d'où le duc mit à la voile pour conquérir le royaume d'Angleterre ; qui reliera le nid de l'aigle avec le roc d'où l'aigle prit son essor pour s'élancer au-delà du détroit.

« Permettez-moi de boire aussi à notre honorable confrère, M. le comte Foucher de Careil, auquel nous devons le terrain sur lequel s'élève le monument que nous venons d'inaugurer. Le patriotisme et le talent qui distinguent M. Foucher de Careil sont de sûrs garants des améliorations que le canton de Dozulé devra bientôt à l'initiative de son représentant au Conseil général. »

D'autres toasts ont été portés :

« A M. Mabire, maire de Neufchâtel et représentant d'une importante région normande à la fête ; »

« A M. Travers, le poète de Guillaume, le savant secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. »

Le soir, le bourg de Dives était illuminé.

(Extrait de *L'Illustration* et du journal de Caen *L'Ordre et la Liberté*.)

VISITE

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

En septembre 1861,

AU MUSÉE LAPIDAIRE DE BORDEAUX,

RAPPORT FAIT EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONGRÈS,

Par M. l'abbé ARBELLOT,

Curé-archiprêtre de Rochechouart.

MESSIEURS,

Le Congrès scientifique, après avoir examiné le musée d'armes, a visité, avant-hier, le musée lapidaire de Bordeaux: dans le premier musée, il avait trouvé un catalogue et un conservateur; dans le second, il n'a trouvé ni conservateur ni catalogue. Le Congrès n'a pu voir cet état de choses qu'avec un vif regret et un étonnement profond : il connaît trop les lois de l'hospitalité pour adresser des paroles de blâme ou de reproche; mais il exprime hautement son désir : c'est que cet état si regrettable cesse le plus tôt possible.

Le Congrès n'a pu comprendre que, dans une cité si intelligente, et qui occupe un rang si distingué dans la France et dans le monde, dans la capitale de cette province qui a donné le jour à Ausone, à saint Paulin, à Sulpice-Sévère, on traite avec un pareil dédain, une telle indifférence, une *négligence si coupable*, disons le mot, une collection épigraphique et monumentale de l'époque romaine, l'une des plus

riches de France, collection où l'on trouve les éléments de l'histoire de cette époque pour toute la contrée.

Sans doute, il nous en coûte de formuler un reproche; mais c'est notre devoir de parler, et si nous gardions le silence, les pierres même élèveraient la voix : *Si hi tacuerint, lapides clamabunt* (1).

Et d'abord, il n'y a pas de catalogue. L'étranger qui visite ce musée perd un temps précieux à déchiffrer une inscription qu'il pourrait lire au premier coup-d'œil; et, pour ce qui est du vulgaire des touristes, ces monuments d'un âge antique sont une lettre morte, une parole cachée, *verba abscondita* (2), une énigme dont il n'a pas le secret. — Mais, que dis-je, il n'y a pas de catalogue ! Il n'y a pas d'inventaire, et pour un certain nombre de ces épigraphes, il n'y a pas même de transcription, et nous en avons vu qui étaient couvertes encore d'une couche terreuse, quinze fois séculaire, qui les dérobe aux regards. Et nous sommes dans la cité qui a élevé des statues à Montaigne et à Montesquieu !

En second lieu, il n'y a pas de classement méthodique ou chronologique. L'époque romaine et le moyen-âge y sont confondus. Un Jupiter y coudoie un buste du temps de Louis XIV; une inscription qui donne la date d'une église ogivale (1299) est appuyée sur un chapiteau romain; l'épitaphe romane d'Arnaud, abbé de L'Isle, est au-dessus d'un cippe funèbre de *Cosconius Jucundus*, *très-doux époux de la très-douce Licinia* (2).

D M
L · COSCONIO
IVCVNDO · CON
IVGI · DVLCISSI

(1) Luc., c. XIX, v. 40.
(2) Luc, c. XVIII. v. 34.

MO · DEFVNCT....
ANNORVM XXXXI
LICINIA · CORTA
THRACONIVX
DVLCISSIMA
PONE DVM
CVRAVIT

C'est un pêle-mêle de tous les styles et de tous les siècles, et encore on ne peut circuler dans ces étroits passages sans mettre le pied sur une mosaïque et en écraser les débris.

Il n'y a pas de classement! Comment y en aurait-il, quand il n'y a pas de conservateur? Aussi ce musée est-il habituellement fermé au public; et, quand un étranger se présente, s'il parvient à pénétrer dans cette enceinte, il ne peut savoir d'où proviennent ces inscriptions, ces sculptures, ces diverses œuvres d'art.

C'est là surtout ce qui leur donnerait de la valeur et de l'importance. Mais quelle est cette église, fondée en 1299, dont parle cette inscription gothique? L'étranger n'en sait rien. De quel monastère vient cette épitaphe aux caractères entrelacés? Rien ne le dit. Où ont été trouvés ces mosaïques, ces inscriptions, ces amphores, ces statues et ces bas-reliefs? A Bordeaux, dans une villa de la Gironde ou dans le cabinet d'un amateur? Aucune indication qui vous mette sur la voie et vous donne ces renseignements nécessaires.

Et encore, si ces précieux monuments, *ouvrage d'une main antique*, comme dit un prophète, *opus manus antiquæ*, si ces monuments se trouvaient à l'abri! Mais nous les avons vus ces blocs sculptés aux dimensions colossales, ces chapiteaux gigantesques, débris probables d'un temple païen; ces frises élégantes, ornées d'oiseaux, de guirlandes de feuillages, de vases de fleurs et de fruits; ces personnages mythologiques.

dont l'un est traîné sur un char par des chevaux ailés; ces cippes funèbres, ces inscriptions de la plus belle époque, telles que celle de BRENNOS, ces épitaphes tournées en sens inverse, ces caractères inexplorés (car ils sont encore couverts d'une couche de ciment), nous les avons vus... dans une cour, j'allais dire dans une basse-cour, où les eaux pluviales et la poussière atmosphérique les couvrent d'une rouille grisâtre qui ronge les sculptures et altère les inscriptions.

Bordelais, il faut vous le dire, l'histoire de votre contrée pour la période de la civilisation romaine ne se trouve que là, car vous n'avez guère de documents spéciaux pour l'histoire de votre province à cette époque. C'est là que vous trouverez le nom des anciennes familles du pays et le nom des divinités qu'adoraient vos pères. En parcourant votre musée, j'ai trouvé un autel votif sur lequel j'ai lu cette inscription :

SIRONAE
ADBVCIERV
TOCETI FIL
V · S · L · M ·

A Sirona. Abducierus, fils de Tocetus, a accompli son vœu de grand cœur.

Sirona était une divinité topique dont cette inscription vous garde le souvenir.

A une place d'honneur, je trouve un autel votif élevé par les habitants de Bordeaux à Auguste et au Génie de la cité :

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
BIT · VIV.

En face, c'est un autel votif élevé à Auguste, Dieu tutélaire (*Tvtelæ Augusti*), par Caius Octavius Vitalis :

TVTELAE
AVG
C · OCTAVIVS
VITALIS
EX · VOTO · POSV
IT
L · D . EX . D . D
DEDIC · X · K · IVL · IVLIANO
II · ET · CRISPINO COS

Ne serait-ce pas l'étymologie de votre temple ou palais de *Tutelle?*

Près de là, vous voyez sur le même bloc de pierre Jupiter enlevant Ganymède, puis Léda avec le cygne symbolique, et la déesse Junon avec son paon orgueilleux. Plus d'un homme du peuple a dû passer devant cette sculpture en disant, comme ce personnage de Térence : « Pourquoi, moi, petit homme, ne ferais-je pas ce que se permet Jupiter? » Ici, c'est une inscription d'un temple de Jupiter-Auguste (*Jovi Augusto*), c'est-à-dire de l'empereur fait dieu, temple où un prêtre païen, nommé Martial, célébrait ce culte qu'un autre Martial devait renverser au nom d'un Dieu fait homme :

IOVI · AVG ·
ARVLA · DONAVIT
S · S · MARTIALIS · CVM
. EMPLO · ET · OSTI.

Là, c'est une belle statue en bronze, d'Hercule ou d'Adrien, représentés sous des traits divins. On le voit par tous ces exemples, à cette époque, le césarisme ne se contentait pas de l'autocratie : il cumulait le suprême pontificat, il visait à l'apothéose, il usurpait la divinité.

Mais votre musée, ô Bordelais, est riche surtout en monuments funéraires. Et, sans parler des épitaphes qui nous font connaître le nom seul des défunts, nous avons compté plus de cinquante figures en haut-relief qui nous donnent le portrait du personnage dont elles couvraient le tombeau. Ici, c'est une douce et mélancolique figure qui semble murmurer ces paroles : « Je n'avais que vingt ans, c'est trop tôt pour mourir ! » Et, en effet, on lit en caractères à demi effacés :

D M
ELINIAE SA
A · AN · XX ·

Aux dieux mânes et à la mémoire d'Élinia, morte à vingt ans.

Là, c'est la fille de Cintugenus Axula, qui tient à la main un miroir de cuivre et qui garde sa vanité jusque dans la mort :

D M
AXVLA · CINTV
GENI · FIFILIA (*sic*)

Plus loin, c'est la tombe de Martin, autrement dit Sévère, tombe élevée par Crescens, fils de Flavinus :

D M
MARTINI
SIVE SEVERI
CRESCNS FLAVINI SE

Quelle est cette matrone romaine ? C'est Domitia. Son fils, Peregrinus Domitius Abascantus, a élevé ce monument à sa très-pieuse mère :

DOMITIAE · PE
REGRIN · DOMIT

ABASCANTVS · MA
TRI · PIISSIMAE.

Abascantus matri piissimæ.

Cette autre matrone est l'épouse de Claude Bassinus, et c'est son époux qui a fait sculpter ce mausolée : *Cl. Bassinus conjugi.* Quoi de plus gracieux que ce petit enfant qui tient un chat sur sa poitrine, et dont le genou est becqueté par un coq qui semble jaloux ?

Mais, Messieurs, ce n'est pas dans une rapide promenade autour du musée qu'on peut reconnaître et signaler les richesses épigraphiques qu'il renferme.

J'ai à peine eu le temps de remarquer ces magnifiques bas-reliefs qui figurent des dieux et des déesses du paganisme : Minerve avec son casque et son bouclier, et bien d'autres ; et ces chevaux lancés à fond de train dans les luttes du Cirque, et ce vaste et splendide haut-relief représentant des soldats romains qui lancent le bélier contre les portes d'une ville assiégée. Vous faites des livres, ô Bordelais, et vous n'avez pas encore décrit votre musée !

Mais l'antiquité chrétienne a, dans votre musée, des monuments de la plus grande valeur. Voici l'épitaphe d'Adelphus, ornée du monogramme du Christ, et de l'alpha et de l'oméga symboliques. Elle énumère le nombre des années, des mois et des jours qu'a vécu ce chrétien ; elle est datée de la sixième année de l'empereur Honorius, c'est-à-dire de la première année du Ve. siècle (401). C'est son père Maurusius qui a élevé ce monument à sa mémoire :

DEPOSITIO ADELFI
ANNORVM VIII MENSIV
ET TRIDVO PC DOMNT K
HONORI · AVGVSTI
SEX · A ☧ ω POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA

Et, puisque nous en sommes aux monuments chrétiens, pourrais-je oublier ces magnifiques sarcophages de l'époque constantinienne, ornés du labarum et portant l'*alpha* et l'*oméga*, symboles de celui qui est le *commencement et la fin de toutes choses?* Vous y voyez des draperies, des feuilles symboliques: c'est le lierre qui s'attache aux ruines, comme le souvenir fidèle de l'amitié s'attache à la mort. Un savant anglais, M. Parker, dans ses Lettres sur l'architecture du sud-ouest de la France, date du Ve. siècle les sarcophages de St.-Seurin qui leur ressemblent exactement. On peut les dater indifféremment du IVe. ou du Ve. siècle.

Parmi les inscriptions du moyen-âge, nous signalerons celle qui vient de l'abbaye de l'Isle. Elle est en vers, et les caractères entrelacés accusent au moins le XIe. siècle. C'est la sépulture du saint abbé Arnaud, qui avait élevé un autel à saint Pierre, au pied duquel il avait ordonné qu'on l'inhumât, quand il partirait dépouillé de l'habit de la vieillesse. Le prieur Vespan, qui avait obtenu sa guérison devant cet autel, avait fait élever un magnifique tombeau à son prédécesseur. On y lisait l'inscription suivante :

HIC JACET ARNALDUS NOSTER SANCTISSIMUS ABBAS :
VOVERAT HOC ALTARE PETRO, ET PROPE JUSSIT HUMARI,
VESTE SENECTUTIS CUM DESPOLIATUS ABIRET.
LANGUIDA MEMBRA MEA HIC MIHI REDDIDIT ILLICO SANA :
TUNC EGO VESPANUS PRIOR HUIC REGALE SEPULCRUM
NUNC ABBAS TITULUM FECI, SEMPERQUE ROGABO.

Signalons, en terminant, une inscription grecque à demi effacée qui défie les savants et cache peut-être une énigme historique : nous y avons lu le mot *Chrysilla*.

Le jour viendra prochainement, nous l'espérons avec confiance, où les Bordelais, comprenant toute la valeur de leur musée lapidaire, si précieux à tous les points de vue de l'his-

toire de leur province, de l'art, de la religion, de la civilisation, élèveront, pour recevoir et étaler toutes ces richesses archéologiques, un monument digne de la grandeur de leur cité; ils relèveront ces ruines et leur donneront une place d'honneur : *ædificabunt*, comme dit Isaïe, *et ruinas antiquas erigent* (1).

(1) Isaïe, c. XLI, v. 4.



SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DU

COMTÉ DE FEZENSAC,

Par M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC,

Membre de la Société française d'archéologie.

I.

PUYCASQUIER.

Dans cette riche et charmante partie de l'ancienne Gascogne qui formait autrefois le comté de Fezensac (1), le comté de Gaure (2), les vicomtés de Fezensaguet (3) et de Lomagne (4), et que les circonscriptions nouvelles ont attribuée aux arrondissements d'Auch, Lombez et Lectoure; dans la partie nord-est du département du Gers, il n'est pas de nom de localité plus populaire, plus connu que celui de Puycasquier.

Cette notoriété ne tient point à d'intéressants souvenirs historiques, ni à l'activité d'un commerce étendu; elle est uniquement due à la position topographique. Dans ce pays montueux et boisé, mais dont la ligne d'horizon n'est pas

(1) Auch, ville principale.

(2) Fleuroncée, id.

(3) Mauvezin, Puycasquier, id.

(4) Lectoure, Beaumont, id.

élevée, et qui prend un aspect de plaine quand, par les vents du sud-est, les cimes des Pyrénées découpent leur blanche silhouette sur le bleu du ciel, Puycasquier a le privilége d'occuper le point culminant d'une vive arête de coteaux, qui coupent transversalement les vallées fertiles arrosées par le Gers, l'Arax, la Gimone, l'Orbe et la Save, petits cours d'eau dont le long parcours n'a pas assuré la fortune, et qui, partis ruisselets du pied des Pyrénées, arrivent ruisseaux à la Garonne. Le Gers n'a pas un destin plus brillant, malgré le grand honneur qui lui est échu de déraciner, de la mémoire des hommes, tant de beaux et illustres noms.

Puycasquier, *petite ville*, *grand clocher* (1), est donc en vue d'une grande partie du territoire gascon. Elle profile sur le ciel son petit groupe de maisons réunies au pied du clocher dont la pointe perce audacieusement la nue. Sa fondation ne date pas de bien loin. Le pays a été très-anciennement habité; mais l'emplacement actuel n'était occupé que par un château appartenant aux vicomtes de Fezensaguet, de la maison d'Armagnac; et ce n'est pas avant la fin du XIIIe. siècle, ou le commencement du XIVe., que la population se groupa autour des défenses de cette forte place.

Nous ne trouvons dans l'histoire de Gascogne, qu'un fait intéressant concernant Puycasquier. En 1403. Gérard d'Armagnac, comte de Pardiac et vicomte de Fezensaguet, venait de subir une mort lente et cruelle par les ordres du comte Bernard d'Armagnac. Il laissait deux fils, Jean et Arnaud-Guilhem, qui se réfugièrent dans leur redoutable forteresse de Puycasquier,

(1) *Puycasquié, petito bilo, gran clouqué*; c'est le premier vers de deux proverbes que nous rappelons ici à cause de leur ancienneté. Le premier, sans autre raison que la rime, est une boutade comique contre le territoire et les habitants de Puycasquier; et l'autre, leur vive et spirituelle réponse, dont tous leurs voisins apprécient la justesse.

d'où ils dominaient tout leur pays. Leurs oncles, le comte de L'Isle-Jourdain et le bâtard d'Armagnac, les invitèrent à quitter cet asile et à aller à Auch, où leur présence et leur soumission pourraient fléchir le terrible comte. Il n'en fut rien : Bernard fut impitoyable pour la jeunesse des fils, comme il l'avait été pour la vie vaillante du père. Leur mort fut pareille à la sienne : la faim et la misère finirent la vie de ces jeunes princes, nourris dans la splendeur et le luxe de leur temps ; et l'humanité, en détournant les yeux de ce tragique spectacle, saisit avec empressement la possibilité, offerte par l'histoire, de douter de l'effroyable supplice infligé par Bonne de Berry, comtesse d'Armagnac, à celui des deux frères dont la garde lui avait été confiée.

Ce n'est pas seulement son imposante assiette et la vue magnifique dont on jouit, de Puycasquier, qui recommandent cette petite ville à l'attention de la Société française d'archéologie. Ses remparts subsistent en partie ; on peut retrouver, sur les flancs abrupts du coteau, des défenses antérieures au XIVe. siècle, et certaines parties de l'église sont dignes d'intérêt, le portail et le *gran clouqué*.

Une vaste halle quadrangulaire a été adossée à la façade de l'église et la masque à peu près complètement. Elle est construite en bois, et les supports des poteaux qui soutiennent les poutres sont décorés de petites consoles venant en saillie les unes au-dessus des autres. Cette charpente est d'un grand luxe ; et, à ce propos, nous n'hésitons pas à signaler, comme digne de remarque, la grande importance des halles dans cette partie de la Gascogne, la richesse avec laquelle elles sont construites et les proportions considérables qui leur ont été données. Celle de Puycasquier, d'après l'ornementation des bois en saillie, doit dater du XVIe. siècle. La même décoration des pièces de support en bois se retrouve dans l'église, sous la tribune qui surmonte le porche.

Le portail, du XIV[e]. siècle, n'a pas été protégé par la halle; il est dans un fâcheux état de dégradation, mais il conserve des traces d'une grande élégance.

Trois colonnes, de chaque côté, reçoivent sur leurs chapiteaux les retombées de trois archivoltes ; l'intervalle des archivoltes et des colonnes est de forme concave.

Les colonnes sont divisées dans toute leur longueur par une baguette étroite, carrée et d'une forte saillie. Les tailloirs des chapiteaux sont carrés et se présentent par un angle au spectateur. Ils sont tous uniformément décorés de larges feuilles de vigne.

Les bases des colonnes reposent sur de larges assises formant deux bancs en saillie, sur lesquels on pouvait se reposer en attendant le service divin.

Une dernière archivolte, embrassant l'ensemble du portail, faisait reposer sa retombée sur deux personnages, un de chaque côté. Celui de gauche a disparu ; celui de droite, très-fruste, est accroupi dans une pose très-tourmentée ; ses mains reposent sur ses genoux.

A la hauteur des chapiteaux, un large linteau, partagé en deux parties qui se rejoignent par un angle très-obtus et d'un heureux effet, établit dans la baie deux divisions inégales ; l'entrée et un tympan dans lequel un socle et un dais polygonaux, très-historiés, mais dégradés, témoignent de la regrettable absence d'une statue dont ils furent le soutien et l'abri.

Enfin, la pointe extrême de l'ogive est surmontée d'un personnage en forte saillie, qui s'avancait comme une gargouille en-dehors de l'édifice, mais dont les formes et l'attribution sont aujourd'hui également impossibles à déterminer.

Le clocher, placé à gauche de l'entrée, s'élève droit sur le mur en pierre grise de l'église, percé seulement d'une meurtrière allongée. Au-dessus du toit de l'église, il forme un

polygone dont chaque face est éclairée par deux étages de longues et étroites ouvertures reposant sur une sorte de frise, formée par une dentelure de petits carrés alternativement pleins et vides. Deux parties composent les fenêtres ogivales. La baie proprement dite, très-étroite, est percée dans un massif en retrait de l'ouverture extérieure; un cordon de briques coupe l'ensemble en deux. Il se répète à la naissance des arcs et aux deux tiers de leur hauteur. Là, deux files parallèles d'une seule brique vont se couper à angles aigus dont l'un encadre l'ogive, et les deux autres aboutissent à la base du rang supérieur des fenêtres. Deux rangées de briques, réunissant à intervalles égaux les cordons parallèles, complètent ce motif agréable et original de décoration.

A l'étage supérieur des fenêtres, de petits cordons de briques surmontent d'une arcade cintrée la forme de l'ogive. Le tout est couronné par une galerie fort simple, composée de demi-ronds de briques, se coupant en partie égale et surmontée, à chaque angle, de petits pinacles sans ornements. Une flèche aiguë, sur les pans de laquelle on aperçoit des traces de crochets, termine le grand clocher de Puycasquier.

A l'intérieur de l'église, qui n'a plus sa voûte, rien ne mérite de fixer l'attention, si ce n'est le bénitier, formé d'une partie du fût d'une lourde colonne de marbre, sans sculptures, dont on a creusé la partie supérieure et mesurant 75 centimètres de hauteur, 45 de diamètre extérieur et 40 de diamètre intérieur; et surtout l'objet qui a été l'occasion de cette notice et qui en est le but principal : je veux parler de la cuve baptismale, placée dans un angle obscur, au fond de l'église.

C'est un fort bassin de plomb, dans lequel, nous a-t-on dit, pendant la Révolution, on broyait du salpêtre pour fabriquer de la poudre.

Il est circulaire et d'un diamètre de 62 centimètres sur une

profondeur de 30. Le rebord, d'une épaisseur de plus de 4 centimètres, se rabat à l'extérieur et forme une saillie de 3. Deux anses de même matière, et coulées avec la masse du bassin, s'élèvent au-dessus du bord à une hauteur de 8 centimètres ; elles sont percées d'un trou rond dans lequel on passe une barre de bois qui assujettit un couvercle en planches. La cuve a été encastrée assez grossièrement dans une large pierre circulaire qui fait autour d'elle une saillie de 19 centimètres, sur une épaisseur de 10, et dont les bords s'abaissent dans la forme d'un champignon. La ressemblance est complétée par un pied court, trapu, et qui n'est pas d'aplomb.

L'extérieur de la cuve est divisé en deux moitiés par une bande de 3 centimètres de largeur, formée de très-grosses perles réunies par un large ruban. Il résulte de cette disposition deux frises, partagées en sept compartiments chacune, d'une longueur de 28 centimètres, sur une hauteur de 10. Ces quatorze compartiments ou plaques portent identiquement le même sujet, indice d'une assez grande pauvreté de conception : un sagittaire d'une taille très-élevée, et dont la forme nous a donné un vague souvenir de la sculpture hiératique assyrienne (1) ; il est vêtu d'une robe à petits plis, serrée très-haut par une ceinture, relevée au-dessus de la jambe gauche dont elle découvre le genou, et retombant un peu plus bas sur la droite. Le bras droit est relevé pour lancer une flèche ; le gauche tient l'arc, épais et orné à ses deux extrémités (V. la page suivante).

Une haute tige se bifurquant, et portant un trèfle au bout de chaque branche, sépare le sagittaire d'un lion qui vient sur lui, la gueule ouverte, la patte de devant levée, la queue

(1) Voir *Gazette des Beaux-Arts*, t. VIII, p. 76, l'article de M. Ferri-Pisani, sur l'art asiatique ancien. Remarquer la partie inférieure du personnage qui lutte contre un lion.



FRAGMENT DE LA CUVE BAPTISMALE EN PLOMB.

redressée par un mouvement très-hardi. Un rinceau de feuillages enroulés court du lion à un grand oiseau, de la taille de l'homme armé, tenant dans son bec allongé un fruit qui termine le rinceau. Cet oiseau a deux aigrettes, sa forme est élégante : une patte est relevée, l'autre repose à terre ; les pennes des ailes sont finement détaillées.

Une rangée de petites perles, au nombre de 36, sépare en deux parties chaque plaque dans le sens de la longueur. Elle règne de la ceinture de l'homme à la naissance du long cou de l'oiseau. Au-dessus, un autre rang de perles (une vingtaine) va de la patte de derrière du lion au milieu du cou de l'oiseau.

Le lion fait face à l'archer ; l'oiseau se dirige, dans le même sens que celui-ci ; mais il se retourne pour tenir le fruit.

Dans la partie inférieure, l'homme et l'oiseau sont séparés par quatre faisceaux de cinq palmettes chacun, alternant avec des fleurs cruciformes, à trois lobes, très-gracieuses, dont la tige a un lien d'où s'échappent, à droite et à gauche, deux élégantes feuilles recourbées. Tous ces groupes sont réunis par une base commune dans laquelle pénètrent leurs tiges, ressortant sous une espèce d'accolade.

On ne voit, ni au-dedans, ni au-dehors, aucune trace de soudure. A l'extérieur seulement, au haut des frises, on aperçoit une saillie longitudinale qui sépare chaque scène et ne tarde pas à se perdre insensiblement dans le fond uni du métal.

A quelle date peut-on faire remonter ce petit monument ?

Le R. P. Bach, de la Compagnie de Jésus, à qui nous avons soumis les moulages d'une des plaques de la cuve, a reconnu plusieurs caractères du XIIe. siècle dans cette ornementation ; et, en effet, M. de Caumont dit, dans son *Abécédaire d'archéologie* (p. 252), qu'à cette époque on a coulé des fonts en bronze et en plomb. Quant à la scène si souvent répétée dans celui qui nous occupe, on pourrait y voir une pensée symbolique chrétienne.

L'oiseau serait un pélican, emblème de N.-S. Jésus-Christ, produisant des fruits de grâce et de salut, représentés par le fruit et le rinceau de feuillages qui l'accompagnent.

Attaqué par le sagittaire, esprit du mal, il est défendu par le lion, la force, l'énergique volonté de garder la bonne doctrine. Ce n'est pas sans motif, dans cette hypothèse, que les combattants sont séparés par cette longue tige portant deux trèfles à sa naissance et un à chacun de ses sommets. Une raison, perdue pour nous aujourd'hui, a sûrement amené l'agencement que nous signalons.

Telle est l'explication que nous nous permettons de répéter, d'après l'éminent Religieux qui réunit et consacre à la gloire de Dieu, comme ses devanciers des temps anciens, la science la plus profonde et le talent artistique le plus élevé. Il nous permettra de déposer ici l'hommage de notre admiration pour les œuvres qu'il a accomplies, et de faire des vœux pour que ses conceptions brillantes ne tardent pas à décorer l'œuvre fraternelle dont Toulouse s'enorgueillit déjà (1).

II.

NOTRE-DAME-DE-GAILLAN.

Et maintenant Puycasquier ne doit pas nous retenir davantage. Il faut descendre au midi de la petite ville, par une pente escarpée, dans un vallon étroit, rempli de verdure, d'arbres, de prairies, et dans lequel nous découvrons une petite

(1) L'église du Jésus, aux RR. PP. Jésuites, rue des Fleurs, a été construite par M. Bach, architecte ; c'est son frère, le R. P. Bach, qui est chargé de couvrir de peintures ses voûtes élancées. Les personnes qui ont été admises à voir le maître-autel, déposé encore dans son atelier, savent tout ce qu'on peut attendre de lui.

église, toute blanche, au milieu d'un cimetière coupé d'allées sablées et bordées de gazon; c'est Notre-Dame-de-Gaillan et le cimetière de Puycasquier. Gaillan était autrefois le lieu où s'était groupée la population; on y a trouvé des médailles, des fondations, des tuiles à rebord, une statuette, des sépultures, dans l'une desquelles le squelette était protégé par des briques posées à plat. Gaillan a été abandonné par les vivants; mais les habitants de Puycasquier viennent dormir leur dernier sommeil, là où ont vécu leurs pères.

L'archéologie n'a pas à se préoccuper du modeste temple, établi sur un léger renflement du vallon, entouré de profonds chemins creux, et auquel on accède, du côté de l'église, par une série de marches taillées dans le sol et souvent usées par les pieds des pélerins.

Le sanctuaire appuyé sur des contreforts, avec sa voûte d'arête du XIVe. siècle; autour du chœur, des bas-reliefs du XVIIe. représentant diverses scènes de la vie de la Sainte-Vierge; le portail en ogive flanqué de deux épais contreforts et accosté de deux gracieuses colonnes ornées, comme celles de Puycasquier, d'une baguette, et surmontées aussi de chapiteaux décorés de deux feuilles de vigne, avec ce détail de plus, qu'une tête humaine est placée entr'elles; voilà tout ce qu'on peut signaler à Gaillan; mais les vieux usages n'ont pas moins d'attrait que les monuments du passé, et c'est à ce titre que le pélerinage de Gaillan doit avoir ici sa place.

Le lundi de la Pentecôte, tous les ans, les paroisses de Lalanne, Crastes, Miramont, Mirepoix, Maravat, Gavaret et Pis viennent en pélerinage à Gaillan. On fait remonter la date de cet usage à l'une des nombreuses épidémies qui ravagèrent le diocèse d'Auch, sous les derniers Valois, et dont la cessation fut obtenue par l'intervention miraculeuse de la Sainte Vierge, honorée de tout temps à Gaillan, où

elle avait une statue vénérée qui a disparu pendant la Révolution (1).

Dès le matin, à ces heures où la vie du paysan est commencée ; quand, pour l'homme des villes, la journée de la veille s'achève à peine, les cloches de Puycasquier et la petite cloche de Gaillan annoncent l'arrivée des premières processions.

Elles descendent lentement les pentes rapides des deux flancs du vallon, et, parvenus à un point d'où l'on découvre l'église de Gaillan dans toute son étendue, les pélerins s'agenouillent et chantent trois fois : *Sancta Maria, Mater pietatis, ora pro nobis !*

Puis, dans un ordre parfait, la procession s'avance. Tous les assistants sont en habits de fête, les jeunes filles vêtues de blanc ; chaque paroisse s'anime en ce jour d'une rivalité pieuse : les croix, les bannières, les reposoirs, les statues du Patron et de la Sainte Vierge resplendissent de ce luxe rustique, si touchant dans sa candide simplicité. Les divers emblèmes religieux sont généralement portés par des hommes, spécialement la statue du Patron de la paroisse. Ces hommes sont des *bourdillés* (métayers), qui ne céderaient pas volontiers leur privilége. Le cortége s'avance au milieu de la verdure du printemps, au chant de ce doux refrain :

Salut à Toi, salut aimable Mère,
O Notre-Dame, ô Vierge de Gaillan !

Les deux chemins qui aboutissent au sanctuaire vénéré sont coupés par deux ruisseaux qui vont se rejoindre au bas du vallon. C'est à l'une de ces deux limites, suivant le côté d'où elle arrive, que la paroisse en marche est reçue par le curé de Puycasquier, précédé de sa croix. On fait incliner les

(1) Voir la notice de l'abbé Montlezun. Auch, 1857.

croix l'une vers l'autre; les deux curés s'embrassent et l'on se dirige vers l'église en chantant, le long du cimetière, le *Libera*, touchant souvenir adressé à ceux qui ne jouissent plus des fêtes d'ici-bas!

Dans l'église, chaque paroisse, selon l'ordre de son arrivée, dépose sur de légers tréteaux, fixés à cet effet dans le mur, toutes ses pieuses richesses; et la pauvre et modeste église se revêt peu à peu d'une éphémère et brillante parure. Chaque curé dit la messe et distribue la communion à ses fidèles, au milieu d'une foule compacte et recueillie. Les chœurs des jeunes filles de la paroisse chantent, pendant la cérémonie, un touchant cantique, dont toutes les voix répètent avec confiance les derniers vers :

O Vierge de Gaillan,
Exauce ma prière!

La dernière messe dite, la foule se répand dans un large chemin bordé de beaux arbres et de haies épaisses, le seul espace un peu nivelé des environs. Là, sont rangés toutes sortes de véhicules champêtres et de montures au pied solide, à la large croupe qui porte souvent plus d'un cavalier. Des tables sont dressées : on vend de petits gâteaux très-secs; on boit le vin du pays. Une gaieté franche et cordiale règne dans cette foule. Si les costumes locaux ont disparu, surtout chez les femmes; si l'on ne voit pas en assez grand nombre ces petits berrets bleus qui s'harmonisent si bien avec la chevelure noire et le visage mâle et expressif des Aquitains, il reste encore une des choses les plus aimées de la vieille Gascogne, cette langue sonore et charmante, alerte et douce, caressante et vive, que l'homme du midi, transporté dans les camps ou dans es villes, n'entend jamais parler au loin sans émotion.

Chaque paroisse reçoit ensuite, dans l'ordre de son arrivée,

la bénédiction du Saint-Sacrement ; puis elle est reconduite jusqu'au ruisseau avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Peu à peu, dans un délai très-court, la dernière procession sort ; plus de curieux pour la voir : à peine quelques retardataires. Nous étions du nombre, occupé à considérer, sous le soleil ou l'ombre fraîche, les processions disparaissant dans le lointain.

Comme tous ceux dont la Providence n'a pas borné la vue à l'horizon étroit et aimé de leur paroisse, nous avons vu de grandes et solennelles fêtes ; aucune ne nous a porté dans l'âme une plus douce émotion que la fête rustique et pieuse de Gaillan. En remontant lentement la côte de Puycasquier, nous nous arrêtions pour saisir, graduées par l'éloignement, les paroles du chant des adieux :

Adieu Gaillan ! Adieu Marie !

Et nous nous unissions, avec attendrissement, aux paroles de regret et d'espérance de retour du cantique des pèlerins.

III.

SAINT-SAUVY.

La Communauté de St.-Sauvy était enclavée dans le comté de Fezensac ; mais elle appartenait au roi. En 1462, après la mort de Jean V d'Armagnac, Louis XI vint en Gascogne et fit saisir plusieurs villes, parmi lesquelles était St.-Sauvy (1).

(1) L'abbé Montlezun, *Histoire de Gascogne*, t. IV, p. 378.

Saint Sauvy est appelé en albigeois saint Salvy ; il était évêque d'Alby et vivait en 580. Son nom était en une telle vénération dans le pays qu'il avait dirigé dans la voie du bien, que nous avons pu compter, sans des recherches complètes, jusqu'à *dix* localités portant son nom dans le département du Tarn.

Mgr. de Jerphanion, archevêque d'Alby, a daigné accorder une relique de son saint prédécesseur à l'église de St.-Sauvy, il y a dix ou douze ans.

St.-Sauvy est situé à l'extrémité d'un promontoire qui commande par des pentes très-raides la vallée de l'Arax, toute fraîche et verdoyante de prairies ombragées par le grêle feuillage des peupliers et la tête blanchâtre des saules. Le village est bâti sur le plan des bastides: au centre une place carrée dont les maisons, sur un côté, forment une sorte de promenoir couvert et sont supportées par des piliers de bois. Dans l'angle est de la place se trouve un puits commun, très-ancien et très-profond. Quatre rues droites partent de la place, et le petit nombre d'autres rues qui divisent cette agglomération de maisons sont également alignées. Autour du village, les maisons s'élèvent sur les anciens remparts. Il n'y a pas long-temps que subsistait encore une partie plus considérable de ces défenses. Sur le passage de la route qui traverse le village, se dressait une vieille tour portant, d'après ce qui m'a été dit, une tourelle en encorbellement. M. de Magnitot, préfet du Gers, ne voulut jamais la laisser abattre. Il est à regretter que le même scrupule n'ait pas arrêté son successeur.

L'église a subi les plus fâcheuses restaurations. La voûte, détruite, a été remplacée par un plafond en bois. Sa longueur est de 30 mètres environ, sur une largeur de 10. Elle était divisée en trois travées par des piliers pentagones, coupés maintenant à la naissance des arcs et portant, sur la petite plate-forme qui les termine, des statues de bois informes et barbouillées de couleurs éclatantes. Les arcs formerets existent encore dans le mur de droite.

Une fenêtre du XIVe. siècle éclaire le sanctuaire. La fenêtre correspondante est bouchée.

Il y a quatre chapelles latérales. Les deux de gauche ont été ouvertes par le curé actuel de St.-Sauvy. En fouillant le sol pour établir leurs fondements, on trouva deux cercueils en pierre dont l'un renfermait onze squelettes.

Cette découverte ne témoigne pas seule de l'existence d'une église antérieure à celle qui existe aujourd'hui. On aperçoit, en entrant, à une grande hauteur, deux bas-reliefs représentant des personnages de demi-grandeur. Autant qu'on peut en juger sous le badigeon qui les recouvre en partie, ils sont d'une exécution très-naïve et remontent à l'époque romane. Nous devons signaler aussi, dans la première chapelle, d'anciens chapiteaux placés pour recevoir la retombée des arcs. L'un représente une tête colossale, imberbe, au sourire large et épanoui ; l'autre un oiseau à très-long bec, un échassier, se contournant autour du dé du chapiteau, et semblant picoter un fruit. Le bec, les pattes et les plumes sont d'un fini précieux. Sur un troisième, un animal sauvage en serre un autre entre ses dents et ses griffes.

Mais si tout ce qui précède n'est pas de nature à piquer vivement la curiosité, il n'en est pas de même d'une des deux cloches dont le son majestueux est une des gloires des bons habitants de St.-Sauvy.

Disons, en passant, que le plus pitoyable des clochers, récemment élevé sur un mur ancien, renferme ce remarquable spécimen de l'art campanaire.

La cloche de St.-Sauvy mesure un diamètre de 62 centimètres ; la hauteur, prise intérieurement, est de 66 centimètres ; l'épaisseur des parois, à la patte, est de 8 centimètres. Le poids est, nous a-t-on dit, de 12 quintaux (600 kilog.) ; elle est d'une belle couleur verdâtre.

Les ornements de cette cloche sont du plus charmant effet, et leur examen attentif peut jeter quelques aperçus nouveaux sur l'habileté et les défauts des fondeurs au moyen-âge.

La patte, la panse et la gorge sont entièrement unies. Toute la décoration est placée sur le vase supérieur (partie de la cloche la plus rapprochée du *cerveau)*; elle consiste en deux lignes bornées par deux filets chacune, avec un autre filet

supérieur et un inférieur. Les filets intermédiaires renferment, sur la première ligne, l'inscription; sur la seconde, trois lettres et cinq sujets en relief, contenus chacun dans un cartouche parallélogrammique, encadré aussi d'un petit filet.

L'inscription et les motifs à personnages ont un peu plus de 2 centimètres de hauteur : soit, du filet supérieur au filet inférieur, une hauteur totale de 8 centimètres.

Le point où se rejoignent le commencement et la fin de l'inscription est marqué par une élégante croix tréflée, cantonnée de quatre perles.

L'inscription est ainsi conçue :

1re. ligne. XPS. VINCIT, XPS. REGNAT, XPS. IMPERAT, XPS. AB OMNI MALO NOS DEFEN.

Chaque lettre est séparée par deux filets très-fins accolés; chaque mot par trois perles superposées, entre deux doubles petits filets.

2e. ligne. Sous l'X du premier monogramme, et par conséquent en ligne avec l'*n* de *defen*, on lit la fin du mot, D; puis, entre le P et l'S du 2e. monogramme, A, — le premier sujet; et enfin, sous l'*m* du mot *imperat*, le T, qui termine le mot *defendat*.

Aucune date, aucun nom. Les lettres sont d'un relief magnifique. L'emploi des filets de cire a donné, particulièrement à l'X, cette forme signalée par M. le Dr. Billon, dans son beau travail sur l'épigraphie campanaire (1). Il est à remarquer que, sauf le monogramme du Christ, il n'existe aucune abréviation dans cette longue inscription.

Nous arrivons maintenant à une partie plus curieuse et plus délicate, aux scènes adroitement composées et finement fondues. Ici encore, nous avons des remercîments à adresser au savoir et à la sagacité du R. P. Bach.

(1) *Bulletin monumental*, 1860, p. 701.

Le premier motif, en suivant l'ordre de la lecture de l'inscription, est la Fuite en Égypte.

1°. Un personnage à genoux tourne le dos à la scène; un ange plane au-dessus de sa tête. Un arbre au tronc élancé, à la cime arrondie, au feuillage allongé. La Vierge portant le divin Enfant : elle est assise en face sur l'ânesse qui marche la tête baissée, le pas très-allongé. Saint Joseph ouvre la marche; il est vêtu d'une tunique descendant jusqu'au genou; le bras droit est replié à hauteur de la ceinture; la main gauche s'appuie sur un bâton posé sur l'épaule, et à l'extrémité duquel est suspendu un paquet.



2°. Ici, nous avons à signaler une étrangeté : saint Joseph ouvre la scène, la partie antérieure de l'ânesse, coupée par le cadre, derrière lui; il ne paraît pas cependant avoir de rapport avec ce qui suit : un lit sur lequel un personnage est couché; au-delà du lit une tête d'animal; un ange descend du ciel vers le pied du lit. Il ne nous a pas été possible de trouver le sens de cette représentation.

3°. Un baptême par immersion. Deux personnages à genoux en soutiennent un troisième dans une cuve arrondie, portée sur un trépied; deux anges planent sur chacun des personnages à genoux. Ce n'est pas sans étonnement que nous retrouvons ici l'arbre de la Fuite en Égypte et le train postérieur de l'ânesse; de même que dans la Fuite en Égypte, le personnage à genoux et l'ange sont extraits du petit tableau qui nous occupe en ce moment.

Ainsi donc, chose singulière! l'artiste ingénieux, le fondeur

habile, capable de concevoir et d'exécuter purement ses sujets, ayant à remplir une longueur donnée (5 centimètres 1/2), n'aurait su rien faire de mieux, pour remplir son cadre, que de prendre, dans l'un, dans l'autre, sans ordre, sans motif, un personnage, un arbre, un fragment de groupe?

Je dis sans ordre; et en effet, c'est au 3e. tableau, au Baptême, qu'appartient le premier personnage de la Fuite en Égypte; et si cette dernière scène prête le saint Joseph au motif inexpliqué du lit, on retrouve au Baptême l'arbre et la partie postérieure de l'ânesse qui y paraissent si peu à leur place.

Faut-il admettre que l'imagination, la faculté plastique et l'esprit de suite ont fait défaut, dans ces détails, au créateur de ces scènes, d'ailleurs si bien agencées; ou qu'il ait agi à la légère et traité dédaigneusement son œuvre propre? Ce n'est pas à présumer, si l'on se rappelle à quel point la fonte des cloches était une affaire majeure (1).

Ou, enfin, y a-t-il une pensée dans cet enchevêtrement? Nous n'osons nous prononcer; mais qu'il y ait défaut ou mystère, nous avons dû insister sur ce détail, d'autant plus que les deux petits cadres suivants sont d'une unité de composition parfaite.

4°. N.-S. Jésus-Christ triomphant, assis dans une auréole, vêtu d'une robe aux plis majestueux; la main droite est levée pour bénir; la gauche tient le globe du monde. Il est accom-



pagné des symboles des quatre évangélistes : en haut, à sa

(1) Voir, dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Leduc, l'art. Cloche, t. II, p. 283.

droite, l'ange; à gauche, l'aigle; en bas, le lion à droite, le bœuf à gauche. Ces deux animaux sont ailés; les quatre symboles ont le corps dirigé vers le dehors du cadre, mais leur tête se retourne vers le Sauveur. Tous les quatre sont nimbés.

5°. Le Crucifiement : cinq personnages. Le corps du Sauveur du monde est vêtu du *perizonium ;* il est attaché à une croix large et dont les extrémités sont pattées; ses pieds sont cloués séparément. Le soleil paraît à sa droite au haut de la croix, et la lune à sa gauche sous la forme d'un croissant. A droite, en dehors de la croix, la Loi nouvelle figurée par un personnage debout, en robe dont les plis recouvrent ses pieds, et tenant d'une main une bannière dont la flamme est retournée en dehors, de l'autre un calice pour recevoir le sang qui coule de la main percée de N.-S. Jésus-Christ. A gauche, aussi en dehors de la croix, la Synagogue, abattue, détournant la tête, tenant d'une main une bannière dont la hampe est brisée au niveau de la branche de la croix, et de l'autre un objet renversé dont la forme est difficile à distinguer ; immédiatement sous les branches de la croix, la Sainte-Vierge et saint Jean (1).

Telle est la cloche de St.-Sauvy, une merveille d'exécution peut-être, avec des faiblesses et des fautes de composition étonnantes. Le burin le plus adroit, la pointe la plus déliée pourraient seuls donner l'idée de la finesse, de la grâce délicate de tous ces petits personnages, d'un modelé si étudié. La forme des caractères, la naïveté des compositions et la perfection du travail lui assignent pour date la première moitié du XIVe. siècle.

(1) Un ivoire du XIIIe. siècle, au musée du Louvre, dont la description et la gravure se trouvent à la page 183 du tome XX des *Annales archéologiques* de M. Didron, représente la même scène. Leur similitude et les différences qui les séparent pourront être étudiées avec intérêt.

Avant de parler d'une autre curiosité archéologique de St.-Sauvy, nous devons signaler, dans le voisinage, la cloche de l'église de Mausempuy (1).

Elle est ornée d'une simple inscription portant :

AVE MARIA, GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM.

Nous retrouvons la gracieuse croix tréflée, initiale, cantonnée ici d'un ornement à plusieurs lobes, les trois perles divisant les mots, et les lettres encadrées dans des filets granulés. Le caractère est très-beau, de la même époque que celui de St.-Sauvy, sauf une différence de la lettre *i*, qui, à Mausempuy, est cruciforme.

C'est au cimetière de St.-Sauvy que se trouvent les monuments qui achèvent de donner à cette excursion un vif intérêt.

Il est placé à l'est du village, à 1 kilomètre environ, sur un plateau surmontant des escarpements presqu'à pic. C'est un terrain maigre, pierreux, couvert de hautes herbes et de broussailles desséchées par le soleil, asile de nombreux lapins, qui partent sous les pieds du visiteur et dont le vif élan, dans ce lieu d'immobilité suprême, a quelque chose de saisissant. Bien des générations y dorment, car on y rencontre plusieurs croix à moitié détruites, dont la forme élégante rappelle les XVe. et XVIe. siècles. Au bas de la hauteur, j'ai vu une sorte de cippe arrondi, sur lequel est gravé un fer de lance.

D'après ce qui m'a été dit, dans le petit bois à l'est, séparé du cimetière par un large fossé, on a trouvé des vestiges de constructions. J'ai vu la terre fouillée dans plusieurs directions partant d'un centre commun : on m'a dit que c'était un ancien fourneau ; j'ai lieu de croire que c'était un hypocauste, mais

(1) Canton de Mauvezin. Mausempuy, Cuvarret, Lalanne, Miramont en partie, et Punbiel formaient le comté de Latour, dans le Fezensac. Ces terres appartiennent encore à la famille de Lary-Latour, en faveur de laquelle le comté fut érigé par Louis XIV, en 1664.

on n'a pu me présenter aucune des briques ou des poteries qu'on a rencontrées sous la pioche.

On descend de quelques mètres au midi dans l'enceinte sacrée, et là se présente une entrée sombre, obstruée de broussailles, et à côté de laquelle se dresse une haute croix de bois. C'est un corridor de 7 mètres de longueur, sur une largeur de 1 mètre 75 environ, et de 3 mètres de hauteur. Un quart environ de passage, dont la voûte manque, est en pierres de petit appareil, portant des marques d'incendie. Les trois quarts suivants sont en briques, supportant une voûte en berceau, également de briques, très-peu épaisses, petites et de couleur blanchâtre.

Le passage aboutit à une porte carrée, dont le linteau est formé d'un énorme bloc monolithe, et que surmonte une arcade de briques cintrée, disposition fréquente dans l'ère romane (1).

Le mur, mesuré dans cet endroit, a 70 centimètres d'épaisseur. On pénètre dans une chapelle carrée, de 6 mètres de côté, voûtée en berceau, de briques pareilles à celles de l'entrée, revêtues d'un enduit que l'humidité a dévoré par plaques. Deux arceaux s'enfoncent dans les côtés est et ouest. Dans l'arceau est, à droite, il y a deux niches cintrées et au-dessus, coupée par la voûte, une ouverture longue et étroite, bouchée. Il y a une seule niche dans l'arceau ouest et, à côté, une ouverture carrée se dirigeant, en se rétrécissant, jusqu'à un soupirail creusé dans une pierre et donnant dans le cimetière. Il y a là une épaisseur colossale de maçonnerie dont je n'ai pu prendre exactement la mesure.

Les murs ont été décorés de peintures que le temps et l'humidité ont à peu près détruites. A droite, à côté de l'arceau, on distingue la représentation assez grossière d'une arcade

(1) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, t. I, p. 17.

ogivale trilobée, peinte en rouge et jaune; sur le mur de la porte, de longues et minces fleurs de lis rouges dans de fins encadrements, rouges aussi, polygones, à côtés arrondis. Sur le mur de face, la décoration se compose de losanges, formés de filets rouges, dans lesquels deux autres losanges à filets bleus sont inscrits. Le plus petit renferme une fleur de lis.

On distingue un seul sujet à personnages. Un lit dont les plis raides sont marqués en bleu et en rouge, supporte un corps humain. En avant, on aperçoit un personnage vêtu de noir; deux autres sont au chevet, habillés l'un de blanc, l'autre de rouge.

Nous avons supposé que ce tableau, très-simple, où la ligne seule est indiquée, représente la résurrection de la fille de Jaïre.

La chapelle renferme quatre cercueils en pierre sans ornements. L'un d'eux obstrue l'arcade est, où eût pu être placé un autel. Rien ne révèle à quelle époque ils ont été placés là, et ne prouve qu'ils n'y aient pas toujours été. Il faut pourtant tenir grandement compte de la difficulté de les y transporter, de l'intérêt qu'aurait pu avoir leur translation, intérêt bien grand pour compenser tant de frais et de travaux.

Deux sont d'un assez beau marbre blanc, aussi larges d'un bout que de l'autre. Ils mesurent une longueur de 2 mètres 10, une largeur de 75 centimètres, une profondeur de 60. Le 3e., de mêmes dimensions, est en pierre grise non polie. Le 4e. est relativement petit : il a 90 centimètres de longueur sur une largeur de 60.

Un des sarcophages de marbre a perdu son couvercle. Les trois autres existent; tous trois sont prismatiques. Le grand couvercle de pierre a été grossièrement enduit de plâtre.

Les quatre cercueils reposent sur de larges et robustes appuis en pierre, de 50 centimètres de hauteur.

Il n'y a pas de trace de pavé dans la chapelle. Sur sa voûte

et sur celle du passage, s'élève à l'extérieur un monticule conique de terre et de matériaux, couvert d'une végétation touffue, épineuse, inextricable, au milieu de laquelle, à l'est, une croix ancienne révèle une sépulture.

Il est plus difficile de se prononcer sur la destination de cet édifice souterrain que de le décrire.

M. de Caumont, dans ses divers ouvrages, M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, ont plusieurs fois signalé la présence d'édifices dans les cimetières. Le Midi en a offert des exemples. L'abbé Montlezun dit (1) : « A Vic-Fezensac, la chapelle du cimetière était dédiée à saint Frix. »

On ne sait plus, dans le pays, ni sous quel vocable était placée la chapelle de St.-Sauvy, ni depuis combien de temps on n'y a célébré le saint Sacrifice. Elle ne pouvait être la crypte d'une église disparue, car on y pénétrait seulement du dehors. Était-ce, comme le veut la tradition locale, le caveau de saintes filles vivant en communauté non loin de là (2) ?

Pour nous, en voyant le peu d'étendue des ruines qui la surmontent, nous oserions émettre une conjecture. La chapelle souterraine était construite, peut-être sous une lanterne des morts. La décoration prouve qu'on en a pris soin assez avant dans le XIVe. siècle, et sûrement un autre signe que la haute croix de bois la désignait à la piété des fidèles. Sur ce point culminant et sauvage, les esprits amis du merveilleux aimèrent sans doute à placer un édifice qui se découvrait de loin. Quand la nuit était venue, que la lumière brillait au haut de la tour, les passants attardés dans la vallée de l'Arax, ou sur la longue suite de plateaux qu'embrasse la vue, voyaient dans cette lueur l'indice du voisinage des hommes ; tandis qu'autour de l'édifice, ce vague et faible rayon de lumière

(1) *Histoire de Gascogne*, t. II, p. 8.

(2) A l'abbaye de Goujon.

diffuse réveillait la pensée douloureuse et consolante à la fois du passé et de l'avenir, du regret et de l'espérance, de la vie passagère et de la vie qui n'a point de fin.

La chapelle de St.-Sauvy a sa légende. Un bouvier, menant deux bœufs vigoureux, traînait au sommet de la colline, vers la chapelle, un énorme fardeau, peut-être un de ces gigantesques sarcophages dont nous avons parlé. La force de son attelage était impuissante dans une pente aussi raide. Il s'emportait, jurait, se désespérait, et frappait ses bœufs qui ne pouvaient avancer. Passe un pauvre vieillard, bien débile, bien courbé, revenant du labourage avec une paire de vieilles vaches qui portaient, comme d'usage, la charrue sur leur joug. Il eut pitié de l'homme fort, lui ordonna de dételer ses bœufs, et, les ayant remplacés par ses vaches, il se plaça devant elles, et dit avec douceur : « Au nom de Dieu, au nom de la Sainte-Vierge, montez ! » et, sans effort, en peu d'instants, la lourde charge atteignit le seuil de la chapelle.

Le vieillard disparut ; c'était saint Roch, dit la légende. Le jeune et robuste paysan, ému de reconnaissance et de crainte, se jeta à genoux, plantant son *aguillado* (1) en terre, et alla suspendre dans la chapelle le soc de la charrue, qu'on y voyait encore il y a quelques années.

Ses prières finies, il sortit et voulut reprendre son aiguillon ; mais il ne put plus l'arracher : il avait pris racine et se couvrait à vue d'œil de feuilles. Il existe encore aujourd'hui ; c'est un fort arbuste, placé presqu'à l'entrée du passage qui conduit à la chapelle ; ses feuilles, toujours vertes, ne tombent pas l'hiver. Il est unique de son espèce dans le pays, et nul n'a jamais pu dire son nom (2).

(1) Perche de 2 mètres 50 au moins de longueur, dont l'extrémité est munie d'une pointe de fer, et qui sert aux laboureurs pour stimuler leurs bœufs.

(2) Nous avons demandé si ce *mystère en était un pour la science*, à

Une variante dit que ce fut le vieillard qui consacra sa charrue et planta son aiguillon (1).

Nous voudrions, par la description de ces curieux monuments, par ce récit populaire, aimable et naïf enseignement de patience et de douceur, montrer à nos compatriotes que notre vieille terre n'est pas dépourvue de débris dignes d'intérêt, et que nous n'avons pas besoin d'aller demander à de lointaines provinces les souvenirs et la poésie. Ses sources ne sont point taries autour de nous. A la vérité, elles ne coulent pas à plein bord, à la lumière du soleil : bien des causes les retiennent cachées, comme des vestiges précieux, et aussi comme des germes féconds, sous une apparence simple et un peu rude parfois; mais il ne faut pas de bien grands efforts de condescendance et d'encouragement pour les faire jaillir de la mémoire fidèle et des vives imaginations de nos paysans du Midi.

M. Ch. Des Moulins, un de ces maîtres aimés et vénérés, dont l'immense savoir ne dédaigne pas les questions les plus simples et qui donne, avec tant de grâce et de bonté, son temps et ses lumières à ceux qui recourent à lui.

Sur l'échantillon que nous lui avons adressé, il nous a répondu que l'arbuste de St.-Sauvy est un micocoulier (*Celtis australis*) qui, placé dans des conditions défavorables et se trouvant dépaysé, n'a pu s'élever en arbre. « On vous a dit que c'est une rareté, nous écrit l'éminent sous-directeur de l'Institut des provinces, et je le crois pour le pays; car M. l'abbé Dupuy, dans son *Catalogue des plantes du Gers*, publié en 1847, ne fait aucune mention de ce beau végétal. »

(1) La légende du bâton qui devient corbin se rencontre souvent. On attribue à saint Hubert, à saint Christophe, à saint Grégoire-le-Thaumaturge, à saint Boniface des prodiges de ce genre et ne différant que par les circonstances dans lesquelles ils se sont produits. (Voir *Encyclopédie théologique*, publiée par l'abbé Migne ; — *Dictionnaire des légendes du christianisme*, page 584.)

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, XXVIIIe. session, à Bordeaux. — Quand un homme d'un vaste savoir, d'un esprit élevé, d'un dévouement sans bornes, accepte les fonctions de secrétaire-général du Congrès scientifique de France, on peut être assuré que la réunion sera importante, qu'elle produira des résultats considérables, que le Congrès sera un bienfait pour le pays où il aura lieu. Nous avions donc une pleine confiance dans le succès de la session de 1861, en voyant à sa tête le savant sous-directeur de l'Institut des provinces, M. Ch. Des Moulins, si connu en France et à l'étranger : botaniste, géologue, littérateur, antiquaire, aucune spécialité ne manquait au secrétaire-général du Congrès, auquel s'étaient associés M. Raulin, le géologue éminent de la Faculté des sciences de Bordeaux; M. Drouyn, le savant antiquaire et l'habile peintre.

La session a justifié toutes les espérances, elle a été extrêmement féconde : nous n'oserions, dans un article de chronique, citer les sujets de discussion qui l'ont occupée, tant ces sujets ont été nombreux; mais nous devons signaler à la reconnaissance des savants français, après MM. les Secrétaires-généraux qui ont organisé le Congrès, S. Em. le cardinal Donnet, que l'Assemblée a appelé à la présidence au scrutin secret, et qui, toujours à la tête de la réunion, dirigeait les séances générales et publiques quotidiennes avec un tact, une facilité, une aménité que ses hautes fonctions et sa vie publique lui rendent familiers. Son Éminence a imprimé à toutes les séances du Congrès une gravité, une dignité qui conviennent aux grandes assises de la science.

Nous devons aussi des remercîments aux Bureaux des sections, qui ont conduit avec talent les travaux de ces Commissions.

La première section (sciences naturelles) avait pour président

M. Jacquot, ingénieur en chef des mines, membre de l'Institut des provinces;

La deuxième (agriculture), M. Petit-Laffitte, membre de l'Institut des provinces, professeur d'agriculture de la Gironde;

La troisième (médecine), M. le docteur Guépin, de Nantes;

La quatrième (archéologie), M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, qui avait pour vice-présidents : M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la même Société, et M. l'abbé Arbellot, secrétaire-général du Congrès de Limoges.

La cinquième avait pour président M. Minié, de Bordeaux; pour vice-présidents : M. Sabbatier, doyen de la Faculté de théologie, et M. Brochon, membre de l'Académie;

La sixième (sciences physiques et mathématiques) était présidée par M. Baudrimont, membre de l'Institut des provinces, professeur à la Faculté des sciences.

Six cents membres avaient répondu à l'appel de M. Des Moulins.

Parmi eux figuraient les membres de l'Institut des provinces dont les noms suivent : MM. *de Caumont; Roux*, de Marseille; l'abbé *Aubert*, de Poitiers; *Bouillet*, de Clermont; l'abbé *Le Petit*, de Tilly-sur-Seulles; *Petit-Laffitte*, de Bordeaux; *Le Royer*, de Vincennes; *Gaugain*, de Caen; l'abbé *Lacurie*, de Saintes; S. Ém. Mgr. *Donnet*, archevêque de Bordeaux; *R. Bordeaux*, d'Évreux; *L. Drouyn*, de Bordeaux; *Challe*, d'Auxerre; *Cotteau*, de Seine-et-Marne; *F. de Verneilh*, de la Dordogne; comte *de Chasteigner*, de l'Indre; *Ch. Des Moulins*, de la Gironde; *Raullin*, de Bordeaux; l'abbé *Cirot de La Ville*, id.; le baron *de Castelneau*, de la Gironde; *Lambron de Lignim*, de Tours; *de La Grèze*, de Pau; le vicomte *de Genouilhac*, de Rennes; *Paquerée*, de Castelnau-sur-Dordogne.

La Société française d'archéologie comptait, au Congrès, outre les membres que nous venons de citer : MM. *de Lafforc*, de Lot-et-Garonne; *Jules de Verneilh*, de la Dordogne; *de Liesville*, du Calvados; *Pailhoux*, de Saône-et-Loire; Mme. *Pailhoux*, id.; *Mennechet*, d'Amiens; *Bardy*, de Poitiers; *Rossignol*, de Gaillac, inspecteur des monuments du Tarn; le baron *de Rivières*,

du Tarn; *Mariomeau*, de Nantes; *David*, ancien consul-général, à Paris; *Cécire*, de L'Aigle, inspecteur de l'Association normande; *Le Brument*, membre de l'Association normande, à Rouen; *de Boos*, id., id.; *Chevereau*, de la Seine-Inférieure; *de Roumejoux*, de Périgueux; l'abbé *Decorde*, de Bures; le comte *de Toulouse-Lautrec*, du Tarn; *César Daly*, architecte, à Paris; *Loupot*, de Luchon, inspecteur des Hautes-Pyrénées; *Lesdos*, de Cherbourg; *Durand*, *Villiet* et *Jubouin*, de Bordeaux; *O. de La Montagne*, de la Gironde, et une vingtaine d'autres membres qui se sont fait recevoir pendant la session.

La Société a tenu trois séances admirablement remplies; elle a voté des fonds pour des travaux et des fouilles; elle a, comme toujours, autant qu'elle l'a pu dans un si court séjour, donné une impulsion utile aux recherches archéologiques et aux mesures conservatrices.

Le Congrès a entendu avec un vif intérêt, dans plusieurs de ses séances, les hommes auxquels la Société française a le plus d'obligation, notamment : MM. Félix de Verneilh; l'abbé Decorde, de Bures; le baron Lambron de Lignim; l'abbé Arbellot; R. Bordeaux; le baron de Castelneau; le comte de Toulouse-Lautrec; Léo Drouyn; le comte de Chasteigner; l'architecte Durand; Lacurie, de Saintes; Rossignol, inspecteur du Tarn, et Loupot, inspecteur des Hautes-Pyrénées.

M. Auber a présidé avec beaucoup de talent la section d'archéologie du Congrès. X.

Réformes indispensables à introduire dans le régime de l'Institut de France. — M. le comte Jaubert, ancien ministre, vient de faire paraître, sous forme de *lettre aux membres des cinq classes de l'Institut*, un mémoire motivé, de 17 pages in-4°., dans lequel il démontre, avec beaucoup de raison, que les membres libres de l'Institut ne jouissent pas des droits qui devraient leur être attribués. Nous ne doutons pas que ces réflexions, émanant d'un homme aussi considérable, ne fassent impression sur l'Institut; nous regrettons seulement que M. le

comte Jaubert n'ait pas demandé plus encore qu'il ne l'a fait pour les académiciens libres, et surtout qu'il n'ait pas pris en main la cause des correspondants, que le réglement a réduits à la condition la plus infime et, si l'on peut parler ainsi, à l'état de matière inerte, au lieu d'utiliser le concours de tant d'hommes savants et laborieux. Y.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société :

MM. BOURROUSSE DE LAFFORE, Cours d'Aquitaine, 90, à Bordeaux.

LA NICOLIÈRE (Stéphan de), à Nantes.

❋ SABBATIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie, à Bordeaux.

LAIR (Casimir), propriétaire, à St.-Léger-de-Rostes, près Bernay (Eure).

DESPAX (l'abbé P.), curé de Vertheuil, dans le Médoc (Gironde).

COTTEAU, juge, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

MEREDIEU (de), avoué, à Bordeaux.

CHASTEIGNER (Paul de), rue de Cheverus, 25, id.

RAMBAUD (l'abbé), curé de Baron (Gironde).

PICHARD (de) père, Cours-d'Albret, 46, à Bordeaux.

LALANNE (Émile), rue du Parlement-Ste.-Catherine, 14, id.

LABET (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

❋ MENOU (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

❋ RIVIÈRE (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac (Gers).

DAVID (O ❋), ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, à Paris.

NOULLENS (J.), directeur de la *Revue d'agriculture*, à Condom (Gers).

VIRAC, rue Pellegrin, 81, à Bordeaux.

FONTAINIEU (Prosper de), à Villenave-d'Ornon, près Bordeaux.

LELORAIN, docteur-médecin, rue Bonaparte, 57, à Paris.

GRELLET-BALGUERIE, juge d'instruction, à La Réole.

MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, à Bordeaux.

ANGERS (l'abbé), professeur à l'Institution Ste.-Marie, près Caen.

BROGLIE (le prince de), à St.-Georges-d'Aunay (Calvados), et à Paris, rue de Varennes.

COMBETTE DU LUC (Louis de), à Rabastens (Tarn).

Rapport annuel au Préfet de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet. — M. l'abbé Cochet fait, chaque année, au préfet de la Seine-Inférieure un rapport sur ce qui s'est passé de plus intéressant dans ce département au point de vue archéologique. C'est là une bonne chose, et tous les inspecteurs de la Société française d'archéologie devraient adresser, chaque année, à la Compagnie un compte-rendu semblable. Voici quelques fragments du rapport de M. Cochet :

« *Découverte d'objets romains à Vatteville, à Caudebec et à Elbeuf.* — Parmi les monuments romains qui se sont produits depuis un an, je citerai un cercueil de pierre à Vatteville, près Caudebec ; des fragments de vases antiques et des ustensiles de fer à Caudebec-en-Caux ; un vase en bronze à St.-Pierre-lès-Elbeuf, et surtout une belle construction romaine au Bois-l'Abbé, près Eu.

« *Edifice romain de la forêt d'Eu.*—Le fragment d'édifice qui s'est montré là, dans des défrichements, se compose de murailles en petit appareil de moëllons et de tuf chaîné de plusieurs assises de briques rouges, et possédant un pavage composé d'une couche épaisse de ciment. La hauteur de cette construction antique est encore de 2 à 3 mètres, et l'épaisseur des murs est de 0^m. 60 à 0^m. 66. La surface que recouvre ce monument entier ne saurait être appréciée, car il est encore caché sous les broussailles sur une grande étendue.

« Cet édifice dut faire partie de celui que fouilla, en 1820 et 1821, M. Estancelin, ancien député de la Somme et historien des comtes d'Eu. Après la mort de M. Estancelin, j'ai pu obtenir

de sa famille, pour le Musée d'antiquités de Rouen, un débris de sculpture qui avait fait partie d'une corniche gigantesque.

« *Tombeaux francs à Etalondes.* — Étalondes (canton d'Eu) a été, depuis un an, le théâtre de plusieurs découvertes se rapportant à la période franque. La première s'est montrée près de l'auberge de la Pipe. Elle consistait en un cercueil de pierre de Vergelé, contenant des ossements et un vase. Une fouille pratiquée autour n'a rapporté que des vases et quelques débris de l'époque mérovingienne. La seconde découverte a eu lieu récemment en démolissant la nef de l'ancienne église. On a rencontre, sous les fondations, un nouveau cercueil de pierre de Vergelé qui paraît de la même époque que le premier.

« *Sépultures à Muchedent.*—A Muchedent (canton de Longueville) on a rencontré, en faisant le chemin de grande communication, n°. 22, d'Auffay au Tréport, plusieurs squelettes inhumés à la *Côte-du-Moulin.* Malheureusement ils ne possédaient, avec eux, aucun objet qui pût en faire connaître la date.

« *Cercueils de pierre mérovingiens à Gouville.* — Au commencement de cette année, une découverte plus importante et mieux datée a eu lieu à Gouville, commune de Claville-Motteville, arrondissement de Rouen, sur la propriété de M. le comte de Germiny, receveur-général de la Seine-Inférieure. Trois cercueils en pierre ont été exhumés sur une colline dite la *Côte-aux-Prêtres.* Chacun d'eux contenait trois corps et un vase en terre. Un seul sarcophage a offert des perles de verre et d'ambre et une chaînette de cuivre attachée à un anneau dentelé. Ces sépultures sont évidemment mérovingiennes. M. de Germiny a offert un des trois vases au Musée départemental.

« L'époque chrétienne du moyen-âge s'est montrée plus fertile en découvertes.

« *Fouilles de sépultures chrétiennes au Petit-Appeville.*— Au commencement de cette année, j'ai exploré le cimetière abandonné qui entoure les ruines de l'église du Petit-Appeville, commune de Hautot-sur-Mer, au nord de Dieppe. Dans le chœur de l'église, j'ai trouvé des vases à charbon du XIVe. et du XVe. siècle. Autour du chœur, j'ai reconnu des cercueils

en moëllon du XIe. et du XIIe. siècle. Mais c'est au parvis que j'ai fait la meilleure étude. Là, j'ai reconnu, à plus de 3 mètres de profondeur, quatre cercueils en moëllon avec entaille circulaire pour la tête. Ces sarcophages remontent évidemment aux XIe. et XIIe. siècles ; ils sont une preuve de plus de la coutume ancienne d'inhumer devant la porte des églises. A côté d'eux se trouvaient des restes de vases et des traces de charbon qui m'ont paru remonter à une haute antiquité et avoir été déposés là avec ces sépultures.

« *Caveau sépulcral à Montivilliers.* — A Montivilliers, des travaux de restauration pratiqués autour de l'église abbatiale ont mis à jour un caveau sépulcral du XVIIe. siècle. Il contenait encore de 120 à 130 sujets qui devaient être des religieuses de l'ancienne abbaye royale.

« Une douzaine de noms ont été lus sur des ardoises, et toutes les dates appartenaient au siècle dernier. Outre ces ardoises, il a été trouvé deux grands vases à anses remplis d'ossements et d'eau bénite.

« La bibliothèque de Montivilliers a bénéficié de ces petits monuments qui ont une véritable valeur pour cette ville.

« *Caveau sépulcral et cercueils de plomb à Ste.-Colombe.* — Un nouveau pavage fait récemment à l'église de St^e.-Colombe, canton de St.-Valery-en-Caux, a révélé un caveau sépulcral contenant quatre cercueils, dont un en bois et trois en plomb. Ces sarcophages en forme d'étui, avec entaille circulaire pour la tête, doivent remonter au XVIe. ou au XVIIe. siècle. Il est probable qu'ils appartiennent à la famille Cuverville, dont les pierres tombales, couvertes d'inscriptions, dallaient autrefois le sanctuaire.

« *Dalles et inscriptions tumulaires à Englesqueville-la-Bras-Long.* — Trois dalles tumulaires avec inscriptions ont été également trouvées dans l'église d'Englesqueville-la-Bras-Long, canton de Fontaine-le-Dun : l'une est de 1411 et l'autre de 1611 ; la troisième de 1645. Toutes trois ont été, par les soins de M. le Curé du lieu, encastrées dans les murs de l'église, ainsi qu'une autre dalle du XIVe. siècle.

« *Pierres tombales à Harfleur.* — D'autres pierres tombales se sont produites sur d'autres points. Malheureusement il n'a pas été possible de pourvoir à leur conservation.

« C'est ainsi qu'à Harfleur, dans le lit même de la *Lézarde*, et sous l'installation du moulin au noir de la raffinerie de MM. Saglio, on a vu plusieurs dalles funéraires avec inscriptions et images du XIIIe. siècle. Ces pierres proviennent de l'église de Harfleur à laquelle elles ont été enlevées en 1472, avec la permission de l'Autorité d'alors.

« *Pierres tombales à Caudebec-en-Caux.* — A Caudebec-en-Caux, dans une maison de la route d'Yvetot, nos. 25 et 27, j'ai découvert tout un escalier de plus de trente marches, entièrement pavé en belles dalles tumulaires du XIIIe. siècle. Les pierres, chargées d'ornements et d'inscriptions, proviennent de l'abbaye de Jumiéges où elles recouvraient autrefois la tombe des abbés.

« *Dalles et inscriptions provenant des grands travaux de Rouen.* — Les grands travaux publics et privés dont la ville de Rouen est en ce moment le théâtre, ont amené la découverte de plusieurs objets archéologiques. Je cite, dans ce nombre, deux inscriptions sur cuivre, de 1726 et de 1732, rencontrées dans les fondations de l'ancien séminaire St.-Nicaise que l'on reconstruit en ce moment. J'indique les pierres tumulaires et les inscriptions nombreuses recueillies dans les démolitions des églises de St.-Sever et de St.-André de la ville. Les deux pièces les plus intéressantes, sorties de ces démolitions, sont les inscriptions relatives à la consécration de ces deux églises faites par deux évêques *in partibus*, suffragants du siége de Rouen. Les pierres provenant de St.-Sever ont trouvé un refuge au presbytère de cette paroisse, et plusieurs d'entr'elles seront replacées dans la nouvelle église, notamment la dalle de marbre du vénérable abbé de La Salle. Quant à celles de St.-André, elles ont été réservées par la ville de Rouen, au profit du musée départemental.

« *Restauration de la croix de Pourville.* — J'arrive maintenant aux actes de conservation opérés depuis un an.

« Dans le courant d'août dernier, M. le Curé de Hottot-sur-Mer, canton d'Offranville, crut devoir, sans autorisation aucune, aliéner et abattre le pied de la croix de Pourville, monument de grès, du XVIe. siècle.

Prévenue à temps, l'Administration prit des mesures pour arrêter cette œuvre illégale. En septembre 1860, je fis relever le pied de la croix aux frais du département, et en avril 1861, j'ai pu, à l'aide d'une souscription de 300 fr., couronner le monument ancien d'un fort joli croisillon sculpté qui n'est pas indigne de l'œuvre primitive.

« *Inscription de Neuville-le-Pollet.* — L'église de Neuville-le-Pollet, canton de Dieppe, possède plusieurs inscriptions intéressantes, soit par leur texte, soit par leur encadrement. Quelques-unes se trouvaient en mauvais état. J'ai fait restaurer et remettre à neuf les trois principales, dont deux appartiennent au XVIIe. siècle, et la troisième remonte au XVIe. Cette dernière est en vers marotiques et est relative à la construction de l'église.

« *Inscriptions et dalles du XVIIIe. siècle, encastrées dans l'église de St.-Aubin-le-Cauf.* — Le château de St.-Aubin-le-Cauf, canton d'Envermeu, possédait deux grandes dalles tumulaires avec inscriptions du XVIIIe. siècle. Elles provenaient de l'ancienne chapelle des Célestins de Rouen, d'où elles avaient été apportées, vers 1785, dans l'église de St.-Aubin, avec les statues sépulcrales de Groulart et de son épouse. A la Révolution, statues et inscriptions furent enlevées de l'église et placées dans les écuries du château.

« En 1841, M. de Fitz-James ayant donné ces statues de marbre à la Cour d'appel de Rouen, elles furent placées au Palais-de-Justice. Les deux inscriptions viennent d'être offertes à la Fabrique de St.-Aubin par la famille de Fitz-James, et je me suis empressé de les faire encastrer dans les murs de l'église.

« *Croix de St^{e}.-Austreberte.*—Des efforts ont été tentés par moi pour arriver à la restauration de la curieuse croix de St^{e}.-Austreberte, canton de Pavilly. Jusqu'à présent ils sont restés sans succès. J'en dis autant des négociations entamées avec

l'Administration du génie militaire aux fins d'obtenir, pour le Musée de Rouen, des balustrades de bois du XVIIe. siècle qui se perdent dans le couvent des anciens Pénitents de St.-Valery-en-Caux, devenu un magasin militaire.

« *Inscription commémorative dans l'église de Fontaine-le-Dun* — J'ai été plus heureux dans une tentative d'inscription à placer dans l'église de Fontaine-le-Dun, pour y perpétuer la mémoire de M. Pierre Cochon, chroniqueur normand du XVe. siècle, originaire de cette localité. Cette inscription, approuvée par toutes les autorités locales et compétentes, est toute prête et sera placée sous peu de jours.

« *Inscription commémorative à Allouville.* — Au moment même où je trace ces lignes, je propose, pour l'église d'Allouville-Bellefosse, canton d'Yvetot, une inscription en l'honneur de Pierre Blain, seigneur d'Esnambusc, fondateur des colonies françaises aux Antilles, et né sur cette paroisse qu'illustre déjà un chêne plusieurs fois séculaire, l'un des monuments les plus curieux de la nature en France. » L'abbé COCHET.

PUBLICATIONS.— *Notice sur l'hospice de Bernay (Eure)*, par F. MALBRANCHE, membre de la Société libre de l'Eure. Évreux, imprimerie de Aug. Hérissey, 1861, 112 pages grand in-8°. A Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16.

Les recherches historiques sur les établissements hospitaliers produisent des résultats abondants, parce que leurs titres ont été en général moins dilapidés que ceux des châteaux, des églises et des monastères. Cependant, jusqu'à ce jour, les archives hospitalières semblent avoir été peu explorées, et on citerait à peine quelques bonnes monographies d'hôpitaux, remarque justement M. Ch. de Beaurepaire, dans l'introduction de son intéressante *Notice sur l'hospice d'Avranches.* Comme l'a écrit Mgr. Gerbet, dans son *Esquisse de Rome chrétienne :* « L'histoire générale de la charité est encore à faire. » Mais l'exemple donné en faveur d'Avranches par le savant archiviste de la Seine-Inférieure trouve déjà des imitateurs. Nous savons, en effet, que M. Charles Vasseur met la dernière main à un

travail historique étendu sur la maladrerie et les hôpitaux de Lisieux, et nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'une histoire complète des maisons charitables successivement fondées à Bernay, ville toute voisine de Lisieux. Sous le titre modeste de *Notice sur l'hospice de Bernay*, M. F. Malbranche a su grouper, en effet, d'une manière aussi méthodique que substantielle, toute une série de faits commençant en 1231 avec la fondation d'un Hôtel-Dieu établi par saint Louis et finissant à l'époque contemporaine avec l'état de l'hospice actuel. Écrit sans phrases, sans digressions, d'un style sobre et clair, le travail de M. Malbranche intéressera tous ceux qui cherchent dans les publications historiques des faits exacts et nouveaux, et non des récits romanesques et de seconde main. M. Malbranche n'a pas craint d'explorer avec une patiente attention les registres et tous les vieux papiers de l'hospice de Bernay, et c'est de la substance de ces documents qu'il a composé son récit. Sans doute un pareil sujet ne comporte point le tableau d'événements dramatiques, mais les lecteurs sérieux y liront avec intérêt des pages excellentes pour l'histoire du paupérisme. La lutte perpétuelle du bien et du mal se retrouve, au reste, dans l'obscure histoire d'un hôpital de petite ville aussi bien que dans les fastes d'un grand royaume, et un cadre plus restreint permet peut-être de voir plus nettement le combat de la charité contre l'égoïsme, et l'éternel spectacle des abus renaissants à toutes les époques, malgré les efforts faits pour les déraciner.

M. Malbranche a pris soin, d'ailleurs, de varier de place en place son récit par le texte d'une inscription, par une note sur la famille d'un bienfaiteur, par un détail d'archéologie locale, par la description d'un tableau ou d'un rétable. L'historien des arts y trouvera, par exemple, une note intéressante sur Hubert-Descours, peintre bernayen, de l'école de Rigaud, dont les tableaux se retrouvent encore en bon nombre dans la contrée, et une curieuse description de la flèche en plomb de Ste.-Croix de Bernay, description écrite lors de la chute de cette belle flèche, le 3 juillet 1687.

L'existence d'une confrérie de charité à l'hôpital de Bernay n'a point échappé à M. Malbranche, et ce fait est curieux, car ces confréries, qui sont, dans la Haute-Normandie, à peu près ce que sont les Pénitents dans le midi, n'existent d'ordinaire que dans les paroisses un peu considérables. Tandis que la ville d'Évreux n'a jamais eu qu'une seule charité pour les huit paroisses qu'elle contenait autrefois, Bernay, avec deux paroisses, avait quatre charités; celle des Cordeliers et celle de l'Hôtel-Dieu rivalisent avec celles des deux églises. D'Hozier prit même la peine de délivrer des armoiries à ces quatre confréries, et nous avons relevé, dans son Armorial manuscrit de la généralité d'Alençon, le blason de la charité de l'Hôtel-Dieu de Bernay: *d'azur à une Notre-Dame ayant sous son manteau plusieurs personnes à genoux, le tout d'or.*

Incidemment, M. Malbranche a donné des notices succinctes sur l'histoire et les vestiges de huit maladreries successivement réunies à l'hospice de Bernay, savoir: les maladreries de Bernay, où M. Métayer a découvert et fouillé un cimetière curieux, de Boissy, de Carsix, de St.-Évroult, de Ferrières, de la Barre, de la Vieille-Lyre et de Chambrais. Les renseignements donnés sur ces maladreries dépassent de beaucoup en étendue et en exactitude ceux fournis par M. Léchaudé-d'Anisy, dans sa *Table indicative des léproseries et maladreries de Normandie* (1). En effet, M. d'Anisy, par une singulière erreur de lecture, a imprimé Évreux au lieu d'Évroult, et a fait, en conséquence, un article séparé pour une léproserie de St.-Michel d'Évreux, laquelle n'a jamais existé, à côté de l'article de la léproserie de St.-Michel de St.-Évroult. M. Léchaudé, se fondant sur une mention, probablement inexacte aussi, de l'*Etat d'union des léproseries aux hôpitaux,* dressé en 1696, fait également deux maladreries distinctes de la léproserie *de la* Ferrière-St.-Hilaire et d'une léproserie de St.-Symphorien *de la* Ferrière qui sont évidemment un seul et même établissement, la maladrerie de St.-Symphorien de *Ferrières-St.-Hilaire.* M. Malbranche constate,

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII, p. 156.

d'ailleurs, l'existence de maladreries inconnues à M. Léchaudé-d'Anisy.

Nous avons accru récemment notre collection de livres normands d'un volume in-12 que nous avons trouvé plein de faits sur l'état des mœurs en Normandie pendant le XVII°. siècle : c'est « *La vie de messire Pierre Crestey, prestre, curé de la paroisse de Barenton au diocèse d'Avranches* (1). » Or, il est question de Bernay en plusieurs pages de ce volume. M. Malbranche fait connaître la part prise par Pierre Crestey à la fondation de l'hôpital général établi à Bernay en 1697 par la pieuse générosité de Mme. de Ticheville. Mais la vie de M. Crestey nous révèle comment le curé de Barenton, au diocèse d'Avranches, avait pu devenir supérieur d'un hôpital situé si loin de sa résidence. Pierre Crestey, ami et émule de saint Vincent-de-Paul, du P. Eudes, de M. Olier, du P. Bourdoise, était né à Trun dans le diocèse de Séez, et il avait été d'abord curé au Mesnil-Imbert, près de Vimoutiers, dans le diocèse de Lisieux. Il avait, avec un zèle extrême, créé des œuvres nombreuses pour réformer les mœurs très-dépravées de la population et pour diminuer le nombre des mendiants. Vimoutiers lui devait déjà la création d'un hôpital, lorsque les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, de l'Institut du R. P. Fourrier, dit vulgairement de Mattincourt, établies dans la ville de Bernay en l'année 1640, voulurent l'avoir pour supérieur en 1677. Ces religieuses s'occupaient de l'instruction gratuite des petites filles. M. Crestey surveilla ce couvent pendant plus de vingt ans, et il venait d'autant plus facilement à Bernay, qu'il dirigeait toujours l'hôpital de Vimoutiers et qu'il était aussi supérieur des Carmélites de Pont-Audemer et de celles de Pont-l'Evêque. Ce fut dans un de ces voyages à Bernay que M. Crestey rencontra, dans le monastère des Religieuses de Notre-Dame, Mme. de Ticheville, la généreuse fondatrice de l'hôpital dont M. Malbranche s'est fait l'historien. Or, en venant, tous les ans, « faire à Bernay la visite du monastère de la Congrégation

(1) Par Joseph Grandet, curé de Ste.-Croix d'Angers. Rouen, Behourt, 1722.

dont il était supérieur, » M. Crestey voyait avec une profonde douleur la misère et la démoralisation des pauvres dont la ville était remplie. Ces pauvres, lisons-nous dans notre in-12, n'avaient d'autre asile que « les porches qui règnent des deux côtez de la plus longue et la plus grande rue de la ville » où ils se retiraient tous pêle-mêle. M. Crestey désirait donc vivement voir établir un hôpital. Frappé de cette idée, il dissuada Mme. de Ticheville de se faire religieuse de Notre-Dame et l'engagea, au contraire, à employer sa grande fortune à fonder un établissement si nécessaire.

Écrivant d'après les documents, l'histoire de cet hôpital général, M. Malbranche raconte toutes les traverses que Mme. de Ticheville eut à essuyer, et il a mis en relief ce que la ville de Bernay doit à la mémoire de cette femme vénérable.

En un mot, le travail de M. Malbranche, suivi de pièces justificatives imprimées *in extenso,* intéressera non-seulement ceux qui collectent les publications d'histoire locale, mais aussi ceux que préoccupe l'histoire générale de la bienfaisance chrétienne. Imprimée dans le même format que la *Notice sur l'hospice d'Avranches*, de M. de Beaurepaire, la *Notice* de M. Malbranche pourra se relier avec celle-ci et former un excellent volume.

Raymond BORDEAUX.

Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, *jusqu'à son retour à Rouen, en avril* 1594; par M. Jules LAIR, avocat à la Cour impériale de Paris, ancien élève de l'École des chartes. Ouvrage couronné par l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans sa séance de novembre 1858 (1).

L'histoire de nos troubles civils dans la seconde moitié du XVIe. siècle a peu d'épisodes aussi curieux que la retraite à Caen de la partie la plus saine, la plus éclairée, la plus patriotique du Parlement de Normandie. Il avait à sa tête Claude Groulart, magistrat éminent, qui donna l'exemple de la fermeté, et rendit de grands services à la cause royale, dans un temps où les passions étaient déchaînées, et où les chefs de parti s'occupaient souvent plus de leurs intérêts que de ceux de l'État.

(1) Caen. Hardel, 1860. 1 vol. in-8°. Prix : 4 fr.

M. Lair, lauréat du concours ouvert par l'Académie de Caen, s'est montré dès son premier livre un habile historien. Son excellent travail est un complément indispensable du grand ouvrage de M. Floquet. Les archives de Caen, de Rouen, de la Bibliothèque impériale de Paris, les opuscules les plus rares des bibliothèques particulières, les registres du Parlement de Normandie, lui ont fourni des faits en abondance, et parmi ces faits, les uns déjà connus, les autres entièrement nouveaux, il a choisi avec goût, il a groupé avec art, il a tour à tour effleuré ou creusé, et partout il a su établir un ordre lumineux; partout sa narration est rapide, ses réflexions sont judicieuses; sa chaleur vraie se communique aux événements qui, grâce à tant de qualités, ont un intérêt puissant et constamment soutenu.

Les neuf chapitres dont se compose l'ouvrage de M. Lair sont précédés d'une *Introduction*, qui présente l'état de la France à la fin du XVIe. siècle, et l'état particulier de la Normandie, de 1562 à 1576. Alors se forme la Ligue, et l'on suit avec l'auteur ses progrès dans notre province jusqu'au moment de la scission entre les membres du Parlement.

A l'époque de l'arrivée des magistrats royalistes à Caen, La Vérune y commandait la force armée; La Vérune, dit M. Lair, « un de ces hommes indécis, qu'on appelait alors les politiques, et qui, sans trahir, tenaient toujours un pied dans les deux camps. »

On comprend que la diversité des caractères de La Vérune et de Groulart ait donné lieu à bien des péripéties, et c'est de pareils contrastes que naît toujours l'intérêt historique; car, si le mobile des actions humaines est sujet à des lois, la liberté de l'âme a le privilége de dérouter les esprits les plus sagaces. On voit bien que, selon les probabilités, tel fait doit se produire, tel homme doit agir de telle façon : l'on n'est sûr de rien, toutefois, qu'après l'événement. Ces incertitudes ont le piquant de l'inconnu et sont l'aiguillon de notre curiosité.

Les chances diverses de la guerre civile au dehors, les luttes du Parlement, de l'Université, du Clergé au dedans; les dispositions favorables de la garnison, ou les craintes que son chef

inspire ; les mesures prises pour la police de la cité ; les pamphlets politiques et religieux ; les querelles entre les habitants et les corps constitués ; les brigues pour les places ; les manœuvres pour les élections ; l'esprit prudent de l'Autorité municipale ; les obstinations fanatiques ; les ralliements intéressés ; tout ce qui, pendant cinq années, entrava ou prépara le triomphe définitif de Henri IV, est raconté avec science et verve, conscience et talent par le jeune écrivain. Tel a été l'intérêt de sa narration, qu'on regrette en finissant qu'elle soit terminée. On revient avec charme sur des morceaux qui ont frappé comme entièrement neufs, et l'on ne ferme le livre qu'après avoir relu les deux dernières pages, où le mélange de la raison et du sentiment concilie à l'auteur toutes les sympathies.

Qu'on nous permette d'ajouter un détail purement bibliographique. L'ouvrage n'a été tiré qu'à 300 exemplaires, dont 125 seulement seront mis en vente. Il ajoutera donc prochainement à tous ses mérites celui d'une grande rareté.

JULIEN TRAVERS.

Commission d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, t. 1er. de son *Bulletin*, Auch, 1860. — Il existe un Comité d'histoire et d'archéologie pour la province ecclésiastique d'Auch, lequel a publié, en 1860, son premier volume de Mémoires. Cette Commission, créée en vertu d'une ordonnance synodale de feu Mgr. de Salinis, a pour but (dit l'art. 6 des Statuts) *d'étudier les monuments et de recueillir les documents qui intéressent le passé du diocèse et celui de la province ecclésiastique d'Auch*. Cette Compagnie devra rendre des services, et le premier volume qu'elle a publié ne manque pas d'intérêt ; il nous a paru, toutefois, qu'elle n'a pas encore un plan de travail bien arrêté et qu'elle devra, par la suite, régulariser ses publications. Le premier volume offre une macédoine, intéressante sans doute ; mais un autre ordre aurait ajouté du prix à toutes ces notices ou fragments de notices qui s'interrompent quand on voudrait les voir se continuer. Nous avons remarqué un article parfaitement écrit sur la géographie

de l'Aquitaine, par M. Bladé. La plupart des autres sont intéressants et bien faits. M. l'abbé Caneto, secrétaire du Comité, a donné quelques fragments d'un dictionnaire d'architecture que nous l'engageons à terminer. La carte de la Novempopulanie a de l'intérêt; l'article est trop court.

Nous ne prétendons pas mentionner ici tout ce que renferme le premier volume du Comité d'Auch; nous nous arrêterons, avant de finir, sur un article de M. l'abbé Caneto, relatif au mouvement des reconstructions religieuses dans la province d'Auch. Cet article encourage les reconstructions, les décorations, les peintures; *il pousse au luxe;* mais aucune recommandation ne l'accompagne au sujet des précautions à prendre pour conserver ce qui est ancien. En louant sans restriction les nouvelles choses, quelque satisfaisantes qu'elles puissent être comme exécution, on excite naturellement à la destruction des choses anciennes et respectables. C'est une tendance fâcheuse du clergé actuel, de pousser outre mesure aux embellissements, afin de *raviver les croyances par l'éblouissement.* Nous croyons que c'est là un moyen qui fera perdre bien des choses précieuses pour l'archéologie; qui fera laisser de côté les principes liturgiques que l'on devrait toujours suivre, et qui, en définitive, ne *produira pas le but moral qu'on en attend.* Ce n'est pas par la dorure et la couleur qu'on devient chrétien.

Je n'adopte pas le principe inscrit dans un des articles du vocabulaire de M. l'abbé Caneto, quand ce savant abbé dit, à l'art. AMEUBLEMENT :

« Quelques archéologues se montrent fort exigeants à l'en-
« droit des formes et de la disposition du mobilier qui les dé-
« core... Il serait plus sage de consulter *les intérêts reels du*
« *culte public* et de subordonner ces prétentions aux ressources
« fort restreintes de nos Fabriques. »

Ce principe nous paraît fort dangereux; mais, comme il semble particulièrement attaquer les idées de plusieurs de nos collaborateurs, notamment de M. R. Bordeaux, nous laissons à ce confrère le soin de combattre les singulières doctrines de M. le grand-vicaire du diocèse d'Auch. X. Y. Z.

Le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol, par M. l'abbé Rouchier. — M. l'abbé Rouchier, membre de la *Société française d'archéologie*, à Annonay, chanoine de Viviers, vient de publier à Grenoble une intéressante dissertation sur le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). Il a restitué de la manière suivante cette inscription, qui avait donné lieu déjà à diverses leçons : *Numini Mithræ maxumo Soli, Deum invictum Titus Furius S [abinus] libens merito de sua pecunia fecit.*

Cette restitution, qui a reçu l'approbation de M. Léon Renier, nous paraît devoir être préférée aux autres versions.

Le monument de Saint-Andéol, sculpté sur la paroi extérieure d'un rocher calcaire très-compacte et très-dur, devait former jadis le fond d'un *Mithræum* qui s'élevait au milieu du gracieux vallon qu'arrose la fontaine de Tourne. L'édicule sacré, tout entouré d'eaux, de rochers pittoresques, de verdure et d'ombrage, était adossé à la montagne, comme l'indiquent les rainures que l'on remarque encore dans le rocher, dessinant une espèce de fronton ou toiture à pignon au-dessus de l'image symbolique du dieu.

Depuis long-temps, tous les autres vestiges du *Mithræum* ont disparu : le bas-relief seul est resté, portant l'empreinte visible du passage des siècles.

M. Rouchier rapporte que la croyance, qu'une vertu mystérieuse et divine était renfermée dans les eaux limpides de la fontaine de Tourne, a long-temps existé et qu'elle n'est pas complètement effacée. Ainsi, au moyen-âge, l'épreuve des ladres avait succédé aux épreuves mithriaques.

L'homme qu'on soupçonnait atteint de la terrible maladie était conduit sur le bord de la fontaine de Tourne. Là, on le saignait : le sang était reçu dans un vase qu'on enveloppait dans un sac, et le tout était plongé dans les eaux de la fontaine. Deux barbiers de la ville, mandés par les consuls, étaient chargés de faire la vérification. S'ils ne reconnaissaient aucune marque de corruption, c'est-à-dire si, dans le vase immergé, le sang du prétendu ladre était, au sortir de l'eau, trouvé liquide et vermeil, le juge

déclarait que l'homme n'était point *ladre*. Une épreuve de ce genre eut lieu, le 3 juin 1422, avec toutes les circonstances que je viens de raconter, et rien de plus authentique que ces détails, puisqu'ils sont tirés des minutes de Me. Guignes Ribbon, notaire de la Cour épiscopale, en l'année 1422, à Bourg-Saint-Andéol.

D. C.

Etudes sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube, par M. Boutiot. — Ce titre n'indique pas bien le plan nouveau suivi par l'auteur dans ses recherches, qui nous paraissent très-intéressantes et assez neuves.

« Nous avons appelé à notre secours, dit l'auteur, quelques-« unes des sciences naturelles, telles que la géologie, l'hydro-« graphie, etc. Nous avons aussi cherché à nous rendre compte « de l'étendue et de l'importance des anciennes et primitives fo-« rêts qui couvraient le sol. Nous avons invoqué le témoignage « de l'histoire et de l'archéologie. Nous avons consulté les auteurs, « afin de connaître les faits ; nous avons fouillé le sol, afin d'in-« terroger les ruines. Nous avons fait nos efforts pour retrouver, « dans notre contrée, les traces de deux civilisations, dont la der-« nière fut engloutie, il y a bientôt quinze cents ans, sous les flots « tumultueux des barbares du Nord. Nous avons ensuite, et au-« tant que nos facultés nous le permettaient, recherché les ves-« tiges de la langue primitivement parlée sur les bords de l'Aube « et sur ceux de la haute Seine, en étudiant les noms des cours « d'eau, ceux des régions naturelles, et enfin ceux de quelques-« uns des villages compris dans notre département. »

Ces quelques mots indiquent le plan de tout l'ouvrage.

D. C.

Publication du 1er. volume du compte-rendu du Congrès scientifique de France à Cherbourg (*27e. session*). — Le 1er. volume du Congrès scientifique de France vient d'être mis en distribution. Nous félicitons M. Besnou d'avoir pu le terminer à temps pour qu'il fût lu et médité avant la nouvelle session qui s'est ouverte, cette année, à Bordeaux ; le second volume paraîtra vers la fin de l'année. D. C.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France t. VII, 7e. et 8e. livraisons. Toulouse, 1860. — La Société archéologique de Toulouse a fait paraître récemment deux livraisons de ses *Mémoires*, et nous y avons remarqué :

Un mémoire sur l'abbaye de Goujon, avec deux planches représentant des pierres tombales intéressantes trouvées dans cette abbaye, par M. Victor Fons ;

Une notice sur la ville de Rieux (Haute-Garonne), autrefois évêché, par M. le colonel Gleizes ;

Une monographie de l'église de Cazères (Haute-Garonne), avec une planche, par M. l'abbé Carrière ;

Statuts inédits de l'ancienne Confrérie de St.-Jacques-le-Mineur, par M. Louis Bunel, avocat ;

Note sur divers objets découverts à Blagnac, par M. Fournalès.

La Société archéologique du Midi continue, comme on le voit, d'explorer la région importante qui forme sa circonscription.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le comte de Moussac, (de la Vienne).* — On annonce la mort de M. de Moussac, ancien maire de St.-Savin, membre du Conseil général de la Vienne, qui a, pendant long-temps, appartenu à la Société française d'archéologie. M. de Moussac, a siégé plusieurs fois aux séances générales que la Société a tenues à Paris ; il a été aussi un des membres les plus assidus du Congrès central d'agriculture, tout le temps que ce Congrès a duré. D. C.

Mort de M. le chanoine de Montlezun, d'Auch. — La mort de M. de Montlezun, membre de la Société française d'archéologie à Auch, remonte déjà à quelques mois. M. de Montlezun, auteur de plusieurs ouvrages et d'une *Histoire du diocèse d'Auch*, en six volumes in-12, avait assisté à plusieurs réunions de la Société française d'archéologie et au Congrès scientifique de France quand il a siégé au Puy. D. C.

Mort de M. Guéraud, membre de la Société française d'archéologie, à Nantes. — M. Guéraud, de Nantes, vient de mourir

dans la force de l'âge, au moment où il était appelé à rendre des services considérables. M. Guéraud, qui était imprimeur, littérateur et archéologue, avait publié, pendant plusieurs années, une *Revue historique* qui avait obtenu du succès, et à laquelle des hommes bien connus, tels que M. Bizeul, collaboraient régulièrement. M. Guéraud avait été un des principaux rédacteurs du *Catalogue du Musée archéologique* fondé à Nantes; quand la Société française d'archéologie tint son Congrès à Nantes, en 1856; il fut un des principaux auxiliaires de M. Nau, inspecteur de la Société, chargé d'organiser la réunion. M. Guéraud a fait diverses publications dont l'indication sera donnée dans la Notice que lui prépare la Société locale, dont il était un des membres les plus actifs. D. C.

Mort de M. le général comte Du Moncel, ancien pair de France, inspecteur de l'Association normande. — Le général du génie comte Du Moncel, ancien pair de France, ancien député, dont le fils se livre avec tant de succès à l'étude des sciences physiques, vient de mourir au château de Martinvast, près Cherbourg, que sa famille possède depuis le XIVᵉ. siècle. Le comte Du Moncel avait fait des travaux considérables en défrichements, en établissements d'usines, en améliorations foncières sur le vaste et beau domaine de Martinvast. Il s'était mis, il y a long-temps, à la tête du mouvement agricole dans le pays. Il était directeur de la ferme-école du département. Plusieurs fois il avait présidé les séances générales de l'Association normande dans la Manche, et les membres de la XXVIIᵉ. session du Congrès scientifique de France, siégeant à Cherbourg, n'ont pas oublié la gracieuse réception que le général, déjà bien souffrant, leur fit l'année dernière dans son magnifique château. La mort de M. le comte Du Moncel laisse un grand vide dans le pays. DE CAUMONT.

Mort de M. de La Beauluère, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Laval. — Une perte bien regrettable vient d'être annoncée à la Société française d'archéologie : M. de La Beauluère, son inspecteur à Laval, auteur de recher-

ches approfondies sur l'histoire des communes et des familles de la Mayenne, est mort il y a quelques mois. M. de La Beauluère avait présenté à la Société une collection considérable d'estampages, quand elle tint une réunion générale à Laval, il y a quelques années. Il avait également estampé les inscriptions de plusieurs églises, notamment la curieuse inscription carlovingienne trouvée près de Château-Gontier et que le *Bulletin monumental* a reproduite. M. de La Beauluère avait représenté les Sociétés savantes de Laval au Congrès des Sociétés savantes, à Paris.

D. C.

Mort de M. Joseph Bard (de la Côte-d'Or).—On annonce la mort de M. Joseph Bard, dont les travaux variés sont très-connus des archéologues. M. Bard, qui s'était aussi beaucoup occupé de l'Italie, était commandeur de l'ordre de St.-Sylvestre; il avait assisté aux Congrès scientifiques de Strasbourg en 1841, de Reims en 1845, d'Auxerre en 1858, au Congrès archéologique de la Société française en 1846, à Metz et à Trèves. M. Bard y fit plusieurs communications. Il a publié au moins une douzaine de volumes.

G.

Mort de M. Jobard, de Bruxelles, membre étranger de l'Institut des provinces. — Le 30 juillet, je serrais la main de M. Jobard à l'Exposition de Metz, et rien ne faisait prévoir la mort que nous déplorons.

M. Jobard, né dans le département de la Haute-Marne, fut d'abord ingénieur du cadastre. Il était doué d'un génie inventif qui devait bientôt le rendre célèbre. Après une carrière féconde et variée, il devint directeur du musée industriel de Bruxelles. En 1835, je le rencontrai, et l'année suivante il fut, à Liége, un des membres les plus actifs du Congrès scientifique de Belgique.

Nous l'avons vu assister à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France; en 1854, à Dijon, il fut élu, avec M. de Marnas, procureur-général, M. le marquis de Saint-Seine et moi, vice-président général du Congrès scientifique de France.

Deux fois nous avons vu M. Jobard prendre part au Congrès

des Sociétés savantes à Paris. On sait qu'il fut un de ceux qui dirigèrent l'Exposition universelle de Dijon en 1858 ; il y reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur des mains du maréchal Vaillant, qui était venu présider la distribution des récompenses.

M. Jobard avait publié un grand nombre d'écrits très-spirituels. Il avait parfois des idées originales, même un peu excentriques, et l'on n'a peut-être pas assez apprécié ce qu'elles pouvaient avoir de bon. Ses différents opuscules sur la propriété littéraire et la propriété industrielle sont intéressants. Quand il voyait l'indifférence publique pour le grand intérêt de la propriété des inventeurs, des littérateurs et des artistes, il s'en consolait quelquefois en se moquant, et alors il publiait, comme il l'a fait en 1860, une longue complainte en vers, intitulée : *Revue des bévues économiques, politiques et sociales*, dont voici un passage :

Parmi les moyens employés pour amuser et endormir les bons contribuables, dit M. Jobard, nous avons cent manières :

Des courses, des anniversaires,
Et des inaugurations,
Ou bien des exhibitions
De fruits, de fleurs, de cornichons,
Des congrès pénitentiaires,
Artistiques et littéraires,
Des tirs, des expositions,
Des jeux, des distributions
De prix, de décorations,
Et des parades militaires;
Sans oublier le rataplan
De la retraite si suivie,
Et notre docte Académie
Que l'on tire une fois par an
De sa modeste léthargie,
Et nos cabinets d'animaux,
Où l'on peut, en comptant les peaux
Se convaincre, que dans ce monde,

La race des bêtes abonde.
— Écoutez les moyens cocasses,
Mais presque toujours efficaces,
Employés avec grand succès
Dans un pays que je connais :
Ce sont les fêtes, les ducasses,
Les kermesses et les *gayans*,
Entrelardés de *cavalcades*,
De lampions, de sérénades
Et de mâts ornés de rubans ;
Mais pour eux le plus grand délice
Est de voir un feu d'artifice :
Aussi chacun s'en va content
D'avoir bien bu pour son argent,
Croyant le faire assurément
Aux dépens du gouvernement ;
C'est un fait certain, mais très-drôle,
Et qui nous vient de bonne école:
On sait que le peuple romain
S'amusait, du soir au matin,
Au Cirque à regarder les bêtes,
Sans s'apercevoir de la faim.
Mais chez nous on est plus malin,
Car, tout en conservant les fêtes,
Nous avons supprimé le pain.
Bien plus, sans faire la grimace,
Chacun aime à payer sa place,
Même pour voir sauter Paillasse.

M. Jobard réussissait à faire rire ses auditeurs, et il débitait toujours ses poésies avec un air de naïve bonhomie qui leur donnait encore plus de piquant. Il avait publié, en 1861, sa 50e. brochure sur les brevets d'invention, et il l'avait intitulée : 50e. *et dernière*. Était-ce un pressentiment ? Je ne sais : il est mort subitement quelques mois après, le 25 octobre, à Bruxelles.

De Caumont.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. de A. Hardel.